Bibliothèques à l'international : un manuel ouvert. Tome 1

Bibliothèques à l'international : un manuel ouvert. Tome 1

LINA ANGERS; OLIVIER A.-SAVOIE; CAMILLE ARCHAMBAULT; ALEXIS BARIBEAULT ST-GERMAIN; LUCILE BERNARD; SARAH BISSONNETTE; PATRICIA BOSSÉ; CRISTINA CERNOPOLC; IRINA BUIAN; ÉLISABETH CHIASSON; MARIETTE CLICHE-GALARZA; CAROLINE CORBIÈRES; VALÉRIE CORRIVEAU; AUDREY-ANNE CÔTÉ; ANTOINE COTNOIR; SOPHIE COURCHESNE; DIANA MAUDE COUTURE; CAMILLE DEMERS; NELLIE DEMERS; KARINE DESROCHES; PATRICIA DUCHESNE; ISABELLE FONTAINE; CAROLINE FORTIN; AUDRÉE FRAPPIER; CHARLES-ANTOINE FUGÈRE; AUDREY GAN-GANOWICZ; ALEXANDRE GAUTHIER; RAHEL HADZI; WAHIDA HAOUAOUSSA; ANABEL HÉBERT; NATHAN HERBAUT; VIRGINIE HOUDE; SARA ITANI; LAURIE JETTEN-VIGEANT; SANDRINE JULIEN; ARIANE LABELLE; JOANIE LACAS; JORDAN LAJEUNESSE; PHILIPPE LAMONTAGNE; CHARLIE LAVIOLETTE; CHRISTELLE MAGALIE LOUAMBA-LOUZOLO; MARIE-PIER LANDRY; JULIE LANGLOIS CÔTÉ; VICKY LAPORTE-TORRES; GEMMA LAVOIE; JESSICA LEGAULT; OLIVIER LIRETTE TEOLI;

CARL-ÉRIC MAGNAN; CLABÈLE JULIE NOUTCHITOU MBOM; ROMY OTAYEK; MARC-ANDRÉ OUELLETTE; CONSTANCE POITRAS; THOMAS POULIN; GABRIEL REID; JULIA ELISA REYES-CERRITOS; KARINE ROBERTSON; PIERRE-EMMANUEL ROY; MATHILDE SAINTE-MARIE; VÉRONIQUE SAVOIE; GREGORY SIDES; JULIE LISE SIMARD; GUYLLAUME SOUCY-JALBERT; MARIE-HÉLÈNE TANGUAY-BÉRUBÉ; ROSINE TÉTREAULT; HÉLÈNE THÉORET; PHILIPPE ANTOINE TREMBLAY; ALEXANDRE TRÉPANIER; SAMMIE WILCOX-GÉLINAS; ILDA CARMÉLIA LOPES; JULIA PAQUIN-DOMINGUES; JULIE MORIN; MATHIEU BUREAU MEUNIER; MÉGANE OLLIVIER; SEEUN KIM CHUNG; ET EMMANUELLE ROY

MONTRÉAL

Bibliothèques à l'international : un manuel ouvert. Tome 1 Droit d'auteur © 2025 par Lina Angers; Olivier A.-Savoie; Camille Archambault; Alexis Baribeault St-Germain; Lucile Bernard; Sarah Bissonnette; Patricia Bossé; Cristina Cernopolc; Irina Buian; Élisabeth Chiasson; Mariette Cliche-Galarza; Caroline Corbières; Valérie Corriveau; Audrey-Anne Côté; Antoine Cotnoir; Sophie Courchesne; Diana Maude Couture; Camille Demers; Nellie Demers; Karine Desroches; Patricia Duchesne; Isabelle Fontaine; Caroline Fortin; Audrée Frappier; Charles-Antoine Fugère; Audrey Gan-Ganowicz; Alexandre Gauthier; Rahel Hadzi; Wahida Haouaoussa; Anabel Hébert; Nathan Herbaut; Virginie Houde; Sara Itani; Laurie Jetten-Vigeant; Sandrine Julien; Ariane Labelle; Joanie Lacas; Jordan Lajeunesse; Philippe Lamontagne; Charlie Laviolette; Christelle Magalie Louamba-Louzolo; Marie-Pier Landry; Julie Langlois Côté; Vicky Laporte-Torres; Gemma Lavoie; Jessica Legault; Olivier Lirette Teoli; Carl-Éric Magnan; Clabèle Julie Noutchitou Mbom; Romy Otayek; Marc-André Ouellette; Constance Poitras; Thomas Poulin; Gabriel Reid; Julia Elisa Reyes-Cerritos; Karine Robertson; Pierre-Emmanuel Roy; Mathilde Sainte-Marie; Véronique Savoie; Gregory Sides; Julie Lise Simard; Guyllaume Soucy-Jalbert; Marie-Hélène Tanguay-Bérubé; Rosine Tétreault; Hélène Théoret; Philippe Antoine Tremblay; Alexandre Trépanier; Sammie Wilcox-Gélinas; Ilda Carmélia Lopes; Julia Paquin-Domingues; Julie Morin; Mathieu Bureau Meunier; Mégane Ollivier; Seeun Kim Chung; et Emmanuelle Roy est sous licence License Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International, sauf indication contraire.

Conditions d'utilisation – Licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0

Vous êtes autorisé à :

- **Partager** — copier, distribuer et communiquer l'Œuvre par tous moyens et sous tous formats ;
- **Adapter** — remixer, transformer et créer à partir de l'Œuvre.

L'Offrant ne peut retirer les autorisations concédées par cette licence, tant que vous respectez les **conditions suivantes** :

- **Attribution** — Vous devez créditer l'Œuvre de manière appropriée, fournir un lien vers la licence, et indiquer si des modifications ont été effectuées. Ces informations doivent être fournies par tous moyens raisonnables, sans suggérer que l'Offrant vous soutient ou soutient l'usage que vous en faites.
- **Pas d'utilisation commerciale** — Vous ne pouvez pas utiliser cette Œuvre à des fins commerciales.
- **Partage dans les mêmes conditions** — Si vous modifiez, transformez ou créez à partir de cette Œuvre, vous devez diffuser votre contribution sous une licence identique à celle de l'Œuvre originale.
- **Pas de restrictions complémentaires** — Vous ne pouvez pas appliquer de conditions légales ou de mesures techniques ayant pour effet de restreindre légalement l'usage que d'autres peuvent faire de l'Œuvre selon les termes de cette licence.

Pour consulter une copie complète de la licence : https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr

Ce livre a été crée avec Pressbooks (https://pressbooks.com) et converti par Prince.

Table des matières

Avant-Propos xi

LISTE DES AUTRICES ET DES AUTEURS xii

Partie I. Bibliothèques à l'international

1. Afrique du Sud 1
2. Algérie 13
3. Angleterre 25
4. Argentine 35
5. Arménie 47
6. Autriche 59
7. Belgique 71
8. Brésil 84
9. Cameroun 95
10. Corée du Sud 112
11. Danemark 126
12. Écosse 136
13. Grèce 148
14. Haïti 159
15. Hongrie 167
16. Inde 178
17. Italie 192
18. La Jamaïque 204
19. Liban 213
20. Luxembourg 226

21. Mali 238
22. Malte 250
23. Maroc 259
24. Micronésie 269
25. Moldavie 278
26. Nigéria 288
27. Norvège 301
28. Pays-Bas 312
29. Qatar 325
30. République tchèque 334
31. Roumanie 345
32. Russie 356
33. Sénégal 368
34. Singapour 381
35. Suisse 396
36. Taïwan 409
37. Tunisie 420
38. Ukraine 430
39. Viêtnam 443

Avant-Propos

Les auteurs et les autrices de cet ouvrage sont les étudiant.e.s du cours SCI 6002 (Introduction aux sciences de l'information : Bibliothéconomie) de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'Information (EBSI) de l'Université de Montréal à l'automne 2020.*

Professeure : Marie D. Martel

*Ce projet de bibliothéconomie internationale comparée s'inscrit dans le prolongement du travail réalisé à l'été 2019 par les étudiant.e.s de l'Université de Buffalo (Department of Information Science LIS 503: International Librarianship Course) initié par l'enseignant, Christopher Hollister et qui sert de modèle.

Droit d'auteur. Ce travail est sous licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International license (CC BY-NC-SA 4.0)

LISTE DES AUTRICES ET DES AUTEURS

Lina Angers
Olivier A.-Savoie
Camille Archambault
Alexis Baribeault St-Germain
Lucile Bernard
Sarah Bissonnette
Patricia Bossé
Cristina Cernopolc
Irina Buian
Élisabeth Chiasson
Mariette Cliche-Galarza
Caroline Corbières
Valérie Corriveau
Audrey-Anne Côté
Antoine Cotnoir
Sophie Courchesne
Diana Maude Couture
Camille Demers
Nellie Demers
Karine Desroches
Patricia Duchesne
Isabelle Fontaine
Caroline Fortin
Audrée Frappier
Charles-Antoine Fugère
Audrey Gan-Ganowicz
Alexandre Gauthier
Rahel Hadzi
Wahida Haouaoussa
Anabel Hébert

Nathan Herbaut
Virginie Houde
Sara Itani
Laurie Jetten-Vigeant
Sandrine Julien
Ariane Labelle
Joanie Lacas
Jordan Lajeunesse
Philippe Lamontagne
Marie-Pier Landry
Julie Langlois Côté
Vicky Laporte-Torres
Charlie Laviolette
Gemma Lavoie
Jessica Legault
Olivier Lirette Teoli
Christelle Magalie Louamba-Louzolo
Carl-Éric Magnan
Clabèle Julie Noutchitou Mbom
Romy Otayek
Marc-André Ouellette
Constance Poitras
Thomas Poulin
Gabriel Reid
Julia Elisa Reyes-Cerritos
Karine Robertson
Pierre-Emmanuel Roy
Mathilde Sainte-Marie
Véronique Savoie
Gregory Sides
Julie Lise Simard
Guyllaume Soucy-Jalbert
Marie-Hélène Tanguay-Bérubé
Rosine Tétreault
Hélène Théoret
Philippe Antoine Tremblay

Alexandre Trépanier
Sammie Wilcox-Gélinas
Ilda Carmélia Lopes
Julia Paquin-Domingues
Julie Morin
Mathieu Bureau Meunier
Mégane Ollivier
Seeun Kim Chung
Emmanuelle Roy

1. Afrique du Sud

(Sandrine Julien, Julie Langlois Côté et Gregory Sides)

Profil du pays

La République d'Afrique du Sud, comme son nom l'indique, se trouve dans la région australe du continent africain. En plus de se situer à l'extrémité de l'Afrique, ce pays a la particularité géographique de complètement entourer le territoire d'une autre nation ; le royaume du Lesotho. L'Afrique du Sud a une superficie de 1 221 000 km^2, est constituée de neuf provinces et possède trois capitales (Le Cap, Pretoria, Bloemfontein) (Encyclopédie Larousse, s. d.). La ville la plus populeuse est toutefois Johannesburg, et le christianisme est la religion la plus pratiquée. En 2020, l'estimation du nombre d'habitants est de 56 463 617 Sud-Africains, l'espérance de vie est de 65 ans alors que les langues les plus parlées sont le zoulou, suivi par le xhosa, puis l'afrikaans. L'anglais arrive au sixième rang, étant la langue principale de 8% des habitants (Central Intelligence Agency [CIA], s. d.). La République d'Afrique du Sud est membre du Commonwealth, du Groupe des vingt (G20) et de l'association BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). La richesse en minéraux des terres sud-africaines a favorisé le développement du pays. L'exploitation des diamants, du chrome, du titane, du manganèse et du charbon a permis à l'Afrique du Sud de se démarquer en tant que puissance économique au sein du continent (CIA, s. d.).

Histoire

La position géographique stratégique du territoire sud-africain a été remarquée par les Britanniques qui se sont emparés de force de la colonie du Cap en 1795 (BBC News World, 2018). La lutte pour l'indépendance de l'Afrique du Sud fut longue et ardue. Vers le milieu du XIXe siècle, un immense mouvement migratoire, nommé le *Grand Trek*, fut effectué par le peuple sud-africain. Il s'agit là d'un acte politique exprimant leur désir d'affranchissement (Cobbing, s. d.). Quelques décennies plus tard (1899-1902), la guerre de l'Afrique du Sud, aussi nommée seconde guerre des Boers, éclate. Les deux républiques de l'Afrique du Sud impliquées dans le conflit perdent contre la Grande-Bretagne. Le pays est alors intégré à l'Empire britannique jusqu'en 1910, date de l'Union d'Afrique du Sud. Un acte d'indépendance est produit en 1934, mais ce n'est toutefois qu'en 1961 que le pays se dissocie entièrement de la Grande-Bretagne (BBC News World, 2018). La politique de l'apartheid qui fut en place pendant la deuxième moitié du XXe siècle séparait la population selon des critères raciaux. Ce régime discriminatoire fut aboli quatre ans après la libération de Mandela ayant passé 27 ans en prison, c'est-à-dire en 1994 alors qu'il

devient président du pays (Teulié, 2019). Le chef d'État actuel, Ramaphosa, succéda à Zuma alors que ce dernier démissionne à la suite de maints scandales et de nombreuses accusations de corruption (Cobbing, s. d.).

Naturellement, l'histoire des bibliothèques sud-africaines est étroitement liée au développement du pays lui-même. Les institutions publiques ont d'abord été une manière de fournir une éducation plus complète au peuple ; moins axée sur la religion. L'évolution des bibliothèques en Afrique du Sud est donc un long processus partant des sociétés de lecture privées jusqu'aux institutions publiques accessibles de nos jours. Le niveau de vie et d'éducation varie beaucoup au sein de la population sud-africaine depuis l'apartheid. Cette différence influence la présence des usagers en bibliothèques. Les institutions de certaines régions du pays, où le taux de fréquentation des écoles est plus élevé, attirent habituellement une clientèle plus nombreuse, tandis que les personnes vivant dans des secteurs plus pauvres sont moins portées à se rendre en bibliothèques. À partir du XXe siècle, diverses initiatives font leur apparition. Ces nouveaux services et projets ont comme objectif de valoriser les ressources proposées par les bibliothèques de l'Afrique du Sud. Plusieurs activités encouragent les femmes, souvent moins enclines à la lecture, particulièrement dans les milieux ruraux, à emprunter des livres, puis à discuter de leurs lectures (Dick, 2007).

Types de bibliothèques

La bibliothèque en Afrique du Sud connaît un grand changement depuis la chute du gouvernement de l'apartheid en 1994. Avant cette année, la responsabilité des services bibliothécaires était entièrement entre les mains du secteur privé (Helling, 2012, p. 40). Même aujourd'hui, la distribution des services de bibliothécaires est fortement marquée par la discrimination du régime de l'apartheid, avec un écart important entre les grandes villes et les régions dans la qualité des services disponibles (Stilwell, 2007, p. 92). Deux grands thèmes caractérisent presque chaque aspect du système des bibliothèques en Afrique du Sud : la décentralisation et de grandes inégalités systémiques. Une inégalité qui touche tous les types de bibliothèques est l'inégalité raciale, qui se complique à cause de la diversité linguistique. La bibliothèque étant à l'origine une institution des colonisateurs blancs, les bibliothèques du pays font face au défi d'adapter leurs services aux besoins de l'ensemble de la population.

Le nombre de bibliothèques en Afrique du Sud est très instable, compliquant les tentatives de faire le recensement de ces établissements. Les raisons de cette instabilité sont les réformes, les fusionnements et les divisions qui s'effectuent à chaque palier du gouvernement pendant que les effets racistes du système de l'apartheid se font toujours sentir. En 1999, le pays comptait environ 11 372 bibliothèques, dont 1 253 bibliothèques

publiques ou communautaires, 456 bibliothèques spécialisées, 90 bibliothèques gouvernementales et 36 bibliothèques universitaires (Stilwell, 2007, p. 92–93).

Bibliothèque nationale

L'organisation de la bibliothèque nationale d'Afrique du Sud reflète le caractère polycentrique qui distingue la plupart des institutions du pays. La bibliothèque actuelle est née de la fusion en 1999 de la *South African Library* à Cape Town et la *State Library* à Pretoria (Lor et van der Walt, 2003, p. 2084).

Gérée par un conseil de neuf membres, nommés par le *Ministry of Arts, Culture, Science and Technology*, la bibliothèque nationale jouit d'une considérable autonomie pour établir ses priorités (Lor et van der Walt, 2003, p. 2085). Les fonctions de la bibliothèque nationale s'organisent en deux sections : celles qui concernent directement la bibliothéconomie et celles qui concernent la culture de façon générale. En 2003, la bibliothèque nationale mène plusieurs programmes nationaux pour remplir ses fonctions : la gestion des collections, les services bibliographiques, les services informationnels, les services d'approvisionnement des documents, les services de préservation et la valorisation du patrimoine.

Le campus à Pretoria gère le *Southern African Interlending Scheme* (Programme sud-africain de prêt entre bibliothèques) qui organise le partage de ressources entre plus de 700 bibliothèques en Afrique du Sud (Stilwell, 2007, p. 93). De son côté, le campus au Cap comprend le *Center for the Book* (CFB, Centre pour le livre). Inspiré par l'institution du même nom aux États-Unis (Lor et van der Walt, 2003, p. 2088), le CFB est l'unité de diffusion et valorisation de la bibliothèque nationale. Il fait la promotion de la lecture, de l'écriture et de l'édition dans les langues autochtones (Satgoor, 2015, p. 102).

En collaboration avec les archives nationales d'Afrique du Sud, la bibliothèque nationale implémente le *Digital Imaging Project of South Africa* (DISA, Projet sud-africain pour l'imagerie numérique) avec le double mandat de numériser le patrimoine sud-africain et de former les professionnels dans les techniques de l'imagerie numérique. Le DISA participe à des collaborations internationales pour partager ses compétences et infrastructures avec d'autres pays du sud de l'Afrique (Tsebe, 2005).

Bibliothèques publiques

En 2013, l'Afrique du Sud comptait neuf réseaux de bibliothèques provinciaux et six réseaux municipaux (Satgoor, 2015, p. 103). À l'exception des bibliothèques nationales, le réseau des bibliothèques publiques relève de la compétence des provinces, qui délèguent certains pouvoirs aux municipalités – le résultat étant une situation qui complique le développement et l'application de normes nationales. Les tâches aussi fondamentales que le financement des infrastructures se complexifient également (Stilwell, 2007, p. 89).

Le paysage des bibliothèques publiques en Afrique du Sud porte encore les traces des injustices du gouvernement de l'apartheid. Si les banlieues riches et blanches sont relativement bien desservies par les bibliothèques, les *townships* et communautés rurales, où la majorité de la population est pauvre et noire, manquent souvent de ressources fondamentales. Depuis la chute du régime de l'apartheid, beaucoup de bibliothèques publiques en Afrique du Sud, surtout dans les communautés pauvres, ont changé leur nom pour devenir des *community libraries* (bibliothèques communautaires). Ce changement témoigne d'une part d'une réalité organisationnelle après le fusionnement de plusieurs services communautaires avec les bibliothèques, mais d'une autre part il reflète la méfiance de la population à l'égard de la *public library* (bibliothèque publique) qui est toujours perçue comme une institution de l'apartheid (Lor et al., 2005, p. 267).

Le rôle des bibliothèques publiques dans le combat contre les inégalités numériques est d'autant plus important parce qu'elles sont souvent le seul établissement dans les régions défavorisées qui offre l'accès gratuit à Internet (Raju et Raju, 2010, p. 6). L'identité de la bibliothèque publique est actuellement remise en question à cause des efforts pour rendre les services pertinents aux Sud-Africains de tous les milieux ethnoculturels et socio-économiques. Au niveau matériel, les collections souffrent d'un manque de ressources dans les langues autochtones — voire, toutes les langues sauf l'anglais et l'afrikaans (Helling, 2012, p. 44). Ce manque de ressources dans les langues autochtones est attribuable à trois raisons : (1) un manque d'intérêt de la part du public, (2) la difficulté de gagner un revenu viable comme écrivain à temps plein, (3) la réticence des maisons d'édition de publier les livres dans ces langues (Raju et Raju, 2010, p. 9). Au niveau politique, les bibliothèques publiques véhiculent trop souvent une conception eurocentrique de leur mission, visant seulement un public qui lit pour le divertissement dans son temps libre (Raju et Raju, 2010, p. 6).

Bibliothèques universitaires

L'Afrique du Sud possède 23 établissements d'enseignement postsecondaire, dont 11 universités traditionnelles, six *comprehensive universities* (université à mandat populaire) et six universités de la technologie (Satgoor, 2015, p. 105).

Bibliothèques scolaires

Le système scolaire en Afrique du Sud est marqué par la même décentralisation qui caractérise aussi les bibliothèques publiques. Le département de l'éducation nationale établit les normes et les politiques qui concernent les bibliothèques scolaires, alors que la responsabilité de leur mise en œuvre relève du gouvernement national, des départements de l'éducation provinciaux et des autorités scolaires locales (Stilwell, 2007, p. 91).

Des 22 556 écoles en Afrique du Sud en 2002, 25% possédaient une bibliothèque

centrale pendant que 17% avaient une boîte à livres ou autre collection informelle (Stilwell, 2007, p. 92–93), mais la situation varie énormément selon le type d'établissement ; en 2007, seulement 8% des écoles publiques possédaient une bibliothèque, dont la majorité se trouvait dans les banlieues nanties (Hart, 2011, p. 3). Le manque de bibliothèques scolaires fait partie d'un contexte de manque général d'infrastructures scolaires. En 1997, moins de la moitié des écoles avait l'électricité, mais la situation variait selon la province : le Cap-Nord comptait 3 280 écoles sans électricité alors que le Cap-Ouest en comptait 191 (Boekhorst et Britz, 2013, p. 68).

Pour répondre au besoin de bibliothèques particulièrement criant dans les régions rurales, plusieurs organismes ont financé des projets pour implémenter un nouveau type de bibliothèque, la bibliothèque communautaire-scolaire, qui fusionne les mandats des deux établissements (Hart, 2011, p. 5–6). La situation se complique par un manque de personnel qualifié. Les bibliothèques à double mandat ont recours à des bibliothécaires-enseignants qui, en réalité, étaient souvent des enseignants à temps plein qui ne possédaient ni le temps ni les compétences pour s'occuper de la bibliothèque (Hart, 2011, p. 20). Malgré les problèmes associés, ces établissements ont aussi connu un certain succès. Une bibliothèque communautaire-scolaire dans une région rurale de la province de Mpumalanga a réussi la transition de projet-pilote à bibliothèque permanente gérée par la communauté (Le Roux et Hendrikz, 2006, p. 637–638).

Autres bibliothèques

La *South African Library for the Blind* (Bibliothèque sud-africaine pour les aveugles) à Grahamstown est une bibliothèque financée par le *Department of Sport, Arts and Culture* qui dessert la communauté des aveugles et des personnes incapables de lire les imprimés à l'échelle nationale (South African Library for the Blind, s. d.).

La *Library of Parliament* (Bibliothèque du parlement) au Cap dessert le parlement national. Sa collection comprend 96 506 livres et toutes les publications gouvernementales à partir de 1910 (Mostert, 2005, p. 56). Les parlements provinciaux disposent eux aussi de leurs propres bibliothèques (Mostert, 2005, p. 56).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

La formation en sciences de l'information en Afrique du Sud commence en 1933 lorsque l'association professionnelle de l'époque introduit des cours par correspondance, principalement avec la Grande-Bretagne. Quelques années plus tard, en 1938 et 1939, les premiers programmes de bibliothéconomie au pays sont ouverts à l'Université Pretoria et l'Université Cape Town (Raju, 2005, p. 74). Dans les décennies suivantes, une multiplication des programmes est observée. Cependant, il n'existe pas de standards et des formations de différents niveaux et durées amènent une variété d'employés dans les bibliothèques.

C'est à la fin des années 70 que le besoin de distinguer les professionnels se fait sentir. Les associations professionnelles de l'époque se penchent également sur la question en développant des standards qui établissent notamment que les bibliothécaires doivent être formés à l'université (Raju, 2005, p. 75).

La prise du pouvoir par le Congrès national africain (ANC) en 1994 amène une vague de changements, entre autres dans le secteur de l'éducation, alors qu'une restructuration de l'éducation supérieure est faite. Ces transformations, ainsi qu'une baisse d'étudiants, entraînent la fermeture de plusieurs programmes. Alors que le pays avait 18 écoles en 2000, il existe actuellement dix institutions d'enseignement supérieur à travers le pays offrant des programmes en bibliothéconomie et sciences de l'information (Hlongwane, 2019, p. 79). La restructuration de l'éducation supérieure a également engendré la fusion d'établissements. Dans ce contexte, les programmes en bibliothéconomie et sciences de l'information se sont majoritairement affiliés aux écoles d'éducation ou de communications (Nalumaga, 2016, p. 21). Ces formations couvrent tous les niveaux universitaires, du premier cycle au doctorat. Il n'existe pas d'uniformité entre les programmes des différentes universités en ce qui a trait à la terminologie utilisée et les cursus offerts, ce qui crée un certain désordre pour les professeurs, les étudiants et les employeurs (Satgoor, 2015, p. 107). Toutefois, il est possible d'observer qu'à partir de 2019, tous les départements ont dans leur nom la notion d'*information studies/science* et que la moitié d'entre eux conservent la notion de *library* dans leur appellation (Hlongwane, 2019, p. 79).

Ensuite, les modes d'enseignement changent selon les institutions scolaires, que ce soit totalement en ligne, multimodal, en forme accélérée, etc. De plus, certaines universités semblent se pencher davantage sur certains angles du domaine d'étude pour en faire leur spécialisation, comme la gestion des connaissances, la maîtrise de l'information, l'aspect multimédia ou encore les bibliothèques scolaires (Stilwell, 2009, p. 8). Par exemple, le département de l'Université de Pretoria, le plus grand au pays, a embrassé la révolution de l'information en prenant rapidement conscience de l'importance des nouvelles technologies tout en conservant des cours de bibliothéconomie (Nalumaga, 2016, p. 21). Il est toutefois possible d'établir un tronc commun entre les programmes par ces thématiques : « *information and knowledge management*, *information storage/seeking and retrieval*, *knowledge organisation*, *knowledge representation and ICTs* » (Stilwell, 2009, p. 8).

Finalement, le titre de bibliothécaire professionnel est contrôlé en Afrique du Sud par l'association professionnelle dont il sera question dans la prochaine partie. Il existe deux options pour remplir les exigences académiques. D'une part, un diplôme de premier cycle de trois ou quatre années d'études dans le domaine. D'autre part, un diplôme de premier

cycle quelconque accompagné d'un diplôme d'études supérieures dans le domaine (LIASA, s. d.).

Association de bibliothèques

La première association professionnelle de bibliothèques est fondée en 1930 sous le nom de *South Africa Library Association* (SALA). Elle publie, dès 1933, sa propre revue intitulée *South African Libraries*, qui est l'ancêtre du *Journal of South African Libraries and Information Science*, toujours publiée aujourd'hui (Walker, 2006, p. 26). En 1994, alors que le pays connut ses premières élections démocratiques, il existait deux organisations professionnelles basées sur la race, la *African Library Association of South Africa* (ALASA) et la *South African Institute for Library and Information Science* (SAILIS). La fusion s'est fait en 1997, deux ans après le début des démarches, avec la fondation de la *Library and Information Association of South Africa* (LIASA) qui est un organisme à but non lucratif (Satgoor, 2015, p. 107). La même année, la LIASA est reconnue officiellement comme nouveau membre par la Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques (IFLA). Après une décennie de changements et d'adaptation, la LIASA obtient une belle marque de reconnaissance internationale par la tenue, en 2007, du congrès mondial de l'IFLA en Afrique du Sud (Walker, 2006, p. 36).

Sa vision, comme indiqué dans leur Constitution, se définit ainsi : « *the Association strives to unite, develop and empower all people in the library and information field into an organization that will provide dynamic leadership and that will transform, develop and support library and information services for all the people in South Africa* » (LIASA, 2018). Pour accomplir cette vision, l'organisation est impliquée de plusieurs façons notamment avec les départements nationaux qui sont chargés des bibliothèques dans différents milieux comme les bibliothèques publiques et scolaires. En partenariat avec les différents acteurs du milieu, elle s'occupe de plusieurs projets comme la semaine de lecture sud-africaine, la conférence annuelle ainsi que la formation continue offerte aux professionnels (Satgoor, 2015, p. 107). Alors que ces projets existent toujours aujourd'hui, l'organisation continue à en développer d'autres, par exemple la journée sud-africaine des bibliothécaires depuis 2015 et le mois des amateurs de bibliothèque depuis 2018. L'association a aussi élaboré un code de conduite et d'éthique et elle fait paraître trois publications, c'est-à-dire une revue officielle, un magazine destiné aux membres et une newsletter. Elle offre aussi plusieurs ressources à ses membres en plus d'attribuer annuellement des prix pour souligner leur travail (LIASA, s. d.).

Depuis 2014, l'autorité de la LIASA est augmentée puisque l'association a été reconnue comme un organisme professionnel par la *South African Qualifications Authority* (SAQA), ce qui lui confère notamment le rôle d'enregistrer et de contrôler ceux et celles portant

le titre de bibliothécaire professionnel (Satgoor, 2015, p. 107). En plus de son conseil représentatif et de son comité exécutif, l'association est divisée géographiquement en différents secteurs et possède également plusieurs groupes d'intérêts qui se concentrent sur des thématiques particulières comme des groupes d'usagers ou des types d'institutions (LIASA, s. d.).

Cadre législatif

Le NCLIS (National Council for Library and Information Sciences) coordonne les politiques des bibliothèques sud-africaines. Les membres du conseil collaborent avec le Ministère de l'Éducation et le Ministère des Arts et de la Culture afin d'élaborer les règlements et la législation. Les objectifs de cette association de spécialistes des sciences de l'information sont d'offrir un meilleur accès aux ressources disponibles et de favoriser le développement de tous les groupes sociaux du pays (Nicholson, s. d.). L'encadrement législatif des bibliothèques en Afrique du Sud est important puisqu'il participe à l'instauration de mesures démocratiques dans le pays. La gratuité des services et l'éducation des membres des diverses communautés sont donc une priorité. Il existe un grand nombre de lois (Stilwell, 2007, p. 88-91), portant notamment sur les institutions publiques, scolaires et nationales ainsi que sur le numérique, les droits d'auteur et de publication. Un travail collaboratif entre les différentes zones de l'Afrique du Sud et le gouvernement central est nécessaire afin de réduire les inégalités entre les institutions situées dans des métropoles et celles dans des régions rurales (Withers, 1975, p. 171-182). Au fil des années, plusieurs lois sont modifiées ou remplacées par de nouvelles versions qui correspondent mieux aux besoins et aux enjeux de l'époque.

Le NCLIS Act No. 6 (2001) est une présentation du conseil, de ses fonctions et des objectifs visés. Les procédures et le déroulement des séances ainsi que le rôle des membres y sont décrits. Le Legal Deposit Act (1997) traite de la préservation, du catalogage et de la publication des documents. Les démarches pour la création de dépositaires officiels et pour la gestion du patrimoine intellectuel et culturel s'y retrouvent. Les notions de contrôle bibliographique, de collections et d'accès aux ressources sont également abordées dans cet acte. Le National Library Act of South Africa No. 92 (1998) promeut l'héritage national et propose des manières de célébrer ce dernier en facilitant l'accès aux documents lui étant rattachés. Certaines règlementations s'adressent à des types d'institutions et d'usagers particuliers ; c'est le cas, par exemple, de SA Library for the Blind Act No. 91 (1988) qui détermine les mesures d'accommodations en bibliothèques pour les personnes ayant une déficience visuelle. Les bibliothèques scolaires ont, elles aussi, des responsabilités propres à leurs institutions énoncées par des lois rejoignant les missions du Ministère de l'Éducation. Plusieurs législations ont pour sujet principal l'accès

à l'information et la lutte contre les inégalités (Promotion of Acces to Information Act, 2000 ; SA Public Libraries and Information Services Bill, 2012 ; National Policy for Library and Information Services in South Africa, 2018). La septième édition de la Transformation Charter (2014) énonce une série de défis, d'atouts et de recommandations pour améliorer les bibliothèques sud-africaines ainsi qu'une méthodologie pour la gestion des établissements, des services et des ressources. Pour les bibliothèques universitaires, la charte propose, entre autres, de développer de nouvelles stratégies afin d'éliminer, ou du moins diminuer, les inégalités. Une plus grande utilisation des outils numériques et l'ouverture des établissements aux communautés locales sont des propositions mentionnées dans le document. L'objectif est ainsi toujours de partager les connaissances de façon efficace et de répondre aux besoins d'information des citoyens. Les bibliothèques de l'Afrique du Sud s'inspirent du Plan de Développement National (NDP), similaire à l'Agenda 2030 de développement durable des Nations Unies, comme source de motivation afin d'établir des buts à atteindre au cours des prochaines années. Cape Town Declaration (2015) est un document officiel de l'IFLA (Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques) exposant l'état des bibliothèques africaines et présentant quels sont les éléments à améliorer pour satisfaire les exigences (Nicholson, s. d.).

Informations complémentaires

Entre 1950 et 1970, le régime de l'apartheid brûla des milliers de livres jugés inférieurs par le groupe discriminatoire au pouvoir. Les documents étaient détruits pour leurs propos politiques, moraux et religieux considérés impertinents. La plupart des bibliothécaires ne pouvaient résister aux autorités, tandis que certains participaient volontairement (Dick, 2018). La question de liberté d'expression et d'opinion demeure encore fragile en Afrique du Sud. Les conséquences de l'apartheid touchent toutes les sphères de la société et certaines répercussions affectent, encore aujourd'hui, le domaine de la bibliothéconomie. Une difficulté persiste dans l'élaboration des collections puisqu'il y a peu de ressources en ce qui a trait aux populations indigènes. Ce manque de diversité quant aux documents offerts en bibliothèques contrevient à plusieurs actes et constitutions des institutions sud-africaines. L'accent est donc mis sur les mesures d'inclusion et la prise en considération des diverses langues, ethnies et cultures afin que les bibliothèques de l'Afrique du Sud parviennent à atteindre les objectifs énoncés dans leurs politiques législatives (Mhlongo et Ngulube, 2018).

Bibliographie

Afrique du Sud. (s. d.). *Dans Encyclopédie Larousse en ligne*. https://www.larousse.fr/encyclopedie/pays/Afrique_du_Sud/104193

BBC News World, (2018, 4 avril). South Africa profile—Timeline. https://www.bbc.com/news/world-africa-14094918

Boekhorst, A. et Britz, J. (2013). Information literacy at school level: A comparative study between the Netherlands and South Africa. *South African Journal of Libraries and Information Science*, 70(2), 63–71. https://doi.org/10.7553/70-2-666

Central Intelligence Agency. (s. d.). *South Africa*. The World Factbook. https://www.cia.gov/l-ibrary/publications/the-world-factbook/geos/sf.html

Cobbing, J. R. D. (s. d.). South Africa. Dans *Encyclopedia Britannica*. https://www.britannica-.com/place/South-Africa

Dick, A. L. (2007). The development of South African libraries in the 19th and 20th centuries: Cultural and political influences. Dans T. J. D. Bothma, P. G. Underwood et P. Ngulu-be (dir.), *Libraries for the Future: Progress and Development of South African Libraries* (p. 1324). LIASA.

Dick, A. L. (2018, 24 octobre). How the apartheid regime burnt books—In their tens of thousands. *The Conversation*. http://theconversation.com/how-the-apartheid-regimeburnt-books-in-their-tens-of-thousands-102355

Hart, G. (2011). The "Tricky Business" of Dual-use School Community Libraries: A Case Stu-dy in Rural South Africa, *Libri*, 61(3), 211-225. https://doi.org/10.1515/libr.2011.0-18

Helling, J. (2012). South Africa. Dans *Public libraries and their national policies: International case studies* (p. 3951). Chandos Publishing. https://doi.org/10.1016/B978-1-84334-679-1.50004-X

Hlongwane, I. (2019). Compliance with legislative framework in implementing recognition of prior learning (RPL) by South African library and information science (LIS) schools. *Journal of Education*. https://doi.org/10.17159/2520-9868/i75a06

Le Roux, S. et Hendrikz, F. (2006). Joint use libraries: Implementing a pilot community/-school library project in a remote rural area in South Africa. *Library Trends*, 54(4), 620–639. https://doi.org/10.1353/lib.2006.0039

Library and Information Association of South Africa (LIASA) (s. d.). https://www.liasa.org.za/

Lor, P. J. et van der Walt, H. M. (2003). National Library of South Africa.

Dans M. A. Drake (dir.), *Encyclopedia of library and information science* (2e éd., p. 20842089). Marcel Dekker.

Lor, P. J., van Helden, P. et Bothma, T. J. D. (2005). Developing a GIS-based inventory of South Africa's public libraries: The public and community libraries inventory of South Africa (PaCLISA) project. *South African Journal of Libraries and Information Science*, 71(3), 268–272.

Mhlongo, M. et Ngulube, P. (2018). Public Libraries as conduits for indigenous knowledge in South Africa. *Library Philosophy and Practice*. https://www.researchgate.net/publication/324078990_Public_Libraries_as_Conduits_for_Indignous_Knowledge_in_South-_Africa

Mostert, J. B. (2005). Parliamentary information sources, systems and services in South Africa. *South African Journal of Libraries and Information Science*, 71(1). https://doi.org/10.7553/71-1-650

Nalumaga, R. (2016). iSchools and Africa: Trends and developments. *Bulletin of the Association for Information Science and Technology*, 42(4), 17-21. https://doi.org/10.1002/bul2.2016.1720420406

Nicholson, D. (s. d.). *LibGuides : Legal deposit in South Africa: NCLIS/IFLA/LIASA*. https://libguides.wits.ac.za/LegalDeposit/NCLIS

Raju, J. (2005). LIS education and training in South Africa: A historical review. *South African Journal of Libraries and Information Science*, 71(1), 74-84. https://doi.org/10.7553/71-1-656

Raju, R. et Raju, J. (2010). The public library as a critical institution in South Africa's democracy: A reflection. *LIBRES: Library and Information Science Research Electronic Journal*, 20(1). https://www.libres-ejournal.info/536/

Satgoor, U. (2015). Celebrating libraries in 20 years of democracy: An overview of library and information services in South Africa. *IFLA Journal*, 41(2), 97–111. https://doi.org/10.1177/0340035215585100

South African government. (s. d.). *National Development Plan 2030*. https://www.gov.za/issues/national-development-plan-2030

South African Library for the Blind. (s. d.). *About the SALB*. http://www.salb.org.za/about-thesalb

Stilwell, C. (2007). Library and information services in South Africa: An overview. *IFLA Journal*, 33(2), 87-108. https://doi.org/10.1177/0340035207080300

Stilwell, C. (2009). Mapping the fit: Library and information services and the national transformation agenda in South Africa, Part II. *South African Journal of Libraries and Information Science*, 75(1). https://doi.org/10.7553/75-1-1268

Teulié, G. (2019). *Histoire de l'Afrique du Sud*. Tallandier. https://doi.org/10.3917/talla.teuli.2019.01

Tsebe, J. (2005). Networking cultural heritage: Africa. Dans *71st IFLA General Conference and Council*. https://archive.ifla.org/IV/ifla71/papers/157e-Tsebe.pdf

Walker, C. (2006). Library associations in South Africa, 1930-2005. *Library Management*. 27(1/2). 26-37. https://doi.org/10.1108/01435120610647929

Withers, F. N. (1975). *Normes pour l'établissement des services de bibliothèque : Enquête internationale*. Presses de l'Unesco.

2. Algérie

(Olivier A.-Savoie, Daphnée Roy, Wahida Haouaoussa)

Profil du pays

L'Algérie est située au nord du continent africain, avec une côte de 1200 km sur la mer méditerranée. Ayant une superficie de 2 400 000 km^2 et se situant entre l'Afrique et l'Europe, l'Algérie fut à de nombreuses reprises la cible de conquêtes étrangères. À l'Antiquité, dès la fin du IIe millénaire avant J.-C., Phéniciens, Carthaginois, Romains, Vandales et Byzantins se sont succédé à sa gouvernance (Camps, 1984). Le VIIe siècle marquant le début de l'islamisation, plusieurs dynasties locales prirent le contrôle du territoire : Rostémides (767-909), Zirides (972-1148), Hammadides (1014-1152), et Zianides (1235-1556) ont tour à tour gouverné l'Algérie (Wikipédia, s. d.). En 1512, l'Algérie demande l'aide des Turcs afin qu'ils l'aident à se protéger de l'invasion espagnole. Se faisant, elle devient une province ottomane jusqu'à 1830, l'année de la conquête française, qui symbolise le début d'un long épisode colonial de 132 ans. En réponse aux stigmates de la conquête, un mouvement nationaliste est né au début du XXe siècle, menant au déclenchement de la Guerre d'indépendance en 1954. Celle-ci a duré près de huit ans, et se clôtura par la libération du pays en 1962, donnant ainsi naissance à la République algérienne démocratique et populaire (Ageron et al., s. d.).

L'Algérie compte près de 43 millions d'habitants, la classant au 33e rang mondial (The World Factbook, s. d.) en plus de constituer le grand pays d'Afrique et du monde arabe (Wikipédia, s. d.). La population est concentrée principalement au nord du pays, le long du littoral (Ageron et al., s. d.). L'islam est la religion d'état, puisqu'étant pratiquée par près de 99% des citoyens musulmans. (The World Factbook, s. d.). L'arabe, le berbère et le tamazight sont reconnues comme étant les deux langues officielles de l'Algérie, même si le français y est également fréquemment parlé (The World Factbook, s. d.). Le secteur des hydrocarbures constitue quant à lui la base de l'économie algérienne, représentant 30% de son PIB, 60% de ses recettes fiscales et près de 95% des exportations du pays (Camps, 1984).

Histoire

Pendant la colonisation française

En 1830, lorsque la France a colonisé l'Algérie, celle-ci avait une culture nationale patrimoniale de langue arabe. D'après Ahmed Taleb Ibrahimi, ex-ministre de l'information et de la culture, on parle d'une « culture mnémonique, faite de gloses et de commentaires, pauvre en œuvres originales, mais authentiquement nationale » (Didi, 1976, p. 1). Les Algériens ne sont pas sortis indemnes de cette colonisation, lorsque l'on constate, par exemple, que

80% de la population, en 1962, était analphabète (Hartani, 1980). La quantité de livres disponibles, quant à elle, était « en deçà de la demande dans la mesure où il n'intéressait que la population française d'Algérie » (Hartani, 1980, p. 4). Les villes d'Alger, d'Oran, de Constantine, de Sétif et d'Annaba bénéficiaient chacune d'une bibliothèque municipale française (Didi, 1976). En ce qui concerne les bibliothèques scolaires, 35 centres de lecture publique ont été créés dans les écoles, bien qu'on s'assure d'en contrôler le contenu, afin de ne susciter aucune prise de conscience chez les minorités indigènes scolarisées (Didi, 1976). Finalement, on ne comptait qu'une seule bibliothèque universitaire à travers le pays : celle de l'Université d'Alger (Didi, 1976).

Les bibliothèques proprement arabes étaient concentrées dans les mosquées et les Medersa (écoles) qui ont été créées en 1850 à Constantine, Annaba et Tlemcen (Didi, 1976).

Après l'indépendance, en 1962

Un plan d'organisation des bibliothèques algériennes a été établi en septembre 1962. Celui-ci stimula un désir de démocratisation de la culture en Algérie ainsi qu'une vision de la bibliothèque comme étant une continuité et un complément de l'école : « [c]onstruire une école dans un village ou un quartier n'est pas suffisant. Il faut qu'elle soit accompagnée d'une bibliothèque » (Bouayed, 1962, cité dans Didi, 1976).

En 1962, l'Algérie a hérité de la Bibliothèque nationale d'Alger, la plus ancienne institution culturelle d'Algérie (Lebel, 1958). Elle déménagea de nombreuses fois, avant de finalement bénéficier d'un tout nouveau bâtiment en 1994. En 2005 furent créées des annexes de la Bibliothèque nationale d'Alger dans 14 villes, constituant ainsi des bibliothèques de lecture publique (BCLP). Ces annexes générant par la suite leurs propres annexes, créant ainsi des bibliothèques municipales à plus petite échelle au sein des villages algériens (ministère de la Culture et des Arts d'Algérie (MCAA), s. d.). En ce qui concerne les bibliothèques académiques, celles-ci sont rattachées aux différentes universités, centres universitaires, instituts spécialisés et écoles d'éducation supérieure à travers le pays (Université Constantine 2, s. d.). Quant aux bibliothèques scolaires, on en compte près de 10 000, réparties entre les écoles primaires, les écoles d'enseignement moyen, les écoles secondaires et les centres de formation professionnelle (Université Constantine 2, s. d.).

Types de bibliothèques

Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale d'Algérie est le plus ancien établissement culturel d'Algérie. Elle a été construite en 1835, par décision du ministère de la Guerre. Sa collection initiale, formée des précieux manuscrits recueillis des collections des bibliothèques arabes, constitue le noyau du fond arabe actuel (Lebel, 1958). Installée au départ dans une maison domaniale, elle déménage en 1838 dans une caserne de la ville de Bab Azoun et sera jumelée au musée

archéologique, devenant ainsi la Bibliothèque et musée d'Alger (MCAA, s. d.). En 1848, un nouveau déménagement s'impose étant donné l'accroissement de la collection. C'est de nouveau une maison de style mauresque qui l'abritera jusqu'à 1863, année pendant laquelle on la déplace dans l'ancienne résidence du Dey d'Alger Mustapha Pacha. Toutefois, les particularités de ce palais ne convenant pas aux fonctions bibliothéconomiques qu'il se devait d'assurer, les autorités françaises commencèrent à envisager concrètement la construction d'une bibliothèque répondant aux normes des bibliothèques modernes (Lebel, 1958).

Après plusieurs années de tergiversation, la décision de construire un nouveau bâtiment pour accueillir la Bibliothèque nationale est finalement tombée en 1949, bien que sa construction ne fut enclenchée que cinq ans plus tard, en 1954 (Lebel, 1958). Elle est finalement inaugurée le 12 mai 1958. À cette date, sa collection comptait 400 000 volumes associés au fonds français, 12 000 partitions musicales, 1 200 périodiques et 8 500 manuscrits arabes et persans (Boukerzaza & Bouderbane, 2010).

En 1984, dans le cadre de la politique culturelle et urbaine visant à revitaliser certains quartiers, le site d'El-Hamma, face à la mer, au sud d'Alger, a été choisi pour la construction d'un nouveau siège de la Bibliothèque nationale. Son inauguration a eu lieu le 1er novembre 1994, mais ce n'est qu'en 1998 qu'elle ouvrit ses portes au grand public (MCAA, s. d.). Le projet s'étend sur une superficie de 67 000 m^2, comprend 13 étages et peut accueillir 2 300 lecteurs.

En somme, la Bibliothèque nationale d'Algérie présente le double aspect d'une bibliothèque africaine, puisqu'elle est à la fois gardienne du patrimoine culturel (fonds arabes) en plus de posséder un nombre considérable de documents de nature encyclopédique et philosophique (fonds français). Elle est par ailleurs le siège de la régie du dépôt légal et de la Bibliothèque centrale de prêt (Lebel, 1958).

Bibliothèques publiques

Le concept des bibliothèques publiques en Algérie est relativement récent. Au tout départ, ce qui agissait comme tel découlait d'un arrêté ministériel datant de décembre 1955, instaurant une Bibliothèque centrale de prêt (BCP) à Alger, dont l'administrateur de la Bibliothèque nationale menait les opérations. Cet arrêté ministériel a fait en sorte que près de 300 centres, d'importance inégale, furent « desservis par deux bibliobus ou par un système de caisses-bibliothèques circulantes, échangées trois fois par an » (Lebel, 1958, s. p.). Le prêt d'ouvrage était gratuit, et était assuré par les responsables respectifs de chaque centre bénéficiant de ce service (Lebel, 1958).

En 1963, le gouvernement algérien annonce l'instauration d'un projet de développement des bibliothèques publiques, le « Projet des mille bibliothèques ». Résulteront de celui-ci de multiples dons d'ouvrages de la part du ministère de l'Information et de la Culture (MIC), et ce, majoritairement au sein de petites municipalités éloignées géographiquement

de la Bibliothèque nationale siégeant à Alger (Boumarafi, 1994). La situation a néanmoins rapidement stagné, ce qui poussa le Conseil des ministres, en 1976, à reconnaître l'importance de la réalisation du Projet des mille bibliothèques. Le développement systématique de bibliothèques publiques à l'échelle nationale n'a toutefois connu que très peu d'évolution dans les années qui suivirent (Boumarafi, 1994).

C'est au courant des années 2000 que la société algérienne a décidé d'accorder une attention particulière au domaine bibliothéconomique public, en relançant l'idée d'instaurer des bibliothèques publiques au sein du pays (MCAA, s. d.). Par un nouvel arrêté ministériel unissant la volonté du ministère de la Culture et du ministère des Finances, il fut décidé d'offrir des annexes à la Bibliothèque nationale d'Alger, les répartissant sur l'ensemble du territoire algérien. C'est ainsi qu'en mai 2005 furent instaurées les annexes d'Adra, de Bejaia, de Tlemcen, de Tiaret, de Tizi Ouzou, d'Annaba et de Constantine, suivies par celles de Biskra, de Bechar, de Tebessa, de Djelfa, de Mascara, d'Ain Temouchent et de Relizane, instituées pour leur part en août 2006, totalisant ainsi quatorze annexes, toutes reliées à la succursale mère d'Alger (MCAA, s. d.).

Ces annexes, agissant désormais en tant que bibliothèques publiques, ou bibliothèques de lecture publiques, suivent donc les principes énoncés en 1994 par l'UNESCO : leurs objectifs sont de ce fait d'ordres éducatif et pédagogique, culturel et informationnel (MCAA, s. d.). Visant l'accès universel et démocratique à l'information pour toutes les classes sociales, les bibliothèques publiques ont également la visée d'accroître l'identité et le patriotisme de la société algérienne. Ses missions se déclinent donc de quatre façons, la première étant qu'elles constituent les « maillons intermédiaires » transférant le patrimoine culturel algérien d'une génération à l'autre, s'assurant à ce qu'il ne tombe pas dans l'oubli (MCAA, s. d.). Par leurs collections documentaires, elles promeuvent également l'esprit culturel de leurs usagers, en plus de permettre aux bibliothécaires d'aborder des enjeux sociaux et d'en proposer des résolutions par le biais de discussions, de séminaires, d'ateliers ou de conférences éducatives. Finalement et principalement, elles se veulent un espace accueillant apte à répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée (MCAA, s. d.).

Les bibliothèques municipales seront ensuite créées, elles-mêmes sorte d'extension aux annexes de la Bibliothèque nationale (Ghlamallah, Hocine-Bey & Tobbichi, 1975-1976). Ouvertes à tous, celles-ci se spécialisent dans le service de prêts, le classement et le catalogage, ainsi que dans la mise sur pied d'activités culturelles permettant à la population de se rassembler, favorisant ainsi la culture, l'éducation et les échanges entre usagers. Les opérations scientifiques et techniques sont pour leur part laissées à la charge de la bibliothèque de lecture publique à laquelle elles répondent directement (Ghlamallah, Hocine-Bey & Tobbichi, 1975-1976).

Bibliothèques universitaires

L'Université d'Alger, première université du pays, est officiellement fondée en 1909 à la suite de l'adoption d'une loi sur l'éducation supérieure réunissant quatre écoles spécialisées distinctes (médecine et pharmacie, droit, lettres et sciences) (Université d'Alger, 2020). Jusqu'à la fin des années 1950, cette université est demeurée le seul établissement d'éducation supérieure d'Algérie. Sa bibliothèque universitaire, également inaugurée en 1909, a initialement été formée à partir des fonds de ces quatre écoles spécialisées (Abdelkader, 1986).

C'est à partir des années 1960 que le réseau universitaire se développe en Algérie. En effet, une refonte du système d'éducation à la suite de la déclaration d'indépendance entraîne notamment la fondation d'universités à Oran en 1965 et à Constantine en 1968. Ces deux institutions inaugureront leur bibliothèque respectivement en 1968 (Université d'Oran, s.d.) et en 1970 (Abdelkader, 1986). Aux bibliothèques centrales des universités se greffent également de nombreuses bibliothèques spécialisées et centres de documentation reliés à des départements ou à des instituts (Abdelkader, 1986). Aujourd'hui, le réseau d'enseignement supérieur algérien est formé de 106 institutions (universités, centres universitaires et écoles supérieures) (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, s. d.). Au fil des ans, les ressources humaines et financières limitées ont cependant rendu la création et le développement de bibliothèques universitaires difficiles. En 1994, le pays comptait sept bibliothèques universitaires et 22 bibliothèques reliées à des centres universitaires (Boumarafi, 1994). Une étude menée entre 2012 et 2013 sur le développement numérique des bibliothèques universitaires algériennes (Benoumelghar, 2016) s'est intéressée aux cas de 57 établissements documentaires différents, ce qui confirme toutefois le fort développement du réseau dans les dernières décennies.

La modernisation des bibliothèques universitaires d'Algérie est notamment passée par l'informatisation des catalogues ainsi que par la mise sur pied d'un réseau permettant la consultation interuniversitaire des collections ainsi que le prêt entre bibliothèques. Même si ce processus d'informatisation s'est entamé dans certains cas dans les années 1990, on relevait toujours en 2014 un certain retard dans la présence des bibliothèques universitaires algériennes sur Internet par rapport à celles des pays développés (Benoumelghar, 2016). Plusieurs plateformes développées dans les dix dernières années ont cependant permis de faire progresser la disponibilité des catalogues sur Internet. Mentionnons notamment le catalogue RIBU (Réseau Inter Bibliothèques Universitaires) qui a colligé les catalogues de 10 bibliothèques universitaires algériennes (Benoumelghar, 2014). Ce catalogue a graduellement été intégré au Catalogue collectif national (CcDz), créé en 2012 par le Centre de recherche sur l'information scientifique et technique (CERIST), qui vise à rassembler les bases de données

des différentes bibliothèques d'Algérie afin de fournir aux usagers une plateforme unique de recherche documentaire (Benoumelghar, 2016). Ce catalogue regroupe aujourd'hui plus de 900 000 notices provenant de 109 établissements, dont 81 bibliothèques universitaires (Catalogue Collectif d'Algérie, s. d.).

Bibliothèques scolaires

Après l'indépendance, l'Algérie développa de manière importante son système scolaire et connut ainsi une forte hausse de son taux de scolarisation. En effet, en 1980, plus de 4 millions d'enfants algériens avaient accès à l'école contre un peu plus de 800 000 vingt ans plus tôt (Abdelkader, 1986). Peu de travaux témoignent cependant de la croissance des bibliothèques scolaires dans ce contexte de croissance de l'accès à l'éducation. À travers les décennies, les quelques auteurs qui se sont intéressés à la question ont généralement fait le même constat : celui du sous-financement et du sous-développement des bibliothèques en milieu scolaire. En 1986, on dénonce un désintérêt des directions d'écoles et une « politique d'acquisition qui ne tient pas compte des besoins de la population d'écoliers, de collégiens ou de lycéens » (Abdelkader, 1986, p. 79). On souligne également que ces problèmes sont particulièrement criants dans les écoles primaires alors que les bibliothèques devraient être au centre de l'initiation à la lecture des jeunes élèves (Abdelkader, 1986). En 1994, on affirme toujours que les bibliothèques scolaires sont « les plus délaissées » et on plaide pour un État plus interventionniste en la matière (Boumarafi, 1994). De son côté, Semra Halima dresse la même année un portrait semblable et affirme que le sous-financement des bibliothèques scolaires ainsi que le manque de reconnaissance pour la profession de bibliothécaire scolaire rendent difficile le développement de ce réseau dans le pays (Halima, 2002). En faisant référence à une journée d'étude tenue à Constantine en 1993, l'auteure mentionne une série de 20 recommandations visant à améliorer l'état des bibliothèques scolaires dans le pays. On réclame notamment la création d'une bibliothèque dans chaque école du pays ainsi que la présence d'une structure spécialement dédiée aux bibliothèques scolaires au ministère de l'Éducation nationale (Halima, 2002). Dans une réédition de son article en 2002, Semra Halima mentionne que « [l]a situation ne semble pas avoir beaucoup progressé […] » (Halima, 2002, p. 1). En 2006, cet objectif de voir une bibliothèque dans chaque école du pays n'est toujours pas atteint; on compte à travers le pays 9 814 bibliothèques scolaires disséminées à travers les 23 000 établissements scolaires du pays (Journal *Liberté*, 2006). En 2015, le ministre de la culture algérien annonçait un programme visant à fournir aux étudiants du primaire un abonnement gratuit aux bibliothèques publiques afin de promouvoir la lecture chez les jeunes Algériens (Algérie360, 2015). Ce projet semble confirmer que le développement des bibliothèques au sein même des écoles n'est toujours pas satisfaisant.

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Les programmes de formation en bibliothéconomie ont commencé à se développer dans les années 1960 en Algérie. En effet, le départ du colonisateur en 1962 entraîne un grand besoin de personnel qualifié dans les bibliothèques du pays (Abdelkader, 1986). Le fort développement du système d'éducation algérien à la suite de l'indépendance accentua également la nécessité de former un personnel qualifié pouvant répondre aux besoins des lecteurs du pays. Une première formation de huit mois fut offerte dès 1963 par la Bibliothèque Nationale d'Algérie (Boumarafi et Haythornthwaite, 1988). Celle-ci visait à consolider les connaissances d'individus travaillant déjà en bibliothèque, mais ne possédant pas de diplôme en bibliothéconomie. En 1964, ce programme fut récupéré par le ministère de la culture algérien (Temmar, 2008) afin de former des assistants-bibliothécaires à travers un programme technique menant à l'obtention du Diplôme des Techniques des Bibliothèques et Archives (DTBA) (Boumarafi et Haythornthwaite, 1988). Une deuxième formation technique plus poussée, le Diplôme de technicien supérieur des Bibliothèques (DTSB) est créée en 1983 et est offerte notamment aux universités d'Alger, d'Oran et de Constantine (Boumarafi & Haythornthwaite, 1988). Ce programme de deux ans est remplacé par le Diplôme des Études universitaires Appliquées (DEUA) à la fin des années 1980 (Temmar, 2008). Au niveau des études supérieures, l'Institut de Bibliothéconomie de l'Université d'Alger propose une première licence de 4 ans dès 1975 (Boumarafi & Haythornthwaite, 1988). En 1982, la fondation d'un institut de bibliothéconomie à l'Université de Constantine (Boumarafi, 1994) amène la création du Diplôme supérieur du bibliothécaire (DSB), premier programme de cycles supérieurs offert au pays afin de combler un grand besoin de gestionnaires dans les bibliothèques algériennes (Boumarafi & Haythornthwaite, 1988). D'autres programmes de cycles supérieurs, davantage axés sur la recherche, sont graduellement créés par la suite, notamment le programme de maîtrise (magister) en 1984 (Boumarafi & Haythornthwaite, 1988) ainsi que le programme de doctorat, tous deux offerts à l'Université d'Alger. Au fil des ans, la forte demande pour des bibliothécaires et les limites du système d'éducation national ont poussé l'Algérie à octroyer des bourses d'études afin que des candidats puissent poursuivre des études supérieures à l'étranger, notamment en France et en Angleterre (Boumarafi, 1994). Au tournant des années 2000, l'Algérie a également revu la structure de ses formations universitaires afin d'actualiser celles-ci selon les normes internationales. Le pays a donc adopté un système d'enseignement en trois cycles (licence, maîtrise et doctorat) (Temmar, 2008). La formation en bibliothéconomie est aujourd'hui offerte dans au moins 9 universités à travers le pays (Benoumelghar, s.d.) et est structurée selon ce système dans

les départements les plus récemment créés, notamment à l'Université d'Annaba (Université d'Annaba, s. d.).

Association de bibliothèques

Dans le but de promouvoir le domaine des bibliothèques, des archives et de la documentation en Algérie, l'Association des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes Algériens (ABADA) fut mise sur pied en février 1990. Cependant, en raison de l'absence d'une législation prenant sous sa tutelle ses bureaux régionaux d'Alger, d'Oran et de Constantine, l'ABADA dut fermer ses portes (Benchaira, 2006).

La décennie 1990 connut également un essor associatif au niveau régional : certains instituts bibliothéconomiques algériens y ont fondé leurs propres associations. C'est le cas de l'Association des Bibliothécaires et des Archivistes de Sétif (ABAS), également instaurée en 1990 et ayant été particulièrement active avant de devoir mettre fin à ses activités (Benchaira, 2006). L'Association des Spécialistes en Information, Bibliothéconomie et Archives de Constantine (ASIBAC), fondée en 1993, s'est pour sa part éteinte vers 1997 pour des raisons monétaires rendant sa survie difficile (Benchaira, 2006).

En 2006 fut mise sur pied l'Association nationale des Bibliothécaires (ANB), deuxième initiative associative nationale après l'ABADA, qui n'obtint pas l'agrément du ministère de l'Intérieur. (Benchaira, 2006). L'ANB n'est donc plus en activité aujourd'hui.

Ce ne fut que très tardivement qu'une association nationale fut définitivement implantée en Algérie : 2014 a en effet vu naître l'Association algérienne des Bibliothèques et de l'Information (AABI) (Wikipédia, s. d.).

Le milieu bibliothéconomique algérien s'inscrit également au sein d'institutions internationales, telles que l'UNESCO (MCAA, s. d.), l'IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions), la Banque internationale d'information sur les états francophones – la BIEF, fondée en 1986 – et l'International Concil on Archives (ICA), comprenant une formation arabe, l'Arab Regional Branch (ARBICA) (Lajeunesse et Sène, 2004).

Cadre législatif

Le ministère de la Culture a mis en place en juin 1993 le décret exécutif nº 93/149, faisant de la Bibliothèque nationale d'Algérie une institution nationale à caractère public. Ce décret fut modifié à deux occasions, soit en décembre 1993, où il devint le décret nº 93/344, avant de devenir le décret nº 94/292 en date du 25 septembre 1994 (Bibliothèques et Archives nationales, 2008).

En ce qui a trait aux bibliothèques publiques, le décret exécutif n° 08-235, institué en juillet 2008, a supplanté le décret nº 94/292 (1994), en lien avec la Bibliothèque nationale. De ce fait, les annexes de la Bibliothèque nationale d'Algérie ont pris « la dénomination de bibliothèque de lecture publique et ont été créé[e]s juridiquement à ce titre par le décret exécutif n° 08-236 » (MCAA, s. d.). Devant la création de bibliothèques publiques à l'échelle nationale, un nouveau décret exécutif, le n° 12-234, vit le jour en 2012, fixant pour de bon le statut des bibliothèques de lecture publique (MCAA, s. d.).

Pour ce qui est du statut de bibliothécaire, les seuls référentiels de compétences en lien avec la profession sont souvent puisés à même des textes de lois n'étant pas orientés spécifiquement vers le milieu bibliothéconomique, et le cas de l'Algérie ne fait pas exception (Temmar, 2008). Le milieu des bibliothèques algérienne se trouve donc « sous le contrôle de plusieurs autorités de tutelle sans la moindre coordination entre elles » (Gdoura, 2008). En date de 2008, il n'existe aucune politique documentaire dans les pays d'Afrique du Nord, ainsi qu'à l'échelle du monde interarabe (Gdoura, 2008).

Information complémentaire

Le 7 juin 1962, quelques semaines avant la tenue du référendum qui conduira à l'indépendance du pays, la bibliothèque universitaire d'Alger est victime d'un attentat à la bombe mené par l'OAS (Organisation Armée Secrète), un groupe terroriste défendant la présence coloniale française en Algérie. À cette occasion, la bibliothèque est presque entièrement consumée et plusieurs centaines de milliers de documents sont perdus (Abdelkader, 1986). Le fait de cibler une telle institution laisse fortement transparaître le désir de l'OAS de couper l'accès au savoir pour le peuple algérien alors aux portes de l'indépendance et confirme le rôle de la bibliothèque en tant que symbole d'émancipation. À la suite de l'incendie, un comité international est formé afin d'amasser les fonds nécessaires

à la reconstruction de la bibliothèque et de ses collections (Abd-Allah, s. a.). Le travail de reconstruction prendra six ans ; la bibliothèque redeviendra accessible en avril 1968 (Abd-Allah, s. a.).

Bibliographie

Abd-Allah, A. (s. d.). *Histoire de la bibliothèque universitaire d'Alger et de sa reconstitution après l'incendie du 7 juin 1962*. Bibliothèque de l'Université d'Alger. http://bu.univ-alger.dz/index.php/presentation/histoire-de-la-bu

Abdelkader, A. (1986). *Place et problèmes du livre, des bibliothèques et des bibliothécaires en Algérie* [mémoire de fin d'études, École nationale supérieure des bibliothèques]. Enssib. https://tinyurl.com/y7k88vfv

Ageron, C.-R. et al. (s. d.). Algérie. Dans *Encyclopædia Universalis*. http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/algerie/

Algérie. (s. d.). Dans *The World Factbook* (CIA). https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ag.html

Algérie. (s. d.) Dans *Wikipédia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Alg%C3%A9rie#Vue_d'ensemble

Association algérienne des bibliothèques et de l'information. (2020). Dans *Wikipédia*. https://tinyurl.com/y7zjoft8

Benchaira, S. (2006). *La production scientifique dans le domaine des bibliothèques et de l'information en Algérie. Étude analytique bibliométrique des livres, articles de revue, thèses de magister et doctorat* [thèse de mémoire, Université Mentouri]. https://bu.umc.edu.dz/theses/bibliotheconomie/ABOU2059.pdf

Benoumelghar, H. (s. d.). *Écoles de bibliothéconomie*. Site web de ressources en Bibliothéconomie.

Benoumelghar, H. (2014). *Les réseaux de bibliothèques universitaires au Maghreb : les réalisations et les défis à relever* [communication orale]. 1er Forum Maghrébin sur La coopération entre les bibliothèques et les services d'information et de documentation. Tunisie. https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00986537/ https://hbenoumelghar.jimdofree.com/ecoles-de-biblioth%C3%A9conomie/

Benoumelghar, H. (2016). Les bibliothèques universitaires algériennes et les perspectives de leur développement à l'ère du numérique. Dans S. Denchev (dir.), *Gloria bibliospherae* (p. 170-179), Université de Sofia.

Bibliothèques et Archives nationales. (2008). *Répertoire des bibliothèques nationales des États et gouvernements membres ou observateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie*, 2008 (3ème édition). https://www.banq.qc.ca/documents/a_propos_banq/nos_publications/nos_publications_a_z/Bibliotheques_nationales_Francophonie.pdf

Boukerzaza, K. & Bouderbane, A. (2015). *Les manuscrits de la bibliothèque nationale d'Algérie : La numérisation et la recherche scientifique* [communication orale]. 37ème conférence du Middle East Libraries Committee (MELCom), Université Constantine 2, Constantine, Algérie.

Boumarafi, B. (1994). Les Bibliothèques et la Bibliothéconomie en Algérie. *RIST*, 4(1), 35-42.

Boumarafi, B. et Haythornthwaite, J. (1988). Library/Information Education in Algeria. *International Library Review*, 20(4), 469-475.

Camps, G. (1984.) Rex gentium Maurorum et Romanorum. Recherche sur les royaumes de Maurétanie des VIe et VIIe siècles. *Antiquités africaines*, (20), 183-218.

Catalogue collectif d'Algérie (s. d.), *Statistiques sur le CCDZ*, https://www.ccdz.cerist.dz/index.php?nav=27&ts=3

Didi, E. M. (1975-1976). *Les bibliothèques algériennes : passé, présent et perspectives. Contribution à l'histoire culturelle de l'Algérie* [notes de synthèse, École nationale supérieure des bibliothécaires]. Enssib. https://tinyurl.com/y7nxba32

Gdoura, W. (2008). Tendances de la recherche nord-africaine en science de l'information : entre théorie et application. Documentaliste-Sciences de l'Information, (45), 4-12.

Ghlamallah, A., Hocine-Bey, A. & Tobbichi, R. (1975-1976). *Situation des bibliothécaires et des bibliothèques. Aperçu sur les bibliothèques et leur personnel en Algérie* [notes de synthèse, École nationale supérieure des bibliothécaires]. Enssib. https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/63746-situation-des-bibliothecaires-et-des-bibliotheques-apercu-sur-les-bibliotheques-et-leur-personnel-en-algerie.pdf

Hartani, W. (1980). *La lecture publique en Algérie : une manifestation culturelle*, "*La semaine du livre et des bibliothèques*" [mémoire, École nationale supérieure des bibliothécaires]. Enssib. https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/63028-lecture-publique-enalgerie-une-manifestation-culturelle-la-semaine-du-livre-et-des-bibliotheques.pdf

Lajeunesse, M. & Sène, H. (2004). Legislation for library and information

services in French-speaking Africa revisited. *The International Information & Library Review*, (36), 367–380.

Lebel, G. (1958). La nouvelle Bibliothèque nationale d'Alger. *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF), (10), 691-706.

Ministère de la Culture et des Arts d'Algérie (MCAA). (s. d.). *Bibliothèque principale de lecture publique*. https://tinyurl.com/ydajekln

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. (s. d.). *Universités*. https://www.mesrs.dz/fr/universites

Pour créer des liens entre la bibliothèque et les établissements scolaires, Des cartes d'adhésion gratuites pour les élèves dès la rentrée scolaire. (2015, 10 août), *Algérie360*. https://www.algerie360.com/pour-creer-des-liens-entre-la-bibliotheque-et-les-etablissements-scolaires-des-cartes-dadhesion-gratuites-pour-les-eleves-des-la-rentree-scolaire/

Temmar, N. (2008). *Évaluation du programme de formation des techniciens en BSI du Département de Bibliothéconomie de l'Université d'Alger* [communication orale]. Congrès mondial des bibliothèques et de l'information : 74e congrès et assemblée générale de l'IFLA, Québec, Qc, Canada.

Université Alger 1. (2020, 9 janvier). *Historique*. https://www.univ-alger.dz/presentation-de-l-universite/presentation-universite/historique

Université d'Annaba. (s. d.). À *propos du département – Bibliothéconomie*. Faculté des lettres, des sciences humaines et des sciences sociales de l'Université d'Annaba. https://faclschs.univ-annaba.dz/?p=818

Université Constantine 2. (s. d.) À *propos de l'Institut*. Institut de bibliothéconomie et archivistique. https://tinyurl.com/y86at3yv

Université d'Oran. (s. d.). *Accueil*. Bibliothèque centrale universitaire. https://www.univ-oran1.dz/buc/ouvrages/presentation.html

9814 bibliothèques scolaires pour 23 000 établissements. (2006, 7 mai). *Liberté*. https://www.liberte-algerie.com/actualite/9-814-bibliotheques-scolaires-pour-23-000-etablissements-34243

3. Angleterre

(David Meunier, Mégane Ollivier)

Profil du pays

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui se trouve en Europe, n'a pas toujours été un pays uni par ses différents territoires. Le pays de Galles s'est joint à l'Angleterre au Moyen-Âge. Malgré de nombreuses contestations et rébellions, l'Écosse s'unit avec les Britanniques au XVIIe siècle. C'est ainsi que l'Angleterre devient officiellement le royaume de Grande-Bretagne en 1707. (Lemonnier et Marx, s. d.) L'Irlande est ajoutée de force en 1801, mais son intégration est constamment contestée et elle provoque la division de l'Irlande en 1921-1922. (Lemonnier et Marx, s. d.) Ils deviennent une thalassocratie au XVIIe siècle et forment le plus grand empire de l'histoire. (Lemonnier et Marx, s. d.) Le Royaume-Uni a été au cœur de la révolution industrielle ce qui lui a permis d'être un leader économique à cette époque. (Lemonnier et Marx, s. d.) Finalement, le déclin de l'empire survient avec la vague de décolonisation après la Deuxième Guerre mondiale. Le Royaume-Uni perd son atout impérial avec la décolonisation, mais aussi son statut de leader mondial à cause d'une économie affaiblie à la suite des deux guerres mondiales. (Lemonnier et Marx, s. d.) Le système politique britannique est une monarchie constitutionnelle. Le chef de l'État est le monarque et le Premier Ministre est le chef du gouvernement. (Lemonnier et Marx, s. d.) C'est un système qui a été adopté par certaines anciennes colonies britanniques comme le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

Histoire

Le besoin de développer les bibliothèques au Royaume-Uni est venu avec l'intensification de la production documentaire. La préservation des documents dans les bibliothèques sert à renforcer le sentiment de stabilité dans une société qui change constamment. (Black et Hoare, 2006, p. 8) De plus, les bibliothèques témoignent « de l'héritage commun et du patrimoine architectural. » (Roberts, 2013, p. 301) C'est ce qui motive l'Angleterre d'entreprendre des travaux de restauration et d'agrandissement des bibliothèques.

Avant l'apparition des bibliothèques publiques en 1850, les bibliothèques privées étaient communes. L'urbanisation a intensifié les interactions sociales. Beaucoup de citoyens ont senti le besoin de partager leur savoir en formant des associations ou des clubs. Ce regroupement de personnes a par la suite créé des bibliothèques privées qui correspondent à leur besoin d'information comme communauté. (Black et Hoare, 2006, p. 173) Le *Public Libraries* Act de 1850 a provoqué le déclin des bibliothèques privées.

Cette nouvelle loi donne le droit aux villes de plus de 10 000 habitants d'ouvrir une bibliothèque publique en prélevant l'impôt de ses citoyens. (Poulain, 1992, p. 333) Ces projets de bibliothèque sont un sujet divisé dans la population. Certains défendent l'accès à tous à l'information et d'autres ne veulent pas payer plus d'impôt pour une bibliothèque qui ne servira pas à toute la population. (Poulain, 1992, p. 334) Malgré certaines protestations, le développement des bibliothèques se poursuit. En 1918, il y a 584 bibliothèques publiques au Royaume-Uni comparativement à 125 en 1886. (Poulain, 1992, p. 334) La nouvelle loi Public Libraries and Museums Act de 1964 permet de confirmer le rôle établi des bibliothèques dans la société et de mieux organiser le réseau. (Poulain, 1992, p. 336) Aujourd'hui, il y a des bibliothèques dans presque toutes les villes d'Angleterre et les grandes villes en possèdent plusieurs selon le nombre d'habitants. (Roberts, 2013, p. 300)

Types de bibliothèques

Bibliothèque publique

Les bibliothèques publiques en Angleterre sont ouvertes à tous et offrent des services pour mieux répondre aux besoins de leur communauté. L'État et les citoyens participent au financement. (Roberts, 2013, p. 306) Les pouvoirs publics locaux doivent s'occuper de l'administration des services et répondre aux besoins de la communauté. En Angleterre, 151 instances locales se chargent de l'administration pour environ 3 500 bibliothèques. (Roberts, 2013, p. 306-307)

La politique d'acquisition des bibliothèques est fortement influencée par des objectifs précis: « éduquer, informer, cultiver, distraire – et souhaitent s'adresser au plus large public, du businessman à l'illettré. » (Poulain, 1992, p. 343) Les diffuseurs font la promotion des nouveautés littéraires auprès des bibliothécaires et donnent un rabais de 10% pour tous les achats faits par une bibliothèque. (Poulain, 1992, p. 343) Les achats se font de façon décentralisée pour mieux correspondre aux intérêts de la communauté, mais les centrales des réseaux effectuent les gestions de matérielles et gardent des ressources financières pour acheter des documents qui serviront à toutes les bibliothèques dans un système de coopération. (Poulain, 1992, p. 344)

Les services en bibliothèques publiques sont très diversifiés. D'abord, la bibliothèque de référence offre un endroit propice à la recherche et aux études. Des locaux pour étudier sont mis à la disposition des étudiants. (Black et Hoare, 2006, p. 63) De plus, chaque bibliothèque possède aussi une section concernant l'histoire locale avec différents ouvrages et des documents de tous les types. (Poulain, 1992, p. 346) Une section pour les enfants se trouve aussi dans toutes les bibliothèques britanniques. (Poulain, 1992, p. 351) Les bibliothécaires ont mis sur pied un service d'information pour informer les citoyens de leurs droits et répondre à leurs questions sur la vie quotidienne ou professionnelle.

(Poulain, 1992, p. 346-347) Les services incluent aussi des publics plus spécifiques comme les minorités ethniques, les analphabètes, les malvoyants et les personnes qui ne peuvent pas se déplacer dans les bibliothèques. Un espace pour les expositions est toujours offert dans les bibliothèques et l'animation est aussi un de ces nombreux services. (Poulain, 1992, p. 353) Bref, les bibliothèques publiques répondent à tous les besoins de leur communauté et cherchent constamment à améliorer leurs services.

Bibliothèque universitaire

Les bibliothèques universitaires sont le reflet de l'institution à laquelle elles sont rattachées. Elles possèdent les mêmes valeurs et elles répondent à leur besoin. (Black et Hoare, 2006, p. 320) Les bibliothèques reçoivent des subventions du gouvernement, mais le budget est géré et distribué par l'université. (Roberts, 2013, p. 308) Cependant, l'entretien de ces bibliothèques plus anciennes et prestigieuses demande un soutien financier plus important. Les bibliothèques universitaires d'Oxford et de Cambridge reçoivent des donations de contributeurs locaux et de donateurs privés. (Roberts, 2013, p. 309) Ces donations et les subventions leur permettent de maintenir leur position de prestige parmi les autres bibliothèques. Les bibliothèques universitaires du Royaume-Uni sont les pionniers de l'automatisation. (Black et Hoare, 2006, p. 385) Malgré les restrictions financières, elles ont réussi à mettre en place un système automatisé qui leur permet d'augmenter l'efficacité des services, de réduire les coûts et d'améliorer la conservation des ouvrages. L'accès aux établissements est libre à tous en Angleterre.

Les bibliothèques plus anciennes sont les plus importantes dans la possession de collections diversifiées et de qualité. Toutefois, la majorité des bibliothèques privilégie des collections courantes et spécialisées qui sont destinées à être utilisées par les étudiants. (Roberts, 2013, p. 309) Cette pratique de garder seulement les collections nécessaires pour les étudiants est récente. Les bibliothèques universitaires avaient pour philosophie de privilégier la quantité et non la qualité des collections. (Black et Hoare, 2006) L'ancienneté permet l'accumulation des ouvrages. Oxford et Cambridge ont obtenu le droit de dépôt légal d'avoir une copie de chaque ouvrage publié au Royaume-Uni. (Black et Hoare, 2006, p. 391) Ce qui a mis un frein à cette accumulation excessive est la coupure de subventions du gouvernement et l'inflation sur le prix des ouvrages académiques et scientifiques. (Black et Hoare, 2006, p. 392) Pour contrer l'inflation, les universités se tournent vers l'information électronique et la coopération entre les institutions. (Black et Hoare, 2006) Les bibliothèques des institutions d'enseignement supérieur professionnel et technique ont été les premières à établir une collection qui correspond au besoin des étudiants et à se débarrasser des ouvrages qui ne sont pas utilisés. (Black et Hoare, 2006, p. 392) Après les coupures budgétaires et l'inflation des ouvrages, les autres bibliothèques n'ont pas eu

le choix de suivre le modèle des bibliothèques d'enseignement professionnel et technique et d'adopter un plan collaboratif pour l'achat des ouvrages.

Bibliothèques scolaires

Les bibliothèques scolaires en Angleterre sont, comme dans bien des pays, dans une situation précaire. Cela est dû au fait qu'elles ne sont pas des services étatiques obligatoires aux yeux de l'État, ce qui est le cas pour les bibliothèques publiques. De plus, à cause des coupes budgétaires dans le système d'éducation qui a été observé ces dernières années, les écoles ont tendance à voir la bibliothèque scolaire comme une dépense superflue et la fermer (Emrie, 2017). Malgré tout, selon le sondage national des bibliothèques scolaires de *Great School Libraries*, en Angleterre, 87 % des écoles possèdent une bibliothèque. On aperçoit par contre des disparités socio-économiques, les écoles où plus de 25 % des élèves ont accès à un repas gratuit étant 11 % moins probables d'avoir une bibliothèque scolaire (BMG Research, 2019).

Encore selon l'analyse de ce sondage, en 2019, 43 % des bibliothèques ont un budget officiel, mais en moyenne, il a baissé de 300£. Également, seul le ⅗ des bibliothèques scolaires possèdent des livres numériques. Donc, le format papier reste le support principal. On aperçoit aussi des différences de personnel entre le niveau primaire et secondaire. Au primaire, seuls 38 % des bibliothèques ont du personnel de bibliothèque spécialisé. Habituellement, un membre de l'école, tel qu'un professeur, se voit attribuer ses tâches. Dans le cas des écoles secondaires, 95 % des bibliothèques ont au moins un employé qui s'occupe exclusivement de ce service (BMG Reseach, 2019).

Bibliothèque nationale

La bibliothèque nationale de l'Angleterre est la *British Library*. Créée en 1972 avec le *British Library Act*, elle commence son service en 1973. Elle fonctionne selon trois missions principales. La première est de posséder une copie de l'entièreté des livres publiés en Grande-Bretagne ainsi que du plus grand nombre d'ouvrages publiés à l'étranger. L'objectif est de permettre le prêt ou la consultation d'une collection la plus exhaustive possible. La deuxième mission est d'agir en tant qu'agent central pour les bibliothèques pour leur prêter des livres ou photocopier des ouvrages. La troisième est d'être le centre de catalogage de l'Angleterre et d'offrir des services bibliographiques pour les bibliothèques de la nation. Pour garantir ces services, elle est en contact avec les bibliothèques nationales des autres pays (Barnett, 1975).

La *British Library* est composée de quatre entités distinctes qui ont été regroupées en 1972. On y retrouve la *National Central Library*, qui a été créée lors de la Première Guerre mondiale. Avant l'arrivée de la *British Library*, elle gérait le système de prêts entre les bibliothèques et assurait la collaboration dans ce groupe. La *National Lending Library for*

Science and Technology est aussi une partie de la bibliothèque nationale. Elle remplit un rôle similaire à la *National Central Library*, mais du côté des sciences pures puisque son complément se spécialise dans les sciences humaines. La troisième entité est la *British Museum Library*, qui est l'une des plus grandes bibliothèques nationales dans le monde. Elle a été fondée il y a plus de 200 ans, et a donc accumulé une importante quantité de livres et différents ouvrages qui sont disponibles à la consultation. Finalement, la dernière institution qui a été englobée par la *British Library* est la *British National Bibliography*. Son travail consiste principalement du dépôt des publications et de l'informatique de la *British Library* (Barnett, 1975).

Bibliothèques spécialisées

Les bibliothèques spécialisées sont des organisations informationnelles financées par des intérêts privés ou des organismes à but non lucratif. N'étant pas sous la tutelle du gouvernement, elles sont plus fragiles et doivent donc viser un public cible précis. Elles sont donc fondées autour d'un sujet particulier et accumulent de l'information sur celui-ci (Semertzaki, 2011). En Angleterre, on en retrouve un grand nombre et elles permettent de couvrir les lacunes des collections de la *British Library*. La bibliothèque nationale en fait la promotion, et elles sont fortement concentrées dans la capitale, comme il est souvent le cas pour ce type de bibliothèques. Parmi celles-ci, on retrouve le *Imperial War Museum Library*, le *British Film Institution*, la *Women's library* et la *Society of Genealogists Library*, pour n'en nommer que quelques-uns (British Library, n.d.).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

L'enseignement de la bibliothéconomie est apparu dans les universités britanniques dans les années soixante. Auparavant, la *Library Association*, qui est aujourd'hui nommée la *Chartered Association of Library and Information Professionals* (CILIP), avait la charge de former les bibliothécaires à l'aide de cours par correspondance et donnait une certification aux étudiants qui réussissaient les évaluations (Lowe, 2006).

Désormais, la bibliothéconomie est majoritairement intégrée dans les programmes de sciences de l'information, quatorze universités britanniques offrant ce programme. La maîtrise est la première formation de bibliothécaire à voir le jour, demandant un baccalauréat universitaire pour s'inscrire. Toutefois, un baccalauréat en bibliothéconomie est maintenant reconnu par la CILIP. Le doctorat est également disponible pour les étudiants en sciences de l'information qui veulent poursuivre leurs recherches. Il donne accès aux postes de professeurs universitaires dans le domaine. En ce qui concerne la séparation entre la bibliothéconomie et les sciences de l'information dans l'enseignement, elle varie selon les programmes. Certains offrent la possibilité de se spécialiser dans un secteur tandis que l'autre présente une vision globale de la discipline (Lowe, 2006).

Une particularité de la maîtrise britannique en sciences de l'information est le *diploma exit*. Cette option permet aux étudiants d'obtenir leurs diplômes en complétant seulement la section apprentissage de la maîtrise, évitant ainsi la portion dissertation. Cette possibilité n'est pas offerte par toutes les universités, mais elle est fréquemment utilisée par les apprenants, puisque la CILIP autorise l'adhésion à l'association pour ceux qui ont choisi le *diploma exit* (Lowe, 2006).

Cependant, outre le secteur universitaire, il n'y a pas de structure fixe sur la formation dans les collèges. Certains collèges offrent des programmes pour obtenir les qualifications nécessaires, mais ils ne sont pas reconnus pour tous les emplois, le poste et le salaire étant le facteur principal du refus. Récemment, la CILIP a créé un certificat qui attribue le titre de «membre associé» de l'association à sa complétion. Cela fait partie de son cadre éducatif pour les travailleurs du milieu qui ne possèdent pas une éducation complète en bibliothéconomie (Lowe, 2006).

De plus, avec les changements constants des technologies de l'information, un apprentissage continu est nécessaire en bibliothéconomie. La CILIP intervient dans ce développement professionnel en offrant des formations données par ses membres. Les bibliothécaires reconnus par l'association peuvent avoir accès à ces événements par leurs branches régionales (Lowe, 2006).

Le futur de l'éducation des sciences de l'information est incertain en Angleterre, puisque les départements ont vu une baisse du nombre d'étudiants dans les dernières années. Certains postes de bibliothécaires ne demandent désormais plus la formation professionnelle, obligeant donc la CILIP et les départements à prouver la valeur de l'enseignement qui est donnée. En conséquence, des programmes des sciences de l'information ont été éliminés de certaines universités (Lowe, 2006).

Association de bibliothèques

L'Independent Libraries Association a été fondée en 1989. Son objectif vise la conservation, la restauration et la sensibilisation du public au patrimoine culturel. L'association forme un lien entre les membres qui établit un réseau de coopération. De plus, en adhérant à l'ILA, les membres reçoivent des bulletins d'information, des invitations aux rassemblements, aux séminaires et aux ateliers. (ILA, s. d.) Les bibliothèques indépendantes existent depuis 1768 avant l'apparition des bibliothèques publiques. Aujourd'hui, la plupart de ces bibliothèques ont conservé leur statut indépendant et elles sont des charités. Ces bibliothèques fournissent un accès aux collections historiques, mais aussi aux collections récentes de livres et de périodiques. Des locaux pour la recherche et des services personnalisés pour les membres sont aussi offerts dans ces lieux. (ILA, s. d.)

La School library association a pour mission d'apporter leur soutien à toutes les personnes

qui participent au fonctionnement des bibliothèques scolaires. Ce soutien peut être émotionnel, éducatif ou visant le développement des bibliothèques. L'association a été fondée en 1937 pour soutenir le personnel des bibliothèques scolaires. La SLA offre différents services à ses membres. Elle produit un journal, des livres, des conseils et un bulletin d'information pour tous ses membres. De plus, l'association encourage l'éducation et l'apprentissage des adhérents. Par exemple, elle offre des cours en ligne, des recommandations de lecture, un service de mentorat et des rabais exclusifs. (SLA, s. d.)

The Society of College, National and University Libraries fondée en 1950 est une association qui représente toutes les bibliothèques universitaires du Royaume-Uni et d'Irlande. La mission du SCONUL est de faire la promotion du rôle des bibliothèques universitaires pour le soutien à la recherche et des étudiants. L'association composée de 182 membres défend les intérêts et les valeurs des membres face au gouvernement. Elle aide les bibliothèques à maintenir le service de coopération. Elle encourage aussi le partage du savoir et de la bonne pratique professionnelle entre les membres. (SCONUL, s. d.)

La Chartered Institute of Library and Information Professionals formé en 2002 est une association qui vise le développement de la profession et l'amélioration des services. Leur mission est de développer l'expertise de leurs membres pour mieux servir la société. Tous les professionnels de l'information peuvent devenir membres. Il y a plusieurs avantages pour les membres. L'occasion d'établir un réseau professionnel, défendre les causes importantes pour la profession, l'association agit comme représentant face à l'employeur, d'offrir un soutien professionnel et une formation continue pour le développement de carrière et une reconnaissance professionnelle est des services offerts par la CILIP. (CILIP, s. d.)

Cadre législatif

L'Angleterre possède plusieurs législations qui entourent le fonctionnement des bibliothèques, certaines étant spécifiques à des types de bibliothèques. La première de celles-ci est la *Public Libraries Act*, qui a été écrite en 1850 et a permis le développement des bibliothèques (Gardner, 1971). Toutefois, elle est aujourd'hui devenue la *Public Libraries and Musems Act*, qui a été créée en 1964. La loi a été modifiée à plusieurs reprises, le dernier changement remontant à 2015. Son objectif est d'intégrer les bibliothèques publiques dans le giron gouvernemental, où elles seront à la charge du Secrétaire d'État. Son travail est d'en faire la promotion alors que les conseils des *library regions* assureront le fonctionnement des bibliothèques. Les *Library regions* sont des entités géographiques qui séparent le territoire de l'Angleterre, chaque secteur devant gérer ses bibliothèques

publiques. En somme, la loi sert à créer les *library regions* et délimiter la juridiction des différentes instances dans ce domaine (UK Gov, n.d.).

On retrouve aussi dans le cadre des bibliothèques publiques la *Library Taskforce*, un organe gouvernemental formé suite au *Independant Library Report for England*. Ce rapport, rédigé en 2014, a fait une étude approfondie de la situation des bibliothèques publiques en Angleterre pour y trouver les problèmes et incorporer des aspects de la bibliothéconomie moderne dans ces institutions (Culture Media and Sport Department, 2014). Une des conséquences de ce rapport fut la *Library Taskforce*, qui a pour objectif de faire la promotion des bibliothèques aux gouvernements locaux et centraux. Également, elle a le rôle de supporter les bibliothèques dans leur processus de décision à l'aide de guides et de données diverses. Le groupe est composé de 14 membres, qui sont tous des décideurs dans le domaine de la bibliothéconomie (UK Gov, n.d.).

On retrouve aussi la *British Library Act* de 1972, qui sert de cadre de création de la *British Library*, une des bibliothèques nationales du pays. Elle établit le nom de l'établissement ainsi que l'organe décisionnel qui la gérera, soit le *British Library Board*. Ses membres sont choisis par le secrétaire d'État et le roi ou la reine. Le rôle de la bibliothèque nationale est également décrit, expliquant le prêt d'ouvrages et le travail de référence de l'institution. Finalement, il est déterminé qu'elle sera financée par le ministère des Finances (UK Gov, n.d.).

La *British Library* porte aussi le rôle du dépôt légal de la nation britannique. Cette loi existe depuis 1610 et oblige tous les éditeurs du pays à remettre une copie de leurs créations aux institutions indiquées, qui est aujourd'hui la bibliothèque nationale. La loi a fait l'objet de nombreux débats depuis la deuxième moitié du vingtième siècle, en partie par rapport à l'inclusion de matériel non imprimé dans le système du dépôt légal (Price and Stephens, 2010).

Finalement, certaines législations transversales ont un impact sur les bibliothèques britanniques, telles que le *Equality Act*, le *Localism Act* et le *Human Rights Act* (UK Gov, n.d.).

Information complémentaire

L'emprunt de livres électroniques pose problème au Royaume-Uni. Les éditeurs craignent un impact négatif sur l'industrie du livre. La possibilité de lire un livre gratuitement sans se déplacer dans la bibliothèque pour la location pourrait ne plus donner envie aux usagers d'acheter des livres. Les éditeurs ont aussi du mal à avoir confiance au système de partage de document et la capacité de la bibliothèque à gérer les retours d'emprunt électronique. De plus, plusieurs personnes remettent en question les lieux physiques de la bibliothèque puisque l'emprunt peut se faire en ligne. (Sieghart,

2013, p. 6-7) Bref, les bibliothèques doivent trouver un moyen de satisfaire les éditeurs s'ils veulent pouvoir offrir des livres électroniques aux usagers. Cela pourrait signifier de restreindre l'utilisation des livres en ligne par un utilisateur à la fois, de retirer de façon sécuritaire l'emprunt après une date limite ou de détériorer le livre selon le nombre d'emprunts jusqu'à son remplacement éventuel comme un livre physique. Une solution serait possible avec l'évaluation de la technologie et avec des ententes entre les bibliothèques et les éditeurs. (Sieghart, 2013, p. 13)

Bibliographie

Barnett, G. K. (1975, octobre). *Les bibliothèques en Angleterre* [communication orale]. Conférence aux bibliothécaires français de l'A.B.F., Angleterre. https://core.ac.uk/download/pdf/12432476.pdf

Black, A. and Hoare, P. (dir.). (2006). *The Cambridge History of Libraries in Britain and Ireland* (vol. 3). Cambridge : Cambridge University Press.

BMG Research. (2019, avril). *National survey to scope school library provision in England, Northern Ireland, and Wales pour Great School Libraries*. https://d824397c-0ce2-4fc6-b5c4-8d2e4de5b242.filesusr.com/ugd/8d6dfb_

British Library. *Special libraries in London*. British Library. http://vll-minos.bl.uk/reshelp/inrrooms/stp/readerbulletin/libguide/special/special.html

CILIP The library and information association. (s. d.) [page web]. https://www.cilip.org.uk/

Gardner, F. M. (1971). *Public library legislation: a comparative study*. Unesco Paris.

Imrie, M. (2017, décembre). School libraries in the UK. *Information Today Europe*.

Lemonnier, B, et Marx, R. (s. d.) « ROYAUME-UNI – Histoire », *Encyclopædia Universalis*. http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/royaume-uni-histoire/

Lowe, M. (2006, octobre). LIS Education in Britain: an overview. *Textox universitaris de biblioteconomia i documentacio*.

Poulain, M. (1992). Le Royaume-Uni. Dans : Martine Poulain éd., *Les Bibliothèques publiques en Europe* (pp. 331-367). Paris: Éditions du Cercle de la Librairie.

Price R. et Stephens A. (2010). Le dépôt légal au Royaume-Uni. *Les cahiers de propriété intellectuelle*, 23(1), 313-329.

https://www.gov.uk/government/publications/guidance-on-libraries-as-a-statutory-service/libraries-as-a-statutory-service

Roberts, S. (2013). Les bibliothèques au Royaume-Uni et en République d'Irlande.

Dans : Frédéric Blin éd., *Les bibliothèques en Europe: Organisation, projets, perspectives* (pp. 299-320). Paris: Éditions du Cercle de la Librairie.

School Library Association. (s. d.) [page web]. https://www.sla.org.uk/

SCONUL. (s. d.) [page web]. https://www.sconul.ac.uk/

Semertzaki, E. (2011, juin). *Special Libraries as Knowledge Management Centres*. Chandos Publishing.

Sieghart, W. (2013, mars). *An Independent Review of E-Lending in Public Libraries in England*. Department for culture, media and sport. https://www.iow.gov.uk/azservices/documents/2791-E-Lending%20in%20Public%20Libraries.pdf

The Independent Libraries Association. (s. d.) [page web]. https://www.independentlibraries.co.uk/

United Kingdom Government. (1964). *Public Libraries and Museums Act 1964*. https://www.legislation.gov.uk/ukpga/1964/75/crossheading/the-public-library-service/2015-03-17

United Kingdom Government. *Libraries Taskforce*. UK Government. https://www.gov.uk/government/groups/libraries-taskforce

United Kingdom Government. (1972). *British Library Act 1972*. https://www.legislation.gov.uk/ukpga/1972/54/contents

United Kingdom Government. *Libraries as a statutory service*. UK Government.

William Sieghart and Panel. (2014, décembre). *Independant Library Report for England pour Department for culture, media and sport*. https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/388989/Independent_Library_Report-_18_December.pdf

4. Argentine

(Mathilde Sainte-Marie, Virginie Houde, Alexandre Gauthier)

Profil du pays

L'Argentine est un pays avec une population de 45 479 118 habitants situé en Amérique du Sud. La capitale Buenos Aires a 15 154 millions habitants, 1 573 millions habitants à Cordoba, 1 532 millions habitants à Rosario, 1 173 millions habitants à Mendoza, 986 000 habitants à San Miguel de Tucuman et 884 000 habitants à La Plata. La population se rassemble à 92 % en milieu urbain. Les enfants de 0 à 14 ans sont à 24.02 % présents dans le pays avec 5 629 188 hommes et 5 294 723 femmes. Les jeunes adultes de 15 à 24 ans sont aussi nombreux avec 15.19 % de la population répartie avec 3 539 021 hommes et 3 367 321 femmes. Les adultes de 25 ans à 54 ans représentent 39.6 % de la population avec 9 005 758 hommes et 9 002 931 femmes. Les personnes de 55 et 64 ans sont moins présentes dans la population à 9.07 % et les aînés de 65 ans et plus sont à 12.13 % dans le pays. L'âge médian total est de 32.4 ans. Pour les hommes, il est de 31.1 ans. Les femmes sont plus vieilles en général en Argentine avec 33.6 ans. Sur un territoire de 2 780 400 kilomètres carrés, des groupes ethniques sont divisés avec des Européens avec des origines espagnoles, italiennes, amérindiennes et américaines.

La langue officielle est l'espagnol. D'autres langues telles que l'italien, l'anglais, l'allemand, le français, le Mapudungun et le Quechua qui sont des langues amérindiennes sont parlées dans le pays. 92 % sont catholiques avec 20 % de pratiquant, 2 % sont protestants, 2 % sont juifs et 4 % sont d'autres religions (Central Intelligence Agency, 2020).

Histoire

L'ouverture pour le public de la Bibliothèque royale d'Espagne (Madrid) a fait beaucoup réfléchir les administrateurs des colonies sud-américaines. Habituellement, les bibliothèques existantes en Amérique du Sud étaient administrées par l'Église catholique

ou par des ordres jésuites. Peu à peu, plusieurs villes majeures situées le long du Rio de la Plata ont instauré des bibliothèques publiques administrées par la Couronne. L'administrateur colonial de Buenos Aires, Francisco de Paula Bucarelli, impressionné par le concept des bibliothèques publiques, fut un des premiers à signaler l'importance d'établir une « bibliothèque ouverte » à Buenos Aires. C'est en 1810 que l'administration coloniale de Buenos Aires définit la « bibliothèque publique » comme étant une institution soutenue et administrée par l'État. Par l'initiative de Mariano Moreno, la Bibliothèque Publique de Buenos Aires fut inaugurée en 1812. On y retrouvait plus de 4000 volumes, provenant surtout de dons particuliers, de legs de l'évêque Azamor y Ramirez (recteur du Collège San Carlos), et de l'ordre jésuite de Cordoba (Ripodas, 1994). Les bibliothèques administratives d'entreprises étrangères y ont aussi contribué des documents, notamment la British Commercial Room, qui a effectué un don de 600 volumes et fournit un bibliothécaire (Sabor, 1974). La fédéralisation de Buenos Aires en 1880 a eu pour conséquence la nationalisation de sa Bibliothèque Publique, rebaptisée Bibliothèque Nationale Mariano Moreno en 1884. En 1822, la Bibliothèque Publique du Général San Martin fut inaugurée à Mendoza. Elle demeure la seule bibliothèque d'Argentine dont l'administration est provinciale plutôt que fédérale ou municipale.

Types de bibliothèques

Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale Mariano Moreno

Fondée le 13 septembre 1810 durant la Révolution de Mai, la Bibliothèque nationale Mariano Moreno de la République argentine est située sur les terrains de l'ancien palais Unzué sur les rues Austria et Agüero et les avenues del Libertator et Las Heras. La construction de la bibliothèque nationale a été réalisée par les architectes Francisco Bullrich, Clorindo Testa et Alicia Cazzaniga. Son architecture de style brutaliste emploie le béton armé et une géométrie forte. L'édifice a trois sous-sols d'entrepôts d'une superficie de 19 000 mètres carrés pour entreposer les livres et les journaux. Elle a des salles d'expositions, un auditorium, un bar, une photothèque, une cartothèque, une audiothèque

et une médiathèque. Elle dispose également d'une salle de commande de livres, des salles de lecture et des box pour les chercheurs.

Au niveau H et PB, l'École nationale des bibliothécaires a trois salles de classe pour accueillir les étudiantes et les étudiants, la salle Augusto Raúl Cortazar et une bibliothèque. Le Centre argentin d'histoire de la psychanalyse, de la psychologie et de la psychiatrie est à proximité des locaux de l'école.

Deux autres bâtiments historiques occupent une place importante dans l'histoire de la bibliothèque nationale. Le bâtiment d'origine fut construit à Manzana de las Luces et son siège classique dans le quartier de San Telmo sur la Calle México. Il a été inauguré par le directeur Paul Girouac au début du XXe siècle. L'édifice peut abriter des résidences d'écrivains et des salles d'expositions et de recherche. Ce bâtiment sera restauré pour aménager le futur Centre d'études et de documentation Jorge Luis Borge (Bibliotheca National Mariano Moreno, 2020). Jorge Luis Borge était un homme de lettres, professeur de langue anglaise et américaine à l'Université de Buenos Aires, mais aussi un ancien directeur de la Bibliothèque nationale Mariano Moreno de la République argentine (Monegal, s.d.).

Bibliothèques universitaires

En 1853, au moment de la réorganisation politique en Argentine et de l'instauration de la Constitution argentine, le pays ne comptait que deux universités: l'Université de Córdoba et l'Université de Buenos Aires (Peruchena Zimmermann, 2004). Durant les années 1980 et 1990, le ministère de la Culture et de l'Éducation, par l'entremise du Secrétariat des politiques universitaires (Secretaría de Politicas Universitarias – SPU), a favorisé l'implantation d'une infrastructure nationale qui allait permettre aux universités de l'Argentine de former un réseau (Peruchena Zimmermann, 2004). C'est en novembre 1994 que le Secrétariat des politiques universitaires, de concert avec les universités argentines, adhère à un accord pour créer le Réseau d'Interconnexion Universitaire (Red de Interconexión Universitaria – RIU). En 2004, ce réseau regroupait les 35 universités nationales et les 39 universités privées d'Argentine (Peruchena Zimmermann, 2004). Les bibliothèques universitaires d'Argentine peuvent ainsi faire partie de différents réseaux. En 2008, le Réseau interuniversitaire argentin de bibliothèques (Red Interuniversitaria Argentina de Bibliotecas – RedIAB) est créé. Ce réseau est rattaché au Conseil interuniversitaire national (CIN) et il a été formé dans le but d'aider à la mise en œuvre

et à l'application de politiques concernant la bibliothéconomie et l'information dans les bibliothèques universitaires (RedIAB, 2020a). Le RedIAB chapeaute entre autres le Cycle de réflexion sur l'évaluation des bibliothèques universitaires (RedIAB, 2020b). En plus du RIU et du RedIAB, il existe également le Réseau des bibliothèques d'Universités privées qui se nomme "Amicus". Ce réseau a été créé en 1997 dans le but de construire des relations de coopération entre les bibliothèques du réseau pour permettre un meilleur accès aux collections des bibliothèques membres (Universidad de Palermo, 2020a).

Bibliothèques scolaires

En Argentine, le statut de bibliothèque scolaire est défini selon trois critères: offrir des services à toutes les parties prenantes du système d'éducation, avoir une collection centralisée et posséder un espace identifiable. De plus, un responsable doit être en charge de la bibliothèque scolaire et celle-ci doit s'impliquer dans la vie scolaire (Ministerio de Educación et Organización de Estados Iberoamericanos Argentina, 2010). Les bibliothèques scolaires en Argentine sont entre autres soutenues par le programme BERA (Programa Bibliotecas Escolares y Especializadas de la República Argentina). Ce programme est coordonné par la direction de la Bibliothèque nationale des enseignants et il est soutenu par des politiques publiques relatives à l'éducation. Le BERA est donc un programme national au niveau fédéral qui facilite la coopération entre les réseaux locaux, provinciaux et régionaux dans le but de fusionner les actions des bibliothèques scolaires de tout le pays (Biblioteca Nacional de Maestros, 2009). Ensuite, l'un des enjeux importants concernant les bibliothèques scolaires en Argentine est le manque de bibliothèques scolaires en zone rurale (Ministerio de Educación et Organización de Estados Iberoamericanos Argentina, 2010).

Un autre fait intéressant sur les bibliothèques scolaires en Argentine est que le 26 novembre 2020 a eu lieu la première journée nationale des bibliothèques scolaires et des unités de formation pédagogique, qui est une initiative du sous-secrétariat à l'éducation sociale et culturelle du ministère de l'Éducation nationale (Argentina.gob.ar, 2020). Cette activité a également pour but de célébrer le 150e anniversaire de la Bibliothèque nationale des enseignants et de mettre en valeur le Système national des bibliothèques scolaires et des unités d'information pédagogique (SNBEyUIE) (Argentina.gob.ar, 2020). Le Système national des bibliothèques scolaires regroupe toutes les bibliothèques scolaires, peu importe le niveau, la forme d'enseignement, le caractère privé ou public de l'école, et

ce, dans toutes les provinces d'Argentine ainsi que dans la ville autonome de Buenos Aires. Le système est sous l'autorité de la direction de la Bibliothèque nationale des enseignants (Argentina.gob.ar, s.d.). En terminant, Fernando López, le directeur de la Bibliothèque nationale des enseignants, a annoncé que celle-ci réalisera un recensement des bibliothèques scolaires au courant de l'année 2021 afin de dresser le bilan des bibliothèques scolaires (Biblioteca Nacional de Maestros, 2020).

Bibliothèques publiques

En Argentine, les bibliothèques publiques sont des bibliothèques créées et gérées par des entités gouvernementales qui offrent des services au public général. Elles peuvent être administrées au niveau fédéral, au niveau provincial, au niveau municipal, ou par une entité étatique, ministérielle, parlementaire, juridique, commissionnaire, scolaire, communautaire, muséale ou régionale. La législation argentine, en s'appuyant sur le Manifeste de l'UNESCO, nous informe que les bibliothèques publiques sont dans l'obligation d'offrir leurs services à l'ensemble des membres de la communauté, sans discriminer en raison de l'identité d'un individu (race, nationalité, âge, sexe, religion, langue parlée, handicap, condition économique, état d'emploi, niveau d'éducation). La mission prioritaire des bibliothèques publiques argentines est de contribuer à l'éducation des citoyens par l'entremise d'un service gratuit et sans restriction d'accès. En tant qu'acteur social, les bibliothèques publiques se doivent d'être des espaces d'apprentissage, de rencontre et d'insertion sociale (Parada, 2017).

Bibliothèques populaires

Les bibliothèques populaires sont des bibliothèques créées et gérées par des institutions privées ou par des organismes à but non lucratif. Elles sont organisées dans des contextes communautaires variés, tels que les clubs sociaux, les coopératives d'habitation, les institutions religieuses, les commissions de quartier, etc. Leur but premier est d'améliorer l'accès à l'information de la population locale. Bien que certaines bibliothèques populaires bénéficient d'un support financier gouvernemental par l'entremise du Ministère de la Culture ou du Ministère de l'Éducation, de la Science et de la Technologie, elles demeurent

des institutions autonomes. Les bibliothèques populaires sont souvent établies dans le but de répondre à un besoin précis d'une communauté, ou dans le but de combler l'absence d'une bibliothèque publique dans une région. C'est justement le nombre limité de bibliothèques publiques qui a provoqué l'émergence du concept de bibliothèque populaire. C'est la communauté locale qui reçoit et maintient les services offerts par une bibliothèque populaire. L'organisation des bibliothèques populaires en Argentine est parfois faite sur une base bénévole, par des membres de la communauté. Le terme « bibliothèque populaire » s'applique à une multitude d'initiatives locales autonomes, ce qui en fait une institution hétérogène, qui s'adapte aux couleurs des communautés au sein desquelles elle s'épanouit. La première bibliothèque populaire d'Argentine, la *Sociedad Franklin*, voit le jour le 15 avril 1866, dans la province de San Juan. À la suite de la création de la commission nationale de protection des bibliothèques populaires (CONABIP), un réseau de bibliothèques populaires se forme en Argentine. La CONABIP est responsable pour :

- L'établissement et le maintien du réseau de bibliothèques populaires;
- La reconnaissance et l'intégration au réseau des bibliothèques populaires conformément au manuel de procédures;
- L'allocation des fonds aux bibliothèques populaires;
- La distribution des subventions pour les dépenses ou les projets spéciaux;
- La réalisation d'activités de promotion de la lecture et du livre à l'échelle nationale;
- La mise en œuvre de formations spécifiques pour assurer la capacité d'action communautaire et informationnelle des intervenants en bibliothèques populaires et maintenir l'autonomie des bibliothèques populaires.

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Tout d'abord, l'Argentine est considérée comme un pays pionnier dans l'enseignement et la formation en sciences de l'information et en bibliothéconomie en Amérique latine (Peruchena Zimmermann, 2004). Dans le cadre du plan d'action de la section Amérique latine et Caraïbes de l'IFLA, un répertoire des écoles de bibliothéconomie de cette région a été réalisé et publié en 2018 (Rodríguez Salas, 2018). Ce répertoire est amené à être mis à jour et amélioré au fil des années. L'objectif est de faciliter les contacts entre les établissements d'enseignement supérieur qui offrent des programmes en

bibliothéconomie et/ou en sciences de l'information (Rodríguez Salas, 2018). En complément au répertoire créé par Karla Rodríguez Salas, membre permanente de l'IFLA, l'Association des bibliothécaires diplômés de la République d'Argentine (ABGRA: http://abgra.org.ar/) a mis sur pied une carte géoréférencée des écoles de bibliothéconomie et de sciences de l'information présentes en Argentine (ABGRA, 2020).

Les études en bibliothéconomie et en sciences de l'information en Argentine sont possibles par l'entremise de nombreux programmes dispensés dans plusieurs universités et écoles. La durée de ses programmes varie de 3 à 5 ans. La licence en bibliothéconomie et/ou en sciences de l'information en Argentine est généralement d'une durée de 4 ou 5 ans (Rodríguez Salas, 2018). Il existe aussi des programmes universitaires pour former des professeur.es en bibliothéconomie et/ou en sciences de l'information. Ceux-ci durent de 4 à 5 ans, dépendamment des universités (Rodríguez Salas, 2018). On retrouve également une technique universitaire en bibliothéconomie et une technique permettant de devenir technicien.ne bibliothécaire documentaliste. Ce type de programme est d'une durée de 3 ans (Rodríguez Salas, 2018). Certaines universités offrent aussi des programmes plus spécifiques qui permettent d'obtenir le titre de bibliothécaire scolaire ou bibliothécaire documentaire. Ceux-ci durent habituellement 3 ans (Rodríguez Salas, 2018).

Afin de favoriser la continuation des apprentissages après les études, l'ABGRA a contribué à la mise sur pied d'un programme de mentorat en ligne qui se nomme « Biblionetwork" (Biblionetwork, 2020). Ce programme vise à aider les bibliothécaires de l'Amérique latine à développer un réseau professionnel, à approfondir leurs connaissances en bibliothéconomie et à favoriser le partage d'idées et d'expériences. Les étudiant.es en bibliothéconomie et en sciences de l'information peuvent aussi participer s'ils possèdent suffisamment d'expérience dans le domaine. Les participant.es à Biblionetwork sont rassemblés en équipe de trois personnes. Un cycle de mentorat dure trois mois durant lequel le programme envoie à chaque deux semaines un point de discussion à aborder dans chacune des équipes. Le premier contact s'effectue par courriel, mais par la suite, les membres d'une équipe peuvent décider d'utiliser d'autres outils de communication tels que Facebook ou Skype. Lorsque le programme se termine, les équipes sont dissoutes, mais les participant.es peuvent décider de rester en contact et ainsi agrandir leur réseau professionnel (Biblionetwork, 2020).

Association de bibliothèques

L'Association des bibliothèques nationales ibéro-américains

L'Association des États ibéro-américains pour le développement des bibliothèques nationales ibéro-américaines (ABINIA) est une organisation internationale fondée le 14 décembre 1989 de 22 bibliothèques nationales ibéro-américaines. Le nom a changé en octobre 1999 pour l'Association des bibliothèques nationales ibéro-américaines traduit de Asociación de Bibliotecas Nacionales de Iberoamérica.

L'organisation internationale a pour objectifs d'amener une liaison entre les différentes bibliothèques et les systèmes d'informations, puis de procéder à la compilation et la mise à jour des informations sur les bibliothèques nationales ibéro-américaines. Elle permet de développer des sources de référence nationale et internationale dans un but de favoriser les échanges, l'étude ainsi que la recherche. Elle assure la gestion matérielle, financière et humaine pour l'amélioration des services des bibliothèques nationales. L'association diffuse les collections par des expositions, des éditions et les catalogues (UNESCO, 2019).

L'Association des bibliothécaires diplômés de la République d'Argentine

L'Association des bibliothécaires diplômés de la République d'Argentine traduit de Asociación de Bibliotecarios Graduados de la República Argentina est une association qui regroupe l'ensemble des bibliothécaires dans un but de collaboration entre les différents membres. Plusieurs avantages sont accessibles aux membres. Les membres peuvent bénéficier d'un encadrement juridique et syndical dans le cas d'un problème dans le milieu de travail. L'association propose des cours, des ateliers et des conférences pour les membres à des coûts préférentiels. Elle envoie par courriel une infolettre sur les derniers avancements dans le milieu professionnel et sur les nouvelles activités.

L'association a été fondée le 5 novembre 1953 dans l'objectif de faire la promotion et une reconnaissance sociale du travail de bibliothécaire en Argentine. Sous l'ancien nom de l'Association des bibliothécaires diplômés de la capitale fédérale, elle est devenue membre de la Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques (IFLA) en 1962.

Chaque année, l'association organise les « Rencontres nationales des Bibliothécaires » qui regroupent l'ensemble des bibliothécaires d'Argentine pour réfléchir sur la valorisation des bibliothèques et sur les nombreux rôles des bibliothécaires. L'événement est un espace de rencontre dans le but d'améliorer la cohésion entre les membres et permet de dresser une liste des besoins des utilisateurs dans leur milieu de travail. L'objectif

général des rencontres est de bonifier les services en bibliothèque et de positionner les bibliothèques dans le pays, mais aussi dans le monde (ABGRA, 2020).

Cadre législatif

Lois fédérales sur les bibliothèques populaires (*Loi 419 et loi 23.351*)

La loi 419, promue le 23 septembre 1870 par le président Domingo Faustino Sarmiento, donne naissance à la Commission nationale de protection des bibliothèques populaires (CONABIP). La CONABIP s'appelle maintenant la Commission nationale des bibliothèques populaires. En 1986, suite à l'expansion de la CONABIP, la loi 23.351 sur les bibliothèques populaires a vu le jour. La loi 23.351 fixe les objectifs nationaux de la CONABIP, définit son fonctionnement et assure la création du Fond spécial pour les bibliothèques.

Loi fédérale sur le système national de bibliothèques scolaires et d'unités d'information pédagogique (*Loi 26.917*).

Cette loi décrit le mandat des bibliothèques scolaires et des unités d'information pédagogique comme suit : la création et la gestion du patrimoine scolaire argentin. Le terme "unité d'information pédagogique" regroupe l'ensemble des bibliothèques du pays (publiques, scolaires, académiques, spécialisées, etc.), les centres de documentation, les centres d'archives ainsi que les musées (Naranjo, 2005). Toutes ces institutions font partie du réseau éducatif et culturel fédéral. La loi reconnaît aussi le rôle fondamental des institutions scolaires

Loi fédérale sur l'éducation (*Loi 26.206*, *article 91*)

Précise que la création de bibliothèques scolaires et le maintien de leurs fonctions relèvent du Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie. Ces tâches, ainsi que la planification et l'implantation de programmes permanents pour la promotion du livre et de la lecture, doivent être exécutées en accord avec le Conseil Fédéral de l'Éducation, qui régit les politiques éducatives, la rémunération des enseignants et la standardisation du système éducatif national. (Loi 26.206, article 85). Précise que, pour assurer la qualité de l'enseignement, le Ministère de l'Éducation, de la Science et de la Technologie se doit de fournir les ressources matérielles nécessaires à toutes les écoles du territoire. Ces ressources matérielles incluent les bibliothèques scolaires et les ressources pédagogiques qu'elles contiennent.

Loi fédérale sur le droit à l'information (*Loi 27.275*)

Cette loi décrit les bibliothèques et les bibliothécaires comme les piliers du droit à

l'information. En s'appuyant sur la déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et sur les écrits de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, cette loi explicite le droit des citoyens argentins à l'information. En s'appuyant sur la Loi fédérale sur la propriété intellectuelle (Loi 11.723) et sur la Convention de Berne, la loi sur le droit à l'information décrit la tension qui existe entre la législation du droit à l'information et celle du droit d'auteur. Dans le contexte législatif argentin, il est clair que le droit à l'information affecte les tâches quotidiennes des bibliothécaires. La loi décrit les bibliothèques comme un pont entre le droit d'auteur et le droit à l'information. Dans l'optique d'obtenir un équilibre entre la propriété intellectuelle et l'accès à l'information par le Fair Use, comme décrit par l'IFLA, la loi 27.275 débarrasse les bibliothécaires de cette responsabilité en leur permettant de ne pas prendre parti entre les deux. Cette législation est similaire à celles d'autres pays, où un équilibre est recherché, malgré les contraintes possibles sur l'accès à l'information.

Références

Argentina.gob.ar. (2020, 5 novembre). *Primera Jornada Nacional de Bibliotecas Escolares y Unidades de Formación Educativa*. https://www.argentina.gob.ar/noticias/i-primera-jornada-nacional-de-bibliotecas-escolares-y-unidades-de-formacion-educativa

Argentina.gob.ar. (s.d.). *Bibliotecas Escolares*. https://www.argentina.gob.ar/justicia/derechofacil/leysimple/bibliotecas-escolares

Asociación de Bibliotecarios Graduados de la República Argentina [ABGRA]. (2020). *52RNB*. https://abgra.org.ar/52rnb/

Asociación de Bibliotecarios Graduados de la República Argentina [ABGRA]. (2020). *Día del Bibliotecario*. http://abgra.org.ar/institucional/dia-del-bibliotecario/

Asociación de Bibliotecarios Graduados de la República Argentina [ABGRA]. (2020). *Historia ABGRA*. http://abgra.org.ar/institucional/historia-abgra/

Asociación de Bibliotecarios Graduados de la República Argentina [ABGRA]. (2020, 23 mai). *Nuevo mapa georeferenciado para que sepas dónde estudiar Bibliotecología*. https://abgra.org.ar/nuevo-mapa-georeferenciado-para-que-sepas-donde-estudiar-bibliotecologia/

Biblionetwork. (2020). *Preguntas y respuestas sobre el programa*. https://sites.google.com/view/biblionetwork/funcionamiento

Biblioteca Nacional de Maestros. (2009). *BERA – Institucional – Fundamentación*. http://www.bnm.me.gov.ar/redes_federales/bera/institucional/fundamentacion/index.php

Biblioteca Nacional de Maestros. (2020, 12 novembre). *Redes Federales – Novedades*. http://www.bnm.me.gov.ar/redes_federales/novedades/?p=14633

Bibliotheca National Mariano Moreno. (2020). *Acerna de la BNMM*. https://www.bn.gov.ar/biblioteca/acerca/historia

Bibliotheca National Mariano Moreno. (2020). *Patrimonio arquitectónico*. https://www.bn.gov.ar/biblioteca/acerca/patrimonio-arquitectonico

Biblioteca Popular « Coronel Dorrego ». (23 septembre 2009). Decreto Nº 1932/90 – Conmemoración del día de las bibliotecas populares [entrée de blogue]. Repéré le 1er décembre 2020 au http://bpcd30.blogspot.com/2009/09/decreto-n-193290-conmemoracion-del-dia.html

Caro, C. (December 01, 1994). ABINIA: A Project for Cooperation between Libraries in Latin America. *Ifla Journal*, *20*, 4, 441-448.

Carrión, G. M. (2002). *Manual de bibliotecas*. Salamanca: Fundación Germán Sánchez Ruipérez.

Central Intelligence Agency. (2020, 24 novembre). *The World Factbook – South America : Argentina*. https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ar.html

CONABIP. Repéré le 3 décembre 2020 au http://v.conabip.gob.ar

Dobra, Ana T., & Ríos, Daniel R. (1999). *Las Bibliotecas populares argentinas*. Associació Valenciana d'Especialistes en Informació (AVEI).

Giordanino, Eduardo Pablo. (1998). *Panorama general de las bibliotecas argentinas en el siglo* XX. Sociedad Argentina de Información. Centro de Estudios sobre Bibliotecología.

InfoLeg Argentina. Repéré le 3 décembre 2020 au http://www.infoleg.gob.ar/

Ministerio de Educación et Organización de Estados Iberoamericanos Argentina (OEI). (2010). *Las bibliotecas escolares en la Argentina. Un diagnóstico desde sus actores*. http://www.bnm.me.gov.ar/redes_federales/estadistica/oei/docs/Bibliotecas_Argentina.pdf

Monegal, E.R. (s.d). Jorge Luis Borges. Dans *Encyclopedia Britannica*. https://www.britannica.com/biography/Jorge-Luis-Borges

Naranjo, V. E. (2005). Formacion de usuarios de la informacion y procesos formativos: Hacia una conceptuacion. *Investigación Bibliotecológica: Archivonomía, Bibliotecología E Información*, 19, 38, 33-60.

Parada, A. E. (January 01, 2003). Tipologia de las bibliotecas argentinas desde el periodo hispanico hasta 1830: Una primera clasificacion provisional. *Información Cultura* Y *Sociedad (argentina)*, 9, 75-94.

Parada, A. E. (2017). Bibliotecas e inclusión. *Informacion*, *Cultura* Y *Sociedad*, 37, 5-12.

Peruchena Zimmermann, A. M. (2004). Libraries in Argentina: an overview. *Ifla Journal*, 30(2), 108–128. https://doi.org/10.1177/034003520403000202

Red Interuniversitaria Argentina de Bibliotecas [RedIAB]. (2020a). *Historia de la Red de Bibliotecas Universitarias*. http://rediab.cin.edu.ar/informacion/historia

Red Interuniversitaria Argentina de Bibliotecas [RedIAB]. (2020 b). *2do encuentro: Ciclo de reflexión sobre la evaluación de las bibliotecas universitarias*. http://rediab.cin.edu.ar/

Rípodas, A. D. (1994). *La Biblioteca porteña del obispo Azamor y Ramírez*: 1788-1796. Buenos Aires: Prhisco-Conicet.

Rodríguez Salas, K. (2018). *Directorio de escuelas de bibliotecología – América Latina y El Caribe*. IFLA. https://www.ifla.org/files/assets/lac/directorio_final.pdf

Sabor, R. M. A. (1974). *Contribucion al estudio historico del desarrollo de los servicios bibliotecarios de la Argentina en el siglo* XIX. Argentina: Universidad Nacional del Nordeste.

UNESCO. (2019). *Portal de la Cultura : Asociación de Estados Iberoamericanos para el Desarrollo de las Bibliotecas Nacionales de Iberoamérica* (ABINIA). http://www.lacult.unesco.org/institucion/showitem.php?uid_ext=orcalcadmin_1&getipr=127.0.0.1&lg=1&pais=&id=798

Universidad de Palermo. (2020a). *Redes de bibliotecas*. https://www.palermo.edu/biblioteca/Redes_Biblioteca.html

World Bank. Education Statistics (EdStats). Repéré le 12 décembre 2020 au https://datatopics.worldbank.org/education/country/argentina

5. Arménie

(Noë Cropsal, Cédric Dolarian)

« Si nous avons conquis, ce n'est que grâce à nos livres. »

(Sevak, 1961, traduction libre)

Profil du pays

Ancienne République socialiste soviétique devenue indépendante en 1991, l'Arménie est un pays démocratique d'Asie occidentale dont les frontières terrestres sont partagées avec la Géorgie, l'Azerbaïdjan, l'Iran et la Turquie. De fortes tensions existent toutefois entre l'Arménie, la Turquie et l'Azerbaïdjan, si bien que leurs frontières terrestres sont officiellement fermées. Ce pays couvre une superficie de 29 800 km², pour une population d'environ 3 millions d'habitants. Sa capitale, Erevan, avec un million d'habitants, est, de loin, la plus grande ville du pays. Bien que située dans le Caucase, l'Arménie est considérée comme faisant partie, « culturellement, historiquement et politiquement parlant » (Wikipédia, *Arménie*, 2020) de l'Europe. La candidature de l'Arménie pour intégrer l'Union européenne a été étudiée en 2015.

L'Arménie est un pays de montagnes et de vallées, situé en moyenne à plus de 1000 mètres d'altitude. Les Arméniens composent 96% de la population du pays, suivis de loin par les Kurdes, les Azerbaïdjanais et les Russes. Mais il faut noter qu'une diaspora arménienne composée d'environ cinq millions de personnes vit à l'étranger, principalement dans les anciens états de l'URSS, mais aussi aux États-Unis, en France et au Liban.

L'arménien est une langue indo-européenne dite isolée, elle ne partage donc aucune relation génétique avec d'autres langues, bien qu'elle « ait subi, au cours de son histoire, certaines influences lexicales, notamment de la part du persan, du grec et du russe. » (Leclerc, 2017) Son alphabet a été inventé en 401 par Mesrop Machtots dans le but de traduire la bible et de protéger le christianisme contre le zoroastrisme. Avant l'invention d'un alphabet propre à leur langue, les érudits arméniens employaient le grec ou l'araméen. « Au cours des siècles, la langue arménienne s'est fragmentée en un grand nombre de variétés dialectales. » (Leclerc, 2017) On distingue encore aujourd'hui l'arménien classique, celui des livres, des dialectes parlés.

Histoire

L'un des peuples les plus anciens du monde, des traces d'habitation humaine en territoire arménien remontent au IIIe millénaire avant notre ère (Johnson, p. 50). Les

régions que les Arméniens ont habitées au fil des millénaires, traversées par la route de la soie, se trouvent au carrefour de grands empires qui, à tour de rôle, les ont conquises puis perdues : Perses, Séleucides, Parthes, Romains, Sassanides, Byzantins, Arabes, Mongols, Turcs, Russes et Soviets (CEFAN, 2020). C'est ainsi que les Arméniens, d'histoire récente, n'ont pu connaître d'autonomie politique que depuis la chute de l'URSS en 1991, marquant l'indépendance du pays que nous connaissons aujourd'hui.

D'importantes collections de manuscrits arméniens auraient disparu ou été pillées lors de conquêtes dévastant le territoire, surtout au cours du Moyen-Âge (Johnson, 2013, p. 55 ; Matenadaran, 2020). La plupart des manuscrits arméniens ayant traversé les époques sont aujourd'hui conservés à l'Institut Mesrop Machtots de recherches sur les manuscrits anciens, plus informellement appelé *Matenadaran*, signifiant « gardien de manuscrits » en arménien classique. Cette institution date du Ve siècle de notre ère, lorsque l'alphabet arménien a été créé ; les premiers textes ont alors été traduits en arménien et les historiens de l'époque ont commencé à documenter l'histoire du peuple arménien. Un lieu de dépôt de manuscrits s'est donc avéré nécessaire et c'est au cours de ce même siècle que le premier *matenadaran* a été construit à Vagharchapat (aujourd'hui Etchmiadzin). D'autres matenadarans verront le jour dans des monastères et couvents au fil des siècles.

C'est en 1511, à Venise, que paraît le premier livre imprimé en arménien et en 1666, à Amsterdam, que la première bible arménienne est imprimée. Celle-ci sera d'ailleurs offerte en présent à Louis XIV (Vernay-Nouri, 2007, p. 11).

Les manuscrits de Vagharchapat seront transférés à la bibliothèque publique d'Erevan en 1939, puis au Matenadaran d'Erevan (aujourd'hui le plus connu), inauguré en 1957 pour favoriser la sauvegarde des manuscrits. Deux ans plus tard, le Matenadaran sera restructuré pour en faire un institut de recherche scientifique avec des départements spéciaux de conservation, d'étude, de traduction et de publication des manuscrits (Matenadaran, 2020). Il héberge aujourd'hui plus de 10 000 manuscrits et fragments de manuscrits parmi les 30 000 manuscrits arméniens répertoriés dans le monde (Wikipédia, *Miniature arménienne*, 2020).

Types de bibliothèques

« Le système de bibliothèques en Arménie est décentralisé et en phase de développement. » (IFLA, 2020) On y retrouve des bibliothèques nationales, académiques, publiques, scolaires, et spécialisées. Selon la *Library map of the world* de l'IFLA (2016), le réseau des bibliothèques d'Arménie comporte 2205 bibliothèques, soit une bibliothèque pour 1300 habitants.

Bibliothèques nationales

La Bibliothèque nationale d'Arménie a été fondée en 1832 à Erevan. « [Elle] se définit

par ses activités de recherche et comme centre de référence national pour la culture arménienne et sa préservation, car elle contient la plus grande collection mondiale d'ouvrages en arménien. » (Wikipédia, *Bibliothèque nationale d'Arménie*, 2020)

Une *Chambre du livre* a été fondée par le Commissariat du peuple d'Arménie en 1922, calquée sur le modèle des soviets russes, pour coordonner les affaires bibliographiques (Aslyanyan, 1986, dans Johnson, 2013, p. 51). Selon Johnson (2013, p. 51-52), la Chambre nationale du livre d'Arménie a été responsable de la bibliographie nationale, des informations bibliographiques et des statistiques, de la centralisation du catalogage, des collections d'archives des publications arméniennes ainsi que de la préservation de ces collections. Elle a ainsi acquis une collection de 1,5 million de pièces, comprenant livres, journaux et magazines, musique imprimée, pièces littéraires décoratives, cartes, matériel de conférence, programmes de manifestations théâtrales et culturelles, cartes d'invitation, etc.

Depuis 2017, la Bibliothèque nationale d'Arménie s'occupe de répertorier les publications arméniennes, ce travail étant auparavant confié à la Chambre du livre de l'Arménie (Wikipédia, *Bibliothèque nationale d'Arménie*, 2020).

La bibliothèque arménienne de musicologie est, elle aussi, financée par le gouvernement. « Les dépôts légaux se font via la bibliothèque nationale, mais le budget d'acquisition est minimal. » (Hellen, 2008) Jusqu'en 2017, les conditions d'entreposage et de catalogage sont restées très archaïques, rien n'était informatisé, mais « le service continuait malgré les subventions minimales, et était donné par un personnel expert et dédié à leurs tâches [...]. » (Hellen, 2008) Depuis, l'établissement a fermé ses portes et sa collection a été transférée à la Bibliothèque nationale et à la bibliothèque du Musée Komitas.

Selon la *Library map of the world* de l'IFLA, en 2016, ces deux bibliothèques comptaient quelques 400 employés, 50 000 abonnés, 500 000 visites, 2 millions de prêts physiques et presque 15 000 prêts numériques. Toutes deux offraient un accès à Internet.

Une troisième bibliothèque nationale sera décrite plus loin dans le texte, à la section portant sur les bibliothèques scolaires : il s'agit de la Bibliothèque nationale pour enfants Khnko Aper.

Bibliothèques universitaires

Les bibliothèques universitaires ont joué un rôle crucial dans la modernisation des universités, en « offrant les ressources et les services nécessaires à la démocratisation et l'amélioration des occasions d'apprentissages. » (Johnson, 2013) Ce rôle a été rendu possible grâce à plusieurs aides étrangères qui se sont échelonnées depuis l'indépendance en 1991. Comme le rapporte Johnson (2013, p. 54), les Allemands ont aidé la rénovation

de la Bibliothèque de l'université d'état d'Erevan en 1994. La fondation Carnegie a octroyé une bourse de 125 000$ pour un projet servant à améliorer l'accès à l'information dans les bibliothèques universitaires. L'OCLC a donné des accès temporaires à ses bases de données. L'ALA a négocié à la baisse l'achat de logiciels comme ARIEL pour connecter les bibliothèques entre elles. Malgré les efforts de la communauté internationale et des bibliothécaires arméniens, le réseau reste sous financé.

Selon la *Library map of the world* de l'IFLA, en 2016, l'Arménie comptait 91 bibliothèques universitaires employant presque 400 employés et 700 bénévoles, desservant 130 000 abonnés, pour 2,5 millions de visites, 7 millions de prêts physiques et presque 3 millions de prêts numériques. Toutes ces bibliothèques universitaires offraient un accès à Internet.

Bibliothèques publiques

La première bibliothèque publique d'Arménie fut fondée à Erevan au milieu du 19e siècle. Le nombre de bibliothèques publiques n'a cessé d'augmenter durant l'ère soviétique, jusqu'à atteindre le point culminant de 1331 bibliothèques en 1976. Depuis l'indépendance, le pays est aux prises avec plusieurs difficultés financières qui ont obligé de nombreuses bibliothèques à fermer. Ces problèmes ont été accentués par la décentralisation des pouvoirs qui a eu lieu à la fin des années 1990. « Opérant souvent sans électricité, sans chauffage, sans toilettes, ou avec une collection jamais renouvelée depuis 20 ans, il est évident que les bibliothèques arméniennes ont été oubliées et négligées depuis l'indépendance […] » (Alvandian, 2018) Le gouvernement et les municipalités se renvoient la balle, aucun ne voulant la responsabilité du financement des bibliothèques publiques. « Les bibliothèques sont entretenues de manière inégale dans notre pays. Si nous examinons les 12 bibliothèques relevant du ministère, nous constatons qu'elles sont modernes et continuellement mises à jour » (Aghbalyan, 2019), explique Mme Hovasapyan, spécialiste principale du département du patrimoine culturel, à M. Aghbayan, journaliste d'enquête.

« Il semblerait que les autorités provinciales d'Arménie n'aient aucune idée de l'état réel des bibliothèques sur leur territoire. » (Aghbalyan, 2019)

Les informations suivantes sont par conséquent présentées sous toute réserve. Selon la *Library map of the world* de l'IFLA, en 2016, l'Arménie comptait 800 bibliothèques publiques employant 1700 employés et 500 bénévoles, desservant 400 000 abonnés, pour 3.8 millions de visites, 6.5 millions de prêts physiques et aucun prêt numérique. Un peu moins d'une bibliothèque publique sur cinq offrait un accès à Internet.

Bibliothèques scolaires

Selon Johnson (2013, p. 53), la situation précaire des services en bibliothèque publique

ouvre la porte à des solutions alternatives qui doivent être envisagées, comme des bibliothèques mobiles et/ou des bibliothèques scolaires et publiques à usage commun.

Avant 1991, les habitants de la République socialiste soviétique d'Arménie ont bénéficié d'une mise à disposition généralisée de bibliothèques universitaires, publiques et scolaires (Serov, 1980, dans Johnson, 2013, p. 53). La quasi-totalité de la population arménienne était alors abonnée aux services d'au moins une bibliothèque (Johnson, 2013, p. 53).

L'effondrement de l'Union soviétique a cependant entraîné des changements socioéconomiques dont l'impact est important (Richards, 1999, dans Johnson, 2013, p. 53) pour les bibliothèques, et celles scolaires ne font pas exception. Leurs services se sont dégradés au point de n'en faire que de simples lieux de distribution de manuels scolaires (Johnson, 2013, p. 54). Car s'il existe 1349 bibliothèques scolaires sur le territoire, dont les collections totalisent 18,4 millions de documents, 10 millions de ces documents sont en fait des manuels scolaires (Manoogian, 2010, dans Johnson, 2013, p. 54).

La Bibliothèque nationale pour enfants Khnko Aper est située dans le quartier central d'Erevan. Hébergeant aujourd'hui quelque 500 000 livres et fournissant un accès à Internet, elle dispose d'installations pour l'enseignement des technologies de l'information et comprend des départements distincts pour la musique et l'écoute de documents audio (Johnson, 2013, p. 54). Elle a été fondée en 1933 et renommée en 1935 en hommage à l'écrivain de littérature jeunesse Khnko Aper (il s'agit de son nom de plume, son nom à la naissance étant Atabek Khnkoyan) (Wikipédia, Khnko Aper, 2020). À son apogée durant l'ère soviétique, étant désignée comme dépositaire national des livres pour enfants arméniens, la Bibliothèque Khnko Aper publiait plus d'un million de livres par année (Danielyan, 1985, dans Johnson, 2013, p. 54). Sa situation s'est toutefois, elle aussi, largement détériorée, son financement et sa collection étant insuffisants (Hellen, 2008, dans Johnson, 2013, p. 54).

Selon la *Library map of the world* de l'IFLA, l'Arménie comptait en 2016 environ 1300 bibliothèques scolaires employant 1000 employés et 1300 bénévoles, desservant 196 000 abonnés, pour 230 000 visites, un million de prêts physiques et 9000 prêts numériques. La moitié de ces bibliothèques offraient un accès à Internet.

Bibliothèques spécialisées

L'Arménie soviétique bénéficiait de réseaux de bibliothèques spécialisées desservant les communautés scientifiques et techniques (agriculture, médecine, etc.) (Serov, 1980, dans Johnson, 2013, p. 53). Selon Johnson (2013, p. 54), les bibliothèques scientifiques se sont particulièrement développées en Arménie au cours de la Seconde Guerre mondiale. Celles-ci ont été mises à contribution pour fournir des services aux organisations scientifiques et militaires de l'URSS, dont une part significative avait été évacuée à partir

d'autres républiques vers l'Arménie. L'épreuve de la guerre a modifié la structure et le travail quotidien de ces bibliothèques scientifiques.

Ces bibliothèques spécialisées ont reçu de nouveaux soutiens gouvernementaux vers la fin des années 1970, soutiens essentiellement axés sur la diffusion d'informations scientifiques dans le cadre des tentatives de modernisation de l'économie de l'Union soviétique (Johnson, 2013, p. 54). Par contre, des pressions financières, doublées de réformes économiques dans le contexte de la perestroïka de Gorbatchev, lors de la seconde moitié des années 1980, ont amené l'Institut arménien de recherche sur l'information scientifique et technique à proposer, moyennant rémunération, des services de consultation en information (Sarukhanyan & Darbinyan, 1990, dans Johnson, 2013, p. 54).

D'autres soutiens, cette fois issus de l'étranger, ont précipité le développement de bibliothèques médicales suite au tremblement de terre de 1988 (Johnson, 2013, p. 54), lequel a fait près de 30 000 morts dans la région de Spitak, dans le nord de la république. C'est dans ce contexte que les services fournis par la Bibliothèque médicale scientifique de la République arménienne, à l'époque l'une des trois plus grandes bibliothèques du pays, ont pu être améliorés (Johnson, 2013, p. 54) et sa fréquentation multipliée par dix entre 1991 et 1995 (Braude & Shirinian, 1995, dans Johnson, 2013, p. 54).

En ce qui concerne les services d'informations agricoles, une étude réalisée en 2007 (Shatberashvili & Maru, 2008, dans Johnson, 2013, p. 54) a identifié des insuffisances en lien avec l'acquisition de publications internationales dans le domaine, justifiables par les coûts importants de telles publications. L'accès à des informations électroniques et à des sources en libre accès via Internet (FAO-AGORA, Bibliothèque nationale agricole des États-Unis, réseau AgroWEB, BioOne, etc.) serait cependant largement pratiqué.

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Les premières formations en bibliothéconomie remontent à l'ère soviétique. Deux écoles voient le jour dans les années 1930. Le Saint-Siège du collège bibliothécaire d'Etchmiadzin offre un enseignement professionnel secondaire. Cette formation permet d'accéder aux premiers échelons de la profession de bibliothécaire, mais sans pouvoir accéder aux suivants. La faculté de philosophie et de culture de l'Université pédagogique nationale Khachatour Abovyan, à Erevan, offre un baccalauréat en bibliothéconomie avec spécialisations en bibliothéconomie ou en bibliographie. Cette formation permet d'accéder aux postes hiérarchiques les plus élevés en bibliothèque. Jusqu'à la fin du 20e siècle, le système d'éducation arménien continue de s'inspirer du modèle soviétique en ce qui a trait aux admissions, frais de scolarité, cursus, gouvernance, etc. Malgré une réforme majeure en 1960, peu est fait pour s'adapter aux transformations technologiques

et sociétales. « Au début des années 1990, plusieurs bibliothécaires arméniens visitent les États-Unis pour y suivre une maitrise en science de l'information ». (Johnson, 2013) À leur retour, ils occuperont des postes de décideurs. Comprenant les enjeux modernes des sciences de l'information, notamment l'importance de l'informatisation du réseau des bibliothèques, leur constat est très clair : les formations actuelles ne répondent pas aux besoins. Il faudra attendre les années 2000 et la création de l'Espace européen de l'enseignement supérieur pour qu'un réel changement s'installe. Poussées par les exigences du processus de Bologne, qui cherche à uniformiser l'enseignement supérieur européen, notamment « en généralisant une division en trois cycles (études graduées, post-graduées et doctorales) » (Wikipédia, *Processus de Bologne*, 2020), les universités arméniennes commencent à harmoniser leurs pratiques avec celles de l'Europe. L'Université pédagogique nationale Khachatour Abovyan ouvre, en 2009, un programme de maîtrise en Sciences de l'information. Également en 2009, l'Académie nationale des sciences, fondée en 1921 dans la petite ville d'Etchmiadzin, profite du programme européen TEMPUS (Trans European Mobility Program for University Studies) pour développer une maîtrise en Sciences de l'information qui respecterait les nouvelles normes. Leur programme de doctorat, créé en 1997, est lui aussi repensé.

Jusque dans les années 1990, la formation continue était presque inexistante pour les bibliothécaires. En 1995, l'Association des bibliothécaires d'Arménie est créée. Rapidement, ses membres commencent à organiser des séminaires, des colloques, des formations intensives, etc. Leur but est à la fois très simple et très ambitieux : moderniser le réseau des bibliothèques ainsi que les pratiques des bibliothécaires. Pour réaliser cet objectif, en plus de la formation continue, l'organisme essaiera de faire pression sur le gouvernement.

En 2013, une loi émise par le Ministère de la culture dicte les critères nécessaires à l'obtention d'un poste comme employé d'une bibliothèque. Ces critères sont spécifiés dans l'« *Ordonnance du ministre de la Culture de l'Arménie sur l'approbation des normes de qualification professionnelle des employés de la bibliothèque* » (2013) et dictent notamment ce qui suit :

Pour être chef de service, directeur de succursale ou bibliothécaire en chef, l'appliquant doit avoir une maitrise en « Library and information resources » et au moins un an d'expérience dans le poste hiérarchiquement inférieur à celui qu'il convoite.

Pour être bibliothécaire de premier plan ou bibliothécaire de première classe, l'appliquant doit avoir un baccalauréat en « Library and information resources » et au moins un an d'expérience dans le poste hiérarchiquement inférieur à celui qu'il convoite.

Pour être bibliothécaire de deuxième classe, l'appliquant doit avoir un baccalauréat, sans exigences d'expérience professionnelle.

Pour être bibliothécaire, l'appliquant doit avoir complété un enseignement professionnel secondaire, sans exigence d'expérience professionnelle.

Cette loi encadre aussi les postes de bibliographe, spécialiste des technologies modernes, restaurateur de livres et relieur.

Associations de bibliothèques

Les associations professionnelles étaient interdites durant l'ère soviétique ; des initiatives de collaboration entre bibliothécaires ont cependant commencé à émerger durant la perestroïka, au milieu des années 1980 (Johnson, 2013, p. 57).

L'Association des bibliothèques arméniennes a été fondée en 1995 (Johnson, 2013, p. 57). Selon l'IFLA (2020), il s'agit de la seule association professionnelle représentant aujourd'hui les intérêts des bibliothécaires au pays. Elle comprend 200 membres. Son objectif étant de contribuer à l'amélioration de la bibliothéconomie au pays, cette association déploie les moyens suivants pour y parvenir :

en développant des partenariats avec des bibliothèques et associations de bibliothécaires étrangères ;

en participant à des projets liés aux principes et aux documents programmatiques et normatifs portant sur la bibliothéconomie en Arménie ;

en mettant en œuvre des initiatives visant à renforcer l'autorité et la réputation des bibliothèques ;

en s'engageant dans le développement professionnel des bibliothécaires ainsi que dans l'amélioration des politiques et des normes liées au secteur des bibliothèques, notamment en ce qui concerne le travail en bibliothèque ;

en organisant des événements (semaine nationale des bibliothèques, journée des bibliothécaires, foires, etc.) ;

en sensibilisant la population aux enjeux liés aux bibliothèques et à la bibliothéconomie ;

en organisant des conférences et des séminaires professionnels portant sur les bibliothèques, à l'échelle locale et internationale.

Tel que précisé sur la *Library map of the world* (IFLA, 2020) depuis 2002, l'Association des bibliothèques arméniennes organise une semaine nationale des bibliothèques. Cet événement a pour objectif de souligner l'importance du travail des bibliothécaires ainsi que l'importance culturelle des livres. Cette semaine est aussi une occasion de rappeler au gouvernement les difficultés rencontrées par les bibliothèques. Toutes les bibliothèques de la République sont invitées à participer à cette semaine de festivités en organisant divers événements dans leurs établissements.

Selon Johnson (2013, p. 57), malgré les efforts progressifs de modernisation de la

pratique bibliothéconomique en Arménie, la formation des bibliothécaires s'avère encore aujourd'hui inadéquate et ne répond que partiellement à de nombreuses nouvelles tâches qui incombent aux bibliothécaires. C'est en ce sens que l'Association des bibliothèques arméniennes a priorisé l'organisation de formations continues (Manoogian, 2010, dans Johnson, 2013, p. 57), notamment en développant des projets avec le soutien de la succursale arménienne de l'Open Society Institute.

Cadre législatif

Notons avant tout que l'article 5 de la *Loi sur la langue*, une loi adoptée par le président de la République d'Arménie (Levon Ter-Petrosyan, à l'époque) en avril 1993 et portant sur « la mise en œuvre de la politique linguistique de l'État », établit ce qui suit : « La République d'Arménie doit encourager les publications en arménien, la presse aussi bien que la préparation des manuels, les modes d'emploi, les textes scientifiques ou méthodologiques, les références et la vulgarisation scientifique. » (CEFAN, 2020, *Arménie : loi sur la langue* (1993))

Le cadre législatif concernant les bibliothèques est élaboré par le Ministère de l'éducation, des sciences, de la culture et des sports de la République d'Arménie (IFLA, 2020, *Armenia: Policy & Legislation*). Ce qui concerne le droit d'auteur est plutôt encadré par l'Agence de la propriété intellectuelle du Ministère de l'économie.

Une loi dont la portée est plutôt générale a été adoptée par le gouvernement arménien en 2002 : il s'agit de la *Loi sur les fondements de la législation culturelle*, laquelle mentionne expressément l'inclusion des bibliothèques, des archives et du secteur de l'édition dans sa portée. Elle témoigne des objectifs de la politique culturelle de la République :

la reconnaissance de la culture comme moyen de développement de la société ;

la recherche de nouvelles valeurs et de nouvelles idées ;

la création des conditions de reproduction et de développement du potentiel créatif de la société ;

la formation de la société civile.

En octobre 2005, le parlement arménien a publié un décret exigeant que tous les éditeurs enregistrés déposent un exemplaire de chaque publication à la Chambre du livre et un autre à la Bibliothèque nationale, et ce à partir de 2007 (Hakobyan, 2010, dans Johnson, 2013, p. 52). Cette *Loi sur les copies obligatoires de documents* couvre les documents imprimés, non publiés (tels que les rapports de recherche et les documents d'archives), audiovisuels et électroniques sur support physique. Elle définit également les responsabilités en matière de préservation, de description et d'utilisation. La Bibliothèque nationale donne accès aux documents déposés sur place et en ligne, conformément aux

dispositions de la *Loi nationale sur le droit d'auteur*, qui permet l'accès à l'enseignement et à la recherche (IFLA, 2020, *Armenia: Policy & Legislation*).

Suite à la création d'une agence nationale du droit d'auteur en 1993, une première loi sur le droit d'auteur est adoptée par le parlement arménien en 1996 (Pilch, 2005, dans Johnson, 2013, p. 52). L'IFLA (2020, *Armenia: Policy & Legislation*) précise que la version la plus récente de cette loi, appelée *Loi sur le droit d'auteur et les droits associés*, adoptée en 2006, est de nouveau en cours de modification. Celle-ci autorise les activités de base des bibliothèques, y compris le prêt, la copie et la conservation, ainsi que la copie à des fins d'éducation et de recherche, mais ne tient pas compte des utilisations numériques. Cette loi permet cependant aux bibliothèques de faire des copies d'œuvres dans un format accessible aux personnes ne pouvant lire les documents imprimés.

Plus précisément, l'article 24.3 de la *Loi sur le droit d'auteur* (Présidence de la République d'Arménie, 2006, traduction libre) nous indique que :

Sans le consentement de l'auteur et sans rémunération ni but lucratif, mais avec mention obligatoire du nom de l'auteur et de la source de l'œuvre, sont permis :

a) la reproduction reprographique d'une œuvre publiée licitement par les bibliothèques et les archives, les institutions éducatives et culturelles, en vue de restaurer ou de remplacer les exemplaires perdus ou endommagés (en un seul exemplaire), ainsi que, en cas de perte d'un exemplaire de l'œuvre dans les autres bibliothèques, pour mettre l'exemplaire à leur disposition si, dans les conditions ordinaires, l'obtention d'un tel exemplaire par d'autres moyens est impossible ;

b) la reproduction reprographique (en un seul exemplaire) d'articles indépendants, d'œuvres succinctes légalement publiées dans des collections, journaux et autres publications périodiques, et de courts extraits d'œuvres écrites légalement publiées par les bibliothèques et archives (à la demande des personnes physiques) à des fins d'étude et de recherche, ainsi que par les établissements d'enseignement, à l'exception des programmes informatiques ;

c) la reproduction reprographique (en un seul exemplaire) de l'ensemble de l'ouvrage si celui-ci est épuisé depuis au moins deux ans ;

d) la reproduction (en un seul exemplaire) d'une édition graphique d'une œuvre musicale par transcription manuscrite.

Une *Loi sur les bibliothèques* a été adoptée par l'Assemblée nationale arménienne en 2012. Il s'agit de la toute première législation nationale dans ce domaine (Johnson, 2013, p. 59). Cette loi couvre les objectifs, la supervision, la gestion et le financement des bibliothèques, ainsi que les responsabilités des autorités locales en lien avec les bibliothèques de leur région (IFLA, 2020, *Armenia: Policy & Legislation*).

Information complémentaire/particularités

En 2004, le gouvernement arménien décrète que le 7 octobre est officiellement le jour des bibliothécaires. C'est une journée pour célébrer le rôle des « bibliothèques et des bibliothécaires à l'ère des technologies modernes » (IFLA, 2020, *Armenia : Education & Events*). Toute une panoplie d'activités a lieu ce jour-là : « tables rondes, matinées littéraires, discussions sur des questions relatives aux bibliothèques, rencontres avec des représentants notoires des universités et de la culture, ainsi que des cérémonies d'encouragement des meilleurs bibliothécaires. » (IFLA, 2020, *Armenia : Education & Events*)

Références

Alvandian, L. (2018, octobre). *Underfunded: Armenia's Forgotten Libraries*. Yulia Grigoryants. http://yuliagrigoryants.com/?page_id=1468#7

Aghbalyan, G. (2019, 19 février). *Armenia's Public Libraries: While Hundreds Have Closed, Culture Ministry Says It's a Local Government Problem.* Hetq.

https://hetq.am/en/article/101037

Armenian State Pedagogical University after Khachatur Aboyan. (2020, décembre 10) *Faculty of culture.*

https://aspu.am/en/page/faculty_of_culture/

Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN). (2020, 5 juillet). *Arménie : données historiques*. https://www.axl.cefan.ulaval.ca/asie/armenie2-HST.htm

Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN). (2020, 12 décembre). *Arménie : loi sur la langue* (1993).

https://www.axl.cefan.ulaval.ca/asie/armenie-loi-1993.htm

Hellen, R. (2008). Music libraries in Armenia: October 2006. *Fontes Artis Musicae*, 55(2), 270-273. Retrieved December 11, 2020, from http://www.jstor.org/stable/23512435

IFLA (2020, 08 décembre). *Armenia : Education & Events*. Library map of the world. https://librarymap.ifla.org/countries/Armenia

IFLA (2020, 04 décembre). *Armenia: Policy & Legislation*. Library map of the world. https://librarymap.ifla.org/countries/Armenia

Johnson, I. (2013). Library development in Armenia: Problems and progress since the dissolution of the USSR. *The International Information & Library Review*, 45(1-2), 50-62. https://doi.org/10.1016/j.iilr.2013.08.003

Leclerc, J. (2017, 07 octobre). *Arménie – Situation générale*. L'aménagement linguistique dans le monde. https://www.axl.cefan.ulaval.ca/asie/armenie1-genrl.htm

Library and information science Master's programme. (2020, décembre 10) *Curriculum description*.

http://www.flib.sci.am/eng/Master/curriculum(e).html

Matenadaran. (2020, 10 décembre). *Historical Review*.

https://matenadaran.am/en/matenadaran/research-institute/historical-review/

Présidence de la République d'Arménie (2006, 4 juillet). *The Law of the Republic of Armenia on Copyright and Related Rights*. Ministry of Economy of the Republic of Armenia: Intellectual Property Agency. https://www.aipa.am/en/Copyrightlaw

Sevak, P. (1961). We are not many, but we are called Armenians. Dans D. Sakayan (2007). *Eastern Armenian for the English-speaking world. A Contrastive Approach*. Yerevan State University Press, p. 438.

Système d'information juridique de l'Arménie (2013, 05 aout). *Ordonnance du ministre de la Culture de l'Arménie sur l'approbation des normes de qualification professionnelle des employés de la bibliothèque*. https://www.arlis.am/DocumentView.aspx?DocID=85095

Vernay-Nouri, A. (2007). *Livres d'Arménie : Collections de la Bibliothèque nationale de France*. Paris : Éditions de la Bibliothèque nationale de France. doi :10.4000/books.editionsbnf.1133

Wikipédia. (2020, 02 décembre). *Arménie*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Arménie

Wikipédia. (2020, 28 janvier). *Bibliothèque nationale d'Arménie*.

https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Biblioth%C3%A8que_nationale_d%27Arm%C3%A9nie&action=history

Wikipédia. (2020, 27 novembre). *Processus de Bologne*.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Processus_de_Bologne

6. Autriche

(Pierre-Emmanuel Roy, Audrée Frappier, Camille Archambault)

Profil du pays

La République d'Autriche (*Republik Österreich*) se situe au cœur de l'Europe, environnée par l'Allemagne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Slovénie, l'Italie et la Suisse. Membre de l'Union européenne depuis 1995, l'Autriche compte près de neuf millions d'habitants, dont une majorité de catholiques. L'allemand y est la langue officielle.

L'Autriche est un État fédéral doué, comme le Canada, d'un régime parlementaire. Elle se divise en neuf régions administratives (*Bundesländer*) dont la plus populeuse, l'État fédéré de Vienne, abrite la capitale du même nom (CIA, 2020). Le jeune chancelier Sebastian Kurz, chef du Parti populaire autrichien (*Österreichische Volkspartei* ou ÖVP), assume depuis 2020 les fonctions de chancelier fédéral. Ses politiques sont généralement assimilées à la droite conservatrice. Il prône notamment, sur le plan économique, la diminution des charges fiscales, et sur le plan social, des mesures sévères contre l'immigration illégale (France Diplomatie, 2019).

L'Autriche se démarque dans la zone euro par son économie robuste : un taux de chômage parmi les plus faibles d'Europe, une croissance stable du PIB, une dette publique bien maîtrisée. Le niveau de vie y est généralement élevé : seulement 3 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, contre 16,7 % pour l'Allemagne (CIA, 2020; France Diplomatie, 2019).

Histoire

Jusqu'au siècle des Lumières, l'histoire des bibliothèques en Autriche offre peu de particularités. Comme dans plusieurs régions d'Europe, les premières bibliothèques autrichiennes se forment en milieu ecclésiastique dès le début du 8e siècle. On compte ainsi, à la fin du Moyen Âge, plus de 100 bibliothèques monastiques dans le territoire

qu'on nomme aujourd'hui l'Autriche. La première université autrichienne, celle de Vienne, se constitue également une bibliothèque en 1384, suivie par les universités de Graz au 16e siècle, et de Salzbourg et d'Innsbruck au 17e siècle (Fiedler, 1980; Vosodek, 1994a). La bibliothèque royale (*Bibliotheca Regia*) est fondée au courant du 16e siècle et se développe progressivement pour devenir en 1920 la Bibliothèque nationale d'Autriche (Österreichische Nationalbibliothek, s. d.-a).

Le milieu du 18e siècle marque un tournant décisif dans l'histoire des bibliothèques autrichiennes. L'impératrice Marie-Thérèse et son fils Joseph II, deux représentants caractéristiques du despotisme éclairé des Lumières, mettent en œuvre une politique de développement et de centralisation des bibliothèques. Les heures d'ouverture, les règles d'utilisation, les systèmes de catalogage sont normalisés dans tout l'État. Un personnel spécialement formé est nommé à la tête des institutions. Enfin, les bibliothèques jésuites sont annexées à la collection nationale après la dissolution de la Compagnie de Jésus en 1773 (Fiedler, 1980).

Le 19e siècle voit la création de multiples bibliothèques scientifiques, généralement sous la tutelle d'institutions administratives ou savantes nouvellement fondées. Un mouvement de démocratisation des bibliothèques, remontant aux bibliothèques ambulantes du 18e siècle, fait d'importants progrès à compter des années 1860 sous l'impulsion de diverses sociétés privées (KRIBIBI, 2012; Vosodek, 1994a). En 1897, Eduard Reyer fonde la Société pour une bibliothèque centrale (*Verein Zentralbibliothek*). Cette association de bibliothèques populaires adhérant à un principe de neutralité idéologique connaîtra un grand rayonnement dans l'Europe de l'avant-guerre (Kolar, 2008; Vosodek, 1994a).

Les désordres occasionnés par les deux grandes guerres du 20e siècle ralentissent le développement des bibliothèques en Autriche (Vosodek, 1994a). L'annexion du pays par l'Allemagne nazie, en 1938, aura des suites particulièrement néfastes. Les bibliothèques populaires et ouvrières, qui fleurissaient au début du siècle, reçoivent leur coup de grâce. Un brutal régime de censure décime les collections. Les rapines nazies et les frappes aériennes des alliés ont des effets non moins destructeurs sur les bibliothèques autrichiennes (Stummvoll, 1950; Kolar, 2008). Après la Seconde Guerre mondiale, cependant, le milieu des bibliothèques renaît. On assiste à l'émergence des premiers programmes de formation universitaire en bibliothéconomie (Vosodek, 1994a). De multiples bibliothèques publiques et de nouvelles associations de bibliothèques voient le jour, bénéficiant dans plusieurs cas du soutien financier de l'État (KRIBIBI, 2012). L'histoire des bibliothèques autrichiennes amorce sa phase actuelle.

Types de bibliothèques

La plupart des auteurs qui s'intéressent à la bibliothéconomie autrichienne divisent ce champ en deux grandes catégories. D'une part, les bibliothèques publiques (*öffentliche Bibliotheken*), d'autre part, les bibliothèques scientifiques (*wissenschaftliche Bibliotheken*). Il existe bien sûr des bibliothèques qui s'insèrent difficilement dans ce paradigme : notamment les bibliothèques carcérales, les bibliothèques d'hôpitaux et les bibliothèques scolaires, qu'on tend à ranger en Autriche dans la catégorie marginale des « bibliothèques spéciales » (Büchereiverband Österreichs, 2009). La documentation sur ces bibliothèques est rare. Les articles qui prétendent donner un aperçu du paysage bibliothéconomique autrichien ne font souvent aucune référence à ces institutions (Feigl, 2019; Huditsch et Karall, 2015; KRIBIBI, 2012; Leitner et al., 2013). Faute de ressources, nous n'examinerons pas ces types de bibliothèques dans les prochaines pages.

Bibliothèques publiques

Les bibliothèques publiques, nommées jusque dans les années 1970 « bibliothèques populaires » (*Volksbüchereien*), comprennent la majeure partie des bibliothèques en Autriche. En 2018, l'Association des bibliothèques autrichiennes (BVÖ) dénombrait 1 383 bibliothèques publiques au pays, dont 652 bibliothèques communales, 373 bibliothèques coopératives et 225 bibliothèques confessionnelles (Feigl, 2019; Statistik Austria, 2020c). À la différence des bibliothèques scientifiques, les bibliothèques publiques autrichiennes se donnent pour but d'offrir au grand public un accès à une vaste gamme de ressources documentaires et culturelles : non seulement des livres de toutes sortes, mais aussi des DVD, des revues, ou encore des jeux vidéo (Huditsch et Karall, 2015). Sans but lucratif, elles se veulent aussi, selon les termes de la BVÖ, des centres de « formation continue, [de] promotion de la lecture et [de] divertissement pour un large public » (Büchereiverbandes Österreichs, s. d.; traduction libre).

Les bibliothèques publiques autrichiennes accueillent environ 9 millions de visiteurs chaque année, dont 43,6 % d'enfants et d'adolescents, et rassemblent dans leurs collections 9,1 millions d'unités documentaires. Ces chiffres laissent mesurer la différence de grandeur entre les bibliothèques publiques et scientifiques en Autriche : ces dernières sont près de vingt fois moins nombreuses, mais elles mettent trois fois plus de documents

à la disposition des usagers (Feigl, 2019; Huditsch et Karall, 2015). En effet, les bibliothèques publiques sont généralement petites : plus de 80 % d'entre elles occupent une superficie inférieure à 100 mètres carrés (KRIBIBI, 2012).

Le personnel des bibliothèques publiques autrichiennes est composé d'une grande majorité de femmes : celles-ci ne forment pas moins de 87,7 % de la main d'œuvre, contre 12,3 % d'hommes. Ces bibliothécaires sont à plus de 80 % bénévoles, contrairement à ceux qui travaillent dans les bibliothèques scientifiques (Feigl, 2019; Hamann, 2015). Sur ce plan, l'Autriche fait figure d'exception dans le paysage bibliothéconomique européen, qui est, dans l'ensemble, beaucoup moins tributaire du travail bénévole (Leitner et al., 2013).

Comme il n'existe en Autriche aucune loi garantissant la mise en place ou le financement des bibliothèques publiques, ni aucune norme régissant leur fonctionnement, le milieu bibliothéconomique autrichien présente un aspect hétérogène (Leitner et al., 2013). Si les bibliothèques publiques sont toutes chapeautées par l'Association des bibliothèques autrichiennes (BVÖ), elles sont en revanche gérées sous des tutelles diverses : municipalités, églises, sociétés privées, cofinancements, etc. (Feigl, 2019; Leitner et al., 2013). Depuis quelques années, de plus en plus de voix s'élèvent pour que l'État réglemente les bibliothèques publiques et mette au point un plan directeur pour leur développement (Büchereiverband Österreichs, 2009; Hamann, 2015; Leitner et al., 2013). Certains y voient l'occasion de combler les plus graves lacunes des bibliothèques publiques en Autriche, notamment le manque de ressources humaines, la maigreur des collections et l'absence totale de bibliothèque dans 55 % des municipalités (KRIBIBI, 2012). Les questions de normalisation et d'unification du champ bibliothéconomique demeureront, dans les prochaines années, une préoccupation majeure pour les bibliothèques publiques autrichiennes.

Bibliothèques scientifiques

Les bibliothèques scientifiques regroupent 44 bibliothèques universitaires et d'enseignement supérieur, 7 bibliothèques d'État (*Landesbibliothek*), la Bibliothèque nationale autrichienne (appelée Bibliothèque de la cour jusqu'en 1920) , 8 bibliothèques administratives, ainsi que 17 bibliothèques des institutions de recherche. En tout, elles sont un peu plus de 70, réparties dans un millier d'emplacements. Toutes ces bibliothèques se trouvent sous l'égide du ministère de l'Éducation, de la Science et de la Recherche, ainsi que les différentes administrations régionales, qui gouvernent en partie les bibliothèques

d'État. Au pays en 2019, ce sont plus de 10 000 000 visites dans ces bibliothèques qui ont été enregistrées, tout établissement confondu (Feigl, 2019; Leitner et al., 2013; Statistik Austria, 2020a). Bien qu'elles soient souvent associées à des institutions privées, les bibliothèques scientifiques restent tout de même, en général, accessibles au public (Hamann, 2015).

Les deux plus grandes bibliothèques du pays, à savoir la Bibliothèque nationale autrichienne et la Bibliothèque universitaire de Vienne possèdent à elles seules plus de 11 millions de volumes, soit environ le tiers de tous les documents de cette catégorie de bibliothèques (Statistik Austria, 2020b). Elles sont aussi en partie responsables des dépôts légaux: la Bibliothèque nationale récupère des copies de tout ce qui est imprimé ou édité sur le territoire autrichien (Österreichische Nationalbibliothek, s. d.; Roussel, 2010), tandis que la Bibliothèque universitaire de Vienne « reçoit le dépôt légal des Länder de Vienne, de Basse-Autriche et du Burgenland. » (Leitner et al., 2013)

La Bibliothèque nationale autrichienne publie aussi la Bibliographie nationale, grandement inspirée des ouvrages ayant fait l'objet d'un dépôt légal. Elle a mis sur pied et continue à alimenter, exploiter et gérer la base de données nationale. Afin de répondre à son rôle, défini par la loi, d'éduquer la population, elle organise différentes activités qui mettent de l'avant certaines pièces de leurs collections pour les faire découvrir au public. De plus, elle conçoit et gère un catalogue de référence, ainsi que des expositions – réalisées en coopération avec des acteurs des milieux de la culture et de l'éducation (Leitner et al., 2013; Österreichische Nationalbibliothek, s. d.-b).

D'ailleurs, la coopération est une méthode très présente dans les bibliothèques scientifiques. En effet, les bibliothèques scientifiques collaborent entre elles dans de nombreux projets dans le but d'améliorer l'accès aux documents et à l'information sur tout le territoire autrichien. Les différents établissements rendent disponibles, par des ententes interinstitutionnelles, des périodiques, des monographies, des articles numériques. C'est grâce à un réseau de coopération (Kooperation E-Medien Österreich) que les nombreuses institutions participantes réussissent à acquérir de nouveaux documents électroniques (Kooperation E-Medien Österreich, s. d.; Leitner et al., 2013).

Les objectifs des collections des bibliothèques scientifiques sont indiqués dans la *Loi sur les médias*. La disposition la plus importante est de fournir et soutenir la recherche et l'enseignement, notamment en mettant à disposition des employés et étudiants un large éventail de documents, disponibles sur une variété de supports d'information. Il y est aussi mentionné l'importance d'archiver et numériser les documents, afin de les conserver à long terme (Huditsch et Karall, 2015). De cet objectif découlent donc plusieurs projets de

numérisation, dont celui de la Bibliothèque nationale fait partie et qui vise à numériser surtout des objets plus vieux et précieux de la collection (Leitner et al., 2013).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Tout d'abord, il faut savoir que la formation des bibliothécaires dépend du type de bibliothèque dans lequel le ou la professionnel.le fait carrière. Par cela, il est entendu qu'un bibliothécaire travaillant dans une bibliothèque publique ne recevra pas exactement la même formation, ou du moins, elle ne se fera pas dans les mêmes établissements, qu'un de ses collègues qui œuvre dans une bibliothèque universitaire, par exemple. L'Association des bibliothèques autrichiennes (ÖBV) s'assure cependant que les deux types de formations correspondent, afin que les professionnels qui travaillent dans les bibliothèques publiques, comme dans les bibliothèques scientifiques reçoivent une formation équivalente (Leitner et al., 2013).

Pour les bibliothèques publiques

Établissement d'enseignement

- Bundesinstitut für Erwachsenenbildung St. Wolfgang (Institut fédéral d'éducation aux adultes St-Wolfgang)

Formation

L'Institut fédéral d'éducation aux adultes St. Wolfgang, situé en Haute-Autriche, est l'école où peuvent être formés les bibliothécaires travaillant dans les bibliothèques publiques. L'enseignement se fait de manière hybride; à la fois théorique et pratique (Feigl, 2019; Hensel et Holste-Flinspach, 2018). Les programmes de formation sont divisés selon les trois groupes de bibliothécaires publics, à savoir les bibliothécaires bénévoles (brièvement mentionnés plus haut), les professionnels à temps plein de niveau moyen (qui ont un

certificat de fin d'études secondaires), ainsi que les bibliothécaires de niveau supérieur (qui possèdent un baccalauréat). Les trois différentes formations sont composées de 3 à 5 semaines de cours, selon le groupe auquel le bibliothécaire appartient, et « elles comportent un nombre important de devoirs d'enseignement à distance » (Leitner et al., 2013).

Pour les bibliothèques scientifiques

Établissements d'enseignement

- Universität Graz
- Universität Innsbruck
- Universität Wien
- Bibliothèque nationale autrichienne

Formation

L'éducation et la formation des bibliothécaires scientifiques se fait dans les 3 établissements universitaires mentionnés ci-dessus, ainsi qu'à la Bibliothèque nationale autrichienne. Le diplôme de maîtrise scientifique « Library and Information Studies » est offert par ces institutions depuis 2004-2005 et est ouvert à tout étudiant possédant un diplôme de premier cycle. Le programme, qui suit les normes internationales de formation dans le domaine, est d'une durée d'un an à temps plein et deux ans à temps partiel. En plus de la maîtrise en sciences de l'information, il est possible, pour les étudiants de premier cycle, de suivre deux cours sur les bibliothèques (Bibliotheksausbildung in Österreich, s. d.; Leitner et al., 2013).

Associations de bibliothèques

Comme mentionné plus haut, les types de bibliothèques sont principalement séparés

entre les bibliothèques publiques et les bibliothèques scientifiques. Cela implique que la division des associations est faite de la même façon.

Association des bibliothécaires d'Autriche (VÖB)

La VÖB (*Vereinigung Osterreichischer Bibliothekarinnen und Bibliothekare*) est l'association à but non lucratif reliée aux bibliothèques scientifiques (Feigl, 2019). Elle est la plus grande association en Autriche, et également l'une des plus vieilles associations professionnelles des bibliothèques à travers le monde, fondée en 1896. Ses objectifs sont principalement de faire la promotion du secteur des bibliothèques, de l'information et de la documentation en Autriche, tout en encourageant la formation continue des professionnels, et en représentant leurs intérêts en Autriche ou ailleurs dans le monde (Meduni Vienna, 2019).

Un autre aspect central de la VÖB est d'offrir un espace de discussion pour les professionnels de l'information, pour échanger des idées ou discuter de problèmes éthiques, par exemple. Ses employés sont des bénévoles. Elle regroupe principalement des bibliothécaires universitaires ou de recherche, mais dans les dernières années des bibliothécaires publics et autres professionnels de l'information s'y sont joints. En 1993, le nom de l'association a changé pour y inclure les femmes bibliothécaires, en plus de changements au niveau de la structure dans le but de la rendre plus efficace et démocratique (Seissl, 1998).

Association des bibliothèques autrichiennes (BVÖ)

La BVÖ (*Büchereiverband Österreichs*), pour sa part, est l'organisation à but non lucratif qui représente les bibliothèques publiques. Comme le nom des associations l'indique, la VÖB a pour membres des bibliothécaires, et la BVÖ des bibliothèques.

À l'origine de l'association en 1948, les membres étaient les propriétaires ou les gardiens de bibliothèques publiques ayant minimalement 250 documents. L'idée derrière l'organisation était de rassembler les bibliothèques publiques sous une même association, ainsi que de produire une loi sur les bibliothèques autrichiennes (Feigl, 2019). Depuis ce temps, l'association a subi plusieurs changements, comme son nom, mais les objectifs sont restés semblables : offrir des services, des conseils et de l'information, par le soutien

financier jusqu'à la promotion de la littérature, tout cela de façon gratuite (Library & Information Science Gateway, s. d.). Elle appuie autant de grands projets que certains moins ambitieux, comme la création d'un site Web pour une bibliothèque ou la promotion de la lecture scientifique (Feigl, 2019).

Depuis 2017, la BVÖ offre une opportunité spéciale pour les volontaires dans les bibliothèques, qui sont très nombreux. Ceux-ci peuvent voyager avec une bibliothèque mobile en Écosse, afin de découvrir le monde des bibliothèques écossaises et de vivre de nombreuses nouvelles expériences (Tretthahn, s. d.).

Cadre législatif

Bibliothèques scientifiques

Les nombreuses bibliothèques scientifiques sont sous la tutelle de deux ministères fédéraux, soit le ministère de la Science et de la Recherche, et le ministère de l'Éducation, des Arts et de la Culture. Ce dernier prend en charge les instituts supérieurs de pédagogie. Le ministère de la Science et de la Recherche englobe différents types d'établissements : les 21 universités nationales, l'Institut autrichien pour la science et la technologie, l'Université de formation continue de Krems, les 13 universités privées et les 19 instituts supérieurs de technologie (Leitner et al., 2013). Il y a donc essentiellement une séparation entre les établissements pédagogiques et ceux de recherche.

Par exemple, la Bibliothèque nationale d'Autriche (*Österreichische Nationalbibliothek*) est régie par la Loi sur les musées fédéraux autrichiens (*Bundesmuseen-Gesetz 2002*), ce qui lui accorde le statut légal d'une institution scientifique fédérale, tout comme les musées nationaux. Cela implique qu'elle n'est pas directement sous le contrôle du gouvernement fédéral, mais plutôt une entité légale autonome ayant un comité qui gère les aspects économiques (Österreichische Nationalbibliothek, s. d.-c).

Bibliothèques publiques

Le cas des bibliothèques publiques est particulier en Autriche. En effet, il n'y a aucune loi

qui exige l'existence des bibliothèques publiques ni leur financement. Elles sont également très diversifiées, puisqu'aucune norme n'est établie pour leurs espaces ou leurs personnels. Comme mentionné plus haut, les bibliothèques publiques emploient principalement des bénévoles, et cette réalité en plus de l'absence de normes résulte que chacune des bibliothèques est unique (Leitner et al., 2013).

Cependant, les bibliothèques publiques ne sont pas entièrement laissées sans soutien. Même s'il n'y a aucune loi pour assurer la présence de bibliothèques dans chaque municipalité, il y en a une sur la promotion de celles-ci. Cette loi peut également soutenir financièrement les achats de documents, mais à condition d'atteindre et de respecter certains critères de qualité (Feigl, 2019). Cela engage les bibliothèques à redoubler les efforts liés à leurs services. La même loi offre une formation avancée gratuite à tous les bibliothécaires, incluant les bénévoles, et le logement et les repas sont offerts (Feigl, 2019).

Sources

Bibliotheksausbildung in Österreich. (s. d.). *Hochschulabschluss*. https://www.bibliotheksausbildung.at/hochschulabschluss.html

Büchereiverbandes Österreichs (BVÖ). (2009). *Die Zukunft gestalten – Chance Bibliothek*. https://www.bvoe.at/sites/default/files/attachments/chance_bibliothek.pdf

Büchereiverbandes Österreichs (BVÖ). (s. d.). *Definition ÖB*. https://www.bvoe.at/inhalt/definition_oeb

Central Intelligence Agency (CIA). (2020). *Austria*. The World Factbook. https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/au.html

Feigl, M. (2019). *Insights into the Austrian library system*. Electronic Platform for Adult Learning in Europe – European Commission. https://epale.ec.europa.eu/en/blog/insights-austrian-library-system

Fiedler, R. (1980). Das Bibliothekswesen Österreichs vom 19. Jahrhundert bis zur Gegenwart. Dans Unterkircher, F. (dir.), *Die Bibliotheken Österreichs in Vergangenheit und Gegenwart*. Dr. Ludwig Reichert Verlag.

France Diplomatie. (2019). *Présentation de l'Autriche*. https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/autriche/presentation-de-l-autriche/

Hamann, N. (2015). *Vom Versuch, eins zu werden*. Dans Niedermair, K. et Schuler,

D. (dir.), *Die Bibliothek in der Zukunft*. Innsbruck University Press. https://www.uibk.ac.at/iup/buch_pdfs/bibliothek_in_der_zukunft.pdf

Hensel, A. T., et Holste-Flinspach, K. (2018). Ein zukunftsfähiger Beruf als Ziel. Ausbildung für Bibliotheken in Deutschland, Österreich und der Schweiz / Ein Vergleich. *BuB : Forum Bibliothek und Information*, 70(4), 206-211.

Huditsch, R. et Karall, A. (2015). Das österreichische Bibliothekswesen. Landesverband Bibliotheken Burgenland. http://lvbb.bvoe.at/sites/lvbb.bvoe.at/files/docs/lvbb_das_oesterreichische_bibliothekswesen_0.pdf

Kolar, G. (2008). *Ein „Vorspiel“: Die Wiener Arbeiterbüchereien im Austrofaschismus*, thèse de « Magistra der Philosophie », Université de Vienne.

Kooperation E-Medien Österreich. (s. d.). *About Austrian Academic Library Consortium*. https://www.konsortien.at/about.asp

KRIBIBI – Verein kritischer Bibliothekarinnen und Bibliothekare. (2012). *Bibliothekswesen*. https://www.kribibi.at/bibliothekswesen

Leitner, G., Smrzka, B., Bauer, B. et Nicol, M. (2013). Les bibliothèques en Autriche. Dans Blin, F. (dir.), *Les bibliothèques en Europe*. Éditions du Cercle de la Librairie.

Library & Information Science Gateway. (s. d.). *Austrian Library Association* (BVÖ). http://www.lisgateway.com/index.php?option=com_content&view=article&id=29%3Aaustrian-library-association-bvoe&catid=4%3Anational&Itemid=7

Meduni Vienna. (2019). *Bruno Bauer is new President of the Austrian Library Association*. https://www.meduniwien.ac.at/web/en/about-us/news/detailsite/2019/news-im-november-2019/bruno-bauer-is-new-president-of-the-austrian-library-association/

Österreichische Nationakbibliothek. (s. d.-a). *1500: Emperor Maximilian I and the Origins of the « Bibliotheca Regia »*. https://www.onb.ac.at/en/about-us/650th-anniversary/timeline/1500-emperor-maximilian-i-and-the-origins-of-the-bibliotheca-regia

Österreichische Nationalbibliothek. (s. d.-b). *Mission statement*. https://www.onb.ac.at/en/about-us/mission-statement

Österreichische Nationalbibliothek. (s. d.-c). *The legal foundation of the Austrian National Library*. https://www.onb.ac.at/en/about-us/the-legal-foundation-of-the-austrian-national-library-collection-guidelines.

Roussel, G. (2010). *Le dépôt légal et le droit d'auteur : État de situation et étude comparative*. 257 pages.

Seissl, M. (1998). *Publishing activities of the Austrian Librarians Association*. University Library of Innsbruck.

Statistik Austria. (2020a). Benützung der wissenschaftlichen Bibliotheken und Spezialbibliotheken 2018. benuetzung_der_wissenschaftlichen_bibliotheken_und_spezialbibliotheken_201 .pdf

Statistik Austria. (2020b). Medienbestand der wissenschaftlichen Bibliotheken und Spezialbibliotheken 2018. medienbestand_der_wissenschaftlichen_bibliotheken_und_spezialbibliotheken_ .pdf

Statistik Austria. (2020c). *Öffentliche Bibliotheken und Schulbibliotheken nach Trägerschaft 1995 bis 2018*. http://statistik.at/web_de/statistiken/menschen_und_gesellschaft/kultur/bibliotheken/index.html

Stummvoll, J. (1950). Austrian Libraries, Past and Present. *The Library Quarterly: Information, Community, Policy*, 20(1), 33-38.

Tretthahn, S. (s. d.). *The Austrian Library Association's International Program*. BVÖ. http://library.ifla.org/2318/1/p-102-tretthahn-en_poster.jpg

Vosodek, P. (1994a). Austria. Dans W. A. Wiegand et D.G. Davis (dir.), *Encyclopedia of Library History*. Taylor & Francis.

Vosodek, P. (1994b). Austrian National Library, Vienna. Dans W. A. Wiegand et D.G. Davis (dir.), *Encyclopedia of Library History*. Taylor & Francis.

7. Belgique

(Nellie Demers, Sammie Wilcox-Gélinas, Alexandre Trépanier)

Profil du pays

Pays d'Europe occidentale, la Belgique est bordée au nord par les Pays-Bas et la mer du Nord, au sud-ouest par la France, et à l'est par l'Allemagne et le Luxembourg. Membre de l'Union européenne (étant d'ailleurs un de ses six pays fondateurs) et de l'Organisation du traité de l'Atlantique du Nord (OTAN), la Belgique se définit politiquement comme une monarchie constitutionnelle fédérale à régime parlementaire (Vandermotten, s. d.). Avec une population d'un peu plus de 11 millions d'habitants sur 30 000 km2, la Belgique est un pays densément peuplé et urbanisé, qui se divise en trois grandes communautés linguistiques : la Communauté française (francophone), la Communauté flamande (néerlandophone), de même que la Communauté germanophone, la dernière représentant environ 2 % de la population (Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, 2020). À la suite de la révolution de 1830 qui permet à la Belgique de se séparer des Pays-Bas, le pays devient un État unitaire et centralisé (Service Public Fédéral Belge, s. d.). Des divisions linguistiques et communautaires mèneront cependant à une révision constitutionnelle du pays en décembre 1970 (D'Hoore et Lemmers, 2013, p. 267). La Belgique devient alors un État fédéré composé des trois communautés et de trois régions (les régions wallonne, flamande et bruxelloise), constituant en tout six entités fédérées se chevauchant géographiquement (Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, 2020). À partir de ce moment, chaque communauté possède son parlement ainsi que son gouvernement, où il devient responsable des dossiers en matière de culture, d'éducation, de recherche scientifique, d'enfance, de santé et des sports (D'Hoore et Lemmers, 2013, p. 267). Ces clivages communautaires ont une incidence à la fois politique, économique et culturelle sur la Belgique d'aujourd'hui et posent même, selon certains, des questions fondamentales en ce qui a trait au devenir de l'État (Vandermotten, s. d.).

Histoire

L'histoire des institutions culturelles belges doit impérativement tenir compte des trois « piliers » de la société belge que sont le catholicisme, le libéralisme et le socialisme (Liesen, 2014, p. 318). Émergeant successivement au XIXe siècle, ces trois « ensembles culturels distincts » sont à la base de réseaux qui « couvrent pratiquement tous les aspects de la vie sociale et culturelle » en Belgique (Liesen, 2014, p. 318). À l'influence de ces trois piliers s'ajoute un clivage linguistique entre francophones et flamands.

L'évolution des bibliothèques belges a fortement été influencée par ces trois piliers et par le paysage sociopolitique particulier du pays. Avant l'instauration d'un régime public, les bibliothèques, dites populaires, étaient des initiatives privées comportant une forte dimension idéologique. L'influence de ces idéologies était la norme pour les institutions privées qui relevaient de la culture ou de l'éducation (Liesen, 2014, p. 338). Par ailleurs, les bibliothèques étaient alors perçues comme des établissements éducatifs, le complément naturel aux écoles. On considérait que les instituteurs étaient les plus qualifiés pour occuper les fonctions de bibliothécaires et les bibliothèques occupaient très souvent des locaux d'écoles communales (Liesen, 2014 , p. 339-340).

L'implication de l'État en ce qui concerne les bibliothèques demeura limitée jusqu'à la Première Guerre mondiale. Vers 1880, l'État commence à contribuer aux collections des bibliothèques communales par l'intermédiaire de dons d'ouvrages (Liesen, 2014, p. 338). En 1898, ces dons étatiques furent régularisés. Pour en bénéficier, les bibliothèques devaient être gratuites et ouvertes à tous et répondre à d'autres critères, notamment sur le partage de leur catalogue (Liesen, 2014, p. 339).

Le début du XXe siècle est marqué par le développement d'une « véritable réflexion sur le plan bibliothéconomique, réflexion qui sera une étape déterminante dans l'évolution vers un nouveau modèle inspiré par les bibliothèques publiques anglo-saxonnes » (Liesen, 2014, p. 342). Des figures internationales de la bibliothéconomie émergent alors en Belgique : Paul Otlet et Henri La Fontaine. Ils publient, en 1908, « un rapport qui est un véritable manifeste de la bibliothèque publique moderne » (Liesen, 2014, p. 343). Ce rapport est précurseur d'une vision bibliothéconomique très moderne dans laquelle « la conservation des livres n'est plus envisagée comme une fin en soi » et pour laquelle « le lecteur crée l'utilité du livre » (La Fontaine et Otlet, 1908, p. 179). Afin de concrétiser sa vision de la bibliothèque, Otlet souhaite que le nouvellement créé Ministère des Sciences et des Arts développe un réseau de bibliothèques publiques (Liesen, 2014, p. 343).

Le 17 octobre 1921, une loi proposée par Jules Destrée, ministre des Sciences et des Arts, est adoptée. Cette loi permet la création de trois types de bibliothèques publiques. Les bibliothèques communales étaient des initiatives publiques qui relevaient de l'autorité des communes, tandis que les bibliothèques adoptées étaient des initiatives privées régies par des conventions négociées avec les communes et qui jouissaient de subventions communales. Enfin, les bibliothèques libres étaient des initiatives privées qui recevaient des subventions de l'État à condition, entre autres, d'être ouvertes à tous, gratuites et « gérées par un bibliothécaire porteur d'un titre prouvant ses aptitudes » (Liesen, 2014, p. 349). Cette dernière condition s'inscrit d'ailleurs dans un mouvement de professionnalisation des bibliothécaires qui s'est amorcé à l'aube de la Grande Guerre.

Cette loi marque une volonté de concevoir un véritable service public marqué par la neutralité et se dégageant de l'influence des trois piliers, mais les trop grandes libertés qu'elle accorde aux communes font en sorte que les bibliothèques publiques conservent majoritairement leur affiliation idéologique malgré les ambitions de neutralité portées par Destrée (Liesen, 2014, p. 349-352).

La loi Destrée a d'abord fait croître le nombre de bibliothèques en Belgique jusqu'à la crise économique des années 1930. Après cette crise et la Seconde Guerre mondiale, la volonté de réformer la loi se répand. On souhaite alors instaurer un véritable réseau public, puisque de nombreuses petites communes n'ont toujours pas de bibliothèque et que la pilarisation est toujours une réalité. Les échanges internationaux qui succèdent au conflit contribuent aussi au désir de concrétiser l'objectif de neutralité imaginé au moment de la conception de la loi. Cependant, la situation politique particulière de la Belgique ne permettait pas les réformes souhaitées alors que les interventions de l'État étaient mal perçues (Liesen, 2014, p. 353-355). C'est la réforme constitutionnelle de 1971 qui permettra la réorganisation des réseaux de bibliothèques publics, la culture étant désormais une compétence des Communautés belges (Liesen, 2014, p. 356).

En 1978, « deux décrets sont votés respectivement par le Conseil culturel de la Communauté culturelle française, le 21 février[...], et par le [...] Conseil culturel de la Communauté culturelle néerlandaise[...], le 6 juillet » (Liesen, 2014, p. 356). Du côté français, on instaure un réseau unique et pluraliste et on accorde à l'exécutif le pouvoir d'obliger les pouvoirs locaux à créer et organiser une bibliothèque publique (Service de la Lecture publique, s. d.). Au cours des décennies suivantes, des décrets viendront progressivement modifier les conditions de reconnaissance pour les bibliothèques publiques. Du côté flamand, ce sont toutes les communes qui doivent se doter d'une bibliothèque publique. Dans les deux cas, les décrets ont favorisé le développement des bibliothèques publiques et la neutralité de ces institutions, mais la prospérité économique flamande a fait en sorte que ses bibliothèques publiques ont pu jouir d'un plus grand soutien financier (Liesen, 2014, p. 357).

Particularité du pays

La structure politique de la Belgique a un impact sur les types de bibliothèques offertes dans le pays. À l'exception de KBR, la bibliothèque scientifique nationale qui relève de l'État fédéral, chaque communauté de la Belgique est responsable de la gestion de ses bibliothèques publiques, universitaires, scolaires et spéciales dans le but de desservir sa population linguistique (D'Hoore et Lemmers, 2013, p. 267). Dans le cadre de ce travail, nous avons décidé de concentrer nos efforts sur les bibliothèques qui servent la Communauté française, mieux connue aujourd'hui sous le nom de la Fédération Wallonie-

Bruxelles (FWB). Cette décision a été prise à cause des enjeux linguistiques entourant la Communauté flamande et germanophone puisque les informations concernant les bibliothèques de ces deux communautés sont peu traduites en anglais.

Types de bibliothèques

Bibliothèque nationale

La Bibliothèque royale de Belgique est fondée le 19 juin 1837, mais les assises de sa collection remontent au XVe siècle. À cette époque, les ducs de Bourgogne constituent une collection de manuscrits enluminés qui a été léguée aux différents héritiers de la succession. En 1559, Philippe II installe la Librairie des ducs de Bourgogne au Palais de Coudenberg en ajoutant tous les autres ouvrages qu'il possède pour fonder la Bibliothèque royale. Au fil des siècles, la collection est sauvée d'un incendie, pillée et restituée lors de conflits, déménagée dans différents bâtiments, bonifiée par de nouvelles collections, etc. (KBR, s. d.-c). Depuis sa fondation en 1837 à Bruxelles, la Bibliothèque royale de Belgique a eu plusieurs appellations : en 1954, elle devient la Bibliothèque royale Albert 1er, puis en 2019, elle adopte le nom de KBR (KBR, s. d-d).

Gérée par l'État fédéral, KBR fait partie des 10 Établissements scientifiques fédéraux (ESF) qui comprennent notamment les Musées royaux d'Art et d'histoire, les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique ainsi que les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces (Observatoire des publics des établissements scientifiques fédéraux, s. d.). Cette particularité fait en sorte que KBR est doté d'une double mission soit d'être à la fois une bibliothèque scientifique et nationale.

Afin de respecter sa vocation scientifique, les collections de KBR sont accessibles aux chercheurs. Au cours de l'année 2018-2019, l'institution a ouvert les portes de ses collections à 230 collaborateurs et 33 scientifiques dont le fruit de leur travail a mené à la création de 12 projets de recherches, la présentation de 105 conférences offertes dans 4 universités et la publication de 146 ouvrages (KBR, 2020). Les collections de KBR comprennent plusieurs sections notamment la Réserve précieuse, les cartes et les plans, la musique, les estampes, les manuscrits, les monnaies et des médailles (KBR, s. d.-a). Étant donné que les rayonnages de KBR ne suffisent plus à satisfaire les besoins d'entreposage, l'institution déménage progressivement ses collections les moins consultées vers la réserve externe située à Péronnes-lez-Binche (KBR, 2020).

À titre de bibliothèque nationale, KBR est responsable du dépôt légal. En vertu de la loi promulguée le 8 avril 1965, l'institution doit acquérir les publications parues en Belgique, celles des auteurs belges parues à l'étranger ainsi que les publications étrangères consacrées à la Belgique. KBR propose aux éditeurs de déposer leurs publications en

format numérique sur une base volontaire, mais des modifications sur la loi sur le dépôt légal rendront obligatoire le dépôt des publications numériques dès son application (KBR, s. d.-b).

Pareillement à de nombreuses bibliothèques à portée internationale, KBR poursuit ses efforts pour numériser ses collections et les rendre disponibles dans Belgica, le catalogue en ligne qui contenait 3.7 millions de documents numérisés en 2019. In situ, KBR offre de nombreux services à ses usagers qui peuvent fréquenter la salle de lecture, mais aussi profiter d'une offre culturelle variée comprenant des ateliers, des concerts et des expositions disponibles depuis l'inauguration en 2019 du musée KBR (KBR , 2020).

Bibliothèques publiques

Fondées le 17 octobre 1921 sous la loi Destrée, les bibliothèques publiques sont scindées dans les années 1970 dans le but de servir les trois communautés linguistiques de la Belgique. Le décret du 28 février 1978 fixe les assises législatives des bibliothèques publiques des citoyens francophones (D'Hoore et Lemmers, 2013, p.267-268). Subventionnées par le gouvernement de la FWB, les bibliothèques publiques relèvent du Service de la Lecture publique (SLP) dont la mission est de valider les demandes de reconnaissances pour obtenir le statut de bibliothèque publique. Le SLP accompagne toutes les bibliothèques publiques reconnues en offrant de la formation, en octroyant des subventions, en créant des outils bibliothéconomiques, etc. (Service de la Lecture publique, s. d.). Le réseau des bibliothèques publiques reconnues est divisé en trois niveaux, soit 6 bibliothèques centrales, 18 bibliothèques principales et 150 bibliothèques locales qui comprennent 500 implantations (D'Hoore et Lemmers, 2013, p. 269). Le réseau bénéficie également des services de la Réserve centrale qui accueille les ouvrages retirés de la collection soit pour assurer leur conservation ou leur donner une seconde vie (Bibliothèque publique centrale du Brabant wallon, s. d-b).

Les bibliothèques publiques permettent à leurs usagers d'emprunter des documents issus de leur collection : des livres papier, des livres numériques, des jeux, des DVD, etc. Elles offrent également des postes informatiques, des formations sur les outils numériques et des animations variées. Les bibliothèques publiques de la FWB développent des services partagés tels que Samarcande, le portail des catalogues collectifs des bibliothèques qui a stimulé le prêt entre bibliothèques (Service de la Lecture publique, 2017, p. 46).

Académiques

Selon le cadastre des établissements d'enseignement supérieur, la FWB reconnaît l'existence de 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86

établissements d'enseignement de promotion sociale (Portail de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, s. d.).

Qu'il s'agisse de l'Université de Liège, l'Université catholique de Louvain, l'Université libre de Bruxelles, l'Université de Mons, l'Université de Namur ou l'Université Saint-Louis située à Bruxelles, chacun de ces établissements possède des bibliothèques facultaires ainsi que des bibliothèques sectorielles. Toutefois, il existe de nombreuses disparités au sein des bibliothèques universitaires, entre autres parce qu'elles possèdent des ressources humaines et financières différentes. De plus, les collections originelles, l'histoire de l'institution et les réalités pratico-pratiques ont une influence sur le développement de chacune d'entre elles. Malgré leurs différences, les bibliothèques universitaires francophones de la Belgique partagent une vision commune, soit d'appuyer les enseignements et la recherche universitaire en plus de gérer et de conserver le patrimoine documentaire (D'Hoore et Lemmers, 2013, p. 271-272).

Depuis l'arrivée du numérique, les bibliothèques universitaires de la FWB affrontent les mêmes enjeux que leurs consœurs à l'international concernant l'explosion des coûts pour accéder aux publications savantes. Afin de pallier ce problème, les six universités ont créé la Bibliothèque Interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (BICfB), une association sans but lucratif. À titre de consortium pour les bibliothèques universitaires francophones belges, la BICfB fait des achats communs de ressources électroniques, stimule les projets collaboratifs entre les bibliothèques universitaires et diffuse la production scientifique émanant des établissements universitaires francophones de la Belgique (Bibliothèque Interuniversitaire de la Communauté française de Belgique, s. d.). Toujours dans le but d'accroître l'accès aux publications scientifiques, la BICfB collabore avec la Commission des bibliothèques et services académiques collectifs (CBS) pour établir une politique de libre accès qui oblige les chercheurs qui reçoivent des fonds publics de la FWB à déposer leurs articles scientifiques dans une archive numérique institutionnelle (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur, 2020, p.36).

Scolaires

Dans le réseau de la FWB, le rôle des bibliothèques scolaires dans les écoles d'enseignement fondamental (maternel et primaire) ou secondaire est peu documenté. La faible présence de bibliothécaires scolaires dans les bibliothèques des écoles secondaires a été soulignée par Aurélie Maroquin qui a réalisé un stage en 2014 à la bibliothèque de l'Institut Saint-Boniface-Parnasse. Dans son article, Maroquin rappelle que selon la circulaire 2808, les écoles secondaires belges doivent uniquement être dotées d'une bibliothèque et d'un secrétaire-bibliothécaire lorsque leur capacité dépasse 840 élèves (Maroquin, 2014, p. 16).

Selon nos recherches, les écoles et les bibliothèques publiques collaborent pour offrir des services aux élèves. Par exemple, dans le réseau du Brabant-Wallon, les bibliothèques publiques locales accueillent les écoles pour permettre aux élèves de découvrir leur bibliothèque de proximité, développer leurs compétences en matière de recherche documentaire, participer à une activité, etc. (Bibliothèque publique centrale du Brabant wallon, s. d.-a). Cette collaboration entre les écoles et les bibliothèques publiques est également mentionnée dans le projet pédagogique de la Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) où on y mentionne que les élèves doivent connaître et exploiter les ressources éducatives à leur disposition, notamment celles des bibliothèques publiques (Wallonie-Bruxelles Enseignement, s. d.). Dans les régions éloignées, les bibliothèques itinérantes publiques, aussi appelées bibliobus, font des arrêts près des écoles pour permettre aux élèves de faire des emprunts (Service de la Lecture publique, 2017, p. 32).

Spéciales

Au sein de la FWB, il existe 3 bibliothèques publiques spéciales destinées aux personnes aveugles et malvoyantes. Que ce soit La Ligue Braille, l'Eqla et La Lumière, chacune de ces institutions possède une collection de livres audio, en braille ou en grand caractère pour répondre aux besoins de cette clientèle.

En Belgique, 5 bibliothèques itinérantes publiques, communément appelées bibliobus, sillonnent les zones rurales et les communes qui sont éloignées d'une bibliothèque publique locale. Les bibliobus se déplacent dans la région de Hainaut, Liège, Marche, Namur ainsi que la province du Brabant-Wallon (Service de la Lecture publique, 2017, p. 60).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

On retrouve en Belgique différentes formations et niveaux d'études menant à une variété de métiers dans le domaine de l'information. On y compte deux grands types d'établissements d'enseignement supérieur : les institutions universitaires (facultés et universités) et les Hautes Écoles (Pôle académique de Bruxelles, s. d.). Chacune des deux grandes communautés (francophone et néerlandophone) possède 6 universités et facultés. Une vingtaine de Hautes Écoles francophones et une dizaine de Hautes Écoles néerlandophones se partagent également le territoire (Bruxelles-J, s. d.). Pour les bibliothécaires (qui occupent généralement des postes de gestion), l'obtention d'un diplôme de 2e cycle, soit le Master (ou licence) (2 ans) en sciences de l'information est généralement préalable (ENSSIB, 2016). L'admission à ce programme n'est généralement pas conditionnelle à l'obtention d'un bachelier dans un domaine d'études précis, mais certaines universités exigent toutefois que le diplôme de 1er cycle ait été complété dans une faculté ou un domaine d'études spécifiques (par exemple, l'Université Libre de

Bruxelles demande un bachelier de la Faculté de philosophie et lettres ou un bachelier en sciences de l'ingénieur ou sciences informatiques pour pouvoir accéder au Master) (Bessem, 2014, p.53).

Des postes de gestion peuvent aussi être occupés par des professionnels ayant complété un Bachelier de bibliothécaire-documentaliste (3 ans), mais cette formation mène généralement davantage à des emplois nécessitant un savoir-faire plus technique, centré sur la gestion, l'organisation, la recherche et la diffusion d'information (Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion social, 2013, p.6). D'ailleurs, seulement 5 à 8% des bibliothécaires-documentalistes travaillent dans une bibliothèque publique (Wallez, 2014, p.57).

Le bachelier de bibliothécaire-documentaliste ne permet en effet pas de voir en détail certains éléments importants en matière de bibliothèque publique, tels que « l'éducation permanente, le plan de développement de la lecture, l'analyse d'un territoire et d'une demande, la création et le développement des partenariats, le travail de proximité avec des publics ciblés et éloignés de la lecture » (Wallez, 2014, p.59), etc. C'est pourquoi les emplois de bibliothécaire en bibliothèque publique sont plus généralement occupés par des bibliothécaires détenant un Master.

Il existe aussi un Brevet de bibliothécaire (2 ans), programme de 1er cycle axé sur le travail en bibliothèque publique (Bessem, 2014, p.52). Offert seulement en promotion sociale (formation continue, qui s'adresse à des travailleurs), ce programme professionnalisant peut donner un accès direct à la profession, ou bien constituer un prérequis dans le cursus du bachelier (Bessem, 2014, p.52). On désigne généralement les diplômés du brevet par le titre « bibliothécaire-breveté(e) », de manière à ne pas les confondre avec les bibliothécaires diplômés du Master.

La formation du breveté est aussi à distinguer de celle du bibliothécaire-documentaliste. Le brevet est axé davantage sur le travail de terrain en bibliothèque publique, le contact avec le public, et se veut le complément des expériences professionnelles antérieures des étudiants. Le breveté aura également reçu une plus grande formation socioculturelle (Bessem, 2014, p.52). Le bibliothécaire-documentaliste, quant à lui, aura reçu une formation plurielle, donnant accès à une variété de métiers, dans plusieurs milieux (bibliothèques publiques, bibliothèques de ministères, d'institutions publiques, bibliothèques universitaires, centres de documentation, etc.) (Bessem, 2014, p.52). La formation du bibliothécaire-documentaliste est aussi plus axée sur la pratique (stages, exercices pratiques, etc.) et intègre en ce sens une solide formation en langues étrangères (Bessem, 2014, p.52).

Association de bibliothèques

L'Association Belge de Documentation (ABD-BVD), créée en 1947, est une association nationale qui regroupe les deux grandes communautés linguistiques et qui joue un rôle important dans le partage d'expérience entre professionnels de l'information, de même que dans la promotion des métiers de l'information et de la documentation. L'Association contribue également à la formation continue de ses membres, entre autres en publiant, depuis 1995, les *Cahiers de la Documentation*, revue consacrée à la veille informationnelle dans le domaine. Elle organise aussi des journées d'étude comme l'Inforum et les Doc'Moments, qui permettent d'alimenter, par des ateliers, des visites, des conférences, etc., les échanges de bonnes pratiques et la recherche en sciences de l'information. L'Association produit aussi les Dossiers ABD-BVD, une collection de travaux de fin d'études primés par le Prix ABD-BVD, qui récompense chaque année un jeune professionnel (ABD-BVD, s. d.).

L'Association des Professionnels des Bibliothèques Francophones de Belgique (APBFB) regroupe quant à elle les bibliothécaires et documentalistes de la communauté francophone afin de défendre leur fonction et participer à leur formation continue (APBFB, s. d.). Au cœur de la mission de l'association se trouve la valorisation des bibliothèques, l'APBFB jouant entre autres un rôle actif dans la discussion autour de l'importance du plaidoyer en bibliothèque, offrant d'ailleurs des formations à ce sujet, et soutenant le lobbying fait par l'IFLA pour inscrire les bibliothèques dans l'Agenda 2030 de l'ONU (APBFB, 2018). Un représentant de l'association siège aussi au Conseil des Bibliothèques publiques, de même qu'au Conseil du Livre (APBFB, 2019).

L'association organise, depuis sa création en 1975, des journées d'études, des échanges d'expérience et des visites professionnelles dans les bibliothèques, en plus de tenir un congrès annuel. Elle offre également une variété de formations pratiques pour soutenir l'élaboration de projets en bibliothèque (jeux d'évasion, Biblioremix, etc.) (APBFB, s. d.).

L'APBFB fait aussi partie des six associations professionnelles du PILEn, le Partenariat Interprofessionnel du Livre et de l'Édition numérique, qui, depuis 2012, est chargé du développement du numérique dans la chaîne du livre et de la promotion du livre. Le PILEn organise des colloques visant le rayonnement du livre francophone et le développement de la littératie numérique (PILEn, s. d.-a).

On retrouve aussi en Belgique d'autres types de réseaux (fédérations, forums, etc.) et d'institutions œuvrant dans le domaine de l'information. La Fédération interdiocésaine des Bibliothèques et des Bibliothécaires catholiques (FIBBC), par exemple, fédère les bibliothèques catholiques présentes sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et assure des missions de plaidoyer, de formation et de mise en réseau (PILEn, s. d.-b).

Le Forum des Bibliothèques Fédérales (BIBForum), quant à lui, permet à ses membres d'échanger sur leurs bonnes pratiques et de se réunir deux fois par an pour débattre autour de thèmes d'actualité (BIBForum, s. d.).

Cadre législatif

Depuis la transformation de la Belgique en une fédération, en 1971, la culture est une compétence exclusive des Communautés. Le cadre législatif dans lequel les bibliothèques doivent évoluer varie donc considérablement d'une Communauté à l'autre à l'exception des questions entourant le dépôt légal et la bibliothèque nationale qui relèvent du gouvernement fédéral. En ce qui concerne la FWB, les limites du réseau public de bibliothèques institué en 1978 et l'évolution du domaine de l'information ont forcé une réorganisation de la lecture publique en Communauté française au cours des deux dernières décennies.

Le dépôt légal a été institué en Belgique par la loi du 8 avril 1965 qui est entrée en vigueur dès le premier janvier suivant (KBR, s. d.-e). Ainsi, « depuis le premier janvier 1966, la Bibliothèque royale de Belgique (KBR) acquiert et conserve toutes les publications parues sur le territoire belge et toutes les publications éditées par des auteurs belges à l'étranger » (KBR, 2018). Au départ, seules les publications en format papier étaient concernées, mais l'usage croissant d'autres supports documentaires, en particulier des supports numériques, a rendu nécessaire la modification du champ d'application de la loi. Ainsi, depuis 2006, le champ d'application du dépôt légal s'étend aux supports matériels numériques, comme les DVD, et aux microfilms (KBR, s. d.-f). Enfin, la loi du 8 juillet 2018 étend le champ d'application du dépôt légal à tous les supports numériques sans égard à leur nature (KBR, s. d.-g). Cette loi entrera en vigueur à la suite d'un arrêté royal qui devait survenir en 2018, mais qui n'a toujours pas été formulé. Ce faisant, le dépôt légal des documents numériques sans support matériel s'effectue présentement sur une base volontaire (KBR, s. d.-b).

Le cadre législatif régissant les bibliothèques publiques de la Communauté française a d'abord été établi à l'aide du décret du 21 février 1978. Le réseau unique ainsi créé est très directif et instaure rapidement « des normes contraignantes en matière de nombre de lecteurs inscrits, de prêts, de livres disponibles, d'horaires d'ouverture, de surfaces accessibles au public » tout en resserrant « les exigences professionnelles requises pour être bibliothécaire » (Service de la Lecture publique, s. d.). Au fil du temps, le décret a été modifié à quelques reprises, mais l'évolution du contexte technologique, le manque d'autonomie des bibliothèques et la rigidité de l'ancien cadre ont fait en sorte qu'une révision majeure du fonctionnement du réseau s'imposait au début du XXIe siècle. C'est dans ce contexte qu'a été promulgué le décret du 28 avril 2009 dont l'orientation

principale est le soutien des bibliothèques publiques à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie (Service de la Lecture publique, s. d.). De surcroît, ce décret offre aux bibliothèques une plus grande autonomie. Celles-ci peuvent dorénavant élaborer et proposer des plans d'action en fonction des besoins de leur territoire. Ce décret impose aussi des normes à respecter en ce qui a trait au personnel qualifié des bibliothèques publiques. L'accès au financement public d'une bibliothèque est désormais tributaire de son maintien d'un nombre suffisant d'employés permanents détenant certaines formations (D'Hoore et Lemmers, 2013, p. 275).

Bibliographie

Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur. (2020, février). *Rapport d'activités 2018-2019*. https://www.ares-ac.be/images/publications/rapports-d-activites/ARES-RA-2018-2019-Site-web.pdf

Association Belge de Documentation (ABD-BVD). (s. d.). *À propos*. https://www.abd-bvd.be/fr/a-propos/a-propos/

Association des Professionnels des Bibliothèques Francophones de Belgique (APBFB). (s. d.). *Formations*. http://www.apbfb.be/index.php/activites/formations.html

Association des Professionnels des Bibliothèques Francophones de Belgique (APBFB). (2018). *Advocacy*. http://www.apbfb.be/index.php/blog/item/47-advocacy-advocacy.html

Association des Professionnels des Bibliothèques Francophones de Belgique (APBFB). (2019). *Étude d'impact : où en sommes-nous* ? http://www.apbfb.be/index.php/blog/item/80-etude-d-impact-ou-en-sommes-nous.html

Vandermotten, C. (s. d.). Belgique – Géographie. Dans *Encyclopædia Universalis*. https://www.universalis.fr/encyclopedie/belgique-geographie/

Bessem, V. (2014). Le bibliothécaire de formation, cheville ouvrière de la promotion de la lecture. *Lectures*, (184), p.49-55.

Bibliothèque publique centrale du Brabant wallon. (s. d.-a). *Bibliothèques et écoles*. http://www.escapages.cfwb.be/index.php?id=3260

Bibliothèque publique centrale du Brabant wallon. (s. d.-b). *La réserve centrale*. http://www.escapages.cfwb.be/index.php?id=4244

Bibliothèque Interuniversitaire de la Communauté française de Belgique. (s. d.). *Missions*. https://www.bicfb.be/htm/presentation/missions.php

Bruxelles-J. (s. d.). *Les Hautes Écoles*. https://www.bruxelles-j.be/etudier-se-former/enseignement-superieur/les-hautes-ecoles/

Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale (2013). *Bachelier* «

bibliothécaire- documentaliste » : référentiel de compétences. http://prosoc.be/pdf/section/771110S35D3.pdf

D'Hoore, M. et Lemmers, F. (2013). Les bibliothèques en Belgique. Dans F. Blin (dir.), *Les bibliothèques en Europe : Organisation, projets, perspectives* (p. 267-279). Éditions du Cercle de la Librairie. https://doi.org/10.3917/elec.blin.2013.01.0267

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB). (2016). *Travailler en bibliothèque en Belgique*. https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/travailler-en-bibliotheque-en-belgique#:~:text=Pour%20les%20emplois%20de%20personnel,du%20livre%20et%20des%20biblioth%C3%A8ques

Forum des Bibliothèques Fédérales (BIBForum). (s. d.). *Organisation*. https://bibforum.fgov.be/fr/organisation

KBR. (s. d.-a) *Collections*. https://www.kbr.be/fr/collections/

KBR. (s. d.-b) *Dépôt légal*. https://www.kbr.be/fr/depot-legal/

KBR. (s. d.-c) *L'histoire de KBR*. https://www.kbr.be/fr/histoire-de-kbr/

KBR. (s. d.-d). *L'institution*. https://www.kbr.be/fr/linstitution/

KBR. (s. d.-e) *Loi du 8 avril 1965 instituant le dépôt légal*. https://www.kbr.be/fr/loi-du-8-avril-1965-instituant-le-depot-legal/

KBR. (s. d.-f) *Loi du 19 décembre 2006*. https://www.kbr.be/fr/depot-legal/historique-de-la-legislation-sur-le-depot-legal/loi-du-19-decembre-2006/

KBR. (s. d.-g) *Loi modifiant la loi du 8 avril 1965 instituant le dépôt légal*. https://www.kbr.be/fr/loi-modifiant-la-loi-du-8-avril-1965-instituant-le-depot-legal/

KBR. (2018). *KBR conservera bientôt toutes les publications numériques*. https://www.kbr.be/fr/kbr-conservera-bientot-toutes-les-publications-numeriques/

KBR. (2020). *Rapport annuel 2018-2019*. https://www.kbr.be/wp-content/uploads/2020/10/Jaarverslag-FR-1.pdf

La Fontaine, H. et Otlet, P. (1908). L'état actuel des questions bibliographiques et l'organisation internationale de la documentation. Dans H. Lafontaine et P. Otlet (dir.), *Bulletin de l'Institut international de bibliographie* (p. 165-191). https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k884077q

Liesen, B. (2014). *Des bibliothèques populaires aux bibliothèques publiques en Belgique. L'émergence d'un service public de lecture dans une société pilarisée*. Dans A. Sandras (dir.), *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* (p. 318-363). Presses de l'enssib. https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.12468

Maroquin, A. (2014). Le renouveau d'une bibliothèque scolaire : L'exemple de Saint-

Boniface-Parnasse à Ixelles. *Cahiers de la documentation – Bladen voor documentatie*, (3), 15-21. https://www.abd-bvd.be/wp-content/uploads/2014-3_Maroquin.pdf

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. (2020). *Présentation de la Belgique*. https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/belgique/presentation-de-la-belgique/

Observatoire des publics des établissements scientifiques fédéraux. (s. d.). *À propos de nous*. http://www.belspo.be/belspo/pubobs/intro_fr.stm

Partenariat Interprofessionnel du Livre et de l'Édition numérique (PILEn). (s. d.-a). *Fédération interdiocésaine des Bibliothèques et des Bibliothécaires catholiques*. https://pilen.be/federation-interdiocesaine-des-bibliotheques-et-des-bibliothecaires-catholiques-fibbc

Partenariat Interprofessionnel du Livre et de l'Édition numérique (PILEn). (s. d.-b). *À propos*. https://pilen.be/a-propos/le-pilen

Pôle académique de Bruxelles (s. d.). *Faire des études supérieures*. https://www.poleacabruxelles.be/aide-a-lorientation/faire-des-etudes-superieures/

Portail de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. (s. d.) *Cadastre des Établissements d'enseignement supérieur reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles*. http://www.enseignement.be/index.php?page=28260&navi=4596

Service de la Lecture publique. (s. d.) *À propos*. http://www.bibliotheques.be/index.php?id=17742

Service de la Lecture publique. (2017). *Les développements culturels du territoire*. http://www.bibliotheques.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=e6f6a438e623543a54ce668a5dca387840276c87&file=fileadmin/sites/bibli/upload/bibli_super_editor/bibli_editor/documents/PDF/Developpements_culturels_2017.pdf

Service Public Fédéral Belge. (s. d.). *La Belgique depuis 1830*. Belgium.be. https://www.belgium.be/fr/la_belgique/connaitre_le_pays/histoire/la_belgique_a_partir_de_1830

Wallez, Natacha (2014). Le métier de bibliothécaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. *Lectures*, (184), p. 56-59.

Wallonie-Bruxelles Enseignement. (s. d.) *Projets pédagogique et éducatif de l'enseignement organisé par la Communauté française*. https://www.w-b-e.be/fileadmin/sites/wbe/uploads/Documents/projets_educatif_et_pedagogique.pdf

8. Brésil

(Lucile Bernard, Ilda Lopes, Julia Paquin Domingues)

Profil du pays

Le Brésil, officiellement appelé la *République fédérative du Brésil*, représente le cinquième plus grand pays au monde, tant par sa superficie que par sa démographie : il occupe en effet la moitié de la superficie de l'Amérique du Sud, tandis que ses 211 millions d'habitants (The World Factbook, juillet 2020) correspondent environ au tiers de la population sud-américaine. Un des facteurs justifiant l'existence d'un nombre d'habitants aussi élevé est l'immigration car, depuis des siècles, le pays accueille un nombre important d'immigrants en provenance des quatre coins du monde. En outre, le population du Brésil comptait environ 208 millions d'habitants en 2017, parmi lesquels figuraient presque deux millions d'étrangers. Plusieurs motifs poussent ces personnes à émigrer au Brésil, y compris la volonté de trouver un travail, les études universitaires et les demandes d'asile. (Loire, 2017)

Formé de vingt-six états et d'un district fédéral, le Brésil est indépendant depuis 1822. Ce sont les États de Rio de Janeiro, São Paulo et Minas Gerais, tous situés sur la côte sud-atlantique ou à proximité de cette dernière, qui regroupent la majorité de la population nationale (Milton Schneider, s.d.). Cependant, il faut noter que Brasilia, la capitale située dans la partie continentale du pays, continue d'attirer un nombre croissant de personnes, le pays étant d'ailleurs réputé pour la mobilité de sa population et l'évolution rapide de ses réseaux urbains (Droulers, s.d.). Enfin, au niveau économique et social, il importe de savoir que si le Brésil est un pays émergent en raison des profits que le pays tire de ses installations hydroélectriques ou industrielles et de ses ressources naturelles comme les minéraux, plusieurs problèmes le secouent. En effet, le Brésil est aux prises avec des inégalités sociales extrêmes, des crises financières intermittentes et un système politique parfois bloqué, ce qui ne l'a toutefois pas empêché de conserver son identité à travers les siècles et divers gouvernements. Le pays a ainsi gardé le portugais comme langue officielle, même si des langues autochtones y sont également parlées, notamment dans les régions les plus reculées du bassin amazonien (Milton Schneider, s.d.).

Histoire

Puisque le Brésil fut colonisé par le Portugal durant près de 300 ans (1500-1822), son histoire bibliothéconomique est fortement reliée à son passé colonial. La première grande collection de documents, en provenance de la bibliothèque royale de Lisbonne, fut ainsi

amenée au Brésil dans les années 1810, alors que la cour portugaise fuyait l'invasion napoléonienne (Hallewell, 2015). Malgré la fondation d'une première bibliothèque publique en 1811 dans la ville de Salvador (Vergueiro, 1997), la colonisation ne fut pas un temps propice à leur développement: l'impression des livres était effectivement interdite puisqu'elle était perçue comme une menace par les autorités portugaises.

Ce n'est que bien des années plus tard que les premiers organes gouvernementaux œuvrant pour la protection des bibliothèques feront leur apparition. En 1937, l'INL (Institut National du Livre) est ainsi fondé pour soutenir l'implantation des bibliothèques publiques, jetant du même coup les bases du Système National de Bibliothèques publiques (SNBP), qui tentera de créer des règles et de systématiser les actions en commun entre les états fédéraux, les municipalités brésiliennes et la société civile. Aujourd'hui, le SNBP constitue le principal acteur dans la création et le soutien technique des bibliothèques publiques du Brésil (Machado et Negrini, 2015). Les bibliothèques universitaires seront également intégrées dans un système de réseau, les premiers Systèmes de bibliothèques universitaires apparaissant dans les années 1980, suite à la fin de la dictature militaire ayant régi le pays de 1964 à 1985 (Machado et Negrini, 2015). Il est à noter qu'avec les gouvernements conservateurs récemment élus à la tête du pays, les budgets alloués à la culture et aux bibliothèques ont été fortement menacés ces dernières années.

La formation en bibliothéconomie apparaît, quant à elle, vers 1911, grâce à une collaboration entre la Bibliothèque nationale du Brésil et l'Université fédérale de Rio de Janeiro. Il s'agit alors du troisième programme de formation en bibliothéconomie créé dans le monde et le premier à exister en Amérique du Sud (Site du CFB/CRB, s.d.) Cette formation d'influence française, créée pour préparer les employés de la Bibliothèque Nationale, sera suivie par d'autres formations d'influence nord-américaine : elle seront notamment données à Sao Paulo, permettant ainsi l'expansion et la décentralisation de ce genre de formation (Paiva et Cunha, 2017, p.4-5).

Types de bibliothèques

Bibliothèque nationale (N.D.R. : un contenu similaire pourrait se retrouver dans l'article sur Wikipédia car celui-ci a été créé par les autrices du présent document.)

La Bibliothèque nationale du Brésil, située à Rio de Janeiro, est non seulement considérée comme celle ayant la plus grande collection en Amérique latine, mais aussi comme l'une des dix plus importantes bibliothèques au monde selon l'Unesco, avec plus de neuf millions de documents, dont deux millions sont répertoriés en ligne (Site de la Bibliothèque nationale du Brésil, 2020). En tant que bibliothèque nationale, elle a pour mission de rassembler et de conserver tout ce qui forme le patrimoine documentaire du pays au moyen du dépôt légal, ainsi que la responsabilité de publier la bibliographie

nationale. La Bibliothèque nationale est également considérée comme la plus ancienne institution culturelle du pays, car ses origines remontent à 1755, lorsqu'un tremblement de terre survint dans la capitale portugaise, Lisbonne (Hallewell, 2015). Ce séisme détruisit en effet le Palais Royal abritant la bibliothèque Royale d'Ajuda et ses 70 mille documents, ce qui poussa le roi Joseph Ier à bâtir dans sa principale colonie américaine la Bibliothèque Nationale brésilienne que l'on connaît aujourd'hui, par crainte de perdre définitivement la collection de la bibliothèque royale (Swarcz et Marques da Costa, 2002). Ses collections comprennent de nos jours plusieurs types de documents, y compris des manuscrits, des cartes, des dessins, des partitions musicales et des photographies (Hallewell, 2015).

De telles collections sont sans nul doute précieuses: c'est pourquoi la Fundação Biblioteca Nacional de la Bibliothèque nationale du Brésil a beaucoup œuvré pour le développement et la protection de ses propres collections, mais aussi pour le maintien des valeurs culturelles bibliothéconomiques. Actuellement, la bibliothèque bénéficie ainsi d'un certain respect au sein de l'arène nationale et a même réussi à maintenir un budget décent lui permettant de mener des initiatives nationales comme le PNLL (Plan National du Livre et de la Lecture), qui a pour mandat d'encourager la lecture et l'utilisation des bibliothèques dans les régions et états où le taux d'analphabétisme est élevé (Adolphus, s.d.). En raison des coûts importants d'une telle campagne, cette initiative aurait difficilement pu être portée par une autre institution bibliothéconomique dans le pays (Ortega, 2004).

La Bibliothèque nationale du Brésil a également eu un rôle fondamental à jouer dans la formation académique des premiers bibliothécaires, car elle a offert, à partir de 1911, des cours en bibliothéconomie, qui furent néanmoins rapidement remplacés par une offre plus diversifiée dans les écoles de bibliothéconomie de plusieurs universités brésiliennes (Hallewell, 2015).

Bibliothèques publiques

L'ouverture des premières bibliothèques publiques remonte au XIXème siècle, époque où les migrants affluaient déjà au pays. En effet, la plupart de ces bibliothèques pionnières furent inaugurées par des immigrants, car elles devaient initialement servir à préserver la culture de leur(s) pays d'origine, tout en permettant à ses derniers de s'adapter à la culture et à la société de leur pays d'adoption. C'est dans cet esprit que la bibliothèque multilingue de la société Germania fut fondée en 1821 à Rio de Janeiro, par exemple. Elle dût toutefois fermer ses portes vers 1942, à la demande de l'organisation étudiante *União Nacional dos Estudantes* (UNE), qui combattait activement le fascisme: la bibliothèque dut alors lui rendre tous ses biens (Melo, 2011).

En dépit de leur ancienneté, plusieurs bibliothèques publiques brésiliennes existent

toujours: l'une des plus célèbres est notamment le *Real Gabinete Português de Leitura*. Fondé vers 1837 à Rio de Janeiro, il devait, au départ, servir de refuge aux immigrants portugais du pays selon l'un de ses fondateurs, l'avocat et journaliste José Marcelino da Rocha Cabral, ayant lui-même fui sa terre natale (Loire, 2017). Cette bibliothèque publique détient la plus grande collection de documents provenant d'auteurs de la diaspora portugaise, car elle reçoit par dépôt légal une copie de la plupart des ouvrages publiés au Portugal. C'est aujourd'hui la seule institution qui se situe en dehors du Portugal à conserver ce privilège, si l'on exclut Macao (Lefebvre, 2013).

Quoi qu'il en soit, un constat se doit d'être effectué en ce qui concerne l'achalandage de ce type de bibliothèque. Malgré la diversité des origines ethniques au sein de la population du Brésil, la diversité culturelle n'est pas toujours au rendez-vous dans les bibliothèques publiques du pays, car elles ne semblent réunir sous un même toit qu'une partie d'une seule diaspora ou, à la rigueur, de deux diasporas dont les pays d'origine font partie du même continent. Parmi les exemples, citons la bibliothèque *Adelpha-Figueiredo*, principalement fréquentée par des immigrants d'origine bolivienne et péruvienne, ou encore la bibliothèque *Anne-Frank*, dont les usagers sont principalement en provenance d'Afrique.

En fait, les immigrants forment une partie si importante des utilisateurs des bibliothèques publiques brésiliennes qu'ils ont fait l'objet de divers programmes et activités conçus pour eux. C'est donc dans l'idée d'accompagner ces nouveaux habitants dans leur processus d'intégration de la société que l'institution SP Leituras, responsable de l'administration du réseau des bibliothèques de São Paulo, a notamment conçu le programme PraLer, abréviation de *Prazeres da Leitura*, ou Plaisirs de la lecture (Site du SP Leituras, s.d.). Le mandat de ce programme est effectivement "d'identifier des opportunités de pratiquer la lecture au sein de lieux qui n'ont pas été spécialement créés à cette fin [...]", avec des personnes considérées comme étant à risque d'être marginalisées de la société (Site du SP Leituras, s.d., traduction libre). Bien que les initiatives soient trop nombreuses pour pouvoir toutes les mentionner ici, il convient de citer l'exemple de la deuxième plus grande bibliothèque du pays, *Mario-de-Andrade* (BMA), qui met à disposition des usagers différents outils informatiques pour leur permettre de socialiser ou de contacter leur famille restée dans leur pays natal, en plus de les aider à compléter les démarches administratives relatives à leur établissement (Loire, 2017).

Malgré ce portrait plutôt glorieux, les bibliothèques publiques brésiliennes sont toutefois moins nombreuses qu'on pourrait le croire. En effet, le premier Recensement national des bibliothèques publiques, réalisé entre 2009 et 2010, a démontré que sur 5565 municipalités brésiliennes, environ 420 d'entre elles ne possédaient aucune bibliothèque

sur son territoire (Piúba, 2015, p.17). Pour y remédier, quelques-unes d'entre elles ont formé un réseau commun: en dehors de celui de São Paulo, on peut notamment citer celui de Belo Horizonte (État de Minas Gerais), qui compte dix-neuf bibliothèques, ou encore celui d'Arapica (État d'Alagoas), qui en compte cinq (Machado et Negrini, 2015, p. 21, et Adolphus, s.d.). Le soutien financier de ces établissements demeure l'une des principales responsabilités des autorités locales, à savoir les gouvernements des états et les municipalités. (Machado et Negrini, 2015, p. 20-21)

Bibliothèques universitaires

Les bibliothèques universitaires détiennent plusieurs missions, puisqu'elles doivent supporter les activités d'enseignement mais aussi de recherche au sein de l'université à laquelle elle est rattachée. Une bibliothèque universitaire agit aussi parfois comme une bibliothèque publique à l'intérieur d'une municipalité, si elle n'en possède pas au moins une de ce dernier genre sur son territoire. C'est d'ailleurs en partie pour cette raison que les bibliothèques universitaires travaillent en coopération à l'aide de plusieurs réseaux dont elles font partie. Grâce à un tel système, elles peuvent ainsi s'entraider pour réduire au maximum les coûts de service et d'entretien des installations, tout en s'assurant que les habitants du maximum de municipalités possible puissent profiter de leurs services. Pourtant, malgré tous les avantages potentiels proposés par ces réseaux, les premiers d'entre eux ne firent leur apparition que durant les années 1980, alors que le fonctionnement de toutes les bibliothèques avait déjà été fortement perturbé par une dictature militaire ayant laissé les ressources matérielles et humaines utilisées par ces milieux en ruines. Bien que des réseaux efficaces prirent alors le relais, comme le Système intégré des bibliothèques de l'Université de São Paulo de 1981, ce n'est seulement qu'en 1986 que l'on put constater un réel vent de changement pour les bibliothèques universitaires, grâce au Plan national des Bibliothèques universitaires. En obligeant les universités à partager leurs ressources, les réseaux purent alors réellement aider à améliorer le sort de leurs bibliothèques, à un point tel qu'elles formèrent alors, à elles-seules, quarante pour-cent de l'ensemble des bibliothèques du Brésil. (Machado et Negrini, 2015, p. 21-22)

Enfin, les bibliothèques des plus importantes et renommées d'universités accueillent elles aussi un nombre grandissant d'immigrants dans ses locaux. Ils y vont principalement pour lire et réaliser des devoirs donnés durant les cours, mais aussi pour obtenir des informations au sujet des conditions requises pour pouvoir s'inscrire à un cours, décrocher un diplôme spécifique, se renseigner sur les choix de carrière envisageables suite à la détention de ce diplôme, etc. (Loire, 2017).

Bibliothèque spéciale

Pour élaborer sur la protection du patrimoine culturel des individus émigrant au Brésil assurée à travers le travail des bibliothèques, il importe de ne pas oublier les efforts de la BibliAspa. La *Bibliothèque et centre de recherche Amérique du Sud – pays Arabes, Afrique* a, en effet, été fondée en 2003 pour soutenir les nouveaux arrivants au Brésil d'origine arabe, africaine et sud-américaine dans leur apprentissage de la culture brésilienne et de la langue portugaise, une compétence essentielle à maîtriser pour espérer pouvoir se tailler une place au sein de la société brésilienne. Cependant, l'un de ses mandats consiste également en la protection du patrimoine culturel de leur territoire natal, et en la diffusion de ce dernier auprès du reste de la population du Brésil, y compris auprès de ceux et celles n'ayant jamais quitté le pays (Loire, 2017).

Bien que moins connues que les précédentes mentionnées, plusieurs bibliothèques jeunesse ont, elles aussi, visé à offrir des collections et des services répondant aux besoins des communautés étrangères du pays. La *Biblioteca Infantil Multilingue*, ouverte en 2013, offre, par exemple, des services particulièrement adaptés aux familles d'origine non brésilienne, en raison de la pluralité et de la diversité linguistique proposée au sein de ses collections. Cependant, sa véritable force reste son contenu colossal : on dénombre en 2017 pas moins de 20 000 documents rédigés en 20 langues (Loire, 2017).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Depuis la réglementation de la profession établie par la loi brésilienne numéro 4084 de juin 1962, il est obligatoire de posséder un Baccalauréat en sciences de l'information pour travailler en tant que bibliothécaire au Brésil. Pour l'obtenir, il s'agit de suivre une formation d'une durée de quatre ans, soit l'équivalent d'environ 2700 heures d'étude : c'est donc le ministère de l'Éducation et de la Culture qui est responsable de l'accréditation de la profession. Pour être bibliothécaire au Brésil, le diplômé doit aussi s'être enregistré auprès d'un des quinze conseils régionaux de bibliothéconomie du pays (Site du Ministère de l'Éducation [MEC], s.d.).

Il existe actuellement un total de trente-neuf cours de premier cycle en bibliothéconomie que l'on peut suivre au Brésil : ils sont offerts dans vingt-six universités publiques et treize universités privées. Parmi ces dernières, deux universités sont situées dans la région Nord, huit dans la région Nord-est, cinq dans la région Centre-ouest, dix-sept dans la région Sud-est et enfin, sept dans la région Sud (Assis, 2018, p.17). En ce qui concerne les programmes de deuxième cycle, il en existe quarante, parmi lesquels 19 programmes de maîtrise en recherche, 13 de doctorat et 8 de maîtrise professionnelle (Sucupira/Capes, s.d.).

En 2001, le Ministère de l'Éducation du Brésil a établi, à l'aide d'un document, les lignes directrices nationales pour le programme académique servant à être reconnu

officiellement en tant que bibliothécaire. En plus de décrire le profil comportemental nécessaire pour devenir bibliothécaire au Brésil, le document rassemble les compétences et les habiletés requises chez un bibliothécaire (Site du MEC, CNE/CES n° 492, 2001, p.32). Les informations contenues dans le document ont pour but de guider les institutions à adapter leurs formations et cours à leur clientèle et à la réalité régionale. Le Ministère de l'Éducation met aussi l'accent dans ce document sur l'importance des stages et du travail interdisciplinaire. Les cours doivent contribuer au développement de la formation générale, pour donner au professionnel des références externes au domaine de la bibliothéconomie, mais aussi un contenu approprié à l'intervention du bibliothécaire dans un milieu spécifique (Site du MEC, CNE/CES n° 492, 2001, p.32-33).

Associations de bibliothèques

Associations

Dans un premier temps, l'Association Brésilienne d'Éducation en sciences de l'information (ABECIN) a pour but d'assurer la discussion portant sur la formation d'individus engagés dans la maintenance et l'expansion du nombre de professionnels œuvrant dans le domaine des sciences de l'information. Sa mission est ainsi de « renforcer de manière particulière le groupe de professionnels au sein du champ des professions de l'information, pour produire une articulation de base afin de guider l'école à consolider les différents segments constitutifs du champ d'action des professionnels du domaine » (Site de l'ABECIN, s.d., traduction libre).

Ensuite, la Fédération brésilienne des Associations des Bibliothécaires (Febab), fondée en 1959 à São Paulo, a pour mandat de protéger et de favoriser l'épanouissement de la profession de bibliothécaire dans le pays. Parmi ses objectifs se trouvent ainsi celui de coordonner et de développer des activités permettant la valorisation des bibliothèques et de leur personnel, ainsi que celui d'appuyer les activités de leurs associés. Les différents états brésiliens ont leurs propres associations professionnelles, parmi lesquelles dix-sept sont affiliées à Febab. (Site de la Febab, s.d.)

Enfin, le Brésil fait également partie de l'*Associação de Estados Ibero-Americanos para o Desenvolvimento das Bibliotecas Nacionais da Ibero-América* (ABINIA). Fondée le 14 décembre 1989 au Mexique, l'ABINIA est une association internationale et régionale regroupant vingt-deux bibliothèques nationales de la zone Ibéro-américaine. Un de ses objectifs est, en outre, de créer un catalogue réunissant des monographies datant de la période allant du XVIème au XIXème siècle, qui sont présentes à l'intérieur des collections des bibliothèques nationales ibéro-américaines. (Site du Planor, s.d.)

Conseils

Au Brésil, il existe également un système appelé CFB/CRB, qui est composé du Conseil

Fédéral de Bibliothéconomie (CFB) et de ses quinze divisions régionales, les conseils Régionaux de Bibliothéconomie (CRBs). Fondé en 1966, le CFB correspond à l'organe central du système, qui est responsable de la coordination générale des activités des conseils; les CRBs, quant à eux, sont les organes régionaux du système responsables de la fiscalisation professionnelle. Le but ultime du CFB/CRB est de fiscaliser l'exercice professionnel du bibliothécaire. Pour exercer la profession, le bibliothécaire doit, en conséquence, s'être enregistré auprès du conseil responsable de la région où il habite et payer une cotisation annuelle (Site du CFB/CRB, s.d.). Des progrès pour la bibliothéconomie au Brésil ont eu lieu grâce à une forte mobilisation du CFB, dont la loi n°12.244 (loi d'universalisation des bibliothèques publiques dans les écoles) approuvée par l'ancien président Luiz Inácio Lula da Silva en 2010 (Spudeit et Führ, 2011).

Syndicats

Actuellement, il existe huit syndicats de bibliothécaires au Brésil. Leurs quartiers généraux sont localisés différemment selon les régions, car deux d'entre eux se trouvent dans la région Sud (états de Paraná et de Santa Catarina), trois sont situés dans la région Sud-est (états de São Paulo, de Minas Gerais et de Rio de Janeiro), deux autres se trouvent dans la région Nord-est (états de Bahia et de Maranhão) et un dernier existe dans la région Nord (états du Pará, d'Amapá et de Tocantins)

Le premier Syndicat de bibliothécaire du Brésil a été fondé vers 1970 dans l'État de Bahia. Ce syndicat a été créé grâce à Antônio Gabriel qui était le président de la Febab à ce moment-là. Dans les années 1980 ceux de Sao Paulo, Minas Gerais et Rio de Janeiro furent créés : d'autres suivront dans les années 2000. (Spudeit et Führ, 2011)

Cadre législatif

Comme mentionné précédemment, la loi numéro 4084 du 30 juin 1962 est l'une des principales entités juridiques régissant la profession de bibliothécaire au Brésil, car elle détaille les exigences à suivre pour exercer la profession. Elle y décrit, entre autres, le processus débouchant à l'obtention du diplôme, la description des fonctions attribuées au bibliothécaire professionnel ainsi que sur les conseils régionaux de bibliothéconomie. Néanmoins, d'autres lois et règlements (par exemple, la loi n°7504 ou le décret n°56.725) furent créés au fil du temps afin de compléter la loi principale (Site de la Chambre des députés, s.d.). En 1998, le président du pays sanctionne la loi 9674, qui porte elle aussi sur l'exercice de la profession de bibliothécaire. Des résolutions furent aussi créées au besoin, la dernière en date étant celle de 2018, qui approuve le code d'éthique et déontologie du bibliothécaire brésilien (Site Portal da Legislação, s.d.).

En 2010, l'ancien président Luiz Inácio Lula da Silva a sanctionné la loi sur l'universalisation des bibliothèques scolaires par l'intermédiaire de la loi n°12.244 du 24

mai 2010, obligeant du même coup toutes les institutions d'enseignement (publiques ou privées) à implanter une bibliothèque dans leur environnement, et ce, dans un délai de dix ans. Cette loi stipule également que le nombre de documents possédés par une bibliothèque de ce genre devrait équivaloir au nombre d'élèves inscrits à l'école, ce qui signifie qu'elles devraient être en mesure de fournir au moins un titre par étudiant (Site Portal da Legislação, s.d.). Dix ans plus tard, la loi n'a cependant pas été totalement respectée. Plusieurs écoles manquent encore de bibliothèques, et ce constat est encore plus frappant dans les écoles publiques. Actuellement, les chiffres sont insatisfaisants, car seulement 45,7% des écoles primaires et secondaires possèdent une bibliothèque ou une salle de lecture. Seules 48% des écoles primaires du pays ont une bibliothèque ou une salle de lecture : plus précisément 27,3% d'entre elles ont seulement une bibliothèque, 14,5% d'entre elles ont seulement une salle de lecture et 6,3% d'entre elles ont les deux. Dans les écoles secondaires, le portrait de la situation n'est pas plus reluisant puisque 87,7% d'entre elles ont une bibliothèque ou une salle de lecture : plus précisément, 53,8% d'entre elles possèdent une bibliothèque, 20,6% d'entre elles ont une salle de lecture et 11,3% d'entre elles ont les deux.

Plus récemment, le texte final du projet de loi numéro 9484/18 a été approuvé afin de créer le Système National de Bibliothèques Scolaires (SNBE). En plus de la création du SNBE lui-même, ce projet a pour but de donner un nouveau délai pour le respect de la loi 12.244, fixé à 2024. Un autre aspect important abordé par ce projet de loi est le changement de nom d'un des concepts d'une de bibliothèque scolaire : le projet suggère ainsi le remplacement du mot « collection » par « équipement culturel » (Chambre des députés, 2019).

Information complémentaire/particularités

La ville de São Paulo est reconnue pour ses initiatives culturelles originales, comme le Musée de la Personne (Museu da Pessoa), dont la collection documentaire est composée de multiples témoignages de la population brésilienne. Il s'agit d'un projet si novateur qu'il a inspiré la création de projets similaires aux États-Unis et au Québec. Par ailleurs, la version brésilienne du projet de Bicyclothèque (bibliothèque mobile à vélo) provient également de São Paulo. De par son objectif de rendre ses livres accessibles aux gens nomades non-éligibles à l'abonnement en bibliothèque en raison de leur absence d'adresse postale, le projet est également innovant d'un point de vue écologique et pour la démocratisation de la lecture (Lefebvre, 2013).

Sources consultées

Adolphus, M. (s. d.). Focus on libraries in Brasil. *Emerald Publishing*. Consulté le 10 décembre 2020 sur https://www.emeraldgrouppublishing.com/

Assis, T. B. (2018). Perfil profissional do bibliotecário : Atual e desejado. In *Bibliotecário do século XXI : pensando o seu papel na contemporaneidade* (Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada, p. 13-32).

Associação brasileira de educação em ciência da informação – ABECIN. (s. d.). *Quem somos*. Consulté le 15 décembre 2020 sur http://abecin.org.br/

Bibliothèque nationale du Brésil. (2020). In *Wikipédia*. Consulté le 15 décembre sur https://fr.wikipedia.org/

Chambre des Députés. (s. d.). *Comissão aprova novo conceito de biblioteca escolar e amplia prazo para criação de acervo*. Jusbrasil. Consulté 15 décembre 2020 sur https://cd.jusbrasil.com.br

Conselho Nacional de Educação-CNE (s. d.). Ministério da Educação. Consulté le 15 décembre 2020 sur http://portal.mec.gov.br/conselho-nacional-de-educacao/apresentacao

Cursos Avaliados e Reconhecidos. (s. d.). Plataforma Sucupira. Consulté le 15 décembre 2020 sur https://sucupira.capes.gov.br/

Droulers, M. (s. d.). Brésil – Géographie. In *Encyclopædia Universalis*. Consulté le 18 novembre 2020 sur https://www.universalis.fr/

Educa Mais Brasil. (s. d.). *Registro de Biblioteconomia do Brasil | CRB*. Educa Mais Brasil. Consulté le 15 décembre 2020, sur https://www.educamaisbrasil.com.br/

Federação Brasileira de Associações de Bibliotecários. (s. d.). Sobre a Febab. *FEBAB*. Consulté le 15 décembre 2020 sur http://www.febab.org.br/sobre/

Hallewell, L. (2015). National library of Brazil. In *International dictionary of library histories* (p. 489-490).

Job, I., et Oliveira, D. A. (2006). Marcos históricos e legais do desenvolvimento da profissão de bibliotecário no Brasil Historical and legal aspects of Brazilian librarian profession. *Revista ACB*, *11*(2), 259-272.

Lefebvre, M. (2013). *Bibliothèques autour du monde #5 : le Brésil*. Les histoires de Lullaby. Consulté le 18 novembre 2020 sur https://lullastories.wordpress.com/

Loire, M. (2017). Bibliothèques et immigration au Brésil. Dans *Migrations et bibliothèques* (p. 91-100). Éditions du Cercle de la Librairie.

Machado, E., et Negrini, V. (2015). *Système B : les systèmes de Bibliothèques publiques et universitaires au Brésil*. *Revue de l'association des bibliothèques de France*. 78, 18-2.

Melo, V. A. (2011). Germânia: o mais antigo clube. *Rio, Cidade « Sportiva »*. Consulté le 10 décembre 2020 sur https://cidadesportiva.wordpress.com/2011/08/27/germania-o-mais-antigo-clube/

Milton Schneider, R. (s. d.). Brazil. In *Britannica Academic*. Consulté le 18 novembre 2020 sur https://academic.eb.com/

Mueller, S. P. M. (1985). O ensino de biblioteconomia no Brasil. *Ciência da Informação*, 14(1), Article 1. Consulté le 18 novembre 2020 sur http://revista.ibict.br/ciinf/article/view/222

Ortega, A. C. (2004). A History of the Fundação Biblioteca Nacional (FBN) and its role in the creation of National Library Reading Initiatives in Brazil. *World Libraries*, 14(2), Article 2. Consulté le 18 novembre 2020 sur https://worldlibraries.dom.edu/

Paiva, A. H. V., Cunha, J. de A., Martins, J. S., Silva, J. D. O. et Santos, R. M. (2017). Biblioteconomia : Aspectos da formação bibliotecária no contexto brasileiro. *Revista Informação na Sociedade Contemporânea*, 1(2), 1-20.

Paula, C. (s. d.). *Prazo da lei das bibliotecas escolares chega ao final com poucos avanços – Biblioo*. Biblioo cultura informacional. Consulté le 15 décembre 2020 sur https://biblioo.info/

Plano Nacional de Recuperaçao de Obras Raras. (s. d.). *Abinia*. PLANOR. Consulté le 15 décembre 2020 sur http://planorweb.bn.br/abinia.html

Piúba, F. (2015). Les bibliothèques publiques au Brésil : difficultés, résultats, défis. *Revue de l'association des bibliothèques de France*. 78, 14-17.

Portal da Legislação. (s. d.). *Planalto.gov*. Consulté le 15 décembre 2020 sur http://www4.planalto.gov.br/legislacao/copy_of_home

Sistema CFB/CRB – Conselho Federal de Biblioteconomia. (s. d.). Consulté le 15 décembre 2020 sur http://cfb.org.br.urlpreview.net/institucional/historico/

SNBP – Sistema Nacional de Bibliotecas Públicas. (s. d.). *Secretaria Especial da Cultura*. Consulté le 15 décembre 2020 sur http://snbp.cultura.gov.br/

South America : Brazil.(s. d.). In *The World Factbook—CIA*. Consulté le 18 novembre 2020 sur https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/br.html

SP Leituras. (s. d.). *Biblioteca Parque Villa-lobos*. Consulté le 15 décembre 2020 sur https://bvl.org.br/sp-leituras/

Spudeit, D. F. et Führ, F. (2011). Librarians' unions : History and practice. *Transinformação*, 23(3), 235-249.

Vergueiro, W. C. S. (1997). Collection development in Brazilian public libraries : Evolution, perspectives and difficulties for a systematic approach. *Collection Building*, 16(1), 4-11.

9. Cameroun

(Laurie Jetten-Vigeant et Philippe Lamontagne)

Profil du pays

Le Cameroun — ou République du Cameroun — est un pays d'Afrique francophone subsaharienne. Il partage ses frontières avec le Nigéria, le Tchad, la République centrafricaine, la République du Congo, la Guinée équatoriale et le Gabon. Le pays dispose également d'un accès au golfe de Guinée au sud-ouest. Le Cameroun est divisé en dix régions et 58 départements (Wikipédia, 2020). La capitale du pays, Yaoundé, se situe à l'intérieur des terres et compte environ 3,9 millions d'habitants (Central Intelligence Agency [CIA], 2020). La ville de Douala, elle aussi densément peuplée (environ 3,6 millions d'habitants), est souvent considérée comme la capitale économique du pays en raison de son port sur l'Atlantique (Manning, 1999, p. 117). La population totale du Cameroun est estimée à environ 27 millions d'habitants, dont plus de 60% ont moins de 25 ans (CIA, 2020). Si le taux d'alphabétisation est élevé dans les grands centres urbains, certaines régions éloignées sont sous-alphabétisées (Desrichard dans Kamdem Poeghela, 2011, p. 51).

Le Cameroun présente une grande diversité humaine, linguistique et écologique. Les principales religions sont le catholicisme, le protestantisme, l'islam et l'animisme (CIA, 2020). Les langues officielles sont le français et l'anglais, mais on y parle plus de 200 langues (Desrichard dans Kamdem Poeghela, 2011, p. 51). L'environnement est très varié, avec des savanes, des plateaux forestiers, des plaines côtières ainsi que des montagnes. Le Cameroun doit ses frontières actuelles à Mbwé-Mbwé, grand roi conquérant de la dynastie Baboum (Engueleguele et al., 2020).

Histoire

L'histoire du livre et des bibliothèques en Afrique francophone subsaharienne est

étroitement liée à la mise en place des structures coloniales au XXe siècle (Dione, 2015, p. 2). En effet, les cultures africaines sont traditionnellement orales (Manning, 1999, p. 105). Kamdem Poeghla (2011) précise qu'encore aujourd'hui, le livre représente plus un objet de promotion sociale qu'un objet culturel au Cameroun.

Le Cameroun sous tutelle française (1919 à 1960)

L'histoire récente du Cameroun, comme bien d'autres pays africains, est marquée par la colonisation. Lors de la Conférence de Berlin, en 1884, le Cameroun est placé sous l'influence de l'Allemagne, qui administre la région comme une colonie jusqu'en 1916. Durant la Deuxième Guerre mondiale, cependant, la France et la Grande-Bretagne s'emparent du Cameroun allemand. De 1919 à 1945, la plus grande partie du Cameroun est placée sous la tutelle de la France, qui dispose d'un mandat international de la Société des Nations. À partir de 1946, sous la direction de l'Organisation des Nations Unies, les deux puissances préparent l'accession à l'autonomie des territoires dont elles ont la charge (Engueleguele et al., 2020).

Durant les premières années de la colonisation française, un grand nombre d'histoires, de contes, de poèmes et de chansons africaines sont traduites en français, puis mises par écrit. Ces traductions sont largement l'œuvre des Européens, car les populations africaines, dont la littérature est majoritairement orale, ne voient alors pas l'intérêt d'un tel processus. Le français est très tôt imposé, tant dans l'administration que dans l'enseignement et la littérature (Manning, 1999, p.105). Sans surprise, la littérature française portant sur l'Afrique est dominée par des auteurs européens pendant cette période (Manning, 1999, p. 107).

La flexibilité de la culture africaine permet toutefois aux Africains de présenter une réponse culturelle originale aux tentatives d'assimilation des colonisateurs. Plutôt que de disparaître, la culture africaine a adopté et adapté certaines traditions occidentales, menant à la création d'une « nouvelle culture africaine » (*New African Culture*). Ainsi, pendant l'entre-deux guerres, émerge en Afrique francophone subsaharienne une littérature qui, bien que reprenant certains standards de la littérature française, est écrite par et pour les Africains (Manning, 1999, p. 109).

Avec la colonisation française vient également le développement des premières bibliothèques qui, à l'époque, trouvent leur raison d'être dans la présence d'une nouvelle culture manuscrite. Les bibliothécaires professionnels sont presque tous des Européens

formés dans la métropole, car aucune formation en bibliothéconomie n'est offerte dans les colonies. Dione (2015) souligne également que peu de bibliothèques publiques semblent avoir bénéficié de la présence d'un professionnel qualifié durant la période coloniale.

Après l'indépendance (1960 à aujourd'hui)

Le Cameroun francophone obtient son indépendance en 1960 dans la plus grande violence. En 1961, l'un des deux territoires qui composent le Cameroun anglophone vote son union à la République du Cameroun. La même année, la Constitution met en place une fédération forte et centralisée dirigée par un président et un vice-président élus au suffrage universel (Engueleguele et al., 2020). Durant cette période mouvementée, mettre en place une politique de développement des services en bibliothèques ne figure pas dans la liste des priorités de la nouvelle administration camerounaise. Plusieurs spécialistes mentionnent que, contrairement aux pays africains de langue anglaise, l'Afrique francophone n'a pas bénéficié du soutien de fondations telles que la fondation Carnegie afin de développer des bibliothèques et les capacités des bibliothécaires (Dione, 2015, p. 11 ; Johnson, 2007, p. 66). En l'absence de politiques publiques, ces pays ont donc souffert d'un grand désavantage.

C'est en grande partie grâce à l'UNESCO que l'enjeu de la formation des bibliothécaires et de la création de bibliothèques a pu progresser de façon significative en Afrique francophone subsaharienne. L'organisation insiste en effet sur la nécessité de créer un grand nombre de bibliothèques en Afrique afin de favoriser le développement de l'éducation et de répondre aux besoins d'information des populations (Dione, 2015, p. 4). La mise en place d'un programme de formations de bibliothécaire au Cameroun, en 1991, a pour objectif de pallier le manque de personnel qualifié dans les bibliothèques camerounaises. Dans son rapport de 1990, Vaughan estime qu'il manque entre 300 et 350 spécialistes formés au Cameroun.

Depuis 1990, de nombreuses initiatives pour stimuler le goût de la lecture et le développement des bibliothèques ont été créées avec le soutien de divers partenaires. Certaines initiatives, comme le projet de lecture publique des gouvernements camerounais et français, ont connu une fin lente et incertaine (Kamdem Poeghla, 2011, p. 50). À ce sujet, Kamdem Poeghla (2011) souligne que les initiatives privées sont souvent beaucoup plus dynamiques et pérennes que les initiatives du secteur public. Or, l'avenir des bibliothèques au Cameroun ne pourra s'ouvrir sans une collaboration entre le secteur

privé, les pouvoirs publics, les associations de bibliothèques et l'école de documentation camerounaise, nous dit-il.

Types de bibliothèques

Le Cameroun présente une typologie variée de bibliothèques. Celle-ci inclut la bibliothèque nationale, les bibliothèques scolaires, les bibliothèques universitaires, les bibliothèques municipales, les bibliothèques privées, les bibliothèques issues de la coopération diplomatique ainsi que les bibliothèques spécialisées. La réalité, toutefois, présente une complexité certaine où les frontières typologiques sont parfois poreuses.

Bibliothèque nationale du Cameroun

La Bibliothèque nationale du Cameroun est créée par le décret du 17 août 1966, bien qu'elle soit établie depuis 1952 à Yaoundé (Lajeunesse, 2008, p. 24). Son rôle est de préserver le patrimoine culturel en collectionnant et en conservant la littérature camerounaise faisant partie du patrimoine national (Vaughan, 1990). Jusqu'en 1978, la Bibliothèque nationale partage les mêmes locaux que les Archives nationales, ce qui engendre de la confusion (Vaughan, 1990). Mbami Ngassa (1978) rapporte que l'expression « Bibliothèque et Archives nationales » est parfois utilisée à tort pour désigner ces institutions, qui sont pourtant distinctes dès leur création en 1966 (Lajeunesse, 2008, p. 24).

Déjà, dans un rapport publié par l'UNESCO en 1976, des inquiétudes étaient émises quant à l'absence d'une « vraie » bibliothèque nationale au Cameroun, c'est-à-dire une bibliothèque qui collecterait toute la documentation camerounaise et publierait une bibliographie nationale (Cité par Vaughan, 1990). En 1990, Vaughan, consultant pour l'ONU au Cameroun, émet de nouveau de telles préoccupations. Il écrit alors : « La Bibliothèque nationale existe plus dans les rapports administratifs que dans la réalité ». Il fait état d'un non-respect du dépôt légal et d'un petit bâtiment à l'intérieur duquel se trouvent une salle de lecture de quarante places et un maigre fonds documentaire, constitué en grande partie de dons sans grande valeur. A l'époque, la Bibliothèque nationale du Cameroun ne peut être considérée ni comme le centre d'un réseau de bibliothèques ni comme

la représentante de toutes les bibliothèques du pays sur le plan international, nous dit Vaughan (1990).

La Bibliothèque nationale connaît plusieurs restructurations, notamment en 1989 et en 1998. Elle est séparée en trois sections distinctes : acquisition et dépôt légal, classification et catalogage ainsi que bibliographie nationale et histoire du Cameroun (consultation) (Lajeunesse, 2008, p. 24 ; Vaughan, 1990). Elle est également nommée établissement public et placée sous la responsabilité du Service central des livres et des bibliothèques, qui fait partie du Ministère de la Culture (Lajeunesse, 2008, p. 24). En 2008, on trouve à la Bibliothèque nationale du Cameroun 64 000 volumes au total (Lajeunesse, 2008, p. 24). Au moment d'écrire ces lignes, la Bibliothèque nationale du Cameroun n'a pas de site web.

Bibliothèques scolaires

Il existe, au Cameroun, des établissements scolaires publics ainsi que des établissements scolaires privés laïcs ou confessionnels. Bien que la loi oblige tous les établissements à disposer d'une bibliothèque, la situation est catastrophique. Quiñones (2016) pose la question à savoir où vont les frais de scolarité destinés au maintien des bibliothèques scolaires. Kamdem Poeghla (2011) abonde dans ce sens, précisant que les subventions offertes par le Ministère de l'Éducation pour soutenir les bibliothèques se reflètent rarement dans la réalité.

Les bibliothèques scolaires dans les établissements publics sont souvent inexistantes malgré le fait que les élèves paient un montant symbolique pour leur entretien. Lorsqu'elles existent, leur fonds est souvent très réduit et presque jamais renouvelé. Certains établissements, comme le lycée Général Leclerc de Yaoundé, s'en sortent mieux que les autres (Kamdem Poeghla, 2011, p. 49). La situation dans les établissements privés, et plus particulièrement les établissements confessionnels, est beaucoup plus reluisante. Kamdem Poeghla (2011) mentionne en effet que les bibliothèques des collèges Vogt, Jean Tabi, Liberman et La Retraite sont « acceptables pour les besoins de formation de leurs élèves ». Or, les frais de scolarité dans ces établissements sont environ dix fois plus élevés que dans les établissements publics.

Bibliothèques universitaires

On retrouve au Cameroun sept universités publiques et une dizaine d'universités privées réparties sur le territoire (Desrichard dans Kamdem Poeghela, 2011, p. 51). Les bibliothèques universitaires souffrent d'un manque de financement qui les empêche bien souvent de donner accès à des équipements récents et de renouveler leurs fonds (Kamdem Poeghla, 2011, p. 49).

Bibliothèques universitaires publiques

La bibliothèque centrale de l'Université de Yaoundé I est la plus ancienne au pays. Son fonds est constitué d'environ 1 million de volumes, soixante-huit personnes y travaillent et 680 places assises sont mises à la disposition des membres de l'université. Selon Kamdem Poeghla (2011), ces chiffres sont à peine dignes d'une bibliothèque universitaire. Or, le budget d'acquisition de la bibliothèque de l'Université de Yaoundé I est extrêmement variable et parfois même inexistant, ce qui l'empêche de renouveler ses collections. La situation dans les autres bibliothèques universitaires est plutôt semblable, sinon pire. La bibliothèque centrale de l'Université de Dschang, par exemple, possède un fonds de 120 000 volumes et met 500 places assises à la disposition de ses membres (Kamdem Poeghela, 2011, p. 49).

Plusieurs bibliothèques universitaires publiques, notamment celle de l'Université de Buéa, bénéficient du soutien de partenaires étrangers : services français de coopération, ambassade des États-Unis, British Council ou encore l'université du Maryland aux États-Unis et le campus de Menheim en Allemagne en sont quelques-uns (Kamdem Poeghla, 2011, p. 49).

Bibliothèques universitaires privées

La bibliothèque de l'Université catholique d'Afrique centrale (UCAC) est l'une des plus fournies du secteur privé au Cameroun (Bekolle, 2015, p. 4). Créée en 1991, elle dispose d'un fonds de 70 000 volumes en date de 2011 et est une des rares bibliothèques universitaires présentes sur le Web (Kamdem Poeghla, 2011, p. 49). Organisée en réseau, sa bibliothèque

centrale se trouve sur le campus Nkolbisson et sa principale annexe, sur le campus Ekounou. Le personnel est composé de quatorze personnes qualifiées et des salles de lectures « spacieuses et aérées » sont mises à la disposition des étudiants et des professeurs. De plus, la bibliothèque offre un accès à Internet à un coût symbolique (Bekolle, 2015, p. 4).

L'Université protestante d'Afrique centrale (UPAC) dispose elle aussi d'une bibliothèque, qui se trouve dans un état embryonnaire. Sa collection ne contient que 30 155 ouvrages, mais elle offre une section de formation en informatique documentaire. Elle bénéficie aussi du soutien de la Centrale de littérature chrétienne francophone (CLCF) (Kamdem Poeghla, 2011, p. 49).

Bibliothèques municipales

Peu de villes au Cameroun peuvent compter sur la présence d'une bibliothèque municipale sur leur territoire. De fait, les municipalités elles-mêmes sont « très peu enclines à [en] créer » (Kamdem Poeghela, 2011, p. 49). Comme le souligne Christophe Tatdja Tchuingue, coordonnateur à l'association Solidarité pour l'Environnement et le Développement Durable (SEDD), « chaque mairie devrait avoir une bibliothèque municipale » (Quiñones, 2016). Toutefois, sur 350 communes et communautés urbaines, seules cinq ont effectivement une bibliothèque (Quiñones, 2016). La commune principale de Yaoundé ne dispose pas de bibliothèque municipale. En outre, ce type de bibliothèque, marqué par un processus de décentralisation, dépend des efforts de coopération avec des partenaires extérieurs à la municipalité, qui peuvent provenir par exemple d'autres villes, de pays européens ou des États-Unis (Kamdem Poeghela, 2011, p. 49). Tatdja Tchuingue remarque que les bibliothèques municipales manquent grandement de ressources – les conseils municipaux ne leur accordent aucun budget –, et leur développement est tributaire des efforts fournis par ceux et celles qui y œuvrent (Quiñones, 2016).

Bibliothèques privées

Il convient d'abord d'apporter une précision quant au sens du mot « privé ». D'après l'analyse des textes de Kamdem Poeghela, de Thierry et de Quiñones, ce terme renvoie au

fait que les organisations responsables de la création, du maintien et du développement de ces bibliothèques ne relèvent pas des instances gouvernementales camerounaises. En outre, une bibliothèque peut être privée, mais participer de la « lecture publique » . Tatdja Tchuingue explique en effet que les bibliothèques de lecture publique comprennent à la fois les bibliothèques municipales, et un ensemble hétéroclite de centres de documentation privés et de bibliothèques associatives (Quiñones, 2016). Les bibliothèques de lecture publique « allient respect du patrimoine et recherche de la modernité » et ont un public varié (Quiñones, 2016).

Les bibliothèques privées du Cameroun résultent de « l'investissement d'ONG, d'associations locales ou étrangères, de fondations et parfois d'opérateurs privés » (Thierry, 2008). Ces bibliothèques fonctionnent avec des ressources financières limitées, mais elles affichent une détermination à répondre aux besoins des populations qu'elles desservent (Kamdem Poeghela, 2011, p. 50). La bibliothèque Lucioles, située à Yaoundé, constitue un exemple de bibliothèque privée. Fondée par une association internationale de laïcs catholiques, elle est destinée aux enfants et aux adolescents. Elles offrent d'ailleurs des services aux jeunes vivant dans la rue, et à ceux et celles des centres d'accueil de la capitale camerounaise (Kamdem Poeghela, 2011, p. 50). Un autre exemple de bibliothèque privée est le Centre de lecture et d'animation culturelle (CLAC), fondé à Yaoundé en 2007 par Charles Kamdem Poeghela en partenariat avec l'association Bibliothèques Sans Frontières, notamment. Le CLAC a été créé pour favoriser l'accès à la lecture, au savoir et à l'information. Ouvert à toute la population, il présente une collection d'environ 10 000 volumes et offre divers services pour les populations défavorisées (Bibliothèques Sans Frontières, 2017). La bibliothèque Cheikh Anta Diop, pour sa part, propose une collection scientifique pluridisciplinaire de plus de 7 000 ouvrages portant sur les questions africaines. La documentation est disponible en français, en anglais, en allemand ou dans une des 81 langues nationales camerounaise. La bibliothèque de la fondation AfricAvenir International a gagné le prix de la meilleure bibliothèque privée au Cameroun en 2015 (Journal du Cameroun, 2015). D'autres bibliothèques privées incluent, entre autres, la Maison des Savoirs, la bibliothèque de l'orphelinat la Bonne Case, et le centre culturel Francis Bebey (Kamdem Poeghela, 2011, p. 50).

Bibliothèques issues de la coopération diplomatique

Le Cameroun compte un certain nombre de bibliothèques qui existent en raison de

la coopération diplomatique avec d'autres pays (Quiñones, 2016). C'est le cas des bibliothèques des ambassades et de celles des organisations internationales présentes au Cameroun. La bibliothèque de l'ambassade des États-Unis, du British Council, du Goethe-Institut ainsi que celles des organisations associées aux Nations Unies en sont des exemples (Kamdem Poeghela, 2011, p. 50). De même, l'Institut français du Cameroun, comprend une médiathèque dans ses locaux tant à Yaoundé qu'à Douala (http://www.ifcameroun.com/).

Les bibliothèques des réseaux de lecture publique appartiennent aussi à ce type particulier de bibliothèques. Selon Kamdem Poeghela (2011), il existe plusieurs réseaux de lecture publique au Cameroun, le plus vaste étant celui du réseau des alliances franco-camerounaises, « association de droit local soutenue par la Fondation Alliance de Paris et les centres culturels français (CCF) de Yaoundé et Douala ». Cinq bibliothèques faisaient partie du réseau jusqu'au début des années 2000 (Kamdem Poeghela, 2011, p. 50). En 2016, seule celle de Garoua n'était pas encore fermée ou en cours de fermeture (Quiñones). En dépit des difficultés rencontrées dans la mise en place de ce réseau, la bibliothèque de Garoua occupe aujourd'hui une place non négligeable dans le paysage des bibliothèques camerounaises. Désignée comme une médiathèque, elle affirme être la plus grande bibliothèque du Grand Nord Cameroun avec ses 15 000 ouvrages. Elle soutient également les bibliothèques municipales et scolaires en leur offrant des documents. Enfin, son centre de ressources de l'audiovisuel participe à la préservation du patrimoine de la région (Alliance française de Garoua, 2019).

Un autre réseau de lecture publique est né d'une collaboration entre les gouvernements du Cameroun et de la France. Il a fait l'objet d'une convention de partenariat en 1987, et d'une autre en 1993 (Thierry, 2008). « Ce projet ambitieux entendait alors bâtir des bibliothèques pilotes provinciales ainsi que tout un réseau de bibliothèque municipales à travers le pays en suivant le modèle français des Bibliothèque départementales de prêt » (Thierry, 2008). La Centrale de Lecture Publique tenait lieu d'établissement pilote pour l'implantation du réseau. Toutefois, après une dizaine d'années, le projet n'a pas connu l'essor souhaité, car les ressources financières ont manqué (Thierry, 2008). Kamdem Poeghela (2011) affirme d'ailleurs que la Centrale de Lecture Publique demeure la seule « face visible » de ce réseau.

Bibliothèques spécialisées

Les bibliothèques privées englobent aussi des bibliothèques spécialisées. Par exemple, le Barreau du Cameroun possède une bibliothèque dont le fonds comprend des codes de lois français, et l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA) possède une bibliothèque spécialisée dans le droit des affaires (Bekolle, 2015, pp. 6-7). Une bibliothèque spécialisée pour les personnes malvoyantes a également vu le jour en 2016 à Douala. Elle met à la disposition de ses usagers, moyennant un accès à faible coût et parfois gratuit, une importante collection de livres en braille ainsi que des logiciels adaptés permettant, entre autres, de grossir la taille des caractères (Journal du Cameroun, 2016).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

La formation des bibliothécaires au Cameroun est née de l'évolution postcoloniale du pays. Avant l'indépendance, le Cameroun, comme les autres colonies subsahariennes de langue française, n'offrait pas de « programme formel de formation professionnelle [pour les] bibliothécaires » (Dione, 2015, p. 2). Au début des années 1960, une disparité apparaît relativement à la formation en bibliothéconomie entre les anciennes colonies de langue anglaise et celles de langue française, à la défaveur de ces dernières. Pour pallier cette disparité, l'UNESCO s'associe au gouvernement du Sénégal pour fonder à Dakar, en 1962, le Centre Régional de Formation de Bibliothécaires (CRFB), ouvert aux étudiants de nombreux pays africains, dont le Cameroun (Dione, 2015, p. 4). En 1967, le CRFB est rattaché à l'Université de Dakar et devient l'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD) (Dione, 2015, p. 5). Les bibliothécaires camerounais ont donc dû, pendant plusieurs dizaines d'années, s'expatrier afin de recevoir une formation.

Le premier programme de formation en bibliothéconomie au Cameroun apparaît dans les années 1970. Il est issu d'une consultation menée en 1975 par le Centre Régional de Promotion du Livre en Afrique et est offert par l'École Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ESSTIC). L'ESSTIC puise ses origines dans la nationalisation et la transformation de l'École Supérieure Internationale de Journalisme de Yaoundé (ESIJY) dans les années 1980 et 1990 (Dione, 2015, p. 7). L'ESSTIC est aujourd'hui rattachée à l'Université de Yaoundé II. Elle offre une licence professionnelle en information documentaire, une maîtrise professionnelle en ingénierie

documentaire et archivistique, une maîtrise de recherche et un doctorat en sciences de l'information et de la communication (s. d.).

Outre l'ESSTIC, d'autres institutions dispensent aujourd'hui des formations en sciences de l'information, comme l'Institut panafricain pour le développement en Afrique centrale (IPD-AC), situé à Douala et créé en 1965, et l'Université protestante d'Afrique centrale (UPAC) (Desrichard dans Kamdem Poeghela, 2011, p. 51). Cette dernière propose des programmes de licence et de maîtrise dans le domaine (Université protestante d'Afrique centrale, s. d.).

Enfin, la formation en bibliothéconomie se fait aussi à plus petite échelle, avec les ateliers offerts par l'association SEDD pour les bibliothécaires en milieux scolaire et municipal (Quiñones, 2016).

Association de bibliothèques

Au niveau national, la plus grande association de professionnels de l'information est l'Association des bibliothécaires, archivistes, documentalistes et muséographes du Cameroun, aussi appelée Abadcam (Kamdem Poeghla, 2011, p. 52). Créée en 1973, l'association a longtemps été dans un état latent. Or, récemment, un groupe de jeunes professionnels s'est impliqué afin de la faire revivre (IFLA, 2016).

L'Abadcam bénéficie notamment du soutien de la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèque (IFLA) à travers son programme *Building Strong Library Associations* (BSLA). Alim Garga, en plus de s'impliquer dans de nombreuses associations documentaires, agit à titre de coordonnateur de l'IFLA au Cameroun (IFLA, 2016). L'objectif du programme BSLA est d'offrir des opportunités d'implication aux professionnels de l'information tout en valorisant la profession. Un premier atelier de formation, offert en janvier 2011 au Cameroun, a permis de faire renaître l'Abadcam, alors constituée de 25 membres. Un deuxième atelier s'est déroulé en novembre de la même année et a aussi rencontré un beau succès. Lors de ces ateliers, les professionnels de l'information camerounais ont pu discuter des problèmes et des solutions propres à leur situation. Les ateliers de formation, tout comme la visite de la présidente de l'IFLA au Cameroun en février 2011, ont grandement contribué à visibiliser la profession de bibliothécaire au pays. En juillet 2011, une cinquantaine de personnes ont participé à l'assemblée générale de l'Abadcam (Were, 2011). L'association a vu croître le nombre de ses membres depuis le début du programme BSLA (IFLA, 2011). Selon Dione, de telles

associations jouent un rôle très important dans la valorisation et la mise en lumière de la profession de bibliothécaire auprès des décideurs et des populations (Dione, 2015, p. 12).

Durant la pandémie de COVID-19, l'Abadcam a gardé le contact avec ses membres en organisant des discussions sur l'application WhatsApp. Les priorités futures de l'association, entre autres, ont été discutées. Une collaboration a également été mise en place avec le ministère de la Culture ainsi que l'Université de Bamenda afin de coordonner l'archivage des documents traitant de la pandémie (IFLA, 2020).

Toujours au niveau national, mentionnons également « Kalati, on lit au Cameroun », une association basée en France mais œuvrant dans les deux pays avec « pour objectifs d'aider à la création et à l'équipement de bibliothèques dans les villages, les écoles et lycées, les villages d'enfants, les prisons…, et de former à la gestion et à l'animation les personnes responsables des bibliothèques créées » (Kamdem Poeghla, 2011, p. 50). Cette association très dynamique contribue de façon importante à la création et au soutien des bibliothèques au Cameroun (Kamdem Poeghla, 2011, p. 50). Pendant la pandémie, elle a offert, en collaboration avec l'Alliance Franco-camerounaise (AFC) de Dschang, des ateliers ayant pour but de développer le goût de la lecture chez les enfants (Labou, 2020). L'association dispose d'un site web où elle publie régulièrement des articles et des nouvelles (https://www.munakalati.org/).

Au niveau international, des professionnels de l'information camerounais s'impliquent dans l'IFLA et dans l'Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes (AIFBD). La présidente actuelle de l'AIFBD est la Camerounaise Marie Sophie Dibounje Madiba, qui travaille également à l'OHADA (Bonilla de la Plata, 2020).

Cadre législatif

La recherche d'informations relatives au cadre législatif des bibliothèques du Cameroun n'a produit que des résultats fragmentaires. Kamdem Poeghela (2011) explique que les bibliothèques du Cameroun sont « relativement jeunes », tout comme la chaîne du livre, et que la présence des bibliothèques est loin d'être généralisée sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, en 2011, il n'existait toujours aucune loi qui définissait les différents métiers associés aux bibliothèques (Kamdem Poeghela, p. 52). Malgré tout, il existe quelques éléments législatifs, ou à tout le moins gouvernementaux, qui sous-tendent l'action des bibliothèques.

Ainsi, la bibliothèque nationale a été créée, puis réorganisée, par différents décrets au

fil du siècle dernier. De même, les modalités entourant le dépôt légal ont été définies par les « [décrets] du 17 juillet 1946 et du 17 août 1966 modifiés le 3 janvier 1973 et complétés par la loi n° 90.52 du 19 décembre 1990 relative à la communication sociale » (Lajeunesse, 2008, p. 24). Une autre loi, la n° 2000-5 adoptée le 17 avril 2000, encadre aussi le dépôt légal (Journal officiel de la République du Cameroun, 2000). Du côté des bibliothèques scolaires, Christian Elongué (2020) explique que la loi oblige chaque école à posséder une bibliothèque, et que le ministère de l'Éducation nationale accorde annuellement des subventions aux établissements d'enseignements pour soutenir leurs bibliothèques. En outre, des décisions gouvernementales façonnent le développement des bibliothèques municipales. Dans la description typologique, il était question de la décentralisation opérée par l'État camerounais. Celle-ci « fait obligation aux mairies de s'occuper de la culture et donc de créer des bibliothèques et de recruter des professionnels pour s'en occuper » (Kamdem Poeghela, 2011, p. 52).

Enfin, il convient de souligner les efforts déployés par le ministère des Arts et de la Culture (2020) pour développer les bibliothèques avec la création d'une Direction du livre et de la lecture, qui comprend la Sous-direction du livre et des bibliothèques. Cette sous-direction a notamment pour mission de mettre en œuvre la modernisation des bibliothèques. S'il ne s'agit pas d'un cadre législatif à proprement parler, il s'agit tout de même d'un cadre décisionnel qui vient chapeauter les bibliothèques camerounaises.

Informations complémentaires/particularités

La bibliothéconomie au Cameroun est confrontée à de nombreux défis sociaux, professionnels et politiques. Par exemple, les livres coûtent cher, leur accès est difficile, et le public lit surtout pour répondre à un besoin lié au travail, à l'école (Kamdem Poeghela, 2011, p. 48). En outre, la profession de bibliothécaire n'est pas suffisamment valorisée, et les programmes de formations ne répondent pas à la réalité africaine (Johnson, 2007, p. 69). Par ailleurs, les bibliothèques camerounaises ont une présence plutôt effacée sur les réseaux sociaux (Bekolle, 2015, p. 11). Enfin, les gouvernements apportent un soutien limité aux bibliothèques (Bibliothèques Sans Frontières, 2017).

Pourtant, certains éléments s'avèrent positifs pour assurer le développement de la bibliothéconomie camerounaise. Tel que décrit plus haut, le ministère des Arts et de la Culture cherche à valoriser la lecture et les bibliothèques avec la création d'une sous-direction relative à ces enjeux. De même, en novembre 2020, le gouvernement du

Cameroun a lancé un appel d'offres afin de construire des bibliothèques spécialisées et d'aménager des salles de classes sur les campus de l'École Nationale Supérieure des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (SUP'PTIC) à Yaoundé et à Buéa (Banque africaine de développement). Les activités récentes de l'Abadcam témoignent également de l'engagement de nombreux bibliothécaires camerounais envers leur profession. Ces actions apportent de l'espoir quant à l'évolution de la bibliothéconomie au Cameroun.

Références

Alliance française de Garoua. (2019). *Médiathèque*. http://alliancefrancaisegaroua.org/mediatheque/

Banque africaine de développement. (2020, 4 novembre). AAO – *Cameroun – Construction de bibliothèques spécialisées et aménagement de salles de classe sur les deux sites de Sup'ptic (Yaoundé et Buea*). https://www.afdb.org/en/documents/aao-cameroun-construction-de-bibliotheques-specialisees-et-amenagement-de-salles-de-classe-sur-les-deux-sites-de-supptic-yaounde-et-buea

Bekolle, Monique Marguerite. (2015). *L'offre en tic de l'information juridique et légale au Cameroun : le rôle des bibliothèques et des bibliothécaires* [communication]. Congrès mondial des bibliothèques et de l'information, Cape Town, Afrique du Sud. http://library.ifla.org/id/eprint/1215

Bibliothèques Sans Frontières. (2017, 6 avril). *Au Cameroun, le CLAC fête ses 10 ans*. https://www.bibliosansfrontieres.org/2017/04/06/au-cameroun-le-centre-de-lecture-et-danimation-culturelle-fete-ses-10-ans/

Bonilla de la Plata, Christopher. (2020, 11 septembre). *Présentation du nouveau conseil d'administration*. Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes. https://www.aifbd.org/presentation-du-nouveau-conseil-dadministration-2/

Central Intelligence Agency. (2020, 24 novembre). *Africa :: Cameroon*. The World Factbook. https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/cm.html

Cameroun. (2020, 10 décembre). Dans *Wikipédia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Cameroun

Dione, Bernard. (2015). La formation des bibliothécaires en Afrique francophone

subsaharienne : Aujourd'hui et demain. https://www.researchgate.net/publication/282945827_La_formation_des_bibliothecaires_en_Afrique_francophone_subsaharienne_Aujourd'hui_et_demain

Elongué, Christian. (2020, 13 avril). *Comment les bibliothèques peuvent contribuer à la prévention des conflits au Cameroun*. Nkafu Policy Institute. https://nkafu.org/comment-les-bibliotheques-peuvent-contribuer-a-la-prevention-des-conflits-au-cameroun/

Engueleguele, M., Froelich, J., Pourtier, R. (2020). *Cameroun*. Encyclopædia Universalis. http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/cameroun/

Institut français du Cameroun. (s. d.). *Liens utiles*. https://www.ifcameroun.com/category/yaounde/ifc/liens-utiles/

International Federation of Library Associations and Institutions. (2011, 5 juillet). *Cameroon: Membership growing, strategic planning underway and General Assembly held*. https://www.ifla.org/news/cameroon-membership-growing-strategic-planning-underway-and-general-assembly-held

International Federation of Library Associations and Institutions. (2016, 15 décembre). *BLSA Country Project: Cameroon*. https://www.ifla.org/bsla/country-reports/cameroon

International Federation of Library Associations and Institutions. (2020, 13 octobre). *COVID-19 and the Global Library Field*. https://www.ifla.org/covid-19-and-libraries

Johnson, Catherine Anne. (2007). Development of Library and Information Science Education in Africa. *The International Information & Library Review*, 39(2), 64-71. https://doi.org/10.1016/j.iilr.2007.02.011

Journal du Cameroun. (2015, 6 juillet). *Concours des bibliothèques du Cameroun, « Cheikh Anta Diop » remporte le 1er prix*. https://www.journalducameroun.com/concours-des-bibliotheques-du-cameroun-cheikh-anta-diop-remporte-le-1er-prix/

Journal du Cameroun. (2016, 17 août). *Le Cameroun possède une bibliothèque pour déficients visuels*. https://www.journalducameroun.com/le-cameroun-possede-une-bibliotheque-pour-deficients-visuels/

Journal officiel de la République du Cameroun. (2000, janvier). https://www.barreaucameroun.org/site/pdf/jo/JO%20-%202000%20-%20n%c2%b01.pdf

Kamdem Poeghela, Charles. (2011). Où en seront les bibliothèques

camerounaises dans dix ans ? *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF), 6, 48-52. https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-06-0048-005

Labou, Hermann. (2020, 30 septembre). *Vacances 2020 : Les Enfants Apprennent À Lire Et À Écrire Aux Ateliers De Muna Kalati.* Muna Kalati. https://www.munakalati.org/vacances-2020-les-enfants-apprennent-a-lire-et-a-ecrire-aux-ateliers-de-muna-kalati/

Lajeunesse, Marcel. (2008). Les bibliothèques nationales de la francophonie. https://www.banq.qc.ca/documents/a_propos_banq/nos_publications/nos_publications_a_z/Bibliotheques_nationales_Francophonie.pdf

Manning, Patrick. (1999). Francophone Sub-Saharan Africa 1880–1995. Cambridge University Press. https://ebookcentral.proquest.com/lib/umontreal-ebooks/detail.action?docID=201628

Mbami Ngassa, Bernadette. (1978). *Les archives au Cameroun* [mémoire, École nationale supérieure de bibliothécaires]. Enssib. https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/63875-les-archives-au-cameroun

Ministère des Arts et de la Culture. (2020). *La sous-direction du développement de la lecture et des bibliothèques. https://minac.cm/officiel/ar/programmes-et-services-ll/ministere/organisation-du-ministere/organisation-du-ministere/la-direction-du-livre-et-de-la-lecture/la-sous-direction-du-developpement-de-la-lecture-et-d/la-sous-direction-du-developpement-de-la-lecture-et-des-bib*

Quiñones, Viviana. (2016, 18 novembre). Un prix pour dynamiser les bibliothèques du Cameroun. *Takam Tikou.* https://takamtikou.bnf.fr/vie_des_bibliotheques/2016-11-18/un-prix-pour-dynamiser-les-biblioth-ques-du-cameroun

Thierry, Raphaël. (2008). Dossier n°2: la situation du livre au Cameroun (janvier-juillet 2008). *EditAfrica.* http://www.editafrica.com/synthese-des-recherches-menees-de-janvier-a-juillet-2008/

Université de Yaoundé II. (s. d.). *École Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication.* https://www.univ-yaounde2.org/esstic/

Université protestante d'Afrique central. (s. d.) *Curriculum science de l'information.* http://www.upac.info/images/FSSRI/3.2_CURRICULUM_SCIENCE_DE_LINFORMATION.pdf

Vaughan, Anthony. (1990). Étude de faisabilité sur la création d'une école de sciences de l'information: Cameroun – (mission). UNESCO. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000088019

Were, Jacinta. (2011, 16 décembre). *Cameroon: BSLA second workshop raises visibility of a young association*. IFLA. https://www.ifla.org/news/cameroon-bsla-second-workshop-raises-visibility-of-a-young-association

10. Corée du Sud

(Andrée-Ann Cormier, Rahel Hadzi, Seeun Kim Chung)

Profil du pays

La Corée du Sud est située en Asie de l'Est. Elle fait, en termes de superficie totale, 100 210 kilomètres carrés. Cette nation occupe la partie plus au sud de la péninsule coréenne et est délimitée par la Corée du Nord au nord, le détroit de Corée au sud, la mer de l'Est à l'est et la mer Jaune à l'ouest. Selon des données de 2019, la population sud-coréenne est de 51 709 098 habitants. Cette population se répartit entre 9 provinces, 6 villes métropolitaines et 2 villes dites « spéciales », soit la capitale sud-coréenne, Séoul et Sejong, une ville qui a été pensée pour servir de deuxième capitale nationale. Environ la moitié des sud-coréens habitent la mégapole de Séoul et 11 villes du pays regroupent plus de ou près d'un million d'habitants (Wikipédia, s.d., Corée du Sud).

La Corée du Sud a intégré plusieurs mœurs et valeurs des nations qui l'ont à maintes reprises colonisée ou contrôlée, mais sous cette couche d'influences se retrouve une fondation propre à cette nation qui continue de s'affirmer dans l'ère contemporaine. La langue officielle du pays est le coréen et son système d'écriture est le hangeul. Presque l'entièreté des Sud-Coréens sont d'origine ethnique coréenne, mais la tendance actuelle est à l'accroissement de l'immigration. En termes de religion et de philosophie, la population sud-coréenne est principalement influencée par le shamanisme, le confucianisme, le bouddhisme et le christianisme (Encyclopædia Britannica, 2020, *South Korea*). Bien que la majorité de la population sud-coréenne soit orientée vers le progrès technologique, les nouveaux procédés scientifiques, les développements de nouveaux produits et les tendances internationales, la tradition et les coutumes occupent toujours une place importante dans le pays (Schneidewind, 2016, p.7).

L'éducation et la lecture sont au cœur des valeurs partagées par la population sud-coréenne dans son ensemble. En raison de l'importance de l'éducation dans la culture sud-coréenne et de la compétitivité pour l'accès aux études supérieures (Encyclopædia Britannica, 2020, *South Korea*), les bibliothèques du pays jouent un rôle significatif puisqu'elles sont perçues comme des services favorisant le rehaussement du niveau académique des étudiants. Pour plusieurs, le désir d'accès à l'éducation des sud-coréens est à la base du succès économique du pays (Lee, 2011, p.1).

La Corée du Sud est considérée comme une nation dont le développement économique s'est produit plutôt tardivement, soit à partir des années 1960 (Encyclopædia Britannica,

2020, *South Korea*). Malgré ses développements économiques relativement récents, ce pays est désormais reconnu comme une force de l'industrie mondiale dont la croissance et le succès économique rapide sont considérés comme exemplaires. Selon Schneidewind (2016, p.5), les habitants de la Corée du Sud ont su contribuer à l'incroyable évolution du pays de par leur fierté envers leur riche héritage culturel, leur ténacité et leur désir affirmé de progresser. Cette vision moderne s'étend également à d'autres domaines d'activité au travers du pays.

Histoire des bibliothèques sud-coréennes

Au début du 20e siècle, la Corée (alors indivisée) fut colonisée par le Japon suite à une victoire japonaise dans un conflit avec la Russie (Murphey, 2007, p.319). De l'officialisation controversée de son intégration à l'empire japonais en 1910 jusqu'à son émancipation en 1945, la Corée vécut une des périodes les plus sombres de son histoire; le pays fut exploité et dominé avec force brutale par les dirigeants japonais et la culture de ses habitants fut traitée comme une menace à supprimer. Tout document, journal, magazine, ou livre qui était perçu comme apportant un sentiment d'identité culturelle propre au peuple coréen était confisqué ou brûlé (Lee & Jo, 2006, p.4). Cela mena les Sud-Coréens à vouloir préserver à tout prix leur conscience culturelle par des initiatives telles que la création d'un réseau de bibliothèques privées. En 1945, une division entre le nord et le sud du pays fut imposée par les deux puissances mondiales victorieuses de la Seconde Guerre, soit les États-Unis et l'URSS (Murphey, 2007, p.452). La Corée du Sud devra attendre trois ans avant de recevoir son indépendance des États-Unis en 1948. Deux ans après l'établissement du gouvernement sud-coréen en 1948, une autre guerre a lieu entre la Corée du Nord et la Corée du Sud de 1950 et 1953. La Guerre de Corée causa beaucoup de dommages aux bâtiments qui abritaient les collections documentaires de la Corée du Sud. De par l'instabilité de cette période transitoire et chaotique que fut le milieu du 20e siècle, peu de développements majeurs ont lieu pour les bibliothèques sud-coréennes durant cette période. Malgré tout, c'est en 1945 que la Bibliothèque Nationale de Corée (BNC) fut fondée et seulement un an plus tard, une école de formation pour les bibliothécaires du pays voit le jour (National Library of Korea (NLK), s.d., *Chronology*).

C'est à partir de la deuxième moitié du 20e siècle que la bibliothèque sud-coréenne connaît ses développements les plus importants. Ceux-ci sont principalement rendus possibles grâce au mouvement des bibliothèques sud-coréennes et au développement de campagnes faisant la promotion de la lecture (Lee & Jo, 2006, p.1). Certaines initiatives gouvernementales telles que l'adoption de la Loi sur les bibliothèques en 1963 ont vu le jour durant cette période (Jo & Lee, 2006, p.8). Cette loi devint alors la fondation de l'évolution des bibliothèques sud-coréennes. C'est également vers la fin des années soixante que le mouvement des mini-bibliothèques de villages prend de l'ampleur et se concrétise. Ces dernières comportaient trois éléments bien précis : « small bookshelf whereby books were placed and managed, a reading club that centered on the young people over the age of 14, and collection of 30 books needed to increase level of culture in antiquated agricultural and fishery communities » (Jo & Lee, 2006, p.8).

Depuis le début du 21e siècle, la Corée du Sud continue d'investir dans le développement de ses bibliothèques afin d'en assurer la qualité et la pertinence pour le peuple. Dans leur conférence donnée dans le cadre du 72e symposium de l'IFLA tenu en Corée du Sud en 2006, Lee & Jo (p.3) énoncent bien que cette mission était encore loin d'être remplie : « each public library is not establishing itself as a core institution that supports regional residents' access to information, education and culture ». Pour ces conférenciers, il apparait clair que les sud-coréens persistent, après plus de cent ans d'obstacles, dans leurs efforts de préservation de l'intégrité du système des bibliothèques du pays. La nation a également procédé au renforcement des campagnes de promotion des bibliothèques et de la lecture mises en place dans la deuxième partie du 20e siècle : « En 2003, le ministre de la culture, du sport et du tourisme a publié le 'Plan global de développement du réseau des bibliothèques orienté vers la bibliothèque nationale de Corée et les bibliothèques publiques » (Lee, 2011, p.1). De plus, les bibliothèques sud-coréennes ont mis l'accent sur la numérisation et la présence virtuelle afin de desservir adéquatement la population. Comme c'est le cas pour plusieurs autres pays, cette tendance à l'innovation technologique et au développement de services en lignes en bibliothèques est à la hausse en Corée du Sud depuis le début de la pandémie Covid-19.

Types de bibliothèques

Bibliothèque Nationale de Corée

Institution-phare pour les bibliothèques sud-coréennes, la Bibliothèque Nationale de Corée (BNC) est une organisation qui reflète les intérêts et besoins de la population sud-coréenne en termes d'accès à l'information. Son rôle principal, depuis sa fondation en 1945, est de préserver l'héritage culturel, intellectuel et informationnel du pays et de le rendre disponible à la population sud-coréenne (NLK, s.d., *Welcome Message*). Cet

organisme offre également son soutien au réseau des bibliothèques publiques sud-coréennes afin de les guider dans la mise en place de politiques documentaires et de campagnes de promotion de la lecture (Lee, 2011). Il revient à la BNC la fonction de gestion du dépôt légal de documents produits dans l'ensemble de la Corée du Sud. De plus, la BNC publie et met à jour hebdomadairement l'information bibliographique recensée par son service de dépôt légal. Cette liste est tenue à jour afin de promouvoir la collection documentaire nationale et pour son utilisation par les bibliothèques de la Corée du Sud (NLK, s.d., *Bibliography Publishing*).

L'évolution de la structure organisationnelle de la BNC au cours des années mena à l'émergence de plusieurs divisions qui tiennent en compte certaines préoccupations et aspirations de la population sud-coréenne quant à ses besoins informationnels. Aujourd'hui, cette institution nationale se divise en cinq bibliothèques nationales distinctes : la Bibliothèque Nationale de Corée à Séoul, la Bibliothèque Nationale de Sejong, la Bibliothèque Nationale Jeunesse de Corée, la Bibliothèque Nationale pour les personnes handicapées et la Bibliothèque Nationale digitale (NLK, s.d.).

Bibliothèques publiques

Les réalisations les plus importantes de la bibliothéconomie sud-coréenne proviennent probablement des bibliothèques publiques. Le désir du gouvernement pour améliorer l'accès aux bibliothèques ces dernières années, a révolutionné l'image des bibliothèques publiques en Corée du Sud. Non seulement le nombre des institutions connaît une forte augmentation depuis 2011 (en 2016 le pays comptait environ 1'000 bibliothèques publiques et 1'134 en 2019), mais les programmes et les projets de bibliothèques sont novateurs et conduisent les bibliothèques vers des centres de développement culturel. Dans de nombreuses provinces et villes à travers le pays des rénovations et des constructions de bibliothèques sont en cours. Les gouvernements locaux rénovent et agrandissent les installations pour mieux répondre aux besoins changeants de leurs résidents.

Au sein même des bibliothèques, la dynamique a également changé. Des nouveaux projets sont mis en place pour répondre aux besoins évolutifs de la population et il y a davantage de diversité dans la forme des services aux usagers. Ainsi, des activités multiculturelles et des services de références pour la communauté non sud-coréenne sont instaurés dans des villes ayant un taux important de familles multiculturelles; des programmes qui visent particulièrement les enfants ou les personnes âgées sont mis en place.

L'architecture des bibliothèques en Corée du Sud reflète également les grandes transformations et les efforts pour aller vers une bibliothéconomie plus moderne et axée sur le public. La bibliothèque publique de Gosan dans la ville de Daegu a été construite

pour être à la fois une ressource d'information et un espace socioculturel pour la communauté locale. En effet, l'idée est de dissoudre la frontière entre les espaces publiques et la collection à l'intérieur. La bibliothèque est entourée d'un parc public avec des arbres, cet aspect permet d'étendre l'idée de la bibliothèque au-delà de ses murs en utilisant l'espace extérieur pour des événements en plein air. La tendance de sortir les livres des murs des bibliothèques est très forte en Corée du Sud. La Starfield Coex Library (bibliothèque en plein milieu d'un centre commercial), ou encore le Reading-train (un wagon bibliothèque sur différentes grandes lignes de transport ferroviaire), mettent à disposition de leurs usagers respectifs des centaines de livres et de e-books.

Le nombre de bibliothèques publiques ne cesse de croître et l'innovation est au centre des concepts de création en Corée du Sud. Les collections sont elles aussi en augmentation avec une croissance de 3.3% qui revient à environ 115 millions de livres en 2019. Les bibliothèques publiques accueillent environ 284.4 millions de visiteurs en 2019, et le ministère intensifie le prêt de livres en ligne pour l'année 2020 en raison de la crise sanitaire (Yonhap, 2020).

Malgré cette croissance rapide et la nouveauté des projets, les bibliothèques publiques sud sud-coréennes doivent continuer les efforts pour permettre un meilleur accès à l'information pour tous. En effet, une bibliothèque publique dessert 66'000 usagers en Corée du Sud, alors qu'en Suisse et d'autres pays européens on compte environ une bibliothèque pour 10'000 personnes. Il y a environ 3'300 bibliothécaires publiques sud-coréens, soit un professionnel dessert en moyenne 15'000 personnes; ce qui n'atteint pas les recommandations de la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA), à savoir 2'500 utilisateurs pour un bibliothécaire (Park, 2013). Dans ce contexte, la focalisation et la personnalisation sont difficiles à atteindre, cependant le lien entre la bibliothèque et l'économie de la connaissance est fortement présent dans la culture sud-coréenne, ce qui confère aux bibliothèques une base solide et une reconnaissance nationale importante.

Bibliothèques universitaires

Le rôle premier d'une bibliothèque universitaire est d'accompagner et de soutenir les activités d'enseignement et de recherche. C'est également cet objectif que se fixent les bibliothèques académiques sud-coréennes. L'éducation est très importante en Corée du Sud et la compétitivité est une valeur ancrée dans la culture. Les bibliothèques ont une importance capitale pour le développement du pays ; ainsi Lee Sook Hyeun affirme en ce sens « libraries take heavy responsibility for raising national competitiveness » (Lee, 2011).

En 2007, la Corée du Sud comptait 438 bibliothèques universitaires. La Korea University, la Seoul National University et la Yonsei University représentent les établissements

d'éducation supérieure les plus prestigieux de de la société sud-coréenne. La Seoul National University Library est l'une des bibliothèques les plus importantes du pays. Elle est composée d'une bibliothèque centrale et de 9 branches secondaires, avec une collection d'environ 5.2 millions de livres, 260'000 de journaux et d'e-journaux académiques et plus de 230'000 de non-livres. L'avancée technologique du pays favorise l'utilisation des bases de données, et des services en ligne assurant une éducation permanente. Ainsi avoir accès aux ressources des bibliothèques 24/7 devient la norme. Les heures d'ouverture des institutions sont beaucoup plus étendues que la tendance en Europe, plusieurs sont ouvertes de nuit.

La majorité des bibliothèques universitaires ne possèdent malheureusement pas toutes les mêmes ressources que les bibliothèques des universités phares de la Corée du Sud. En effet, il existe un écart important entre les bibliothèques académiques de la capitale et celles d'autres régions. Le fait que la moitié du pays réside à la capitale et le système de centralisation économique ont un impact important sur le développement des universités. La bibliothèque en tant qu'institution est reconnue vitale pour la performance académique et même si le domaine des sciences de l'information est orienté vers le partage de connaissance, il subsiste encore une grande compétitivité inter-universités. Il existe un réel besoin de partage de ressources et de collaboration au sein des universités du pays, mais avant tout il est nécessaire de créer un système d'évaluation des bibliothèques universitaires (Cho, 2009).

Bibliothèques scolaires

À la suite de la modification de la loi sur les bibliothèques en 2006, la promotion de la lecture en milieu scolaire devient un projet important et bénéficie d'un support législatif. Depuis 2008, le Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie a élaboré un plan de redynamisation des bibliothèques scolaires afin de créer un environnement de lecture, puis propose un deuxième projet en 2009 mettant davantage l'accent sur les bibliothèques et l'éducation à la lecture en milieu scolaire. Ainsi de nombreuses initiatives telles que 10 min de lecture libre accordée aux enfants avant le début des cours, la création de clubs de lecture pour les écoliers mais aussi pour les parents et les enseignants, la création de forums de lecture et de compétitions en littérature ont pour but de sensibiliser à la lecture et de créer un intérêt pour les bibliothèques scolaires.

Le nombre des bibliothèques scolaires augmente chaque année, 458 sont aujourd'hui recensées. La plupart des collèges et des lycées ont leurs propres structures. Pour les écoles élémentaires, cependant, ce n'est pas toujours le cas. Des données récoltées en 2017 montrent qu'à peine 44 % des bibliothèques scolaires ont un bibliothécaire à temps plein ou à temps partiel, ou un membre du personnel connexe (Woo, 2017).

Bibliothèques spécialisées

Les bibliothèques spécialisées en Corée du Sud représentent les bibliothèques musicales, scientifiques, culturelles, académiques, ou encore les bibliothèques dédiées aux personnes vivant avec un handicap. Ces bibliothèques sont souvent affiliées à des organismes privés ou publiques. En 2019, la Corée du Sud comptait 611 bibliothèques spécialisées dans les domaines scientifiques, technologiques ou encore législatifs. 52 bibliothèques de prisons en 2019 et 36 bibliothèques en braille en 2018 sont également recensées. Elles ont pour mission de mettre à disposition de leur communauté respective des collections concernant un domaine de connaissance spécifique. Ainsi, la Hyundai Card Music Library + Understage met à disposition plus de 10'000 disques vinyles et 3'000 publications musicales dont la plupart sont des œuvres rares et d'une grande valeur pour l'histoire musicale de la Corée du Sud. La Naver Library quant à elle est spécialisée dans les domaines du design et de la technologie. Elle propose 17'000 livres sur le web design, 1'300 encyclopédies, 7'000 livres en technologies de l'information et près de 250 revues internationales spécialisées. Elle est un espace de partage de savoirs pour les experts et toute personne intéressée par les domaines des technologies de l'information. À Incheon, ville portuaire en Corée du Sud, 13'000 personnes sont recensées comme non-voyantes en 2017. La ville a donc investi dans sa première bibliothèque qui propose des ouvrages en braille et des livres audios. Elle met également à disposition des machines de transcription en braille, ainsi que des studios d'enregistrement pour les livres audios. Elle porte le nom de plume de l'inventeur du braille coréen, la bibliothèque Song Am (Bahk, 2017).

Petites bibliothèques

En 1980, la Corée du Sud vit un soulèvement sociétal conduit par les étudiants et les syndicats pour mettre fin à la dictature militaire au pouvoir. Ce mouvement a donné naissance à la création de petits centres culturels, d'information et d'éducation pour les résidents et les travailleurs : les « petites bibliothèques ». Au début du mouvement des petites bibliothèques, elles sont gérées à titre privées et représentent des bibliothèques pour les enfants, des centres culturels et des salles de lecture. Elles ont pour mission d'être des lieux de rencontre et d'information pour les résidents qui l'entourent. Dès le début des années 1990, ces bibliothèques s'étendent sur tout le territoire et le mouvement s'engage à demander la construction de plus de bibliothèques en s'appuyant sur la loi sur la promotion des bibliothèques et de la lecture de 1994. Les petites bibliothèques se multiplient et apparaissent dans des églises, des complexes d'appartements, des centres de soins, des bases militaires etc. En 2019, 6'672 petites bibliothèques sont recensées en Corée du Sud. Ces institutions bénéficient du soutien public et leur existence démontre un besoin et un désir de la part des résidents qui n'est visiblement pas comblé par les

bibliothèques publiques. Les petites bibliothèques souffrent toutefois de problèmes de gestion par manque de soutien de la part des institutions publiques ; il arrive souvent que les privés qui gèrent une petite bibliothèque doivent utiliser leur fond privé pour la maintenir à flot. (Lee, 2006)

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

L'enseignement des sciences de l'information et des bibliothèques en Corée du sud a commencé avec l'école de la Bibliothèque nationale de Joseon (National Joseon Library School), fondée en avril 1946. Elle était caractérisée comme un établissement d'enseignement professionnel plus axé sur les travaux pratiques que sur la théorie. Cependant elle fut fermée en 1951, cinq ans après son ouverture en raison du déclenchement de la guerre de Corée (1950). Les sciences de l'information et des bibliothèques ont été sérieusement étudiées en Corée à partir de 1957, lorsque le département de la bibliothéconomie a été créé à l'Université Yonsei. Les formations s'inscrivent dans le cadre d'un programme de premier cycle de 4 ans, d'un programme de maîtrise et d'un programme d'un an dans une institution affiliée. Pendant cette période, l'enseignement des sciences de l'information et des bibliothèques était principalement donné par des enseignants étrangers, sous l'influence de la bibliothéconomie américaine. Le contenu des manuels et des ouvrages de références dépendait également du matériel américain (Lee Chun Hee, The academy or Korean Studies,1996).

Des départements de bibliothéconomie ont ensuite été créés à l'Université des femmes d'Ewha en 1959, à l'Université Chung-Ang en 1963, puis à l'Université Sungkyunkwan en 1964. Ces départements ont servi de base à la formation professionnelle des bibliothécaires et au développement actif de la recherche en sciences de l'information et des bibliothèques. Jusqu'au début des années 1960, avant la création des départements des sciences de l'information et des bibliothèques dans les universités nationales, le domaine ne pouvait pas échapper aux imitations et à l'introduction des méthodes d'enseignement et de recherche de l'information étrangères. Cependant, à la fin des années 1960, les Coréens ont pris conscience des particularités propres aux bibliothèques coréennes et dès lors, ils se sont orientés de plus en plus vers la tendance à étudier ces problèmes et à développer des méthodes de recherche appropriées pour les résoudre. Cette tendance a conduit à la création de l'Association nationale des bibliothèques en 1970, l'Association des bibliothèques et des sciences de l'information coréennes en 1974, l'Association coréenne de gestion de l'information en 1984 et le Cercle bibliographique coréen en 1985. En outre, des centaines d'articles de recherche sont publiés chaque année dans le cadre de ces quatre conférences nationales.

À la fin de 2020, le Département des sciences de l'information et des bibliothèques a mis

en place 36 programmes de premier cycle, 28 programmes de maîtrise, 13 programmes de doctorat dans des universités de 4 ans et 5 départements des sciences de l'information et des bibliothèques dans des universités de 2 ans. Dès 1966, il faut détenir un certificat professionnel de bibliothécaire pour exercer la profession de bibliothécaire en Corée du Sud. On regroupe les professionnels en bibliothécaire de première classe, bibliothécaire de deuxième classe ou un aide-bibliothécaire. Le ministre coréen de la Culture, des Sports et du Tourisme délivre un certificat à une personne qui répond à certaines qualifications conformément à la loi sur les bibliothèques (Article 4).

Après l'obtention du baccalauréat de 4 ans dans les sciences de l'information et des bibliothèques, il est possible d'acquérir un certificat de bibliothécaire de deuxième cycle. Sur la base de ces qualifications, les bibliothécaires peuvent progresser dans les domaines suivants : bibliothécaires, enseignant bibliothécaire, instructeur de lecture, chercheur, responsable des archives, expert en information.

Association de Bibliothèques

L'Association des Bibliothèques coréennes (Korean Library Association, KLA) a été créée en 1945 et est établie à Séoul. Elle a pour mission de fournir des données et des références qui servent à établir les politiques des bibliothèques et à mettre à jour leur situation actuelle. Elle s'occupe également de partager des données statistiques à l'extérieur du pays.

La Commission sur la politique des bibliothèques et de l'information est un comité consultatif placé sous la juridiction présidentielle. Il établit, délibère et coordonne les enjeux principaux liés aux politiques des bibliothèques coréennes. Il a été créé en 2007, lors de la révision de la Loi sur les bibliothèques, et propose tous les 5 ans un nouveau projet de développement des bibliothèques pour apporter des programmes culturels et socio-éducatifs.

L'Association académique pour les sciences de l'information et des bibliothèques coréennes (Korean Biblia Society for Library and information science) a été fondée en 1972 et joue depuis un rôle primordial dans le développement des sciences de l'information et des bibliothèques coréennes en donnant des conférences et des séminaires académiques. Elle publie quatre fois par année son journal académique qui a pour but de contribuer au développement des sciences de l'information par le partage des recherches et des connaissances sur des sujets pertinents. Aujourd'hui, les professeurs de 37 universités coréennes y sont adhérents en plus des bibliothécaires et leur code d'éthique en recherche est établi depuis 2007.

Cadre législatif

La *Loi sur les bibliothèques* a été promulguée pour la première fois en octobre 1963, 18

ans après l'émancipation de la Corée du joug japonais et il n'y eut pas de révision pendant 25 ans. Durant cette période, les activités des bibliothèques ont stagnées et ce n'est qu'en 1987 que la Loi sur les bibliothèques a finalement été révisée. (Lee Yong-hoon, 2009)

En 1991, lorsque la *Loi sur la promotion des bibliothèques* a été promulguée, la politique des bibliothèques a été transférée du Ministère de l'Éducation au Ministère de la Culture. Dès lors, la gestion des bibliothèques publiques a été partagée entre les autorités locales et les conseils d'éducation. Dans le cas des bibliothèques publiques, il est prescrit que le directeur soit un bibliothécaire et que la gestion des bibliothèques soit établie sur une base professionnelle.

En 2007, la *Loi sur les bibliothèques* a été mise en œuvre de manière nouvelle par la création d'un Comité des politiques d'information des bibliothèques chargé d'établir et de coordonner les pratiques essentielles liées à la politique des bibliothèques, et par l'établissement d'un plan de développement complet et d'un plan annuel de mise en œuvre tous les cinq ans pour les bibliothèques.

En septembre 2020, quatre propositions visant à promulguer ou à modifier les lois relatives aux bibliothèques ont été soumises à la 21e Assemblée nationale coréenne. Les lois ont continuellement été révisées en fonction de la situation actuelle, de la volonté politique, de la société civile et des besoins des bibliothèques. Les demandes des citoyens utilisant la bibliothèque, les changements dans les politiques gouvernementales, ou encore le renforcement de l'autonomie locale deviennent des facteurs de changement majeurs. Le processus de promulgation ou de révision des lois et des ordonnances sur les bibliothèques est une partie importante de l'histoire des bibliothèques coréennes car il faut désormais intégrer dans leur contenu la prise en compte des intérêts citoyens.

Article 1 : (Objectif) En vertu de cette loi, la responsabilité sociale de la bibliothèque garantit le droit d'accès aux informations, au savoir et aux éléments nécessaires à l'exercice de son rôle ; elle fournit efficacement des ressources pour l'ensemble de la société en favorisant la promotion et le service de la bibliothèque.

Article 44 : (Aide à la résolution de l'écart de connaissances et d'informations). L'État et les autorités locales doivent établir et mettre en œuvre les politiques suivantes afin que les groupes défavorisés quant à l'accès aux connaissances et aux informations puissent utiliser librement les installations et les services de la bibliothèque. (Révisé 17 février 2012)

Article 45 : (Création de la Bibliothèque nationale pour les personnes handicapées, etc.) Sous la tutelle du Ministre de la culture, des sports et du tourisme, la Bibliothèque nationale pour les personnes handicapées est créée pour soutenir les services de bibliothèque pour les personnes handicapées, en particulier parmi les groupes défavorisés en matière de connaissances et d'informations. (Révisé le 3 décembre 2019)

Informations complémentaires

Selon des statistiques de la Corée en décembre 2019, le nombre d'étrangers séjournant en Corée était de 2,524,656, pour un taux de 4.9 % de la population totale de la Corée. Alors que le « Pays du matin calme » a longtemps été une société traditionnelle basée sur une idéologie de l'homogénéité, les liens consanguins et les affinités régionales, avec la mondialisation systématique des années 1990 la Corée s'est transformée en une société qui inclut diverses races et ethnies, de sorte que la discussion sur le multiculturalisme se répand rapidement dans les politiques de la culture (Jang Duk-Hyun, 2015). Les bibliothèques coréennes s'intéressent à leur rôle et leur orientation pour mieux desservir une société de plus en plus multiculturelle. Dans les bibliothèques publiques, les programmes sont offerts aux femmes et aux enfants immigrants comme le cours de langue et de culture coréennes. La Bibliothèque nationale offre également un service multilingue. En 2017, le Ministère de la Culture et des Sports de la Corée a apporté son soutien financier à 146 bibliothèques publiques sélectionnées en fonction des programmes multiculturels proposés; et il continue de promouvoir la création de programmes et de services multiculturels dans les bibliothèques publiques coréennes afin de combler le fossé informationnel en tenant compte des situations défavorisées des familles immigrées.

En cette période de pandémie, le défi posé aux bibliothèques coréennes est le même qu'ailleurs dans le monde et elles doivent fermer leurs portes. Pourtant elles n'arrêtent pas pour autant les services en ligne tels que les ressources électroniques (livres, documents audios). Plusieurs bibliothèques publiques mettent en œuvre le système Book Drive-Thru, le prêt-retour des livres par ramassage en voiture, qui est l'équivalent de l'application Capira Curbside (service de collecte sans contact et simplifié, tant pour les utilisateurs que pour le personnel de la bibliothèque). Les utilisateurs peuvent réserver en ligne à l'avance et ramasser les documents dans un point de service.

Références

Adolphus, M. (s. d.). Libraries in the Republic of Korea |. Emerald Publishing. Repéré à https://www.emeraldgrouppublishing.com/archived/librarians/management/viewpoints/korea.htmBibliosuisse (2020). Lignes directrices pour les bibliothèques publiques. *Bibliosuisse*. Repéré à https://bibliosuisse.ch/fr/Dokumente/Shop/Downloads/Lignes-directrices-pour-les-biblioth%C3%A8ques-publiques-2020

Bahk, E. J. (2017). Incheon opens library for blind people. *Koreatimes*. Repéré à http://www.koreatimes.co.kr/www/nation/2020/12/281_240432.html

Centre national d'information sur les lois coréennes . La loi sur les bibliothèques. Repéré à

https://www.law.go.kr/%EB%B2%95%EB%A0%B9/%EB%8F%84%EC%84%9C%EA%B4%80%EB%B2%95

Cho, C. (1996). Historical Development of Librarianship in South Korea. *Ifla*. 62e Conférence générale de l'IFLA. Repéré à http://archive.ifla.org/IV/ifla62/62-choc.htm

Cho, J. (2007). An Evaluation Plan for Korean University Libraries to Revitalize Academic Resource-Sharing. *The Journal of Academic Librarianship*, 33(4), 515-518. Repéré à https://doi.org/10.1016/j.acalib.2007.03.009

Encyclopædia Britannica.(2020). *South Korea*. Repéré à https://www.britannica.com/place/South-Korea

Fédération internationale des associations de bibliothèque (2001). Les Services de la bibliothèque publique : Principes directeurs de l'IFLA/UNESCO. *Ifla*. Repéré à https://www.ifla.org/files/assets/hq/publications/archive/the-public-library-service/pg01-f.pdf

Furuto, A. (2012). Daegu Gosan Library competition wining proposal / Gorka Blas. *Archdaily*. Repéré à https://www.archdaily.com/286773/daegu-gosan-library-competition-winning-proposal-gorka-bl

Gensler (s.d.). Hyundai Card Music Library + Understage. *Gensler*. Repéré à https://www.gensler.com/projects/hyundai-card-music-library-understage

Korea Bizwire, (2019). Korail Launches New Library Cars on 'Reading Train'. *Korea Bizwire*. Repéré à http://koreabizwire.com/korail-launches-new-library-cars-on-reading-train/140839

Korean Biblia Society fo Library and Information Science (2020). Journal of The Korean Biblia Society for Library and Information Science. *Kbiblia*. Repéré à https://kbiblia.jams.or.kr/co/locale.kci?lang=en_US

Lee, S. H. (2010). La bibliothèque nationale jeunesse de Corée : une institution phare qui ouvre la voie de l'avenir pour les jeunes publics. *BnF*. Repéré à http://cnlj.bnf.fr/sites/default/files/revues_document_joint/PUBLICATION_8092.pdf

Lee, S. H. (2011, 1 août). *La stratégie coréenne pour le développement des bibliothèques et la promotion de la lecture pour les enfants et les jeunes adultes*. (Traduit par Linda Koo Seen). [symposium]. World library and information congress : 77th IFLA general conference and assembly, 13-17 août 2011, San Juan, Puerto Rico. https://www.ifla.org/past-wlic/2011/114-lee-fr.pdf

Lee, Y-J. & Jo, J-S. (2006, 27 juin). The modern history of the library movement and reading campaign in Korea. *World Library and Information Congress: 72nd IFLA*

general conference and council [symposium]. 20-24 août 2006, Séoul, Corée du Sud. Repéré à https://archive.ifla.org/IV/ifla72/papers/119-Lee_Jo-en.pdf

Murphey, Rhoads. (2007). *East Asia: a new history* (4e éd.). Pearson Education.

Myu-Ri (2020). Starfield Coex Library. *Sous le ciel de Corée*. Repéré à https://www.souslecieldecoree.fr/starfield-coex-library/

National Library of Korea (NLK). (s.d.). Repéré à https://www.nl.go.kr/EN/main/index.do

National Library for the Disabled (2012). *National Library for the Disabled*. Repéré à https://www.nld.go.kr/ableEn/index.jsp

Naver (s. d.). Naver Library. *Navercorp*. Repéré à https://www.navercorp.com/en/value/library

Park, H. (2013). Korean libraries embrace new, expanded roles. *The Korea Herald*. Repéré à http://www.koreaherald.com/view.php?ud=20131108000794

Schneidewind, Dieter, K. (2016). *Economic miracle market South Korea: a blueprint for economic growth in developing nations*. Springer. Repéré à https://doi.org/10.1007/978-981-10-0615-9

SEGD (s.d.). Hyundai Card Music Library. *Segd*. Repéré à https://segd.org/hyundai-card-music-library

Shin, J. (2016). Korea's Public Libraries Become More than Just Libraries. *Korea Bizwire*. Repéré à http://koreabizwire.com/koreas-public-libraries-become-more-than-just-libraries/56928

Song, Seung-Hyun (12, mars, 2020). Local libraries provides drive-thru service as coronavirus spreads. The Korea Herald. Repéré à http://www.koreaherald.com/view.php?ud=20200312000687

Wikipédia, (2020). Corée du Sud. *Wikipédia*. Repéré à https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Cor%C3%A9e_du_Sud&oldid=175319631

Woo, S. B. (2017). Majority of School Libraries Lack Librarians. *Korea Bizwire*. Repéré à http://koreabizwire.com/majority-of-school-libraries-lack-librarians/87870

Yonhap (2020). Le nombre de bibliothèques publiques a augmenté à 1.134 dans tout le pays en 2019. *Yonhap*. Repéré à https://fr.yna.co.kr/view/AFR20200802000100884

Yoon, Hee-Yong, Chang, Duk-Hyun, Kim, Young-seok (2006), "Libraries in Korea: a general overview", *IFLA Journal*, Vol. 32 No. 2, pp.93-103. Repéré à

https://www.ifla.org/files/assets/hq/publications/ifla-journal/ifla-journal-2-2006.pdf

11. Danemark

(Charles-Antoine Fugère, Laurence Gauthier, Guillaume Bertrand))

Profil du pays

La région délimitée par le Danemark actuel a été peuplée il y a 10 000 ans. Les habitants de l'époque subsistaient principalement de poissons et de rennes (Larousse, s. d., 1.1 Temps préhistoriques). Parmi les premiers groupes à occuper le territoire, on compte les peuples germaniques puis les Vikings (Larousse, s. d., Résumé). Le pays possède également un passé colonial notamment au Groenland (Larousse, s. d., 6.2 Essor économique) qui, à la fin des années 70, acquiert une certaine liberté par référendum (École de politique appliquée, 2019). Différents régimes politiques ont marqué le Danemark : la monarchie et la monarchie constitutionnelle (Larousse, s. d., 1.1 Résumé). D'un point de vue politique, des changements significatifs surviennent dans la seconde moitié du 20e siècle. La droite gagne en popularité et une coalition s'installe après plusieurs années de gouvernance socio-démocrate (Darrobers, 1992 paragr. 3; Larousse, s. d., 12. La remise en cause du système socio-démocrate). Le Danemark entre dans l'Union européenne en 1973 (Union européenne, 2016). Fait intéressant, la devise utilisée n'est pas l'euro, mais bien la couronne danoise (Union européenne, 2016). L'exploitation pétrolière et agricole constituent des secteurs d'activité importants (École de politique appliquée, 2019). La capitale, Copenhague, est l'hôte en 2009 d'un événement important des dernières années, soit la Conférence internationale sur le climat (École de politique appliquée, 2019).

Histoire

La première bibliothèque publique au Danemark remonte à la fin du 18e siècle (Thorhauge, 2002a, p. 4). Située à Copenhague, elle provient de l'initiative d'un particulier nommé P. F. Suhm (Thorhauge, 2002a, p. 4). La Bibliothèque royale se retrouve également parmi les premières bibliothèques créées (Thorhauge, 2002a, p. 4). À la même époque, une institution en milieu rural voit le jour dans la localité de Maribo (Thorhauge, 2002a, p. 4). On note une généralisation des bibliothèques à l'ensemble du territoire à la fin du siècle suivant (Darrobers, 1992, paragr. 14-15; Thorhauge, 2002a, p. 4). Ce n'est pas l'amour de la littérature qui pousse le mouvement d'éducation populaire à instaurer des bibliothèques (Darrobers, 1992, paragr. 14). Ce sont plutôt les maîtres et maîtresses d'école, engagés grâce au mouvement, qui sont les instigateurs de projets de bibliothèques (Darrobers, 1992, paragr. 15). Les ressources étant constituées à partir de dons, la qualité des ouvrages dans les rayons varie énormément (Thorhauge, 2002a, p. 4). En campagne, toujours au 19e

siècle, les collections sont liées au culte, mais des sujets profanes comme l'histoire sont abordés (Darrobers, 1992, paragr. 15). Les bibliothèques publiques sont appuyées par l'État dès 1882 à l'aide d'un financement (Thorhauge, 2002a, p. 4). Les pratiques américaines, mais aussi celles du Royaume-Uni exercent une influence sur les bibliothèques danoises du 20e siècle (Darrobers, 1992, paragr. 16; Thorhauge, 2002a, p. 5). Ces dernières sont soigneusement planifiées (Thorhauge, 2002a, p. 5). La collaboration est l'un des principes constitutifs de leur fonctionnement (Thorhauge, 2002a, p. 5). Des enjeux variés comme la démocratisation d'Internet amènent les décideurs danois à s'impliquer dans une stratégie de « développement systématique » (Thorhauge, 2002a, p. 5). Ces politiques débutent dans les années 60. Beaucoup de nouvelles bibliothèques sont mises en place dans les années 70 étant donné, entre autres, l'unification de plusieurs villes au niveau politique (Thorhauge, 2002a, p. 5). Une baisse des nouvelles constructions se fait sentir dans les années 80 et 90 (Darrobers, 1992, paragr. 71).

Types de bibliothèques

Les bibliothèques danoises sont des institutions modernes, reconnues en particulier pour leur riche éventail de services qui est l'un des meilleurs d'Europe (Schulz et Hape, 2005). Actuellement, les bibliothèques danoises visent principalement une plus grande exploitation des possibilités du numérique et de ses outils, notamment par l'automatisation et la centralisation des systèmes de gestion documentaire. Cette centralisation se fait également sentir dans la diminution du nombre de bibliothèques à la suite de fusions entre institutions. Nous serons à même d'observer ces caractéristiques dominantes tout au long de notre exploration des différents types de bibliothèques danoises.

Bibliothèques publiques

Depuis les dernières années, les bibliothèques publiques danoises subissent de profonds changements. En 2007, la structure municipale danoise s'est vue réformée, ce qui a fait passer le nombre de municipalités de 275 à 98. Puisque la responsabilité du service des bibliothèques publiques locales revient aux municipalités (Thorhauge, 2002b), cela a eu pour conséquence la fusion de nombreuses bibliothèques publiques. Pas moins de 1 000 bibliothèques publiques ont ainsi disparu, portant le total à 482 bibliothèques publiques actives en 2010 (Mäkinen, 2013). À la suite de cette réforme, le gouvernement danois a présenté le *Public Libraries in the Knowledge Society* (Danish agency for libraries and media, 2010), rapport qui offre aux bibliothèques publiques de nouveaux objectifs axés sur l'inclusion et les besoins sociaux des usagers, de même que sur l'innovation et le développement dans la sphère numérique. Inspirées par ce rapport, les bibliothèques publiques déploient de meilleurs services numériques et de proximité. Elles créent

également des espaces physiques ouverts et propices aux rencontres en bibliothèque, s'ancrant par le fait même dans la philosophie du troisième lieu (Mäkinen, 2013). En d'autres mots, le rapport invite les bibliothèques à soutenir « l'automatisation, l'innovation, l'expérience et l'engagement des citoyens » (Thorhauge, 2018, p. 53). Nous verrons quelques exemples d'initiatives qui répondent à ces principes.

Aujourd'hui, les bibliothèques publiques s'insèrent dans le mouvement de transition numérique en mettant en place plusieurs services comme des postes d'accès à Internet, des postes en libre-service, des robots de tri et des OPAC interactifs (Schulz et Hape, 2005). Combinés à des formations virtuelles ou sur place portant sur les compétences numériques, ces services font en sorte que les usagers sont de plus en plus autonomes. On parle de « bibliothèques ouvertes » (Thorhauge, 2018, p. 55), accessibles 24h sur 24 en ligne. En effet, l'implémentation d'espaces virtuels en libre-service assure aux citoyens de trouver gratuitement et rapidement des réponses à leurs questions, de recevoir des notifications lorsqu'un livre est réservé, etc.

Mise à part cette forte implémentation du numérique dans les services offerts par les bibliothèques publiques, les espaces physiques demeurent importants et fréquentés, agissant comme des lieux de discussion sécuritaires où le jugement n'a pas sa place. On y retrouve des salles de travail d'équipe en accès libre et diverses activités sociales comme des conférences sur des thèmes variés (Schulz et Hape, 2005). Les bibliothèques publiques danoises ont également une vocation culturelle, rappelant dans un certain sens les maisons de la culture en France. Les gens s'y réunissent pour entrer en contact avec la culture, notamment lors de la tenue d'expositions, de concerts, de pièces de théâtre ou de ciné-clubs (Delaunay, 2000). Bref, les bibliothèques publiques danoises sont des institutions modernes et inclusives. Elles favorisent l'autogestion et l'autonomisation des citoyens par l'entremise d'une appropriation efficace du numérique et de ses potentialités. Elles assurent une grande sociabilité et convivialité, proposant des espaces où les gens discutent et prennent part librement et gratuitement à des activités sociales et culturelles. Ce faisant, elles cherchent ultimement à répondre aux aspirations et aux besoins de leurs communautés.

Bibliothèques académiques (bibliothèques de recherche et bibliothèques universitaires)

Tout comme les bibliothèques publiques, les bibliothèques académiques ont fait face à plusieurs changements au cours des dernières années, changements qui se traduisent essentiellement par une vague de fusion entre les bibliothèques. En 2016, le Ministère de la Culture et les universités danoises ont décidé de s'engager dans une politique de centralisation des bibliothèques de recherche (Larsen, 2019). Plusieurs bibliothèques, dont la Bibliothèque d'État et universitaire d'Aarhus et la Bibliothèque du Centre danois de

recherche et d'information sur le genre, l'égalité et la diversité, ont alors été impliquées dans ce processus de fusion à destination d'une institution unique, soit la Bibliothèque royale danoise (BRD). Cette dernière est régie par le Ministère de la Culture danois. La BRD est à la fois une bibliothèque nationale et universitaire. Ses fonctions en tant que bibliothèque universitaire sont bien sûr de fournir de l'information pertinente pour les travaux des étudiants et des enseignants (Mäkinen, 2013). Elle s'efforce de faciliter cette recherche d'information par l'entremise d'un nouveau système centralisé de gestion documentaire. C'est grâce à ce SGBD unifié que les usagers peuvent accéder à une plus vaste et riche collection de documents provenant de cinq universités danoises (Aalborg, Aarhus, Copenhague, IT University et Roskilde). De plus, la mise en place d'un dispositif de transport entre les bibliothèques facilite une obtention rapide des documents. Par ailleurs, les fonctions universitaires de la BRD comprennent « des services de traitement de données, de gestion de droits d'auteur, des dépôts institutionnels » (Larsen, 2019, p. 17). Si l'accès aux documents devient plus aisé grâce à cette fusion, chaque bibliothèque universitaire propose tout de même des activités sur place, dont une grande partie correspond à des formations liées aux compétences informationnelles (Mäkinen, 2013).

Bibliothèques scolaires

Historiquement, les bibliothèques scolaires danoises se sont développées dans le même cadre législatif que les bibliothèques publiques (Messier, 1973). En 1996, les collections des bibliothèques scolaires comprennent un total de 27 millions de volumes à teneur éducative, mais aussi ayant trait au loisir (Poulain, 1997). Les bibliothèques scolaires sont considérées comme des centres pédagogiques au primaire et sont plus axées sur la maîtrise de l'information au secondaire. Alors que les bibliothèques sont obligatoires dans les écoles primaires, il y aurait environ 25% des écoles secondaires qui n'en auraient pas. En 2010, on compte en tout 1 700 bibliothèques scolaires danoises dont 250 d'entre elles font partie des écoles secondaires (Mäkinen, 2013).

Bibliothèques nationales

Au début des années 2000, le Danemark compte deux bibliothèques nationales qui se partagent le dépôt légal des documents numériques et imprimés du pays : la Bibliothèque royale de Copenhague et la Bibliothèque nationale et universitaire d'Aarhus (Mäkinen, 2013). Cependant, la vague de fusion des bibliothèques que nous avons notée au sein des bibliothèques publiques et académiques n'a pas épargné les bibliothèques nationales. En 2016, ces dernières sont fusionnées à une seule institution : la Bibliothèque royale du Danemark. Celle-ci a bien entendu en charge le dépôt légal des documents danois, mais elle gère aussi le site Netarkviet.dk, où les archives web du pays sont préservées. La BRD

contient de très grandes collections de documents patrimoniaux qui sont accessibles à tous et fort utiles pour les chercheurs (Larsen, 2019).

Bibliothèques de comté

Les bibliothèques de comté sont l'équivalent des bibliothèques publiques municipales. Elles sont de grandes bibliothèques financées par l'État (Poulain, 1997) et ont pour missions principales d'agir en tant que superstructure régissant les bibliothèques d'une région en particulier et conseiller, coordonner, accompagner professionnellement de plus petites bibliothèques (Thorhauge, 2002a). Elles sont entre autres là pour former les professionnels des bibliothèques publiques afin de leur permettre d'acquérir des compétences importantes du métier, suivant les lignes directrices du développement des compétences de la Danish National Library Authority (2000).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Au début du 20e siècle, des cours de bibliothéconomie font leur apparition au Danemark (Darrobers, 1992, paragr. 111). Une partie technique est intégrée à la formation (Thorhauge, 2002a, p. 6). Afin de travailler en bibliothèque, les futurs professionnels de l'information doivent passer par l'École royale de bibliothéconomie et des sciences de l'information créée à la fin des années 50 (Darrobers, 1992, paragr. 111; Lørring, 2004, p. 4). Il n'existait pas d'autre institution d'enseignement dans le domaine (Darrobers, 1992, paragr. 111; Lørring, 2004, p. 4) et le parcours offert durait 4 ans (Darrobers, 1992, paragr. 111). Les programmes évoluent et maintenant, les sciences de l'information sont enseignées au premier cycle et aux cycles supérieurs (Lørring, 2004, p. 1). Depuis 2000, l'École royale de bibliothéconomie et des sciences de l'information a obtenu le statut d'université (Lørring, 2004, p. 1). C'est depuis ce temps l'Université de Copenhague qui prend en charge l'éducation en sciences de l'information (University of Copenhagen, 2013). À l'heure actuelle, les activités éducatives se déroulent dans un cadre universitaire et sont principalement de nature intellectuelle (Lørring, 2004, p.1). Elles se concentrent sur les fondements théoriques de la bibliothéconomie et des sciences de l'information (Lørring, 2004, p.1). L'éducation danoise dans le domaine n'est donc plus uniquement portée sur les spécificités techniques du travail (Lørring, 2004, p. 1).

Martine Darrobers dans *Les bibliothèques publiques en Europe en 1992*, nous informe d'une particularité en ce qui concerne les professionnels en poste dans les bibliothèques scolaires. En effet, quelques mois de formation qualifient les enseignants à occuper le poste de bibliothécaire scolaire (Darrobers, 1992, paragr. 25). Par ailleurs, il n'existe pas de certification officielle pour ce qui est du poste de technicien (Darrobers, 1992, paragr. 110)

Associations de bibliothèques

Le Danemark compte plusieurs associations regroupant des professionnels de

l'information. La liste ci-dessous représente les organisations qui ont le plus de portée au sein du pays.

L'Association des bibliothèques danoises (Danish Library Association)

Cette association vise à influencer les décisions politiques des institutions gouvernementales du Danemark. En ce sens, elle fait du lobbyisme à l'égard de ces instances (Danmarks Biblioteksforening, s. d.). D'après l'organisation elle-même, l'Association des bibliothèques danoises est active depuis une centaine d'années. Ses premiers objectifs étaient de s'assurer que les bibliothèques publiques avaient les moyens d'accomplir leurs missions. Au cours des dernières années, en raison d'une hausse de l'utilisation des plateformes numériques au sein de la société, l'association a plutôt porté son attention vers la littératie numérique.

L'Union des universitaires de la culture et de l'information du Danemark (Danish Union of Cultural and Information Academics)

Cette association syndicale représente environ 90% de l'ensemble des bibliothécaires de formation du Danemark (Forbundet Kultur og Information, s. d.), soit environ 4300 personnes. Ses objectifs consistent à s'assurer que les bibliothécaires ont des conditions de travail acceptables au public et au privé. L'association fournit également des formations, des conférences et des ateliers à ses membres, de façon à améliorer leur développement professionnel. En plus de travailler en coopération avec les autres associations de bibliothécaires, l'organisation œuvre à l'international, notamment avec l'IFLA et avec des pays nordiques, dans l'objectif de représenter les intérêts de plus grands groupes d'individus.

L'Association des bibliothèques de recherche du Danemark (Danish Research Library Association)

Cette association, fondée en 1978, est une organisation qui regroupe les bibliothécaires des bibliothèques de recherche et des bibliothèques universitaires (Danske Fag-, Forsknings- og Uddannelsesbiblioteker, s. d.). Ses objectifs sont de promouvoir les avantages des bibliothèques universitaires et de recherche, de renforcer la coopération sur la diffusion de l'information et d'échanger à propos de la culture, tout en cherchant à coopérer avec des organisations similaires de niveau national et international. Ces objectifs s'expriment par l'entremise de conférences entre professionnels de l'information. L'Association des bibliothèques de recherche du Danemark publie également une revue d'articles variés, la REVY, qui est offerte en ligne en libre accès.

Cadre législatif

Bien que le Danemark ait rédigé plusieurs textes de loi en lien avec les bibliothèques publiques, dont le premier date de 1920 (Danish National Library Authority, 2000, p.

5), la majorité d'entre eux sont devenus obsolètes par l'arrivée de l'Acte concernant les services des bibliothèques (Act regarding library services). Cet acte visait essentiellement à redéfinir la structure du système des bibliothèques danois de façon à mieux répondre aux besoins de la population du Danemark, tout en s'offrant comme prolongement des traditions établies dans les actes précédents, notamment en ce qui a trait à la gratuité des services (DNLA, 2000, p. 5). C'est actuellement ce texte de loi qui régit les bibliothèques publiques danoises.

L'acte en lui-même se divise en quatre parties. Cependant, puisque la dernière partie comporte exclusivement des informations juridiques sur l'acte en lui-même, seulement les trois premières seront détaillées ci-dessous. La première d'entre elles, en lien avec les objectifs et les services, stipule que les bibliothèques doivent avoir comme but de promouvoir l'information, l'éducation et la culture grâce à l'accès aux ressources informationnelles (DNLA, 2000, art. 1). Elle établit également que les bibliothèques doivent, entre autres, avoir des sections pour les adultes et pour les enfants et que les bibliothèques publiques, par l'entremise des décisions des conseils municipaux, doivent être en mesure d'offrir du service aux citoyens étant incapables de se rendre sur place (DNLA, 2000, art. 3). Le troisième article de cette partie stipule aussi clairement que le directeur d'une bibliothèque publique doit avoir une formation professionnelle en lien avec son poste. Enfin, la première partie de la loi oblige les bibliothèques publiques à participer au service interbibliothèque de prêts (DNLA, 2000, art. 5) et à coopérer avec les bibliothèques scolaires, notamment en forçant l'usage d'un même système de catalogage (DNLA, 2000, art. 7).

La seconde section de l'acte concerne le rôle du gouvernement danois dans le système de bibliothèques. Les premiers articles établissent l'existence des bibliothèques de comté (*county libraries*), qui servent de point central d'échange de matériel entre les bibliothèques municipales et certaines d'entre elles sont gérées directement par le gouvernement à des fins de recherche, bien qu'elles demeurent ouvertes au public (DNLA, 2000, art. 9). L'article 14 du texte précise également le rôle de la Bibliothèque d'État et de l'Université d'Aarhus (*State and University Library*), ayant fusionné avec une autre institution en 2017 pour devenir la Bibliothèque royale du Danemark (*Royal Danish Library*) (Det Kgl. Bibliotek. s. d.), qui est responsable de l'ensemble des ressources informationnelles des bibliothèques.

La troisième partie fait état d'un certain nombre de détails techniques concernant les obligations des bibliothèques, notamment en ce qui concerne les prêts. Il est possible de remarquer dans cette section des détails sur les frais de retard. Le texte de loi établit que les bibliothèques, dans leur ensemble, doivent offrir leurs services gratuitement. Par

contre, si un usager remet du matériel loué en retard, elles peuvent lui charger certains frais, établis selon certaines limites identifiées par les articles (DNLA, 2000, art. 21). De plus, l'article 31 stipule qu'une bibliothèque peut refuser d'accorder un prêt de matériel à un usager ayant omis de retourner du matériel précédemment prêté dans une condition acceptable. Elle peut également interdire l'accès au lieu à un usager ayant refusé de payer des frais de retard (DNLA, 2000, art. 31). En somme, le texte de loi permet d'établir les bases d'une vision des bibliothèques danoises en tant que bibliothèques multimédias hybrides (Thorhauge, 2002c, p. 44).

Informations complémentaires

Le matériel des bibliothèques

Les bibliothèques danoises comportent une grande variété de matériel pouvant être emprunté : livres, articles scientifiques, chansons, films et même des jeux vidéo (BibliotekDk, s. d.).

La plateforme BibliotekDk

Les ressources contenues par les bibliothèques du Danemark sont accessibles à la population par l'entremise de la plateforme BibliotekDk, disponible à l'adresse https://bibliotek.dk/eng. Cette plateforme, dont l'architecture est issue de la base de données DanBib (Thorhauge, 2002a), permet aux usagers de demander à ce qu'une ressource de n'importe quelle bibliothèque soit livrée à leur bibliothèque municipale (BibliotekDk, s. d.). Pour se faire livrer un ouvrage, les utilisateurs doivent avoir un enregistrement à leur bibliothèque locale, ce qui est gratuit. La plateforme compte aussi un nombre important de ressources disponibles en ligne.

Références

BibliotekDk. (s. d.). *English*. https://bibliotek.dk/eng

Danish agency for libraries and media (2010). *Public Libraries in the Knowledge Society*. https://slks.dk/fileadmin/publikationer/publikationer_engelske/Reports/The_public_libraries_in_the_knowledge_society._Summary.pdf

Danish National Library Authority (2000, 4 mai). *Act regarding library services*. https://slks.dk/fileadmin/publikationer/publikationer_engelske/andre/Act_regarding_library_services.pdf

Danmarks Biblioteksforening. (s. d.). *English*. https://www.db.dk/english

Danske Fag-, Forsknings- og Uddannelsesbiblioteker. (s. d.). *Danish Research Library Association*. https://dfdf.dk/english/

Darrobers, M. (1992). Le Danemark. Dans *Les Bibliothèques publiques en Europe* (p. 85-128). Éditions du Cercle de la Librairie. 10.3917/elec.poul.1992.01.0085

Delaunay, E. (2000). Le rôle de la bibliothèque dans la politique culturelle au

Danemark et en France – Droit d'auteur et bibliothèques. *Bulletins d'information de l'Association des Bibliothécaires Français*, (189), 154-160. https://core.ac.uk/download/pdf/12439808.pdf

Det Kgl. Bibliotek. (s. d.). *The new Royal Danish Library*. http://www5.kb.dk/en/kb/organisation/fusion/start.html

École de politique appliquée (2019). *Danemark histoire*. Perspective Monde. https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMHistoriquePays?codePays=DNK

Forbundet Kultur og Information. (s. d.). *The Danish Union of Cultural and Information Academics*. https://kulturoginformation.dk/service/english/the-danish-union-of-cultural-and-information-academics

Larousse, É. (s. d.). *Encyclopédie Larousse en ligne – Danemark : histoire*. https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Danemark_histoire/187591

Larsen, S. (2019). Fusion des bibliothèques de recherche au Danemark. *Ar(abes)ques*, (94), 16-17. https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=599

Lørring, L. (2004). *Derrière le curriculum des études de bibliothéconomie et de la science de l'information – des modèles pour des considérations didactiques sur un curriculum*. World Library and Information Congress: 70th IFLA General Conference and Council, Buenos Aires, Argentine (p. 10). https://archive.ifla.org/IV/ifla70/papers/064f_trans-Lorring.pdf

Mäkinen, I. (2013). Les bibliothèques dans les pays scandinaves. Dans F. Blin (dir.), *Les bibliothèques en Europe : Organisation, projets, perspectives* (p. 181-209). Éditions du Cercle de la Librairie. https://doi.org/10.3917/elec.blin.2013.01.0181

Messier, R. (1973). Les bibliothèques publiques au Danemark. *Documentation et bibliothèques*, 19(4), 155–159. https://doi.org/10.7202/1055737ar

Poulain, M. (1997). L'iFLA à Copenhague. *Bulletin des bibliothèques de France*, (6), 86-88. https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-06-0086-001

Schulz, K. et Hape, R. (2005). *Public Libraries in Denmark and the on-line and digital information service – what is it about*? (traduction française de Françoise Hecquard). World Library and Information Congress: 71th IFLA General Conference and Council, Oslo. https://archive.ifla.org/IV/ifla71/papers/109f_trans-Hape.pdf

Thorhauge, J. (2002a). Nordic Public Libraries – Denmark. Dans J. Thorhauge (dir.), *Danish Library Policy : A selection of recent articles and papers* (p. 4-11). Danish National Library Authority. https://archive.ifla.org/VII/s8/annual/cr02-dk.pdf

Thorhauge, J. (2002b). The Danish National Library Authority. Dans J. Thorhauge (dir.), *Danish Library Policy : A selection of recent articles and papers* (p. 12-27). Danish National Library Authority. https://archive.ifla.org/VII/s8/annual/cr02-dk.pdf

Thorhauge, J. (2002c). Danish Research Libraries – Danish models. Dans J. Thorhauge (dir.), *Danish Library Policy : A selection of recent articles and papers* (p. 39-48). Danish National Library Authority. https://archive.ifla.org/VII/s8/annual/cr02-dk.pdf

Thorhauge, J. (2018). Le développement des bibliothèques publiques danoises : trois vagues de changement ayant mené à un modèle. *Documentation et bibliothèques*, *64*(1), 50–55. https://doi.org/10.7202/1043723ar

Union européenne. (2016, 16 juin). *Tous les pays membres de l'UE en bref*. Union européenne. https://europa.eu/european-union/about-eu/countries/member-countries_fr

University of Copenhagen. (2013, 4 février). *Master of Science (MSc) in Information Science and Cultural Communication*. University of Copenhagen. University of Copenhagen. https://studies.ku.dk/masters/information-science-and-cultural-communication/

12. Écosse

(Julie Morin, Mathieu Bureau Meunier)

Profil

L'Écosse est l'une des constituantes du Royaume-Uni avec l'Angleterre, l'Irlande du Nord et le pays de Galles. Elle se situe dans la partie nord de l'île de Grande-Bretagne et comprend aussi de nombreuses îles réparties tout autour. Son territoire qui s'étend sur 77 000 km^2 est parsemé de montagnes et de lochs (Camp-Pietrain et Marx, s. d.). De par sa proximité avec la mer, qui n'est jamais à plus de 60 km, et le courant du Gulf Stream qui passe à l'ouest de ses côtes, son climat est plutôt humide (Duchein, 2020). Sa capitale et centre administratif est Édimbourg, mais la principale ville industrielle est Glasgow. L'Écosse compte aujourd'hui autour de 5,5 millions d'habitants (National Records of Scotland, 2020). Les premiers habitants du territoire étaient des Scots, un peuple celte arrivé d'Irlande au VIe siècle. Les Scots ont apporté avec eux le gaélique, encore parlé dans certaines régions. La majorité de la population parle aujourd'hui l'anglais, mais celui-ci a gardé quelques influences du gaélique et des autres anciens dialectes scots (Moulton, 2020).
Depuis la fin du XIIIe siècle, l'histoire de l'Écosse est parsemée de conflits avec l'Angleterre. En 1603, Jacques 1er d'Écosse devient le roi Jacques VI d'Angleterre et les deux royaumes cohabitent durant plusieurs années sous le règne d'un même roi. Jacques VI souhaite depuis longtemps les réunir en un seul royaume de Grande-Bretagne, mais il ne verra pas ce projet se réaliser de son vivant et ce n'est qu'en 1707 que la reine Anne signe l'Acte d'union (Duchein, 2020). Les Écossais devront attendre 1999 pour retrouver leur parlement ainsi qu'une autonomie en matière de santé, d'éducation, de logement, d'agriculture, de pêche, de développement économique, de police et de justice ainsi qu'au niveau législatif (Camp-Pietrain et Marx, s. d.).

Histoire

Les premières bibliothèques sont apparues à l'époque médiévale. C'était des bibliothèques ecclésiastiques qui se retrouvaient dans des monastères ou des cathédrales. Les collections contenaient rarement plus de quelques centaines de documents, essentiellement des manuscrits. C'était l'époque des livres enchaînés et consultés sur place. Ces bibliothèques ont presque toutes disparu après la Réforme de 1560 et leurs contenus ont été détruits (Gray, 2013). Après l'invention de l'imprimerie au XVe siècle, la quantité de livres disponibles a augmenté rapidement et les prix ont diminué, ce qui a fait en sorte que de plus en plus de gens ont pu se procurer des livres pour garnir leur bibliothèque, mais c'était pour la plupart des nobles ou des gens très riches et ces bibliothèques demeuraient privées.

Les bibliothèques telles qu'on les connaît aujourd'hui ont leur origine dans les institutions. La mention d'un premier bibliothécaire universitaire remonte à 1632 à l'Université d'Édimbourg. Les collections étaient surtout organisées autour de dons, souvent faits par le clergé. (Crawford, 2002). En parallèle, plusieurs bibliothèques spécialisées ont été fondées plus ou moins affiliées aux disciplines universitaires telles que la médecine et le droit. La première bibliothèque de médecine a été fondée en 1681 au *Royal College of physicians* à Édimbourg et la première bibliothèque en milieu hospitalier de tout le Royaume-Uni a été fondée au *Royal Infirmary* d'Édimbourg en 1741. La plus importante, l'*Advocates' Library*, a été fondée en 1689 (Gray, 2013). À l'origine une bibliothèque de droit, elle est devenue avec les années l'une des plus importantes bibliothèques d'Écosse grâce à sa politique d'acquisition et au dépôt légal. C'est aussi dans cette bibliothèque qu'a paru le premier catalogue en 1692. La collection s'est tellement étoffée avec les années qu'en 1925, l'*Advocates' Library* a fait don de tous les documents qui ne concernaient pas le droit, soit plus de 750 000 documents, autour desquels sera organisée la *National Library of Scotland* (Crawford, 2002).

Après la Réforme calviniste, les prêtres épiscopaliens qui avaient perdu leurs liens avec les universités et ont dû chercher d'autres communautés à qui faire des dons. Ils ont pu continuer leurs œuvres de parrainage avec les bibliothèques de prêts (*circulating libraries*) qui ont vu le jour dans les années 1720. Ce n'était pas encore des bibliothèques publiques comme on les définit aujourd'hui. Des commerçants de tous genres organisaient quelques rayons de livres dans leurs locaux, livres qu'ils prêtaient moyennant un frais d'abonnement. Ces bibliothèques de prêt se retrouvaient surtout dans les villes et leurs alentours ainsi que dans les marchés, la première fondée encore une fois à Édimbourg

(Crawford, 2002). Les livres empruntés étaient autant des romans que des livres d'histoire, de religion ou de sciences, les collections étant surtout influencées par les idées des Lumières. Au moins 70 de ces *circulating libraries* ont vu le jour avant 1800 et 200 dans les premières décennies du XIXe siècle, dont 53 à Édimbourg seulement (Gray, 2013).
Les *subscription libraries* quant à elles étaient plus petites et se retrouvaient d'abord dans les campagnes et les villages avant de s'étendre aux villes industrielles. Elles étaient administrées par un conseil et fonctionnaient plutôt comme un club privé dont les membres administrent la collection. La première, la *Leadhills Reading Society*, a été fondée en 1741. En 1850, presque chaque ville et la plupart des villages possédaient au moins une *subscription library* (Crawford, 2002).
Même si les *circulating libraries* et les *subscription libraries* étaient destinées au public, les bibliothèques vraiment publiques financées par l'État n'ont vu le jour que dans la deuxième moitié du XIXe siècle, suivant le *Public Libraries Act* de 1850 (pour l'Angleterre, mais qui n'a été étendu à l'Écosse qu'en 1853). L'idée a pris un certain temps avant d'être adoptée. Plusieurs villes s'y sont opposées puisque pour pouvoir mettre des bibliothèques sur pied, les villes devaient augmenter les taxes, ce qui n'était pas bienvenu. De plus, très orientées vers la communauté et étendues à presque chaque ville et village, les *circulating libraries* et les *subscription libraries* offraient déjà un service similaire. À titre d'exemple, dans une grande ville comme Glasgow, il a fallu l'intervention de Andrew Carnegie en 1899 pour voir apparaître la première bibliothèque publique. Elles ne sont devenues majoritaires en Écosse que peu avant la Seconde Guerre mondiale et la première association de bibliothèque, la *Scottish Library Association*, n'a été fondée qu'en 1908, 30 ans après celle de l'Angleterre (Gray, 2013). Celle-ci est devenue le *Chartered Institute of Library and Information Professionals in Scotland* (CILIPS) au début des années 2000.

Types de bibliothèques

Bibliothèque nationale
La bibliothèque nationale d'Écosse (*National Library of Scotland*) est située à Édimbourg dans trois différents édifices dont le *George IV Bridge Building*, qui est le bâtiment principal où se trouvent des salles de lecture et des salles d'exposition, le *Causewayside Building* qui possède entre autres une salle de consultation des cartes, et un bâtiment où se trouve l'administration. Depuis 2016, la ville de Glasgow possède aussi une succursale (National Library of Scotland, s. d.). La mission de la bibliothèque nationale est de

contribuer de façon durable et significative à la connaissance et à la mémoire du monde (traduction libre) et pour ce faire, elle s'appuie sur les valeurs d'excellence, d'inclusion, d'engagement, d'innovation et de créativité (National Library of Scotland, s. d.). Elle est l'une des six bibliothèques du Royaume-Uni à recevoir les publications soumises au dépôt légal. Ainsi, à chaque semaine, la bibliothèque ajoute des centaines de documents à sa collection qui compte à ce jour plus de 20 millions de publications imprimées et numériques ainsi que les publications gouvernementales (National Library of Scotland, s. d.). Sa collection comprend livres, manuscrits, cartes, partitions et enregistrements de musique, magazines, journaux et autres que l'on peut retrouver dans son catalogue accessible en ligne. La bibliothèque nationale est ouverte à tous pour la consultation sur place ou en ligne (National Library of Scotland, s. d.). Puisqu'elle est d'abord et avant tout une bibliothèque de référence, seules les autres bibliothèques peuvent obtenir un prêt, selon certaines conditions, et ceci concerne seulement les documents qui n'ont pas été obtenus par dépôt légal (National Library of Scotland, s. d.).

Bibliothèques publiques

L'Écosse est divisée en 32 conseils régionaux (*local authorities*), qui administrent chacune plusieurs bibliothèques publiques. On en retrouve plus de 600 sur tout le territoire incluant 49 bibliothèques mobiles qui desservent les régions et les villages plus éloignés (SLIC, 2018). Le *Scottish Library and Information Council* (SLIC) évalue que 61 % de la population fréquente les bibliothèques publiques pour un total de quelque 20 millions de documents empruntés chaque année. Les services à la population incluent évidemment des endroits tranquilles pour la lecture et le prêt de livres papier ou numériques ainsi que de CD et DVD, mais aussi l'accès à des journaux, des magazines et des documents d'archives locales. Elles offrent de plus des activités organisées pour les enfants et les écoles, des groupes de lecture et du support à l'emploi. En 2015, le SLIC s'est doté de sa toute première stratégie pour les bibliothèques publiques (*Ambition and opportunity* : A *Strategy for Public Libraries in Scotland* 2015-2020) dont la mission est la réalisation du plein potentiel des individus et des communautés (traduction libre) (Scottish Library and Information Council [SLIC], 2015).

Bibliothèques scolaires

Les écoles écossaises ne possèdent pas toutes une bibliothèque scolaire à l'intérieur de leurs murs. Plusieurs ont accès à un service de bibliothèque, via un centre de service régional ou une bibliothèque publique affiliée, où se trouvent des professionnels qualifiés dont la mission est de soutenir les enseignants en leur fournissant les documents et ressources dont ils ont besoin, et d'aider au développement des compétences en lecture des élèves. Ces professionnels sont appuyés par la *School Library Association* (SLA) et le

Scottish Library and Information Council (SLIC) qui produisent des études, des rapports et des outils dans le but de connaître les besoins du milieu et d'apporter idées et solutions afin d'améliorer l'offre de service. Ces organismes sont au fait du manque d'uniformité dans l'accès aux bibliothèques et aux ressources éducationnelles et de l'inégalité des services et travaillent activement en partenariat afin de pallier ce problème (SLIC, 2018).

Bibliothèques académiques

L'Écosse compte 19 universités réparties dans les grandes villes. Elles offrent des programmes allant du premier cycle au doctorat. Certaines sont spécialisées comme la *Glasgow School of Art* ou le *Scotland's Rural College* (SRUC) ainsi que l'*Open University* qui offrent des programmes entièrement disponibles en ligne (Scotland is now, s. d.). Celle-ci possède d'ailleurs sa bibliothèque virtuelle qui offre les mêmes services qu'une bibliothèque physique incluant l'accès à des documents numériques et un service de référence, de support et de formation (Open University, s. d.). Les bibliothèques universitaires peuvent compter sur le soutien et la collaboration de la *Society of College, National and University Libraries* (SCONUL) qui offre à ses membres support, formations et services partagés. Les personnes qui siègent au conseil de l'organisme sont toutes des bibliothécaires ou des gestionnaires de bibliothèques universitaires (SCONUL, 2020).

Bibliothèques spécialisées

En ce qui concerne les bibliothèques spécialisées, elles sont de plusieurs types et se retrouvent dans tous les domaines, mais on ne peut pas passer sous silence l'importance des *Scotland Health Boards* (NHS). Ils sont au nombre de quatorze, répartis dans autant de régions de l'Écosse et chacun d'eux utilise le *Knowledge Network* pour offrir leurs services d'aide et d'information en ligne, sur tous les sujets touchant la santé et les services sociaux et ce, tant aux citoyens, aux patients qu'aux professionnels de la santé (Knowledge Network, s. d.). Ces services comprennent entre autres une bibliothèque virtuelle accessible pour tous (NHS, s. d.).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Les sciences de l'information et la bibliothéconomie sont enseignées dans quelques universités à travers l'Écosse. La principale est sans aucun doute l'Université de Strathclyde, située à Glasgow, qui offre un programme de maîtrise en *Information and Library Studies*. Toutefois, il est possible de suivre d'autres types de programme qui

touchent les sciences de l'information et la bibliothéconomie à la *Robert Gordon University*, à l'Université de Glasgow ainsi qu'à l'Université de Dundee.

Université de Strathclyde

L'Université de Strathclyde offre une formation à la maîtrise en *Information and Library Studies* dans le département de *Computer and Information Sciences*. Cette dernière peut se faire, à temps plein, en douze mois. Cependant il est aussi possible d'obtenir, avec un statut à temps plein pendant neuf mois, un *Postgraduate Diploma* (PgDip). Ces diplômes sont accompagnés d'une accréditation de la *Chartered Institute of Library and Information Professionals* (CILIP). Il est bon de noter que cette formation est reconnue à l'international. Il est donc possible de graduer à Strathclyde pour ensuite travailler comme professionnel, entre autres, au Canada, aux États-Unis, en Australie ou en Nouvelle-Zélande (University of Stathclyde, s. d.).

Robert Gordon University

Il est aussi possible de suivre une formation en *Information and Library Studies* à la *Robert Gordon University*. Toutefois, la formation offerte par cette dernière est entièrement en ligne. Il est donc possible de suivre une formation de douze mois à temps plein ou une formation de 32 mois à temps partiel. Cette formation peut mener, comme à Strathclyde, à une maîtrise ou à un PgDip, mais il est aussi possible d'obtenir un *Postgraduate Certificate* (PgCert). Cette formation s'accompagne aussi d'une accréditation de la CILIP.

Université de Glasgow

Mis à part ces formations en sciences de l'information et en bibliothéconomie, il est possible de faire de la recherche dans le domaine à l'Université de Glasgow. Trois différents profils de maîtrise en recherche y sont offerts. D'abord, une maîtrise en recherche (MRes) qui comprend des éléments de recherche, mais aussi des éléments d'enseignement. Ensuite, une maîtrise avec un profil en philosophie (MPhil) ou une maîtrise avec un profil lettre (MLitt). Finalement, il est possible de faire un doctorat en recherche (PhD) en *Information Studies* (University of Glasgow, s. d.).

Université de Dundee

Bien que l'Université de Dundee n'offre aucun programme en bibliothéconomie, il est bon de mentionner qu'elle offre cinq différents profils de formation en archivistique. Il est donc possible d'y faire un certificat en *Archival Studies* ou en *Archives and Records Management*. L'université offre aussi un PgDip en *Archives and Records Management* ainsi qu'une maîtrise ou un doctorat dans le même domaine.

Associations de bibliothèques

En Écosse, il y a globalement deux associations de bibliothèques: la *Chartered Institute of Library and Information Professionals in Scotland* (CILIPS) ainsi que la *Scottish Library and Information Council* (SLIC).

Chartered Institute of Library and Information Professionals in Scotland (CILIPS)

La CILIPS est la branche écossaise de la CILIP qui elle, s'étend à l'ensemble du Royaume-Uni. Elle tire ses origines de la *Scottish Librarians Association* (SLA). Cette dernière fut créée en 1908 lorsque plusieurs bibliothécaires écossais ont voulu créer une branche indépendante et écossaise de la *Library Association* (LA). Toutefois, les deux associations se sont unies en 1930 avec un vote majoritaire chez les membres de la SLA. Cependant, malgré cette union, la SLA a conservé son indépendance auprès de la LA, notamment en ce qui concerne les législations qui demeurent écossaises. En 2002, la CILIP voit le jour au Royaume-Uni grâce à un amalgame entre la LA et la *Institute of Information Scientists* et, simultanément, la branche écossaise qu'est la CILIPS est créée (National Library of Scotland, 2016).

Aujourd'hui, elle compte 1 200 membres en Écosse. Ses missions se définissent comme suit:

> Appuyer le principe d'égalité à l'accès à l'information et aux idées;
>
> Accompagner ses membres dans leur formation pour atteindre le niveau d'excellence le plus élevé dans leur profession pour qu'ils puissent offrir des services en bibliothéconomie de qualité, au profit de la population écossaise;
>
> Travailler en collaboration avec d'autres organismes, ainsi qu'avec le CILIP, dans le but de maintenir et promouvoir un niveau d'excellence dans la création, la gestion, l'exploitation et le partage de l'information et des connaissances sur les différentes ressources disponibles en Écosse (Chartered Institute of Library and Information Professionals in Scotland [CILIPS], s. d.).

Scottish Library and Information Council (SLIC)

La seconde association de bibliothèques d'importance en Écosse est la SLIC. Créée en 1991, elle est l'organe consultatif indépendant du gouvernement écossais en matière de bibliothéconomie et de sciences de l'information. Elle possède un effectif particulièrement diversifié qui comprend des membres provenant du secteur public, des bibliothèques scolaires, d'institutions d'éducation supérieure ou collégiale, des bibliothèques du secteur de la santé et de bibliothèques spécialisées.

Son rôle est d'aider les bibliothèques écossaises à développer leurs services ainsi qu'à

innover. Entre autres, elle a contribué à la mise en place d'une stratégie de développement 2015-2020 pour les bibliothèques publiques – *Ambition & Opportunity*: A *Strategy for Public Libraries in Scotland* 2015 – 2020 – ainsi qu'une autre pour le développement des bibliothèques scolaires – *Vibrant Libraries*, *Thriving Schools*: A *National Strategy for School Libraries in Scotland* 2018-2023.

Sa mission se résume à cinq objectifs stratégiques: plaidoyer, normes, innovation, partenariat et financement (SLIC, s. d.).

En plus de ces deux principales associations, il faut aussi mentionner la *Scottish Confederation of University and Research Libraries* (SCURL). Cette dernière soutient le développement des services bibliothécaires au niveau universitaire. Entre autres, elle coordonne les services partagés et l'approvisionnement, elle facilite la collaboration entre ses institutions membres et stimule l'innovation. Son but est de soutenir l'apprentissage et la recherche (*Scottish Confederation of University and Research Libraries* [SCURL], s. d.).

En somme, ce sont les principales associations de bibliothèques qui se retrouvent en Écosse. Cependant, il est bon de noter que les bibliothèques écossaises, faisant partie du Royaume-Uni, sont aussi représentées par des associations britanniques. Bien que le siège social de ces dernières se trouve généralement en Angleterre, elles possèdent souvent une branche écossaise ou du moins, une influence sur cette région. Nous pouvons penser, entre autres, à la *School Library Association* (SLA) qui, depuis 1937, travaille au développement du réseau de bibliothèques scolaires (*School Library Association* [SLA], s. d.). Il y a aussi la *Society of College*, *National and University Library* (SCNUL) qui s'implique au niveau des bibliothèques universitaires et nationales (*Society of College*, *National and University Library*, [SCNUL], s. d.).

Cadre législatif

En ce qui a trait aux lois qui encadrent le milieu bibliothécaire, il faut comprendre que, bien qu'il s'agisse d'une région du Royaume-Uni, l'Écosse possède sa propre législation (CILIPS, s. d.). Depuis le XIXe siècle, plusieurs lois ont été votées pour encadrer la gestion des bibliothèques. Il n'est pas question de toutes les énumérer, mais voici celles qui sont probablement les plus importantes.

Public Libraries Act, 1850

En 1850, le Parlement du Royaume-Uni a adopté cette loi qui permet aux différents arrondissements du pays de créer des bibliothèques publiques sur leur territoire. Ce

fut le premier pas fait pour la création, à long terme, d'une institution nationale qui permet l'accès universel à l'information et à la littérature. Elle est à l'origine du réseau de bibliothèques publiques au Royaume-Uni. Toutefois, au départ, cette loi ne devait s'appliquer qu'à l'Angleterre et au Pays de Galles. Ce n'est que trois ans plus tard, en 1853, qu'elle fut appliquée en Écosse (Wikipédia, s. d.).

Public Libraries (Scotland) Act, 1955

Cette loi avait pour but de supprimer les limitations imposées par la *Local Government (Scotland) Act*, 1947 et la *Public Libraries consolidation (Scotland) Act*, 1887 concernant les dépenses annuelles et le pouvoir d'emprunter de l'argent pour les bibliothèques publiques. Elle a aussi permis de faciliter la coopération entre les bibliothèques, les autorités statutaires et non statutaires en plus d'étendre les pouvoirs de prêt des autorités statutaires des bibliothèques (Legislation.gov.uk, s. d.).

Local Government etc (Scotland) Act, 1994

Cette troisième loi touche à plusieurs secteurs de la vie publique. Or, en ce qui concerne les bibliothèques, elle incorpore les législations de 1955, 1973 et 1887 sur la gestion des bibliothèques publiques. L'idée derrière la loi est de souligner que les autorités locales ont le devoir de s'assurer que les bibliothèques soient adéquatement conçues et garnies pour toutes personnes résidant dans leur région (CILIPS, s. d.).

Au-delà de ces différentes lois qui régissent ou qui ont régis le réseau des bibliothèques en Écosse, nous pouvons aussi y ajouter la *National Library of Scotland Act*, 2012 qui prévoit de nouvelles dispositions concernant la *National Library of Scotland* et qui régit de quelle façon cette dernière est administrée, quelles sont ses mandats, etc. (National Library of Scotland, s. d.)

Information complémentaire/particularités

Étant donné les liens entre l'Écosse et l'Angleterre, on aurait pu croire que la création de bibliothèques, et le développement d'un réseau de bibliothèques publiques après le *Public Libraries Act*, auraient été similaires pour les deux nations, mais il n'en est rien. L'Écosse a longtemps eu une longueur d'avance et le nombre de bibliothèques (*circulating libraries* et *subscription libraries*) y augmentait plus rapidement qu'en Angleterre. Par contre, après l'adoption de la loi, on observe le contraire. L'Angleterre a vu son réseau de bibliothèques publiques croître et s'organiser beaucoup plus rapidement. Par contre, les organismes et associations créés au XXe siècle démontrent qu'il y a maintenant une collaboration

entre l'Angleterre et les autres constituantes du Royaume-Uni, dans les efforts mis à l'amélioration des services de bibliothèques.

Références

Camp-Petrain, E., & Marx, R. (s. d.). Écosse. *Encyclopædia Universalis*. http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/ecosse/

Crawford, J. (2002). The community library in Scottish history. *68th IFLA Council and General Conference*. https://archive.ifla.org/IV/ifla68/papers/063-111e.pdf

CILIPS. (s. d.). *About CILIPS*. https://www.cilips.org.uk/about/

CILIPS. (s. d.). *Legislation*. https://www.cilips.org.uk/advocacy-campaigns/guide-to-lobbying/legislation/

Duchein, M. (2020). *Histoire de l'Écosse : Des origines à nos jours*. Tallandier.

Gray, A. (2013). *Parish to Public : The Surprising History of Scottish Libraries* [Education]. https://www.slideshare.net/ashggray/parish-to-public-the-surprising-history-of-scottish-libraries

IDP company (s. d.). 5 *Library Studies Courses University of Dundee*. Hotcoursesabroad. https://www.hotcoursesabroad.com/study/provider-result.html?collegeId=15002&countryId=210&catCode=L7-3&countyId=76&nationCode=32&nationCntryCode=32&studyAbroad=N&studyOnline=N&studyCross=N&studyDomestic=N&studyPartTime=N&startOnlineCampusLater=N

Legislation.gov.uk. (s. d.). *Public Libraries (Scotland) Act 1955*. https://www.legislation.gov.uk/ukpga/Eliz2/3-4/27/introduction/enacted

Moulton, M. J. (s. d.). *Scotland* | History, Capital, Map, Flag, Population, & Facts. *Encyclopedia Britannica*. https://www.britannica.com/place/Scotland

National Health Service (NHS Scotland). (s. d.). *The Knowledge Network*. http://www.knowledge.scot.nhs.uk/home.aspx

National Health Service (NHS Scotland). (s. d.). *Scotland's Health on the Web*. https://www.scot.nhs.uk/

National Library of Scotland. (s. d.). *Freedom of Information*. https://www.nls.uk/about-us/freedom-of-information

National Library of Scotland. (s. d.). *History*. https://www.nls.uk/about-us/what-we-are/history

National Library of Scotland. (2016). Inventory Acc. 13656 Papers of Scottish Library Association. *National Library of Scotland*. file:///C:/Users/mat/Desktop/universit%C3%A9/UdeM/A-2020/6002_Science%20de%20l'information%20-%20biblioth%C3%A9conomie/TP/TP4/Articles/papers%20of%20the%20scottish%20library%20association.pdf

National Library of Scotland. (s. d.). *Legal Deposit*. https://www.nls.uk/about-us/legal-deposit

National Library of Scotland. (s. d.). *Lending Policy*. https://www.nls.uk/guides/librarians/document-supply/lending-policy

National Library of Scotland. (s. d.). *Our Mission*. https://www.nls.uk/about-us/what-we-are/our-mission

National Library of Scotland. (s. d.). *What we are*. https://www.nls.uk/about-us/what-we-are

National Records of Scotland. (2020). *Scotland's Population*. https://www.nrscotland.gov.uk/news/2020/scotlands-population

Robert Gordon University. (s. d.). *Information and Library Studies*. https://www.rgu.ac.uk/study/courses/931-pgcert-pgdip-msc-information-and-library-studies

SCONUL. (s. d.). *About SCONUL*. https://www.sconul.ac.uk/page/about-sconul?fbclid=IwAR0blK_otZSbjAjUikHr_3RSJOWTFiKlmr9jSGRMErXOyUFYRts74YdGxXo

SCONUL. (s. d.). *Executive board*. https://www.sconul.ac.uk/page/executive-board

Scotland is Now. (s. d.). *Universities in Scotland*. https://www.scotland.org/study/scottish-universities

SCURL. (s. d.). *About*. https://www.scurl.ac.uk/about

SLA. (s. d.). *Home*. https://www.sla.org.uk/

SLIC. (2015). *Ambition and Opportunity: A Strategy for Public Libraries in Scotland 2015-2020*. https://scottishlibraries.org/media/1133/ambition-opportunity-scotlands-national-public-library-strategy.pdf

SLIC. (2018). *Libraries on the Move*. https://scottishlibraries.org/media/2343/slic-libraries-on-the-move-report.pdf

SLIC. (2018). *Vibrant Libraries, Thriving Schools: A National Strategy for School Libraries in Scotland 2018-2023*. https://scottishlibraries.org/media/2110/vibrant-libraries-thriving-schools.pdf

SLIC. (s. d.). *What we do*. https://scottishlibraries.org/about-us/what-we-do/

The Open University. (s. d.). *Library Services*. https://www.open.ac.uk/library/

University of Glasgow. (s. d.). *Postgraduate research Information Studies PhD/ MLitt (research)/ MPhil (Research)/ MRes*. https://www.gla.ac.uk/postgraduate/research/informationstudies/

University of Strathclyde Glasgow. (s. d.). *MSc/ PgDip Information & Library Studies*. https://www.strath.ac.uk/courses/postgraduatetaught/informationlibrarystudies/

Wikipedia, the free encyclopedia. (s. d.). *Public Libraries Act 1850*. https://en.wikipedia.org/wiki/Public_Libraries_Act_1850

13. Grèce

(Sophie Courchesne, Jessica Legault et Rosine Tétreault)

Profil du pays

La Grèce est située dans la péninsule balkanique, en bordure de la méditerranée. Elle forme, pour l'Europe, un petit État, tant par son territoire que par sa population. En 2020, la Grèce compte 10,7 millions d'habitants (Université Sherbrooke, 2020), qui sont inégalement répartis sur 132 000 kilomètres carrés de territoire (Burgel, n.d.). Toutefois, sa petite taille ne reflète pas l'importance de sa signification historique et sa situation géographique.

L'attachement de la population grecque à sa langue et son orthodoxie lui a permis de survivre aux multiples invasions et aux occupations. Mais sa position territoriale l'a ensuite appelé à devenir une terre d'accueil pour beaucoup d'immigrants, clandestins ou légaux, venant d'Europe orientale ou d'Asie (Burgel, n.d.).

D'un point de vue politique, la Grèce s'engage dans le développement libéral à la suite de la période de reconstruction, issue de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre civile de 1946-1949 (Burgel, n.d.). Ce développement engendre une mutation des structures sociales et économiques du pays. La solidarité de la Grèce à l'Europe et au monde occidental se solidifie par le biais de deux évènements importants : la chute du régime des colonels en 1974, marquant le passage d'une dictature militaire à des régimes parlementaires, et l'adhésion du pays à la Communauté économique européenne (Marché commun) en 1981, faisant de lui un État fondateur de la zone euro (Burgel, n.d.).

Histoire

L'histoire des bibliothèques en Grèce prend racine dans l'antiquité. Le terme bibliothèque (bibliothèkè) est y attesté pour la première fois dans un texte de la seconde moitié du IVe siècle avant J.-C. (Martin, s.d.). Il s'agit alors de bibliothèques privées. C'est au début

de l'époque hellénistique que les bibliothèques publiques firent leur apparition, grâce aux successeurs d'Alexandre le Grand, dans l'idée de répondre à une vocation mémorielle (Coqueugniot, 2008).

Les bibliothèques remplissent alors un rôle similaire aux bibliothèques contemporaines, celui de la conservation et de la transmission des textes et du savoir, et exposent une volonté encyclopédique. Conséquemment, les textes grecs accumulés dans les bibliothèques étaient accompagnés d'une importante activité d'édition et de commentaires (Coqueugniot, 2008). Parallèlement, un second rôle s'est développé, relié à la vocation mémorielle plus personnelle ou dynastique. Cette vocation est marquée d'une volonté politique, par la propagation de la culture hellène et la domination idéologique des dynasties fondatrices de l'époque hellénistique.

Suite à l'époque byzantine et la première domination turque, l'occupation ottomane de la Grèce prive la Grèce de toute bibliothèque : le pays n'a pas vécu l'éclosion de l'imprimerie, contrairement à ses voisins d'Europe (Poulain, 1992). La première imprimerie grecque est fondée qu'au XIXe siècle, suite au rejet de la domination ottomane et à la Libération du pays, mené par le mouvement des Lumières grec et conclu par l'indépendance de 1828. Le mouvement des Lumières a tenté de faire connaître les éléments de la culture imprimée en encourageant l'édition et l'éducation et en créant un certain nombre d'écoles équipées de bibliothèques (Poulain, 1992). Au milieu du XIXe siècle, la bibliothèque du Parlement et les premières bibliothèques municipales sont créées.

En 1949, l'État grec tente d'organiser un réseau de bibliothèques publiques par une loi (Loi 1360), vouée à munir les 52 circonscriptions administratives régionales d'une bibliothèque publique, en prenant en charge celles existantes et en créant les autres. C'est en 1951 que naît la première bibliothèque de prêt, avec le libre accès et la classification Dewey, incluant une section adulte et une section enfants. Mais seules 41 de ces bibliothèques furent finalement créées et seules quelques-unes commencèrent à adopter les principes de la lecture publique (Poulain, 1992).

De 1967 à 1974, la dictature en Grèce marque une période difficile pour les bibliothèques, marquée par la censure et la surveillance de l'édition, des lectures et des lecteurs. C'est au début des années 80 que des tentatives pour assimiler et mettre en œuvre quelques espaces, dans la tradition de la public library, sont effectuées (Poulain, 1992). Aujourd'hui, peu de statistiques fiables existent sur l'édition grecque, mais l'embellie éditoriale qui a suivi la chute de la dictature s'est trouvée confrontée à la récession économique des années 80 et à la concurrence des autres médias (Poulain, 1992). La crise économique qui a débuté en 2008 a contribué au climat d'austérité dans le milieu des bibliothèques. Entre

autres, elles ont subi de nombreux licenciements, interruptions de services et coupes budgétaires importantes. (Katsirikou et Barret, 2013)

Types de bibliothèques

Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale de Grèce se trouve à Athènes. C'est une institution publique financée par le ministère de l'Éducation et des Affaires religieuses (IFLA, s.d.). Les missions de la Bibliothèque nationale s'articulent ainsi (Katsirikou et Barret, 2013) :

- Collecter les documents imprimés et édités en Grèce au titre du dépôt légal.
- Élaborer et publier la Bibliographie nationale courante et rétrospective ainsi que les catalogues des diverses catégories de documents qui composent ses fonds.
- Assurer, en tant que centre bibliographique national, la définition des directives, des normes et des formats adoptés pour l'identification, la description et le catalogage des documents.
- Prendre en charge l'attribution des numéros ISBN, ISSN et ISMN.
- Définir les orientations et les directives en matière de conservation, numérisation et restauration des documents sur supports matériels et de leurs contenus.
- Coopérer avec d'autres organisations au plan national et international et participer à des projets de recherche et développement ; représenter la Grèce au sein d'entités internationales dans les domaines liés à ses missions et activités.

La Bibliothèque nationale de Grèce a été instaurée en 1832 (Keller, 1993). Elle existait alors depuis 1829, mais sous le nom de bibliothèque publique. Suite à l'indépendance de la Grèce, Ionannis Kapodistrias, gouverneur de la Grèce, décida de fusionner la bibliothèque, le musée national, l'école centrale et l'imprimerie nationale à Égine. C'est en 1834 que la Bibliothèque nationale sera relocalisée à Athènes, nouvellement capitale du pays. Le développement de la collection se fera rapidement. Dès 1842, 35 000 volumes s'ajoutent aux collections déjà existantes de 15 000, grâce à la fusion avec l'Université d'Athènes.

En 2014, la bibliothèque nationale a offert de nouveaux services numériques pour le réseau des bibliothèques grecques (IFLA, s.d.). Elle a aussi mis en œuvre un grand projet de numérisation. La base de données en libre accès offerte par la bibliothèque se nomme

efimeris. Elle contient 22 000 pages de journaux et de manuscrits numérisés (Katsirikou et Barret, 2013).

En 2018, la bibliothèque nationale a déménagé au centre culturel de la Fondation Stavros Niarchos qui a financé le projet de 600 millions d'euros (IFLA, s.d.). La bibliothèque est sur 4 étages, s'étend sur 22 000 m2. Les équipements en matière de conservation et de préservation, ainsi que des outils technologiques sont plus modernes dans cet établissement. La conception et l'aménagement des locaux se sont faits en partenariat avec la British Library (Katsirikou et Barret, 2013).

Bibliothèque parlementaire

La Bibliothèque du parlement hellénique a été fondée en 1844 par le premier parlement à la suite de la création de la constitution (Parlement grec, 2020). La mission de cette bibliothèque est de soutenir le travail des députés grecs. Bien que sa mission soit relative aux élus, la bibliothèque est ouverte au public. Ses collections sont mises à la disposition des organisations publiques et scientifiques. Un effort a été déployé afin de créer une collection numérique constituée des archives du parlement, des journaux et des textes constitutionnels grecques, ainsi que des textes de lois et règlements (Katsirikou et Barret, 2013).

De 1875 à 1887, Timoleon Philemon, trésorier du parlement, fera un grand travail afin d'organiser et d'enrichir la collection de la bibliothèque parlementaire. La vaste collection de la bibliothèque est principalement due à ses demandes de dons qui permettront l'acquisition de 95 000 publications. Nikolaos Politis est chargé de la classification de la bibliothèque ; il utilisera le système de classification de la bibliothèque de Munich (Parlement grec, 2020). La bibliothèque a aussi le privilège du dépôt légal dans le cas des publications éditées et diffusées en Grèce (Katsirikou et Barret, 2013). Elle comprend aujourd'hui la bibliothèque centrale et la bibliothèque Benakeio. (Parlement grec, 2020).

Bibliothèques publiques

Le réseau des bibliothèques de Grèce est organisé selon trois types de bibliothèques : les *dimosies bibliothikes* (les bibliothèques publiques), les bibliothèques municipales et les bibliothèques pour les jeunes (Katsirikou et Barret, 2013).

Dimosies bibliothikes

Les bibliothèques publiques sont sous la supervision et financées par le ministère de l'Éducation, ce qui les positionne de façon avantageuse comparativement aux bibliothèques municipales. En effet, l'absence d'interférences des autorités et des événements politiques leur assure un climat plus favorable. La planification stratégique a permis de faire des changements en profondeur : amélioration de la gestion des budgets,

modifications au niveau législatif et redéfinition du rôle culturel et économique des bibliothèques (Katsirikou et Barret, 2013).

Dans les années 2000, un service de référence en présentiel a pu être déployé, grâce au soutien de l'Union européenne. Le projet consistait à moderniser le catalogue, donner accès aux bases de données en lignes, développer les réseaux locaux et internationaux de prêt entre bibliothèques, évaluer en continu les besoins des usagers pour améliorer les services offerts, ainsi que d'offrir davantage de formation continue aux personnels des bibliothèques (Katsirikou et Barret, 2013).

Bibliothèques municipales

Les bibliothèques municipales sont les moins développées. Cette situation s'explique notamment par l'absence d'autorité régulatrice qui définirait une mission, des politiques ou un objectif commun, qui se traduit par un manque de cohésion et de cohérence à travers le réseau. Les grandes décisions relèvent de la volonté du maire et de leurs conseils municipaux, qui la plupart du temps, se préoccupent très peu de l'impact des bibliothèques dans leur collectivité. Ce sont les municipalités qui financent les bibliothèques publiques de leur secteur (IFLA, s.d.). Les budgets sont insuffisants, ce qui a pour résultat des collections appauvries, une pénurie de ressources, des heures d'ouverture restreintes, des locaux inadaptés et une absence d'équipement informatique ou même d'accès à internet (Katsirikou et Barret, 2013).

Bibliothèques pour enfants

L'Agence des bibliothèques pour enfants et adolescents (OPEB) s'occupe de mettre en place des bibliothèques pour enfants et adolescents, ainsi que des projets dédiés à cette catégorie d'âge. Les bibliothèques associées à l'OPEB proposent des activités et des programmes culturels et éducatifs (Katsirikou et Barret, 2013).

Bibliothèques scolaires

Ce type de bibliothèque est récent en Grèce. Dans l'article *La réforme éducative conduite sous le nom d'Éducation* 2000 (2001), Papazoglou et Semertzaki tentent de faire évoluer le modèle éducatif afin d'y inclure des choix variés de manuel par les professeurs et des choix de cours variés par les élèves. Ce programme met en lumière la recherche et l'esprit critique, et justifie le besoin de mettre en place 500 nouvelles bibliothèques dans les écoles secondaires de Grèce. Lors de la première phase, de 1999 à 2000, cinquante bibliothèques ont été ouvertes dans les régions d'Athènes, de Thessalonique, des Cyclades, d'Épire et du nord-est de la Grèce. Durant la deuxième phase, 450 bibliothèques ont été créées sur l'ensemble du territoire. Les bibliothèques de la phase 1 sont gérées par des bibliothécaires, alors que les 450 autres sont coordonnés par les enseignants. Dû à la

crise économique, la plupart d'entre elles sont aujourd'hui fermées ou fortement ébranlées (Katsirikou et Barret, 2013).

Bibliothèques universitaires

Les bibliothèques universitaires de Grèce sont plus développées que les bibliothèques publiques (Poulain, 1992), notamment grâce aux financements du ministère de l'Éducation et des Affaires religieuses, des budgets alloués par les universités et des subventions de l'Union européenne. Elles offrent l'accès à plus de 15 000 journaux électroniques et plusieurs bases de données (IFLA, s.d.). Il y a 23 universités et 15 instituts d'enseignement technologique en Grèce, toutes équipées de bibliothèque centrale, département ou associé à un laboratoire. Les universités anciennes possèdent plusieurs bibliothèques départementales. Auparavant, la structure départementale des universités était organisée autour des professeurs, l'accès était alors très limité et les services étaient alors inadaptés, notamment à cause d'une mauvaise infrastructure technologique et des processus inexistants (Katsirikou et Barret, 2013). Les universités plus récentes ont des bibliothèques centrales, sauf si elles sont dispersées sur un territoire trop large ou même sur plusieurs îles (Katsirikou et Barret, 2013).

Un catalogue collectif des bibliothèques universitaires de Grèce a été implémenté grâce aux financements de l'Union européenne. Le catalogue collectif contient trois sous-catalogues : HEDI, EKT, ARGOS. Le catalogue collectif est un projet important qui donne accès aux utilisateurs à une base de données unique connectée à l'ensemble des bibliothèques grecques. Ce système facilite la recherche et la localisation des documents. Le consortium des bibliothèques universitaires grec est l'organisation qui fait la gestion du catalogue collectif (Katsirikou et Barret, 2013).

Grâce à la reconnaissance du rôle primordial de la bibliothèque par la Commission européenne, un plan d'action (1994-1999) visant à soutenir les avancées nécessaires en éducation et en science a été mis en place, notamment au niveau du développement et de la modernisation en enseignement et en recherche à l'échelle du pays. Il y a plusieurs améliorations au niveau des activités et des lieux: modernisation des bâtiments, bonification des services, numérisation des fonds anciens, accroissement des collections et développement du cyberapprentissage (Katsirikou et Barret, 2013).

Bibliothèques privées et spécialisées

Il y a 200 bibliothèques spécialisées et bibliothèques privées en Grèce, incluant les bibliothèques en milieu hospitalier (IFLA, s.d.). Elles sont en situation précaire : bâtiments détériorés, manque de personnel, budgets insuffisants et services numériques datés. Par exemple, l'hôpital Evangelismos fermera ses portes lorsque sa bibliothécaire prendra sa retraite, faute de trouver un remplacement.

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

La formation

Les premières tentatives pour l'instauration de programmes éducatifs en bibliothéconomie datent de 1957, par le biais de séminaires de formation, mais la première école de bibliothéconomie grecque est créée en 1961, dans les locaux et avec le financement du YWCA (Youth Women's Christian Association) d'Athènes. L'école forme 288 bibliothécaires, sur un apprentissage de 6 mois, qui auront un impact déterminant sur l'évolution des bibliothèques, jusqu'alors influencé par la bibliothéconomie anglaise et américaine (Poulain, 1992).

Dans les années 1970, les instituts technologiques (TEI, Technologiko Ekpaideutiko Idryma, Technological Education Institution) sont créés, afin d'offrir plusieurs formations aux bacheliers. Deux écoles de bibliothéconomie sont ouvertes dans le cadre de ces instituts, une à Athènes en 1977, et une à Salonique en 1981 (Moreleli-Cacouris et Sitas, 2009). La formation est de trois années à l'école, suivie de dix mois de stages et de la présentation d'un mémoire. Les disciplines de la bibliothéconomie y sont enseignées, telles que le catalogage et la classification, la bibliographie, l'informatique et les nouvelles technologies et la gestion, mais également les disciplines périphériques, telles que la littérature grecque et internationale (Poulain, 1992).

En 1993, le département des Archives et Bibliothéconomie est fondé à l'Université Ionienne, à Corfou, permettant d'offrir la première formation doctorale. Depuis 2003, plusieurs programmes de maîtrise et doctorat sont offerts, en collaboration avec le département TEI d'Athènes (Moreleli-Cacouris et Sitas, 2009):

- Au département d'archivistique et de bibliothéconomie de l'Université Ionienne: ce département universitaire, créé en 1993, est le seul au pays spécialisé dans les aspects cognitifs des sciences de l'information et des bibliothèques, de l'archivistique et de la muséologie (Katsirikou et Barret, 2013).
- Au département de sciences des bibliothèques et systèmes d'information de l'Institut d'enseignement technologique d'Athènes (TEI-A): ce département a été le premier à proposer un cursus en bibliothéconomie, en 1977, qui a été actualisé et recentré sur la gestion de l'information en 2009 (Katsirikou et Barret, 2013).
- Au département de sciences des bibliothèques du TEI de Thessalonique: ce département a été créé en 1984 et se spécialise en services de conseil aux bibliothèques (Katsirikou et Barret, 2013).

D'autres universités proposent également des formations en bibliothéconomie et en sciences de l'information, au baccalauréat, à la maîtrise ou au doctorat:

- Le département des archives, de la bibliothéconomie et des systèmes d'information de l'Université de l'Attique occidentale (IFLA, s.d.).
- Le département des archives, de la bibliothéconomie et des systèmes d'information de l'Université internationale hellénique (IFLA, s.d.).
- Le département de l'information et des systèmes de communication de l'Université de Égéenne (ALA, s.d.).

Association de bibliothèques

L'Association des bibliothécaires grecs, l'EEB (Enosis Ellinon Bibliothikarion), est créée en 1968, mais la première association date de la fin de la Deuxième Guerre mondiale. La principale revendication de l'association concerne le développement des bibliothèques et l'exigence d'une professionnalisation pour les postes en direction. Les membres fondateurs sont majoritairement issus de la première école de bibliothéconomie ou formés à l'étranger (Poulain, 1992). Dans ses débuts, l'association acceptait toutes personnes travaillant en bibliothèque depuis plus de trois ans, professionnels ou non, mais depuis 1990, elle n'autorise que les diplômés en bibliothéconomie et distingue les divers types d'adhérents en fonction de leur statut. Il s'agissait alors d'un effort vers l'exigence de la professionnalisation des cadres. Avec ses quelque 600 membres, l'association peine encore à affirmer sa force, puisqu'elle n'a organisé que six congrès depuis sa création et sa dernière rencontre à Athènes, sur la question des nouvelles technologies, remonte à 1990 (Poulain, 1992).

L'association regroupe plusieurs types de membres, tant les professionnels et les stagiaires que les membres honoraires et les associés. Elle est organisée en sections régionales et travaille par commissions sectorielles, notamment les bibliothèques universitaires et scolaires, ou thématiques (Poulain, 1992). L'association publie sporadiquement le bulletin *Bibliothèques et information* (*Bibliothikes kai Pliforisi*) depuis 1984, et une lettre d'information, publiée 8 fois par année. Elle a notamment publié une adaptation grecque de sections de la classification de Dewey et des publications sur l'histoire des bibliothèques en Grèce (Poulain, 1992). Aujourd'hui, l'association inclut également les spécialistes de l'information en général et se nomme l'Association des

bibliothécaires et des spécialistes de l'information grecs (EEBEP). Son pendant existe pour les archivistes, l'Association grecque des bibliothécaires et des archivistes (EABE) (Katsirikou et Barret, 2013).

Le Conseil général hellénique des bibliothèques (HGCL) travaille en collaboration avec la Bibliothèque nationale de Grèce pour développer et suggérer de nouvelles politiques et stratégies pouvant, entre autres, moderniser et améliorer les bibliothèques publiques et ses relations avec les bibliothèques d'autre type. L'association fait partie du ministère de l'Éducation, de la Recherche et des Affaires religieuses. (HGCL, 2018)

Cadre législatif

Créée en 2003, puis amendée en 2017, la loi « Bibliothèque nationale de Grèce, bibliothèques publiques et autres provisions »* concerne « le statut légal, les objectifs, la structure administrative, le financement et la gestion du personnel » de la Bibliothèque nationale et des bibliothèques publiques. La régulation et l'offre de service des bibliothèques publiques sont toutefois prévues par la loi « Régulation des bibliothèques publiques », mise en place en 2017. En 2018, la loi « Établissement du réseau de bibliothèques scolaires primaires et publiques » s'ajoute aux lois concernant les bibliothèques; elle détermine les objectifs, la régulation, ainsi que la gestion du personnel et du matériel des bibliothèques scolaires. (IFLA, s.d.)

En ce qui concerne le dépôt légal, la première loi le concernant fut adoptée en 1834. Cette loi ordonnait alors que les manuscrits et livres des monastères, églises et autres lieux publics dussent être transférés à la Bibliothèque publique. Cette loi donnait l'obligation aux éditeurs de déposer à la bibliothèque une copie de tous les livres, journaux et périodiques imprimés en Grèce. (Zachos, 2008)

La loi sur le dépôt légal fut modifiée en 2017. Les éditeurs et les auteurs qui publient de manière indépendante ont l'obligation de déposer quatre copies de tout type de publications (imprimée, audio, vidéo, digital…) à la Bibliothèque nationale de Grèce, et deux copies à la bibliothèque du parlement hellénique. En plus des copies imprimées, les éditeurs doivent remettre une copie électronique sans barrière d'accès. (IFLA, s.d.) C'est par cette loi que la Bibliothèque Nationale de Grèce est désignée l'organisation responsable d'archiver le web hellénique. (IFLA, s.d.)

La loi « Propriété intellectuelle, droits connexes et questions culturelles » prévoit des exceptions pour certains usages des bibliothèques et centres d'archives sans but lucratif.

Par exemple, il leur est permis de faire une copie additionnelle d'un document pour l'offrir à une autre bibliothèque ou un service d'archive sans but lucratif, et ce, sans avoir besoin du consentement de l'auteur et sans dette à son encontre. La copie est permise s'il n'est pas possible de se procurer un exemplaire sur le marché.
*La traduction en français des titres de lois est de nous.

Références

American Library Association (s.d.). *Education & Careers, Greece*. http://www.ala.org/educationcareers/employment/foreigncredentialing/worldlist

Burgel, G. (s.d.). *Grèce – Espace et société*. Dans Encyclopædia Universalis. https://www.universalis.fr/encyclopedie/grece-espace-et-societe/

Coqueugniot, G. (01 octobre 2008). Des mémoriaux de pierre et de papyrus : les fondations de bibliothèques dans l'Antiquité grecque, entre mémoire et propagande, Conserveries mémorielles, (5), http://journals.openedition.org/cm/96.

Greeka. (s.d.). Zakynthos Georgios Tertsetis. Greeka. https://www.greeka.com/ionian/zakynthos/history/georgios-tertsetis/

Hellenic General Council of Libraries. (2018). Page d'accueil. Hellenic General Council of Libraries https://hgcl.minedu.gov.gr/index.php/en/

IFLA. (s.d.). *Greece*. Library Map of the world. https://librarymap.ifla.org/countries/Greece

Katsirikou, A. Barret, E. (2013). *Les bibliothèques en Grèce, à Chypre et à Malte*. Dans Katsirikou, A. Barret, E. (dir.), *Les bibliothèques publiques en Europe* (p.61-79), Éditions du Cercle de la Librairie. https://doi.org/10.3917/elec.blin.2013.01.0061

Keller, D. (1993). *Academic Libraries in Greece : The Present Situation and Future Prospect*. Routledge. https://books.google.ca/books?id=aaYnxGfDXlEC&pg=PA26&redir_esc=y#v=onepage&q&f=false

Martin, H-J. (s.d.). *Bibliothèques*. Dans Encyclopædia Universalis, http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/bibliotheques/

Moreleli-Cacouris, M et A. Sitas (2009). *Greece: Part I Libraries*. Dans M. J. Bates (ed.), Encyclopedia of Library and Information Sciences.Taylor & Francis Group. https://doi.org/10.1201/9780203757635

Naidoo, J. (4 septembre 2018). *Global Children's Libraries, Literacy, and Programs: ALSC On the Road in Athens, Greece*. ALSC Blog. https://www.alsc.ala.org/blog/2018/09/global-childrens-libraries-literacy-and-programs-alsc-on-the-road-in-athens-greece/

Parlement grec. (30 novembre 2020). *Bibliothèque*. Parlement grec.https://library.parliament.gr/

Poulain, M. (1992). *La Grèce*. Dans M. Poulain (dir.), *Les bibliothèques publiques en Europe* (p.193-212), Éditions du Cercle de la Librairie.https://doi.org/10.3917/elec.poul.1992.01.0193

Stamou, G. (25 avril 2014). Lyric and Library are delivered in 2016. (Traduit par Google) Ελευθεροτυπία.http://www.enet.gr/?i=news.el.article&id=427378

Université de Sherbrooke (5 novembre 2020). Perspective Monde, Grèce.https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/GRC/fr/SP.POP.TOTL.html

Zachos, G. (2008). « The National Library of Greece: Its Situation and Prospects for Development with a Note on Academic Libraries in Greece ». Journal of Modern Greek Studies, 26, 63-77.https://doi.org/10.1353/mgs.0.0017

14. Haïti

(Brendan Fitzgibbon, Jean-Christophe Froment et Ariane Labelle)

Profil du pays

Haïti est une île caribéenne partageant son territoire avec la République Dominicaine. La capitale du pays est Port-au-Prince. Haïti a une population s'élevant à plus de onze millions d'habitants ayant comme langue officielle le français et le créole (Central Intelligence Agency [CIA], 2020). Anciennement une colonie française, le pays gagne son indépendance suite à une longue guerre qui se conclut le 1er janvier 1804 (Théodat, s. d.). Depuis son indépendance, le pays connaît des difficultés politiques ; connaissant la dictature, la tutelle par des instances extérieures et finalement le séisme du 12 janvier 2010. Haïti a du mal à se développer (Théodat, s. d.). De nos jours, Haïti est toujours l'un des pays les plus pauvres au monde avec un indicateur de développement humain de 0,532 en 2007 (Théodat, s. d.). Cette pauvreté se fait ressentir chez le peuple où 80% de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté et où le taux d'analphabétisme chez l'adulte surpasse les 50% (Théodat, s. d.). L'urbanisation du pays s'élève à 57,1 % (CIA, 2020). Cette faible urbanisation crée des restrictions au niveau de l'accessibilité à internet ; cette limitation se traduit par 32,47% de la population ayant un accès à internet, mais cet accès est majoritairement mobile, car seulement 31 100 personnes ou moins d'un pourcent de la population a un accès filaire avec une vitesse de téléchargement égale ou supérieure à 256 kbit/sec (CIA, 2020). De plus, le système éducatif connaît toujours des difficultés, car bien que le taux de scolarisation fût de 88 % en 2016 le pays se trouvait tout de même face à des données alarmantes indiquant que 6 enfants sur 10 de deuxième année ne savaient pas lire selon les standards internationaux (UNICEF, s. d.).

Histoire

L'histoire des bibliothèques en Haïti commence véritablement au XIXe siècle. Avant l'indépendance du pays de la France en 1804, les seules bibliothèques situées dans la colonie étaient plusieurs collections privées qui étaient rarement utilisées en raison du faible taux d'alphabétisation de l'île. La première bibliothèque nationale a été fondée en 1825, lorsque le gouvernement du président Jean-Pierre Boyer (r.1820-1843) a acheté 444 volumes sur divers sujets pour servir de base à la collection nationale (Bertrand, 1975, 13). Le réseau de bibliothèques en Haïti n'a pas beaucoup évolué au cours des cinquante années suivantes. Ce n'est que vers la fin du XIXe siècle que la création de bibliothèques a commencé à s'accélérer. Les années précédentes et suivantes l'occupation américaine

d'Haïti (1915-1934) fut propice à la fondation de plusieurs importantes bibliothèques spécialisées. En 1922, la loi sur la Presse est créée ce qui oblige les imprimeurs et les journaux à déposer 5 exemplaires de tous les documents publiés dans le pays au Département de l'Intérieur, les bureaux des Conseils Communaux et les bureaux des Préfets (Bertrand, 1975, 15). Suite au départ des forces américaines, une nouvelle bibliothèque nationale a été fondée par le président Sténio Vincent (r.1930-1940) en 1940.

Depuis 1940, plusieurs bibliothèques importantes ont été formées, presque toutes dans la capitale de Port-au-Prince. Ils incluent l'Institut Haïtiano-Américain (1942), l'Institut Français d'Haïti (1945), Institut National d'Administration de Gestion et des Hautes Études Internationales (1958) et la bibliothèque d'Université Quisqueya (1988) (World Guide to Libraries, 2013). Les bibliothèques des zones rurales étaient souvent constituées de petites collections de livres offertes par les nombreux missionnaires chrétiens opérant dans le pays.

Types de bibliothèques

Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale d'Haïti (BNH) a été ouverte pour la première fois en 1940. La bibliothèque se composait initialement d'une seule salle qui accommodait les lecteurs, des bureaux des employées et d'une collection de 4 000 volumes. Dans les années 1950, elle s'est agrandie, doublant sa capacité de 40 à 80 usagers et sa collection à 8300 documents (Bissainthe, 1957). La bibliothèque a déménagé dans ses locaux actuels au 193, rue du Centre, à Port-au-Prince en 1976, augmentant ainsi considérablement sa capacité. La Bibliothèque a cependant décliné sous la dictature de François Duvalier (r.1957-1971), et de son fils Jean-Claude (r.1971-1986). Depuis 1985, cinq exemplaires de chaque livre publié en Haïti doivent être déposés à la BNH et en 2008, sa collection générale comptait quelque 67 000 volumes (Lajeunesse, 2008). Malheureusement, ce nombre a considérablement diminué au cours des années suivantes (World Guide to Libraries, 2013).

Avec les Archives nationales d'Haïti, le BNH est membre de la « Digital Library of the Caribbean » (dLOC). La dLOC est une bibliothèque numérique internationale dont les membres se composent de près de cinquante bibliothèques principalement basées dans les Caraïbes. Ces membres mettent leurs collections à disposition des usagers sous forme numérique. Haïti a souffert de destructions majeures suite au tremblement de terre de 2010, le BNH n'a pas fait exception et a subi des dommages structurels mineurs sur le bâtiment. Malgré cela, les collections physiques du BMF ont subi des dommages importants en raison de l'effondrement des étagères. Malgré une certaine aide de la communauté internationale, le retour de la collection du BMF à sa taille d'avant 2010 a

apparemment été lent, car les priorités d'Haïti en termes de redressement ont été mises ailleurs.

Bibliothèque scolaire

La majorité des écoles en Haïti n'ont pas de bibliothèques rattachées à leur institution (Jean-Marie et Sider, 2014, p. 8). Nous nous retrouvons alors dans une situation où seulement les écoles les plus privilégiées ont accès à une bibliothèque. Le nombre total de bibliothèques s'élève à 52 dans le rapport le plus récent de l'IFLA datant tout de même de 2007 (IFLA, 2007, p. 186). Haïti compte 260 écoles publiques (The World Bank, 2017, p. 10) ce qui fait que seulement 20% des écoles ont accès à une bibliothèque. De plus, les bibliothèques présentes n'ont pas le financement approprié pour construire leur propre collection et doivent se reposer sur l'aide internationale. Nous pouvons souligner l'initiative de l'organisation *Libraries Without Borders* qui travaille dans le but de développer les bibliothèques haïtiennes à travers la facilitation de donation de livres (Graham et al., 2011, p. 26). En plus d'avoir une collection basée sur le don, les bibliothèques ont aussi une difficulté à fournir un accès à internet. Seulement 20% des 52 bibliothèques ont un accès à internet (IFLA, 2007, p. 186). Il y a tout de même un espoir au niveau du développement des bibliothèques scolaires, car depuis 2014 le gouvernement d'Haïti a instauré une loi obligeant toutes nouvelles écoles à fournir un accès à une bibliothèque (The World Bank, 2017, p. 5). Au niveau secondaire, le gouvernement n'a pas instauré de loi et les nouvelles écoles ne sont pas tenues d'offrir un accès à une bibliothèque (The World Bank, 2017, p. 5).

Bibliothèque universitaire

Les universités haïtiennes se divisent en 2 catégories : privé et publique (Destin, 2011, p. 29). Nous pouvons retrouver 11 bibliothèques de recherche offrant un accès à internet soit entre 21 et 40% (IFLA, 2007, p. 186). Depuis 2010, les bibliothèques sont en reconstruction suite au tremblement de terre ralentissant le développement des établissements, car il y a eu une perte de 50 à 100% des collections selon les bibliothèques (Destin, 2011, p. 32). Tout comme les bibliothèques scolaires, les bibliothèques universitaires ont de la difficulté à développer leur collection due au manque de financement et du prix élevé des livres (Graham et al., 2011, p 21). Les bibliothèques peuvent tout de même compter sur des actions internationales telles qu'un regroupement de 20 éditeurs offrant leur ressource gratuitement aux bibliothèques de l'Université d'État d'Haïti (Lachal, 2011). Pour leur part, les universités privées représentent 90% du système d'enseignement supérieur, mais elles ne sont pas réglementées (Toussaint, 2013, p. 35). Ce manque d'encadrement des universités privées fait en sorte que les bibliothèques sont abandonnées à un niveau

embryonnaire sans développement de collection autre que quelques livres (Destin, 2011, p. 34).

Bibliothèques locales

Plusieurs bibliothèques locales ont été détruites dans le tremblement de terre en 2010. Les bibliothèques ont de grands besoins matériels. Elles sont petites et elles sont majoritairement constituées de donations qui ne sont plus à jour ou qui ne répondent pas au besoin de la population locale. De plus, ce type de bibliothèques ne semble pas une priorité dans un pays qui souffre de plusieurs problèmes comme des problèmes d'habitation, d'eau potable, de nutrition, de sous scolarisation, etc. (Graham et al., 2011, p. 20)

Il y a plusieurs bibliothèques et en voici quelques exemples. FOKAL (Foundation for Knowledge and Liberty) est un centre culturel qui comprend une bibliothèque qui est aussi «American Corner» où l'on retrouve des ressources provenant des États-Unis. Mirbale bibliothèque municipale est dans une ville avec peu d'infrastructure. Celle-ci est aussi un centre communautaire qui a été rénové grâce à l'aide d'organisations japonaises. ARAKA est une petite bibliothèque avec 300 livres au total qui a grandement souffert du tremblement de terre. (Graham et al., 2011)

Cité Soleil est une ville pauvre d'Haïti avec environ 500 000 habitants dont la moitié analphabète. Dans cette ville, il n'y a pas de bibliothèques, mais la communauté s'unit pour construire une bibliothèque. En effet, le projet est porté par les citoyens qui contribuent chacun selon leurs moyens. Ceci permet de limiter les contestations contre le projet de bibliothèques. Il y a plusieurs projets culturels financés par l'extérieur du pays, mais ils ne voient pas toujours le jour vu que les citoyens n'y adhèrent pas nécessairement. (Agence France-presse, 2018)

Une campagne faite majoritairement sur les réseaux sociaux a pour objectif d'avoir une bibliothèque par commune en Haïti d'ici 2030. Jimmy Borgella de Bibliothecom est derrière cette campagne et il veut créer des espaces ouverts pour favoriser l'épanouissement de chacun et non qu'un dépôt de livres. Ce but correspond au Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH) qui souhaite faire d'Haïti un pays émergent. (Mezil, 2018)

Bibliothèques privées et autres

Bibliothèques sans frontières est une organisation qui souhaite faciliter la création de bibliothèques. Depuis 2018, elle travaille pour la création de bibliothèque mobile et pour faciliter les dons matériels. (Lachal, 2011)

Digital Library of the Caribbean (dLOC) est administré par l'Université internationale de Floride. Le but est d'avoir des accès gratuits à la culture des Caraïbes. Cela permet

de consulter des journaux, des archives des gouvernements, des documents de plusieurs domaines d'expertise. (Graham et al., 2011, p. 26) Suite au tremblement de terre, plusieurs Haïtiens habitent dans un des 1053 camps de fortunes. Des bibliothèques « Camp de fortune » donnent des activités de lecture et d'animation qui sont financées par les ONG. Le but est d'être un premier pas vers une nouvelle scolarisation des jeunes. Ceci aide au deuil avec la lecture de livres dont plusieurs, en créole qui est la langue maternelle. Ils animent des activités plaisantes et informelles afin d'apporter une ouverture avec le partage du savoir. (Pinchinat Mocombe, 2011)

La bibliothèque haïtienne des frères débute en 1912. Dans celle-ci il y a des ouvrages qui reflètent l'histoire, la culture et les valeurs d'Haïti. Il y a également des collections de journaux et des grandes revues. Depuis 2009, une base de données est enrichie grâce à la numérisation. (Bibliothèque haïtienne des frères, site consulté 2020)

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Haïti n'a pas de formation du deuxième cycle universitaire en science de l'information et bibliothéconomie (Graham et al., 2011, p. 21). Les bibliothécaires professionnels se trouvant sur le territoire haïtien ont dû aller acquérir leur formation à l'extérieur du pays. Ces professionnels vont majoritairement acquérir leur formation aux États-Unis ou en France (Graham et al., 2011, p. 21). Bien qu'aucune formation soit offerte en Haïti au niveau universitaire, nous pouvons tout de même soulever deux initiatives visant à former les personnes travaillant en bibliothèque. La première est l'École de bibliothécaires, archivistes et documentalistes (EBAD) résultant de la commission mixte franco-sénégalaise offrent une formation en ligne ouverte aux Haïtiens, mais depuis sa création seulement 1 personne provenant d'Haïti a suivi la formation (Dione, 2015, p. 117-118). La seconde initiative se nomme le projet PARDEC. Cette initiative québécoise vise à former des professionnels de l'information haïtienne avec une représentation égale entre homme et femme (Alarie, 2015). En 2015, 24 bibliothécaires ont été formées sur une formation de 4 jours visant à présenter les principes de base de la bibliothèque (Alarie, 2015).

Association des bibliothèques

La principale organisation professionnelle pour les bibliothécaires et le personnel de soutien en Haïti est l'Association des bibliothécaires, documentalistes et archivistes d'Haïti (ABDAH). L'ABDAH est un groupe relativement nouveau, il tente d'élargir sa communauté de membres, de fournir une formation et des ressources aux bibliothécaires et aux bibliothèques d'Haïti (Torrens, 2016). Pour l'organisation collective, les professionnels de l'information sont généralement représentés par la Confédération des travailleurs Haïtiens (CTH). La Bibliothèque nationale d'Haïti (BNH) et les bibliothèques de l'Institut Français d'Haïti et de l'Université de Quisqueya sont toutes deux membres de l'Association

of Caribbean University, Research and Institutional Libraries (ACURIL) (World Guide to Libraries, 2013). ACURIL est une organisation professionnelle composée de bibliothèques des Caraïbes et d'Amérique latine qui cherche à accroître la connaissance et l'utilisation des collections des bibliothèques ainsi qu'à organiser les travailleurs de l'information.

Cadre législatif

En 2006, un décret crée un organisme autonome, Direction nationale du livre (DNL). Celui-ci prend place sous Alexandre Boniface qui à ce moment-là est président provisoire de la république. Voici quelques buts : séparer la lecture et la conservation, assurer l'accès à la lecture, favoriser la production et la circulation des livres haïtiens, d'amener des infrastructures (bibliothèques et centre culturel) et réglementer le secteur du livre. La mission principale est de mettre en œuvre une politique nationale en matière de livre. Il se veut également une façon d'intégrer un réseau national pour avoir une meilleure coordination des services. La DNl doit rendre des comptes au Ministère de la Culture et de la Communication. (Alexandre, 2006)

Le droit d'auteur n'est pas vraiment sous législation en Haïti sauf les décrets de 1968 et 2006. En 2005, un Bureau haïtien des droits d'auteurs (BHDA) fut créé. Il est important de prendre en considération les intérêts à la fois des auteurs et des lecteurs. La législation sur le droit d'auteur n'a pas une grande portée et elle est méconnue par les bibliothèques. BHDA veut une mise à jour des droits d'auteurs qui serait faite en collaboration par les différents acteurs du milieu. Il doit également promouvoir ces droits aux professionnels des bibliothèques qui, pour la grande majorité, ignorent leur existence. (Honore, Astrel, Bogella, 2016)

Informations complémentaires

Depuis les années 1960, il y a eu plusieurs vagues de migrations en Haïti. Les gens qui quittent le pays ont plus de scolarisation. Ils restent attachés à leur pays natal. Plusieurs écrivent sur celui-ci, le processus de publications est rempli d'embûches monétaires et au niveau de la langue. Par exemple, un livre publié à New York le sera en anglais et un livre publié au Québec le sera en Français. Les livres en créole, la langue maternelle, sont rares. (Manigat, 1980)

Références

Agence France-presse. (2018, 17 mars). *La communauté s'allie pour créer une bibliothèque à Cité Soleil.* HuffPost Québec. https://quebec.huffingtonpost.ca/2018/03/17/bibliotheque-cite-soleil-haiti_a_23388338/

Alarie, M-H. (2015, 7 février). Reconstruire par le livre. *Le Devoir.* https://www.ledevoir.com/monde/430866/haiti-reconstruire-par-le-livre

Alexandre, B. (2006). Décret créant un organisme autonome à caractère technique et

culturel dénommé: Direction Nationale du Livre (DNL). *Le Moniteur*: *Journal officiel de la république d'Haiti*, 161(20), 1-9.

Anonyme. (s. d.). *Bibliothèque Haïtienne*. Frères de l'Instruction Chrétienne. https://www.haitiprovincefic.com/maisons-et-oeuvres/biblioth%C3%A8que-ha%C3%AFtienne/

Bertrand, J. W. et Devesin, D. (1975). Bibliothèque haitiennes aujourd'hui. *Conjonction: Revue Franco-Haitienne de l'Institut Français d'Haiti*, 127-128(Decembre), 9-53.

Central Intelligence Agency. (2020, 18 novembre). *The world Factbook Central Americe : Haiti. https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ha.html*

Bissainthe, M. (1957). The National Library of Haiti. UNESCO *Bulletin for Libraries*, 11, 97.

Destin, I. (2011, 31 mai). *Les bibliothèques universitaires d'Haiti et le catastrophe du 12 janvier 2010: L'impact et perspectives*. ACURIL 2011: The Role of Libraries and Archives in Disaster Preparedness, Response and Research, Tampa (p. 29-38). https://scholarcommons.usf.edu/acuril_2011/schedule/2011/6

Dione, B. (2015). La formation des bibliothécaires, des archivistes et des documentalistes au Sénégal. *Documentation et bibliothèques*, 61(2-3), 117-120. https://doi.org/10.7202/1032818ar

Graham, M., Rosenblum, B., Jayaram, K. C. et Claiborne, C. B. (2011). *The Faces of Haiti: Resolute in Reform, Resistance and Recovery* ([Working Paper]). https://kuscholarworks.ku.edu/handle/1808/8271

Honore, L. S., Astrel, N. et Borgella, J. (2016). *HAÏTI: Etat des Bibliothèques en ce qui concerne le droit d'auteur*. IFLA WLIC 2016, Columbus. 10/1/123-honore-fr.pdf

IFLA. (2007). *World report 2007 Haïti*. https://www.ifla.org/files/assets/faife/publications/ifla-world-report/59_ifla-faife_2007_cr_-_haiti.pdf

Jean-Marie, G. et Sider, S. (2014). Educational Leadership in a Fragile State: Comparative Insights from Haiti. *Comparative and International Education / Éducation Comparée et Internationale*, 43(1). https://scholars.wlu.ca/educ_faculty/18

Lachal, J. (2011). Bibliothèque sans frontières. *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF), 6, 94-96. https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-06-0094-014

Lajeunesse, M. (2008). *Répertoire des bibliothèques national de la francophonie*. Bibliothèque et Archives nationales du Québec. https://www.banq.qc.ca/documents/a_propos_banq/nos_publications/nos_publications_a_z/Bibliotheques_nationales_Francophonie.pdf

Manigat, M. (1980). Le livre haïtien en diaspora : problèmes et perspectives. *Études littéraires*, 13(2), 335-345. https://doi.org/10.7202/500519ar

Melzil, Laika. (2018, 16 mars). *Démocratiser la lecture publique en Haïti*. Le national

République D'Haiti. http://www.lenational.org/post_free.php?elif=1_CONTENUE/societes&rebmun=2116

Pinchinat Mocombe, A. (2011, 31 mai). *Le rôle des bibliothèques des "Camps de fortune" dans la réadaptation de jeunes en milieu défavorisé après une catastrophe naturelle: Cas d'Haiti*. A. Long (dir.), ACURIL, 2011, Tampa (vol. 41, p. 39-43).

Théodat, J M. (s. d.). HAÏTI. Dans *Encyclopædia Universalis*. http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/haiti/

The World Bank. (2018). *SABER School Finance Haiti Country Report 2017*. http://wbgfiles.worldbank.org/documents/hdn/ed/saber/supporting_doc/CountryReports/FIN/SABER_School_Finance_Haiti_Country_Report_2017.pdf

Torrens, A. (2016, 7 décembre). New Professionals Presidents of Library Associations: News from Latin America and the Caribbean [WprldPress]. *IFLA New Professional Special Interest Group*. https://npsig.wordpress.com/2016/07/12/new-professionals-presidents-of-library-associations-news-from-latin-american-and-the-caribbean/

Toussaint, P. (2013). Quelle université pour Haïti dans la perspective de sa reconstruction. *Haïti Perspectives*, 2(1), 35–41.

UNICEF. (s. d.). *Éducation un accès équitable à l'éducation pour tous les enfants*. https://www.unicef.org/haiti/education

Wooldridge, B. (2010). *Protecting Haitian Patrimony Initiative: Initial Assessment and Recommendations*. (p. 1-18). Digital Library of the Caribbean. https://dloc.com/UF00098694/00001/18j

World Guide to Libraries 2014. (2013). De Gruyter Saur.

15. Hongrie

Profil du pays

La Hongrie est un pays d'Europe centrale d'une superficie de 93 030 km^2 pour une population estimée à 9,8 millions d'habitants en juillet 2020. Près de 1,8 million de personnes habitent la région de Budapest, sa capitale. Enclavée, elle partage ses frontières avec sept pays: la Slovaquie, l'Ukraine, la Roumanie, la Serbie, la Croatie, la Slovénie et l'Autriche. Sa langue officielle est le hongrois et sa religion principale, le Catholicisme romain (37,2%). Bien qu'il s'agisse d'une population difficile à dénombrer, il est estimé que les Roms pourraient représenter de 5 à 10% de la population hongroise (Central intelligence agency, 2020).

La Hongrie est une république parlementaire. Elle a connu un régime communiste depuis la fin des années 1940 à la chute de l'URSS en 1989. Les années 90 ont donc vu la Hongrie passer d'un modèle soviétique d'économie planifiée à une économie de marché de type capitaliste. Cela l'a rapprochée des États d'Europe occidentale et elle est devenue membre de l'OTAN en 1999 et de l'Union européenne en 2004 (École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke, 2020).

Histoire

Les premières bibliothèques: clergé et monarchie

L'histoire des bibliothèques de Hongrie débute avec la fondation du Royaume de Hongrie au 11e siècle, qui a vu le catholicisme devenir la religion d'État. À cette époque, c'est dans les monastères qu'on retrouve les premières bibliothèques, dont la plus célèbre est celle de Pannonhalma, dans l'abbaye du même nom, fondée en 1001 et qui existe encore de nos jours (Radics, 2009; Virágos, 2013). Les premières Universités apparaissent au 14e siècle (Radics, 2009) et leurs bibliothèques contiennent des codices, ouvrages manuscrits décorés d'enluminures commandés par les rois ou l'Église (Virágos, 2013).

Sous l'impulsion du mouvement humaniste, c'est au 15e siècle que les livres cessent d'être réservés à l'Église. C'est aussi à cette époque qu'apparaissent les premières presses d'impression en Hongrie (Sargeant, 1979). Mathias 1er Corvin, roi humaniste, fait construire une grande bibliothèque, la Bibliotheca Corviniana, qui contenait entre 2000 et 2500 codices appelés des corvinae. Celle-ci était célèbre dans toute l'Europe et des savants de partout se rendaient en Hongrie pour visiter sa large collection scientifique et philosophique (Radics, 2009; Virágos, 2013). Cependant, elle n'a pas été maintenue par ses

successeurs et lors de son démantèlement suite à la conquête ottomane, la majorité de sa collection était déjà dispersée dans toute la Hongrie (Radics, 2009).

Entre 1541 et 1699, la Hongrie est partiellement sous occupation de l'Empire ottoman, qui y interdit l'impression. Cependant, la culture hongroise continue de fleurir dans les zones détenues par l'Autriche et la Transylvanie (Radics, 2009). L'impression et la culture du livre en général continue de s'y développer, particulièrement stimulée par les périodes de réforme et de contre-réforme. Des bibliothèques se retrouvent dans les collèges et les écoles protestantes. Pour ne pas être en reste, l'Église Catholique s'offre le collège des Jésuites de Nagyszombat en 1635, qui contenait une grande bibliothèque (Sargeant, 1979; Virágos, 2013).

Les bibliothèques publiques: un héritage aristocratique

La fin de la domination ottomane a laissé la place à une domination autrichienne qui perdurera jusqu'à 1867 avec le compromis austro-hongrois (Virágos, 2013). Au courant des 17e et 18e siècles, le clergé et les aristocrates ont l'habitude de construire de grandes et luxueuses bibliothèques personnelles (Radics, 2009; Sargeant, 1979). Le don de certaines d'entre elles par leur propriétaire permettra ensuite la fondation des bibliothèques de plusieurs institutions académiques. Par exemple, en 1865, l'Académie des sciences s'offre une grande bibliothèque ouverte au public grâce à un don du comte Jozsef Teleki. C'est aussi à cette époque qu'est fondée la future Bibliothèque Nationale Széchényi (Virágos, 2013). En 1910, sous l'influence du modèle anglo-saxon des *public libraries*, la Bibliothèque métropolitaine de Budapest est ouverte au public, devenant en quelque sorte la première bibliothèque publique moderne de Hongrie (incluant une section jeunesse!) (Virágos, 2013).

La bibliothèque comme droit civique: période communiste

La période des deux guerres mondiales a été un coup dur pour le développement des bibliothèques de Hongrie. Plusieurs d'entre elles ont été détruites ou grandement endommagées, en plus d'être sous-financées (Radics, 2009; Virágos, 2013). Suite à la Deuxième Guerre mondiale, la Hongrie connaît un régime communiste qui se termine en 1989 avec la chute de l'URSS. Cette période semble avoir représenté un âge d'or des bibliothèques, qui ont joué un rôle clé dans un large projet d'instruction publique (Radics, 2009; Sargeant, 1979; Virágos, 2013). Le régime entreprend notamment la reconstruction et l'élargissement de la Bibliothèque Nationale Széchényi, durement touchée par la guerre (Radics, 2009). Pour répondre à un objectif de maximisation de l'accès à la culture et au savoir pour les classes ouvrières, un réseau étendu de bibliothèques publiques et de bibliothèques de villages se développe (Sargeant, 1979). On retrouve aussi des bibliothèques dans les hôpitaux et des bibliothèques mobiles pour rejoindre des régions

éloignées. On estime qu'en 1953, il existe près de 10 000 bibliothèques contenant plus de 27 millions de volumes et servant 1,2 million d'usagers (Radics, 2009).

Un type de bibliothèques propre à cette période et qui ne semble pas y avoir survécu est la bibliothèque syndicale (Radics, 2009; Sargeant, 1979; Virágos, 2013). Héritières de mouvements syndicaux ayant précédé le régime communiste, ce dernier les a grandement développées. Ces bibliothèques présentes sur les lieux de travail et servant les employés et leurs familles (et parfois la communauté plus largement) étaient tantôt indépendantes, tantôt rassemblées en réseau avec un système de bibliothèques centrales permettant la circulation de documents entre différentes branches. Certains lieux de travail comptaient aussi des salles de lecture donnant accès à des centaines de journaux et de revues et servant aussi d'espaces pour des échanges et des cours de langue (Sargeant, 1979).

Cette période correspond aussi à une ère de nationalisation et de centralisation. Les collections privées appartenant aux élites et à l'Église sont confisquées par l'État, parfois détruites, mais aussi intégrées à la Bibliothèque nationale (Radics, 2009). En 1951 un Centre national des bibliothèques est fondé pour organiser la formation des bibliothécaires, offrir une assistance aux nombreuses bibliothèques du pays, surveiller l'implantation de nouvelles bibliothèques et assurer la planification centralisée du service. En 1956, le Décret sur l'instruction publique affirme comme droit civique celui de l'usage libre des bibliothèques (Virágos, 2013).

Les défis de la transition capitaliste

La chute du régime communiste a représenté un défi important pour les bibliothèques de Hongrie. Celle-ci a ébranlé leur cadre juridique et politique, qui était à revoir. Une partie des collections et des fonds qui avaient été nationalisés retournent à leurs propriétaires et les bibliothèques syndicales disparaissent (Radics, 2009). Les bibliothèques font aussi face à un manque de financement, à une certaine perte de pouvoir et à la disparition de leur support central (Kiszl et al., 2018). Toutefois, le passage à une économie capitaliste a permis de développer davantage de liens à l'international (Virágos, 2013). Il a aussi fallu rattraper un certain retard dans le domaine technologique (Radics, 2009). C'est à cela que se sont entreprises les bibliothèques hongroises au courant des années 1990 et 2000, développant les réseaux actuels de bibliothèques. Les bibliothèques ont notamment joué un rôle primordial pendant cette période pour populariser l'usage d'internet dans le pays (Kiszl et al., 2018).

Types de bibliothèques

Bibliothèque nationale

La bibliothèque nationale de Hongrie a vu le jour en 1802 à la suite d'un don du comte Széchényi, dont elle a pris le nom (la Bibliothèque Nationale Széchényi, raccourcie par

l'abréviation OSZK) (Virágos, 2013). Elle était à l'origine installée du Musée National de Hongrie, institution dont elle faisait partie, mais dont elle s'est séparée en 1949 (Radics, 2009). En 2013, on estimait qu'elle recevait quotidiennement 1600 visiteurs, dont 65% d'étudiant.e.s et 10% de chercheur.e.s (Virágos, 2013). Elle a une mission de conservation du patrimoine hongrois auquel elle donne accès au public, qui peut consulter ses collections sur place à l'achat d'une entrée quotidienne ou d'une carte de membre (Radics, 2009). Elle met aussi en valeur les pièces les plus précieuses de sa collection dans des expositions temporaires (Radics, 2009). Elle possède notamment 32 corvinae préservés de la collection de la Bibliotheca Corviniana, en plus de nombre de textes anciens en langue hongroise rédigés sur du parchemin ou papier, ou encore numérisés (Radics, 2009; Virágos, 2013). Finalement, la Bibliothèque Nationale Széchényi est responsable du MOKKA un catalogue commun réunissant les collections des plus grandes bibliothèques du pays. Elle s'occupe aussi du logiciel derrière le système national de prêt entre bibliothèques (Radics, 2009).

Bibliothèques publiques

En 2018, la Hongrie comptait 3 384 bibliothèques publiques (Kiszl et al., 2018). La capitale, Budapest, a sa propre bibliothèque centrale, la Bibliothèque Szabó Ervin, qui dessert un réseau de bibliothèque métropolitain. Cependant, tous les départements et municipalités du pays sont tenus de permettre l'accès à une bibliothèque à leur population (Radics, 2009). Certaines localités plus petites choisissent de s'allier dans une même bibliothèque (Németh, 2014) ou elles peuvent également demander les services du système de service en zones rurales (Radics, 2009; Virágos, 2013). La Hongrie compte aussi un système de bibliothèques mobiles qui desservent les régions les moins peuplées (Radics, 2009).

Une instance nationale rattachée à la bibliothèque nationale Széchényi, l'Institut des bibliothèques, est responsable de soutenir le réseau de bibliothèques publiques. Il leur offre un soutien technique et méthodologique (formation des aides-bibliothécaires et formation continue des bibliothécaires et appui au développement de collection) et est porteur d'une vision plus globale du développement des bibliothèques (par la collection de statistiques et l'élaboration de normes et directives). L'institut des bibliothèques maintient aussi une bibliothèque spécialisée en sciences de l'information et des bibliothèques (Virágos, 2013).

Bibliothèques universitaires

Les données en anglais au sujet du nombre de bibliothèques universitaires en Hongrie sont rares,mais il semble qu'au courant des années 2000 celui-ci se soit maintenu autour de 200 (Németh, 2014; Radics, 2009; Virágos, 2013). Les années 1990 et 2000 ont connu une forte augmentation de la population étudiante aux études supérieures, donc l'usage

des collections et des services des bibliothèques universitaires a augmenté de façon significative (Virágos, 2013). Pendant cette période, il y a eu aussi un mouvement de fusion d'universités et de collèges. Cela a obligé ces établissements à accentuer leur partage des ressources et leur coopération (Németh, 2014). Les bibliothèques universitaires ont aussi développé une expertise de divers services en ligne. Elles ont des projets de numérisation, offrent l'accès à des périodiques électroniques et à des bases de données et gèrent des contrats de licences et diverses ressources électroniques (Virágos, 2013). Les bibliothèques ont une fonction rassembleuse pour la communauté universitaire, notamment par leur architecture, mais aussi en abritant des librairies, des boutiques thématiques et en offrant des services tels que la vente des tickets de transports en commun (Németh, 2014).

En 2009, les trois plus importantes universités de Hongrie, l'Université Eötvös Loránd, l'université Attila Jözsef et l'Université Janus Panonius comptaient respectivement des collections d'environ 3.5, 1.2 et 1,6 million de volumes (Radics, 2009). L'Université centrale européenne (CEU), dont le centre est à Vienne, mais qui a une antenne à Budapest compte quant à elle, une large collection anglophone (CEU library, s.d.).

Bibliothèques spécialisées

La Hongrie compte plusieurs grandes bibliothèques spécialisées. La plus célèbre et la plus ancienne est probablement la bibliothèque de l'Académie des sciences de Hongrie. Cette bibliothèque de recherche possède des collections spéciales d'études orientales, d'histoire et de sciences (Radics, 2009). Parmi les bibliothèques de recherche spécialisées rattachées à des instituts de ce type, mentionnons aussi la bibliothèque du Centre national d'information technique, la Bibliothèque Nationale de la santé, la bibliothèque du Centre national d'information agricole et la Bibliothèque et Musée pédagogique national (Radics, 2009). Certaines d'entre elles (notamment la bibliothèque de l'Académie des sciences) participent au réseau national de prêt entre bibliothèques et donnent ainsi accès à leur collection au public hongrois. Elles contribuent aussi à l'élaboration de notices pour le MOKKA, le catalogue collectif qui rassemble les collections de plusieurs bibliothèques du pays (Németh, 2014).

La bibliothèque du Parlement hongrois, quant à elle, possède une collection axée sur le droit, la documentation gouvernementale (notamment celle produite par l'Union européenne, dont elle est dépositaire) et les sciences sociales (Radics, 2009). Finalement, la Hongrie compte aussi des bibliothèques dans différents musées, hôpitaux, entreprises privées et organisations à but non lucratif (Virágos, 2013).

Bibliothèques scolaires

Les bibliothèques scolaires sont sous la tutelle de la Bibliothèque et Musée pédagogique

national, qui leur sert notamment de centre de référence. Depuis 1995, l'enseignement des «compétences documentaires» fait partie du programme d'éducation national (Radics, 2009; Virágos, 2013). En principe, la loi indique que les écoles publiques devraient compter une bibliothèque et au moins un.e bibliothécaire (rôle qui peut être occupé par un.e professeur.e). Toutefois, le financement peut manquer et il arrive que les équipements se fassent vétustes (Radics, 2009). En 2014, on comptait près de 4000 bibliothèques scolaires en Hongrie (Németh, 2014).

Bibliothèques numériques

La Hongrie compte plusieurs bibliothèques numériques importantes, certaines d'entre elles étant hébergées par la Bibliothèque Nationale Széchényi. La bibliothèque électronique hongroise (Magyar Elektronikus Könyvtár ou MEK) conserve en libre accès des ressources numériques axées sur la Hongrie et l'Europe centrale, particulièrement dans les domaines de la culture, l'éducation et la recherche. Fondée en 1994 par un groupe de bibliothécaires, elle a été absorbée par la Bibliothèque Nationale Széchényi dont elle est maintenant un des départements (Virágos, 2013). Un autre projet ambitieux de la Bibliothèque Nationale et soutenu par l'UNESCO a été la Bibliotheca Corviniana Digitalis, qui visait la numérisation et la mise en ligne des 36 corvinae qu'elle détenait (Virágos, 2013). Entamé au début des années 2000, il semble avoir été abandonné, car en 2018, un seul corvinae s'y trouvait, tandis que l'Université Eövös a effectué la numérisation de ses propres corvinae sans les intégrer à la Bibliotheca Corviniana Digitalis (Kiszl et al., 2018).

Parmi d'autres bibliothèques numériques notables de Hongrie, mentionnons aussi l'EPA, une archive électronique de périodiques hongrois et NAVA, des archives nationales audiovisuelles, les deux en libre accès. La Hongrie compte aussi des archives nationales numériques, le NDA, qui rassemble une cinquantaine d'institutions et dont le catalogue permet d'interroger les fonds de 60 bibliothèques numériques totalisant plus de 300 000 documents (Virágos, 2013).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Avant le XIXe siècle, en Hongrie, les bibliothécaires ne suivaient pas de formation préalable, et devaient donc développer leurs champs de connaissances et de compétences à travers la pratique. Si le premier programme de cours en bibliothéconomie offert dans le pays a vu le jour en 1898, c'est en 1948 que fut proposé le premier vrai programme universitaire, à l'université de Budapest, suivi des universités Debrecen, Szeged et Pécs (Balogh et Oktatási és Kulturális Minisztérium (Budapest), 2006). Au départ, son cursus, d'une durée de cinq ans, avait une approche principalement historique, mais elle a incorporé à travers le temps des compétences plus pratiques ainsi que l'utilisation d'outils techniques et informatiques à son cursus. (Virágos, 2013).

Depuis les années 50, une formation collégiale est également offerte dans certains établissements. D'une durée de quatre ans et davantage axée sur la pratique que sur la recherche, elle fut d'abord introduite en 1951 par l'Institut de formation des enseignants de Budapest (Balogh et Oktatási és Kulturális Minisztérium (Budapest), 2006). En 2006, l'arrivée d'un nouveau système d'enseignement supérieur hongrois, à la suite de la restructuration globale ayant suivi la mise en place du traité de Bologne, a été accompagnée de la mise en place d'une majeure ainsi que d'une maîtrise. Cette dernière offre de bonnes perspectives d'emplois dans les bibliothèques, les institutions de la mémoire et certains fournisseurs d'accès à l'information, mais n'est offerte que dans un nombre limité de départements de sciences de l'information et bibliothéconomie (Németh, 2014).

Aujourd'hui, 10 établissements d'enseignement supérieur hongrois offrent des programmes de baccalauréat et de maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information. Chaque institution offre essentiellement le même cursus, qui met notamment l'emphase sur les compétences de littératie numérique. Généralement, les formations offrent aussi plusieurs options de spécialisation (Varga, 2015).

Depuis l'implantation de la loi CXL, en 1997, les bibliothécaires doivent également suivre une formation continue d'une durée minimale de 120 heures par période de 7 ans, en choisissant parmi une liste de programmes reconnus par la Commission d'accréditation des sciences de l'information et des bibliothèques. Les fonds nécessaires sont couverts par le ministère de l'Éducation et de la Culture de Hongrie (Virágos, 2013).

Bien que les différents programmes établis dans ces institutions offrent généralement de bonnes perspectives d'avenir, les départements universitaires de sciences de l'information et bibliothéconomie ont fait face à un manque de popularité dans les dernières années. Entre 2010 et 2013, le nombre d'inscriptions à des baccalauréats a baissé de manière significative, et certaines formations universitaires ont même dû être suspendues. Ce phénomène serait probablement le symptôme de tensions générées par un conflit présent entre les connaissances, les attitudes et les compétences des nouveaux bibliothécaires et la vision encore très conservatrice présente dans plusieurs bibliothèques, qui ont d'ailleurs une image très datée aux yeux de beaucoup de gens. Le manque de promotion des services d'informations n'aurait pas aidé la cause, si bien que le métier de bibliothécaire offrirait peu de prestige au niveau social. Une coopération entre les départements de sciences de l'information et les différents acteurs impliqués dans la diffusion de l'information s'avérait désormais nécessaire pour permettre à ces programmes de formation de regagner en popularité (Németh, 2012).

Associations de bibliothèques

Association des bibliothécaires hongrois

Fondée en 1935, l'Association des bibliothécaires hongrois, ou Magyar Könyvtárosok Egyesülete (MKE), est la plus ancienne association professionnelle du secteur des bibliothèques en Hongrie (Virágos, 2013, p. 96). Il s'agit d'une organisation à but non lucratif regroupant plus de 2000 membres individuels et 60 membres institutionnels (Radics, 2009). L'association se donne sept objectifs principaux:

Participer à l'orientation et à la mise en œuvre des politiques nationales en matière de bibliothèques et d'information;

Représenter le secteur des bibliothèques dans l'élaboration des stratégies de développement;

Défendre les intérêts des professionnels des bibliothèques et de l'information;

Assurer auprès d'eux un rôle de conseil dans la construction de partenariats avec les pouvoirs publics, les bailleurs de fonds et les institutions d'autres secteurs;

Améliorer les relations publiques et la communication des bibliothèques;

Promouvoir la coopération entre bibliothèques aux plans national et international;

Soutenir le développement professionnel des membres du secteur (Virágos, 2013, p. 96).

La MKE organise également une conférence annuellement au mois de juillet. Accueillant de 600 à 800 personnes par année, il s'agit du plus important événement professionnel relié au secteur des bibliothèques dans le pays (Balogh et Oktatási és Kulturális Minisztérium (Budapest), 2006).

Alliance des bibliothèques et de l'information

L'Alliance des bibliothèques et de l'information, ou Informatikai és Könyvtári Szövetség (IKSZ) est une organisation nationale fondée en 1990 (Virágos, 2013) qui inclut environ 230 institutions. Sa mission est d'améliorer les services en bibliothèque et la coopération ainsi que de rehausser le profil des institutions qui en sont membres (Radics, p. 2213). L'organisation est également l'éditeur de la revue *Könyvtári Levelző lap* (*Le correspondant des bibliothèques*) ainsi que de quelques livres traitant de la gestion des bibliothèques (Virágos, 2013).

Autres associations

Mis à par la MKE et la IKSZ, les plus importantes organisations représentant des bibliothèques hongroises sont, selon Marta Virágos, l'Association des bibliothécaires universitaires (Egyetemi Könyvtárigazgatók Kollégiuma, EKK), l'Alliance des bibliothécaires des collèges et universités (Főiskolai és Kari Könyvtárigazgatók Szövetsége, FKKSZ), l'Association des bibliothèques ecclésiastiques (Egyházi Könyvtárak

Egyesülése, EKE), l'Association hongroise pour la lecture (HUNRA), l'Alliance des bibliothèques médicales hongroises (Magyar Orvosi Konyvtárak Szövetsége, MOKSZ) et le Cercle des bibliothèques hongroises PUBLIKA (PUBLIKA Magyar Könyvtári Kör) (Virágos, 2013). On peut aussi mentionner l'Association des Bibliothèques Scolaires (Könyvtárostanárok Egyesülete, KE) (Dömsödy, Kámán et Pataki, 2017).

Cadre législatif

Une première loi fut mise en place en 1929 afin d'établir quels étaient les missions et les services fournis par les bibliothèques, les musées et les archives en Hongrie. Durant la période communiste, de nouveaux décrets et règlements s'ajoutent afin d'apporter des précisions sur le fonctionnement et l'architecture des bibliothèques. La législation allait cependant subir une importante réforme durant les années 90, et tout particulièrement en 1997 avec l'implantation de la Loi CXL (Virágos, 2013).

Loi CXL

La loi CXL a posé les bases du nouveau système et a énuméré quatre notions de base sur lesquelles ce dernier se base. D'abord, elle pose la bibliothèque comme l'institution pivot de la société de l'information. Ensuite, le réseau des bibliothèques serait essentiel et indispensable à la libre circulation de l'information. De plus, les bibliothèques seraient ouvertes à tous les usagers: tous les citoyens auraient donc droit d'accéder aux services qui y sont offerts. Enfin, le développement du réseau des bibliothèques et les services qu'elles offrent devraient être financés par l'État (Balogh et Oktatási és Kulturális Minisztérium (Budapest), 2006).

La loi a également servi à établir certaines mesures concernant le financement et l'organisation du secteur des bibliothèques dans son ensemble et plusieurs services en réseaux, tels que la mise en place d'un système national de prêt. C'est aussi cette loi qui a introduit la notion de bibliothèque publique comme bibliothèque ouverte à tous les usagers. Elle définit également les deux conditions d'éligibilité, qui sont au nombre de deux: pour obtenir le statut de bibliothèque publique, l'établissement doit non seulement proposer des services aux usagers, mais aussi permettre à tous les citoyens d'y accéder. Ce statut permet notamment d'obtenir du soutien et des subventions d'État. Ces dernières, ajoutées au budget de fonctionnement local, permettent notamment de financer le développement des collections et de l'infrastructure technologique, l'achat d'équipement et la formation du personnel des bibliothèques (Virágos, 2013).

Rôle du Ministère des Ressources nationales

C'est le département des bibliothèques du Ministère des Ressources nationales qui a la responsabilité d'élaborer la législation et les règlements concernant le secteur des bibliothèques en Hongrie. Il s'occupe également de la planification stratégique et de

l'allocation des subventions ministérielles. Enfin, elle est responsable de la gestion du système d'inspection professionnel depuis sa réinstauration, en 2002, afin d'assurer la qualité des services fournis en bibliothèque (Virágos, 2013).

Information complémentaire

Plusieurs bibliothèques hongroises importantes font partie de grandes organisations internationales telles que l'IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions), l'EBLIDA (European Bureau of Library, Information and Documentation Associations) et la LIVER (Ligue des Bibliothèques Européennes de Recherches. Les organisations professionnelles hongroises collaborent aussi régulièrement avec celles d'autres pays. Les bibliothèques ont notamment participé à plusieurs projets appuyés par l'Union européenne (Németh, 2014).

Références

Balogh Anna, & Oktatási és Kulturális Minisztérium (Budapest). (2006). *Libraries and librarianship in Hungary*, 2006. Ministry of Education and Culture.

Central Intelligence Agency. (2020) *Hungary*. The World Factbook. https://www.cia.gov/library/publications/resources/the-world-factbook/geos/hu.html

CEU Library. (s.d.). *Collections*. Central European University. https://library.ceu.edu/about/collections/

Dömsödy, A., Pataki, M., & Kámán, V. (2017). Acting together for the civil society and the quality education Acting under checked umbrellas. http://library.ifla.org/1761/

Kiszl, P., Radó, R., & Hubay, M. P. (2018). From Divergence to Convergence in Hungarian Librarianship : Towards a Common Digital Platform. *Libri*, 68(4), 315-329.

Németh, M. (2014). Hungarian Libraries and Librarianship, 1990–2013 : An Overview. *Library Trends*, 63(2), 212-232.

École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke. (2020). *Hongrie*. Perspective monde. https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/pays/HUN/fr.html

Radics, K. (2009). Hungary: Libraries, Archives and Museums. Dans Bates, M. J. (dir.) et Maack, M. N. (dir.), *Encyclopedia of Library and Information Sciences* (3e éd., p. 2205-2222). CRC Press.

Sargeant, P. (1979). The Hungarian library system. *Journal of librarianship*, 11(4), 261-276.

Vaillant, Pierre. (1961). La lecture publique en U.R.S.S. (d'après les observations

recueillies au cours d'une mission accomplie du 15 au 30 novembre 1960), *Bulletin d'informations de l'ABF* [en ligne]. https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?id_article=51084

Varga, K. (2015). Information Literacy and Education in Hungary. *Przegląd Biblioteczny*, 83(2), 193-208.

Virágos, M. (2013). Les bibliothèques en Hongrie. Dans É. Barret (Trad.), *Les bibliothèques en Europe* (p. 81-98). Éditions du Cercle de la Librairie.

16. Inde

(Jessica Buckingham, Frédéric Mercier, Karine Robertson)

Profil du pays

La République de l'Inde, en Hindi *Bharat Ganrajya*, est le deuxième pays le plus populeux du monde avec une population totale estimée à 1 326 555 000, en mars 2020 (Europa World online, s.d.) et le 7e plus grand avec une superficie d'un peu moins de 3,2 millions de km^2 (Columbia Gazetteer of the World Online (CGWO), 2020). L'Inde est située en Asie du Sud et sa capitale est New Delhi. Sur le plan politique, c'est une fédération divisée en 28 États et 8 territoires (India.gov.in, s.d.) dont le pouvoir exécutif appartient, dans les faits, au premier ministre, Narendra Modi depuis 2014, et à son conseil des ministres (Leclerc, 2015). On estime que 1600 langues différentes sont parlées sur le territoire (Leclerc, 2015), l'Hindi étant la langue officielle du gouvernement central (India.goc.in, s.d.). Une vingtaine de religions y sont pratiquées, parmi celles-ci, l'hindouisme compte le plus d'adeptes (80,4 %) suivie par l'Islam (13,4 %) (Leclerc, 2015). Le gouvernement central indien a mis en place plusieurs réformes dans les dernières décennies afin de moderniser son économie, en misant notamment sur les technologies de l'information (Hamel, 2018). Toutefois, ce développement se déploie de manière inégale sur le territoire, au détriment des régions rurales (Hamel, 2018), et on observe une répartition inégale des revenus au sein du pays (Perspective monde, s.d.). Le taux d'alphabétisation de la population âgée de plus de 15 ans est en hausse constante et atteignait un peu moins de 75% en 2018 (Perspective monde, s.d.).

L'Inde a une histoire longue et riche qui débute il y a plus de 5000 ans durant laquelle se sont succédés sur son territoire différents empires. Pensons notamment au peuple Aryen, à l'origine de la division sociale par caste, ainsi qu'à la dynastie musulmane Moghol aux 16e et 17e siècles (Maiorano, s.d.). S'ensuit le développement de liens commerciaux avec différents empires européens et la pénétration du territoire par leurs forces militaires. Tout particulièrement, la Compagnie britannique des Indes orientales (CBIO) s'ancre dans les villes de Calcutta, Madras et Bombay et l'autorité britannique est établie officiellement en 1857 (CGWO, 2020; Maiorano, s.d.). Si le colonialisme anglais amène modernité et opportunités pour certains Indiens éduqués, il encourage à terme la cristallisation des stéréotypes d'une société basée sur la religion et les castes (Maiorano, s.d.). Au tournant du 20e siècle, l'opposition au colonialisme s'accroît, notamment au sein du parti du congrès. Un groupe d'individus, regroupé sous la Ligue musulmane, craint

toutefois de voir le pouvoir passer aux mains d'un parti aux allégeances hindoues. Suite à la Deuxième Guerre mondiale, les Britanniques quittent le territoire en redivisant le pays entre le dominion indien, à majorité hindoue, et le Pakistan, à majorité musulmane (Maiorano, s.d.). L'Inde obtient l'indépendance en 1947 (Perspective monde, s.d.). La sortie du colonialisme la laisse sous fortes tensions. La grande diversité ethnique de sa population et sa dispersion sur le territoire favorisent l'émergence de nombreux conflits intérieurs violents, en plus de ceux liés à ses relations avec le Pakistan et la Chine (Perspective monde, s.d., CGWO, 2020).

Histoire

Les premières bibliothèques

Dans l'Inde ancienne, des bibliothèques avec des collections impressionnantes de manuscrits existent déjà au 6e siècle, mais ne sont accessibles qu'aux plus privilégiés (Wani, 2008, p. 1). Ces « maisons du savoir » se trouvent dans les lieux traditionnels de pouvoir et de connaissances (Srivastava, 1972, p. 330). Elles sont conçues principalement comme des dépôts de manuscrits (Pyati, 2009) et bénéficient d'un rayonnement important parmi les académiciens asiatiques (Joice, 2016, p. 1). L'une des plus connues est certainement celle de l'Université Nalanda à Bihar (Wani, 2008, p.1). Les bibliothèques connaissent ensuite un grand développement sous le règne musulman. L'Empire moghol, dont les empereurs sont considérés comme des mécènes des arts et de la littérature, érige de nombreuses bibliothèques dont les protecteurs sont des bibliothécaires issus du monde académique (Wani, 2008, p. 1).

Bibliothèques universitaires

Malgré la présence d'Universités dans les milieux urbains depuis la seconde moitié du 19e siècle, leurs bibliothèques ne répondent pas aux besoins des étudiants puisque leurs collections de livres sont sous-développées et que les aires de lecture et de travail sont très limitées (Khurshid, 1972, p. 26-36). Une Commission portant sur la bibliothèque de l'Université de Calcutta, en 1917-1919, va aussi souligner la nécessité d'engager des bibliothécaires professionnels (homme ou femme), formés au catalogage, et de les rémunérer de la même manière que le corps professoral et de recherche (Khurshid, 1972, p. 33-34, 52). Cette attention va permettre le développement rapide dans la seconde moitié du 20e siècle de bibliothèques universitaires de qualité. Les fonds dédiés versés par la U.S. Wheat Loan Fund à la University Grants Commission (UGC) vont d'ailleurs faire passer le nombre d'universités sur le territoire de 26 en 1947 à 70 en 1968 (Khurshid, 1972, p. 52).

Bibliothèques publiques

L'enseignement de la langue anglaise dans des collèges va faire naître un goût pour la

lecture chez certains jeunes hommes éduqués (Joice, 2016, p.2). En résulte l'ouverture de la première bibliothèque dite publique, à Calcutta en 1835, sous l'initiative de riches anglais, mais avec l'appui de la population d'origine indienne (Joice, 2016, p. 2-3). Elle est décrite comme étant une bibliothèque de référence et de circulation (Srivastava, 1972, p. 330). Des bibliothèques similaires voient le jour à Bombay et Madras dans les mêmes années (Pyati, 2009; Wani, 2008, p.1) et avant la fin du 19e siècle, on retrouve des bibliothèques dans pratiquement toutes les capitales des provinces indiennes, dans les grandes villes ainsi que dans les états princiers (Srivastava, 1972, p. 330-331). Dans les faits toutefois, ces bibliothèques demeurent accessibles uniquement aux membres des classes aisées sous abonnement (Wani, 2008, p.1). Le nombre de bibliothèques publiques va ensuite s'accroître considérablement au cours du 20e siècle, et tout particulièrement après l'accès à l'indépendance du pays en 1947, malgré de fortes disparités régionales (Pyati, 2009). Notons que le gouvernement central a mis en place certaines initiatives pour appuyer le développement des bibliothèques publiques, comme l'ouverture d'une bibliothèque «modèle» à Delhi, calqué sur les façons de faire occidentales, mais adaptées au contexte indien, en collaboration avec l'UNESCO en 1950 (Laugesen, 2014, p. 14-15) et la création de la fondation Raja Ram Mohan Roy Library Foundation (RRMRLF) en 1972 pour soutenir la mise sur pied de bibliothèques publiques, particulièrement en milieu rural (Wani, 2008, p.4)

Bibliothèque nationale

En 1906, la bibliothèque publique de Calcutta est fusionnée et convertie en bibliothèque impériale (Wani, 2008, p. 2). Elle conserve son rôle de bibliothèque de référence et l'on souhaite dorénavant y retrouver l'ensemble des œuvres traitant de l'Inde (Srivastava, 1972, p. 331). Elle est dirigée par John MacFarlane, de 1903 à 1906, ancien conservateur du British Museum (Khurshid, 1972, p. 36). Le nom de la bibliothèque impériale est modifié pour devenir la bibliothèque nationale en 1948, pour donner suite à l'indépendance du pays (Kumbar, 2004).

Bibliothèques scolaires

L'intérêt porté aux bibliothèques scolaires est tardif, car ce n'est qu'en 1953 qu'une première commission s'y attarde. Elles sont alors présentes dans une minorité d'écoles et leur pertinence n'est pas reconnue par le milieu éducatif (Khurshid, 1972, p. 52). Le gouvernement central va faire de ces bibliothèques une priorité dans les années suivantes afin de s'attaquer au faible taux d'alphabétisme au pays, mais sans grand succès, leur responsabilité financière ayant été remise aux mains des écoles elles-mêmes (Mahajan, 2010).

Types de bibliothèques

Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale de l'Inde est reconnue dans la Constitution de l'Inde comme institut d'importance nationale. La bibliothèque est constituée de quatre édifices dont l'accès aux salles de lecture requiert un abonnement gratuit nécessitant une lettre de référence. Cette lettre peut être signée par des professeur.e.s, des fonctionnaires gouvernementaux et les membres de plusieurs corps professionnels. Certains types d'abonnement permettent le prêt d'une partie de la collection contre un dépôt de sécurité. La bibliothèque est ouverte 362 jours par année et fournit l'accès Internet à tous les usagers (National Library, Services, s.d.). L'utilisation d'Internet est gratuite et permise exclusivement pour la recherche et les fins académiques. L'individu doit signer un registre en précisant le sujet de sa recherche et la liste des sites ou ressources qu'il souhaite consulter. La bibliothèque peut décider de ne pas attribuer l'accès internet sur une base individuelle et la décision est sans équivoque. Les règles du centre de ressources numériques explicitent que l'administration se réserve un droit de monitorage de l'historique de navigation de chacun des usager.ère.s. Effacer son historique de navigation est donc formellement interdit. Les usages personnels interdits sont énumérés dans le règlement en vigueur : écrire des courriels personnels, interagir sur des médias sociaux ou des sites matrimoniaux, remplir des applications en ligne, acheter des billets, acheter des actions ou regarder des films commerciaux (National Library, Reading Room Rules, s.d.). La collection numérique contient notamment 25 000 livres et documents et 7000 revues scientifiques des principaux éditeurs internationaux, 2.7 millions de dissertations et thèses en texte intégral. Une collection de documents rares et de manuscrits est numérisée et disponible en consultation (Ministry of Culture, s.d.). La Bibliothèque nationale offre une section jeunesse avec un accès gratuit sans abonnement, mais qui demande une signature dans un registre. De l'animation et la mise en valeur de collection sont offertes sans possibilité de prêts (National Library, Services, s.d.).

Sous l'égide du ministère de la Culture, la National Library, Kolkata (anciennement Calcutta) partage la responsabilité de la réception du dépôt légal avec trois autres bibliothèques publiques. Selon le *Delivery of Books [Public Libraries] Act* de 1954, les éditeurs doivent envoyer une copie de chaque livre produit à la Bibliothèque nationale, ainsi qu'à la Connemara Public Library à Chennai, la Central Library à Mumbai et la Delhi Public Library à New Delhi. Les périodiques et journaux sont ajoutés à l'obligation de dépôt légal en 1956. Les exemplaires envoyés à la Bibliothèque nationale sont transmis à la Bibliothèque Centrale de Référence (Central Reference Library, Kolkata) afin de compiler la bibliographie nationale (Indian National Bibliography, INB). La bibliographie nationale contient des ouvrages publiés dans l'une des 14 langues majeures de l'Inde : Assamese,

Bengali, Gujarati, Hindi, Kannada, Kashmiri, Malayalam, Marathi, Oriya, Punjabi, Sanskrit, Tamil, Telugu et Urdu. En 1955, l'unité INB, initialement un comité sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, se déplace à la Bibliothèque nationale, Kolkata sous l'égide du ministère de la Culture. (Ahas, S. et Banerjee, S., 2013) D'autre part, c'est la Raja Rammohun Roy National Agency for ISBN qui gère l'octroi gratuit d'ISBN en Inde par un portail numérique aux couleurs du ministère de l'Éducation (https://isbn.gov.in/).

Bibliothèques publiques et communautaires

Depuis 1947, en dépit des recherches effectuées par plusieurs chercheurs, aucune statistique officielle n'est compilée sur le nombre de bibliothèques publiques en Inde. En effet, le ministère de la Culture ne possède pas de département assigné au développement du réseau des bibliothèques publiques. C'est la Raja Rammohun Roy Library Foundation (RRRLF), une organisation centrale autonome établie en 1972 et financée par le ministère de la Culture, qui a ce mandat (Balaji, B. P., Vinay, M. S., et Raju, J. S. M., 2018). Toutefois, selon les données présentées par l'IFLA, il y aurait 146 173 bibliothèques publiques et 16 500 bibliothèques communautaires en Inde (IFLA, 2017). Selon le Rapport *Libraries, Gateway to Knowledge*, les services qui devraient être offerts varient selon le palier de bibliothèques publiques: Bibliothèque étatique centrale, Bibliothèque de district, Sous-divisionnelle/Bibliothèque municipale, Centre d'apprentissage Rural/Centre d'information communautaire (India National Knowledge Commission, 2007).

Depuis la Loi sur les bibliothèques publiques de Madras,1948, plusieurs États ont adopté des lois sans y affilier de taxe substantielle qui permettrait de financer les institutions et d'autres n'ont pas de cadre légal pour soutenir les bibliothèques publiques sur leur territoire. Bien que le ministre de la Culture ait une loi sur les bibliothèques, il n'y a pas de politique nationale sur les bibliothèques publiques. Des projets tels que la National Mission on Libraries India fournissent un apport financier ponctuel, mais sans politique pérenne pour le maintien des services qui sont présentement financés par les abonnements. D'autre part, quelques milliers de bibliothèques communautaires ont été établies par des organismes non gouvernementaux tels que READ India, Room to Read India ou M.S. Swaminathan Research Foundation et subventionnées par des agences philanthropiques internationales (Chaurasia, A. et Singh, A. P., 2020). Le niveau de qualité est très variable à travers le pays, alors que certains États et territoires de l'Union perçoivent une taxe avec un objectif fixe (*cess*) pour financer spécifiquement les bibliothèques publiques (Balaji, B. P., Vinay, M. S. et Raju, J. S. M., 2018). Dans certains États, il n'y a pas de bibliothécaires professionnels en poste et les acquisitions faites par un comité empêchent les gestionnaires de la bibliothèque de choisir les livres selon les besoins de leur communauté. En milieu rural, un manque d'effectifs force certaines

bibliothèques à accueillir leurs membres seulement deux heures par jour dans des édifices parfois en état de délabrement (Yuvaraj, M. et Maurya, A. K., 2014).

Bibliothèques universitaires et collégiales

Selon les données de l'IFLA, il y aurait 42 238 bibliothèques universitaires et collégiales en Inde (IFLA, 2017). Les bibliothèques universitaires et collégiales sont généralement situées directement sur le campus ou à quelques minutes de marche. L'étude de 30 bibliothèques collégiales et universitaires suggère qu'elles sont climatisées, accessibles et bien aménagées. Elles sont majoritairement ouvertes plus de 12h par jour et plus du tiers sont ouvertes les vendredis et les jours fériés. Toutes les bibliothèques possèdent des étagères pour les livres et un comptoir pour les prêts, 73.3% possèdent des présentoirs et 43.3% organisent des expositions. Les bibliothèques engagent des bibliothécaires professionnel.e.s qui possèdent une connaissance approfondie de leurs collections de références et qui sont en mesure de donner un bon soutien aux usagers (Kumar, M. P. S. et Jange, S., 2016). La majorité des établissements suit la norme occidentale exigeant une maîtrise en Bibliothéconomie et Sciences de l'information. La moitié des employé.e.s ont eu accès à de la formation continue et technique. Par contre, les bibliothécaires pourraient avoir plus d'assistance afin de répondre aux besoins de la communauté, puisque la majorité des établissements n'emploient que deux employé.e.s de soutien (Kumar, M. P. S. et Jange, S., 2016). Bref, les bibliothèques universitaires et collégiales sont privilégiées et peuvent se permettre d'investir une large portion de leur budget dans le développement des collections. Toutefois, le partage formel entre les institutions est peu développé (Kalbande, D., Digambar, H., Suradkar, P. et Chavan, S. P., 2019).

Bibliothèques scolaires

Il y aurait 1,3 million de bibliothèques scolaires en Inde selon l'IFLA (IFLA, 2016) et 85% des bibliothèques scolaires sont situées en milieu rural (Indian School Library Association, 2017). De plus, 82.69% de toutes les écoles possèdent une bibliothèque, la proportion augmentant avec le niveau d'éducation (Primaire : 79.61%, Primaire – Deuxième cycle : 82.95%, Secondaire: 88.74%, Secondaire – Deuxième cycle: 91, 26%). Il y a une grande variabilité entre les États; certains, tels que Chandigarh, Goa, Puducherry et Tamil Nadu, présentent un ratio de 99% et plus d'écoles avec des bibliothèques, alors que Meghalaya, au dernier rang, offre des bibliothèques dans seulement 10.14% des écoles (Indian School Library Association, 2017). Par ailleurs, selon l'Indian School Library Association, les bibliothèques déclarées par les écoles se limitent souvent à une pièce avec des livres sur une étagère, supervisée par un.e enseignant.e en plus de ses activités courantes. Il n'y a donc pas d'utilisation de politiques ou de standards de bibliothéconomie ni de présence d'un.e bibliothécaire professionnel.le sur place (Indian School Library Association, 2017).

Selon une étude sur les bibliothèques d'écoles secondaires de cycle supérieur de Jammu et Kashmir, l'espace pour la lecture est généralement insuffisant pour le nombre d'élèves inscrits. Dans 13% des cas, il n'y a pas de tables ni de chaises, alors que 17% des bibliothèques ne possèdent pas d'étagères pour ranger les livres qui sont alors entreposés dans une boîte sous clé. Les heures d'ouverture sont généralement limitées à la journée scolaire et fournissent peu d'accès pour les élèves entre leurs cours. Plus de 87% des bibliothèques observées ne classifient et ne cataloguent pas les collections, ce qui représente une perte de temps pour les étudiants (Ahmad, S. Z., 2011). Il n'y a habituellement pas de processus d'élagage, notamment parce qu'il n'y a pas de budget suffisant pour renouveler les collections. Durant l'étude, plusieurs écoles mettent à la disposition de leurs élèves des encyclopédies datées, ainsi que des dictionnaires et des livres de référence abîmés. On remarque une difficulté d'accès face aux abonnements aux journaux nationaux et magazines dans les écoles rurales, qui les reçoivent avec du retard ou ne peuvent se faire livrer certaines ressources. D'autre part, il est noté que ces ressources sont surtout utilisées par la direction et les professeur.e.s et sont moins disponibles pour les élèves (Ahmad, S. Z., 2011).

Bibliothèques spécialisées

Plusieurs bibliothèques spécialisées voient le jour pour répondre aux besoins des agences liées à la CBIO, notamment celle de la Commission géologique de l'Inde qui ouvre ses portes à Calcutta en 1856 (Khurshid, 1972, p.26). Toutefois, la grande majorité des bibliothèques spécialisées et de recherche apparaissent suite à l'indépendance du pays, avec du soutien financier étatique, et en réponse au développement industriel et aux besoins scientifiques et technologiques (Khurshid, 1972, p. 52). Elles sont affiliées à un organisme de recherche, un département gouvernemental ou universitaire ou une organisation professionnelle. Les collections sont développées et rendues disponibles pour la consultation, tout en étant adéquatement classées et indexées dans le but de les conserver de façon pérenne (Garg, K. C. et Gupta S. P.,1986).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

L'éducation en sciences de l'information et des bibliothèques a été introduite en Inde en 1911 par W.A. Bordon, étudiant américain de Melvil Dewey, qui fut invité à Baroda par le Maharaja de Baroda pour participer à la conception de la bibliothèque centrale (Mai, 2012). En 1915, A.D. Dickinson, un autre étudiant américain de Dewey, a été invité à enseigner aux bibliothécaires de l'université du Punjab des méthodes de bibliothéconomie moderne. Il a donc mis en place un programme de formation pour les bibliothécaires d'une durée de trois mois (Mai, 2012) qui est ensuite devenu un certificat de six mois. En 1929, S.R. Ranganathan a introduit un certificat d'une durée de trois mois à l'association

des bibliothèques de Madras (Kaur, 2015), programme qui fut par la suite repris en 1931 par l'université de Madras, puis transformé six ans plus tard en un programme d'études supérieures diplômées d'une durée d'un an. Ce fut la première université en Inde à offrir un programme d'éducation à temps plein en bibliothéconomie et sciences de l'information, et cette formation est considérée comme étant le « vrai » début de l'éducation dans ce domaine en Inde (Aman & Sharma, 2005). Au cours des années suivantes, d'autres institutions ont mis en place des programmes similaires afin de former des bibliothécaires. Il n'y avait cependant pas d'uniformité ou de standards entre ces universités jusqu'en 1943, lorsque le Inter-University Board of India a changé la politique d'admission pour qu'un baccalauréat universitaire en lettres soit requis avant l'admission à un programme permettant d'obtenir un diplôme d'études supérieures (Aman, & Sharma, 2005). En 1946, l'université de Delhi a créé un département de bibliothéconomie à part entière, le premier de son genre dans un contexte universitaire, désignant Ranganathan comme président du département en 1947 (Aman, & Sharma, 2005).

L'obtention de l'indépendance de l'Inde en 1947 a entraîné une augmentation de l'importance accordée à l'éducation. Peu à peu, des programmes de maîtrise et de doctorat sont apparus en bibliothéconomie et sciences de l'information, et d'autres écoles ont été fondées. En 2015, environ 182 départements en sciences de l'information affiliés à des universités et collèges qui offrent l'éducation en sciences de l'information en présentiel ou à distance ont été dénombrés, la majorité offrant des diplômes pour des baccalauréats ou maîtrises d'une durée d'un an chacun, bien que certains offrent pour la maîtrise des cours intégrés de deux ans (Kaur, 2015). Les niveaux de programmes d'enseignement en bibliothéconomie et sciences de l'information qui sont offerts en Inde sont, selon le modèle de curriculum de l'UGC de 2001 : certificat en bibliothéconomie, diplôme en bibliothéconomie, baccalauréat en bibliothéconomie et sciences de l'information, diplôme d'études supérieures en technologies de l'information, Archives et documentation et automatisation de la bibliothèque, maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information (cours d'un an et cours intégrés), associé en sciences de l'information, et maîtrise en philosophie et doctorat en philosophie au niveau recherche (Kaur, 2015). Il a été estimé en 2005 que les universités indiennes produisent environ 3000 étudiants de premier cycle, 550 diplômés et 15 docteurs en bibliothéconomie et sciences de l'information chaque année (Aman & Sharma, 2005).

Un enjeu majeur de l'éducation en bibliothéconomie et sciences de l'information en Inde est qu'il n'y a toujours pas de système d'accréditation, national ou international, qui évalue ces programmes (Kaur, 2015). Bien que l'UGC ait nommé en 2001 un comité pour revoir le contenu des cours de bibliothéconomie et sciences de l'information afin

de préparer un curriculum national, ce rapport date déjà de plusieurs années et il n'y a pas de politique nationale en Inde qui assure une uniformité des programmes de bibliothéconomie et sciences de l'information (Kaur, 2015). Ce manque cause des disparités dans l'enseignement de la bibliothéconomie et science de l'information entre les différents programmes offerts par différentes institutions (Wijetunge, 2008). Certains critiquent aussi la lenteur d'adaptation des programmes offerts face aux changements occasionnés par le progrès technologique qui évolue de façon rapide, ce qui mène à une disparité entre les enseignements et la réalité technologique des bibliothèques en Inde (Varalakshmi, 2006).

Association de bibliothèques

La Indian Library Association (ILA) est une association nationale de bibliothèques qui représente les professionnels des bibliothèques en Inde. Elle a été fondée le 13 septembre 1933 lors de la première All Indian Library Conference à Calcutta (ILA, 2016). Ses bureaux sont situés à Delhi et le président actuel est le professeur B.D. Kumbar. L'ILA est divisée en trois composantes qui élaborent les politiques de l'association : le Conseil, le Comité exécutif et les Comités de section. Une cotisation annuelle est requise pour devenir membre et bénéficier de certains avantages tels que l'accès aux réunions, aux conférences, aux séminaires et aux ateliers organisés par l'ILA. Lorsqu'elle a été fondée, ses objectifs étaient de faire la promotion du mouvement des bibliothèques en Inde et de la formation des bibliothécaires, en plus d'améliorer le statut des bibliothécaires. Depuis, plusieurs autres objectifs se sont ajoutés à cette liste, tels que : faire la promotion de la recherche en bibliothéconomie, coopérer avec des organisations internationales poursuivant des objectifs similaires, aider à la création de bibliothèques, de centres de documentation et d'information ainsi que promouvoir la promulgation d'une législation sur les bibliothèques en Inde (ILA, 2016). L'ILA a également comme objectifs de formuler et de promouvoir des règles, des normes et des directives pour la gestion de bibliothèques et des systèmes de services de l'information, ainsi que d'obtenir l'accréditation des établissements en enseignement de bibliothéconomie et sciences de l'information. Une lettre a été soumise à l'UGC en 2017 à cet effet (ILA, 2017), qu'il est possible de consulter sur le site de l'ILA. Cette association publie régulièrement depuis 1965 une revue évaluée par les pairs, le Journal of Indian Library Association (JILA), qui comporte des articles de recherche reliés à la bibliothéconomie et aux sciences de l'information. Cette publication a été incluse dans la liste des journaux approuvés par le UGC (ILA, 2016-2019).

L'ILA répertorie également une vingtaine d'autres associations indépendantes de bibliothèques sur son site web qui défendent les intérêts des bibliothécaires et des bibliothèques en Inde, dont la Central Government Library Association (CGLA), la Indian

Association of Special Libraries and Information Centres (IASLIC) et la Indian Association of Teachers of Library and Information Science (IATLIS).

Cadre législatif

En 1808, le gouvernement de Bombay passe la première loi concernant les bibliothèques en Inde (Kumbar, 2004). La *Delivery and Registration of Publication Act* propose que les bibliothèques qui s'enregistrent reçoivent des copies de livres provenant d'un fonds dédié à soutenir la littérature (Wani, 2008, p.1) La *Press and Registration of Books Act*, entre en vigueur en 1867. Elle dicte à tous les éditeurs de remettre gratuitement aux autorités étatiques au moins une copie de tout livre édité. Ces derniers doivent ensuite produire quatre fois l'an un catalogue détaillant les informations bibliographiques de tous les titres reçus (Srivastava, 1972, p. 331). Le 31 janvier 1902, le gouverneur général de l'Inde, Lord Curzon, passe L'*Imperial Library (Indentures Validation) Act* qui confirme la fusion et la conversion de la bibliothèque publique de Calcutta en bibliothèque impériale (ce qui sera effectif en 1906) (Wani, 2008, p. 2). En 1904, la *India Universities Act* entre en action et donne le pouvoir aux universités de contraindre les collèges qui souhaitent s'y affilier à maintenir une bibliothèque répondant aux besoins des étudiants (Khurshid, 1972, p.26).

Durant le 20e siècle, plusieurs intellectuels de la bibliothéconomie, dont Ranganathan, se mobilisent afin qu'un cadre législatif soit mis en vigueur à l'échelle du pays et établisse un réseau de bibliothèques publiques intégré offrant des services gratuits à tous les citoyens partout sur le territoire (Kumbar, 2004). Ce n'est qu'en 1948, qu'une première loi en ce sens entre en vigueur dans l'État du Madras nommé *Madras Public Libraries Act*. À ce jour, les bibliothèques publiques sont sous la juridiction des gouvernements d'états. Chacun des États et des territoires possèdent un système de bibliothèques publiques avec sa propre structure financière, mais seulement 19 d'entre eux se sont dotés d'une loi encadrant les services des bibliothèques publiques (Prasad, 2016).

Information complémentaire/particularités

La National Digital Library of India (NDLI), un projet du ministère de l'Éducation lancé en 2016, vise à centraliser les ressources numériques du pays et à en assurer la diffusion. La NDLI est développée par l'Indian Institute of Technology, Kharagpur dans le but de contribuer à l'atteinte de l'objectif de l'UNESCO «Éducation pour tous» et de faire face aux défis d'une large population multilingue étendue géographiquement (Bashir, B., Nasreen, N., et Loan, F. A., 2019). Il offre une recherche multilingue à guichet unique, permettant de personnaliser le niveau de complexité de la recherche, bien que selon Rani et Aswath, 80% des ressources sont liées à un niveau de doctorat. (Rani, S. N. et Aswath,

L., 2020) Les métadonnées pour 4 millions de livres et 126 000 d'articles sont disponibles, en plus du texte intégral d'un certain nombre de ressources (Bashir, B., Nasreen, N., et Loan, F. A., 2019). Les ressources textuelles et audiovisuelles sont disponibles dans plus de 70 langues, mais la majorité du contenu est en Bengali, suivi par l'Hindi et le Marathi. L'authentification gratuite est ouverte aux usagers à travers le monde (Rani, S. N., & Aswath, L., 2020). Toutefois, puisque chaque organisme est responsable de la gestion du droit d'auteur, il est nécessaire de s'authentifier de nouveau afin d'avoir le texte intégral provenant de certaines bases de données (Bashir, B., Nasreen, N., et Loan, F. A., 2019).

Références

Aman, M., & Sharma, R. (2005). Development of Library and Information Science Education in South Asia with Emphasis on India: Strengths, Problems and Suggestions. *Journal of Education for Library and Information Science*, 46(1), 77-91. doi:10.2307/40323860

Ahas, S. et Banerjee, S. (2013). *The Indian National Bibliography: Today and tomorrow.* Paper presented at: IFLA WLIC 2013 – Singapore – Future Libraries: Infinite Possibilities in Session 143 – Bibliography. http://library.ifla.org/119/1/143-ahas-en.pdf

Ahmad, S. Z. (2011). A *Survey of Senior Secondary School Libraries in Jammu and Kashmir, India.* Library Philosophy and Practice, https://search.proquest.com/scholarly-journals/survey-senior-secondary-school-libraries-jammu/docview/925706923/se-2?accountid=12543

Bashir, B., Nasreen, N. et Loan, F. A. (2019). National Digital Library of India: An Overview. *Library Philosophy and Practice*, 1-10. https://search.proquest.com/scholarly-journals/national-digital-library-india-overview/docview/2234442134/se-2?accountid=12543

Balaji, B. P., Vinay, M. S. et Raju, J. S. M. (2018). A *policy review of public libraries in India* (Working paper | 2018 | 1). Bengaluru: Indian Institute for Human Settlements. https://iihs.co.in/knowledge-gateway/wp-content/uploads/2020/07/A-Policy-Review-of-Public-Libraries-in-India.pdf

Chaurasia, A. et Singh, A. P. (2020). Past and present factors of the difficulties and government initiatives in Indian public libraries. *Library Philosophy and Practice*, 1-16. https://search.proquest.com/scholarly-journals/past-present-factors-difficulties-government/docview/2463168767/se-2?accountid=12543

Hamel, F. (2018, 27 mars). L'Inde : La modernité avant tout. *Perspective Monde – Université de Sherbrooke.* https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAnalyse?codeAnalyse=2574

Garg, K. C. et Gupta S. P. (1986). Collection Development and Management in Special Libraries in India, Collection Management, 8:2, 103-112, DOI: 10.1300/J105v08n02_07

ILA, (2016-2019), *Journal of Indian Library Association*. Journal of indian Library Association. https://www.ilaindia.net/jila/index.php/jila

ILA. (2016). *Development, Aims & Objectives*. Indian Library Association. https://www.ilaindia.net/index.php/about-ila/4-vision-mission

ILA. (2017). *Accreditation*. Indian Library Association. https://www.ilaindia.net/images/pdf/Accrediation.pdf

India. (2020). Dans *The Columbia Gazetteer of the World Online*. Columbia University Press. http://www.columbiagazetteer.org/main/ViewPlace/5/61812

India. (s. d.). Dans *Europa World online*. London. Routledge. Consulté le 1er décembre 2020 à l'adresse http://www.europaworld.com/entry/in

India at a Glance. (s. d.). *india.gov.in*. Consulté le 1er décembre 2020, à l'adresse https://www.india.gov.in/india-glance/profile

India National Knowledge Commission. (2007). *Libraries, gateways to knowledge: a roadmap for revitalization*. New Delhi: National Knowledge Commission. http://14.139.60.153/bitstream/123456789/1290/1/Libraries-Gatways%20to%20Knowledge.pdf

Indian School Library Association. (2017). *School Libraries in India: a Statistical Review*, 2017. https://indianschoollibraryassociationonline.files.wordpress.com/2017/08/school-libraries-in-india-statistical-review-2017.pdf

International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA). (2016 et 2017) *Library map of the world: India*. Repéré le 5 décembre 2020 à https://librarymap.ifla.org/map/Metric/Number-of-libraries/LibraryType/National-Libraries,Academic-Libraries,Public-Libraries,Community-Libraries,School-Libraries,Other-Libraries/Country/India/Weight/Totals-by-Country

Joice, M. (2016, novembre). The Calcutta Public Library : Heralding a New Dawn in the History of Public Library in India. *International Journal Advances in Social Science and Humanities*, 4(11), 01-06. ISSN: 2347-7474

Kalbande, D., Digambar, H., Suradkar, P. et Chavan, S. P. (2019). Barriers in sharing library ressources in India: A study. *Library Philosophy and Practice*, 1-12. https://search.proquest.com/scholarly-journals/barriers-sharing-library-resources-india-study/docview/2299763136/se-2?accountid=12543

Kaur, T. (2015). Challenges and Concerns for Library and Information Science (LIS) Education in India and South Asia. *Journal of Education for Library and Information Science*, 56, 6-16. Retrieved December 5, 2020, from https://www.jstor.org/stable/90015097

Kaur, T. (2015). Library and Information Science Education Across Frontiers. *Journal of*

Education for Library and Information Science, 56, S4-S5. Retrieved December 5, 2020, from https://www.jstor.org/stable/90015096

Khoo, C., & Raghavan, K. (2006). From the Guest Editors: LIS Education in Asia. *Journal of Education for Library and Information Science*, 47(3), 165-166. Retrieved December 6, 2020, from http://www.jstor.org/stable/40323827

Khurshid, A. (1972). Growth of Libraries in India. *International Library Review*, 4, 21-65.

Kumbar, B. D. (2004). Growth and development of Public Library System in India with Special Reference to Karnataka. *International workshop on Democratization of Information: Focus on Libraries.* World Social Forum 2004. https://www.researchgate.net/profile/Basavantappa_Kumbar/publication/228380022_Growth_and_development_of_public_library_system_in_India_with_special_reference_to_Karnataka/links/56d463dc08aefd177b0f55a6/Growth-and-development-of-public-library-system-in-India-with-special-reference-to-Karnataka.pdf

Kumar, M. P. S. et Jange, S. (2016, décembre). Library Building, Furniture's and Manpower Resources in academic Libraries of Dubai and Ras Al Khaimah Vs. Five Laws of Library Science. *International Research: Journal of Library & Information Science* (Vol.6 No.4). http://irjlis.com/wp-content/uploads/2017/02/2-IR-377-64.pdf

Laugesen, A. (2014). UNESCO and the Globalization of the Public Library Idea, 1948 to 1965. *Library & Information History*, 30(1), 1-19. https://doi.org/10.1179/1758348913Z.00000000052

Leclerc, J. (2015, 15 avril). L'Union indienne. Dans *L'aménagement linguistique dans le monde*. CEFAN – Université Laval. L'Union indienne (ulaval.ca)

Mahajan, P. (2010). School Libraries in India : Present-day Scenario. *Library Philosophy and Practice (e-journal)*, 371, 1-16. https://digitalcommons.unl.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1384&context=libphilprac

Mai, T. N. M. T. (2012). *Need for Quality Assurance and Accreditation of LIS Education in India in the Context of Changing Environment: A Case Study of Tamil Nadu* (Order No. 27732211). Available from ProQuest Dissertations & Theses Global. (2327522315). https://www.proquest.com/dissertations-theses/need-quality-assurance-accreditation-lis/docview/2327522315/se-2?accountid=12543

Ministry of Culture, Government of India. (s.d.) *National Library of India.* Repéré le 5 décembre 2020 à https://www.indiaculture.nic.in/national-library-india

National Library, Kolkota. (s.d.) *Reading Room Rules*. Repéré le 5 décembre 2020 à https://www.nationallibrary.gov.in/files/contents/reading_room_rules.pdf

National Library, Kolkota. (s.d.) *Services*. Repéré le 5 décembre 2020 à https://www.nationallibrary.gov.in/home/services

Perspective Monde (s.d.). Inde. Université de Sherbrooke. Consulté le 5 décembre 2020 à l'adresse https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/pays/IND/fr.html

Prasad, N. (2016). Public Library System and Services in India. *International Research Journal of Interdisciplinary & Multidisciplinary Studies* (IRJIMS), II(VI), 70-77.

Pyati, A. K. (2009). Public library revitalization in India : Hopes, challenges, and new visions. *First Monday*, 14(7). https://firstmonday.org/ojs/index.php/fm/article/view/2588/2237

Rani, S. N. et Aswath, L. (2020). Effectiveness of National Digital Library India (NDL) Portal in the field of Education and Research. *Journal of Indian Library Association*, 55(3), 62-68. https://www.ilaindia.net/jila/index.php/jila/article/view/325

Srivastava, S. N. (1972). Library legislation in India. International Library Review, 4(3), 329-339. https://doi.org/10.1016/0020-7837(72)90007-6

Tabarly, S. (2007, octobre 22). Les castes en Inde, un millefeuille social entre mythes et réalités. *Géo Confluences – Ens de Lyon*. http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/breves/2007/popup/IndeCastes.htm

Varalakshmi, R. (2006). Educating 21st Century LIS Professionals—Needs and Expectations: A Survey of Indian LIS Professionals and Alumni. *Journal of Education for Library and Information Science*, 47(3), 181-199. doi:10.2307/40323829

Wani, Z. A. (2008). Development of Public Libraries in India. *Library Philosophy and Practice (e-Journal)*, 165, 1-11. ISSN: 1522-0222

Wijetunge, P. (2008). A Critical Analysis of the Equity of LIS Education Programs in Sri Lanka. *Journal of Education for Library and Information Science*, 49(4), 243-263. Retrieved December 5, 2020, from http://www.jstor.org/stable/40323754

Yuvaraj, M. et Maurya, A. K. (2014). Public libraries in Varanasi (Uttar Pradesh), India: an explorative study. *Library Philosophy and Practice*, 1-18. https://search.proquest.com/scholarly-journals/public-libraries-varanasi-uttar-pradesh-india/docview/1737423322/se-2?accountid=12543

17. Italie

(Ilana Campellone, Alain Provencher)

Profil du pays

L'Italie, sans nul doute, figure parmi les civilisations qui auront le plus marqué l'histoire notamment en raison de son immense apport culturel, et ce, à chacune des grandes périodes marquantes de l'histoire. L'Italie possède un passé riche en ce qui a trait à ses penseurs et à la création d'une rhétorique philosophique, scientifique et politique avec des érudits comme Giordano Bruno, Galilée et Pic de la Mirandole qui vont apporter de nouvelles visions du monde bien souvent aux dépens de leur vie. L'apport culturel de l'Italie est aussi impressionnant. De grands créateurs ont façonné un art nouveau que d'autres ont suivi, adopté. Locomotive d'innovations et de grandes révolutions artistiques; nous n'avons qu'à penser à des noms comme Giulio Caccini, Giovanni Battista Pergolesi, Antonio Vivaldi, Ottorino Respighi en musique, Dante Alighieri, Pétrarque, Italo Calvino et Umberto Eco en littérature ou bien encore ce qui allait devenir la grande école de l'opéra italien avec Gioachino Rossini, Giuseppe Verdi, Vincenzo Bellini et Gaetano Donizetti. Le monde des arts visuels n'est pas en reste avec ces Michelangelo, Leonardo da Vinci, Sandro Botticelli pour ne nommer que ceux-là.

L'Italie de par son étendue et sa position géographique présente une variété de milieux climatiques. Ce pays, quasi insulaire, dont une grande partie de son territoire est entouré par les mers du bassin méditerranéen, est stratégiquement positionné bien au centre de l'Europe. Un climat montagnard avec ses quatre saisons pour ses régions plus au nord et un climat méditerranéen pour sa partie centrale et plus au sud ou le continent se retrouve au cœur de la méditerranée.

Huitième puissance économique au monde, l'Italie fait partie des six membres fondateurs de la CEE (Communauté économique européenne) en 1957 qui allait être englobée dans ce qui allait devenir l'Union européenne en 1993. Avec plus de 60 000 000 d'habitants et ses 76 sièges sur 705 au Parlement de l'Union européenne, l'Italie se retrouve en quatrième position en termes d'importance et de voix au chapitre sur les 27 pays qui la constitue (site du parlement européen).

Histoire

Comme c'est le cas pour bien des civilisations, l'histoire des bibliothèques italiennes remonte aux premiers scribes et copistes dont la fonction était de conserver et de diffuser la connaissance. L'accumulation progressive en collections privées de même que l'accès

à ces collections par les érudits, les personnes de savoir forgèrent progressivement, notamment à partir de la fin du XIVe siècle, le concept de bibliothèque (Blin et Tammaro, 2013).

Bien avant que la République d'Italie soit instaurée en 1946, à l'époque du royaume d'Italie (1861-1946) l'état des bibliothèques semblait satisfaisant. Une étude réalisée en 1863 sur l'ensemble du royaume italien faisait mention de 210 bibliothèques. 164 d'entre elles étaient ouvertes aux citoyens, les autres privées, et l'on comptait environ 4 500 000 ouvrages ce qui en faisait la plus grande collection d'Europe (Aghemo, 2013). En 1914, la Fédération italienne des bibliothèques populaire (fondée en 1867 à Milan) rapporte 1500 bibliothèques sur le territoire (Blin et Tammaro, 2013).

À la différence de pays comme la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Canada, l'Italie ne possède pas une bibliothèque nationale centrale unique, mais bien deux, une à Florence et l'autre à Rome, investies de missions similaires, dont le rôle de dépôt légal, mais gérer de façon autonome.

En 1875 on voit la création de la Bibliothèque nationale de Rome et inaugurée le 14 mars 1876. Elle rejoint celles de Florence, Naples et Turin. Quelques années plus tard, en 1879, elle fermera ses portes momentanément en raison de problèmes d'approvisionnement et de gestion (ouvrages obsolètes, doublons, etc.). À cette époque, ces quatre institutions se retrouvaient sur un pied d'égalité. En 1885, on nomme Rome et Florence bibliothèques nationales centrales et Naples et Turin comme bibliothèques nationales. La citation qui suit présente les missions de ces bibliothèques telles qu'elles apparaissent dans un règlement du 28 octobre 1885:

« *Rassembler et organiser les publications dans le domaine du droit de l'imprimerie, enrichir les fonds littéraires et scientifiques pour présenter de manière exhaustive l'histoire de la pensée italienne; se procurer les œuvres étrangères plus connues pour illustrer l'Italie dans son histoire ou dans sa culture scientifique, artistique et littéraire ; représenter aussi la culture étrangère dans sa continuité.* » RD 28 ottobre 1885, n. 3162, *Regolamento organico delle biblioteche governative del Regno*, art. 4. (Aghemo, 2013).

Les données budgétaires et d'emplois recueillis en 2013 mentionnaient pour la Bibliothèque de Florence un montant de 3 100 871 euros, 188 emplois et 40 postes de bibliothécaires et pour celle de Rome, un budget de 2 686 154 euros, 236 emplois et 74 postes de bibliothécaires (Aghemo, 2013).

Le concept de bibliothèques publiques en Italie voit le jour dans la deuxième moitié du XIXe siècle. La toute première bibliothèque de prêt est fondée par Antonio Bruni (1843-1892), homme de lettres et philosophe, en 1861 à Prato dans la région de la Toscane actuelle. On rapporte que pour environ 30 sous par mois on pouvait emprunter différents

documents. Les bibliothèques de cette époque ne sont pas encore financées par l'état, mais principalement par des communautés religieuses. Les bibliothèques sont donc publiques par leur accès possible au grand public et non dans un sens d'institution d'État. On voit les premières subventions de l'état en 1866 et le concept de bibliothèque publique apparaît plutôt sous la forme de bibliothèque populaire, *biblioteca popolare*, qui vise principalement l'éducation (Blin et Tammaro, 2013).

Les bibliothèques qui avaient connu un essor considérable jusqu'au milieu du XIXe siècle semblent avoir commencé à accuser un certain recul pendant deux périodes consécutives de son histoire. L'unification de l'Italie en 1861 semble avoir été une démarche plus politique qu'une démarche concrète avec des actions visant à unifier et organiser l'ensemble de ces royaumes réunis, laissant seuls à eux-mêmes le sud de l'Italie notamment ou la pauvreté de son peuple était plus grande que celle du nord. La seconde période où la culture ne fut pas au cœur des préoccupations politiques s'amorce avec la montée du fascisme et l'arrivée au pouvoir de Benito Mussolini de 1922 jusqu'en 1943 (Dean, 1983). Bien que la question des bibliothèques publiques et de son financement ait fait l'objet de requêtes et de concertation au sein de l'état italien pendant ces périodes, il faudra attendre l'adoption d'un projet de loi donnant la pleine intendance des bibliothèques publiques aux régions en 1977, projet amorcé en 1974 avec la création du ministère des Biens culturels et environnementaux (Blin et Tammaro, 2013). Ce qui justifie sans doute les inégalités d'une région à l'autre dans le soutien aux bibliothèques publiques.

L'implantation, de même que l'organisation du système bibliothécaire en Italie à évoluer d'une façon plutôt disparate et sans concept d'uniformisation selon l'auteur Aurelio Aghemo ce qui a entraîné au sein de l'AIB (L'Association des bibliothécaires italiens) aux alentours des années 2010, le désir de voir une seule et même bibliothèque nationale et centrale plutôt que deux de même que l'uniformisation des ses politiques et de sa gestion. Toujours selon l'auteur, les bibliothèques publiques italiennes ne devraient plus être sous la responsabilité du ministère du Patrimoine, des Activités culturelles et du Tourisme comme c'en est actuellement le cas, mais bien être gérées de façon autonome. Il n'existe pas de lois qui dictent ou régissent la conduite des affaires relatives aux bibliothèques en Italie, mais une multitude de règlements qui peuvent différer d'une région à une autre. De là le désir d'uniformiser l'intendance d'un bout à l'autre du pays.

L'Italie, plutôt que de construire de nouveaux édifices, préfère rénover des établissements déjà existants en les rendant plus fonctionnels et attrayants de même qu'en insérant ses bibliothèques au cœur même de l'architecture d'édifices patrimoniaux. Cette politique à double effet vise également la revitalisation de quartiers. Selon l'auteur Anna Galluzzi, les villes plus petites arrivent plus facilement à réaliser ces projets de

transformation à l'instar des grandes villes. En effet, les grandes villes semblent éprouver plus de difficultés à mener à terme ces grands projets de revitalisation notamment en raison de la volonté politique qui semble freiner voir empêcher l'aboutissement de ces réalisations aussi perdues dans un dédale de procédures bureaucratiques et administratives (Galluzzi, 2009).

Types de bibliothèques

Malgré un sous-financement par les régions en ce qui concerne les bibliothèques publiques, certaines villes et certaines bibliothèques semblent avoir saisi l'importance de ces lieux. Bien que l'Italie semble avoir opté pour une approche de rénovation des bâtiments déjà existants plutôt que la construction de nouveaux édifices, comme partout ailleurs on opte pour des espaces lumineux, dégagés et où les matériaux sont soigneusement choisis afin de faire cohabiter le côté patrimonial et le côté moderne. Que ce soit dans des entrepôts industriels ou dans des immeubles à caractère historique, ces nouveaux lieux se veulent accueillants et accessibles à tous. Par le biais de ces changements, on espère revitaliser les quartiers, attirer de nouveaux utilisateurs, créer la rencontre au cœur de la communauté. Comme un peu partout à travers le monde, le virage social centré sur les besoins des citoyens entrepris par le monde des bibliothèques est ici aussi au cœur des préoccupations. La bibliothèque d'aujourd'hui et de demain se veut à la fois un endroit neutre et sécuritaire où l'information et la connaissance, quelles qu'elles soient, puissent être facilement accessibles aux différents usagers. Un avantage sur d'autres lieux sociaux (McCabe & Kennedy, 2003).

La bibliothèque Sala Borsa de Bologne qui est logé dans un immeuble historique, rénové, au cœur du centre-ville, a ouvert ses portes au public en 2001. Désireuse de vouloir rejoindre la plus vaste majorité de ses citoyens, son offre couvre à la fois l'accessibilité à l'information de même qu'une offre aux dimensions sociales. En plus d'offrir sa collection de livres physiques, elle s'est aussi munie de stations informatiques et est aussi devenue un centre où les usagers peuvent se retrouver. La bibliothèque a voulu faciliter l'expérience pour l'utilisateur en recourant à des classifications plus simples pour ses rayonnages et ainsi briser la barrière complexe de la recherche que peuvent éprouver certains usagers.

La bibliothèque San Giovanni de Pesaro est un fort bel exemple de rénovations et de modernisme. Logé au cœur d'un immeuble historique qui regroupe un couvent et une église, la conception de cette architecture nouvelle a su préserver l'essence patrimoniale de l'établissement extérieur en multipliant les puits et entrées de lumières par les plafonds de même qu'en préservant l'aspect dégagé, non encombré des lieux afin de rendre invitant les espaces réservés aux usagers qui y viennent consulter ou bien encore travailler. Ici aussi, on a voulu simplifier le rayonnage des livres pour les utilisateurs. Souvent classé par

ordre alphabétique d'auteur. Une terrasse de type galeries surplombant un parc, équipée de fauteuils et de tables et protégée des intempéries par un toit de verre permettent aux usagers de travailler ou de se rencontrer à l'extérieur.

Le gouvernement italien tarde à vouloir investir du côté de la création de nouvelles infrastructures notamment dans les grands centres urbains. À Milan, le projet de construction de la BEIC (Biblioteca europea di informazione e cultura) tarde à se concrétiser. Mis sur pied à la fin des années 1990, ce vaste projet de bibliothèque physique et virtuel est toujours en attente (Galluzzi, 2009).

Bibliothèques ecclésiastiques

Les bibliothèques ecclésiastiques possèdent non seulement un patrimoine culturel incroyable, mais représentent une présence indéniable en Italie. Avec des origines datant du premier siècle, ces types de bibliothèques, qui incluent notamment toutes les institutions religieuses (églises, couvents, institutions théologiques), font partie intégrante du portrait historique et bibliothéconomique du pays.

Dans son article "The Ecclesiastical Libraries in Italy: History and Present Situation", Anselmo Mattioli nomme quatre problèmes spécifiques qui surviennent dans ces institutions peu importe leurs tailles (1990). La nature diversifiée de l'ensemble de ces bibliothèques fait que des problèmes de conservation, de gestion et de classification ont fait surface, surtout au cours des années récentes. Plus précisément, on cite l'exemple de la bibliothèque Ambrosiana à Milan qui montrait des difficultés à maintenir sa collection et opérait en sous-effectifs (Mattioli,1990). D'abord, Mattioli explique que ces bibliothèques sont trop souvent trop petites et les bâtiments sont délabrés; la localisation de la bibliothèque dans le bâtiment de celles-ci est difficile d'accès; le manque de personnel; et le manque de financement. Toutefois, des efforts ont été déployés pour améliorer ces points. L'auteur mentionne également l'Association des bibliothécaires ecclésiastiques italiennes (ABEI) qui travaille depuis des années pour ces causes (Mattioli,1990).

Bibliothèques en milieux éducatifs

Selon Guerrini et Frigimelica, la présence de bibliothèques dans les écoles italiennes ne représente pas un grand pourcentage, et pour celles qui en contiennent une, celle-ci n'a pas de structure établie: pas de catalogue, ni de professionnel de l'information dans la majorité des cas. En réponse à ces problèmes, ainsi qu'aux difficultés de financement et de décrochage scolaire, le *Ministero della Pubblica Istruzione* (Ministre de l'Éducation publique) lance, en 2007, le programme *Amico libro* ("Livre Ami") dans le but de promouvoir la lecture dans les écoles (Guerrini et Frigimelica, 2009).

En contraste, dans les milieux universitaires, on parle surtout de réseaux de bibliothèques. En 2006, un recensement a été lancé de la part de *Gruppo*

interuniversitario sul monitoraggio dei sistemi bibliotecari di ateneo (GIM) (Groupe interuniversitaire de veille des réseaux de bibliothèques universitaires) et de *Conferenza dei Rettori delle Università Italiane* (CRUI) (Conférence de recteurs d'universités italiennes) pour récupérer des données sur les universités italiennes (Guerrini et Frigimelica, 2009). On met également de l'énergie dans le partage des ressources et l'accessibilité des documents. Par exemple, en 2004, 72 recteurs universitaires ont signé le *Dichiarazione di Messina* (Déclaration de Messina) dans l'objectif de favoriser l'accès à tous. Malgré ces efforts, une telle structure n'a pas été implantée dans toutes les institutions du pays. On note aussi une différence au niveau national en termes d'organisation: il existe une disparité entre le Nord et le Sud (Guerrini et Frigimelica, 2009).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

En 2009, on notait plus de 80 universités italiennes à travers le pays offrant une formation en bibliothéconomie et archivistique. Nécessitant des études de 2e cycle ou supérieures pour devenir bibliothécaires, les étudiants peuvent choisir parmi des programmes de maîtrise jusqu'au postdoctoral (Guerrini et Frigimelica, 2009). À titre d'exemple, l'Université de Florence et l'Université de Rome « La Sapienza » offrent des parcours dans ce domaine. Le site web de l'Association des bibliothécaires italiens (AIB) donne accès à des cours de formation continue à ses membres professionnels. En naviguant sur le site, sous l'onglet "Formazione" (formation) sont présentés deux objectifs principaux visés par ces formations.

« L'AIB vise à affirmer, accroître, défendre la dignité et la spécialité professionnelle du bibliothécaire; promouvoir, soutenir et développer chaque action permettant de garantir une formation professionnelle de qualité; fournir à ses membres du soutien scientifique et technique pour la formation continue (Statuto, art. 2), par la promotion et l'organisation, en entièreté ou en collaboration avec des tierces parties, des cours, séminaires, rencontres, congrès, conférences, voyages d'étude, activités culturelles et toute autre initiative visée à la mise à jour et la formation continue professionnelle (Statuto, art. 3) » (AIB, 2020, notre traduction).

L'association organise aussi l'"Osservatorio Formazione" (Observatoire de formation), composé de sections régionales, qui lance régulièrement des enquêtes et des sondages afin d'identifier les exigences professionnelles des membres et pour maintenir la qualité des formations offertes ainsi que l'amélioration continue des activités et formations (AIB, 2020). En 2013, celle-ci a mis en place une plateforme de formation à distance, permettant une plus grande flexibilité et accessibilité aux cours. Cette plateforme prend forme d'un portail en ligne: "Portale AIB Formazione" (Portail de formation AIB) (https://www.aibformazione.it/). Voici quelques exemples de cours disponibles:

“Bibliothèques et plateformes numériques; avant, pendant et après le COVID”, ‘WebDewey: classification et utilisation de la DDC en ligne” et bien d’autres.

Association de bibliothèques

Association des bibliothèques italiennes (AIB)

Fondée en 1930, l’Association des bibliothèques italiennes (précédemment nommée l’« Association des bibliothécaires italiens » jusqu’à 1933) forme un des plus importants regroupements de personnes et groupes impliqués dans les sciences de l’information au pays (AIB, 2007). Ses origines remontent à une année plus tôt, en 1929, lors du premier Congrès mondial des bibliothèques et bibliographie (World Congress of Libraries and Bibliography) à Rome, date et lieu où la première constitution de l’*International Library and Bibliographical Committee* est approuvée. Ce dernier devient éventuellement la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (*International Federation of Library Associations and Institutions*, IFLA). Suite à la participation de l’Italie dans cette action, l’AIB est née (Buttò et Petrucciani, 2009).

En fait, en 2007, on compte plus de 4,500 membres (AIB, 2007). Les membres participants proviennent de secteurs variés: bibliothécaires, étudiants en sciences de l’information, institutions privées et autres bibliothèques à l’échelle internationale. Par ailleurs, comme mentionné précédemment, cette association offre divers cours de formation continue.

La structure organisationnelle de cette association est divisée en sections régionales. Une condition minimale à laquelle chaque section doit adhérer pour opérer est d’avoir au moins vingt personnes associées provenant et habitant dans la région en question. Les sections régionales sont composées d’Assemblées régionales des associés, de Comités exécutifs régionaux et de Directeurs régionaux. Cette structure est reprise au niveau national. Les corps disciplinaires reliés sont: le Conseil national des directeurs régionaux (*Consiglio Nazionale dei Presidenti Regionali*), le Conseil syndical (*Collegio Sindacale*) et le Conseil arbitral (*Collegio dei Probiviri*) (AIB, 2020).

Service bibliothécaire national et Institut central pour catalogage unique

Le service bibliothécaire national, avec ses débuts dans les années quatre-vingt, est créé dans le but d’uniformiser et augmenter l’accessibilité et le partage des ressources à travers le pays. Ce service opère sous le ministère des Biens culturels et est organisé par l’Institut central pour catalogage unique. Il agit aussi en conjonction avec les universités, les régions, ainsi que le ministère de l’Éducation (Mazzola Merola, 1996).

L’institut central pour catalogage unique voit le jour en 1951 sous le nom de Centre national du catalogue unique, créé dans le but de centraliser le catalogage des documents dans le pays (ICCU, 2018). Ce n’est qu’en 1975 qu’on change pour le nom actuel. Le mandat

précis de cet institut est le suivant: « Au soutien des tâches de catalogage des bibliothèques italiennes, l'Institut a la responsabilité d'adresser, de produire, de mettre à jour et de diffuser les normes pour le catalogage pour les différents types de documents, que ce soit des manuscrits ou des supports multimédias. » (ICCU, 2018, notre traduction). Par ailleurs, le site web de l'institut présente des statistiques de la SBN pour l'année 2019. En voici quelques données: il y a 18,181,320 de notices bibliographiques dans le système; plus de 100,999,813 localisations existent dans le réseau; et il y 803,000 liens à des ressources numériques (ICCU, 2020).

Depuis son implantation, cette initiative a pris de l'ampleur: en 1996, on comptait jusqu'à 450 bibliothèques associées (Mazzola Merola, 1996), alors qu'en 2018, il y en a plus de 6500 (ICCU, 2018). Au cœur de ce réseau public se trouve Index dans lequel est gardé le Catalogue collectif (Mazzola Merola, 1996). Ceci est ensuite lié aux multiples pôles qui, à leur tour, agissent comme liens pour les bibliothèques qu'ils desservent. Nous assistons encore une fois à une expansion quant au nombre de pôles aux pays: au cours des vingt-quatre dernières années, le total des pôles est passé de 31 à 104. Chacune des régions italiennes a au moins un pôle, sauf la Vallée d'Aoste qui n'en possède aucun (ICCU, 2018). Il est à noter que le nombre varie par région. De même pour le nombre de bibliothèques connectées à ces pôles. Par exemple, la région de Molise a trois pôles, tandis que Piémont en a sept et le "pôle SBN de Molise" (identifié par le code MO1) est lié à dix-huit bibliothèques alors que le "pôle régional piémontais 2" (TO1) représente le lien pour au moins le double de ce dernier.

En prenant compte de la description ci-haut, voici une schématisation de la structure de ce réseau :

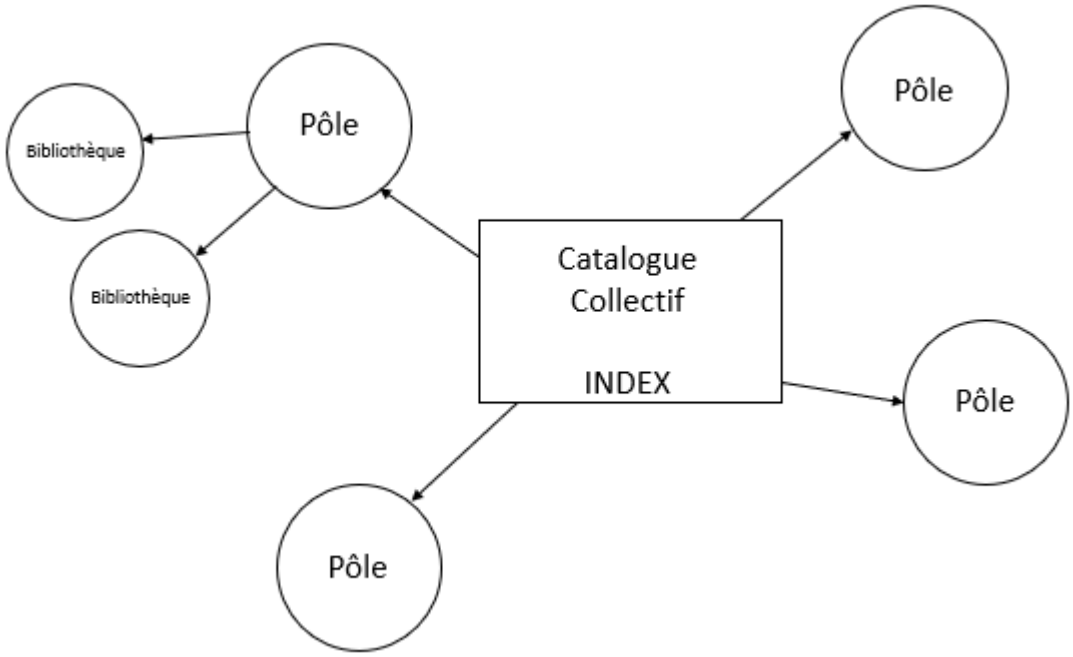

Le SBN est aussi doté de bases de données qui contiennent des manuscrits, de la musique, des publications médicales, etc (Mazzola Merola, 1996). Au cours des années, ce système s'est développé pour inclure de plus en plus de capacités et de services. Cette évolution, toutefois, n'a pas été sans difficultés. Par exemple, dans les années 90, le prêt entre bibliothèque présentait des difficultés d'implantation dans les bibliothèques du réseau et représentait ainsi un point à développer (Mazzola Merola, 1996).

Autres associations:

Société promotrice des bibliothèques populaires (1867)

Fédération italienne des bibliothèques populaires (1908)

Agence nationale pour les bibliothèques populaires et scolaires (1932)

Cadre législatif

Selon Anna Maria Tammaro, l'organisation des bibliothèques publiques dans un cadre législatif tel qu'on le connait aujourd'hui a commencé à prendre forme en 1926 avec la création de la Direction générale des académies et des bibliothèques à l'intérieur du ministère de l'Instruction publique. En 1974, on voit l'apparition du ministère des Biens culturels et environnementaux avec lequel s'opérera une transformation sous la forme d'une décentralisation par l'état remettant le pouvoir de financement des bibliothèques aux régions. Les bibliothèques à l'ensemble du pays ne profitent pas du même intérêt de la part de leur région respective et ne reçoivent pas non plus un financement identique, voire adéquat. C'est d'ailleurs là une des grandes difficultés, selon l'autrice Antonella Agnoli, qui attribue au fait qu'il n'y ait pas de volonté gouvernementale nationale de soutenir de façon équitable le développement des bibliothèques de chacune des régions

de l'Italie. Le fait que leurs survies dépendent du financement octroyé par des paliers de gouvernance régionale disparate n'a pu rendre celles-ci indispensables.

Aujourd'hui, le réseau des bibliothèques est divisé en quatre grandes familles : les deux bibliothèques nationales soit Rome et Florence sont gérées par le ministère de la Culture (ministère des Biens et des Activités culturelles), les bibliothèques publiques et locales sont gérées, elles, dans une approche régionale, les bibliothèques universitaires, scolaires ainsi que celles des conservatoires de musique sont quant à elles sous le ministère de l'Éducation et finalement tout ce qui a trait aux bibliothèques administratives et parlementaires se retrouve sous la juridiction des ministères dont elles sont l'extension (Agnoli, A., 2014).

Fait important à noter en ce qui concerne le développement des bibliothèques, l'Italie a été durement secouée par une crise économique jusqu'en 2013, tout comme la Grèce. Les effets économiques de cette crise jumelés à cette décentralisation du financement et de la gestion des bibliothèques à l'échelle nationale ont encore plus creusé ce fossé institutionnel entre le nord et le sud. L'absence d'une volonté politique nationale d'uniformiser les bibliothèques et le métier de bibliothécaire tarde à venir. Malgré cela, les bibliothèques italiennes en suivant les modèles européens et ceux qu'on observe de plus en plus à l'échelle internationale réussissent à offrir des lieux qui sont dans l'esprit de missions et des objectifs sociaux, économiques et environnementaux. En 2014, près de 50 % des Italiens n'avaient pas accès à une connexion internet haute vitesse. Là aussi, les bibliothèques sont là pour aider (Agnoli, A., 2014).

Informations complémentaires

L'IFLA et l'AIB se sont joints pour contribuer au "Universal Periodic Review of Italy" dans lequel ces derniers ont soumis un document relatif aux liens entre les droits et les bibliothèques italiennes. On discute particulièrement des droits à la liberté et à l'expression, au droit à l'accès à l'information, ainsi qu'aux droits culturels, qu'aux droits des enfants, et puis, les droits des personnes handicapées (https://www.ifla.org/files/assets/hq/topics/info-society/documents/ifla-aib-submission-on-italy-upr-3rd-cycle.pdf) (AIB et IFLA, s.d.).

Bibliographie

Aghemo, Aurelio, « Les bibliothèques nationales centrales italiennes », Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2013, n° 6, p. 43-46.

Agnoli, A. (2014). Les bibliothèques publiques italiennes: une évolution en demi-teinte. 108-112

AIB. (2007). "The Italian Library Association". https://www.aib.it/aib/cen/presaib-e.htm

AIB. (2020). “Statuto”. https://www.aib.it/chi-siamo/statuto-e-regolamenti/statuto/

AIB. (2020). “Formazione”. https://www.aib.it/attivita/formazione/

AIB et IFLA. (s.d.). “Ifla Submission on Italian Universal Periodic Review”. https://www.ifla.org/files/assets/hq/topics/info-society/documents/ifla-aib-submission-on-italy-upr-3rd-cycle.pdf

Blin, F. et Tamarro, A.-M. (Ed.). (2013). *Les bibliothèques en Europe: organisation, projets, perspectives* : *Les bibliothèques en Italie.* Editions du Cercle de la Librairie. 31-43

Buttò, S. & Petrucciani, A. (2009). IFLA & Italy, a long-lasting friendship. *Quaderni di libri e riviste d’Italia*, 62,19-27. https://www.ifla.org/files/assets/hq/history/ifla-italy-1929-2009.pdf

Carpenter, R. L. (1976). Contrasting developments in Italian libraries. *International Library Review*, 8(1), 33-49.

Dean, E. A. (1983). The Organization of Italian Libraries from the Unification until 1940. *The Library Quarterly*, 53(4), 399-419.

Galluzzi, A. (2009). New public libraries in Italy: Trends and issues. *The International Information & Library Review*, 41(1), 52-59.

Guerrini, M., & Frigimelica, G. (2009). Libraries in italy: a brief overview. *Ifla Journal*, 35(2), 94–116. https://doi.org/10.1177/0340035209105666

ICCU – Istituto Centrale per il Catalogo Unico delle Biblioteche Italiane e per le Informazioni Bibliografiche. (2018). “Poli e Biblioteche SBN”. https://www.iccu.sbn.it/it/SBN/poli-e-biblioteche/

ICCU – Istituto Centrale per il Catalogo Unico delle Biblioteche Italiane e per le Informazioni Bibliografiche. (2018). “L’Istituto”. https://www.iccu.sbn.it/it/istituto/index.html

ICCU – Istituto Centrale per il Catalogo Unico delle Biblioteche Italiane e per le Informazioni Bibliografiche. (2020). “Attività”.

Marcerou, P. (2002). Biblioteche oggi, novembre 2000-décembre 2001. *Biblioteche oggi*, 2001.

Mattioli, A., & Conturbia, S. da. (1990). The ecclesiastical libraries in italy: history and present situation. *Libraries & Culture*, 25(3), 312–333.

Mazzola Merola, Giovanna, “SBN, le Catalogue collectif italien”. Bulletin d’informations de l’Association des bibliothécaires français, 1996, n°172 (3), p. 29-30.

McCabe, G. B., & Kennedy, J. R. (2003). Planning the modern public library building. *Libraries Unlimited.*

Poulain, M. (1992). L’Italie. Dans : Martine Poulain éd., *Les Bibliothèques publiques en Europe* (pp. 237-265). Paris: Éditions du Cercle de la Librairie.

Roffi, M. (2007). L'identité professionnelle des bibliothécaires des bibliothèques publiques de Milan. *Enssib*, *2oo7*, *Ioo p. Mémoire d'étude DCB*, 15

Tammaro, A. M. (2008). User perceptions of digital libraries: a case study in Italy. *Performance measurement and metrics*.

BEIC (2012). Web Site. Repéré à https://www.beic.it/en

Climats.com (2020). Web Site. Repéré à https://www.climats.com/europe.html

Parlement européen (2020). Web Site. Repéré à https://www.europarl.europa.eu/portal/fr

La Jamaïque

rédigé par : Emmanuelle Roy

18. La Jamaïque

rédigé par : Emmanuelle Roy

1. Profil du pays

La Jamaïque est un pays insulaire, soit la troisième plus grosse île des Caraïbes avec ses 10 991 km² où résident 2 808 570 habitants selon le recensement de juillet 2020,cette île constitue comme le Canada une démocratie parlementaire bicamérale du Commonwealth. En effet, la Reine Elizabeth y est représentée par le gouverneur général Patrick Allan. Kingston, la capitale, administre le territoire divisé en treize régions administratives qu'ils nomment paroisses. En plus de ses 2,9 millions d'habitants, le pays peut compter sur l'appui et le financement d'une diaspora comptant plus d'un million de personnes dispersées mondialement. On y parle l'anglais et une forme de créole, qui s'avère être un mélange de dialectes africains, d'espagnol, d'anglais et de français témoins de l'époque coloniale et des ses multiples colonisateurs. Son nom Jamaïque serait dérivé du mot « xaymaca», un mot indigène qui signifie terre de bois et d'eau ou terre aux sources.

rédigé par : Emmanuelle Roy

1. Profil du paysLa Jamaïque est un pays insulaire, soit la troisième plus grosse île des Caraïbes avec ses 10 991 km² où résident 2 808 570 habitants selon le recensement de juillet 2020,cette île constitue comme le Canada une démocratie parlementaire bicamérale du Commonwealth. En effet, la Reine Elizabeth y est représentée par le gouverneur général Patrick Allan. Kingston, la capitale, administre le territoire divisé en treize régions administratives qu'ils nomment paroisses. En plus de ses 2,9 millions d'habitants, le pays peut compter sur l'appui et le financement d'une diaspora comptant plus d'un million de personnes dispersées mondialement. On y parle l'anglais et une forme de créole, qui s'avère être un mélange de dialectes africains, d'espagnol, d'anglais et de français témoins de l'époque coloniale et des ses multiples colonisateurs. Son nom Jamaïque serait dérivé du mot « xaymaca», un mot indigène qui signifie terre de bois et d'eau ou terre aux sources.

Paroisses	Agglomérations urbaines principales
Clarendon	Kingston (capitale)
Hanover	Mandeville
Kingston Saint-Andrew	May Pen
Manchester	Montego Bay
Portland	Spanish Town
Saint Ann	Portmore
Saint Catherine	
Saint Elizabeth	
Saint James	
Saint Mary	
Saint Thomas	
Trelawny	

Westmoreland

---

2. HistoireÉpoque coloniale espagnole

L'Histoire de cette île tropicale débute en 1494 avec sa découverte par Christophe Colomb. Elle fut une colonie espagnole jusqu'en 1670 année à laquelle le traité de Madrid cède le territoire aux Anglais. Colomb nomma l'île Santiago, mais le nom Arawak Xaymaca restera. En effet, lors de la conquête des Espagnols l'île compte environ 600 000 indigènes. Ce n'est que quinze ans plus tard que les conquistadors entreprendront une réelle conquête territoriale. Cette initiative mal reçue du côté des indigènes causera un effondrement démographique. Ce n'est qu'en 1516 que les colonisateurs y découvrent des gisements d'or. Or ayant anéanti la population locale il ne reste pas de main d'œuvre pour en faire l'exploitation. Il en sera de même pour le sucre, la banane, le café et le gingembre. Une épidémie de variole achèvera l'œuvre des conquistadors laissant l'île en 1740 avec 800 habitants, dont 75 indigènes.

Epoque coloniale anglaise

En 1655 Les Anglais débarquent et prennent possession de Spanish Town. Toutefois, ils débuteront ce que nous appelons la guerre des Marrons. En effet, les esclaves noirs s'étant défaits de leurs maîtres espagnols réclament des terres et leur liberté. Les Anglais en 1670 reconnaissent les établissements des Marrons par le traité de Trelawny. Parallèlement, les nouveaux occupants développent comme partout ailleurs dans la région l'industrie sucrière grâce à la traite d'esclaves noirs. L'administration de la colonie se fait grâce à une poignée de colons blancs. Ceci causera des frictions avec les marrons dits libres qui s'allieront avec d'autres marchands ainsi qu'avec les Juifs. En 1834 l'île est habitée par 45 000 noirs libres, 310 000 esclaves noirs et 15 000 blancs les tensions pour le pouvoir ainsi que la libération des esclaves noirs montent. En 1833 le parlement votera l'Emancipation Bill qui décréta libres les enfants âgés de moins de 6 ans et gardait les adultes pour une période de quatre à six ans selon leur fonction. Cette mesure n'ayant pas l'effet escompté prendra fin au bout de quatre ans date à laquelle on voit naître les premières institutions financières.

La Jamaïque indépendante

En 1962, le 6 août la Jamaïque devient indépendante, son système politique demeure le même et les assises du pouvoir ayant connus de multiples hauts et bas reste principalement entre les mains des riches propriétaires terriens blancs, aujourd'hui le défi reste le même pour la population jamaïcaine trouver un équilibre entre le développement

économique et social tout en conservant leurs libertés fondamentales héritées du système anglais. Voyons comment ce nouvel état après avoir traversé plus de crises économiques et sociales que l'on puisse compter a su développer un troisième lieu, la bibliothèque.

3. Types de bibliothèquesDans cette section, il sera question des types de bibliothèques de la Jamaïque. Il existe plusieurs types de Bibliothèques en Jamaïque dont une Bibliothèque nationale des bibliothèques publiques et scolaires, il existe également des bibliothèques universitaires et des bibliothèques privées et gouvernementales.

La bibliothèque nationale se trouve au centre-ville de la capitale, Kingston au 12 East Street. Comme la bibliothèque nationale du Canada collectionne et conserve le patrimoine national du pays. En effet, la bibliothèque nationale de la Jamaïque réunit les publications jamaïcaines, tous les documents de toutes les formes publiés par un Jamaïcain ou une Jamaïcaine; tout document traitant de la Jamaïque. Ma traduction personnelle de leur slogan est: explorer, découvrir et connecter. Dans cette optique, la Jamaican National Library (JNL) assure la coopération entre les bibliothèques publiques, les bibliothèques scolaires, institutionnelles, privées, les musées et le Jamaican Archives and Records Department. En plus de développer une banque de données bibliographique nationale, la JNL est responsable du numéro international normalisé du livre pour la Jamaïque et du dépôt légal. Il est le conservateur de tout document produit par le Caricom (Carribean Community).La Bibliothèque nationale de la Jamaïque fondée en 1978 est le fruit du Institute of Jamaica Act. Ce document contenant dix-sept pages confère à cette nouvelle institution énormément de tâches autant dans le développement social, culturel et patrimonial du pays. Il devient aussi l'héritier et dauphin de la Public Library of Institute of Jamaica, la première bibliothèque de l'île fondée en 1879. Cette dernière riche en sources primaires est la première source de documents. La mise en place de cette institution s'inscrit dans le courant des années 1960, années pendant lesquelles se font sentir certaines lacunes culturelles et sociales. L'élite jamaïcaine veut une bibliothèque nationale qui conserve son héritage, mais veut également une fenêtre sur le monde. En effet, la bibliothèque nationale a aussi la mission d'informer au sujet des autres pays de la région. Leur proximité géographique avec d'autres nations les force à s'intéresser et à coopérer avec les autres pays de la mer des Antilles. La Bibliothèque nationale est aussi le foyer de la recherche pour ses sources primaires datant du 16e siècle.

Le gouvernement jamaïcain se donne une bibliothèque nationale, mais il a aussi selon le rapport de l'IFLA des bibliothèques gouvernementales afin de desservir ses agences et différents ministères.

De plus, il existe le Jamaica Library Service (JLS)qui est responsable des bibliothèques publiques. Créé en 1948, par le ministère de l'Éducation, il doit assurer le développement

du service des bibliothèques publiques et scolaires. En d'autres mots, il doit s'assurer que tous les Jamaïcains et Jamaïcaines ont accès, et ce gratuitement, à leurs services. Cette organisation gère plus de 500 établissements dispersés dans les treize paroisses de l'île. En plus, elle administre les services et ressources de plus de 900 bibliothèques scolaires dans les écoles et garderies en milieu préscolaire, primaire et secondaire. Certaines écoles gèrent elles-mêmes leur bibliothèque, ce qui confère au JLS le deux tiers des bibliothèques scolaires du pays.Avec tout cela, elle gère, de son siège social à Kingston,411 bibliothèques itinérantes. Dans mes recherches, j'ai vu la même information dans deux documents distincts. En effet, l'IFLA en 2011 allait dans le même sens que Paulette Bernhard en 1994 en disant qu'en Jamaïque on voyait une tendance vers une réforme de l'éducation qui vise à mettre: «l'importance d'un recours accru aux ressources documentaires comme bassin d'information et comme source de formation des élèves à la maîtrise de l'information et des technologies qui y sont reliées.»(Bernhard,1994,p,203) Et reprenait l'IFLA 17 ans plus tard:

«Ces bibliothèques ont développé leur mission et leur vision en les modelant sur le principe « que la bibliothèque publique est une force vivante au service de l'éducation, de la culture et de l'information et un moyen essentiel d'élever dans les esprits les défenses de la paix et de contribuer au progrès spirituel de l'humanité . Les bibliothèques publiques ont appliqué le Manifeste pour développer des services mettant l'accent sur le rôle de la bibliothèque publique comme « clé du savoir à l'échelon local, un instrument essentiel de l'éducation permanente, d'une prise de décisions indépendante et du développement culturel de l'individu et des groupes sociaux »(IFLA 2011, p.3)

Par souci d'éthique professionnelle j'ai vérifié la validité de cette information. En effet, le JLS est responsable de la mise sur pied de bibliothèques dans les établissements préscolaires et ils ont investi plus de six millions de dollars dans le développement de cette initiative entre avril 2009 et septembre 2010, pour ne nommer que celle-ci. Ces services inclus:

Un service de recherche et de référence, un service de réservation, un service de prêt (y compris le prêt inter-bibliothèques), une assistance professionnelle et technique, un service de partage des connaissances, un accès à internet, des programmes de proximité ainsi que des services à destination des mal voyants.(IFLA 2011, p.6)

Il existe aussi plus d'une cinquantaine de bibliothèques universitaires. On les retrouve dispersées sur l'île sur campus universitaires, collèges publics, collèges privés, écoles, centre de formation et des centres de recherche etc. Par exemple, L'Université des Antilles ou West Indies University détient un Campus en Jamaïque: Mona. Sur ce campus on retrouve quatre bibliothèques. C'est de dire qu'il a sa propre bibliothèque de droit, fondée

en 2011, de sciences et de médecine fondées en 1973 en plus de sa bibliothèque mère fondée en 1952. L'Université des Antilles s'inscrit aussi dans l'esprit de coopération des Caraïbes, car elle se disperse en plusieurs campus à l'intérieur des différents pays antillais. Les différentes bibliothèques de l'Université des Antilles , même si elles ne partagent pas les mêmes réglementations , car elles n'ont pas toutes sous un même gouvernement s'efforcent de partager ensembles les données et un même système de gestion de base de données afin de rendre le tout accessible pour tous leurs étudiants.

En plus des bibliothèques universitaires physiques, il existe La Bibliothèque Digitale de la Caraïbe (dLOC)Digital Library of the Caribbean. Cette dernière accessible en ligne se veut une plateforme où il est possible de partager et d'avoir accès à des sources primaires.Par exemple, on compte parmi les figures qui partagent du contenu la Bibliothèque nationale de la Jamaïque. L'objectif est de rendre accessibles des documents de tout genre et ce en tout temps.

4. Cadre éducatif en science de l'information et des bibliothèquesDans les années 1970, Jamaican Library Association mettra sur pied des cours afin de permettre au personnel travaillant en bibliothèque d' obtenir les qualifications de bibliothécaire du système britannique. Plus tard, suite aux pressions de l'association, L'Université des West Indies et le gouvernement créeront une école de bibliothéconomie: Regional Library School. Cette école offrira un baccalauréat et une maîtrise en science de l'information. Aujourd'hui cette école est devenue partie intégrante de l'Université des West Indies, à Mona plus précisément. Selon leur site web cette université offre deux programmes au niveau du baccalauréat soit Science de l'information et des bibliothèques et Bibliothéconomie. Ils offrent également quatre programmes de maîtrise et deux programmes pour les étudiants du doctorat. Le site nomme les différents programmes et signale à l'usager de contacter le département responsable de ses programmes par le biais d'un lien qui n'est pas fonctionnel. Il est très difficile pour un usager d'acquérir plus d'informations.

5. Association des bibliothèquesEn Jamaïque, il existe depuis 1949, la Jamaica Library Association maintenant appelée Library and Information Association of Jamaica. (LIAJA). À l'origine elle se composait de 59 membres dont 6 détenaient une formation en science de l'information et de ses six professionnels seul un était d'origine jamaïcaine. Son objectif était de réunir les différents professionnels et professionnelles de l'information du pays, de faire la promotion du cadre éducatif des sciences de l'information et de bibliothéconomie et en assurer la qualité. Ils veulent aussi transmettre au public une image positive des professionnels de l'information et des institutions pour lesquelles ils travaillent.En d'autres termes, en construisant un réseau d'entraide entre les professionnels et professionnelles de l'information ils souhaitent attirer les usagers à leur

faire confiance pour leurs besoins informationnels. Cela étant dit, il semble qu'il y ait encore beaucoup de chemin à faire pour combler le fossé entre l'État jamaïcain et ses citoyens et ce à tous les niveaux. L'une des façon de gagner la confiance des futurs usagers serait, si je peux me permettre, d'ouvrir leur site web au public, déjà si sans être membre payant le public avait accès à savoir ce que cette association fait au jour-le jour pour son public ce serait une belle avancée, or la dernière publication visible date de 2016. Qu'à cela ne tienne, car à son 40e anniversaire cette association comptait plus de 300 membres, dont la majorité sont des diplômés des sciences de l'information ou de bibliothéconomie. Leur succès est dû à la tenue de rencontres ouvertes dans le but d'impliquer le public dans le façonnement des bibliothèques.

6. Cadre législatifLors de l'acquisition de son indépendance, le gouvernement jamaïcain se retrouve aux prises avec beaucoup de soucis. Il doit remédier à l'amélioration de la qualité de vie de sa population grandissante comme tous les autres pays en voie de développement. Il veut donner à son peuple l'auto-suffisance en termes de biens et services essentiels (nourriture, vêtements, logements) et éduquer sa population. Pour le gouvernement, à l'époque, il est clair que l'analphabétisme est un fléau important contre lequel il faut se battre. La Jamaïque, à cette époque, est le foyer de plusieurs bibliothèques. Le gouvernement constate toutefois qu'il manque, lorsqu'il se compare aux autres pays, une bibliothèque nationale et un organisme pour relier les bibliothèques existantes et en faciliter leur coopération et éventuellement l'ouverture sur le grand public, car les bibliothèques existantes relèvent davantage du domaine privé ou gouvernemental et sont peu ou pas accessibles au grand public.

La naissance de NATIS (National Information System), le gouvernement ajoute à son plan d'action le plan de développement du JLS, ainsi au lieu d'être échelonné sur 5 ans le plan a été échelonné sur 20 ans et appliqué concrètement à l'ensemble du territoire. Cette initiative gouvernementale sera couronnée de succès car on apporta des changements aux sept bibliothèques publiques existantes de l'île; ils donneront des services de bases pour les plus petites agglomérations urbaines qui, à l'époque, n'avait aucun service d'informations; ils feront des succursales; des bibliothèques itinérantes et instaureront des bibliothèques scolaires. C'est dans cette foulée d'initiatives gouvernementales que les professionnels de l'information du pays recommanderont par le biais du National Council on Librairies, Archives and Documentation Services (NACOLADS) la création de NATIS, dont les principales fonctions serait d'améliorer tout le service d'information du pays. En septembre 1973, le gouvernement lui accorde un budget. NACOLADS alignera ses priorités avec l'histoire, les valeurs, le système existants et les recommandations de l'UNESCO pour construire le système que nous connaissons aujourd'hui.

7. Information complémentaire/ particularitésUne des particularités de ce pays en voie de développement est son multiculturalisme. Il existe en Jamaïque des gens issus de multiples cultures, or certains auteurs ont relevé le fait intéressant que beaucoup de documents d'archives sont blancs. Autrement dit, ces documents présentent une réalité, une histoire, une culture, une tradition appartenant à la minorité blanche élitiste du pays. Certains se demandent s'il est pertinent que cette minorité forme la majorité du patrimoine historique. C'est dans cette optique qu'à été créée la Jamaica Memory Bank. Cette banque de données accessible gratuitement en ligne contient plusieurs collections au centre desquelles sont représentés la tradition orale comme forme de transmission des savoirs de la communauté de descendance africaine. C'est un trésor culturel et pour moi ce type d'endroit virtuel, la base de données, je trouve méritait d'être nommé ici.

8. Références

81-davis-fr.pdf. (s. d.). Consulté 15 décembre 2020, à l'adresse https://www.ifla.org/past-wlic/2011/81-davis-fr.pdf

123-russell-en.pdf. (s. d.). Consulté 10 décembre 2020, à l'adresse http://library.ifla.org/1411/1/123-russell-en.pdf

Bégot, D. (2014). « Affamées de leur propre histoire » : Les sociétés savantes d'histoire de la Caraïbe (XXe-XXIe siècles). Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe, 169, 9-28. https://doi.org/10.7202/1028364ar

Bernhard, P. (1994). La vraie nature des bibliothèques scolaires. Documentation et bibliothèques, 40(4), 197-204. https://doi.org/10.7202/1033492ar

Better Service through Data : Wai Sze (Lacey) Chan–Queens Borough Public Library, Jamaica, NY – ERIC – ProQuest. (s. d.). Consulté 2 décembre 2020, à l'adresse https://search.proquest.com/eric/docview/62126275/29F49A491F0462FPQ/3?accountid=12543

Central America : Jamaica—The World Factbook—Central Intelligence Agency. (s. d.). Consulté 11 décembre 2020, à l'adresse https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/jm.html

Charlton, J. (2015a). Copyright Protections and Exemptions. Information Today, 32(10), 9-9.

Connecting Inside. (2003). Library Journal, 128(5), 42.

Dion, J. (1994). Des bibliothèques branchées sur la planète. Documentation et bibliothèques, 40(4), 249-252. https://doi.org/10.7202/1033502ar

DLIS |. (s. d.). Consulté 11 décembre 2020, à l'adresse https://www.mona.uwi.edu/dlis/

Evaluation of a Sample of Adult Books in the Kingston and St. Andrew Parish Library of Jamaica—ERIC – ProQuest. (s. d.). Consulté 2 décembre 2020, à l'adresse

https://search.proquest.com/eric/docview/63650804/29F49A491F0462FPQ/4?accountid=12543

19. Liban

(Romy Otayek, Hélène Théoret, Diana Maude Couture)

Profil du pays

Géographie

Bordant la méditerranée, le Liban a pour voisin la Syrie au nord et Israël au sud, il est délimité par la chaîne de montagnes du Mont-Liban, de l'Anti-Liban et de la Bekaa au centre (Tohmé, Hakim, Kanaan-Atallah, 2016). Petit pays de 10 452 km2, sa riche histoire est parsemée de périodes troubles qui ont plusieurs fois mis à rude épreuve sa stabilité politique et territoriale. La dominance de la mer et du vent apporte un temps favorable aux terres proches du littoral alors que la température se transforme à l'intérieur du territoire provoquant des sécheresses en période estivale. Ainsi doté d'un climat favorable et de terres fertiles, le Liban a longtemps réussi à vivre de son agriculture jusqu'à ce que l'étalement urbain se prolonge sur ses étendues agricoles (Tohmé, Hakim, Kanaan-Atallah, 2016).

Histoire du pays

Le Liban s'est développé en dyade aux civilisations qui ont occupé son territoire avant d'obtenir son indépendance en 1943. Ainsi, l'histoire libanaise est ponctuée de plusieurs périodes distinctes soit ; l'antiquité, les conquêtes arabes, la domination de l'Empire ottoman, le protectorat français et l'après-guerre civile entre autres. Encore aujourd'hui, il est ardu d'unifier l'histoire du pays sans heurter les sensibilités des différentes confessions (Raymond, 2013). Malgré ses instabilités politiques et la cohabitation parfois houleuse entre ses 18 principales communautés, la Suisse du Moyen-Orient, surnom du Liban durant le XXe siècle (Wikipédia, n.d.), a développé un héritage culturel riche et unique

dominé par une vie intellectuelle en ébullition qui ne cesse de se renouveler et ses bibliothèques ne font pas exception à la règle.

Histoire

À l'image de l'histoire du pays, les bibliothèques libanaises ont connu des hauts et des bas prouvant leur capacité à se renouveler constamment. Le Proche-Orient peut être considéré comme le berceau des premières bibliothèques en Égypte et en Mésopotamie. Les Phéniciens, premiers habitants de ce qui deviendra le Liban actuel, ont propagé leur alphabet de 22 signes à travers les civilisations (Deliwannes, Younan, 1975). Des récits relatent aussi la présence de bibliothèques au Moyen-Âge dans la région de Tripoli (Fattal, 1998). Malgré ce riche héritage, les bibliothèques libanaises ont dû surmonter des obstacles considérables, particulièrement imputables à la guerre civile qui sévit au cours du XXe siècle.

C'est, notamment le cas de la Bibliothèque Nationale détruite durant la guerre de 1975-1990 qui peine encore aujourd'hui à retrouver son statut d'antan. Sous le protectorat français des années 20, le Liban connaît une période d'intenses activités entre sur les plans industriels et littéraires (Perrin, 1999), ce qui permet l'ouverture de la Bibliothèque Nationale en 1921, grâce au don des collections du comte Philippe de Tarrazi. Il en sera nommé secrétaire général, mais quittera ses fonctions en 1939. En 1935, la bibliothèque devient un service du ministère de l'Éducation nationale (Silve, 2018). Le futur président Camille Chamoun y travaillera pendant deux ans à partir de 1922 et le système de classification qu'il mettra en place sera d'ailleurs utilisé durant les 30 années suivantes (Chamoun, 1963). Depuis les années 2000, un plaidoyer est mis en place pour la reconstruction de la Bibliothèque nationale du Liban et sa réhabilitation.

Les bibliothèques universitaires apparaissent et prolifèrent bien avant les bibliothèques publiques. Universités et bibliothèques sont indissociables, car interdépendantes, elles représentent le savoir et l'accessibilité à la connaissance (Deliwannes, Younan, 1975). Dès le XIXe siècle, les grandes universités libanaises comme l'université américaine de Beyrouth enrichissent leurs bibliothèques de nombreux documents et leur octroient un important budget pour l'enrichissement de leurs fonds (Deliwannes, Younan, 1975). En plus d'une bibliothèque centrale, les universités développent aussi des bibliothèques spécialisées en médecine, agriculture ou en droit annexé aux diverses facultés.

Après la guerre civile qui paralyse le pays, la reconstruction est imminente, dans le but

de remettre à neuf les infrastructures. De nombreux projets d'ouverture de bibliothèques sont proposés dont une grande bibliothèque d'informations basée à Tripoli dans le nord du pays. Le Liban compte alors un réseau de 70 bibliothèques. Toutefois, l'agression armée de 2006 en détruira une trentaine obligeant le pays à se rebâtir encore une fois (Libanvision, 2006).

Ancien bâtiment de la Bibliothèque nationale du Liban — 1930. Image Domaine public, auteur inconnu via Wikipedia Commons https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Biblioth%C3%A8que_nationale_du_Liban_1.jpg

Types de bibliothèques

Scolaires

Les institutions éducatives sont très diversifiées, notamment à cause de la diversité religieuse et sociale qui contribue à la mise en place de plusieurs écoles privées (Solidarité laïque, 2016) qui se distinguent des écoles publiques par leur budget et leur

réglementation. Les écoles primaires et secondaires du Liban connaissent pour la plupart un déficit en termes de bibliothèques scolaires, particulièrement dû au manque de ressources, d'espace et de personnel qualifié. Ainsi, les jeunes ne sont pas mis en contact régulièrement avec les livres et la notion de bibliothèque, à moins de fréquenter les bibliothèques publiques. Les livres scolaires possédés par les écoles libanaises portent généralement sur l'histoire, les sciences naturelles et les traditions libanaises présentées simultanément en arabe, français et anglais. Les élèves ont donc peu de ressources en ce qui concerne la littérature jeunesse, et ce, même dans les bibliothèques publiques. En effet, les sections enfantines sont relativement nouvelles et sous-développées. Des activités sont toutefois proposées pour les plus jeunes : l'heure du conte, animations et expositions (Inayat Issa, 1981). Ces insuffisances se font encore sentir surtout dans les écoles publiques qui ne bénéficient pas d'accès à des ressources de base comme des bibliothèques scolaires étoffées (Deliwannes, Youman, 1975).

Universitaires

En ce qui concerne les bibliothèques universitaires, leur présence est moins sporadique que celles en milieu primaire et secondaire. Selon la norme, chaque université possède au minimum une bibliothèque. N'empêche qu'on remarque encore une fois des différences non négligeables entre les universités privées et publiques, particulièrement au niveau du budget, des ressources et des professionnels sur place. Selon l'emplacement au sein du pays, les livres sont majoritairement en anglais, en arabe ou encore en français. Les bibliothécaires s'occupent normalement de l'acquisition et de la classification des documents, il faut cependant selon, les universités l'approbation du chancelier de la faculté pour approuver les nouvelles demandes. Les bibliothèques des universités privées ont aussi généralement des heures d'ouverture plus longues que celles des universités publiques. Les bibliothèques universitaires publiques sont pour la plupart situées à même la capitale. La mise en réseau de leur différente collection est encore un projet qui apporterait beaucoup à la communauté universitaire puisqu'elle permettrait une plus large diffusion des différents ouvrages (Deliwannes, Youman, 1975).

– Université privée

La bibliothèque de Nami Jafet de l'université américaine de Beyrouth privée (AUB), est l'une des bibliothèques universitaires qui fût totalement informatisée à la fin des années 90, bien qu'elle ait conservé ses fiches microfilms. Fondée en 1869, elle accumule ses livres,

au départ, grâce aux dons des missionnaires de l'AUB. La collection s'élargit grandement après la Deuxième Guerre mondiale et comprend aujourd'hui la plus importante collection d'affiches des partis politiques libanais, ainsi qu'une collection d'affiches de films égyptiens. Le succès de cette bibliothèque façonne la mise sur pied de la bibliothèque de la faculté d'agriculture, celle de la faculté d'ingénierie et d'architecture ainsi que la Bibliothèque Saab. Les quatre bibliothèques de l'AUB comptent 400 000 livres et 200 000 autres publications, au total 600 000 ouvrages imprimés. Elles possèdent également 1,3 million de livres électroniques, ont accès à 190 000 publications électroniques et sont abonnées à 350 000 banques de données. Cela fait de l'AUB l'une des rares universités du monde à avoir accès à un aussi grand nombre de publications en ligne (Khoder, Patricia, 2016).

– Université publique

La bibliothèque de l'Université publique Saint-Joseph est mise sur pieds en 1875 et se divise en plusieurs bibliothèques correspondant aux différents départements. Elle renferme près de 230 000 titres d'ouvrages anciens et rares :

> 1800 titres de revues et périodiques ; des journaux depuis le début de la presse arabe ; 3500 manuscrits arabes, principalement d'auteurs chrétiens ; 100 000 documents photographiques datant d'à partir du début du XXe siècle ; une cartothèque sur le Moyen-Orient d'environ 2000 cartes géographiques ; près de 50 000 nouvelles acquisitions d'ouvrages (La bibliothèque de l'Université Saint-Joseph, mis à jour régulièrement).

Le fonds bibliographique est principalement axé sur les disciplines suivantes : l'archéologie, les religions, l'histoire, la géographie, la philosophie, la linguistique, l'islamologie, la photographie, la littérature et l'art. Comme pour la bibliothèque de l'AUB, la collection a été majoritairement numérisée, ce qui permet la recherche sur catalogue web (La bibliothèque de l'Université Saint-Joseph, mis à jour régulièrement). Contrairement aux bibliothèques primaires et secondaires, les bibliothèques universitaires sont considérables fournies et possèdent des documents d'une richesse incroyable. Toutefois, le manque de personnel se fait également sentir dans ces milieux.

Municipales

Le Liban compte de nombreuses bibliothèques municipales, certaines de celles-ci font partie du réseau Assabil. Assabil est une organisation non gouvernementale libanaise à but non lucratif qui a pour objectif principal d'encourager la lecture et de la rendre accessible à tous. Les 25 bibliothèques du réseau possèdent un fond varié de documents : magazines, romans, BD, documentaires, etc., et ce, dans 3 langues (arabe, français et anglais). En parallèle, chacune tente de répondre aux besoins spécifiques du quartier où elle se trouve : la bibliothèque de Monot, par exemple, possède une collection d'ouvrages portant sur l'Art. À la suite de la guerre de 2006, un nouveau concept fait son apparition à Beyrouth, le Kotobus, soit les bibliobus ayant pour but d'aller à la rencontre des lecteurs. Cet autobus se déplace dans les écoles publiques, les banlieues et les camps de réfugiés. L'accès à ces bibliothèques et aux services qu'elles offrent (dont des ordinateurs connectés à internet) est gratuit. Le prêt à domicile est néanmoins réservé aux abonnés, mais le tarif d'abonnement ne consiste qu'en une cotisation symbolique qui est remboursable lors de l'arrêt du prêt (Kaaki, Douaa, 2016).

Nationales

La bibliothèque nationale du Liban a traversé plusieurs épreuves depuis sa création par le vicomte Philippe de Tarrazi en 1921 ; guerres, négligence, carence au niveau des structures administratives, etc. Philippe de Tarrazi, met à contribution sa propre collection pour ériger cette bibliothèque, soit près de 20 000 ouvrages. Nommé conservateur de la bibliothèque, il multipliera les voyages pour enrichir la collection, et lorsque celle-ci emménage dans le local qui restera le sien jusqu'à la guerre de 1975, la collection comprend près de 32 000 ouvrages. Entre-temps, l'État aura décrété le dépôt légal en 1924 et affecté huit employés relevant du ministère de l'Éducation, dont la bibliothèque est devenue un service. En 1939, Philippe de Tarrazi quitte, le bibliographe Youssef Assad Dagher, l'écrivain Abdel Latif Charara et d'autres personnalités occupent ainsi le poste de dirigeant de la bibliothèque. Malheureusement, le personnel ne détient pas toujours les formations nécessaires et comme il n'y a pas de catalogue mis en place, il est difficile d'évaluer l'importance de la collection. En 1975, les effets de la guerre se font sentir et une partie de la bibliothèque est victime des flammes. Puis, en 1982 et 1983, la collection moderne

est mise en caisse et déposée dans un local, situé dans une zone qui sera à son tour bombardée. En 1999, la Bibliothèque nationale est enfin déclarée projet culturel national grâce aux efforts du ministre de la Culture. L'inventaire et le sauvetage des documents est effectué et ceux-ci sont déplacés dans de nouveaux locaux. Le projet de remise sur pieds comprend 5 composantes : l'édification de l'institution publique, la formation des cadres, la gestion des collections, le futur site ainsi que l'environnement culturel. En 2003, un contrat de subvention avec l'Union européenne permet de lancer un projet de réhabilitation de la Bibliothèque nationale du Liban et en 2006, le Qatar donne 25 millions au gouvernement libanais pour finaliser le projet. Toutes ces difficultés soulèvent les nombreuses problématiques que l'on retrouve dans le système complet des bibliothèques au Liban. En effet, la Bibliothèque nationale devrait, comme dans d'autres pays, être soutenue par un réseau de bibliothèques de service public qui partagerait avec elle la lourde tâche patrimoniale. En effet, l'absence d'une véritable tradition de lecture publique, la faiblesse du réseau des bibliothèques, la pauvreté des ressources documentaires scolaires et universitaires publiques, amplifie les attentes et aggrave les défis (Stéphan-Hachem, Maud, 2004). Aujourd'hui, la bibliothèque Nationale du Liban est toujours en reconstruction, mais possède un site web actif qui explique les étapes et met en valeur la collection peu à peu cataloguée.

Cadre éducatif en sciences de l'information des bibliothèques

Bien que le réseau de bibliothèques scolaires prenne de l'expansion et que les espaces jeunesse se multiplient dans les bibliothèques publiques depuis les années 2000, on y trouve très peu de bibliothécaires diplômés (Bastianelli, 2006). Leur profession est davantage reconnue, avec de meilleures conditions salariales, dans le réseau universitaire et dans les centres de documentation privés (Bastianelli, 2006). Cette situation perdure malgré l'initiative de l'Université libanaise d'offrir un programme de formation validée par une licence et une maîtrise en bibliothéconomie depuis 2006. En effet, encore peu d'attention est accordée à la lecture publique et à l'édition jeunesse (Bastianelli, 2006). De plus, le Ministère de la Culture, la Maison du livre et l'association Iqra' proposent des formations sur le livre, l'animation et la littérature jeunesse, mais celles-ci ne sont pas validées par un diplôme (Bastianelli, 2006). Ainsi, le réseau des bibliothèques jeunesse et scolaire manque d'uniformité par la diversité des statuts des bibliothèques (public, associatif, privé) (Bastianelli, 2006). Pour pallier l'absence de structure et pour encourager

les jeunes professionnels à intégrer les espaces jeunesse, l'Université libanaise : « a mis en place, dans le cadre de la licence de pédagogie, un module de 40 heures sur l'édition jeunesse et la bibliothèque scolaire » (Bastianelli, 2006). Le Ministère de la Culture prévoit également l'érigions, au sein de la nouvelle Bibliothèque Nationale, d'un espace de formation et un centre de documentation professionnelle, en plus d'instaurer la commission « Formation » dont l'objectif est de : « favoriser l'échange et la mise en réseau entre les différents intervenants dans la formation pour optimiser l'offre et mieux évaluer l'évolution des pratiques des bibliothécaires » ainsi que « de permettre la validation des acquis professionnels et des apports théoriques par un diplôme » (Bastianelli, 2006).

L'Université de Balamand a aussi récemment conçu une faculté de bibliothéconomie afin de contribuer à la meilleure reconnaissance professionnelle et à la spécialisation par des formations pertinentes (Nahas, G, 2012). Le doyen de l'université souligne que plusieurs institutions sont à la recherche d'employés plus spécialisés, qualifiés et habiles avec les outils utilisés en technologies de l'information (Nahas, G, 2012). La faculté offre une diversité de programmes notamment :

> une licence en bibliothéconomie et sciences de l'information, une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information qui comprend trois spécialités : bibliothéconomie scolaire et centres médiatiques, communication et management des ressources électroniques, et bibliothéconomie et sciences de l'information, ainsi qu'une maîtrise en muséologie et management du patrimoine (Nahas, G, 2012).

Le département apparaît donc relativement adapté aux différentes réalités actuelles d'où une approche multimédia promouvant les ressources et outils numériques (Nahas, G, 2012).

Association de bibliothèques

Les associations prennent activement part dans la prise en charge des bibliothèques du Liban. On compte deux grandes associations au Liban soit ASSABIL et la Lebanese Library Association (LLA). Assabil, établie en 1997 est une association non gouvernementale qui regroupe les bibliothèques publiques du Liban (Assabil Association, 2020). Elle favorise la culture participative et le partage de connaissances à travers le réseau de bibliothèques

publiques et l'accès aux espaces publics (assabil, 2020). Le rôle plus concret de l'association est d'établir, promouvoir, coordonner et soutenir :

> le réseau de bibliothèques publiques au Liban ; financer les activités sociales et culturelles afin d'encourager tous les publics à fréquenter les institutions ; établir un programme de formation ; encourager la production de livres et de matériel éducatif dans la langue arabe, en prêtant une attention particulière au matériel adressé aux enfants (assabil, 2020).

L'association travaille de près avec la municipalité de Beyrouth afin d'étendre le réseau des bibliothèques publiques à travers la ville (Assabil Association, 2020). Assabil : « a été commissionné par la municipalité de Beyrouth afin de gérer les opérations des bibliothèques publiques municipales » dans plusieurs quartiers et compte en ajouter neufs prochainement au réseau (Assabil Association, 2020). Assabil gère aussi deux bibliothèques mobiles qui se déplacent dans les écoles publiques de Beyrouth pour offrir des ateliers littéraires (Assabil Association, 2020).
L'association aide à bâtir le réseau en offrant les services, l'assistance et les ressources nécessaires pour tout professionnel du milieu ou association souhaitant mettre sur pied une bibliothèque (Assabil Association, 2020) ainsi que des ressources pour approfondir ses connaissances sur les bibliothèques, peu importe la profession primaire (bibliothécaires, enseignants, chercheurs, maisons d'édition, illustrateurs, travailleurs sociaux, etc.) (Assabil Association, 2020). Les ressources sont fournies via le Centre de ressources et de formations qui offre ressources et formations nécessaires gérées par Assabil. Il abrite une collection de :

> références matérielles sur la gestion de bibliothèques, sur l'aménagement d'espaces de bibliothèques, sur la constitution de collections et sur les activités des bibliothèques ; des guides sur l'organisation d'activités pour les publics jeunesse ; des boîtes à outils et des ressources éducatives sur différentes difficultés du milieu, ainsi que des rapports sur les enjeux liés aux droits humains, à l'éducation et à l'enfance au Liban et autres régions arabes (Assabil, 2020)

tout en conservant des considérations éthiques, politiques et sociales (Assabil, 2020).

La LLA établie en 1960 est une association non gouvernementale qui regroupe quant à elle les bibliothèques nationales du Liban (LLA, 2017). Elle est membre de l'IFLA et assiste à ses rencontres annuelles ainsi qu'aux conférences tenues par l'Arab Federation for Libraries and Information (LLA. s. d.). Sa mission est d'enrichir les standards, d'améliorer les conditions générales et d'offrir les derniers développements de la pratique des bibliothèques et des bibliothécaires ; de faciliter l'accès et le droit à l'information à tous les citoyens et à encourager la lecture, et stimuler la recherche sur la bibliothéconomie et la recherche littéraire et scientifique au Liban (LLA, 2017). Elle encourage notamment le partage d'expériences et le partage d'informations entre les professionnels qui composent le réseau à l'échelle nationale, régionale et internationale tout en ayant au cœur de ses valeurs, la liberté de pensée et d'expression (LLA, 2017). Ses objectifs consistent en l'établissement d'une proximité dans le réseau des bibliothèques pour stimuler le partage de connaissances et de savoirs entre les membres. En plus, de définir proprement les rôles et fonctions des bibliothécaires afin de la mettre en lumière et collaborer avec d'autres organisations régionales et internationales aux missions similaires (LLA, 2017).

Cadre législatif

En 1924 est promulguée une des premières lois qui exige le dépôt légal de deux exemplaires de toute production éditée ou imprimée au Liban sous le contrôle du ministère de l'Économie (Fattal, 1998). Cependant, cette législation n'est pas toujours appliquée et seulement quelques centaines de documents seront enregistrés entre 1924 et 1975 (Bibliothèque nationale du Liban, 2012). C'est après la guerre civile de 1975-1990, soit en 1995, qu'est décrété que le dépôt légal doit se faire aux Archives nationales. Lors de l'adoption de la loi N. 36 en 2008, la Bibliothèque Nationale est devenue un établissement public rattaché au ministre de la Culture et le Conseil d'administration qui doit mener à terme les objectifs de la bibliothèque est nommé par le Conseil des ministres. Depuis, le dépôt doit s'effectuer à la Bibliothèque Nationale sous la responsabilité des Archives nationales (Bibliothèque nationale du Liban, 2012).

Le catalogage suit les normes anglo-américaines adoptées notamment par les bibliothèques du Mashreq (qui comprend l'Irak, la Syrie, le Liban, la Jordanie et la Palestine) et a repris sans relâche depuis 2009. Comme il est mentionné sur le site web de la Bibliothèque nationale du Liban, ce n'est qu'en 2000 que le pays instaure le code ISBN

qui est attribué par le ministère de la Culture. La mise en application du code ISSN pour sa part est toujours à l'étude (Bibliothèque nationale du Liban, 2012).

Malgré la réouverture de la Bibliothèque Nationale en 2018 comprenant un peu plus de 300 000 ouvrages (Silve, 2018), les dernières années ont été marquées par des troubles et de l'instabilité au sein du gouvernement. L'avenir encore incertain du pays rend laborieuse l'instauration de politiques entourant davantage la culture et les bibliothèques libanaises.

Information complémentaire/particularités

Dans le contexte de la Covid-19, l'IFLA a annoncé la fermeture de bibliothèques de plusieurs pays parmi lesquels on comptait le Liban (IFLA, 2020). Un protocole strict a été adopté par l'Université de la Sainte-Croix du Saint-Esprit au Liban stipulant une attente de 10 jours pour les documents plastifiés et de 72 heures pour les documents papier une fois qu'un prêt est retourné (IFLA, 2020). Pour ce qui est des activités en contact direct, l'Université de la Sainte-Croix Kaslik au Liban a insisté sur le port du masque par tout utilisateur et personnel présents (IFLA, 2020).

Il faut également souligner qu'un événement imprévu a ébranlé la communauté libanaise il y a peu de temps. En effet, une explosion survenue en plein cœur de Beyrouth s'est emparée de trois des bibliothèques publiques de la commune de Beyrouth prises en charge par ASSABIL, le 4 août 2020. ASSABIL a été très réactif et « a lancé un appel à soutiens et à financements pour reconstruire et réhabiliter les trois établissements » (IFLA, 2020). Le président de l'IFLA, Gerald Leitner, s'est également prononcé et a insisté sur l'urgence d'agir pour évaluer les dommages causés aux bibliothèques, en plus de l'évidente nécessité d'une réponse humanitaire : « Les espaces offerts par les bibliothèques ainsi que le patrimoine culturel du Liban et de la ville de Beyrouth qu'elles sauvegardent joueront un rôle important dans la restauration de l'esprit de la ville » (Jost, C, 2020).

Références

Assabil Association, Culture For All. (s. d.). À *propos* [page Facebook]. Facebook. Repéré le 30 novembre 2020 à https://www.facebook.com/assabilngo

ASSABIL (2020). *Assabil*. https://assabil.com/

ASSABIL (2020). *Mission and vision*. https://assabil.com/mission-and-vision/

ASSABIL (2020). Ressources and Training center. https://assabil.com/resources-training-center/

Baron, X. (2017). *Histoire du Liban : des origines à nos jours*. Tallandier.

Bastianelli, M. (2006). Enjeux de la formation des bibliothécaires au Liban. *Takam Tikou, novembre* (13). p. 31. Repéré à http://cnlj.bnf.fr/sites/default/files/revues_document_joint/PUBLICATION_7130.pdf

Chamoun, C. (1963). *Crise au Moyen-Orient*. Gallimard.

Deliwannes, Dolia et Youman, Samia, (1975), Les bibliothèques universitaires au Liban : situations et problèmes, [Mémoire, École Nationale Supérieure des bibliothèques], https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/62953-les-bibliotheques-universitaires-au-liban-situation-et-problemes.pdf

Dib, B. (Dir.) *Histoire du Liban des origines au XXe siècle*. Philippe Rey. 2016.

Fattal, J.-P. (1998). *Plaidoyer pour une bibliothèque nationale du Liban*. P.3. Repéré à https://ia800500.us.archive.org/23/items/Plaidoyer.bnl/Plaidoyer.pdf

Inayat Issa, (1981), *La littérature enfantine au Liban et son évolution*, [mémoire, École nationale supérieure des bibliothèques], https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/63083-litterature-enfantine-au-liban-et-son-evolution.pdf p.38

International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA). (2020). *Le COVID-19 et les bibliothèques dans le monde*. https://www.ifla.org/FR/node/92979

Jost, Clémence, (2020), *Soutenir la reconstruction des bibliothèques publiques de Beyrouth, c'est possible* ! Archimag, https://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2020/08/20/soutenir-reconstruction-bibliotheques-publiques-beyrouth-possible

Kaaki, Douaa, (2016), *Le Liban à ses bibliothèques publiques*, Vivre à Beyrouth, *https://lepetitjournal.com/vivre-a-beyrouth/assabil-le-liban-ses-bibliotheques-publiques-66565*

Khoder, Patricia, (2016), Les bibliothèques de l'AUB : plus de 600 000 ouvrages et publications, et 1,3 million de livres électroniques, *L'Orient-le jour*, *https://www.lorientlejour.com/article/1015577/les-bibliotheques-de-laub-plus-de-600-000-ouvrages-et-publications-et-13-million-de-livres-electroniques.html*

La bibliothèque de l'Université Saint-Joseph, Université Saint-Jospeh, https://biblio.usj.edu.lb

Lebanese Library Association. (s. d.). À *propos* [page Facebook]. Facebook. Repéré le 30 novembre 2020 à https://www.facebook.com/LebaneseLibraryAssociation/about/?ref=page_internal

Lebanese Library association. (2017). À *propos*. http://lla.wildapricot.org/About-Us

Libanvision. (2006, août). *Appel de bibliothécaires du Liban aux congressistes de l'IFLA réunis à Séoul du 20 au 24 août 2006*. https://www.libanvision.com/bibliotheques-liban.htm

Nahas, G. (2012, 25 août). Une nouvelle faculté de bibliothéconomie et sciences de

l'information à Balamand [entrevue]. Dans *L'Orient le Jour*. https://www.lorientlejour.com/article/774798/Une_nouvelle_faculte_de_bibliotheconomie_et_sciences_de_l%2527information_a_Balamand.html

Perrin, G. (1999). *Pour une renaissance de la bibliothèque nationale du Liban*. BBF, T. 44, no. 6. Repéré à https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2013-4-page-71.htm

http://bnl.gov.lb/french/institutionIntro.html

Publiques =32%, Privées = 51%, privées subventionnées =13%, écoles ouvertes et financées par les Nations Unies = 4%. https://www.solidarite-laique.org/app/uploads/2016/07/Dossier-pédagogique-rentrée-solidaire.pdf

Raymond, C. (2013). Revue Tiers monde. *Vie, mort et résurrection de l'histoire du Liban, ou les vicissitudes du phénix*. No. 216, p. 71-87.

Rozelier, M. (2020). Le quotidien de l'art. *Au Liban, Culture et Agriculture associées en un seul ministère*. Édition no. 1882. Repéré à https://www.lequotidiendelart.com/articles/17064-au-liban-culture-et-agriculture-associ%C3%A9es-en-un-seul-minist%C3%A8re.html

Silve, M. (2018, 6 décembre). France 24. La bibliothèque nationale du Liban renaît après 42 ans de fermeture. Repéré à https://www.france24.com/fr/20181206-moyen-orient-beyrouth-renaissance-bibliotheque-nationale-liban-bnl

Stéphan-Hachem, Maud, (2004), La bibliothèque nationale du Liban : entre les aléas de l'histoire et l'acharnement de quelques-uns, Bulletin *des bibliothèques de France* (BBF), 2005, n° 1, p. 48-53. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-01-0048-012

Traboulsi, N, (2001), Les bibliothèques publiques et scolaires au Liban, *IFLA professionnal reports*, no.71, https://umontreal.on.worldcat.org/oclc/193569396

Un cahier, un crayon, (2016), *Dossier pédagogique : La rentrée solidaire*, ttps://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/63083-litterature-enfantine-au-liban-et-son-evolution.pdf p.38

Wikipédia. Liban. https://fr.wikipedia.org/wiki/Liban

Wikipédia. Bibliothèque nationale du Liban.https://fr.wikipedia.org/wiki/Bibliothèque_nationale_du_Liban#cite_note-4

Zakaria, M., Chbarou, B. 1985. *Mouvements communautaires et espaces urbains au Machreq*. La transition des chiites vers Beyrouth : mutations sociales et mobilisation communautaire à la veille de 1975. Beyrouth. Presses de l'Ifpo. P.87-116.

https://www.lequotidiendelart.com/articles/17064-au-liban-culture-et-agriculture-associ%C3%A9es-en-un-seul-minist%C3%A8re.html

20. Luxembourg

(Gemma Lavoie, Vicky Laporte-Torres)

1. Profil du pays

Le Luxembourg est l'un des plus petits pays d'Europe, situé entre la Belgique, la France et l'Allemagne, qui a acquis son indépendance des Pays-Bas le 19 avril 1839, des suites de la Révolution belge de 1830 (Kreins, 2018, p.74-76). Sur le plan politique, le Luxembourg est le seul Grand-Duché au monde, formant une démocratie parlementaire au sein d'une monarchie constitutionnelle dont le chef d'État est le Grand-Duc. Ce dernier représente le Luxembourg à l'international et détient selon la Constitution le pouvoir exécutif, bien qu'il soit délégué au gouvernement. Le pouvoir législatif revient quant à lui à la Chambre des députés (Le gouvernement luxembourgeois, 2020). En date du 1er janvier 2019, la population totale du Luxembourg (d'une superficie de 2 587 km^2) s'élevait à 613 894 personnes, dont 119 214 habitent la capitale, Luxembourg-Ville. Les langues officielles sont la langue locale, le luxembourgeois, ainsi que le français et l'allemand (Luxembourg for Tourism, 2020).

2. Histoire des bibliothèques

La première bibliothèque du Luxembourg a vu le jour alors que la France occupait le Grand-Duché, renommé le *Département des Forêts*, depuis 1794. Affiliée à l'École centrale, la bibliothèque centrale fondée en 1798 est à l'origine de la Bibliothèque nationale du Luxembourg (BnL) (Kieffer, 2012, p. 24). Dans le contexte de l'occupation française, la suppression des communautés religieuses força le transfert des documents conservés par celles-ci à la nouvelle bibliothèque centrale (Kreins, 2018, p. 70) qui constitua d'ailleurs la première bibliothèque municipale du pays en 1803, suivant la fermeture des écoles centrales (Reding, 2013a, p. 261). En 1815, Luxembourg-Ville reprend à la France la bibliothèque centrale et c'est en 1848 qu'elle est nationalisée par l'État, puis renommée

« Bibliothèque du Luxembourg » et plus tard « Bibliothèque nationale » en 1899 (Kieffer, 2012, p. 24-25).

En parallèle de la Bibliothèque nationale, des bibliothèques publiques se développent sur le territoire du Luxembourg au cours du XIXe et XXe siècle. Ces bibliothèques ont eu des appellations et fonctions différentes, mais elles partageaient en commun le caractère public du lieu. En suivant l'exemple des cabinets de lecture, plusieurs bibliothèques publiques paroissiales ont été fondées au cours des années 1840, par une alliance du Luxembourg avec l'association catholique allemande Borromäusverein. Vers la fin du XIXe siècle, des bibliothèques d'enseignement primaire ont été mises en place partout au pays, qui était appelées « bibliothèques populaires », du fait d'être accessibles au grand public. Ces bibliothèques ont cependant disparu quelques années après la création des bibliothèques pour écoliers (Reding, 2013a, p. 263).

Le développement des bibliothèques du Luxembourg fut sinueux. D'une part, le faible taux d'urbanisation, l'absence d'université et de centres de recherche, ainsi que l'intérêt marqué des classes dirigeantes envers la culture des pays limitrophes ont freiné le développement de la Bibliothèque nationale jusque dans les années 1960, l'État n'ayant pas d'incitatif à la financer davantage (Kieffer, 2012a, p. 25). D'autre part, la position géographique et l'histoire politique du pays ont eu pour conséquence l'implication de l'Allemagne et de la France dans la création des bibliothèques publiques. L'Alliance française, qui fut fondée en 1905 au Luxembourg, mit sur pied une série de bibliothèques, qui ont été saisies par les nazis dans le contexte de l'occupation allemande du Grand-Duché entre 1940 et 1945. Après la Seconde Guerre mondiale, la gestion de ces bibliothèques fut confiée aux Amitiés françaises. Après un démantèlement progressif du réseau, la dernière de ces bibliothèques, celle d'Echternach, a fermé ses portes en juin 2006. Deux grandes bibliothèques de centres culturels européens furent également mises en place, soit la bibliothèque du Centre culturel français, créée en 1967, et celle du Goethe-Institut, fondée en 1972. Elles ont respectivement été fermées en 2010 et en 2001 (Reding, 2013a, p. 263).

Dans les années 1970, les collections de la Bibliothèque nationale augmentent considérablement dans un contexte où l'éducation supérieure est de plus en plus accessible et dans lequel la culture tend à se démocratiser. Ceci a culminé à l'adoption en 1985 du Système intégré des bibliothèques de Lausanne (SIBIL) dans le but d'informatiser le catalogue de la bibliothèque. Dès lors, de la volonté de la Bibliothèque nationale, les bibliothèques du Luxembourg ont commencé à implémenter SIBIL, amenant ainsi la création du réseau des bibliothèques luxembourgeoises bibnet.lu en 1985 (Kieffer, 2012, p.

25). Ce réseau assure la gestion commune des ressources et des processus de travail dans les bibliothèques membres (BnL, 2018, p. 12-13).

3. Types de bibliothèques

Le réseau des bibliothèques luxembourgeoises bibnet.lu a 88 bibliothèques membres de tous types: publiques, universitaires, d'enseignement secondaire et spécialisées (BnL, 2020a, p. 34). La dernière édition du Guide des bibliothèques de l'Association luxembourgeoise des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes présente cependant plus d'une centaine de bibliothèques, excluant les bibliothèques scolaires de niveau primaire et les bibliothèques privées (ALBAD, 2015)

Nationale

Fondée en 1798, la Bibliothèque nationale du Luxembourg est la plus grande bibliothèque du pays avec plus de 1.8 million de documents papier auxquels s'ajoute un grand nombre de documents numériques (BnL, 2020a, p. 7). Elle possède et rend accessible la plus vaste collection de publications scientifiques et conserve le plus grand fonds de livres anciens du pays (Reding, 2013a, p. 262), provenant en grande partie des documents saisis des communautés religieuses au moment de sa fondation (Kieffer, 2012, p. 24)

La Bibliothèque nationale est une institution à vocation patrimoniale, scientifique et encyclopédique, qui se présente comme « un outil pour le développement de la société de la connaissance » (BnL, 2018). Elle donne un accès pour tous aux collections patrimoniales et aux publications étrangères touchant à tous les champs de la connaissance, qu'elles soient papiers ou numériques (BnL, 2018, p. 5). Sa principale mission est d'assurer la compilation et le catalogage des Luxemburgensia, qui sont les publications éditées au pays et celles de l'étranger en lien avec le Luxembourg. L'institution est ainsi responsable du dépôt légal, lequel s'applique sur les imprimés, mais également sur les documents numériques, afin de remplir sa mission de sauvegarde du patrimoine luxembourgeois (Keiffer, 2012, p. 27). C'est pour répondre à cette mission qu'elle procède depuis 2002 à la numérisation des documents historiques nationaux (BnL, 2018, p. 11). Une autre mission de la Bibliothèque nationale est d'assurer la coordination du réseau bibnet.lu et

du Consortium Luxembourg, en plus de veiller à la maintenance de leurs technologies et systèmes informatiques (Kieffer, 2013, p. 27-28). Toutes les bibliothèques du réseau bibnet.lu partagent un catalogue collectif disponible dans le moteur de recherche a-z.lu (BnL, 2018, p. 15). Le Consortium Luxembourg centralise la gestion des ressources numériques et développe la grande bibliothèque numérique findit.lu (BnL 2018, p. 14). Son catalogue partagé recueille 77 800 périodiques électroniques, 143 854 livres numériques, 776 livres audio, et 390 bases de données accessibles en ligne aux membres de la BnL (BnL, 2020b).

Les services de la Bibliothèque nationale souffraient depuis plusieurs années de leur dispersion dans plusieurs sites de Luxembourg-Ville. Les anciens bâtiments historiques ne suffisaient plus pour abriter ses collections grandissantes et pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux du XXIe siècle (Kieffer, 2012, p. 26). La construction de la nouvelle Bibliothèque nationale a donc débuté en 2014 et le public y est accueilli depuis 2019 (BnL, 2020a, p. 6). Les personnes qui la fréquentent et en utilisent les services sont des salariés, des étudiants de l'Université du Luxembourg, des élèves du primaire et du secondaire ainsi que des étudiants d'universités étrangères (BnL, 2020a, p. 14).

Universitaire

L'Université du Luxembourg, fondée en 2003, est la seule université du Grand-Duché, située à Luxembourg-Ville. Sa fondation a amené la fusion des bibliothèques d'instituts d'enseignements supérieurs (Reding, 2013a, p. 262) et fait partie du Luxembourg Learning Centre (LLC). Cette bibliothèque est un centre d'apprentissage offrant des espaces collaboratifs pour les étudiants et qui fournit un accès aux collections de publications scientifiques de la Bibliothèque nationale (Uni.lu, s.d.). Bien qu'il n'y ait qu'une seule bibliothèque universitaire, il existe des bibliothèques scientifiques de recherche, les plus connues étant les centres de recherche publics Luxembourg Institute of Health (LIH) et Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST), membres du Consortium Luxembourg (BnL, 2020b).

Scolaire

Les premières bibliothèques scolaires du Luxembourg voient le jour grâce à la loi du 10 août 1912 sur l'enseignement primaire (premier volet de la loi), qui oblige la création d'une bibliothèque scolaire dans chaque commune (Reding, 2013a, p. 263). Il n'y a pas de bibliothèques de niveau primaire intégrées au réseau bibnet.lu, ce qui est le cas cependant de certaines bibliothèques de lycées.

Les bibliothèques lycéennes relèvent pour la plupart du ministère de l'Éducation nationale selon le dernier Guide des bibliothèques (ALBAD, 2015). À la différence des autres types de bibliothèques, les bibliothèques scolaires jouissent d'une certaine liberté dans leur organisation, celles-ci n'ayant pas de missions spécifiques clairement définies pour les encadrer (Reding, 2013a, p. 262).

Publique

Parmi les bibliothèques publiques du Luxembourg, on compte les bibliothèques communales et associatives, faisant toutes parties du réseau bibnet.lu. L'intégration au réseau permet à ces bibliothèques de se prévaloir de l'approbation du ministère de la Culture et ainsi, d'obtenir du financement de l'État (Kieffer, 2012, p. 27-28). Au total, 14 bibliothèques publiques sont au service de plus de 40% de la population luxembourgeoise (Reding, 2013a, p. 264). Le Conseil supérieur des bibliothèques publiques (CSBP), présidé par la Bibliothèque nationale assume certaines missions envers les bibliothèques publiques, notamment promouvoir et encourager la lecture et donner accès à la connaissance pour tous (Ministère de la Culture, 2020). Pour ce faire, le CSBP a lancé en 2015 le service ebooks.lu, offrant ainsi aux membres des bibliothèques publiques l'emprunt gratuit de livres numériques et audio (BnL, 2020c).

Spécialisée

Dans tout le réseau des biliothèques luxembourgeoises, les bibliothèques spécialisées sont de loin les plus nombreuses, avec plus d'une soixantaine de bibliothèques réparties au

pays. Selon le Guide des bibliothèques, certaines d'entre elles sont accessibles au grand public, dont le Centre d'Information Gay et Lesbien (CIGALE), le Centre de documentation pédagogique de l'Institut de Formation Continue, le Centre national de littérature, le Centre de psychologie et d'orientation scolaires et l'Institut national de langues. D'autres de ces bibliothèques offrent un accès plus limité au public, comme les bibliothèques du gouvernement, de sociétés d'histoire ou de l'Institut grand-ducal (ALBAD, 2015).

4. Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Bien que les bibliothèques soient en grand nombre au Luxembourg, il s'avère que le pays n'a pas d'établissements d'enseignement en sciences de l'information. Le Luxembourg n'offre aucune formation universitaire dans les domaines de la bibliothéconomie, la gestion documentaire, l'archivistique ou les sciences de l'information. Ceux qui s'intéressent à ces domaines doivent poursuivre des études dans les pays étrangers voisins, comme la Belgique, l'Allemagne, la France, la Suisse, l'Autriche, les Pays-Bas, ou même la Grande-Bretagne (Texier, 2016). Cependant, ce ne sont pas tous les diplômes de l'étranger qui sont reconnus au Luxembourg, par exemple ceux accordés à la sortie des études de filières courtes professionnelles en France (Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur [CEDIES], 2011-12).

La majorité des professionnels de l'information travaillent dans le secteur public. Pour obtenir un poste de bibliothécaire dans la fonction publique ou au niveau municipal, le candidat doit avoir obtenu un diplôme de niveau bac+3 (baccalauréat) (*Bibliothécaire*, s.d.). Ceux qui aspirent à devenir conservateur ou conservatrice de bibliothèque doivent avoir obtenu un diplôme de niveau bac+5 (maîtrise) (*Conservateur/trice de bibliothèque*, s.d.).

Selon le guide *Les métiers de bibliothécaire, archiviste et documentaliste* du Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur, les étudiants souhaitant se lancer dans une profession de l'information au Luxembourg doivent choisir une formation scolaire qui leur fournit une bonne base de connaissance théorique et de l'expérience pratique portant sur les tâches bibliothéconomiques, les technologies de l'information et la gestion (CEDIES, 2011-12).

Au niveau de développement professionnel, le réseau des bibliothèques luxembourgeoises bibnet.lu organise des formations continues au personnel des bibliothèques membres. Sous la forme d'ateliers guidés, ces formations sont offertes afin d'approfondir et d'actualiser leurs connaissances techniques. Quelques exemples de sujets

incluent l'indexation selon le Répertoire des Vedettes-Matières (RVM), les ressources numériques, la rédaction et la modification de notices d'autorité (Plan de formation, 2020). Selon le portail national des statistiques, 301 personnes ont participé à 27 ateliers en 2019, un nombre qui a presque doublé depuis 2012. (BnL, 2020d).

En outre, l'Association Luxembourgeoise des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (ALBAD) se propose comme lieu de formation. Elle organise des visites guidées des bibliothèques et d'autres institutions « permettant à chacun d'élargir ses horizons professionnels » (ALBAD, s.d.-a). Elle déploie de grands efforts pour mettre en œuvre un système de formations continues en bibliothéconomie plus développé, ainsi qu'« une reconnaissance définitive des diplômes professionnels », au niveau national (Texier, 2016; ALBAD, s.d.-a). Au niveau international, les professionnels de l'information luxembourgeois participent à des activités de développement professionnel, telles que des conférences, qui ont surtout lieu en France et en Allemagne (Texier, 2016).

5. Association de bibliothèques

La principale association de bibliothèques au Luxembourg est l'Association Luxembourgeoise des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (ALBAD). Fondée en 1991, l'association sans but lucratif regroupe les professionnels de l'information travaillant au pays (Reding, 2013b). En 2019, elle comptait 150 membres qui provenaient surtout du secteur public (Hansen, 2019). Elle agit comme porte-parole, conseillère, réseau d'information et comme lieu d'échanges, de rencontres et de formations afin de réaliser ses nombreux objectifs. Les principaux sont la promotion et la professionnalisation des trois métiers réunis par l'association, ainsi que « l'épanouissement du paysage bibliothéconomique, archivistique et documentaire du Grand-Duché » (ALBAD, s.d.-a).

Dans le but de défendre les intérêts des professions et de renforcer la compréhension du public et des autorités de ses rôles, l'association entreprend plusieurs projets de publication. D'abord, elle élabore des prises de position et des communiqués de presse, incluant « les recommandations en matière de législation et de standards » (ALBAD, s.d.-a). Récemment, au sujet de la nomination de la nouvelle direction de la Bibliothèque nationale de Luxembourg, l'ALBAD a écrit au ministre de la Culture pour préconiser le choix d'un candidat possédant « des qualifications adéquates, sanctionnées par un diplôme en bibliothéconomie » afin de mieux exercer sa fonction de « conseiller(ière) ministériel(lle) en matière de bibliothèques au niveau national » (ALBAD, 2020).

De plus, l'association dirige la publication quinquennale du *Guide de bibliothèques*, un recensement de bibliothèques nationales, publiques, universitaires, scolaires et spécialisées du pays. Le guide fournit une fiche descriptive de chaque bibliothèque, incluant des informations sur leurs conditions d'accès, l'accessibilité pour les personnes en mobilité réduite, en plus d'informations sur leurs collections spéciales et les points forts de leurs collections (ABLAD, 2015). La cinquième édition, qui porte sur l'année 2020, sera publiée en 2021. L'association a participé à la préparation du guide intitulé *Les métiers de bibliothécaire, archiviste et documentaliste* par le Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES). Il présente le panorama des métiers en sciences de l'information, les formations scolaires offertes en Europe, les témoignages des professionnels de l'information travaillant au Luxembourg et la législation luxembourgeoise qui régit ces professions (CEDIES, 2011-12). Elle publie aussi un bulletin régulier de ses activités (ALBAD, s.d.-a).

L'ALBAD collabore avec les associations partenaires l'Union Luxembourgeoise de Bibliothèques publiques (ULBP) et Fir ëffentlech Bibliothéiken, Lëtzebuerg (« Pour les bibliothèques publiques, Luxembourg »). L'ULBP favorise « la création, le maintien et le développement de bibliothèques de lecture publique au Grand-Duché de Luxembourg » (ULBP, 2007). Fir ëffentlech Bibliothéiken est une organisation sans but lucratif de collecte de fonds pour les bibliothèques publiques du pays (Fir ëffentlech Bibliothéiken, 2011). Elle a apporté du soutien financier à la publication du *Guide de bibliothèques* en 2015 (ABLAD, 2015). L'ALBAD fait aussi partie de plusieurs associations internationales, entre autres, The International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA), The European Bureau of Library, Information and Documentation Association (EBLIDA), et l'Association Internationale Francophone des Bibliothécaires et Documentalistes (AIFIBD) (ALBAD, s.d.-b).

6. Cadre législatif

D'abord, la Bibliothèque nationale du Luxembourg (BnL) est sous l'égide de la loi du 25 juin 2004 portant sur la réorganisation des instituts culturels de l'État. Elle définit ses missions, en tant que bibliothèque patrimoniale et bibliothèque scientifique et de recherche. La loi recense ainsi ses services au public, ses services bibliothéconomiques, et ses fonds relatifs à ses missions. Concernant le service du dépôt légal, l'article 10 stipule que « les publications de toute nature, imprimées, … éditées sur le territoire

national et mises publiquement en vente, en distribution ou en location, ou cédées pour la reproduction, sont soumises à la formalité du dépôt légal en faveur de la Bibliothèque nationale ». Chaque ouvrage transféré à la BnL fait ainsi partie des collections auprès desquelles l'institution exerce ses missions (La ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2004).

En 2010, la loi du 24 juin relative aux bibliothèques publiques a été adoptée. Cela représente le premier élément d'un cadre légal définissant l'institution de la bibliothèque publique, ses missions et son fonctionnement (BnL, 2019a). La loi garantit au public luxembourgeois l'accès égal aux savoirs par le biais de ses services rendus au public gratuitement, incluant la consultation sur place et le prêt des documents. Chaque bibliothèque communale ou associative se conformant à ces conditions est ainsi désignée « publique ». Leur financement provient en partie de la commune, ou la personne morale ou physique dont elles relèvent, et en partie de l'État. Toutes les bibliothèques publiques du Luxembourg sont aussi déclarées membres du réseau national des bibliothèques luxembourgeoises coordonné par la BnL (La ministre de la Culture, 2010).

La loi du 25 juin 2004 portant sur l'organisation des lycées et lycées techniques impose la création auprès de chaque lycée d'un « centre de documentation et d'information », géré par un bibliothécaire-documentaliste, qui a pour mission de promouvoir la lecture (La ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, 2004). De la même façon, la loi du 6 février 2009 (qui donne suite à la loi du 10 août 1912) portant sur l'organisation de l'enseignement fondamental ordonne que chaque école primaire se dote d'une bibliothèque scolaire et « assure l'accès des élèves aux technologies de l'information et de la communication » (La ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, 2009).

7. Informations complémentaires

La BnL est responsable du service national de bibliothèque circulante, un bibliobus intitulé « le Bicherbus » mis en service il y a 30 ans. Le Bircherbus est composé de deux autobus qui desservent ses membres dans plus de 100 localités de façon régulière (BnL, 2020b).

La BnL collabore à l'international avec d'autres bibliothèques numériques, notamment avec la bibliothèque Europeana, qui offre gratuitement un accès à plus de 45 millions de ressources numérisées provenant d'institutions culturelles éminentes européennes. La BnL est également l'une des fondatrices du Réseau francophone numérique (RFN), avec le

Québec et d'autres institutions documentaires d'Europe, d'Afrique, d'Asie et des Antilles (BnL, 2019b)

Références bibliographiques

Association Luxembourgeoise des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (2015). *Guides des bibliothèques 2015*. https://www.albad.lu/guide-des-bibliotheques

Association Luxembourgeoise des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes. (2020). *Communiqué de presse : Nomination de la nouvelle direction de la Bibliothèque nationale*. https://c5560195-bf85-4a27-a69c-49e5e26abb60.filesusr.com/ugd/df2d7f_8ff285eecd0b491697fe87aa7c11b4b4.pdf.

Association Luxembourgeoise des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes. (s.d.-a). *Nos missions*. https://www.albad.lu/missions.

Association Luxembourgeoise des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes. (s.d.-b). *Liens*. https://www.albad.lu/liens.

Bibliothèque nationale du Luxembourg (2020a). Rapport d'activités 2019. https://bnl.public.lu/dam-assets/pictures/publications/rapportsannuels/BNL-RAPPORT-ACTIVITES-2019.pdf

Bibliothèque nationale du Luembourg. (2020b). *Consortium Luxembourg*. https://bnl.public.lu/fr/decouvrir/reseaux/consortium.html

Bibliothèque nationale du Luxembourg. (2020c). *Ebooks.lu*. https://bnl.public.lu/fr/rechercher/outils-recherche/ebookslu.html

Bibliothèque nationale du Luxembourg. (2020d,16 juillet). *Bibliothèques membres du réseau bibnet.lu 2012 – 2019*. Le portail des statistiques Grand-Duché de Luxembourg. https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=13731&IF_Language=fra&MainTheme=3&FldrName=8&RFPath=11369,13903.

Bibliothèque nationale du Luxembourg. (2020e, 24 novembre). *Service de Bicherbus*. https://bnl.public.lu/fr/rechercher/collections/bicherbus.html.

Bibliothèque nationale du Luxembourg.

(2019a). *Collaborations/Réseaux*. https://bnl.public.lu/fr/decouvrir/reseaux.html
Bibliothèque nationale du Luxebourg. (2019b). *Collaborations internationales.*
https://bnl.public.lu/fr/decouvrir/reseaux/
Collaborations_internationales_associations.html
Bibliothèque nationale du Luxembourg. (2018, avril). La BnL – un outil pour le développement
de la société de la connaissance (ISBN 978-99959-928-0-4). https://bnl.public.lu/dam-assets/pictures/downloads/06241-BNL-BROCH-STRATEGIE-VIEW-web.pdf
Bibliothécaire. (s.d.). https://beruffer.anelo.lu/fr/jobs/bibliothecaire.
Bibnet.lu. (2020). *Plan de formation*. https://www.bibnet.lu/blog/?page_id=12208.
Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur. (2011-12). *Les métiers de bibliothécaire*, *archiviste et documentaliste*.
https://cedies.public.lu/content/dam/cedies/fr/publications/dossiers-metiers/lettres-sciences-humaines-communication/bibliothecaire-archiviste-documentaliste/brochure.pdf.
Conservateur/trice de bibliothèque. (s.d.).
https://beruffer.anelo.lu/fr/jobs/conservateur_trice-de-bibliotheque.
Fir ëffentlech Bibliothéiken. (2011, 29 novembre). *Mission & Vision.*
http://www.feblux.lu/deutsch/who-we-are/mission-vision/.
Hansen, J. (2019, 26 avril). Les bibliothèques ont changé de profil. Lëtzebuerger Land.
https://www.land.lu/page/article/381/335381/FRE/index.html.
Kieffer, M. (2012). Histoire de la Bibliothèque nationale du Luxembourg: The National Library of Luxembourg, Alexandria, vol. 23 (1), 24-35. https://doi.org/10.7227%2FALX.23.1.4.
Kreins, J-M. (2018) *Histoire du Luxembourg. Des origines à nos jours.* Presses Universitaires de France. https://www.cairn.info/histoire-du-luxembourg–9782130813804.htm.
Le ministère de la Culture. (2020, 9 décembre). Deborah Storn nommée nouvelle présidente du Conseil supérieur des bibliothèques publiques. *Le gouvernement du Grand-Duché du*
Luxembourg.
https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2020/12-decembre/09-storn-culture.html.
La ministre de la Culture. (2010, 24 juin). *Loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques*. http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2010/06/24/n1/jo.

La ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. (2004, 25 juin). *Loi du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État.* http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n7/jo.

La ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. (2009, 6 février). *Loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.* http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2009/02/06/n3/jo.

La ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports. (2004, 25 juin). *Loi du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques.* http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n9/jo.

Le gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg. (2020). *Système politique.* https://gouvernement.lu/fr/systeme-politique.html.

Luxembourg for tourism. (2020). *Données clés en un coup d'œil.* Visit Luxembourg. https://www.visitluxembourg.com/fr/guide-du-voyageur/donnees-cles.

Reding, J-M. (2013a). Les bibliothèques au Luxembourg. Dans : Blin, F. *Les bibliothèques en Europe* (p. 261-265). Paris: Éditions du Cercle de la Librairie.

Reding, J-M. (2013b). Librarianship in Luxembourg: An Overview. *Focus on Information and Library Work* 44(1): 4-7. https://c5560195-bf85-4a27-a69c-49e5e26abb60.filesusr.com/ugd/df2d7f_32627e1d5beb483392a9b0173559a18d.pdf

Texier, B. (2016, 30 novembre). *Au Luxembourg, les métiers de l'info sont en mal de formation locale.* Archimag. https://www.archimag.com/veille-documentation/2016/11/30/luxembourg-metiers-info-mal-formation-locale.

Union Luxembourgeoise de Bibliothèques Publiques. (2007, 31 janvier). *Statuts.* https://ulbp.lu/about-us/constitution/index.html.

Université du Luxembourg. (s.d.). *Bibliothèque universitaire – Luxembourg Learning Center (LLC).* https://wwwfr.uni.lu/etudiants/informations_utiles_de_a_a_z/bibliotheque_universitaire_luxembourg_learning_centre_llc.

21. Mali

(Caroline Fortin et Clabèle Julie Noutchitou Mbom)

PROFIL DU PAYS

Histoire et géographie

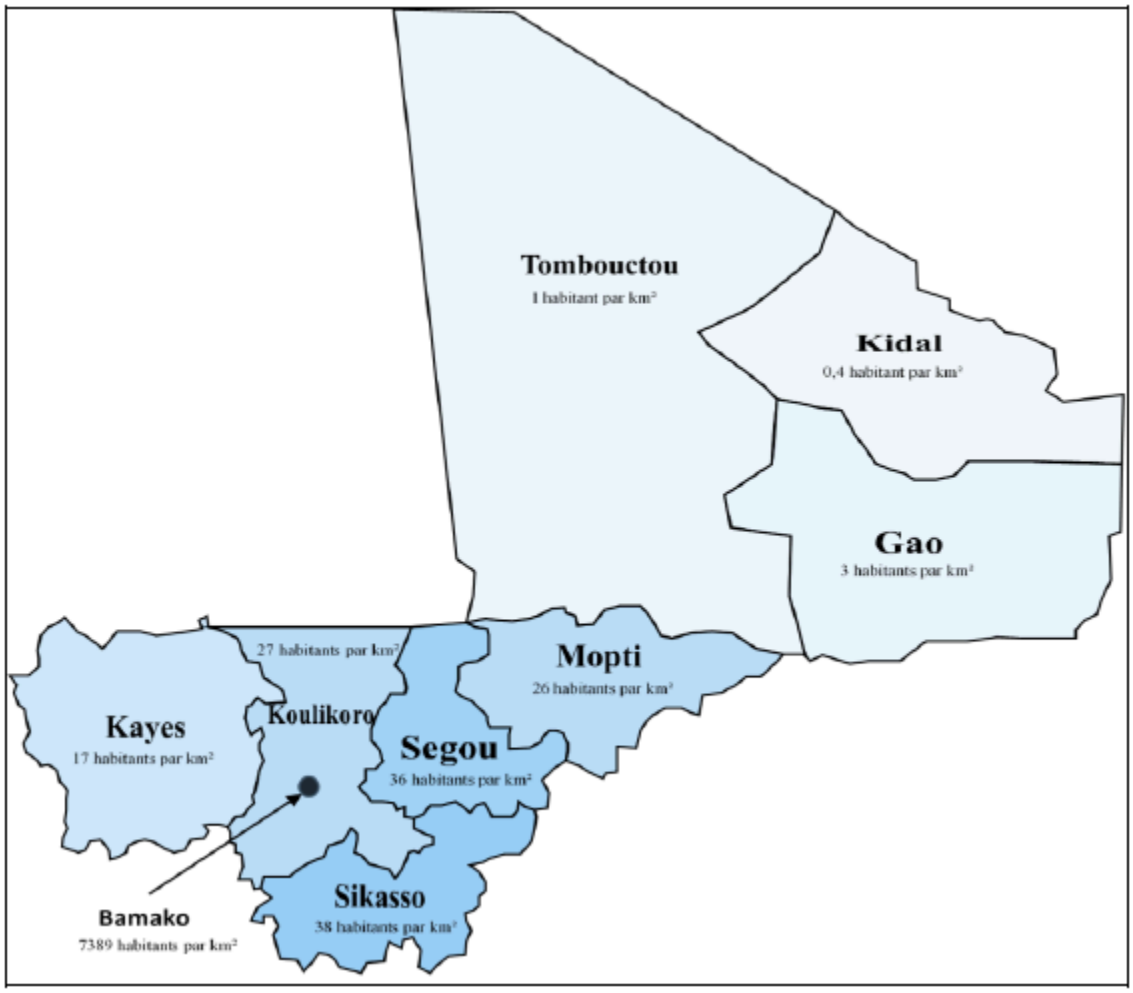

Source: Plan de relance de l'éducation – République du Mali. (2017). cc BY-NC-ND

Le Mali se situe en Afrique de l'Ouest et couvre une superficie de 1.241 238 km^2 (*Géographie du Mali*, 2020). Enclavée au cœur du continent, la République du Mali (nom officiel) touche les frontières de sept (7) autres pays soit : l'Algérie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Sénégal et la Mauritanie. Le pays est envahi au nord par le Sahara et il est traversé au sud par le fleuve Niger (Cheers, 2008, p. 324). Le Mali

tient son nom de l'ancien empire malinké qui a connu son apogée au XIVe siècle (Cheers, 2008, p. 324). Le Mali fut une colonie française jusqu'en 1960, date de son accession à l'indépendance (*Géographie du Mali*, 2020). Le territoire est divisé en 10 régions (Ménaka et Taoudéni ont été créées en 2012 et sont absentes de la carte présentée plus haut) qui comprennent, 1 district (Bamako) et 49 cercles subdivisés en 703 communes dont 666 sont rurales (Niambélé, 2017).

Gouvernance, population et société

Depuis 2012, le Mali traverse une crise politique et sécuritaire qui affecte particulièrement le nord du pays (Organisation des Nations unies, 2017). En 2016, le Mali comptait 18,1 millions d'habitants et un taux de croissance de la population de 3%. Près de 75% de la population habite en milieu rural (Niambélé, 2017). Le taux de fécondité était de 6,2 enfants en 2014. Sa structure démographique est à dominance jeune. En effet, la population du Mali était composée de 66,5% de jeunes de moins de 24 ans en 2015 (Organisation des Nations unies, 2017). Sa population est principalement composée de Mandingues, de Peuls, de Dogons, de Songhaïs, de Touareg et de Maures. Plusieurs langues coexistent, mais la langue officielle est le français. Seulement 33.1% des personnes âgées de plus de 15 ans savaient lire et écrire dans une langue en 2015 (Organisation des Nations unies, 2017). L'éducation est très faible et la situation s'est aggravée avec la fermeture des écoles causées par la crise politique et sécuritaire de 2012.

Économie

L'économie malienne est basée principalement sur l'agriculture et l'exploitation des ressources naturelles (Organisation des Nations unies, 2017). L' ONU affirme que la dépression économique due à la crise de 2012 a amorcé un redressement depuis 2014. Cette reprise économique génère un certain optimisme.

HISTOIRE DE LA BIBLIOTHÉCONOMIE

L'histoire de la bibliothéconomie malienne remonte au XVIe siècle avec la naissance des bibliothèques de manuscrits appartenant aux familles des érudits et des marabouts. Il est à noter qu'avant l'époque coloniale, la transmission du savoir et des connaissances se faisait traditionnellement de façon orale au Mali. Les informations qui, à cette époque-là, étaient consignées sur des manuscrits en langue arabe étaient réservés à l'élite restreinte. C'est dans une optique de conservation et de valorisation de ces manuscrits que fut créé en 1976 le centre de documentation et de recherche Ahmed Baba à Tombouctou (Diakite, 1999, p. 2).

C'est donc avec l'arrivée des colons français en terre malienne que les premières bibliothèques en langue française ont vu le jour. Et la toute première, dénommée la bibliothèque de Nioro-du-Sahel, a vu le jour le 14 octobre 1904. Étant une initiative

des colons, celle-ci était réservée au personnel colonial. Les collections étaient majoritairement constituées de documents relatifs à la conquête coloniale, d'ouvrages sur la vie de la circonscription administrative et de documents juridiques (Diakite, 1999, p. 2). Quelques années plus tard, en 1923, fut créée une autre bibliothèque dite roulante par un décret du gouverneur du soudan français qui devait servir aux enseignants d'école et à leurs élèves (Camara, 2003).

L'indépendance du Mali en 1960 marque le début de la bibliothéconomie prise en charge par les Maliens. À l'indépendance du pays, l'Institut français d'Afrique noire (IFAN) qui faisait office de toute première bibliothèque de la représentation soudanaise devient l'Institut des Sciences humaines avec en son sein la Bibliothèque du Gouvernement, les Archives nationales et une section Recherche (Sidibé, 2019). En 1977, grâce à la coopération franco-malienne, l'Opération Lecture Publique (OLP), structure nationale la plus importante en matière de bibliothèque en Afrique francophone fut créée (Camara, 2003). Le réseau visait essentiellement à apporter la lecture en milieu rural (particulièrement couvrir le territoire en dehors de Bamako) (Diakite, 1999). On crée en 1978 l'Association malienne des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (AMBAD). C'est en 1984 que l'on commence à réfléchir à une direction nationale des Bibliothèques et de la Documentation (DNBD) et une direction nationale des Archives du Mali (DNAM) (Camara, 2003). Ainsi en 1992, sous l'impulsion du président Alpha Oumar Konaré, des textes de loi dans le domaine des sciences de l'information vont être élaborés. Une loi officialisant la création de la DNBD sera adoptée en 2001. En 2002, ce sera au tour de la DNAM. En 2000, l'Opération Lecture Publique (OPL) issue de la coopération avec la France se termine. Le projet est repris par la direction nationale des Bibliothèques et de la documentation (DNBD) et devient le Centre national de la Lecture publique (CNLP). Le nouveau mandat du CNLP est de participer à la mise en œuvre de la politique nationale en matière de lecture publique et de bibliothèques en langues nationales. En outre, avec l'appui du CNLP, des bibliothèques en langues nationales ont été créées sur l'ensemble du territoire national. De 2000 à 2007, le projet «Appui à la Filière du Livre au Mali (AFLAM)», résultante de la convention entre la France et le Mali, visait à structurer la chaîne du livre au Mali (Camara, 2003).

Depuis la crise politique et sécuritaire de 2012, la direction nationale des Bibliothèques et de la Documentation (DNBD) et d'autres acteurs du livre et de la lecture se sont mobilisés et ont adressé une lettre ouverte à l'UNESCO et à l'IFLA pour les alerter sur la situation précaire des institutions culturelles et des bibliothèques au Mali (Sidibé, 2019).

TYPES DE BIBLIOTHÈQUE

Bibliothèque Nationale

Au Mali, la responsabilité de la bibliothèque nationale est confiée au ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme (ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, s. d.-c). Le ministère est divisé en trois (3) services centraux soit:

- La direction nationale du Patrimoine culturel;
- La direction nationale de l'Action culturelle;
- La direction nationale des Bibliothèques et de la Documentation (DNBD).

La Bibliothèque Nationale du Mali (BNM) est sous l'égide de la DNBD du Mali depuis le 2 août 2001. En fait, la BNM et la DNBD réfèrent exactement à la même institution. Il s'agit d'un service public central établi à Bamako, capitale du pays. La DNBD a pour mission: «d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière de bibliothèque et de documentation et d'exercer le contrôle technique sur les bibliothèques et les centres de documentation» (Bibliothèque nationale du Mali, s. d.). De plus, elle gère le dépôt légal et forme le public aux technologies de l'information et de la communication (Bibliothèque Nationale du Mali, s. d.). Elle fournit aussi une assistance technique aux bibliothèques, centres de documentation et unités documentaires du pays (BAnQ, s. d., p. 74).

En date du 17 avril 2007, elle comptait dans sa collection, 10 000 livres et brochures provenant de l'édition nationale, écrits sur le pays ou provenant de l'étranger, ainsi qu'un peu plus de 11 000 titres de périodiques. Elle comptait aussi près de 4000 thèses, mémoires et rapports de stages présentés à l'étranger et dans certaines écoles de formation au Mali. Ses principales bases de données sont: Base BN (fonds de la bibliothèque nationale informatisé à 50%) et Base Mali (fonds du réseau REMADOC de 31 unités documentaires du Mali) (BAnQ, s. d., p. 72).

Son accès est ouvert à tous sur présentation d'une pièce d'identité. La bibliothèque nationale est ouverte du lundi au vendredi. Elle est fermée la fin de semaine. Elle offre le prêt sur place, le service de référence et de formation en recherche documentaire, la recherche sur Internet et un service de photocopie, reliure et restauration de livre (BAnQ, s. d., p. 73).

La DNBD est membre de L'IFLA.

Bibliothèques publiques

Les bibliothèques de lecture publique sont sous la gouverne du Centre national de la Lecture Publique (CNLP) créé le 3 août 2001. Il comprend quatre (4) départements (Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, s. d.-a):

- Le département des Bibliothèques Publiques, des Collectivités locales et des

Associations ;

- Le département des Bibliothèques en Langues nationales et de la Collecte de la Tradition orale ;
- Le département de la Médiathèque de Référence et de l'Atelier de reliure-reprographie ;
- Le département de l'Action culturelle et de la Coopération.

Le centre a le mandat de promouvoir la lecture par le développement du réseau de bibliothèques de lecture publique et de bibliothèques en langues nationales. Il a aussi la responsabilité d'évaluer les efforts de mise en œuvre de la politique de lecture publique. Il exerce un soutien technique auprès des bibliothèques de collectivités locales, des bibliothèques scolaires et des bibliothèques d'association. Finalement, il appuie les actions de promotion du livre et de la lecture (ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, s. d.-a).

En 2014, on estimait le réseau de bibliothèques de lecture publique à 102 bibliothèques, 10 dépôts de livres réparties dans tout le pays et 1 wagon-bibliothèque. Chacun des 49 cercles possèderait sa bibliothèque de lecture publique (Sidibe, 2018). Les bibliothèques utiliseraient le système de gestion documentaire BCDI (Anne, 2011). Bien entendu, l'état de la situation a pu changer depuis.

Bibliothèques scolaires

Le système éducatif malien est administré principalement par trois ministères (Niambélé, 2017):

- le ministère de l'Éducation nationale ;
- le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

En 2017, La République du Mali accompagnée par l'UNESCO a publié une analyse du secteur de l'éducation du pays pour la relance d'un enseignement fondamental de qualité pour tous et le développement d'une formation adaptée aux besoins. Le rapport souligne que la crise politique et sécuritaire a eu de nombreux impacts sur le système d'éducation dont le non-accès à l'éducation à des milliers d'enfants scolarisables (41% des enfants sont hors école), la destruction ou la dégradation des infrastructures et des équipements scolaires dont les bibliothèques, l'aggravation de la pénurie d'enseignants, la décroissance des ressources des familles et la baisse du financement du secteur de l'éducation. Comme nous l'avons vu plus haut, 66% de la population malienne a moins de 24 ans. Cette situation

socio-démographique accentue la pression sur un système d'éducation affecté par la crise. Le plan ne parle pas spécifiquement d'actions en regard des bibliothèques scolaires (Niambélé, 2017).

Une présentation d'Abda Anne (Bibliothécaire auprès du Consortium malien des bibliothèques) lors d'un colloque à Dakar en 2011 présente l'information suivante: les bibliothèques scolaires sont sous la responsabilité de la Cellule des Bibliothèques Scolaire (CBS) depuis 2001. Nous pensons que cette cellule est rattachée au ministère de l'Éducation sans avoir pu en trouver confirmation. En 2011, il y en avait 308 à travers le pays et elles utilisent le système de gestion documentaire BCDI (Anne, 2011). Toutefois, la plupart de ces bibliothèques ne réunissent pas les conditions pour être qualifiées de «bibliothèques scolaires» notamment en raison de l'insuffisance de leur fonds, de locaux et mobiliers inappropriés et de l'absence de bibliothécaires qualifiés (Sidibe, 2018, p. 84).

Bibliothèques des universités de Bamako

L'université pluridisciplinaire de Bamako était la seule université d'État au Mali jusqu'en 2011. L'augmentation du nombre d'étudiants a justifié sa division en quatre (4) nouvelles institutions (« Université de Bamako », 2020) soit:

- Université des sciences sociales et de gestion de Bamako (U.S.S.G.B);
- Université des lettres et des sciences humaines de Bamako (U.L.S.H.B);
- Université des sciences, des techniques et des technologies de Bamako (U.S.T.T.B);
- Université des sciences juridiques et politiques de Bamako (U.S.J.P.B).

En 2008, l'Université de Bamako disposait d'une dizaine de salles de bibliothèques et de centres de documentation rattachés ou à proximité d'une faculté ou un département. Aucune des bibliothèques ne disposait d'un budget d'exploitation. Le fonds total s'élevait à 60 000 documents soit environ deux (2) documents par étudiant. Les collections d'ouvrage sont insuffisantes, inadaptées ou obsolètes. Les bibliothèques n'ont pas les moyens de contracter des abonnements aux périodiques. Seule la bibliothèque de médecine collecte les thèses des étudiants. Les collections numériques gratuites sont elles aussi ignorées faute d'avoir le matériel informatique pour les utiliser. (Cartellier; Delcarmine, 2009)

En 2011, plusieurs de ces bibliothèques ne seraient pas connectées à Internet (Sidibe, 2018, p. 87).

En 2018, il n'existe toujours pas de bibliothèque universitaire centrale à la disposition des universités publiques ou privées (Sidibe, 2018, p. 84).

Nous avons tenté d'avoir un aperçu de la situation actuelle des bibliothèques universitaires en 2020, sans toutefois être en mesure de trouver de l'information à jour

à ce sujet. L'U.S.S.G.B. ne possède pas de site Internet («Université des sciences sociales et de gestion de Bamako», 2018). L'U.L.S.H.B. a un site Internet qui date de 2013 mais qui ne présente pas les services de sa bibliothèque (s'il y en a une) (ULSHB, 2013). L'U.S.T.T.B. a un site récent (2020) qui possède un onglet «Bibliothèque» qui ne fonctionne pas. Probablement que le site est toujours en construction. (USTTB, 2020). Finalement, le site Internet de l'U.S.J.P.B. possède un onglet «bibliothèque» fonctionnel mais qui présente seulement les trois (3) ressources numériques offertes par celle-ci soit: Campus Mali, Dalloz et Cairn.info (USJPB, s. d.).

Bibliothèques spécialisées

En dehors des bibliothèques de lecture publique, des bibliothèques en langues nationales, des bibliothèques scolaires et des bibliothèques universitaires, il existe de nombreuses bibliothèques spécialisées. Dans sa thèse de doctorat de 2018, Sidibé mentionne celles des secteurs de l'agriculture, de la santé, de la communication et de l'environnement sans décrire leur situation, car il n'existe pas de statistiques fiables (Sidibe, 2018, p. 85).

Nous savons qu'il existe au Mali d'autres types de bibliothèques. Il y a bien entendu les bibliothèques des centres culturels étrangers qui sont sous la gouverne des Ambassades ou des ONG. On mentionne aussi dans la littérature les bibliothèques d'association, de confession religieuse et les bibliothèques privées sans donner beaucoup plus d'informations.

CADRE ÉDUCATIF EN SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES

L'année 1963 marque le début de l'enseignement de la bibliothéconomie en Afrique francophone. La toute première école fut le Centre Régional de Formation des Bibliothécaires (CRFB) fondée à Dakar au Sénégal (Dione, 2015). C'est au CRFB que les premiers bibliothécaires maliens commencent à être formés (Sidibé, 2019). Outre le Sénégal, certains Maliens se sont formés en Belgique, en France, au Maroc et en ex-Union soviétique, en absence d'une école de formation dans le pays. Pour combler ce déficit de formation, la première école privée en bibliothéconomie voit le jour en 2001(Camara, 2003). En 2004, la formation diplômante en Métiers du Livre, des Archives, et de la Documentation (MLAD) a été ouverte au sein de la Faculté des Lettres, Langues, Arts, et Sciences Humaines de l'Université de Bamako. Les spécialités enseignées sont: Bibliothèques scolaires, bibliothèques de lecture publique et Documentation spécialisée. On y a formé des étudiants durant deux ans. Par la suite, cette filière a été rattachée à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT). En 2011 s'ouvre la licence en numérisation (Dione, 2015). Grâce à cette licence en numérisation, les professionnels de l'information ont développé des compétences en informatique (bases et banques de données, création

et gestion de sites web, bibliothèques numériques, archivage numérique, GED, etc.). De plus en plus, des structures de gestion de l'information ont commencé à bénéficier des services des professionnels formés (Dione, 2015).

ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHÈQUES

Selon les informations que nous avons recueillies, il existe une association malienne de bibliothécaires, archivistes et documentalistes (AMBAD) créée en 1978. (PIAF, s. d.). L'association malienne des bibliothécaires, archivistes et documentalistes existe tant bien que mal. Les défis à relever par cette association sont entre autres de favoriser la formation des bibliothécaires, documentalistes, et archivistes, préserver et consolider les acquis en matière de politique d'information, valoriser le métier de bibliothécaire, de documentaliste et d'archiviste par la création d'un corps spécial avec un statut particulier (Camara, 2003).

Il existe aussi une Association des Bibliothécaires de l'Enseignement supérieur du Mali (ABESM) mais celle-ci n'a plus d'opération depuis 1990. En 2015, une nouvelle association des bibliothécaires de l'enseignement supérieur a vu le jour (Sidibe, 2018, p. 84). Nous n'avons pas de détails supplémentaires sur sa mission et son fonctionnement.

Finalement, le REMADOC est un réseau national regroupant 31 bibliothèques et centre de documentation. Il a été créé en 1993 et vise à faciliter l'accès de populations à l'information pour le développement. Très actif entre 1993 et 2000, il soutient la professionnalisation des unités documentaires et la mutualisation de leurs ressources. Depuis 2000, il connaît une certaine léthargie faute de financement. (Sidibe, 2018, p. 95)

CADRE LÉGISLATIF TOUCHANT AUX BIBLIOTHÈQUES ET AUX ARCHIVES

Les principales lois qui régissent spécifiquement le secteur des bibliothèques et des archives (Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, s. d.-b) sont les suivantes :

Direction nationale des Bibliothèques et de la Documentation (DNBD)

- Loi du 11 février 1985 instituant le dépôt légal (n° 85-04):
- Ordonnance N°01-028/P-RM du 2 août 2001 portant création de la DNBD.
- Loi N°01-095/ du 29 novembre 2001 portant ratification de l'Ordonnance N°01-028/P-RM du 2 août 2001 portant création de la DNBD.

Centre national de Lecture Publique (CNLP)

- Ordonnance N°01-031/P-RM du 3 août 2001 portant création du CNLP.
- Loi N°01-098/ du 29 novembre 2001 portant ratification de l'Ordonnance N°01-031/P-RM du 3 août 2001 portant création du CNLP.

Archives

- Ordonnance N°02-041/P-RM du 28 mars 2002 portant création de la direction nationale des Archives du Mali (DNAM)
- Loi N° 02-052 du 22 juillet 2002 relative à la gestion des Archives.

Livre

- Loi N° 85-04/AN-RM du 11 février 1985 instituant le dépôt légal.
- Décret N°92-230/P-RM du 30 novembre 1992 portant création d'un Conseil National de Promotion du Livre au Mali.

Propriété littéraire et artistique – Droit d'auteur

- Loi N°08-024 du 23 juillet 2008 fixant le régime de la propriété littéraire et artistique en République du Mali.

Patrimoine culturel

- Loi du 26 juillet 1985 relative à la protection et à la promotion du patrimoine culturel national (n° 85-40), modifiée par la loi du 30 décembre 2010 (n°10-061) ;

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES/PARTICULARITÉS

L'année 1990 marque l'arrivée d'Internet avec le web 1.0. Ce n'est qu'en 1997 que le Mali se connecte à Internet. Plusieurs initiatives liées à l'appropriation du numérique sont annoncées, notamment avec la création de bibliothèques numériques et des projets en matière de numérisation ont été annoncés dans le pays (Sidibé, 2019). Ce sont entre autres : la numérisation et la protection des archives des bibliothèques et des unités documentaires, la création de cyberespaces pour les jeunes dans les bibliothèques, et l'adoption de tarifs préférentiels de connexion des bibliothèques à Internet (Dione, 2015). Malheureusement, aucun de ces projets n'est arrivé à son terme faute de financement de la part du gouvernement malien. Seule une quarantaine de bibliothèques sur plus de 300 bibliothèques présentes au Mali sont connectées à Internet. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que la connexion soit chère et instable dans le pays. Les bibliothèques maliennes n'ayant pas de budget de fonctionnement conséquent ne sauraient se prévaloir de tels services (Sidibe, 2019).

Dans de telles conditions, la création de bibliothèques numériques reste un défi pour le Mali. Ainsi, sur les 40 bibliothèques connectées à Internet comme mentionné précédemment, seules 4 bibliothèques possèdent une bibliothèque numérique tant bien que mal fournie par des ouvrages numérisés (Sidibé, 2019).

Finalement, en dehors de la Bibliothèque Nationale du Mali et de la Faculté de médecine qui ont une page facebook peu alimentée, la quasi-totalité des bibliothèques maliennes est absente sur les réseaux sociaux (Dione, 2015).

RÉFÉRENCES

Anne, A. (2011). *Les bibliothèques au Mali*. https://indico.cern.ch/event/162545/contributions/1411741/attachments/190634/267556/2011_11-DKR-CERN-BIB-MALI.pdf

BAnQ. (s.d.). *Les bibliothèques nationales de la Francophonie* (3e édition; p. 71-74). BAnQ. https://www.banq.qc.ca/documents/a_propos_banq/nos_publications/nos_publications_a_z/Bibliotheques_nationales_Francophonie.pdf

Bibliothèque Nationale. (s. d.). *Bibliothèque nationale du Mali | Facebook* [Page Facebook]. Bibliothèque nationale du Mali. Consulté 10 décembre 2020, à l'adresse https://www.facebook.com/dnbdmali/

Bibliothèque nationale du Mali. (s. d.). *Présentation | BIBLIOTHÈQUE NATIONALE* [Institutionnel]. Bibliothèque nationale. Consulté 16 novembre 2020, à l'adresse https://bnmali.wordpress.com/presentation/

Camara, L. (2003). *L'impact du changement politique sur le développement des bibliothèques et des services d'archives en République du Mali depuis 1991*. 8. https://archive.ifla.org/IV/ifla69/papers/206f-Camara.pdf

Cartellier, D., & Delcarmine, N. (2009). La politique documentaire de l'université de Bamako entre modernisation et professionnalisation : *Bulletin des bibliothèques de France*, 54(2), 77-83.

Cheers, G. (2008). *Geographica : Atlas mondial illustré*. H.F. Ullmann.

Diakite, F. (1999). *Les services des bibliothèques et la lecture au Mali—65th IFLA Council and General Conference—Conference Program and Proceedings*. IFLANET – Annual Conference. https://archive.ifla.org/IV/ifla65/papers/133-85f.htm

Dione, B. (2015, mai 30). *La formation des bibliothécaires en Afrique francophone subsaharienne : Aujourd'hui et demain*.

Géographie du Mali. (2020, décembre 8). [Encyclopédie en ligne]. Wikipédia. https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=G%C3%A9ographie_du_Mali&oldid=177406855

Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme. (s. d.-a). *Centre National de*

la Lecture Publique – Ministère de la Culture [Institutionnel]. Ministère de la Culture de l'Artisanat et du Tourisme – République du Mali. Consulté 11 décembre 2020, à l'adresse http://terisys-002-site14.dtempurl.com/centre-national-de-la-lecture-publique/

Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme. (s. d.-b). *Document cadre de la politique culturelle du Mali*. Consulté 11 décembre 2020, à l'adresse https://en.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/qpr/document_cadre_politique_culturelle_du_mali.pdf

Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme. (s. d.-c). *Les Structures – Ministère de la Culture* [Institutionnel]. Ministère de la Culture de l'Artisanat et du Tourisme – République du Mali. Consulté 11 décembre 2020, à l'adresse http://terisys-002-site14.dtempurl.com/les-structures/

Niambélé, I. (2017). *Plan de relance de l'éducation—République du Mali*. IIPE-Pôle de Dakar. https://udemontreal-my.sharepoint.com/personal/caroline_fortin_7_umontreal_ca/Documents/Plan%20de%20relance%20de%20l'%C3%A9ducation.pdf

Organisation des Nations Unies. (2017). *Profil de pays—MALI*. https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/CountryProfiles/2018/mali_cp_2017_fr.pdf

PIAF. (s. d.). *Association malienne des bibliothécaires-archivistes et documentalistes du Mali |*. PIAF – Portail International Archivistique Francophone. Consulté 11 décembre 2020, à l'adresse https://www.piaf-archives.org/annuaire/association-malienne-des-biblioth%C3%A9caires-archivistes-et-documentalistes-du-mali

Sidibé, A. (2019). Les bibliothèques du Mali à l'ère du numérique. *Documentation et bibliothèques*, 65(2), 28-36. https://doi.org/10.7202/1063787ar

Sidibe, A. B. (2018). *Usages d'Internet et services d'Internet au Mali : Rôle et positionnement des bibliothèques* [Université Grenoble Alpes]. https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01863978/document

ULSHB. (2013). *Statuts, Mission et Organes de gestion* [Institutionnel]. Université des lettres et des sciences humaines de Bamako. http://www.ulshb.edu.ml/index.php/organes-et-fonctionnement

Université de Bamako. (2020). In *Wikipédia*. https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Universit%C3%A9_de_Bamako&oldid=170813938

Université des sciences sociales et de gestion de Bamako. (2018). In *Wikipédia*. https://fr.wikipedia.org/w/

index.php?title=Universit%C3%A9_des_sciences_sociales_et_de_gestion_de_Bamako&oldid=148226169

USJPB. (s. d.). *Présentation | USJPB* [Institutionnel]. Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako. Consulté 11 décembre 2020, à l'adresse http://usjpb.edu.ml/universite/presentation

USTTB. (2020). *A Propos de l'USTTB* [Institutionnel]. Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako. http://www.usttb.edu.ml/index.php/universite/a-propos-de-l-usttb

22. Malte

(Audrey-Anne Côté, Constance Poitras et Guillaume Trottier)

Profil du paysLa République de Malte est un archipel situé en pleine mer Méditerranée, au sud de la Sicile. Elle est constituée de huit îles et sa capitale est La Valette. Seules les îles de Malte et de Gozo sont habitées (Vanhove, 1999, p.171). Les principales langues parlées sont le Maltais, un dialecte de l'arabe, et l'anglais. L'italien est aussi utilisé, puisqu'elle « fut la langue écrite de l'administration et de la littérature, puis l'anglais vint la concurrencer.» (Vanhove, 1999, p.171). Elle est aujourd'hui présente principalement à la télévision. La population totale en 2020 est d'environ 457 000 habitants. Malte est devenu une république le 13 décembre 1974, après son indépendance du Royaume-Uni par le Malta Independance Act dix ans auparavant. La religion d'État est le catholicisme, malgré l'importance de l'influence des pays arabes au cours de son histoire. Ce qui caractérise le plus Malte, c'est sa pluralité d'influences venues des nombreux pays qui ont été colonisateurs ou stationnaires sur les îles du pays. Après l'Antiquité, où se sont succédé de nombreux peuples comme partout dans la région de la Méditerranée, les invasions arabes atteignent le pays, et l'archipel devient principalement musulman pour les deux siècles qui suivent. Malgré les tentatives externes de reprendre le territoire, il faudra que les Normands se joignent aux hostilités au XIe siècle pour qu'une passation de pouvoir se fasse. Peu à peu, les Normands perdent leurs pouvoirs dans la région au profit de l'empire germanique, qui chasse les musulmans du territoire. Ensuite, comme nous le verrons plus en détail, les empires germanique, français et britannique s'y succéderont.Histoire du pays et de ses bibliothèques

En 1530, pour reprendre une emprise sur le territoire, l'empereur Charles Quint offre Malte à l'Ordre des Hospitaliers ou Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ce faisant, il s'assure de son pouvoir sur l'Ordre et installe dans la Méditerranée une force navale plus imposante contre l'ennemi ottoman (Blondy, 2011, p.73), qui assiège d'ailleurs l'île de Gozo en 1565. C'est l'effort réuni de l'Europe rassemblant plus de 9000 hommes qui l'en sauve, et cette action porte le nom de Grand Secours (Brogini, 2011, p.175). L'Ordre reste en place jusqu'en 1798 et ne sera dissous que sous l'ordre de Napoléon Bonaparte qui prend possession de l'île la même année, comme base pour sa campagne en Égypte (Miège, 1840, p.30). Les mesures que mettent en place les Français accentuent toutefois la pauvreté déjà en place et Malte se tourne vers l'Empire Britannique. Le 4 septembre 1800, les Français sont chassés, mais ce n'est qu'une passation de pouvoir, puisque la couronne anglaise

décide de faire de l'archipel une colonie (Blondy, 2011, p.131). Le pays n'obtiendra son indépendance qu'en mai 1964.

Histoire de la bibliothèque nationale

La fondation de la Bibliothèque nationale de Malte est intimement liée à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. En 1555, l'idée de fonder une bibliothèque publique rassemblant les livres de tous les chevaliers décédés est exposée par le grand maître de l'Ordre, Fra Claude de la Sengle. Cette idée ne se transformera en fait établi qu'en 1776, lorsqu'un autre maître, Emmanuel de Rohan, se prononça en faveur de la création d'une bibliothèque publique et fit construire des bâtiments pour abriter les collections venant de membres de l'Ordre et d'autres religieux décédés. Le bâtiment, construit dans la capitale, ne fut inauguré qu'en 1812, après l'occupation de l'île par Napoléon qui avait forcé les membres de l'Ordre à quitter leur domaine. Malte étant devenue une colonie britannique, la bibliothèque devint responsable du dépôt légal des publications maltaises après une loi du Parlement en 1925. En 1937, les archives de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem devinrent la responsabilité de cette institution, devenue entretemps la Bibliothèque royale de Malte. Après l'inauguration de la bibliothèque publique centrale à Floriana, la Bibliothèque de Valletta devint la bibliothèque nationale de Malte (Lettonie & La, 2004).

Histoire des bibliothèques publiques

L'histoire des bibliothèques publiques de Malte a commencé en 1806, lorsque le premier Comité des bibliothèques est fondé. À cette époque, les usagers doivent payer pour emprunter un maximum de trois livres ; s'ils remettent les ouvrages en retard, ils doivent aussi payer des frais. En 1831, la Bibliothèque nationale divise ses activités entre le prêt et la référence, mais, en 1838, son rattachement à l'université de Malte diminue de beaucoup ses fonctions de bibliothèque publique. Des bibliothèques sont créées pour desservir les communautés rurales à partir de 1920. Les bibliothèques publiques vont commencer à devenir plus populaires lors de l'ajout de collections pour les enfants, durant les années 1940. À la suite de l'indépendance du pays en 1964, un réseau de bibliothèques publiques et scolaires est mis en place. Par la suite, la bibliothèque publique centrale est inaugurée en 1974 à Floriana (Katsirikou, 2013).

Types de bibliothèques

Bibliothèques publiques

Il existe 57 bibliothèques publiques dans l'archipel de Malte. Celles-ci se divisent en trois catégories : deux bibliothèques publiques centrales, soit la bibliothèque publique centrale de Floriana et la bibliothèque publique centrale de Gozo, située à Rabat ; sept bibliothèques publiques régionales ; 48 bibliothèques annexes. Toutes ces bibliothèques offrent un service gratuit à leurs membres, qui peuvent accéder à des ouvrages papiers

et numériques après avoir obtenu leur carte de bibliothèques. Cette carte peut être demandée par la poste ou dans n'importe quelle bibliothèque du réseau public. Pour les utilisateurs de moins de 18 ans, les parents doivent faire la demande de carte en appelant la bibliothèque et en s'y rendant pour la réclamer. Pour emprunter du matériel numérique, les membres des bibliothèques publiques de Malte peuvent utiliser deux plateformes : le site internet maltalibraries.overdrive.com et l'application LIBBY – the Free Reading App (Malta Libraries, 2015).

Les bâtiments principaux de la bibliothèque publique centrale de Floriana contiennent des sections pour les collections pour adultes, les collections pour enfants et les ouvrages de référence. On y trouve même une aile qui propose des services informatiques, abrite le fonds Melitensia, dessert l'acquisition et le catalogage et contient une bibliothèque audiovisuelle de même qu'une autre pour les handicapés (Katsirikou, 2013).

Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale de Malte se trouve dans la ville de La Valette. Sa mission est de protéger le patrimoine maltais et d'encourager la recherche grâce à ses nombreuses collections, certaines datant du Moyen Âge. Cette institution remplit cette mission en recherchant sans relâche à acquérir des documents en lien avec la culture maltaise, soit ceux qui ont été écrits sur l'archipel de Malte, ou par des auteurs maltais, ou ayant un quelconque lien avec l'histoire ou le langage maltais. Elle fait la curation de ses collections en créant différentes expositions en association avec les Archives nationales de Malte (Malta Libraries, 2015).

Bibliothèque universitaire

La bibliothèque de l'université de Malte a pour mission d'aider les étudiants dans leurs apprentissages et leurs recherches d'information. Son approche est pédagogique et veut permettre à ses utilisateurs de se former à la recherche documentaire et à la maîtrise de l'information (Katsirikou, 2013). Cette institution dispose d'assez d'espace pour contenir 600 000 livres ; elle est également abonnée à 2000 revues et possède aussi les exemplaires de 500 autres périodiques défunts. Installée dans le campus universitaire de Msida depuis 1967, ses principaux utilisateurs sont les enseignants et les étudiants de l'université ; cependant, elle est également ouverte au public. Elle possède l'accès à plusieurs centaines de bases de données et offre un système de prêt entre bibliothèques. Enfin, elle administre également les bibliothèques spécialisées de la faculté de médecine et de l'Institut médicosocial, appartenant à l'hôpital public de G'Mangia, de même que les bibliothèques du collège universitaire de premier cycle de Msida et du Centre universitaire de Gozo (Lettonie & La., 2004).

Bibliothèques scolaires

Les bibliothèques des différentes écoles de l'archipel de Malte ont comme mission de posséder les ressources et le personnel nécessaire pour que les élèves réussissent les différents cours de leur programme, développent leur imagination et leur intérêt. Ces bibliothèques permettent aussi aux élèves de développer leurs connaissances des technologies de l'information et de la communication (Government of Malta, 2020). La MSLA (Malta School Library Association) est un organisme à but non-lucratif qui fait la promotion des activités offertes par les bibliothèques scolaires, en plus de soutenir ces dernières dans l'organisation de ces activités (Malta School Library Association, 2013).

Bibliothèques spécialisées

Il existe plusieurs bibliothèques rattachées à diverses institutions sur l'archipel maltais : les Archives nationales, le Service d'information du gouvernement, le Centre de documentation et de recherche européen (EDRC), l'Autorité de la santé et la sécurité au travail (OHSA), l'Institut des études touristiques (ITS), le Cercle germano-maltais, l'Autorité nationale de l'environnement (MEPA), l'Autorité nationale des ressources (MRA), le ministère des Affaires rurales et de l'Environnement, l'Agence nationale pour le patrimoine culturel (Héritage Malta), la Direction du patrimoine culturel (SCH), la Banque centrale de Malte, l'Office national des statistiques, Malta Enterprise (l'agence nationale chargée de promouvoir et faciliter les investissements internationaux dans l'archipel) et le Conseil consultatif de l'industrie du bâtiment (BICC) (Katsirikou, 2013).

Cadre éducatif

Le cadre éducatif en sciences de l'information est plutôt sommaire puisqu'il ne comporte qu'un seul programme, offert par l'Université de Malte. Sur le site du Department of Library Information, and Archive Sciences (LIAS) nous retrouvons la description suivante : « As part of the Faculty of Media and Knowledge Sciences (MAKS), LIAS presents unique opportunities to build and expand one's knowledge, skills, and capabilities in diverse information professions. LIAS provides expertise and leadership in the fields with some 25 years of teaching and research excellence coupled with active engagement in local, regional, and global Library, Information, Archival and Records Management scenes. » (L-Università ta' Malta, s.-d.). On y apprend aussi que les intérêts de recherche principaux sont le contrôle bibliographique, l'histoire du livre et des documents, la science de la documentation, la gestion d'archives et d'informations, la théorie de l'information, la politique de l'information, les intersections en informations : société, culture, politique et technologie, les bibliothèques et archives numériques ainsi que la publication numérique et la communication éducative. (L-Università ta' Malta, s.-d.) Il semblerait finalement qu'il y ait quelque chose de similaire à une accréditation, lors de

l'obtention du diplôme, puisqu'il y a une reconnaissance de compétences professionnelles par la MALIA (Malta Library and Information Association) (Juznic & Badovinac, 2005, p182).

L'origine de ce programme s'explique par un manque complet de professionnels pour gérer les bibliothèques. Par exemple, la bibliothèque nationale de Malte n'aura aucun bibliothécaire qualifié depuis le jour de sa création jusqu'en 1983 (Sciberras, 1994. p.196). En effet, avant cela, aucun programme n'existait sur le territoire pour veiller à la formation des bibliothécaires. Puis, dans les années 50, un sentiment nationaliste grandissant amène les autorités maltaises à vouloir exercer une gestion plus serrée de leur patrimoine (Sciberras, 1994, p.196). Toutefois, à l'époque, le programme n'était pas donné sur place, il fallait aux futurs bibliothécaires voyager vers le Royaume-Uni pour s'y instruire, payant le plein prix. Les premiers cours sur les sciences de l'information sont donnés en 1969, dans la polytechnique de Malte (qui n'existe plus de nos jours), à titre de cours à temps partiel (Sciberras, 1994, p.196). L'enthousiasme pour ces cours devient grandissant et, en 1992, on offre le premier cours à temps plein à l'Université de Malte dans le centre des communications technologiques (Paris, 2004, p.104). La même année, la direction de l'université réalise que les coûts pour former un bibliothécaire serait un sixième de ce qu'ils sont actuellement, alors que les étudiants continuent de compléter leur formation en Angleterre, et choisissent donc d'aller de l'avant et de former le programme de Library and Information Studies (Sciberras, 1994, p.197).Le programme est ainsi structuré : il comporte trente unités divisées en deux grandes sections. La première implique cinq cours, qui cumulent quinze unités. La deuxième est une combinaison entre trois cours cumulant neuf unités, un essai de 8000 à 10 000 mots valant quatre unités et un stage pratique de quatre semaines équivalent à deux unités. À la toute fin, un examen récapitulatif des acquis du programme doit être réussi pour obtenir son accréditation (Sciberras, 1994, p.198).Association de bibliothèques

À Malte, il existe une association de bibliothèque qui se nomme la Malta Library and Information Association (MaLIA) et qui existe depuis 1969. Pour en être membre, il faut être engagé ou impliqué dans des travaux relatifs à la bibliothéconomie, les sciences de l'information ou l'archivistique à Malte ou à Gozo. Les objectifs de l'association sont multiples. Parmi ceux-ci, notons la tenue d'un registre de bibliothécaires et autres professionnels de l'information, la promotion au niveau national des questions concernant les bibliothèques et les centres d'archives ainsi que le support à l'amélioration des conditions de travail des bibliothécaires (L-Università ta'Malta (s.d.).

L'association est membre de trois regroupements internationaux d'envergure : la Fédération internationale des associations de bibliothèques (IFLA), l'Association des bibliothèques du Commonwealth (COMLA) et le Bureau européen des associations de

bibliothèques, d'information et de documentation (EBLIDA) (L-Università ta'Malta (s.d.).L'association publie à des intervalles irréguliers un bulletin annuel qui recense ses principales activités. L'irrégularité est justifiée dans le bulletin de 2013 par un manque de ressources humaines. Parmi ces publications notables, notons la Directives et standards pour le développement des bibliothèques publiques de Malte : une étude de cas pour les bibliothèques publiques (Zerafa & Samut-Tagliaferro, 2012). Ce document présente des normes qui devraient, selon le groupe, être standard dans le développement des bibliothèques publiques. On parle ici, pour ne donner que quelques exemples, de la localisation de la bibliothèque dans la ville, de l'accès à l'Internet ou encore des dépenses en ressources matérielles (Zerafa & Samut-Tagliaferro, 2012).Cadre législatif Un cadre législatif des bibliothèques se définit comme l'ensemble des lois et réglementations qui structurent le fonctionnement des différents types de bibliothèques, tant nationales que publiques. Or, il est possible de rattacher plusieurs législations au domaine de la bibliothéconomie, comme celles sur la liberté d'expression, celles sur la protection de la vie privée ou encore celles sur la propriété intellectuelle. Sans vouloir être une lecture exhaustive des lois adoptées à Malte, ce travail nous permet de décrire plus en détail celles que nous jugeons avoir une incidence notable sur les bibliothèques du pays. À ce propos, nous en avons sélectionné deux que nous jugeons particulièrement pertinentes.D'abord, il importe de débuter en parlant du Legal Deposit Act de 1925. Il s'agit de la première loi votée sur le dépôt légal, qui oblige, depuis 1925, tous les auteurs et éditeurs maltais à déposer une copie de leurs publications à la Bibliothèque nationale de Malte et une autre à la Bibliothèque nationale de Gozo (Malta Librairies, 2015). Avant l'adoption de cette loi, les acquisitions de la bibliothèque nationale étaient aléatoires, certains documents se retrouvaient également la propriété de Londres, Malte étant alors sous protectorat britannique. Or, même après 1925, la bibliothèque nationale manquait de moyens juridiques pour faire appliquer un dépôt légal systématique (Zammit, 2012).Par la suite, l'acte VII de 2011, mieux connu sous le nom de Malta Library Act, fut adopté. Cette loi se présentait comme une mise à jour des droits et obligations des bibliothèques du pays permettant l'ouverture d'une nouvelle ère dans le développement des services des bibliothèques publiques du pays. Cette nouvelle loi présente aussi les fonctions et les responsabilités des bibliothèques de Malte ainsi que celle du bibliothécaire national (Zerafa & Samut-Tagliaferro, 2012) en plus d'étendre le dépôt légal aux bibliothèques universitaires (L-Università ta'Malta (s.d.).Parmi les différentes dispositions, notons d'abord l'énoncé de la mission des bibliothèques de Malte, un texte essentiel pour comprendre les attentes des bibliothèques de ce pays en général.La mission des bibliothèques de Malte est d'assurer la collecte et la conservation du patrimoine

documentaire de Malte pour les générations présentes et futures, de maintenir et de développer les bibliothèques réglementées par la loi sur les bibliothèques de Malte, et d'encourager la lecture pour l'étude, la recherche, le développement personnel, l'apprentissage tout le long de la vie et les loisirs (Schedule [Art. 4(3)], 2011).Bien que cette loi était une modernisation des dispositions envers les bibliothèques, des réserves ont été émises sur la véritable portée de la loi, particulièrement en ce qui a trait aux documents numériques. En effet, dans la loi, ces derniers ne sont pas définis clairement et ils ne sont pas accompagnés d'obligations claires liant les éditeurs et la bibliothèque. Enfin, même s'il existe une loi sur le dépôt légal, la bibliothèque nationale n'arrivera pas à l'appliquer correctement s'il lui manque les outils et les infrastructures nécessaires pour l'appliquer sur tous les types de documents (Scicluna, 2014).Information complémentaire/ particularités Pour réaliser sa mission, la bibliothèque nationale de Malte s'appuie sur le National Bibliography Office (NBO), une entité qui existe depuis septembre 2015 et dont le mandat se divise en trois tâches distinctes. La première consiste à la création de notices bibliographiques pour tous les documents acquis par la Bibliothèque nationale via le dépôt légal. La deuxième mission du NBO consiste à numériser tous les fonds contenant des pièces trop fragiles, le tout dans le but de les rendre accessibles au public. Enfin, la troisième mission est le catalogage rétrospectif de toutes les collections qui sont stockées à l'extérieur du site de la Bibliothèque nationale (Malta Libraries, 2015).RéférencesBlondy, A. (2011). Malte : 7000 ans d'histoire. Éditions Bouchène. 175p.Bonis, O. (2004). Les bibliothèques de Malte: Réunion européenne. Bulletin des bibliothèques de France, 49(4), 50-53.Brogini, A. (2011). 1565. Malte dans la tourmente: Le « Grand Siège » de l'île par les Turcs. Saint-Denis, France: Éditions Bouchène. 256pJuznic, P., & Badovinac, B. (2005). Toward library and information science education in the European Union. New Library World. Repéré à https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/03074800510587372/full/htmlGovernement of Malta. (2020). Schools Library Service. Repéré à https://education.gov.mt/en/education/student-services/Pages/Projects_and_Initiatives/Schools-Library-Service.aspx Katsirikou, A. (2013). Les bibliothèques en Grèce, à Chypre et à Malte. Dans : Frédéric Blin éd., Les bibliothèques en Europe: Organisation, projets, perspectives (pp. 61-79). Paris: Éditions du Cercle de la Librairie. Repéré à https://doi.org/10.3917/elec.blin.2013.01.0061 L-Università ta' Malta (s.d.). About us. Repéré à : https://www.um.edu.mt/maks/las/aboutus L-Università ta'Malta (s.d.). Library accros the years. Repéré à : https://www.um.edu.mt/library/aboutus/libraryacrosstheyears L-Università ta'Malta (s.d.). MaLIA (Malta Library and Information Association). Repéré à https://www.um.edu.mt/library/oar/handle/123456789/13726Leclerc, J. (2020). MALTE (république de). L'aménagement linguistique

dans le monde, Québec, CEFAN, Université Laval, Repéré à : https://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/malte.htm Lettonie, A. V., & La, M. A. M. D. P. (2004.) Les Bibliothèques de Malte. Bulletin des bibliothèques de France (BBF), n° 4, p. 50-53. Repéré à https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-04-0050-007 Malta Libraries. About the national library. Repéré à https://maltalibraries.gov.mt/iguana/www.main.cls?p=788374c8-8d6d-44d6-bd24-eb7a87b79d2c&v=c1442d12-1cf8-4fec-992e-34c2dcdafb03Malta Libraries. About the public Libraries. Repéré à : https://maltalibraries.gov.mt/iguana/www.main.cls?v=f919856f-0756-4f97-b47d-f061203fb296 Malta Libraries. (2015). The National Bibliographic Office. Repéré à https://www.maltalibraries.gov.mt/iguana/www.main.cls?p=788374c8-8d6d-44d6-bd24-eb7a87b79d2c&v=25d43cfd-4859-4d8a-92de-a9918cf0d613#:~:text=Legal%20Deposit,-_&text=Act%20no.,the%20National%20Library%20(Gozo) Malta School Library Association.(15 août 2013). About MSLA. Repéré à https://maltasla.wordpress.com/about-msla-2/ Miège, L. (1840). Histoire de Malte: Histoire (Vol. 3). Paulin. 675p. Paris, M. (2004). Library and information studies in Malta: challenges and opportunities. Library Review. Repéré à https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/00242530410522604/full/html Schedule [Art. 4(3)] Act No. VII of 2011, Laws of Malta. A529-A530. Repéré àhttps://maltalibraries.gov.mt/iguana/uploads/file/Documents/EN%20-%20Malta-Libraries-Act-2011.pdf Sciberras, L. (1994). Library and information studies in Malta. Information Development, 10(3), 196-199. Repéré à https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/026666699401000310 Scicluna, R. (2014). The Need for a Legal Deposit Law in Malta – Comparing New Zealand's and The United Kingdom's Case to Draft a Legal Deposit Act for Malta. Repéré àhttps://www.researchgate.net/profile/Ryan_Scicluna/publication/273960603_The_Need_for_a_Legal_Deposit_Law_in_Malta_-_Comparing_New_Zealand's_and_The_United_Kingdom's_Case_to_Draft_a_Legal_Deposit_Act_for_Malta/links/55116f420cf24e9311ce51a9/The-Need-for-a-Legal-Deposit-Law-in-Malta-Comparing-New-Zealands-and-The-United-Kingdoms-Case-to-Draft-a-Legal-Deposit-Act-for-Malta.pdfVanhove, M. (1999). La dialectologie du maltais et son histoire. Revue d'Ethnolinguistique. Diasystème et longue durée (Cahiers du Lacito). Catherine Paris éd., 171-191. Repéré à : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00009713/documentZammit, W. (2012). Bibliographic tools for Maltese historical research in the electronic age : Some considerations. Journal of Maltrese History, 3(1), 46-51.Repéré à https://core.ac.uk/reader/83022140 Zerafa, L., & Samut-Tagliaferro, M. (2012). Guidelines & standards for the development of the Malta Public Library service: a

case study for public lending (branch) libraries. Malta Library & Information Association (MaLIA). Repéré à https://www.um.edu.mt/library/oar/bitstream/123456789/13667/1/MaLIA%20Branch%20Libraries%20Standards.pdf

23. Maroc

(Marie-Hélène Tanguay-Bérubé, Camille Demers)

Profil du pays

Le Royaume du Maroc est un pays membre du Maghreb ainsi que de la Francophonie, situé au nord-ouest de l'Afrique, suivant les côtes de l'océan Atlantique et de la mer Méditerranée sous l'Espagne. Il est bordé par l'Algérie à l'Est et par le Sahara occidental au Sud. La superficie totale est de 446 550 km carrés pour une population de 35 561 654 personnes (World Factbook, 2020).

Le territoire du Maroc actuel fut exploité durant l'Antiquité au profit de l'agriculture et du commerce avec tout le nord de l'Afrique (Servier, 2017). Plusieurs peuples berbères habitaient alors la région, mais à partir du VIIIe siècle, les Arabes les envahirent et leur imposèrent leur langue et leur religion. De ce fait, bien que l'arabe soit aujourd'hui la langue majoritaire, une petite partie de la population parle encore des langues berbères comme le tamazight. L'islam est la religion officielle du pays, qui compte également une minorité de chrétiens et de juifs (World Factbook, 2020).

En 1912, le pays est tombé sous la domination des protectorats français et espagnol, qui implantèrent de nombreuses réformes économiques, politiques et culturelles dont plusieurs conséquences sont encore présentes aujourd'hui. Bien après l'indépendance en 1956, le français est notamment encore utilisé au niveau gouvernemental et diplomatique, de même que l'espagnol dans la région du Nord (Europa world, 2020). Le Maroc est toujours une monarchie constitutionnelle dont les pouvoirs sont distribués entre la monarchie et le gouvernement élu qui siège à Rabat, la capitale du pays (World Factbook, 2020).

Histoire

Le Royaume du Maroc a été perpétuellement reconnu à travers l'histoire pour l'abondante richesse de son patrimoine documentaire lié au monde arabe et islamique (Arkoun, 1990). Sa proximité de l'Espagne musulmane de même que la continuité de son pouvoir politique en tant qu'État musulman sur de nombreux siècles ont largement contribué à faire de ce pays un carrefour d'échanges intellectuels, artistiques et religieux donnant lieu à l'accumulation en son territoire d'une incommensurable richesse documentaire.

L'évolution des bibliothèques marocaines a été fortement teintée de l'influence des institutions religieuses dans les sphères sociales, culturelles et académiques de la société

(Idsalah, 2001) de même que de l'attitude altruiste et le goût de l'érudition des souverains marocains, donnant lieu dès le IIe siècle à la naissance de nombreuses bibliothèques royales fondées par ces souverains soucieux de partager leurs richesses culturelles et scientifiques en les rendant accessibles aux étudiants, chercheurs et savants (Benjelloun-Laraoui, 1990). Le rôle des institutions religieuses dans le secteur de l'éducation s'est quant à lui particulièrement illustré par le développement des premières formes de bibliothèques publiques à travers la construction d'un réseau de différents types d'établissements religieux (médersas, mosquées et zaouias) qui, au tournant du XVe siècle, desservait l'ensemble du territoire marocain, et dont les collections furent elles aussi généreusement alimentées de dons directement puisés des fonds de hauts dignitaires (Idsalah, 2001).

L'avènement des protectorats français et espagnols au Maroc en 1912 vint bousculer cette stabilité s'étant développée sur de nombreux siècles, résultant en une scission en deux secteurs documentaires, l'un associé à l'héritage traditionnel, religieux et antique du royaume, l'autre se voulant moderniser les institutions en vue de répondre aux besoins de la colonisation (Idsalah, 2001).

Il fallut attendre 1926 pour assister à la création d'une première bibliothèque nationale au Maroc, soit la Bibliothèque Générale et Archives de Rabat (BGAR) (désormais la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc), constituée à partir des fonds de l'Institut des Hautes Études Marocaines dans l'objectif de centraliser l'entièreté de la littérature portant sur le Maroc (Benjelloun-Laraoui, 1990).

Types de bibliothèques

Bibliothèque nationale

Tel que mentionné ci-dessus, la première instance de bibliothèque nationale a été déployée pendant le Protectorat, les régions sous domination française étant alors desservies par la Bibliothèque Générale et Archives de Rabat (BGAR), tandis que la Bibliothèque Générale et Archives de Tétouan desservait les régions sous domination espagnole (Idsalah, 2001 ; Benjelloun-Laraoui, 1990). En 2003, plusieurs années après l'indépendance, cette bibliothèque a été renommée « Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc » (BNRM) (Association of Middle East Librarians, 2020) et dotée du statut administratif et juridique dont elle jouit actuellement, en vertu duquel elle est responsable du dépôt légal des publications à l'échelle nationale de même que d'un service d'expertise en termes de conservation et gestion des documents d'archives (Lajeunesse, 2008)

La BNRM offre une collection générale d'ouvrages à la fois issus de l'édition nationale et de publications étrangères, de même qu'une série de collections spéciales offrant entre autres la consultation d'une dizaine de milliers de manuscrits, dont une grande

partie ont été numérisés et sont accessibles via différents catalogues thématiques en ligne (Lajeunesse, 2008 ; Valerian, 2015). Ces collections spéciales offrent également la consultation de cartes et plans, d'estampes, de photographies et de photogravures. Cependant, certains services, notamment l'accès à certaines salles spécialisées, sont spécifiquement réservés à un public d'étudiants et de chercheurs (Lajeunesse, 2008).

Bibliothèques publiques et privées

Pendant la période précoloniale, ce sont les médersas, les mosquées et les zaouias qui jouent vraisemblablement le rôle de bibliothèques publiques en raison de l'importante fonction culturelle, éducative et sociale que revêtent ces infrastructures dans le partage et la transmission des savoirs pour tous (Idsalah, 2001 ; Benjelloun-Laraoui, 1990). L'avènement du protectorat donne lieu à une scission entre ce réseau de bibliothèques dites « indigènes » et l'établissement d'un réseau de bibliothèques publiques se voulant davantage modernes, œuvrant au service de la colonisation (Cohen, 2008) et dont la plupart sont encore aujourd'hui rattachées au ministère de la Culture (Idsalah, 2001).

Suite à l'indépendance, le Maroc présente la particularité d'avoir assisté parallèlement à une désertion massive de l'utilisation des bibliothèques publiques et au développement d'un important réseau de bibliothèques privées, témoignant ironiquement d'une réappropriation par la population du patrimoine historique et culturel épargné du contrôle intellectuel mené sous le Protectorat (Cohen, 2008). Le très faible engagement du gouvernement marocain à investir pour la réappropriation des infrastructures des bibliothèques publiques se traduit par une situation toujours précaire où l'ensemble des régions géographiques du pays sont inégalement desservies, au détriment des régions rurales et au profit des centres urbains (Idsalah, 2001). Cette situation déplorable donne donc lieu à un glissement des pratiques généralement associées à la bibliothèque publique se manifestant par une préférence pour le secteur privé, dont la plupart des établissements sont soutenus par des fondations (Cohen, 2008). L'une des plus importantes de ces bibliothèques privées se trouve à Casablanca et a été créée par la fondation du Roi Al Saoud ; contrairement aux bibliothèques publiques héritées du Protectorat, cette bibliothèque offre une collection essentiellement constituée d'ouvrages écrits en arabe (Cohen, 2008). Bien que son administration soit privatisée, elle est ouverte au public et est extrêmement riche en documentation sur le Maghreb musulman et son histoire (Rabhi, 2020).

Bibliothèques scolaires

Le réseau des bibliothèques scolaires du Maroc relève de la Direction de la Vie scolaire du ministère de l'Éducation Nationale (Boumzough et Varly, 2016). Peu d'éléments sur l'état des bibliothèques scolaires sont publiés ou disponibles sur le site du ministère, mis à

part l'insuffisance apparente des ressources financières et l'absence de l'allocation d'un budget spécifiquement dédié à l'acquisition de matériel destiné à aménager ces espaces, sans compter le fait qu'un peu plus du tiers des écoles primaires ne possèdent tout simplement pas de bibliothèque (Boumzough et Varly, 2016). Face à cette situation, un plan de réforme des établissements scolaires a été développé par le Conseil Supérieur de l'Education de la Formation et de la Recherche Scientifique visant à élargir le réseau des bibliothèques à l'échelle locale en vue d'implanter des services directement dans les établissements scolaires ainsi que de réhabiliter les bibliothèques scolaires déjà en place en leur fournissant davantage de ressources dédiées à l'achat d'équipement et de matériel dédié à promouvoir la lecture (Boumzough et Varly, 2016). Ce plan stratégique vise une amélioration considérable de la situation des bibliothèques scolaires d'ici 2030. En attendant, certaines écoles ont pu profiter du financement du projet BIBLIO'BIC, qui a notamment permis l'inauguration de deux bibliothèques scolaires depuis 2018 au sein d'une campagne de promotion de la lecture (El Haïti, 2019).

Bibliothèques universitaires

Les premières bibliothèques universitaires du Maroc sont nées dans des mosquées, la naissance des universités elles-mêmes s'étant largement déployée au sein des infrastructures religieuses. La première université du Maroc fut fondée au IXe siècle dans la ville de Fès au sein de la mosquée Al-Quarawiyyin, mais c'est plutôt la bibliothèque fondée par l'influent sultan Abu Inan au sein de cette même université plus tard en 1350 qui est conventionnellement reconnue comme étant la première B. U. à avoir vu le jour au Maroc, en raison d'écrits relatant explicitement l'existence d'un espace spécifiquement dédié à servir de bibliothèque au moment de sa construction (Bennaciri, 1993). Autrement, la plupart des bibliothèques universitaires au Maroc sont relativement récentes, leur création étant majoritairement postérieure aux années 1950 (Bennaciri, 1993). Notamment, la première bibliothèque universitaire à avoir vu le jour après l'indépendance du Maroc est celle de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Mohammed V à Rabat ; sa collection compte toujours parmi l'une des plus importantes, comptant plus de 300 000 documents en 2008 (European Association of Middle East Librarians, 2020). Parmi les plus importantes bibliothèques universitaires que compte aujourd'hui le Maroc se trouve également celle de l'Université Al Akhawayn, située dans la ville d'Ifrane et dont le système de classification des collections de même que l'offre de services aux utilisateurs est grandement inspiré des modèles américains, ce qui fait sa particularité (Ameur, 2008).

Aujourd'hui, le Maroc compte un réseau totalisant quatorze universités publiques, auquel s'ajoutent bon nombre d'établissements privés. L'ensemble de ces universités

relève du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la recherche scientifique, et leurs bibliothèques sont en transformation constante depuis que le gouvernement a lancé en 2001 un programme de réforme de l'université marocaine, ayant l'objectif de promouvoir à l'échelle du pays le développement de la recherche scientifique (Erhif, 2007). Les objectifs de cette réforme qui sont spécifiques aux bibliothèques incluent notamment la mise en place de partenariats entre les établissements d'enseignement, l'actualisation des systèmes de gestion des collections de même que d'accès aux bases de données par l'introduction de technologies de pointe ainsi que le renouvellement des politiques d'acquisition en vue de répondre le plus adéquatement possible aux besoins des chercheurs de même que des étudiants. Cette réforme aura notamment grandement profité à l'Université Hassan II, qui mena à terme en 2003 la construction de la bibliothèque universitaire centrale de Casablanca (BUC), à la fois dédiée à la recherche scientifique et ouverte au grand public (Erhif, 2007).

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

La formation en sciences de l'information au Maroc est offerte par l'École des sciences de l'information (ESI) de Rabat, qui est la seule école à l'échelle nationale offrant un programme de formation reconnu à l'international (Alaoui, 2018). Cet établissement propose des programmes universitaires de premier, deuxième et troisième cycle (Alaoui, 2018 ; ESI, 2013). Il est pertinent de mentionner que les spécialistes de l'information issus de ces programmes sont communément appelés informatistes après l'obtention d'un diplôme.

Avant 2012, le programme de premier cycle se donnait aux élèves finissant leurs études secondaires et se composait de cours obligatoires en sciences de l'information ainsi que des cours de langues, de sciences sociales et de sciences humaines. À l'obtention de ce diplôme, les étudiants possédaient une formation polyvalente leur permettant d'occuper des emplois en bibliothéconomie et en archivistique (Alaoui, 2018). En raison de l'évolution des technologies de l'information, à l'ascension du numérique et la profusion de données, le programme a subi une réforme pour répondre aux nouveaux besoins et tendances dans le domaine des sciences de l'information. Ainsi, à partir de 2012, le programme universitaire a été modifié pour offrir des spécialités dans le domaine de la gestion de l'information, des contenus et de la connaissance (ESI, 2013). Le programme universitaire propose donc désormais quatre diplômes nationaux offrant une spécialisation dans quatre disciplines distinctes : médiathèque et documents numériques, records management et archivistique, management et ingénierie des systèmes d'information ainsi que veille stratégique et intelligence compétitive (ESI, 2013).

Cette réforme a permis à l'ESI d'égaler le statut des « grandes écoles accessibles après

classes préparatoires » de deux ans (ESI, 2013, p. 3), c'est-à-dire que les étudiants admissibles doivent avoir terminé un cheminement en sciences économiques ou en sciences exactes (Alaoui, 2018) avant de pouvoir y être admis. À l'obtention du diplôme de premier cycle, on attribue aux diplômés le titre d'ingénieur de données et de connaissance (Alaoui, 2018). Les étudiants peuvent également entreprendre une maîtrise en sciences de l'information, permettant ainsi à des spécialistes venant d'un autre milieu d'ajouter une expertise en SI à leur formation (ESI, 2013) Avant 2012, le doctorat n'était pas possible à l'ESI, mais depuis la réforme, il est possible pour les diplômés du premier et deuxième cycle de s'y inscrire (ESI, 2013).

Une étude menée par Abderrahim Ameur (2008) révèle un manque de techniciens en documentation au pays, dû à l'absence de formations techniques à l'ESI. Pour répondre aux besoins d'information et de gestion de documents, certains programmes universitaires ont été mis sur place pour former des professionnels qui aideront à la gestion documentaire. La Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université Mohammed V à Rabat ainsi celle de l'Université Hassan II de Aïn Chock à Casablanca offrent des filières du Métier du livre (Ameur, 2008). Ces formations permettent aux diplômés de travailler en bibliothèque, centre de documentation, dans le monde de l'édition du livre et en librairie (Kedanne, 2015).

Associations de bibliothèques

L'association nationale des informatistes (ANI)

L'association nationale des informatistes (ANI) est l'association la plus importante au Maroc. Elle regroupe tous les informatistes possédant un diplôme de premier cycle ou d'un cycle supérieur en archivistique, en bibliothéconomie ou en sciences de l'information (Alaoui, 2018) afin de favoriser les échanges sur les enjeux et défis de leurs professions. Pour faire partie de l'association et être représentés, les membres doivent payer une cotisation annuelle. Cette cotisation aide au développement d'une plateforme numérique rendant accessible de nombreuses publications scientifiques en sciences de l'information ainsi qu'un répertoire des diplômés de l'ESI permettant la communication et la création de réseaux de professionnels (Alaoui, 2018). L'ANI doit promouvoir la profession d'informatiste, défendre les droits de ses membres, travailler à améliorer les conditions de travail dans les milieux documentaires et encadrer la pratique des professionnels en sciences de l'information en mettant à leur disposition un code de déontologie. Elle prend aussi part à des projets de recherche en SI pour favoriser le développement de la bibliothéconomie et de l'archivistique au pays (Alaoui, 2020).

L'association des bibliothèques publiques du Maroc

L'Association des Bibliothèques publiques au Maroc (ABPM) est très récente. Elle a vu

le jour en décembre 2018, à la suite d'une formation intitulée « les nouveaux rôles des bibliothèques publiques à la lumière des évolutions en cours » (ABPM, 2020). Elle a comme mandat de contribuer au développement des bibliothèques publiques, de promouvoir leurs fonctions à travers le pays tout en suivant les lois nationales et de mettre en place des moyens concrétisant les politiques publiques internationales en matière de bibliothèque publique (ABPM, 2020). Ses objectifs consistent à démontrer l'importance des bibliothèques publiques dans le développement individuel et communautaire, encourager les municipalités à construire des bibliothèques publiques, favoriser l'accès à l'information pour tous, aux connaissances et à l'apprentissage. L'amélioration des compétences des employés en bibliothèques publiques lui tient aussi à cœur, car un personnel bien formé peut aider à atteindre les objectifs visés, stimuler la discussion et promouvoir l'échange d'expériences (ABPM, 2020).

Cadre législatif

La mise en place d'une première politique publique régissant le système des bibliothèques au Maroc remonte à la période pendant laquelle le pays était sous protectorat de la France et de l'Espagne (Idsalah, 2001). Pendant pratiquement toute la période précédant la colonisation, on relève néanmoins une typologie des bibliothèques basée sur le statut juridique de leurs fonds, les distinguant en deux catégories. D'une part existaient des bibliothèques dites publiques, dont les livres étaient reconnus comme des biens « habous » inaliénables au regard du droit islamique faisant office de loi (Idsalah, 2001), c'est-à-dire des biens confiés à Dieu dont la possession et l'utilisation devaient être strictement dédiées à œuvrer pieusement dans l'intérêt général de la communauté et de l'éducation, notamment religieuse (Barthet, 2020). D'autre part existaient des bibliothèques dites privées, appartenant personnellement à des rois, des dirigeants hauts placés ou encore des érudits tels des théologiens, et dont le prêt des livres n'était soumis à aucune restriction législative (Isdalah, 2001).

Par la suite, la période du Protectorat a d'abord donné lieu à la création de sociétés savantes ainsi que de nombreux instituts publics, éducatifs et de recherche découlant de la juridiction d'instances ministérielles (Idsalah, 2001) chargées de concrétiser la colonisation par la centralisation du plus grand nombre de connaissances possible sur l'histoire et la culture marocaine (Benjelloun-Laraoui, 1990). Les connaissances générées par les activités de recherche de ces institutions ont subséquemment alimenté la mise en place d'un réseau de bibliothèques dites « modernes », accompagnée de l'élaboration d'une première politique publique décrivant un cadre réglementaire concernant l'administration et le fonctionnement de ces établissements, la répartition de subventions financières assurées par l'État envers ceux-ci, l'ensemble des conditions à remplir pour bénéficier

de ces subventions de même que l'établissement d'une politique d'acquisition œuvrant à servir non seulement le public, mais également un ensemble de groupes privés des secteurs de l'agriculture, du commerce et de l'industrie répondant aux besoins de la colonisation (Idsalah, 2001).

L'instauration de cette première politique s'est officialisée entre 1926 et 1931 par la publication de deux décrets royaux (Idsalah, 2001). Le premier de ces décrets est le dahir du 1er novembre 1926 (ministère de la Justice du Maroc, 2007) et inaugure l'ouverture d'une Bibliothèque Nationale, responsable du dépôt légal des publications à travers tout le pays (Benjelloun-Laraoui, 1990) ainsi que de la coordination de l'activité de l'ensemble du réseau au regard des principes mentionnés ci-dessus. Le second décret est celui du dahir du 27 janvier 1931 et expose exhaustivement l'ensemble de ces principes (Idsalah, 2001).

Depuis l'indépendance, peu de choses ont bougé au Maroc en termes de politique des bibliothèques, notamment en raison de la plus grande importance accordée à la nécessité de développer un ensemble d'infrastructures administratives, politiques et économiques à même de soutenir adéquatement le fonctionnement du pays (Idsalah, 2001). En 2008, ce sont donc encore ces deux dahirs instaurés pendant le Protectorat qui font office de politique publique (Cohen, 2008), mais aucune structure véritablement apte à concrétiser leur application en dehors du contexte qui avait été mis en place sous le Protectorat n'a été développée, ce qui se traduit par d'énormes lacunes en termes de coordination de l'ensemble du réseau et de ressources financières insuffisantes allouées pour assurer son développement (Idsalah, 2001).

En ce qui a trait à la bibliothèque nationale, son statut d'établissement public lui décernant le pouvoir juridique et la responsabilité morale de remplir les missions d'une bibliothèque nationale fut entériné en 2003 par la publication de quatre décrets royaux, concernant la promulgation de lois relatives à l'institution de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc de même qu'au dépôt légal (Lajeunesse, 2008; European Association of Middle East Librarians, 2020).

Information complémentaire/particularités

Malgré l'immense richesse de son patrimoine documentaire, l'évolution du système des bibliothèques publiques semble avoir eu un impact alarmant sur l'éducation, l'alphabétisation et la littératie de la population marocaine à l'échelle nationale. Malgré de nombreuses tentatives de réformes stratégiques implantées au sein du réseaux des bibliothèques scolaires et publiques, un récent rapport mené par le Conseil économique, social et environnemental du Maroc (CESE, 2019) semble conclure en un déclin considérable des habitudes de lecture au sein de la population marocaine, qui serait entre autres attribuable aux nombreuses lacunes dont font toujours l'objet les institutions

du pays de même que l'insuffisance des ressources allouées à promouvoir la lecture au sein des établissements. Selon ce rapport, seulement 15% des Marocains pratiqueraient quotidiennement la lecture contre moins de 3% des enfants d'âge primaire (CESE, 2019), ce qui aurait même pour effet de nuire considérablement au développement économique de l'édition littéraire. Ce rapport lance donc un cri d'alarme aux instances gouvernementales marocaine dans l'espoir de voir naître un plan d'action concret visant à promouvoir le goût de la lecture à l'échelle du pays (CESE, 2019).

Références

Alaoui, S. (2018). Les associations professionnelles en sciences de l'information : Le cas du Maroc. Documentation et bibliothèques, 64(3), 5562. https://doi.org/10.7202/1061712ar

Ameur, A. (2008, 14 août). Les assistants et techniciens bibliothécaires au Maroc : État de l'art de la formation et besoins nationaux en la matière. Congrès Mondial des bibliothèques et de l'information, Québec. https://archive.ifla.org/IV/ifla74/papers/136-Ameur-fr.pdf

Arkoun, M. (1990). Préface. Dans L. Benjelloun-Laroui, *Les Bibliothèques au Maroc*, G.-P. Maisonneuve et Larose.

Association des Bibliothèques publiques au Maroc (ABPM). (2020). *Bibliothèque pour tous*. http://www.abpm.ma/

Barthet, C. (2020). *Biens habous*. Encyclopædia Universalis. https://www.universalis.fr/encyclopedie/biens-habous/

Benjelloun-Laraoui, L. (1990). *Les Bibliothèques au Maroc*, G.-P. Maisonneuve et Larose.

Bennaciri, S. (1993). Conception et organisation de l'espace des bibliothèques universitaires au Maroc. Royaume du Maroc, École des sciences de l'information; WorldCat.org.

Boumzough, N., et Varly, P. (2016, 25 janvier). Dossier sur les bibliothèques scolaires au Maroc. MeridiE. https://varlyproject.blog/dossier-sur-les-bibliotheques-scolaires-au-maroc/

Conseil économique, social et environnemental. (2019). *Promouvoir la lecture urgence et nécessité*. http://www.ces.ma/Documents/PDF/Auto-saisines/2019/as40-2019/Av-as40f.pdf

Cohen, A. (2008). Quels usages de la bibliothèque au Maroc. Conserveries mémorielles. Revue transdisciplinaire, 5, 6780. http://journals.openedition.org/cm/94

Conseil économique, social et environnemental du Maroc (CESE). (2019). *Promouvoir la lecture urgence et nécessité*. http://www.ces.ma/Documents/PDF/Auto-saisines/2019/as40-2019/Av-as40f.pdf

École des sciences de l'information (ESI). (2013). *La Grande École des Sciences de l'Information*. http://esi.ac.ma/Dossiers/20131210121228.pdf

El Haïti, H. (2019, 27 septembre). Lancement de la deuxième bibliothèque scolaire de BIC à Casablanca. Le Matin. https://lematin.ma/journal/2019/lancement-deuxieme-bibliothe-scolaire-bic-casablanca/323528.html

Erhif, H., et Belmekki, L. (2007). La bibliothèque de sciences et technologies : Levier de réussite de la réforme universitaire au Maroc. *World library and information congress: 73rd IFLA general conference and council.* https://archive.ifla.org/IV/ifla73/papers/087-Erhif_Belmekki-fr.pdf

Idsalah, M. (2001). Les bibliothèques publiques au Maroc : Hier et aujourd'hui. IFLA Professional Reports, 53–70. http://www.esi.ac.ma/Dossiers/20120131090137.pdf

Kedanne, N. (2015, 2 novembre). Le domaine de la Bibliothéconomie au Maroc : État actuel des choses. IFLA Rare Books & Special Collections. https://iflarbscs.hypotheses.org/106

Lajeunesse, M. (2008). *Les bibliothèques nationales de la Francophonie : Répertoire des bibliothèques nationales des États et gouvernements membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie.* Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). https://www.banq.qc.ca/documents/a_propos_banq/nos_publications/nos_publications_a_z/Bibliotheques_nationales_Francophonie.pdf

Libraries & Collections: Morocco. (2020). European Association of Middle East Librarians. https://www.melcominternational.org/?page_id=390#ma

Ministère de la justice du Maroc (2007). Dahir n° 1-03-200 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant promulgation de la loi n° 67-99 relative à la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc. https://adala.justice.gov.ma/production/html/Fr/41357.htm

Morocco. (2020). CIA World Factbook. https://www.cia.gov/library/publications/resources/the-world-factbook/geos/print_mo.html

Morocco. (2020). Europa World. https://www.europaworld.com/entry/ma?authstatuscode=200

Rabhi, M. A. (2020). La bibliothèque — Fondation du roi Abdul-Aziz Al Saoud pour les Études Islamiques et les Sciences Humaines, Casablanca. http://www.fondation.org.ma/web/article/31

Servier, J. (2017). Chapitre IV – Les Berbères et l'histoire du Maghreb. Dans : Jean Servier éd., Les Berbères (p. 41-67). Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France.

Valerian, D. (2015). Maroc: Bibliothèques et centres de documentation. Ménestrel. http://www.menestrel.fr/?-Bibliotheques-et-centres-de-documentation-&lang=fr

24. Micronésie

(Alexis Baribeault St-Germain)

Profil du pays

Les États fédérés de Micronésie, aussi appelés simplement la Micronésie, sont un pays d'Océanie dans l'océan Pacifique nord. La Micronésie est un archipel de 607 îles et îlots divisés en quatre états, soit les îles du Yap, celles du Chuuk, Pohnpei, où la capitale Palikir est située, et Kosrae. Sa superficie totale est de 702 km². Ce pays est encerclé par le Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Marshall et les États-Unis par l'intermédiaire de son territoire non incorporé, Guam. La population est de 102 436 personnes en juillet 2020. 54% de sa population appartient au catholicisme et 41% au protestantisme et la langue officielle est l'anglais, cependant une variété de langues autochtones sont couramment utilisées. (Central Intelligence Agency, 2020)

La Micronésie a un passé de colonisation d'abord l'Espagne, puis l'Allemagne, le Japon au courant de la Première Guerre mondiale, enfin les États-Unis dès 1946. Elle devient autonome en 1979, puis un pays à part entière en 1991 lorsque la Micronésie devient membre des Nations unies. Elle est une république fédérale parlementaire monocamérale. (Hezel, 2019)

Histoire

C'est sous le règne colonial allemand, à partir de 1899, que les premières bibliothèques font leur apparition en Micronésie. Cependant, elles ne sont utilisées que par les autorités allemandes sur les îles micronésiennes, puisque ce sont des bibliothèques gouvernementales. (Spennemann, 2004) Sinon, il s'agit de bibliothèques ecclésiastiques pour les quelques écoles allemandes vouées à la conversion des autochtones des quatre États en Micronésie. Dans les îles de Yap, ce sont les Capucins catholiques, tandis que sur les îles de Chuuk et Kosrae ce sont des protestants de la mission Liebenzeller ». Les deux

congrégations sont présentes sur les îles de Pohnpei puisque c'est l'État le plus peuplé à cette époque. (Spennemann, 2004)

L'importation d'ouvrages et de périodiques dans les colonies allemandes du Pacifique ne commence que vers la fin des années 1890, cependant. Ceux qui se rendent spécifiquement en Micronésie sont, majoritairement, utilisés à des fins privées puisque le gouvernement d'Allemagne a très peu d'importance sur ce genre d'export. (Spennemann, 2004) La plus grande partie de la documentation acheminée vers la Micronésie provient d'influences extérieures, soit l'Australie, la Chine et le Japon. La plupart des occidentaux présents sur les îles sont des marchands provenant du Royaume-Uni et leurs colonies, ainsi que des États-Unis, ce qui explique l'influence de l'Australie sur les ouvrages reçus en Micronésie et, pour la Chine, Jiazhou (Qingdao) est une colonie allemande. Enfin, le Japon et l'Allemagne, préalablement à la Première Guerre mondiale, entretiennent encore une bonne relation diplomatique.

L'Allemagne cède ses colonies du Pacifique au Japon en 1914, mais son règne jusqu'en 1946 ne produit aucun résultat sur la bibliothéconomie micronésienne. Ce n'est seulement que le système scolaire japonais qui est instauré en Micronésie, ce qui met fin aux bibliothèques ecclésiastiques implantées par les Allemands au siècle passé. (Spennemann, 2004) Les États-Unis, qui prennent possession de la plupart des îles du Pacifique à la fin de la Seconde Guerre mondiale, sont les nouveaux régnants sur la Micronésie, et ce jusqu'en 1979. Comme les Japonais, les Étatsuniens instaurent leur propre système d'éducation en Micronésie, mais établissent également les premières bibliothèques publiques de l'archipel et garnissent les collections des bibliothèques scolaires des écoles qu'ils ont mis en place ou qu'ils ont repris du Japon.

Types de bibliothèques

Bibliothèques gouvernementales

La Micronésie détient actuellement un type de bibliothèque gouvernementale sur son territoire. La Bibliothèque de la Cour Suprême des États fédérés de Micronésie chapeaute quatre bibliothèques, l'une pour chaque État dont la principale se trouve à Palikir, la capitale du pays. En plus d'être un ensemble de bibliothèques financées par le gouvernement, elle reçoit des dons monétaires de personnes morales et physiques. Sa collection se compose principalement de documentation législative, de documents de la Cour Suprême et d'autres ouvrages en lien avec la justice et le droit.

(lawlibrary.wixsite.com/fsmscll) Ses valeurs et ses missions sont orientées vers la responsabilisation, le professionnalisme, le respect et la clientèle faisant usage de son institution. Le principe d'accès aux informations légales est un facteur central prévu dans la constitution de la Micronésie. (lawlibrary.wixsite.com/fsmscll)

Bibliothèques parapubliques

Sur les cinq hôpitaux présents en Micronésie, quatre d'entre eux détiennent une bibliothèque médicale, ainsi que des bibliothécaires spécialisés pour les gérer. Celles-ci ont récemment été intégrées, la « Pohnpei State Medical Library » a ouvert ses portes en novembre 2009 et celles de Chuuk et de Kosrae au début des années 2010. (Cohen, 2010) La « Yap State Hospital Durand Medical Library » a été détruite en 2004 par un ouragan et reconstruite en 2008 grâce au projet de deux bibliothécaires du territoire de Guam, Arlene Cohen et Alice Hadley. Une nouvelle collection de livres médicaux, des ordinateurs, des logiciels et du matériel de catalogage y a été installée. Des formations en bibliothéconomie médicale ont été données aux bibliothécaires qui ont pris en charge la bibliothèque de l'hôpital de Yap ainsi que la création de contenu promotionnel pour celle-ci. (Cohen, 2010)

Bibliothèques spécialisées

En 2009, la Pacific Islands Association of Libraries, Archives and Museums (PIALA) met en place, en Micronésie et les membres de l'association, la Bibliothèque numérique du Pacifique pour accroître l'accès à l'information sur la région du Pacifique nord. Ce projet est d'ailleurs en constant accroissement de matériel éducatif, de nouvelles sources et références et de nouveaux articles au sujet des îles et îlots en Océanie et de ses peuples. (Helieisar, 2014)

Bibliothèques publiques

Les deux plus grandes bibliothèques publiques sur le territoire micronésien sont celles de Pohnpei à Kolonia et la Bibliothèque Rose Mackwelung à Tofol, Kosrae. Cette dernière est sous la tutelle du Département de l'éducation de l'État de Kosrae, ce qui veut dire que sa collection est davantage vouée à l'apprentissage et aux jeunes du primaire et du secondaire. (kosrae.doe.fm/index.php/programs-services/public-library) La bibliothèque Rose Mackwelung détient plus de 15 000 documents divisés dans une collection générale, du matériel de référence, une collection pour enfants, de la fiction et une collection sur la région du Pacifique. (kosrae.doe.fm/index.php/programs-services/public-library)

La bibliothèque publique de Pohnpei dessert une plus grande population et elle base sa collection sur la diversité démographique qu'elle représente. La bibliothèque propose une variété d'activités pour les jeunes et ses utilisateurs et utilisatrices. Parmi les initiatives mises en place, la « book-mobile » pour permettre un accès à la collection à des

écoles éloignées des grands centres, des activités de lecture à l'extérieur, un terrain de jeu et des soirées cinéma. (pohnpeipubliclibrary.blogspot.com/p/about-pohnpei-public-library)

Tous les jeudis, une activité de lecture de contes pour les enfants est organisée depuis 2017 et durant la saison estivale, depuis le début des années 1990, un camp de jour axé sur une thématique annuelle. La thématique choisie reflète et est traduite par la collection d'ouvrages de la bibliothèque et ses nouvelles acquisitions. Les activités présentent la cuisine, la mode, les événements culturels et le folklore de différentes régions du monde à travers des initiatives d'apprentissage sur les procédures et les compétences en bibliothèque, des ateliers de créativité artistique, des lectures en groupe et des exercices d'alphabétisation. (pohnpeipubliclibrary.blogspot.com/p/about-pohnpei-public-library)

Enfin, la bibliothèque publique de Pohnpei offre des activités d'histoire orale. En partenariat avec l'Office de la Préservation Historique de Micronésie, la bibliothèque propose l'enseignement des traditions orales pour rétablir le lien entre la culture autochtone du pays et ses citoyens et citoyennes, les jeunes en particulier. (pohnpeipubliclibrary.blogspot.com/p/about-pohnpei-public-library)

Bibliothèques universitaires

La bibliothèque de l'Université de Micronésie est composée d'une collection pour la recherche, d'un service informatique, d'un centre de ressources curriculaires, d'une collection sur la Micronésie et le Pacifique, les archives des « Territoires sous-tutelles des îles du Pacifique », des documents de l'Organisation d'Agriculture des États-Unis et des Nations Unies. (www.comfsm.fm/?q=lrc-about)

Les lacunes

Bien qu'il y ait des bibliothèques scolaires et des bibliothèques privées en Micronésie, un manque de ressources ne nous permet pas de développer une idée sur leur nature ou leur collection. Les bibliothèques nationales sont, encore aujourd'hui, inexistantes. Comme l'IFLA et la PIALA le soutiennent, les deux associations encouragent et rédigent des recommandations à ce sujet depuis 2014. (Helieisar, 2014)

Cadre éducatif en sciences de l'information

À l'origine, durant les années 1970, 1980 et 1990, l'éducation se fait principalement par radio étant donné la distance séparant les îles du Pacifique. C'est par le biais d'autres

pays ou des États-Unis que la Micronésie se fait enseigner les méthodes de gestion des bibliothèques. D'abord, l'Université de Hawaï et son programme PEACESAT (Pan-Pacific Education and Communication Experiment by Satellite), puis l'Université du Pacifique Sud sur les Îles Fidji, présentant le même genre de programme de base. (Todd, 2014) Celui-ci consiste en quatre cours sur le développement professionnel des employés en bibliothèque.

C'est au début des années 2000 que le cadre éducatif de la Micronésie change avec la normalisation d'Internet. De 2006 à 2010, la Pacific Islands Association of Libraries, Archives and Museums (PIALA) et la Pacific Resources for Educational Learning (PREL) joignent leurs forces pour implanter deux programmes d'éducation aux sciences de l'information dans les petits pays de l'océan Pacifique. (Helieisar, 2014) La PIALA fait la formation de ses membres sous la forme d'ateliers à chacun de ses congrès annuels entre 2006 et 2010. Le premier programme, « Leaders for Pacific Libraries » (LPL), s'adresse aux membres paraprofessionnels qui travaillent pour des bibliothécaires et leur apprendre à utiliser et créer des plans d'urgence et la réparation des livres, la rédaction d'une demande de financement et la gestion d'une bibliothèque numérique. (Helieisar, 2014)

Le second programme, Pacific Leadership Training Institute (PLTI), est aussi composé d'ateliers pratiques, mais s'adresse davantage aux bibliothécaires et aux différents types de bibliothèques. Ce programme est offert en 2006, 2008 et en 2010 et chaque année le type de bibliothèque ciblé est différent. Chronologiquement, les bibliothèques spécialisées leur ont été présentées, puis celles universitaires, enfin les bibliothèques scolaires. (Helieisar, 2014)

Depuis 2011, c'est le programme de l'University of North Texas, Library Education for the American Pacific (LEAP) qui est enseigné, encore à distance. (Todd, 2014) Celui-ci offre 28 bourses complètes à 28 étudiants et étudiantes pour l'obtention de leur diplôme en sciences de l'information et des bibliothèques en ligne. LEAP est aussi affilié à l'American Library Association (ALA). (Helieisar, 2014) En bref, ce programme a eu plusieurs retombées positives, notamment la décentralisation des bibliothèques en Micronésie et un partage mieux établi entre elles, l'apparition de bibliothécaires professionnalisés dans le pays, l'établissement de nouvelles bibliothèques publiques et d'association de bibliothèques et bibliothécaires au pays et l'implantation d'une bibliothèque numérique pan-Pacifique. (Helieisar, 2014)

Cependant, nous notons un point négatif important soulevé par Nicholas Goetzfridt quant à la primauté de programmes provenant exclusivement d'institutions occidentales. Bien que les bibliothécaires en Micronésie puissent être formés adéquatement aux sciences de l'information, la question culturelle propre aux habitants

des îles du Pacifique n'est que très rarement abordée dans une université étasunienne. (Goetzfridt, 2007) Goetzfridt note que le pouvoir colonial successivement imposé par l'Europe, le Japon, puis les États-Unis est responsable d'avoir déréglé les normes autochtones préexistantes à leur arrivée.

« One is left with the basic question of whether or not librarians have and are participating in these forces of acculturation and ignoring Micronesian lives in the round for the sake of maintaining and promoting Western models of librarianship and Western sources of information. » (Goetzfridt, 2007)

Donc, Goetzfridt encourage qu'un contexte autochtone soit inclus dans le programme d'enseignement des sciences de l'information et des bibliothèques en sollicitant une fondation épistémologique pour les bibliothèques micronésiennes.

Association de bibliothèques

Parmi les associations de bibliothèques qui concernent la Micronésie c'est la PIALA qui est la plus durable et parmi les plus vieilles au pays. Elle est créée en 1991 durant une réunion informelle entre des représentants de la Micronésie, du Palaos, des Îles Marshall, Guam et des Îles Mariannes du Nord. (Cohen, 1992) Depuis sa fondation, d'autres institutions de divers pays océaniens s'y sont joint comme le Kiribati, Nauru, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Japon, les Îles Fidji, le Tonga, Hawaï et le Royaume-Uni. (Helieisar, 2008 et Cohen, 1992) Cependant, malgré le nombre de participants, l'attention est particulièrement portée sur la Micronésie, ainsi que son pouvoir qui y est centralisé.

L'importance de la Micronésie dans la PIALA est due à son manque d'agentivité dans ce domaine en plus d'un faible budget attribué aux bibliothèques micronésiennes. (Helieisar, 2008) Les membres de la PIALA ont mis en exergue diverses problématiques où les bibliothécaires de la Micronésie sont endigués vers une plus grande autonomie professionnelle. Outre le faible financement, le pays nécessite une bibliothèque nationale et un centre d'archives national, l'élargissement du territoire couvert par les services des bibliothèques pour atteindre les petites îles et îlots plus éloignés des grands centres et promouvoir davantage aux micronésiens et micronésiennes les rôles des bibliothécaires. (Helieisar, 2008)

Dans le contexte micronésien, la PIALA est un organisme qui regroupe toutes les bibliothèques du pays et travaille pour trouver des méthodes de financement internes et

externes pour leur procurer une plus grande collection et du matériel pour leurs usagers et usagères. (Helieisar, 2014)

Chaque état de la Micronésie a sa propre association de bibliothèques sur son territoire. D'abord, la « Chuuk Association of Libraries » (CAL) qui représente les bibliothèques de l'État de Chuuk est considérée comme un organisme non-gouvernemental. Elle organise des activités de formation sur différents outils numériques pour les étudiants et étudiantes, ainsi que des visites de certaines bibliothèques sur son territoire. (CAL, 2018)

Ensuite, la « Kosrae Library Association » (KLA) a pour mission de renforcer les capacités administratives, institutionnelles et techniques des bibliothèques sur son territoire, d'encourager le partage de collection et d'idées entre elles, de promouvoir des programmes d'amélioration sur les musées, les centres d'archives et les bibliothèques de Kosrae. (KLA, 2018) La « Yap State Library Association » (YSLA) offre des activités qui sont davantage à vocation sociale comme des formations sur les élections politiques au pays, des activités de recherche ou de formation sur l'entraide, l'éducation pour tous et toutes et le bien-être social. (YSLA, 2018)

Enfin, la quatrième association, pour l'état de Pohnpei, la « Libraries, Archives & Museums of Pohnpei Association » (LAMP) possède les mêmes missions que la KLA. Comme la YSLA, la LAMP organise des activités vouées à l'entraide et le bien-être social sur son territoire. Notamment, la promotion d'activités de dons de livres pour les bibliothèques scolaires qu'elle représente. (www.lamppohnpei2009.com)

Cadre législatif

Comme nous l'avons indiqué ci-haut, les associations de bibliothèques et les bibliothécaires qui en font partie appartiennent à des organismes non-gouvernementaux. Ainsi, la seule bibliothèque et les seuls bibliothécaires qui soient régis par des lois sont les employés et employées de la « Library of the Congress of Micronesia ». La loi 40.5 contient cinq articles, dont l'une qui situe géographiquement la bibliothèque et une autre en établit la propriété et la tutelle au Congrès de Micronésie. (Federated States of Micronesia Congress, 2014)

Ce sont les trois autres articles qui nous intéressent davantage. D'abord, l'article 503 dicte que la Bibliothèque du Congrès de Micronésie doit être ouverte pour tout le monde au pays, autant pour l'utilisation de ses ressources que pour la consultation et le

référencement. (Federated States of Micronesia Congress, 2014) L'article 504 décrit les rôles légaux du ou de la bibliothécaire à la tête du service. Celui ou celle-ci est responsable du personnel à son emploi, d'organiser et d'administrer l'institution, notamment en rédigeant les règlements de la bibliothèque et en établissant la gouvernance de la collection. Le ou la bibliothécaire se doit de faire un rapport annuel des activités, des états financiers, de la condition dans laquelle se trouve la bibliothèque et de recommandations pour les opérations futures. (Federated States of Micronesia Congress, 2014)

Enfin, l'article 505 autorise le ou la bibliothécaire d'accepter, au nom de la Bibliothèque du Congrès de Micronésie, des dons monétaires et du financement. Ceux-ci peuvent provenir d'un gouvernement externe ou interne, d'un organisme public ou privé ou d'un particulier. (Federated States of Micronesia Congress, 2014)

Références

Central Intelligence Agency. (2020). *Australia – Oceania: Micronesia, Federated States of*. The World Factbook. https://www.cia.gov/library/publications/resources/the-world-factbook/geos/print_fm.html

Chuuk Association of Libraries. (2018). *About*. https://calibraries.wixsite.com/chuuk/about-1

Cohen, A. (1992, décembre). The Pacific Islands Association of Libraries and Archives (PIALA) Formed in the Pacific Islands. *FID News Bulletin*, 42(12), 285-286.

Cohen, A., Hadley A. (2010, juin). New Hospital Medical Libraries in Micronesia. *Hawai'i Medical Journal*, 69(6), 52.

College of Micronesia-FSM. (s.d.). *About the library*. http://www.comfsm.fm/?q=lrc-about

Federated States of Micronesia Congress. (2014). *Library of Congress of Micronesia*. http://fsmlaw.org/fsm/code/title40/T40_Ch05_2014.html

Goetzfridt, N. (2007). « Life in the Round » and the History of Libraries in Micronesia. Dans Y. Inoue (dir.), *Online Education for Lifelong Learning* (p. 253-270). IGI Global.

Helieisar, A. (2008, 10-14 août). Library Advocacy in Micronesia. Dans IFLA (resp.), *Management of Library Associations, Continuing Professional Development and Workplace learning with ALP (Part 2)*. World Library and Information Congress: 74th IFLA General Conference and Council, Québec, Qc, Canada. http://origin-archive.ifla.org/IV/ifla74/papers/093- Helieisar-en.pdf

Helieisar, A. (2014). Federated States of Micronesia. Dans IFLA (dir.), *IFLA Leaders Programme: Library Advocacy Toolkit*. IFLA. https://www.ifla.org/node/8694

Hezel, F. (2019). *Micronésie*. Encyclopédie Universalis. https://www.universalis.fr/encyclopedie/micronesie/

Kosrae Library Association. (2018). *About*. https://kosraelibraryassoc.wixsite.com/kosrae/about

Spennemann, D. (2004, juillet). Books and Libraries in German Micronesia 1885-1914. *Library History*, 20(3), 207-222.

Todd, C. (2014, décembre). Micronesian libraries and archives: A review of the literature. *IFLA Journal*. https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/0340035214553920

Yap State Library Association. (2018). *Home*. https://yspl07.wixsite.com/ysla

25. Moldavie

(Karolanne Laurendeau-Goupil et Martine Martel)

Profil du pays

La Moldavie est l'un des plus petits pays européens avec ses trente-trois mille huit cent quarante-trois (33 843) kilomètres carrés entre la Roumanie et l'Ukraine et dont la population s'élevait à environ trois millions deux cent quatre-vingt-dix mille habitants en 2019. La langue officielle est le modalve (artificiellement différenciée du roumain), mais on y parle aussi d'autres langues dont le roumaine, le russe, l'ukrainien et le turc. En 1997, la Moldavie devient un État membre de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Le pays se situe dans une zone tampon délimitant l'influence russe et celle de l'Union européenne. L'état est d'ailleurs aux prises avec des difficultés politiques internes qui s'expliquent par une composition ethnique complexe qui menèrent à la sécession de sa partie orientale, la Transnistrie, à des revendications du mouvement séparatiste gagaouze et d'autres tensions au sein des différents groupes culturels. La population moldave est constituée de Moldaves roumanophones, d'Ukrainiens, de Russes, de Gazaouzes (turcophones christianisés) et de Bulgares. Un profil ethnique révélateur des différentes occupations étrangères du pays. De surcroît, cette situation entrave son développement et en fait le pays le plus pauvre de l'Europe. Le manque de diversification des activités économiques maintient la Moldavie dans une situation de dépendance envers la Russie (Buckmaster et al.).

Histoire

L'histoire du pays est marquée par une succession d'administrations étrangères l'ayant façonné et dont l'impact est encore observable de nos jours. Sur une période de plus de cinq siècles, la Turquie, la Russie et la Roumanie ont eu leurs droits sur la Moldavie.

Au 16e siècle, la Bessarabie est divisée en deux régions administratives de l'Empire Ottoman. La Moldavie, pour sa part, fut occupée à cinq reprises par la Russie sur une période de 100 ans à partir de 1711. Lors de la signature du Traité de Bucarest en 1812, la Turquie cède ses droits sur la Bessarabie à la Russie et celle-ci exerce son autorité sur ces territoires jusqu'en 1917. Après une courte indépendance, la Bessarabie s'est unifiée à la Roumanie en 1918. Ne reconnaissant pas les droits de la Roumanie, l'Union soviétique constitue en 1924 la République socialiste soviétique autonome moldave sur le territoire ukrainien.

Lors de la Seconde Guerre mondiale, l'Union soviétique verra son souhait de reprendre

la Bessarabie se réaliser lors de l'effondrement du front européen occidental. En 1940, la République socialiste soviétique de Moldavie est formée de la Bessarabie, reprise à la Roumanie, et d'une partie de l'ancienne République soviétique socialiste autonome moldave constituée en 1924. La République de Moldavie déclare son indépendance le 27 août 1991 (Buckmaster et al.).

Les types de bibliothèques

Bibliothèque nationale de Moldavie

La Bibliothèque Nationale de Moldavie (roumain : Biblioteca Naţională a Republicii Moldova, BNRM) est située au 31 rue August 1989, à Chisinau. La bibliothèque se trouve dans ce bâtiment depuis 1860. L'histoire de la BNRM débute le 22 août 1832, lors de l'inauguration de la bibliothèque gouvernementale publique. Depuis sa fondation, la BNRM fut connue sous plusieurs dénominations en fonction de la situation sociopolitique moldave prédominante. On l'a connue subséquemment sous les dénominations suivantes : La Bibliothèque du Gouvernement, de 1832 à 1875, la Bibliothèque Publique de Chisinau, de 1876 à 1939, la Bibliothèque de l'État Républicain MSSR, de 1940 à 1990, et présentement en tant que la Bibliothèque Nationale de Moldavie, de 1991 à aujourd'hui (bnrm.md, 2020).

La fondation de la BNRM se fit sous l'ordre du Ministère des Affaires Internes de l'Empire de Russie. Le docteur en droit, Petru Manega, fut chargé de trouver le lieu où serait construite la bibliothèque ainsi que le développement de sa collection initiale. À cette époque, celle-ci provenait des bibliothèques privées du Colonel IP Liprandi, de M.Kelhner ainsi que du professeur Arhanghelski. D'autres donateurs anonymes aidèrent ainsi à compléter la collection initiale de quatre-cent-vingt-huit (428) volumes.

Le premier bibliothécaire fut Gavriil Bilevici, un professeur au Gymnasium no. 1 pour garçons, pendant les trois premières années d'existence de la bibliothèque. Depuis sa fondation, de multiples directeurs se sont succédé (bnrm.md, 2020). Toutefois, depuis 1992, soit lors de l'officialisation de l'appellation de Bibliothèque Nationale de Moldavie (BNRM), seulement deux bibliothécaires se sont succédé à la direction de l'établissement soit M. Alexei Rau, jusqu'à son décès en 2015, et Mme. Elena Pintilei depuis.

La BNRM est sous la juridiction du Ministère de la Culture de la République de Moldavie. Elle est gérée selon des principes d'autonomie, de liberté, de justice et de soutien politique et national. Sa mission première est de constituer la mémoire des trésors écrits et imprimés de la culture moldave, de la préserver et d'en permettre l'accès à tous les citoyens de Moldavie. Les changements sociopolitiques eurent un grand impact sur la bibliothèque en modifièrent sa mission.

Aujourd'hui, la collection de la BNRM ne cesse d'augmenter annuellement. Or, dans les premières décennies, l'augmentation ralentit et ne s'accéléra que près de cinq décennies

plus tard. En 1963, on comptait un million de volumes dans la collection de la bibliothèque. En 2020, la collection se divise en huit grandes sous-collections : la collection des livres rares et anciens, l'audiovideoteca, la collection d'art et de cartes, la collection Moldavistica, la bibliothèque de référence, la collection de littérature mondiale, la collection de publications ainsi que la bibliothèque des Nations Unies. Elle est formée de documents en trente (30) langues différentes. Chacun d'eux est accepté selon un dépôt légal, par dons ou encore par échange entre bibliothèques. Les collections de la BNRM ne possèdent aucun thème spécifique et tendent plutôt vers un universalisme complet.

La bibliothèque ouvre ses portes à tous les citoyens de Moldavie âgés de 17 ans et plus. Il est nécessaire de présenter une preuve d'identité, accompagnée d'une carte de service, d'une carte de pension ou encore d'une carte étudiante. Ce ne sont que les abonnées sélectionnées qui peuvent bénéficier du service de prêt de documents, qui est lui-même limité. Certains documents tels les livres rares et anciens, les documents de référence et les copies uniques ne peuvent être sortis de l'enceinte de la BNRM mais toute la clientèle a accès aux collections complètes. Autre bémol important, il est impossible d'utiliser les bases de données possédées par la bibliothèque sans être dans son enceinte.

Afin d'offrir un meilleur service à ses usagers et de leur donner accès à plus grande diversité informationnelle, la BNRM est au centre de plusieurs activités culturelles depuis 1992. Elle a permis l'élaboration de foires du livre, d'expositions ainsi que de conférences. Elle est également centrale à la formation continue pour les bibliothécaires moldaves, s'il.elles le désirent, en leur offrant de multiples cours et ateliers.

La collection des livres rares et anciens de la BNRM

La collection des livres rares et anciens est un fonds privilégié de la BNRM. Elle contient plus de 21 000 documents, dont certains furent publiés dès 1725. Elle possède, entre autres, deux volumes d'Aristote annotés par Donati Acciaili et Simplicius, un incunable ainsi que le premier livre écrit et imprimé en République de Moldavie, en 1643, soit *Les trois hiérarchies*. Il est aussi possible d'y trouver des versions ramniques, russes, allemandes et roumaines.

Plusieurs autographes font partis la collection, notamment ceux d'Alecsandri Vasile, de Dumitru Moruzi, de Leon Boga, de Paul Michael G. O. Zlatov, de N. Moghileanski et de John G. Sbiera.

L'audiovideoteca

L'audiovideoteca, soit la collection audiovisuelle, est l'une des plus riches collections concernant la musique de Moldavie. Elle se compose de 26 000 enregistrements sonores et de 60 000 documents imprimés relatifs à la musique.

La collection d'art et de cartes

La collection d'art et de cartes est composée de 193 000 documents visuels dont des reproductions d'art, des photographies, des cartes postales, des albums, etc.

La collection Moldavistica

La collection Moldavistica représente la richesse sociopolitique moldave vue de l'extérieur. En effet, elle contient 15 000 documents concernant l'évolution sociopolitique, économique et culturelle du pays.

La bibliothèque de référence

Cette collection s'échelonne d'environ 60 000 documents. Elle contient des dictionnaires, des bibliographies, des journaux, des statistiques, des catalogues, des textes de loi, des actes légaux, des législations, etc, et ce, dans plusieurs langues.

La collection de littérature mondiale

La collection de littérature mondiale est composée de livres et de documents relatifs à toutes les littératures, autant des romans que des textes d'analyses ou de linguistique. Elle est formée d'environs 60 000 documents la forment.

La collection de publications

Cette collection contient 60 000 magazines, journaux et rapports provenant d'instituts scientifiques.

La bibliothèque des Nations Unies

Depuis l'an 2000, la BNRM fut officialisée par les Nations Unies. La collection se compose de 3000 volumes, autant en langue anglaise que française.

La bibliothèque nationale pour enfants Ion Creanga

La bibliothèque nationale pour enfants Ion Creanga dessert les jeunes moldaves dès l'âge préscolaire jusqu'à leur seizième anniversaire, ainsi que leurs parents, leurs enseignants et les spécialistes de la littérature jeunesse. Elle capitalise sur l'importance de la littérature dédiée aux jeunes, ainsi que sur l'éducation et le développement de l'enfant. Sa mission est la préservation et la capitalisation de tous les documents relatifs à la littérature jeunesse en tant que répertoire documentaire. Elle est aussi gardienne du patrimoine documentaire relatif à la jeunesse. La bibliothèque Ion Creanga contribue à l'éducation et à l'enseignement de la jeunesse moldave en offrant un accès à l'héritage culturel, à des programmes et à des services qui lui sont spécifiquement dédiés (bncreanga.md, 20**). Sa collection se compose de deux cent quarante-quatre mille cinq cent cinquante et un (24 4551) documents en divers médias. Plus de la moitié de cette collection est en langue roumaine.

La centrale de ce réseau de bibliothèques nationales est localisée au 65 rue Şciusev.

Bibliothèques publiques

Lors de ses dernières statistiques, la Fédération Internationale des Associations et

Institutions de Bibliothèques (IFLA) comptabilisait mille trois cent trente-quatre (1 334) bibliothèques publiques en Moldavie (librarymap.ifla.org, 2020). Il est important de souligner qu'elles sont toutes liées à un de bibliothèques. Dans le but de présenter la forme des réseaux des bibliothèques publiques moldaves, le réseau des bibliothèques municipales d'Hasdeu (Chisinau) sera présenté comme modèle.

Le réseau des bibliothèques municipales d'Hasdeu

La bibliothèque municipale d'Hasdeu accueille les citoyens de la ville de Chisinau. Elle est située au 1848 rue Stephen the Great. Cette succursale fut inaugurée le 19 octobre 1877, sous la gouvernance du maire Carol Schmid. Étant originalement une bibliothèque municipale, elle devint en 1975, la bibliothèque centrale du réseau de bibliothèque de la ville de Chisinau. Ce dernier se compose de vingt-huit (28) bibliothèques, couvrant ainsi toute la superficie de la municipalité et permettant de soutenir la communauté entière de Chisinau. Les deux missions de ce réseau sont de permettre un accès gratuit et équitable à l'information, à l'éducation, à des opinions, à idées, à des lectures; d'encourager et supporter l'intérêt de connaitre librement et de présenter et développer des services modernes pour remplir les besoins de la communauté de Chisinau (hasdeu.md, 2012). Le réseau est présentement sous la direction de Mme Mariana Harjevschi, qui débuta sa carrière en tant qu'étudiante dès 1997. Elle contribua grandement à la constitution du catalogue numérique du réseau.

Le réseau des bibliothèques municipales Hasdeu supporte l'importance de l'identité culturelle et nationaliste du pays tout en adoptant une approche permettant l'intégration culturelle de tous. Dans ce but spécifique, le « *programme de lecture pour les minorités nationales* » fut créé (hasdeu.md, 2020).

En 1988, la bibliothèque fut renommée en l'honneur de l'illustre écrivain roumain Bogdan Petriceicu Hasdeu.

Lors de sa fondation en 1877, la collection de la bibliothèque ne possède que huit-mille-quarante-trois (8043) volumes. En 1902, elle s'enrichit et se compose de près de quarante-mille (40 000) documents divers. En 1918, on réoriente le profil de la bibliothèque afin d'en faire une bibliothèque nationale. Durant cette période, les cent-dix-mille (110 000) volumes de la bibliothèque sont exclusivement en russe et en roumain, alors que la collection comportait auparavant des publications anglaises, francophones et germaniques. Lors de la Seconde Guerre mondiale, en 1941, un feu incendie le bâtiment principal de la bibliothèque, elle opère alors sous la dénomination du *City Hall de Chisinau*. En 1950, la bibliothèque et sa collection sont relocalisées à son emplacement actuel. Elle porte à l'époque le nom de l'idéologue russe A.A. Zhadov.

Aujourd'hui, les résidents de Chisinau sont libres de circuler dans les bibliothèques

du réseau Hadseu et d'y emprunter des documents. Le réseau permet aussi le prêt documentaire aux non-résidents de la ville tant qu'ils possèdent un visa de déplacement ou soient temporairement localisés à Chinisau. Le réseau municipal est désormais composé de vingt-huit (28) bibliothèques distinctes se divisant en six (6) catégories dénominatives distinctes selon les services et collections offerts. Il est possible d'y dénoter la bibliothèque centrale, neuf (9) bibliothèques partenaires avec les bibliothèques des comtés roumains, quatre (4) bibliothèques spécialisées, six (6) bibliothèques desservant les minorités nationales ainsi que six (6) autres consacrés aux jeunes.

Le réseau des bibliothèques municipales d'Hadseu possède une collection physique et numérique, jugée universelle, de plus d'un million (1 000 000) de documents sur des sujets divers, passant des livres de référence aux livres d'art ainsi que de la littérature jeunesse aux journaux.

Bibliothèques académiques

Lors de ses dernières statistiques, la Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques (IFLA) comptabilisait vingt-quatre (24) bibliothèques académiques liées aux études supérieures en Moldavie (librarymap.ifla.org, 2020).

La majorité des bibliothèques académiques de Moldavie sont liées aux écoles d'études supérieures du pays. Certaines d'entre elles découlent des anciennes bibliothèques universitaires médiévales.

Le programme Modernization of academic library services in Moldova

Le programme Modernization of academic library services in Moldova fut fondé par le programme de coopération norvégien des hautes études en Eurasie, avec la collaboration de l'Académie des Études Économiques de Moldavie, de l'Université de Bergen, de l'Université transylvanienne de Brasov et de dix-huit (18) autres bibliothèques académiques moldaves (newinformationservices.wordpress.com, 2020). Sa création date de janvier 2013 et offre toujours des ateliers ainsi que des cours d'été destinées aux bibliothécaires académiques et universitaires de Moldavie afin de leur permettre d'améliorer leurs compétences techniques, mais aussi afin de les aider à se former un réseau de partenaires. Présentement, dix-huit (18) bibliothèques académiques moldaves sont activement impliquées dans ce projet, autant en tant que collaborateurs que dans l'éventualité de former leurs propres bibliothécaires.

Voici une liste exhaustive des bibliothèques académiques moldaves partenaires du projet :

1. ***La bibliothèque de l'Académie des Études Économiques de Moldavie;***
2. ***La bibliothèque de l'Université d'État de Moldavie;***
3. ***La bibliothèque d'était de Médecine et Pharcamologie « Nicolae Testemitanu »;***

4. Labibliothèque de l'Université Nationale Agraire de Moldavie;

5. Labibliothèque de l'Université Technique de Moldavie;

6. La bibliothèque de l'Université de la nation Balti « Alexu Russo »;

7. La bibliothèque Nationale Pédagique « Ion Creanga »;

8. lLa bibliothèque "Bogdan Petriceiu Hasdeu" de l'Université de Cahul;

9. La bibliothèque "Grigoire Tamblac » de l'Université de Taraclia;

10. La bibliothèque de l'Académie "Stefan cel Mare" du Ministère des Affaires Internes;

11. La bibliothèque de l'Académie de Musique, Théâtre et des Arts;

12. La bibliothèque de l'Académique de l'Administration Publique;

13. La bibliothèque de l'Université d'état Comrat de Moldavie;

14. La bibliothèque de l'Université Internationale Libre de Moldavie;

15. La bibliothèque de l'Institut National Moldave des Relations Internationales;

16. La bibliothèque de l'Université de l'Éducation Physique et du Sport;

17. La Bibliothèque de L'Université Nationale de Tiraspol;

18. La bibliothèque de l'Université de la Coopération Commerciale de Moldavie.

L'ultime but de ce projet est de moderniser l'enseignement supérieur en Moldavie par l'actualisation des bibliothèques académiques (newinformationservices.wordpress.com, 2020). Pour ce faire, les bibliothèques partenaires doivent collaborer entre elles afin d'améliorer les connaissances et spécialisations de leurs employés. Le partenariat évolue avec des bibliothèques académiques internationales afin de tirer de plus amples connaissances de la scène mondiale dans le domaine de la bibliothéconomie académique. L'institut de la société pour le développement de l'information (IDSI) collabore activement au programme afin d'en améliorer l'efficacité.

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

L'université nationale de Moldavie offre un baccalauréat en bibliothéconomie, sciences de l'information et archivistique (librarymap.ifla.org, 2020). Celui-ci est dispensé par le département des sciences de la communication et de journalisme. Le programme offre quatre spécialisations soit la bibliothéconomie, la référence informative et aux archives, les technologies de l'information et la communication ainsi que l'information et les services socioculturels. Il est possible pour les étudiants de continuer leur éducation aux cycles supérieurs, autant dans le domaine de la recherche que dans un cadre professionnel.

Afin d'obtenir un poste dans la fonction publique, les bibliothécaires doivent passer par les concours. Ceux-ci évaluent les compétences techniques, administratives et

professionnelles des candidats. Une fois employé de la fonction publique, chaque professionnel doit impérativement être certifié par les autorités, tous les cinq (5) ans.

La régulation de la profession de bibliothécaire est sous le registre du Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Recherche.

Association des bibliothèques

L'Association des Bibliothèques de la République de Moldavie (Asocitia Bibliotecarilor din Republica Moldova- ABRM) a été fondée en 1991 et regroupe plus de mille sept cent (1700) membres individuels et collectifs de professionnels de l'information du pays. La mission de cet organisme non gouvernemental et bénévole est de soutenir les bibliothécaires et de promouvoir les bibliothèques et l'information au sein de la société en plus de développer un accès à l'information et aux savoirs qui soit égalitaire. L'ABRM affirme que ses valeurs et ses propriétés concernent les principes de liberté d'information, la promotion de la culture de l'information, de l'apprentissage tout au long de la vie, de la lecture ainsi que de l'éducation. Elle vise aussi à améliorer les compétences des professionnels de l'information et ses institutions (ABRM : 2020).

L'organisme s'est impliqué à différents niveaux afin d'atteindre ses objectifs. Sur la scène politique, l'ABRM s'est montrée active en prenant part aux discussions concernant différentes politiques tels que la Loi sur les bibliothèques, la Loi sur le droit d'auteur et les droits connexes, et d'autres encore. Elle s'implique dans le milieu de l'information grâce à de la promotion et en réalisation des partenariats professionnels comme le REM, une initiative de collaboration entre les bibliothèques afin de rendre accessible des ressources électroniques, mais aussi grâce à des collaborations professionnelles à l'échelle mondiale. Elle contribue aussi à la formation continue des bibliothécaires moldaves. Afin d'aider les professionnels, elle assure la circulation des connaissances du milieu en mettant à la disposition de ses membres un soutien informationnel et consultatif en plus de rédiger deux publications périodiques : *magazine* ABRM et le journal ABRM *info*. D'ailleurs, elle produit des analyses et des recherches sur différents aspects de la profession tels que la rémunération des bibliothécaires ou les stratégies de développement. Finalement, l'ABRM organise des événements dans le milieu dont les deux concours « Meilleur bibliothécaire de l'année » et « Meilleur succès en bibliologie, information et documentation » ainsi qu'une conférence annuelle qui se veut d'avoir un impact professionnel, mais aussi social (ABRM : 2020).

Dans son manifeste en réponse à la situation de crise économique, politique, sociale et culturelle qui marque la société moldave, l'ABRM affirme l'importance des bibliothèques en ces temps tumultueux. Elle y expose l'importance de ces institutions au sein de la société et comment elles contribuent au bien-être de celle-ci et fait appel aux autorités

nationales et locales ainsi qu'aux autres intervenants pouvant avoir une influence comme les établissements d'enseignement à faire valoir l'importance des bibliothèques (ABRM).

Cadre législatif

Politique nationale sur les bibliothèques

La Stratégie de consolidation et de modernisation du réseau des bibliothèques publiques : 2017-2020 (Strategia de consolidare și modernizare a rețelei bibliotecilor publice teritoriale 2017-2020) dont l'objectif est, comme son nom l'indique, de renforcer et moderniser le réseau de ce type de bibliothèques. Les lignes directrices de ce plan sont de répondre aux besoins des usagers et de la communauté ainsi que de solidifier le rôle que la bibliothèque joue au sein de celle-ci, de saisir les opportunités qu'offrent les technologies numériques, d'encourager les partenariats, encourager les pratiques innovantes et finalement la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie (IFLA : 2020).

Loi sur les Bibliothèques (Legea cu privire la biblioteci)

Adoptée en 2017, cette loi découle des efforts conjoints de l'organisation mondiale IREX, impliquée en Moldavie dans le cadre du programme Novateca, ainsi que d'intervenants moldaves dans le domaine qui ont conjointement rédiger les dispositions du texte et promurent son adoption. La loi affirme le rôle et les missions des bibliothèques et apporte aussi une sécurité à ces institutions en garantissant un investissement (Cernogal et Jaffe : 2017).

Loi sur le dépôt légal (Legea cu privire la activitatea editorială)

La loi permet aux individus de s'affirmer comme auteur peu importe leurs identités et leurs opinions en plus d'assurer leur liberté d'expression. Le dépôt légal stimule le développement culturel de la population en contribuant à la création et à l'accessibilité de la production d'ouvrages par les maisons d'édition. Cette pratique souhaite aussi encourager les publications dans les langues étrangères favorisant une plus grande circulation des ouvrages et ainsi promouvoir l'image du pays à l'internationale. Cette loi vise aussi à moderniser le fonctionnement des maisons d'édition afin de moderniser ses techniques, ses technologies ainsi que ses canaux de diffusion (ILFA : 2020).

***Droit d'auteur et autres droits connexes* (Legea privind dreptul de autor şi drepturile conexe)**

Ce texte de loi définit les droits des individus sur la protection de leurs créations, peu importe qu'elles soient de nature artistique ou scientifique, en ce qui concerne leur exploitation. Des exceptions sont faites pour les bibliothèques et les autres institutions du genre. En effet, celles-ci sont exemptées de payer des frais pour l'utilisation de contenu protégé par le droit d'auteur s'il n'y a pas de profit économique qui est engendré. Elles sont toutefois obligées de mentionner l'origine des sources en indiquant le nom de l'auteur.

Pour ce qui est de la reproduction, elle est permise si elle est justifiée par des raisons valables et qu'elle n'est pas à but lucratif. Toujours dans cette idée d'absence de gain, la loi permet aux bibliothèques d'archiver électroniquement des travaux publics sans à avoir à demander le consentement de l'auteur et sans frais d'utilisation (IFLA : 2020).

Information complémentaire

En raison de la situation économique du pays, les budgets sont, sans grande surprise, sous compressés. En 2012, le programme *Novateca – Global Libraries Moldova* a été lancé par l'organisme mondial IREX avec le support de la Fondation Bill & Melinda Gates et de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) afin d'offrir aux bibliothèques publiques du pays les technologies qui permettront d'offrir à ses communautés l'accès à l'information. Ce sont 1 041 bibliothèques publiques situées dans 35 régions administratives qui se sont vu doter des outils nécessaires afin d'offrir à leur communauté des services qui répondent à leurs besoins (Cernogal et Jaffe : 2017).

Références

Asociatia Bibliotecarilor din Republica Moldova (ABRM). *Manifestul.* (http://abrm.md/?page_id=1932)

Asociatia Bibliotecarilor din Republica Moldova (ABRM). *Scurt istoric.* (http://abrm.md/?page_id=46).

Bibliotheca Municipala B.P. HASDEU (http://hasdeu.md/)

Bibliotheca Nationala a Republicii Moldova (http://bnrm.md/)

Biblioteca Nationala pentru copi "Ion Crenga « (http://www.bncreanga.md/)

Buckmaster, B., Hitchins, K. A., Loubière, P. et Richard, Y. (s. d.). Moldavie. Dans *Encyclopedia Universalis.* http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/moldavie/

Cernogal, L. et Jaffe, J. (2017). *New law in Moldova enshrines libraries as hubs for local democratic governance.* IREX. https://www.irex.org/success-story/new-law-moldova-enshrines-libraries-hubs-local-democratic-governance.

IFLA, *Republic of Moldova.* Library Map of the World. (https://librarymap.ifla.org/countries/Republic+of+Moldova)

Wikipédia, *BP Hasdeu Municipal Library.* (https://ro.wikipedia.org/wiki/Biblioteca_Municipal%C4%83_B._P._Hasdeu)

Wikipedia, *Bibliothèque Nationale de Moldavie.* (https://fr.qaz.wiki/wiki/National_Library_of_Moldova)

Universitea de Stat din Moldova (http://admitere.usm.md/)

26. Nigéria

(Anabel Hébert, Élisabeth Chiasson et Julia Elisa Reyes-Cerritos)

Profil du pays

Le Nigéria, ou la République fédérale du Nigéria de son nom officiel, est un pays d'Afrique de l'Ouest ayant comme superficie 923 768 km². Longeant le golfe de Guinée, il est entouré à l'ouest par le Bénin, au nord par le Niger et le Tchad et à l'est par le Cameroun. (Population Data, 2019) Le Nigéria est le pays le plus peuplé de son continent, et le 6e plus peuplé au monde avec 214 028 302 habitants en juillet 2020. Sa capitale est, depuis 1991, Abuja, située au centre du pays, mais ses villes les plus importantes sont Lagos (avec 22,8 millions d'habitants), Ibadan (5,8 millions d'habitants) et Kano (4,9 millions d'habitants). Le Nigéria est divisé administrativement en 36 États et 1 Territoire fédérés et, bien que la langue officielle y soit l'anglais, les langues courantes sont principalement les dialectes Haoussa, Yorouba, Igbo et Pidgin. (Central Intelligence Agency, 2020) Le Nigéria est un pays indépendant depuis le 1er octobre 1960, date à laquelle le pays est libéré du Royaume-Uni qui en était protecteur depuis 1886. À la suite de son indépendance, le Nigéria a connu plusieurs décennies de guerres civiles et d'instabilité politique, notamment en raison des diversités religieuses. Aujourd'hui, le Nigéria est la première économie de l'Afrique de l'Ouest, son PIB représentant 25% du continent en 2019, ce qui le place au 26e rang mondial. (France Diplomatie, 2019) Plus grand producteur de pétrole du continent africain (13e au niveau mondial), le Nigéria est dépendant économiquement du secteur pétrolier. L'économie nigériane est également très marquée par l'agriculture et l'industrie de télécommunications. Bien que le Nigeria ait une grande importance économique pour le continent africain, les inégalités sociales et financières y sont très marquées alors que la classe moyenne représente environ 20% de sa population et que plus de la moitié de ses habitants vivent sous le seuil de la pauvreté. Cette pauvreté présente au Nigéria peut expliquer les problèmes liés à l'éducation et à l'alphabétisation au sein du pays : l'UNESCO estime que « 10,1 millions d'enfants ne suivent aucun enseignement scolaire et 26 % des élèves ne terminent pas l'école primaire. » (Nations Unies, 2017) Le taux d'alphabétisation au Nigéria est de 66,7% en 2015. (Population Data, 2019)

Histoire des bibliothèques

L'histoire des bibliothèques du Nigéria est relativement récente. La première bibliothèque développée au pays fut la bibliothèque de Lagos, ouverte le 27 septembre 1932. Le Nigéria de l'époque étant toujours sous protectorat britannique, le *British Council* joue un rôle important dans l'histoire des bibliothèques nigérianes puisque la bibliothèque de Lagos était sous son entière responsabilité. (Akporhonor, 2005) Le peuple nigérian à l'époque étant très peu lettré, les premières bibliothèques se voulaient un espace où l'on introduisait la littératie à la communauté dans un objectif éducatif. L'origine des premières bibliothèques au Nigéria se trouve dans des « salles de lectures », des bâtiments où, durant la période d'après-guerre, reposaient sur des étagères de vieux journaux et livres et où se trouvaient quelques chaises et fauteuils. La croissance des bibliothèques publiques découle de ses emplacements, puisque ces salles de lectures se sont transformées en bibliothèques régionales. (Adegoke, 1973)

Le séminaire *Public Library Development in Africa* de l'UNESCO tenu en 1953 à Ibadan se veut le point de départ de l'histoire des bibliothèques du Nigéria. (Saleh, 2012) La formation de comités chargés du développement de bibliothèques a été la principale recommandation de ce séminaire. (Olden, 1985) La West African Library Association (WALA) est alors créée en réponse à ce séminaire, puis appuiera également les propositions de l'UNESCO. En 1959, l'association recommande la création de comités consultatifs qui aideraient les gouvernements à créer des ressources pour implanter un réseau de bibliothèques valable et qui répondrait aux besoins intellectuels de l'époque. (Enyia, 1998)

Types de bibliothèques

Bibliothèque nationale

En 1959, le comité consultatif *Library Advisory committee* mis en place à la suite des recommandations de l'UNESCO et de la WALA, propose au gouvernement nigérian la création d'une bibliothèque nationale. La *Ford Fondation of America* viendra appuyer cette recommandation et appuiera également financièrement le gouvernement dans le

développement de cette idée, notamment par l'embauche des professionnels et d'experts. (National Library of Nigeria, 2020) Le 2 décembre 1960, le comité annonce officiellement la création d'une bibliothèque nationale, puis en mars de l'année suivante, remet un rapport qui énonce les fonctions prévues de cette bibliothèque, notamment de servir de centre bibliographique national et de service de bibliothèques au gouvernement nigérian. (Enyia, 1998)

La construction de la bibliothèque nationale du Nigéria a débuté au printemps 1962, à Lagos. Le *National Library Act* de septembre 1964 (aujourd'hui remplacé par le *National Library Decree No 29 of 1970*) lui permet de voir le jour et d'ouvrir ses portes au public le 6 novembre 1964. (Enyia, 1998 ; National Library of Nigeria, 2020)

Aujourd'hui financée par son gouvernement fédéral, la bibliothèque nationale du Nigéria a pour mission de garantir à sa population un accès à l'éducation en mettant à sa disposition des ressources d'information facilement accessibles qui lui permettront de s'instruire et de s'informer. (National Library of Nigeria, 2020) On compte 27 succursales de la bibliothèque à travers le pays, dont le siège social se trouve à Abuja, la capitale. L'objectif serait d'étendre les succursales aux 36 États du pays, ce qui n'est actuellement pas possible dû au manque de financement. (Enyia, 1998 ; National Library of Nigeria, 2020)

Bibliothèques publiques

Le développement des bibliothèques publiques au Nigéria est parvenu grâce au *British Council*, à l'UNECSO et à la WALA, qui ont permis, deux ans après le séminaire tenu par l'UNESCO, d'annoncer la première loi sur les bibliothèques publiques au Nigéria (Opara, 2008). Aujourd'hui, on compte environ 316 bibliothèques publiques au Nigéria à travers les 36 États (Okojie & Okiy, 2019). Leur rôle est d'assurer le développement national du Nigéria en mettant à la disposition des Nigérians et Nigérianes des informations politiques et économiques, un environnement favorable à la recherche, des programmes enrichissants, tout en faisant la promotion de la culture et des loisirs. (Folorunso, 2010) L'approvisionnement des services de bibliothèques publiques est sous la responsabilité de chacun des États. Le système de bibliothèque des États est divisé en un siège social et des succursales : le siège social étant situé dans la capitale de l'État, et les autres branches dans les centres urbains, semi-urbains et ruraux (Opara, 2008).

Nous aborderons les questions législatives relatives aux bibliothèques publiques plus bas.

Bibliothèques scolaires

Au Nigéria, l'objectif de l'éducation de base est de doter l'individu de connaissances, de compétences et d'attitudes qui lui permettront de vivre une vie significative et épanouie ainsi que contribuer au développement de la société tout en remplissant leur obligation civile. (Federal Ministry of Education, 2020) Le 30 septembre 1999, le gouvernement fédéral lance le *Universal Basic Education Program* qui fait la promotion des littératies, fondements nécessaires pour valoriser l'apprentissage ainsi qu'une bonne habitude de vie. Cela comporte l'acquisition de compétences en écriture, lecture, communication, gestion de l'information et numératie. Ces compétences permettent le développement d'une pensée rationnelle (analyse, recherche et résolution de problème), d'un jugement éthique et d'un esprit créatif. Pour atteindre ces grandes visées, le pays a besoin des bibliothèques scolaires. (Oyetola & Adio, 2020) Elles sont un instrument fondamental dans le développement des littératies et pour soutenir le cursus scolaire autant au primaire qu'au secondaire. (Makinta, 1993) Les bibliothèques scolaires sont au service des élèves en fournissant du matériel pour répondre à leurs divers besoins, et ce, en permettant un accès à l'information efficace et en offrant des services d'accompagnement. (Oyetola & Adio, 2020)

Malgré des objectifs nobles où l'enfant est au centre des préoccupations des politiques éducatives, Usoro et Usanga dépeignent un portrait sociodémographique des usager.ères des bibliothèques scolaires où la plupart des enfants expérimentent pour la première fois les littératies lors de leur rentrée scolaire, particulièrement au nord, en zones rurales ou dans les milieux économiquement défavorisés. Cela peut s'expliquer par une culture traditionnellement orale, une méfiance envers le système d'éducation occidentale et un accès limité aux ressources. (BBC, s. d. ; Usoro & Usanga, 2007)

Historiquement, l'éducation occidentale a commencé au Nigéria en 1842, mais la première génération d'écoles n'était pas connue pour posséder des bibliothèques scolaires. (Apeji, 1990) La notion de bibliothèque scolaire est introduite pour la première fois en 1944 par le *British Council*. Ensuite, en 1957, la *Carnegie Corporation* de New York accorde une subvention de 88 000 $ pour mettre en place l'Ibadan Library School pour entre autres former des bibliothécaires scolaires. En 1962, deux ans après l'indépendance

du Nigéria, le gouvernement fédéral invite l'UNESCO à donner des conseils sur le développement des bibliothèques scolaires. (Makinta, 1993) Cependant, cette collaboration est contrée par l'instabilité sociale et les tensions qui ne cesseront de s'accumuler jusqu'à ce jour. (Descôteaux-Dupré, 2020 ; Makinta, 1993) En 1991, seulement quelques états – Anambra, Bendel, Imo, Kaduna et Rivers – ont des services de bibliothèques scolaires structurés. Pour la majorité des états, les bibliothèques scolaires sont gérées localement. (Makinta, 1993)

En résumé, l'histoire de l'éducation et des bibliothèques scolaires du Nigéria peut se décrire comme une série de vaines tentatives pour structurer et uniformiser les visées en éducation. En 2020, le Nigéria détient le taux de scolarisation le plus bas au monde bien que l'enseignement primaire soit gratuit. Malgré que le pays soit la première puissance économique africaine, le gouvernement laisse à l'abandon son système d'éducation qui est sous-financé, surchargé et désuet ; cette situation a un impact direct sur l'état des bibliothèques scolaires du pays. (BBC, s. d.; Descôteaux-Dupré, 2020; Makinta, 1993) Compte tenu du coût élevé des ressources d'information et de la diminution de l'aide gouvernementale, d'autres parties prenantes doivent être sollicitées pour réaliser les objectifs en éducation et contribuer à la mission des bibliothèques scolaires. (Ajegbomogun & Salaam, 2011)

Bibliothèques universitaires

Dans cet État d'Afrique subsaharienne, selon Lawal, 89 universités du pays comptent une bibliothèque universitaire au sein de leur institution. (2007, cité dans, Abubakar, 2011) Plus précisément, Singh et Kaurl mentionnent que la mission des bibliothèques est de donner accès à l'information et de préserver les connaissances, tout en appuyant la mission d'enseignement et de recherche de l'institution où se déroulent ses activités. (2005, cité dans, Momodu, 2015) Les bibliothèques sont le cœur des institutions autour duquel toutes les activités académiques gravitent. (Yusuf & Iwu-James, 2010) Les bibliothèques sont alors des alliées de choix pour les universités, et ce, en offrant des services d'information et d'accompagnement aux étudiants, aux enseignants et aux chercheurs. (Abubakar, 2011)

La gouvernance des bibliothèques universitaires est chapeautée par l'université affiliée. De son côté, l'université est supervisée par la *National Universities Commission* (NUC), instance paragouvernementale sous la direction du *Federal Ministry of Education*. (Abubakar, 2011) Les bibliothèques dites académiques (polytechniques, collèges et

universités) reçoivent leur financement autant du niveau fédéral que provincial. Cependant, seules les bibliothèques des universités nationales ont un financement récurrent. En fait, depuis 1993, elles reçoivent un montant représentant 10% du budget annuel dédié aux institutions de cycle supérieur pour l'acquisition et la gestion de collections. (Akporhonor, 2005)

Les bibliothèques universitaires nigérianes d'aujourd'hui s'inscrivent dans une volonté de transition numérique considérant que les besoins informationnels des usagers.ères et le contexte mondial ont évolué. On souhaite que l'environnement numérique vienne compléter l'offre de services de la bibliothèque dite traditionnelle. En fait, la communauté exige un accès à des ressources et des technologies qui diffusent rapidement l'information recherchée. (Oluwaseye & Abraham, 2013) Okiy rajoute que cette facilitation de l'accès à l'information passerait également par des collaborations entre milieux académiques et des regroupements pour ainsi réaliser un réseau de bibliothèques universel. (2005, cité dans, Abubakar, 2011) On passe donc d'un concept de propriété intellectuelle vers un concept du commun du savoir.

Malgré une volonté de mettre en œuvre une nouvelle bibliothéconomie tournée vers les possibilités infinies du numérique, la réalité économique et humaine du pays freine leurs ambitions. Les bibliothèques universitaires opèrent dans un contexte de coupures autant matérielles que financières ; les administrateurs réattribuant le budget à d'autres fins. Ainsi, ils sont assujettis à un service internet irrégulier et à une absence de technologie. De plus, la possibilité d'acquisition de livres et de périodiques de l'étranger est difficile dû à un coût trop élevé. (Abubakar, 2011 ; Yetunde, 2008) En résumé, la situation difficile des bibliothèques universitaires met à mal la qualité, la diversité et l'accès aux ressources autant numériques qu'analogiques, des ressources pourtant nécessaires pour répondre à leur propre mission et la mission des institutions.

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

La formation en bibliothéconomie au Nigéria s'implante à la suite du séminaire d'Ibadan de 1953. Auparavant, les aspirants bibliothécaires devaient se rendre en Grande-Bretagne pour recevoir une formation. (Saleh, 2012) La première école de bibliothéconomie du Nigéria est établie à l'*University College Ibadan* en 1960. (Saleh, 2012) Le cursus est pensé par John Harris, bibliothécaire de l'institution depuis 1948. (Saleh, 2012) Deux grandes écoles de bibliothéconomie prennent place avec des philosophies et approches très

différentes l'une de l'autre : l'Institute of Librarianship de l'Université d'Ibadan et l'Ahmadu Bello University Zaria, depuis 1968. (Saleh, 2012) Les diplômes discernés par les deux institutions ne correspondent pas au même niveau d'étude, la première offrant des études de deuxième cycle et la seconde des certificats ou baccalauréats. (Saleh, 2012) Deux autres écoles ouvrent leurs portes en 1977 et 1978, soit à Bayero University Kano et à l'University of Maiduguri. Avec les années, plus d'une cinquantaine d'institutions offrent des formations en bibliothéconomie, mais encore une fois, avec des qualifications et diplômes variables. (Saleh, 2012) En d'autres mots, on retrouve différents paliers de diplomation qui vont du premier cycle au cycle supérieur. Saleh souligne également qu'avec les années, les employeurs éventuels souhaitent des changements au niveau de la formation offerte afin qu'elle soit plus adaptée aux besoins du marché du travail. (Saleh, 2012) Okoye mentionne que les enseignants des écoles de sciences de l'information au Nigéria peuvent bénéficier d'une formation continue afin de développer des compétences informationnelles et techniques puisque sa recherche soulève que les professeurs n'ont pas œuvré longtemps en bibliothèques avant d'enseigner. (Okoye, 2012) Il recommande notamment que les professeurs travaillent de concert avec les employeurs du domaine des sciences de l'information pour rendre la formation plus pertinente. (Okoye, 2012)

Quant au rapport entre le Nigéria et l'international, des tentatives de collaboration avec des bibliothèques d'autres pays ont été menées, notamment entre la bibliothèque Nimbe Adedipe (spécialisée en agriculture) du Nigéria et la Valley Library en Oregon. (Onifade & Bridges, 2018) Cette rencontre est, selon l'article d'Onifade et Bridges, encore embryonnaire, plutôt constituée de partage que de réelle collaboration puisque la disparité des moyens technologiques nuit aux échanges. (Onifade & Bridges, 2018) Il faut se rappeler que les bibliothèques au Nigéria sont plus jeunes historiquement que celles d'autres parties du monde. En somme, une grande majorité des publications relatives à la formation en bibliothéconomie du Nigéria soulève des problèmes et des solutions face à l'état du cursus pour les futurs bibliothécaires. Il faut également souligner le fait que l'association des bibliothèques nigérianes offre de la formation pour les bibliothécaires tout au long de leur carrière, selon leurs intérêts, ce que nous détaillerons dans la prochaine section.

Association de bibliothèques

La *Nigerian Library Association* (NLA) était à l'origine une division de la *West African*

Library Association (WALA), établie en 1954 à la suite du séminaire de l'UNESCO sur le développement des bibliothèques africaines tenu à Ibadan en 1953. (Gbaje, 2013, p. 31) En d'autres mots, depuis 1955 environ, un effort coopératif relie les bibliothèques nigérianes. (Ozowa, 1993, p. 36) C'est en 1962 que la NLA est mise en place. (Gbaje, 2013) Cette association comporte aujourd'hui environ 5000 membres divisés en 37 états territoriaux et 13 groupes d'intérêts. (Gbaje, 2013)

Ces groupes d'intérêts sont associés aux différents types de bibliothèques. En voici la liste, tirée du site web de la NLA :

1. *Academic and Research Libraries* (ARL)
2. *Association of Government Libraries* (AGOL)
3. *Association of News Media Librarians of Nigeria* (ANLON)
4. *Association of Women Librarians in Nigeria* (AWLIN)
5. *Cataloguing, Classification and Indexing* (CAT & CLASS)
6. *Nigerian Association of Law Libraries* (NALL)
7. *National Association of Library & Information Science Educators* (NALISE)
8. *Public Libraries Section* (PLS)
9. *Information Technology Section* (ITS)
10. *Nigerian School Library Association* (NSLA)
11. *Association of Libraries for Visually Handicapped* (ALVH)
12. *Preservation and Conservation Section* (PCS)
13. *Medical Libraries Section* (MDLS)

Source : (NLA, 2017)

La NLA compte plusieurs objectifs comme la centralisation des gens intéressés par les bibliothèques, la bibliothéconomie et les services d'information. (NLA, 2017) L'association se donne aussi une mission d'*advocacy*, soit de défendre les intérêts professionnels des bibliothécaires et du développement des bibliothèques. La NLA s'intéresse de près à la législation entourant les institutions, que ce soit au niveau de la gestion ou de la régulation. L'association encourage les études bibliographiques, la recherche et la coopération entre bibliothèques. (NLA, 2017)

Notamment, les institutions universitaires du Nigéria se sont concertées pour mettre en place une structure d'achat groupé pour les périodiques savants. (Ozowa, 1993, p. 37) Malgré tout, la coopération des bibliothèques n'est pas établie complètement selon Ozowa et comporte de nombreux défis pour s'améliorer. Les obstacles majeurs à cette coopération des bibliothèques soulevés par Ozawa dans l'article « Effective Library Co-operation » sont le manque de financement, le manque des ressources à partager,

l'inaccessibilité bibliographique dans certaines disciplines (par exemple en sciences et technologies selon des données datant de 1993) et les difficultés reliées à la communication entre les bibliothèques. (Ozowa, 1993)

La *Nigerian Library Association* joue un rôle important au niveau de la formation de ses membres en offrant des formations par groupes d'intérêts comme la section des technologies de l'information. De plus, l'Association se rencontre pour des conférences annuelles portant sur des thématiques variées. (Gbaje, 2013) Par exemple, en septembre 2007, plus de 400 délégués représentant 30 des 37 états impliqués dans la Nigerian Library Association étaient réunis à leur conférence nationale intitulée « *Nigerian libraries for the future : progess, development and partnerships* ». (Ogugua et al., 2007, p. 11) Aussi, il est manifeste que la NLA suit les recommandations de l'IFLA pour favoriser le développement des bibliothèques nigérianes. (NLA, 2017)

Cadre législatif

La bibliothèque est un acteur vital pour soutenir le développement culturel et intellectuel des citoyens d'une communauté donnée. (Edem et al., 2017; Opara, 2008) La bibliothèque peut aider, par sa structure et ses services, dans une large mesure, le développement de toute personne ou de tout groupe. Cependant, la bibliothèque publique doit se fonder sur une législation garantissant leur pérennité. La mission de la bibliothèque est destinée à rehausser la grandeur d'une nation, mais cela ne peut être réalisé que par la mise en œuvre de la législation sur les bibliothèques publiques. Edem, Eke et Usoro citent le père de la bibliothèque nigériane, le professeur John Harris, qui a déclaré : « the permanence and development of public library should be measured by appropriate legislation ». (Edem et al., 2017)

En 1953, le séminaire de l'UNESCO à Ibanan pose les bases d'un cadre législatif. Cet événement aide à stimuler les gouvernements africains à adopter des législations sur les politiques publiques. (Edem et al., 2017; Opara, 2008) Ainsi, la période allant de 1955 à 1980 au Nigéria se définit comme une période florissante par rapport à la reconnaissance immuable des bibliothèques et le support qu'elle obtient de la part de l'élite politique et intellectuelle. (Opara, 2008) Mambo mentionne qu'elles obtenaient à cette époque autant d'attention que le secteur de la santé et de l'éducation. (1998, cité dans Opara, 2008) Il y a une urgence sociale, économique et politique, surtout après l'indépendance du pays,

de s'émanciper politiquement, mais également un grand besoin d'alphabétisation. (Zeleza, 2000, cité dans Opara, 2008 ; Azikewe, 1937, cité dans Opara, 2008)

L'ancien gouvernement régional du Nigéria oriental décrète, en 1955, la première loi sur les bibliothèques publiques au Nigéria. (Edem et al., 2017; Opara, 2008). Cette loi énonce les principes fondamentaux et les visées éthiques des bibliothèques nigérianes. Elle est un guide pour les bibliothécaires et les décideurs, tout en invitant le gouvernement à s'impliquer. (Edem et al., 2017) Par la suite, les gouvernements des régions de l'Ouest et du Nord adoptent respectivement des lois sur le dépôt légal en 1957 et 1964. Le siège du Conseil des bibliothèques du Nigéria oriental est fondé en 1959. Sa fonction est de superviser les bibliothèques des départements gouvernementaux. (Edem et al., 2017; Opara, 2008) Avant le déclenchement de la guerre civile nigériane en 1967, le Conseil avait construit et ouvert des bibliothèques divisionnaires à Umuahia, Onitsha, Ikot-Ekpene et Calabar. (Opara, 2008) Aujourd'hui, la plupart des États de la fédération ont adopté des lois et ont créé des conseils de bibliothèques publiques, mais qui légifèrent à divers degrés d'efficacité. (Edem et al., 2017)

Information complémentaire

Le système de bibliothèques au Nigéria s'inscrit dans un contexte postcolonial. En effet, au lendemain de l'indépendance, la bureaucratie coloniale est conservée en majeure partie pour éviter un chaos organisationnel, tout en priorisant une « africanisation » de ces institutions. (Iliffe, 2016, p. 525) Ce processus est continu avec l'appropriation de la culture informationnelle par les bibliothèques nigérianes. Notamment, la *Nigerian Library Association* se proposait en 2018, dans le cadre de sa conférence annuelle, d'aborder la bibliothèque comme un agent de changement au Nigéria. Les sujets variaient au niveau des institutions privées et publiques, de l'éducation, de l'intégration nationale et plus encore. (NLA, 2018) Prenons un exemple de décolonisation qui est toujours d'actualité aujourd'hui et dans lequel la bibliothèque a un rôle à jouer : la culture. La culture nigériane a été influencée par la colonisation et l'imposition d'un modèle anglais auprès de la société du Nigéria. (Makinta, 1993) Makinta souligne quelques résultats de cette colonisation : l'aliénation, l'hostilité et un sentiment d'infériorité, entre autres choses. (Makinta, 1993) Face à cela, la bibliothèque publique a un rôle de projection, de mise en valeur de la culture nigériane et elle participe à l'élaboration identitaire nigériane. Que ce soit au niveau des connaissances ancestrales, de la tradition orale, des arts ou des dialogues interculturels,

la bibliothèque se doit de les faire connaître. (Makinta, 1993) En 1937, Azikiwe avançait que les Africains n'avaient pas seulement besoin d'émancipation politique, mais aussi d'être libérés de l'ignorance et de l'analphabétisation. Dans ce contexte, la bibliothèque est un instrument crucial pour apporter littératie et éducation à la population. C'est ce que nous entendons aussi par propager la culture : non seulement la promouvoir, mais en assurer l'accès. (Opara, 2008) La culture est un bon exemple pour traiter des bibliothèques puisqu'elle est constamment en mouvance. Dans le cas nigérian, la culture traditionnelle s'est modifiée avec la colonisation, puis à nouveau avec la décolonisation et encore avec l'urbanisation de la population. (Makinta, 1993) En somme, les bibliothèques ont le rôle au Nigéria notamment de valoriser la culture et la littératie dans un contexte postcolonial.

Bibliographie

Abubakar, B. (2011). Academic Libraries in Nigeria in the 21st Century. *Library Philosophy and Practice*, *2011*(1). https://www.researchgate.net/publication/277262052_Academic_Libraries_in_Nigeria_in_the_21st_Century

Adegoke, A. (1973). The Evolution of Libraries in Nigeria. *International Library Review*, 5, 407-452.

Ajegbomogun, F., & Salaam, M. (2011). The State of School Libraries in Nigeria. *PNLA Quarterly*, 75(3). https://www.academia.edu/3253775/The_State_of_School_Libraries_in_Nigeria

Akporhonor, A. (2005). Library funding in Nigeria: Past, present and future. *The Bottom Line*, *18*(2), 63-70. https://doi.org/10.1108/08880450510597505

Apeji, E. A. (1990). The Development of School Library Services. *International Library Review*, *22*(1), 41-51.

BBC. (s. d.). *Why Nigeria's educational system is in crisis—And how to fix it*. BBC. https://www.bbc.co.uk/programmes/articles/3RbFXDdBw3g0HQG0fpyD0xF/why-nigerias-educational-system-is-in-crisis-and-how-to-fix-it

Central Intelligence Agency (2020). *The World Factbook, Nigeria.* https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ni.html

Descôteaux-Dupré, B. (2020, janvier 28). L'éducation en état de crise au Nigeria [École de politique appliquée | Université de Sherbrooke]. *Perspective Monde | Outil pédagogique des grandes tendances mondiales depuis 1945.* https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAnalyse?codeAnalyse=3010

Edem, A., Eke, F., & Usoro, I.-M. (2017). *Public Library Legislation Implementation Strategies and Library Development in Abia, Akwa-Ibom and Imo States of Nigeria. Vol.10.* https://www.researchgate.net/publication/334491329_Public_Library_Legislation_Implementation_Strategies_and_Library_Development_in_Abia_Akwa-Ibom_and_Imo_States_of_Nigeria

Enyia, C. (1998). National library of Nigeria at 30: its history and prospects for the future. *Journal of Government Information*, 25(2), 149-159.

Federal Ministry of Education. (2020, août 7). *National Policy in Education*. https://education.gov.ng/national-policy-on-education/

Folorunso, O. & Folorunso J. (2010). Historical Background, Development and Standard of Public Libraries: An Overview of the Nigerian Situation. *An International Multi-Disciplinary Journal*, 4(4), 302-308.

France Diplomatie (2019). *Ministère de l'Europe et des affaires étrangères*. https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/nigeria/presentation-du-nigeria/

Gbaje, E. S. (2013). Re-training of librarians for the digital work environment by the Nigerian Library Association: *IFLA Journal*. https://doi.org/10.1177/0340035212472957

Iliffe, J. (2016). *Les Africains: Histoire d'un continent*, 2e édition, Champs histoire.

Makinta, Y. (1993). The school library in Nigeria: The need to develop reading culture. *New Library World*, 94(5), 20-25. https://doi.org/10.1108/EUM0000000002450

Momodu, O. (2015). Academic Library in Nigeria: Yesterday, Today and Tomorrow. *American Journal of Social Sciences*, 3(4), 115-119.

National Library of Nigeria (2020). Apex Library of the Federal Republic of Nigeria. http://www.nln.gov.ng/

Nations Unis (2017). *Commission économique pour l'Afrique, Profil de Pays Nigéria*. https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/23710/b11827774.pdf?sequence=1&isAllowed=y

NLA. (2017, juillet 17). About NLA. *Nigerian Library Association*. http://nla.ng/about-nla/

NLA. (2018). Gateaway 2018. *Nigerian Library Association*. Gateway 2018 – Nigerian Library Association (nla.ng)

Ogugua, J., Emerole, N., & Egwim, F. (2007). Nigerian Library Association Annual Conference 2007. *Library Hi Tech News*, 24(9/10), 11-14. https://doi.org/10.1108/07419050710874197

Okojie, V. & Okiy R. (2019). Public Libraries And The Development Agenda In Nigeria. *IFLA WLIC*. http://library.ifla.org/2496/1/233-okojie-en.pdf

Okoye, M. O. (2012). Assessment of competencies of library and information science educators in Nigeria. *Library Philosophy and Practice*, *Nov. 2012*, 1-22.

Olden, A. (1985). Constraints on the development of public library service in Nigeria. *The Library Quarterly: Information, Community, Policy*, 55(4), 398-423.

Oluwaseye, A., & Abraham, A. (2013). The challenges in the development of academic digital library in Nigeria. *International Journal of Educational Research and Development*, 2, 152-157.

Onifade, F. N., & Bridges, L. (2018). Sister library cooperation : Inspiring cross-cultural capability for librarians. *IFLA Journal*. https://doi.org/10.1177/0340035217751959

Opara, N. (2008). The Public Library in Contemporary Nigeria: challenges and the way forward. *IFLA Journal*, 34(4), 349-358.

Oyetola, S., & Adio, G. (2020). Roles of the School Library in Education of Nigerian Child. *International Journal of Research in Library Science*, 6, 154. https://doi.org/10.26761/IJRLS.6.1.2020.1310

Ozowa, V. N. (1993). Effective Library Co-Operation in Nigeria: *Journal of Interlibrary Loan, Document Delivery & Information Supply*, 4(1), 35-44. https://doi.org/10.1300/J110v04n01_07

Population Data (2019). *Atlas des populations et pays du monde, Nigéria*. https://www.populationdata.net/pays/nigeria/

Saleh, A. G. (2012). Employers' Expectations of Library Education in Nigeria—Library & Information Science Abstracts (LISA)—ProQuest. *Library Philosophy and Practice*, *Jan 2012*, 1-7.

Usoro, I. M. P., & Usanga, E. E. (2007). *The Role of Nigerian Primary School Libraries in Literacy and Lifelong Learning*. 5.

Yetunde, A. Z. (2008). *The study of internally generated revenue by university libraries in Nigeria*. https://ir.unilag.edu.ng/handle/123456789/941

Yusuf, F., & Iwu-James, J. (2010). *Use of Academic Library: A Case Study of Covenant University, Nigeria*. https://www.semanticscholar.org/paper/Use-of-Academic-Library%3A-A-Case-Study-of-Covenant-Yusuf-Iwu-James/0bd70973eaba62cdb54896fdd3f96c692668261c

27. Norvège

(Patricia Bossé, Valérie Corriveau et Karolanne O'Keefe)

1. Profil du pays

Reconnue pour ses fjords, la diversité de ses paysages insulaires et son climat tempéré, la Norvège est un pays situé au nord de l'Europe (OMS, 2020). Sa capitale est Oslo. Elle partage des frontières avec la Suède, la Finlande et la Russie (Université Laval, 2015). Souvent comparée à l'Italie en termes de superficie, sa population totale s'élève à 5 255 000 millions d'habitants répartis de manière assez inégale au sein de 19 comtés administratifs (OMS, 2020). Au plan linguistique comme ethnique, la Norvège est relativement homogène ; 97% de la population parle le norvégien (variantes ; bokmål et nynorsk) et si elle enregistre des taux d'immigration de plus en plus marqués depuis 2012, une diminution est observable ces dernières années (Université de Sherbrooke, 2019). Le plus souvent associée à des valeurs d'égalité, d'ouverture et de progressisme dans les représentations collectives, elle obtient l'un des indices les plus hauts quant à la démocratie (9.9) et présente un taux très bas d'inégalités sociales et de chômage (3,9% en 2019) (Université de Sherbrooke, 2019 ; OMS 2020). Prospère également au niveau économique, elle regorge de ressources naturelles, dont le pétrole qui représente une part importante de ses revenus générés et compte un PIB parmi l'un des plus élevés au monde (Le nouvel observateur, 2011). Enfin, les pratiques culturelles sont tournées vers la lecture et la valorisation des littératures, domaine dans lesquelles les femmes se sont particulièrement illustrées suite à la Seconde Guerre mondiale.

2. Histoire

Une histoire contemporaine marquée par des politiques culturelles axées sur l'éducation des enfants/jeunes

À l'image de sa politique sociale très développée, notamment en matière de développement de ses services publics (CIRDIS, 2012), la Norvège possède un vaste réseau de bibliothèques publiques, modernes et accessibles à tous, proposant à la fois des initiatives inclusives et innovantes tournées vers l'éducation (IFLA, 2005 ; Brygfjeld, 2019). Si c'est d'abord sous la forme de petites sociétés de lectures portant les grands idéaux des Lumières au 18e siècle que se sont développés ces lieux de cultures, c'est aussi très tôt, soit en 1851, que les bibliothèques seront subventionnées par le gouvernement et qu'elles occuperont une place importante dans les politiques de réductions des inégalités (IFLA, 2005).

Plus particulièrement, c'est au lendemain des années 70, période de (re)conceptualisation des périodes de la vie, que la jeunesse a été mise au premier plan des stratégies politiques (Galland, 2001 ; Brougère & Vandenbroeck, 2007), afin d'investir le futur de la société. Ce fort engagement politique en matière d'éducation a conduit, un peu naturellement, à s'intéresser aux bibliothèques comme lieux d'apprentissage, de loisirs et de développement de l'individu. La Norvège s'est aussi inspirée du modèle de services américain qui met l'accent sur les connaissances en littérature enfantine et sur le développement de sections jeunesse comme stratégies d'innovation dans les changements en cours (IFLA, 2005). À ce jour, les bibliothèques publiques sont soumises à plusieurs obligations, dont celles de faire partie du réseau des bibliothèques norvégiennes tout en travaillant ensemble à mettre en place des actions communes pour être accessibles à tous (ex. : prêt inter établissement). Plus particulièrement, il s'agit de développer des partenariats avec les écoles pour soutenir le plaisir de la lecture, et « des conditions d'égalité libres de toute influence commerciale » (IFLA, 2005). La coopération en réseau et la collaboration quotidienne entre les différents acteurs éducatifs locaux, allant du bibliothécaire, de l'écrivain et de son éditeur jusqu'à l'enseignant pour créer des espaces d'échanges et de cocréation des savoirs, permet de tendre vers une pédagogie personnalisée centrée sur l'apprenant, et ce dans un rapport enfant/adulte pensé sur le mode horizontal (IFLA, 2005 ; PIE, 2020).

3. Types de bibliothèques

3.1 Bibliothèques scolaires

En Norvège, la Loi sur l'Éducation et ses Règlements de 1998-1999 impose aux écoles que « tous les élèves aient accès à une bibliothèque scolaire » (Rafste et al., 2005, p.3) et planifie également une coopération avec les bibliothèques publiques, ce dernier point ayant été retiré de la loi en 2013. Néanmoins, en raison du système politique décentralisé de la Norvège et de priorités politiques qui diffèrent au niveau local, les bibliothèques scolaires reposent sur des assises extrêmement variables d'une école à l'autre. (Rafste et al., 2005, p.4) En effet, il n'existe pas de directives claires concernant, entre autres, « le personnel, les budgets, l'espace et l'équipement de ces bibliothèques scolaires » (Rafste et al., 2005, p.3).

Plusieurs programmes, à résultats variables, ont été lancés à l'échelle nationale pour tenter de renforcer l'utilisation de la bibliothèque scolaire comme outil éducatif. Ainsi, le programme « De la place pour la lecture », de 2003 à 2007, avait pour but d'améliorer les compétences de lecture et le plaisir de lire des élèves norvégiens des niveaux primaire et secondaire. Ce programme « a mené à un plus grand investissement dans les bibliothèques scolaires partout dans le pays. » (Ingvaldsen, 2014, p.3) Il y a aussi eu le *Norwegian School*

Library Program de 2009 à 2013 impliquant 210 projets dans 173 écoles primaires et secondaires (Ingvaldsen, 2014, p.1). Ce programme, « par ses projets, visait l'intégration de la bibliothèque scolaire comme outil pédagogique dans l'apprentissage de la lecture et la promotion des compétences informationnelles » (Ingvaldsen, 2014, p.1). Cependant, les résultats montrent qu'à l'échelle nationale, « le nombre d'écoles utilisant la bibliothèque comme outil pédagogique n'a pas augmenté et qu'un peu moins de la moitié des écoles primaires n'emploient pas de bibliothécaires scolaires professionnels » (IFLA, 2014, p.6). Des stratégies floues, une législation faible et un manque de priorisation politique ont été identifiés dans le rapport de la NIFU (Nordic Institute for Studies in Innovation, Research and Education) pour expliquer la stagnation des bibliothèques scolaires à l'échelle nationale (IFLA : Ingvaldsen, 2014, p.6).

3.2 Bibliothèques publiques

La Norvège compte actuellement 422 bibliothèques publiques. (Ministry of Culture & Ministry of Education and Research, 2019, p.10) En Norvège, les bibliothèques publiques sont des institutions municipales dont « la municipalité en est le financeur exclusif […] » (Mäkinen, 2013, p.198). La Norvège comptant 430 communes (Levreaud, 2011) comportant de fortes disparités en termes d'habitants, les bibliothèques publiques sont adaptées en fonction de leur communauté. Cependant, chaque municipalité est tenue de détenir une bibliothèque publique par la Loi sur les bibliothèques publiques (Chapitre II, section IV).

Outre les missions traditionnelles associées à la bibliothèque publique telles que la promotion de l'accès à l'information, à l'éducation et aux autres activités culturelles par la formation et l'accès gratuit aux ressources informationnelles, cette même loi souligne que « les bibliothèques publiques doivent être des endroits de rencontre indépendants et des arènes de discussions publiques et de débats » (Loi sur les bibliothèques publiques, Chapitre I, section I). Les bibliothèques publiques de Norvège ont donc bien intégré le concept de bibliothèque troisième lieu au sein de leur mission, elles constituent d'ailleurs, avec les autres pays scandinaves, des modèles en la matière. Les bibliothèques qui sont rénovées ou créées se caractérisent par la création d'espaces autres que ceux retrouvés traditionnellement dans une bibliothèque publique. Par exemple, le comté de Troms a mis en place le « Space project », apportant des changements dans l'utilisation des bibliothèques de 15 municipalités. Ce projet reprenait le modèle danois des quatre espaces en bibliothèques publiques, soit « l'espace inspiration », « l'espace éducatif », « l'espace rencontre » et « l'espace performance » (IFLA : Somby, 2017), l'objectif étant de penser la bibliothèque moins en termes de « collection » que de « connexion » entre les membres de la communauté.

3.3 Bibliothèque nationale

La Norvège étant un jeune pays, ses institutions nationales le sont également. Jusqu'en 1989, la Bibliothèque nationale faisait partie de l'université d'Oslo. À partir de ce moment, la Bibliothèque nationale partage ses locaux entre d'anciens locaux de l'université d'Oslo et la ville de Mo i Rana où est établi le dépôt légal. Elle acquiert de plus en plus de responsabilités de la part du Ministère de la Culture de la Norvège. Depuis 2010, « la Bibliothèque nationale de Norvège est à la fois la bibliothèque de référence et l'organisme gouvernemental en charge du développement des bibliothèques. » (Mäkinen, 2013, p.196) Son mandat, clarifié en 2011 par le Ministère de la Culture, la place comme « une infrastructure clé pour toutes les bibliothèques norvégiennes au travers de l'établissement de normes bibliographiques, de la production de bibliographies nationales et autres bibliographies spécialisées, et du fonctionnement de la bibliothèque de dépôt. » (Mäkinen, 2013, p.195) La Bibliothèque nationale a aussi la charge, depuis 2009, de développer la Bibliothèque numérique norvégienne et l'accès aux ressources numériques dans les bibliothèques du pays. (Levreaud, 2011, p.23).

3.4 Bibliothèques de recherche

Les bibliothèques universitaires et collégiales de Norvège visent à « garantir aux chercheurs et aux étudiants l'accès à des sources de connaissances actuelles et de qualité et à aider à améliorer la qualité de l'éducation et de la recherche (Ministry of Culture & Ministry of Education and Research, 2019, p.11). Les bibliothèques de recherche de Norvège sont aussi grandement concernées par le libre accès. En effet, le gouvernement norvégien a fourni des lignes directrices pour atteindre le but fixé de rendre disponible en libre accès tous les articles de recherche norvégiens payés par le financement public. On s'attend notamment à ce que la communauté de recherche en particulier « promeuve le libre accès par le biais de leurs réseaux nationaux et internationaux, et convertisse les revues importantes dans leurs domaines thématiques, pour l'instant disponibles sur abonnement, en libre accès » (Ministry of Education and Research, 2017).

3.5 Bibliothèques spécialisées

En Norvège, les bibliothèques spécialisées et les bibliothèques de recherche n'ont pas des objectifs très différents. Par exemple, dans sa stratégie nationale pour les bibliothèques de 2020 à 2023, le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Éducation et de la Recherche ne les traitent pas séparément. Les bibliothèques spécialisées incluent les bibliothèques scientifiques, les bibliothèques des institutions de santé, les bibliothèques de ministère et du parlement, les bibliothèques de musées et d'archives, ainsi que d'autres bibliothèques spécialisées publiques et privées.

3.6 La Norwegian Library of Talking Books and Braille: une inclassable

À mi-chemin entre la bibliothèque publique et la bibliothèque académique, la Norwegian

Library of Talking Books and Braille (NLB) est inclassable. Administrée sous l'autorité du Ministère de la Culture, elle a pour mission sociale d'assurer l'accès sans discrimination à la littérature et à l'information pour les personnes ayant un handicap rendant difficile la lecture de textes imprimés (Ministry of Culture & Ministry of Education and Research, 2019, p.12.). La NLB produit chaque année 1100 nouveaux livres sonores et 400 livres en braille et prête des livres sonores et en braille pour les enfants et les adultes. (NLB, s.d). Entre 2019 et 2024, la NLB prévoit, entre autres, collaborer avec les bibliothèques publiques et les écoles pour assurer à ces clientèles un meilleur accès à leurs ressources.

4. Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Un système éducatif qui supporte une professionnalisation en tension entre une tradition technique adaptée au marché du travail et une formation théorique universitaire

Contrairement aux autres pays nordiques, les systèmes éducatifs de la Norvège et de la Suède ont en commun l'hybridation de leurs filières de formation, divisée entre les universités publiques et les grandes écoles (privées) (BBF, 2005). C'est en 1995 que le monopole national sur la formation en bibliothéconomie prend fin et en 2003, lors de la réforme de Bologne que les programmes ont été intégrés au système national de diplômes, rompant ainsi ses derniers liens avec la dominance technique de la formation jusqu'alors dispensée (IFLA, 2005).

En Norvège comme ailleurs dans les pays nordiques, il semblerait que la tendance soit à l'affaiblissement d'une professionnalisation disciplinaire très stricte au profit d'une approche éducative multidisciplinaire; on retrouve, à l'intersection des cours de bibliothéconomie dits plus « classiques » des cours de pédagogie, d'informatique, d'analyse littéraire ou de sociologie appliquée à la discipline (BBF, 2020 ; IFLA 2005). Le cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques, ainsi formulé, tend à se rapprocher au plus près des impératifs du marché du travail actuel (mondial) reconfiguré autour de la multidisciplinarité comme atout du travailleur, mais demeure en même temps attaché à préserver ses spécificités disciplinaires pour imposer sa fonction sociale et économique selon d'où l'on regarde. L'École d'Oslo demeure la plus « traditionnelle » dans ce domaine au sens où elle conserve davantage de ses aspects techniques dans la formation offerte (IFLA, 2005). Mentionnons que le « pragmatisme scandinave » tel qu'il se déploie, n'échappe pas aux questionnements, soulevés à juste titre, concernant les nouvelles mesures d'évaluation d'efficacité des financements des établissements. En effet, même si le taux de diplomation/placement des étudiants notamment en sciences de l'information et des bibliothèques atteint les 90% (BBF, 2020), démontrant une certaine

réussite du modèle, la montée d'une logique actuarielle occasionne aussi son lot de paradoxes (Stensaker, 2014, IFLA, 2005).

Enfin, la formation continue occupe une place très importante chez les professionnels de l'information. À titre d'exemple, 11% des activités de l'école d'Oslo sont consacrées chaque année à la mise à jour des connaissances et compétences professionnelles des travailleurs (BBF, 2020). Toujours dans l'optique de réduire l'écart entre les milieux de la recherche et du marché de l'emploi (IFLA,2005), tous les deux ans se réunissent bibliothécaires et enseignants des écoles de bibliothéconomie pour échanger sur les défis à venir, et partant de là, les projets à développer en commun. Sur le plan international, le dynamisme de la coopération professionnelle est visible par la collaboration à plusieurs travaux de l'IFLA, de l'ISO et de la FID, et de nombreux échanges étudiants sont faits entre Oslo, Liverpool et les écoles britanniques et américaines (BBF, 2020).

5. Association des bibliothèques

La principale association représentant les bibliothèques de Norvège est la Norsk Bibliotekforening (Association norvégienne des bibliothèques). Fondée à Oslo en 1913, son rôle est de promouvoir et développer des politiques pour l'ensemble des bibliothèques et des services d'informations, toutes catégories confondues (Indergaard, 2005, p.133). Ses membres jouent un grand rôle dans la collaboration entre les bibliothèques et le gouvernement en tant que principaux défenseurs et instigateurs des principes fondamentaux pour les bibliothèques. En date d'aujourd'hui, l'Association compte près de 3000 membres, incluant politiciens, auteurs et bibliothécaires en tant que membres individuels, ainsi que plusieurs bibliothèques, universités et municipalités en tant que membres institutionnels (Association norvégienne des bibliothèques, 2020). Les priorités de l'Association sont de souligner l'importance des bibliothèques dans le processus démocratique, de promouvoir la liberté d'expression et d'accès à l'information, de promouvoir la connaissance, l'information, la culture, l'éducation, la recherche et l'innovation, d'assurer le développement et l'innovation numérique, de travailler pour le financement par l'État des licences nationales et d'accroître le soutien au libre accès et enfin de construire des alliances avec les organisations nationales et internationales. L'Association comprend six groupes professionnels travaillant sur différents projets : jeunesse, prêts entre bibliothèques et référence, Mobilis (bibliothèque mobile), écoles, bibliothèques multiculturelles et médecine et sciences de la santé.

La Norsk Fagbibliotekforening (Association norvégienne des bibliothèques spécialisées) travaille dans l'intérêt des bibliothèques spécialisées et de recherche. L'association principale est située à Oslo et comprend deux branches locales situées à Bergen et Trondheim (Association norvégienne des bibliothèques spécialisées, 2020).

La Bibliotekarforbundet (Association des bibliothécaires) de Norvège, également fondée à Oslo en 1993, compte environ 1800 membres. Ses objectifs sont de rassembler les bibliothécaires de tous les secteurs et les étudiants en bibliothéconomie, de promouvoir la profession de bibliothécaire et de revendiquer de bonnes conditions de travail (Association des bibliothécaires 2020).

Il existe une importante coopération entre pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède) en bibliothéconomie. La Nordisk vitenskapelig bibliotekarforbund (Association des bibliothécaires de recherche des pays nordiques), fondée en 1947, est toujours à l'œuvre aujourd'hui sous la forme d'un réseau de petits groupes de travail (Mäkinen, 2013, p. 183). Également, l'ARLIS/Norden (Art Library Society/Norden), est une association fondée à Oslo en 1986 spécifiquement pour les bibliothèques et les bibliothécaires spécialisées dans l'art, l'art industriel, le design, l'architecture, la photographie et autres domaines connexes. Ses principaux objectifs sont de promouvoir les intérêts professionnels en matière d'éducation, d'activités de recherche et de publications. Elle regroupe des membres institutionnels et individuels provenant des cinq pays nordiques (ARLIS/Norden, 2020).

6. Cadre législatif

En Norvège, le domaine de la bibliothéconomie relève en plus haute instance du Ministère de la culture. Il est intéressant de mentionner l'existence temporaire du ABM-utvikling ou Statens senter for arkiv, bibliotek og museum (Centre national des archives, bibliothèques et musées), une agence gouvernementale relevant du Ministère de la culture. Fondée en 2003, suite à la fusion de la Direction norvégienne des bibliothèques publiques, de l'Autorité norvégienne des musées, des Archives norvégiennes et de l'Office national de la recherche et des bibliothèques spécialisées, elle a été dissoute en 2011. Les compétences de l'agence sont maintenant sous l'égide de la Bibliothèque nationale (Mäkinen, 2013, p. 191).

En 1935, la Norvège a adopté sa première Loi sur les bibliothèques publiques. En 1947, la loi stipule que chaque commune doit se doter d'une bibliothèque publique. En outre, elle se base sur trois autres principes dont la gratuité de l'accès et des prêts, les bibliothèques en réseau et la compétence du personnel (Mäkinen, 2013, p. 188). La loi a ensuite été modifiée à plusieurs reprises dont en 1985 (Ministère de la culture, 1985) et la dernière refonte a été annoncée en 2013 (Ministère de la culture, 2013). Un des principaux points discutés dans les objectifs de la loi est la valorisation de la bibliothèque publique comme lieu de socialisation.

La Loi sur l'éducation de 1998-1999, mise à jour en 2019 (Ministère de l'éducation et de la recherche, 2019), impose l'accès à une bibliothèque scolaire pour chaque élève de niveau

primaire et secondaire. Dans le même sens, la Loi relative aux universités et aux collèges universitaires déclare que tous les établissements d'enseignement supérieur doivent se doter de leur propre bibliothèque et fournir des services appropriés (Mäkinen, 2013, p. 188). Le Ministère de l'éducation et de la recherche peut également donner à certaines institutions le mandat de développer, gérer et maintenir des bibliothèques de recherche, des répertoires de connaissances ou des bases de données spécifiques (Ministère de l'éducation et de la recherche, 2005).

C'est en 1893 que la Norvège s'est jointe à la Convention de Berne et a entériné sa nouvelle loi en matière de protection des droits intellectuels, soit la Loi sur le droit des auteurs et des artistes (Bureau international, 1894). En 1961, le gouvernement norvégien adopte la Loi relative au droit d'auteur pour les œuvres littéraires, scientifiques et artistiques, qui a été remplacée en 2018 (Ministère de la culture, 2018). Il y est entre autres établi que les œuvres publiées par les auteurs norvégiens deviennent libres de droit 70 ans après la mort de leur créateur.

La Norvège est le deuxième pays, suite au Danemark, à s'être doté d'une politique de droit de prêt public (Ministère de la culture, 1987). Ce droit juridique, adopté en 1947, accorde aux auteurs une compensation financière du gouvernement en échange de la gratuité du prêt de leurs ouvrages dans les bibliothèques publiques (Mäkinen, 2013, p. 193). Les pays nordiques sont des précurseurs à ce sujet, l'assemblée de la Nordic Author's Association ayant voté une résolution en 1919, enjoignant les gouvernements à verser une contribution pour le prêt de leurs ouvrages dans les bibliothèques. En Norvège, comme il ne relève pas de la Loi sur le droit d'auteur, le droit de prêt public est versé uniquement aux auteurs écrivant dans la langue nationale (Parker, 2018, p. 4-8).

7. Information complémentaire/particularités

Depuis 2009, les services des bibliothèques publiques sont étendus à la totalité des prisons de Norvège, suite à une annonce du gouvernement promettant à tous les détenus l'accès à une bibliothèque. L'objectif de cette mesure est d'améliorer les compétences en lecture des détenus en vue de leur libération. En outre, la bibliothèque fait office de refuge où ils peuvent socialiser, jouer ou lire les journaux. Malgré les différents défis occasionnés par la définition des conditions d'utilisation et les différences d'éducation des usagers, les statistiques de plusieurs bibliothèques témoignent, en 2007, qu'un détenu en prison empruntait 18 fois plus de documents qu'un usager moyen dans les bibliothèques publiques (Ljødal, 2009).

La Helsebiblioteket (Bibliothèque de santé numérique) de Norvège est une base de données fournissant un accès gratuit à une multitude de ressources en ligne destinées aux professionnels de la santé. Lancée en 2006 par le Ministère de la santé et des soins, on y

retrouve des procédures professionnelles, des encyclopédies, des bases de données, des revues et d'autres types de ressources. Le service est financé par les fonds publics et opéré par l'Institut norvégien de la santé publique (Holtermann, 2016). Ces ressources, souvent offertes uniquement aux chercheurs et aux étudiants universitaires, sont particulièrement onéreuses et souvent inaccessibles pour les professionnels en région.

8. Références

ARLIS/Norden. (2020). Association. http://www.arlisnorden.org/association.html

Association des bibliothécaires norvégiens. (2020). Norwegian union of Librarians. https://www.bibforb.no/en/norwegian-union-of-librarians/

Association norvégienne des bibliothèques. (2020). About Norwegian Library Association. https://norskbibliotekforening.no/in-english/

Association norvégienne des bibliothèques spécialisées. (2020). Norsk Fagbibliotekforening. https://norskbibliotekforening.no/faggruppe/norsk-fagbibliotekforening/

Brougère & Vandenbroeck (2007). Repenser l'éducation des jeunes enfants. Bruxelles : PIE Lang. 288p.

Bulletin des bibliothèques de France (BBF). (2020). La formation professionnelle des bibliothécaires dans les pays nordiques. https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1984-04-0322-001#note-*

Bureau international pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. (1894). La protection des droits d'auteurs dans les pays scandinaves : Norvège, Danemark. Le droit d'auteur, 7(1), 1-3. https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/copyright/120/wipo_pub_120_1894_01.pdf

Centre interdisciplinaire de recherche en développement international de l'UQAM. (2012). L'aide publique au développement de la Norvège-Fiche technique no 2012-04.

Galland, (2001). Adolescence, post-adolescence, jeunesse : retour sur quelques interprétations. Revue française de sociologie, vol 42(4). 31p.

Holtermann, M. (2016). The Norwegian electronic health library. https://www.helsebiblioteket.no/om-oss/english

IFLA (2005). World Library and information Congress : 71th IFLA general conference and council-Libraries a voyage of discovery. Aperçu des bibliothèques publiques norvégiennes

Indergaard, L. H. (2005). A voyage through the Norwegian library landscape

and some challenges on the horizon. *IFLA Journal*, 31(2), 133–145. https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/0340035205054877

Levreaud, P. (2011). Norvège : Politique d'État et autonomie communale. *Bibliothèque(s) – Revue de l'Association des bibliothécaires de France*, (55), 21-23. https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/59965-dossier-pays-nordiques

Ljødal, H. K. (2009). Prison libraries – a contribution to punishment that works? *Scandinavian Library Quarterly*, 42(2). http://slq.nu/index2de6.html?article=norway-prison-libraries-a-contribution-to-punishment-that-works

Mäkinen, I. (2013). Les bibliothèques dans les pays scandinaves. Dans : Frédéric Blin éd., *Les bibliothèques en Europe : Organisation, projets, perspectives* (p. 181-209). Paris : Éditions du Cercle de la Librairie. https://doi.org/10.3917/elec.blin.2013.01.0181

Ministère de la culture de Norvège. (1985). Loi sur les bibliothèques publiques. https://lovdata.no/dokument/NL/lov/1985-12-20-108#KAPITTEL_5

Ministère de la culture de Norvège. (1987). Loi sur la rémunération des bibliothèques. https://lovdata.no/dokument/NL/lov/1987-05-29-23

Ministère de la culture de Norvège. (2013). Loi modifiant la Loi sur les bibliothèques publiques. https://lovdata.no/dokument/LTI/lov/2013-06-21-95

Ministère de la culture de Norvège. (2018). Loi sur le droit d'auteur. https://lovdata.no/dokument/NL/lov/2018-06-15-40?q=copyright

Ministère de l'éducation et de la recherche de Norvège. (2005). Loi relative aux universités et aux collèges universitaires. https://lovdata.no/dokument/NLE/lov/2005-04-01-15

Ministère de l'éducation et de la recherche de Norvège. (2019). Loi sur l'éducation. https://lovdata.no/dokument/NLE/lov/1998-07-17-61/KAPITTEL_11#KAPITTEL_11

Ministry of Culture. (2013, 21 juin). The Public Libraries Act. https://bibliotekutvikling.no/content/uploads/2019/10/4297-EN-nasjonalbiblioteket_biblioteklovven.pdf

Ministry of Culture & Ministry of Education and Research. (2019, septembre). A space for democracy and self-culvation : National strategy for libraries 2020-2023 (V-1013 B). https://www.regjeringen.no/contentassets/18da5840678046c1ba74fe565f72be3d/rom-for-demokrati-og-dannelse-nasjonal-bibliotekstrategi-2020-2023-engelsk.pdf

Ministry of Education and Research. (2017, 22 août). *National Goals and Guidelines for Open Access to Research Articles*. Retningslinjer. Government.No. https://www.regjeringen.no/en/dokumenter/national-goals-and-guidelines-for-open-access-to-research-articles/id2567591/

NLB. (s.d). *Facts about NLB*. NLB. https://www.nlb.no/eng

Organisation mondiale de la santé (OMS), (2020). La Norvège. Repéré en ligne à ; https://www.who.int/countries/nor/fr/

Parker, J. (2018). Le droit de prêt public (DPP) : guide d'introduction. https://plrinternational.com/

Programme international d'échanges (PIE). (2020). Le système scolaire en Norvège. https://www.piefrance.com/trois-quatorze/reportages/le-systeme-scolaire-norvegien/

Rafste, E.T., Sætre, T.P., et Sundt, E. (2005, 21 juillet). *Politique Norvégienne : renforcer les bibliothèques scolaires* [communication orale]. World Library and Information Congress: 71th IFLA General Conference and Council « Libraries – A voyage of discovery », Oslo, Norvège. https://archive.ifla.org/IV/ifla71/papers/114f_trans-Rafste_Saetre_Sundt.pdf

Somby, M. A. (2017, 8 août). Transforming Norwegian Public Libraries. *IFLA Library Buildings & Equipment Section.* https://iflalbes.wordpress.com/2017/08/08/transforming-norwegian-public-libraries/

Stensaker (2014). Pragmatisme et efficacité-Le financement du système éducatif norvégien. Revue internationale d'éducation de Sèvres. https://journals.openedition.org/ries/3705#tocto1n4

Université Laval (2015). Norvège. Repéré en ligne à : http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/norvege-1_demo.htm

Université de Sherbrooke, (2019). Norvège. Repéré en ligne à https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMPays?codePays=NOR

28. Pays-Bas

(Lina Angers, Karine Desroches, Sarah Bissonnette)

Profil du pays

Le Royaume des Pays-Bas (*Koninkrijk der Nederlanden*) fait partie de l'Europe de l'Ouest et partage ses frontières avec la Belgique, l'Allemagne et la France. Comme les Pays-Bas sont une monarchie constitutionnelle et parlementaire, on y retrouve le roi Willem-Alexander (en place depuis le 30 avril 2013) comme chef d'État. Ce n'est cependant pas lui qui est à la tête du gouvernement, mais plutôt le premier ministre Mark Rutte, qui est en fonction depuis le 14 octobre 2010. Le conseil des ministres détient le pouvoir exécutif du pays. La capitale des Pays-Bas est Amsterdam et le siège du gouvernement se trouve à La Haye. Le pays compte 17 millions d'habitants et est administré en quatre territoires autonomes, soit le territoire européen et trois territoires insulaires dans les Antilles : Aruba, Curaçao et Saint-Martin. Le territoire sur le continent européen est divisé en douze provinces et 388 municipalités. Trois communes d'outre-mer à statut particulier, soit Bonaire, Saba et Saint-Eustache, s'ajoutent au territoire (Universalis, 2020).

Bien que les Pays-Bas fassent partie de l'Union européenne depuis le 1er janvier 1958, les îles des Antilles néerlandaises n'en font pas partie. Des représentants du gouvernement néerlandais assistent régulièrement aux rencontres de l'UE. Frans Timmermans, le vice-président exécutif chargé du Pacte vert pour l'Europe (European Green Deal), est également le représentant de la Commission européenne. Les Pays-Bas sont aussi membres de l'espace Schengen depuis le 26 mars 1995. La langue officielle est le néerlandais et le frison a été officiellement reconnu comme la seconde langue de la province de la Frise en 2013. L'unité monétaire du pays est l'euro. Le pays se distingue par son altitude moyenne qui est l'une des plus basses au monde. Sa superficie est, quant à elle, de 34 040 kilomètres carrés (Union européenne, 2020).

Histoire

Les premières bibliothèques dites « populaires » des Pays-Bas apparaissent à la fin du XVIIe siècle et sont fondées par des associations laïques. Des associations catholiques et protestantes créent ensuite leurs propres bibliothèques. À cette époque, l'usage des bibliothèques est interne et répond donc aux besoins de ces associations seulement (Darrobers, 1992, p. 279). Ce n'est qu'à la fin du XIXe siècle que le développement de la lecture publique devient l'une des missions de ces établissements, avec l'ouverture, en 1892, de la première bibliothèque publique des Pays-Bas à Utrecht (Darrobers, 1992, p. 279). Malgré le peu d'établissements présents à cette époque, une association des bibliothèques est créée en 1908 (Darrobers, 1992, p. 279). À ce moment, les bibliothèques doivent faire partie de l'association pour obtenir des subventions. Les décennies suivant la Deuxième Guerre mondiale étant influencées par une vague d'avancement social, les restrictions associées à ces subventions sont amoindries en 1961, (Darrobers, 1992, p. 279). En 1975, la loi sur les bibliothèques publiques est mise en place et est aujourd'hui considérée comme la pierre angulaire de l'évolution des bibliothèques. Celle-ci détermine un cadre réglementaire pour le développement des bibliothèques publiques néerlandaises (Darrobers, 1992, p. 279).

Les bibliothèques publiques se trouvent maintenant partout sur le territoire des Pays-Bas. Après de nombreux changements de lois, l'organisation des bibliothèques se stabilise en 2000 grâce aux recommandations du comité Meier. Trois recommandations de base sont faites aux bibliothèques publiques : 1) une bibliothèque doit pouvoir offrir ses services à une communauté de 30 000 à 35 000 usagers.ères ; 2) « les bibliothèques départementales doivent se regrouper en bibliothèques centrales provinciales » (Bonnet et Jacquet-Triboulet, 2008, p. 57) ; 3) le *Vereniging van Openbare Bibliotheken* (VOB) doit venir en aide à ces bibliothèques pour protéger les intérêts collectifs des usagers.ères (Bonnet et Jacquet-Triboulet, 2008, p. 58).

Une institution importante dans l'histoire des Pays-Bas est la bibliothèque royale. Sa création remonte à 1798, lorsque le stathouder Guillaume V transforme l'ancienne bibliothèque privée des stathouders en bibliothèque nationale (National Library of the Netherlands, s.d.). Cette bibliothèque connaît cependant d'importantes pertes de collections et d'ouvrages lors de l'occupation française du pays. Le premier bibliothécaire de la bibliothèque royale est le prêtre Charles Sulpice Flament, un Français ayant quitté son pays d'origine en raison de ses croyances catholiques réfractaires. En 1982, la

bibliothèque royale obtient officiellement le statut de bibliothèque nationale des Pays-Bas (Koren, 2013, p. 215).

Plus récemment, avec la popularisation de l'utilisation d'Internet et, plus particulièrement, à cause de la mondialisation, de la révolution du Web 2.0 et des changements des habitudes de consommation, les modèles des bibliothèques des Pays-Bas sont appelés à évoluer (Bonnet et Jacquet-Triboulet, 2008, p. 57). C'est en s'appuyant sur le VOB, l'association des bibliothèques publiques des Pays-Bas, que le pays réussit à rajeunir les bâtiments et les programmes de ses bibliothèques.

Types de bibliothèques

Bibliothèques publiques

Les services des bibliothèques publiques sont majoritairement mis en place dans des lieux qui se veulent accueillants, modernes et faciles d'accès. L'architecture des bibliothèques publiques est donc un aspect qui a beaucoup d'importance, notamment parce qu'il constitue l'un des éléments majeurs de l'identité des bibliothèques du pays. Cinq éléments sont toujours présents dans les bibliothèques néerlandaises : « la création d'atmosphère, la flexibilité´ et la polyvalence du mobilier, l'omniprésence de l'art, la discrétion de la signalétique et le café´» (Bonnet et Jacquet-Triboulet, 2008, p. 59).

On retrouve 154 organisations pour les bibliothèques publiques aux Pays-Bas et celles-ci offrent 1100 points de services. De plus, la nouvelle loi concernant les bibliothèques néerlandaises, entrée en vigueur en 2015, veut que le système des bibliothèques publiques soit intégré aux services offerts par la bibliothèque nationale des Pays-Bas et aspire à adapter le cadre juridique actuel des bibliothèques publiques à l'ère numérique (International Federation of Library Associations and Institutions [IFLA], 2015, p. 3). Le nombre d'habitants abonnés à une bibliothèque publique était en baisse en 2015. À cette date, seulement 23 % de la population du pays, représentant 4 millions d'habitants, était abonné à une bibliothèque. Malgré tout, le nombre d'abonnements est en hausse chez les jeunes (IFLA, 2015, p. 2).

Il est aussi pertinent de constater que 80 % du budget de ce type de bibliothèque provient de subventions publiques, alors que les 20 % restants sont assurés par les

bibliothèques elles-mêmes, notamment à l'aide des frais d'abonnements (Koren, 2013, p. 219). Les missions de l'*Openbare Bibliotheek van Amsterdam* (OBA), le réseau de bibliothèques de la ville d'Amsterdam, ont été conçues pour répondre au manifeste de l'UNESCO et comprennent l'accès à l'information, la facilitation de l'éducation et l'apprentissage de la culture (Bonnet et Jacquet-Triboulet, 2008, p. 60). La bibliothèque centrale de l'OBA, inaugurée en 2007, représente le renouvellement urbain du quartier *Oosterdokseiland*, dans lequel elle se trouve (Bonnet et Jacquet-Triboulet, 2008, p.60). L'objectif de ce développement est de jumeler milieux de vie, loisirs, détente et commerce.

Les collections des bibliothèques publiques des Pays-Bas se distinguent de celles du Canada. On y retrouve très peu de bandes dessinées et peu d'œuvres de langues étrangères traduites. On y retrouve cependant plusieurs jeux vidéo qu'il est possible d'emprunter. Des politiques d'acquisition mettant en relation le grand public et des publics plus spécifiques (certaines communautés culturelles, par exemple) sont mises en place. Les collections des bibliothèques publiques varient bien sûr selon leur taille et leur emplacement géographique (Bonnet et Jacquet-Triboulet, 2008, p. 62-63).

Bibliothèques académiques

L'enseignement supérieur aux Pays-Bas se divise en deux branches principales : les universités de recherche et les *hogescholen* (ou universités de sciences appliquées). Le pays compte 13 universités de recherche et 36 *hogescholen* (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, 2020).

L'innovation technologique et la promotion du libre-accès sont au cœur des priorités des bibliothèques universitaires néerlandaises. Celles-ci travaillent avec la bibliothèque nationale au sein du consortium UKB (*Universiteitsbibliotheken & Koninklijke Bibliotheek*). Les différents groupes de travail appartenant à l'UKB ont énoncé cinq objectifs prioritaires pour la période 2017-2020 : 1) Développer une vision partagée de la bibliothèque comme environnement de travail et d'apprentissage ; 2) S'assurer de la collaboration du personnel et des étudiant.es afin de développer une plus grande expertise dans le domaine du soutien pédagogique ; 3) Offrir un accès constant à l'information ; 4) Partager différents systèmes et infrastructures lorsque possible ; 5) Promouvoir et faciliter le libre accès (UKB, s.d.). En février 2020, l'UKB a lancé le projet UKBsis, dont le but est de conclure des ententes durables avec différents éditeurs afin d'élargir l'offre de documentation scientifique et de publications en libre accès aux universitaires (UKB, s.d.). La coopérative

SURF, qui œuvre dans le développement des services numériques et des technologies de l'information, participe aussi à l'initiative. L'UKB travaille présentement au développement de nouveaux objectifs pour la période 2021-2025 (UKB, s.d.).

Les *hogescholen* possèdent aussi leurs propres bibliothèques. On en dénombrait 65 en 2013, dont 29 faisaient partie du groupe SHB (*Samenwerkingsverband Hogeschoolbibliotheken*). Comme l'UKB, le SHB vise à faciliter l'accès à l'information aux étudiant.es et a notamment mis sur pied une banque de données qui offre l'accès à des ressources informationnelles provenant d'une vingtaine d'institutions (Koren, 2013, p. 215). Le SHB et l'UKB ont d'ailleurs formé un groupe de travail conjoint portant sur la littératie informationnelle. Son but est de promouvoir ces compétences, notamment en faisant circuler différentes ressources pédagogiques via SURF et en organisant des évènements qui favorisent le partage de connaissances (Samenwerkingsverband Hogeschoolbibliotheken [SHB], 2019b).

Bibliothèque nationale

Située à La Haye, la bibliothèque royale des Pays-Bas (*Koninklijke Bibliotheek*) a comme mandat de préserver le patrimoine culturel néerlandais, particulièrement les documents écrits ou imprimés (Van Drimmelen et al., 1994).

La KB devient la bibliothèque nationale en 1982 et obtient une administration autonome, financée par le Ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sciences, en 1993 (National Library of the Netherlands, s.d.). La bibliothèque possède plus de 7 millions de documents parmi ses diverses collections, ce qui inclut livres, journaux, périodiques et documents numériques (National Library of the Netherlands, s.d.). La KB possède plusieurs collections spéciales, notamment de livres anciens, de jeux d'échecs, de livres pour enfants et de livres de cuisine (National Library of the Netherlands, s.d.). Certains éléments de ces collections peuvent être consultés sur place dans une salle de lecture spécialisée et d'autres sont accessibles en format numérique. Contrairement à la situation au Québec, le dépôt légal n'est pas exigé par la bibliothèque nationale, se faisant plutôt sur une base volontaire selon les éditeurs (Koren, 2013, p. 215). La KB est tout de même le lieu de dépôt central pour les publications papier néerlandaises, ainsi que pour certaines publications électroniques (Koren, 2013, p. 215).

La KB participe activement au développement numérique en bibliothèque. Aidée par le financement de l'Union européenne, la KB entreprend différents projets de numérisation

de documents patrimoniaux (Koren, 2013, p. 215-216). Plusieurs de ces documents numérisés sont accessibles gratuitement via le site Web de la KB. On y retrouve notamment un recueil de chansons manuscrites datant du début du XVe siècle, un livre miniature rempli de peintures datant de 1465 et un atlas illustré des villes néerlandaises du XVIIe siècle (National Library of the Netherlands, s.d.). La KB fournit aussi l'accès à une énorme variété de ressources numériques, incluant des bases de données documentaires, des collections de journaux et périodiques et divers sites Web.

L'abonnement à la *Koninklijke Bibliotheek* est offert aux résidents.es des Pays-Bas au coût de 15 euros par année, à partir de l'âge de 17 ans. Celui-ci donne accès à toutes les ressources numériques et aux différentes salles de lecture de la bibliothèque. La carte de membre permet aussi la réservation et le prêt de documents (National Library of the Netherlands, s.d.). La plupart des documents physiques de la collection sont accessibles pour consultation sur place seulement. Les visiteurs qui désirent s'installer dans l'une des salles de lecture de la bibliothèque pour y travailler doivent d'abord se procurer une passe, qui demeure valide pendant un an. L'édifice de la KB abrite aussi un café et un restaurant, qui eux sont accessibles à tous.tes.

Bibliothèque spécialisée : discothèque nationale

La *Central Discotheek Rotterdam* (Discothèque centrale de Rotterdam), située dans la bibliothèque publique de la même ville, a été fondée en 1961 dans le but de permettre le prêt de vinyles, puis, à partir de 1982, de CDs de musique (Muziekweb, s.d.). On qualifie la CDR de « discothèque nationale » puisqu'elle collecte tous les disques édités aux Pays-Bas (Koren, 2013, p. 221-222), en plus d'administrer la plateforme numérique *Muziekweb*.

La collection de *Muziekweb* comporte aujourd'hui 600 000 CDs, 300 000 vinyles et 30 000 DVDs (Muziekweb, s.d.). Ceci inclut des collections spéciales qui mettent en valeur le patrimoine musical néerlandais. Tous les membres des bibliothèques publiques des Pays-Bas ont accès à la plateforme, à travers laquelle il est possible de réserver un disque, qui sera ensuite acheminé vers la bibliothèque désirée. Les disques disponibles sont tous classés par genre musical et accompagnés d'une courte description sur le site Web. Un extrait gratuit de 30 secondes accompagne chaque chanson d'un album afin de mieux orienter les usagers.ères dans leur recherche de documents. De plus, afin de mieux s'adapter aux réalités du XXIe siècle, *Musiekweb* fournit des liens vers des sites de

téléchargement comme Spotify, pour les personnes qui préfèrent cette option aux disques compacts physiques.

Bibliothèques scolaires

Environ 80 % des écoles secondaires aux Pays-Bas sont dotées d'une bibliothèque ou d'une médiathèque (Koren, 2013, p. 224), mais il est difficile de trouver des statistiques concernant les bibliothèques scolaires au primaire. Les bibliothèques publiques apportent cependant un soutien important aux jeunes élèves, particulièrement entre les âges de 6 et 12 ans (Koren, 2013, p. 225).

Se basant sur trois sondages réalisés auprès du personnel et des usagers.ères des bibliothèques scolaires en 1995, en 2001 et en 2006, une étude de Boekhorst, Boelens et van Veen démontre que le rôle de ces bibliothèques est davantage axé sur la littératie informationnelle que sur le prêt de documents (2006, p. 7). Selon les données recueillies, les responsables des bibliothèques scolaires n'ont pas tous.tes une formation en bibliothéconomie, bien que 48 % d'entre eux aient complété des études supérieures dans le domaine (Boekhorst et al., 2006, p. 4). Selon le sondage de 2006, les aspects abordés par les responsables des bibliothèques scolaires lors d'interactions avec les élèves concernaient principalement la façon de chercher des documents sur les rayons, d'effectuer une recherche dans le catalogue de la bibliothèque et d'effectuer une recherche sur le Web (Boekhorst et al., 2006, p. 5). L'étude conclut que l'engagement de la bibliothèque scolaire dans l'enseignement général est assez informel, se traduisant souvent par des interactions spontanées entre les élèves et les bibliothécaires, plutôt que par des formations organisées dans le cadre d'un cours, par exemple (Boekhorst et al., 2006, p. 6). Bien que le rôle des bibliothèques scolaires aux Pays-Bas ait peut-être évolué depuis la publication de cette étude, il a été difficile de trouver de la documentation récente à ce sujet lors de nos recherches.

Cadre éducatif

Certaines professions liées au domaine des sciences de l'information et de la bibliothéconomie ne sont pas réglementées aux Pays-Bas. C'est notamment le cas des

bibliothécaires, qui n'ont pas besoin d'un permis de pratique ou d'un certificat de qualification pour remplir leurs fonctions (Commission européenne, s.d.). Leur reconnaissance est laissée à la discrétion des employeurs, qui exigent parfois, surtout pour les bibliothécaires spécialisés.es, un diplôme d'études universitaires (1er, 2e ou 3e cycle) dans un domaine relié.

Des programmes d'études de premier, deuxième et troisième cycle en sciences de l'information sont offerts par quelques universités néerlandaises, dont la *Universiteit van Amsterdam*, la *Radboud Universiteit*, la *Tilburg University*, la *Vrije Universiteit Amsterdam* et la *Rijksuniversiteit Groningen*. Parmi ces programmes, certains font partie de la faculté des arts et sont davantage axés sur la gestion et la communication de l'information. Les autres programmes se retrouvent dans la faculté des sciences et sont orientés sur l'informatique documentaire et l'analyse des données.

Un institut éducatif basé aux Pays-Bas et spécialisé dans la formation des professionnels.les de l'information (bibliothécaires, archivistes, etc.) offre de la formation continue et de perfectionnement depuis près de 70 ans. *GO | School for Information* offre des formations en ligne et en présentiel aux Pays-Bas, mais aussi en Inde, en Belgique, au Danemark, en Jamaïque, à Aruba, au Suriname et à Curaçao. Les cours théoriques et pratiques touchent notamment la bibliothéconomie, l'archivistique et la gestion de l'information à l'ère d'Internet et des réseaux sociaux (School for Information, s.d.).

Associations de bibliothèques

Le FOBID, fondé en 1974, est une association qui agit comme réseau national pour plusieurs organisations et organismes nationaux du secteur des bibliothèques et des centres d'information et de documentation des Pays-Bas. Elle est également le point de contact des organisations internationales, favorisant ainsi la coopération et le partage de connaissances à l'échelle internationale (Koren, 2013, p. 219). Un comité juridique défend également, auprès d'instances politiques néerlandaises, divers enjeux juridiques et légaux reliés aux organisations et aux professionnels.les qu'elle chapeaute. Ce comité agit en collaboration avec les comités homologues de l'*European Bureau of Library, Information and Documentation Associations* (EBLIDA) et de l'*International Federation of Library Associations and Institutions* (IFLA) (FOBID, s.d.). Parmi les organisations représentées par le FOBID, on retrouve notamment:

SHB, qui est, depuis 2003, le réseau d'expertise et d'innovation des bibliothèques des cycles supérieurs aux Pays-Bas (SHB, 2019b).

UKB, qui offre un partenariat de 13 bibliothèques universitaires néerlandaises et de la bibliothèque nationale et qui soutient, depuis 1976, les projets scientifiques dans le domaine (UKB, s.d.).

VOB, qui est une association des bibliothèques publiques des Pays-Bas ayant pour mission de faciliter le dialogue et l'échange de connaissances entre les diverses organisations du secteur (VOB, 2019).

Koninklijke Nederlandse Vereniging van Informatieprofessionals (KNVI), qui est un réseau national de professionnels.les issus du milieu de la bibliothéconomie, de l'archivistique et des technologies de l'information (KNVI, 2020).

D'autres structures contribuent également à certains aspects du FOBID. Notons par exemple

BibliotheekNL, qui offre une infrastructure numérique commune à l'échelle des Pays-Bas et qui travaille actuellement à la mise en place d'un catalogue collectif national des bibliothèques (Koren, 2013, p. 223).

AdamNet, qui est une organisation en réseau de 34 bibliothèques d'Amsterdam. Elle offre notamment l'accès gratuit à ces bibliothèques, et son catalogue est disponible dans WorldCat (une base de données bibliographique en ligne de l'OCLC) depuis 2012 (AdamNet, 2020).

Bibliothek & Information Deutschland (BID), une organisation allemande qui chapeaute toutes les organisations et le personnel des bibliothèques de l'Allemagne. En 2018, la BID et le FOBID ont signé un partenariat de trois ans visant la défense de leurs membres et des bibliothèques à l'échelle européenne et internationale (FOBID, s.d.).

Cadre législatif

Il ne semble pas y avoir de législation globale entourant les bibliothèques aux Pays-Bas. En 1975, les Pays-Bas se sont dotés d'une loi sur les bibliothèques publiques, les organisant au niveau communal, provincial et national. Cette loi stipule également que, jusqu'à l'âge de 18 ans, les enfants ont droit à la gratuité des services en bibliothèques publiques (Koren, 2013, p. 219). Depuis les lois de décentralisation des années 1980, la gestion et le développement des bibliothèques publiques sont sous la responsabilité des municipalités, lesquelles ont

droit à certaines subventions provinciales (Koren, 2013, p. 220-221). En 2015, pour favoriser la lecture, le débat, l'éducation et le développement des citoyens.nes, les Pays-Bas ont révisé leur loi sur les bibliothèques publiques, stipulant cette fois que chaque municipalité néerlandaise doit avoir sa bibliothèque publique. Cependant, au début de 2020, encore 21 communes néerlandaises sur les 355 recensées n'étaient pas conformes à cette législation, ce qui est inquiétant face à l'affaiblissement des compétences des jeunes néerlandais.es en matière de lecture, le tout constaté par l'enquête du Programme Internationale pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA) en 2019 (Cado, 2020).

Depuis 2006, les bibliothèques publiques des Pays-Bas adhèrent également à une norme de certification conçue pour garantir la qualité des services et des produits offerts. En 2017-2018, un nouveau cadre de certification a été adopté pour englober toutes les organisations de bibliothèques, de cultures et de langues des Pays-Bas. La VOB a fait partie du groupe de travail ayant élaboré cette certification. Le *Certificeringsorganisatie Bibliotheekwerk*, *Cultuur en Taal* (CBCT) est un organisme indépendant responsable de l'organisation et de la supervision des processus d'évaluation, lesquels doivent avoir lieu tous les quatre ans (CBCT, 2018-2020).

Information complémentaire et particularités

Un aspect intéressant est ressorti de nos recherches sur les bibliothèques des Pays-Bas. L'aspect marketing, et plus précisément l'art de la présentation des collections, semble avoir une place importante dans les bibliothèques publiques néerlandaises, lesquelles sont déjà réputées pour être un véritable troisième lieu avec leurs cafés, leurs bistros et les divers événements qui y sont offerts, dont des expositions et des activités de jeux et de rencontre. Pour susciter l'intérêt des usagers.ères, et de facto promouvoir la lecture, les bibliothèques publiques jouent également de manière créative sur la présentation des collections avec la page couverture des livres, les présentoirs, la signalétique, les affiches, etc. (Rabot, 2013, p. 32). D'autres adaptent aussi leur identité visuelle, notamment en créant un logo, lequel peut être affiché sur la bâtisse extérieure, mais aussi sur les objets, le matériel et l'équipement de la bibliothèque (Koren, 2013, p. 226).

En sus de cette approche marketing, voici d'autres informations particulières touchant les bibliothèques néerlandaises :

Il est possible de se procurer une carte de membre pour emprunter des livres

dans toutes les bibliothèques des Pays-Bas, un projet mis en place afin d'encourager le partage des collections entre bibliothèques (Oury, 2014) ;

La bibliothèque *School* 7, située à Den Helder, a gagné le titre de Bibliothèque publique de l'année 2018, concours organisé annuellement par l'IFLA (IFLA, 2018) ;

Avec l'apparition de la COVID-19, les services offerts par les bibliothèques ont dû être adaptés. Un plus grand accès aux livres électroniques n'est que l'un des services mis à jour pour s'adapter à cette crise mondiale. Les Pays-Bas ont aussi créé une application qui permet aux usagers.ères d'avoir accès à du contenu de façon libre et gratuite (IFLA, 2020).

Bibliographie

AdamNet. (2020). *Over AdamNet*. https://www.adamnet.nl/over-adamnet/.

Boekhorst, A.K., van Veen, M. & Boelens, H. (2006, 24-26 août). *School Libraries and Information Literacy in the Netherlands.* World Library and Information Congress: 72nd IFLA General Conference and Council, Seoul, Corée. https://www.researchgate.net/publication/234674903_School_Libraries_in_the_Netherlands.

Bonnet, V. & Jacquet-Triboulet, A. (2008). Les bibliothèques publiques aux Pays-Bas, *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF), (1). 57-63. https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-01-0057-011.

Cado, C. (2020, 12 février). Pays-Bas : les bibliothèques en danger, les aptitudes de lecture des jeunes en baisse. *Actualitté*. https://actualitte.com/article/bibliotheque/pays-bas-les-bibliotheques-en-danger- les-aptitudes-de-lecture-des-jeunes-en-baisse.

Certificeringsorganisatie Bibliotheekwerk, Cultuur en Taal (CBCT). (2018-2020). *Certificering bibliotheekwerk, cultuur en taal van start.* https://certificeringsorganisatie.nl/certificering-bibliotheekwerk-cultuur-en-taal- van-start/.

Commission européenne. (s.d.). *Base de données des profession règlementées.* https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/regprof/index.cfm?action=homepage.

Darrobers, M. (1992). Les Pays-Bas. Dans : Martine Poulain éd., Les Bibliothèques

publiques en Europe (pp. 275-308). Paris : Éditions du Cercle de la Librairie. https://doi.org/10.3917/elec.poul.1992.01.0275.

FOBID. (s.d.). *About*. https://fobid.nl/about/.

International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA). (2020, juin). *Le COVID-19 et les bibliothèques dans le monde.* https://www.ifla.org/FR/node/92979.

International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA). (2018, septembre). *Dutch library named the world's best new public library in 2018.* https://www.ifla.org/node/72829.

International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA). (2015). *New legislation for public libraries in the Netherlands & the new role for the Koninklijke Bibliotheek.*http://library.ifla.org/1277/1/200-debeij-en.pdf.

National Library of the Netherlands. (s.d.). *Resources & Research*. https://www.kb.nl/en.

Koninklijke Nederlandse Vereniging van Informatieprofessionals (KNVI). (2020). *Over de* KNVI. https://www.knvi.nl/over-knvi.

Koren, M. (2013). *Les bibliothèques aux Pays-Bas. Dans : Frédéric Blin éd., Les bibliothèques en Europe : Organisation, projets, perspectives* (pp. 211-228). Paris : Éditions du Cercle de la Librairie. https://doi.org/10.3917/elec.blin.2013.01.0211.

Larousse. (s.d.). *Pays-Bas : histoire.*https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Pays-Bas_histoire/185951.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. (2020, 30 avril). L'enseignement supérieur aux Pays-Bas. La France aux Pays-Bas : Ambassade de France à La Haye. https://nl.ambafrance.org/L-enseignement-superieur-aux-Pays-Bas.

Muziekweb. (s.d.) *Muziekweb is the music library of The Netherlands.* https://www.muziekweb.nl.

Oury, A. (2014, décembre). Pays-Bas : une carte unique pour toutes les bibliothèques du pays. *Les univers du livre Actualité*. https://actualitte.com/article/bibliotheque/pays-bas-une-carte-unique-pour-toutes-les-bibliotheques-du-pays.

Rabot, C. (2013). L'art du présentoir : un sens pratique professionnel à l'œuvre. *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF), (3). 31-35. https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-03-0031-005 ISSN 1292-8399.

Samenwerkingsverband Hogeschoolbibliotheken (SHB). (2019a). *Over ons*. https://www.shb-online.nl/over-ons/.

Samenwerkingsverband Hogeschoolbibliotheken (SHB). (2019b). *UKB/SHB Working Group Information Literacy*. https://www.shb-online.nl/information-literacy-en/working-group-information-%09literacy.

School for Information. (s.d). *About GO | School for Information*. https://schoolforinformation.org/about-go-opleidingen/.

Union européenne. (2020). *Pays-Bas*.https://europa.eu/european-union/about-eu/countries/member-countries/netherlands_fr#les-pays-bas-dans-l'ue.

Universalis. (2020). *Pays*-Bas. https://www.universalis.fr/encyclopedie/pays-bas.

Universiteitsbibliotheken & koninklijke bibliotheek (UKB). (s.d.). *Welkom bij UKB*. https://www.ukb.nl/.

Van Drimmelen, W., *Leerintveld*, A., *Vermeulen*, T. & *de Wolf*, C. (1994). *Honderd hoogtepunten uit de Koninklijke Bibliotheek – A Hundred Highlights from the Koninklijke Bibliotheek* (traduit par L. Croiset van Uchelen-Brouwer). Wanders Uitgevers. Repéré à https://www.kb.nl/en/organisation/organization-and-policy/history-of-the-kb.

Vereniging van Openbare Bibliotheken (VOB). (2019). *Onze vereniging*. https://www.debibliotheken.nl/informatie/onze-vereniging/.

29. Qatar

(Patricia Duchesne, Charlie Laviolette)

1. Profil du pays

Le Qatar est un petit émirat du Moyen-Orient qui compte une population de 2,4 millions d'habitants pour une superficie de 11 586 kilomètres carrés (CIA & Encyclopedia Britannica, s. d.). On sait peu de choses sur l'histoire du Qatar; son histoire moderne commence autour de la moitié du 18ième siècle, avec une vague d'immigration provenant du Koweït. À ce moment-là, la famille Āl Khalīfah y fonde une petite ville qui deviendra rapidement un centre d'échange. Cette famille dirigera l'État jusqu'au 20ième siècle, laissant sa place à des cheikh qui se lègueront le pouvoir. À la fin de la Première Guerre mondiale, le gouvernement britannique signe un traité avec le chef du Qatar qui lui confère le contrôle sur la politique étrangère en échange de protection. En d'autres mots, le Qatar devient à ce moment-là une espèce de colonie britannique (puisqu'il ne s'énonce plus en son propre nom, mais que quelqu'un d'autre le fait pour lui), tout comme plusieurs autres États de la région, aussi gérés par les britanniques.

En 1968, la Bretagne annonce qu'elle se retire du golfe Persique. Alors, trois ans plus tard, le 3 septembre 1971, le Qatar annonce son indépendance. On échange alors le traité de protectorat contre un traité d'amitié entre les deux nations. À ce jour, la relation entre les deux pays est encore très bonne (la preuve, l'anglais y est la seconde langue la plus parlée).

Il s'avère que 13% des réserves mondiales de gaz naturel se trouvent au Qatar, ce qui signifie que le pays possède la troisième plus grande réserve de gaz naturel au monde. Ainsi, autour de la moitié du 20ième siècle, le Qatar lance sa propre compagnie de pétrole et de gaz naturel. Cette compagnie permettra à leur économie de littéralement exploser; encore aujourd'hui, c'est grâce à ses ventes que le pays peut se vanter qu'il possède l'un des produits intérieurs bruts par habitant parmi les plus élevés au monde.

2. Histoire

Il est établi que le début de l'histoire des bibliothèques du pays commence dans la seconde moitié du 20ième siècle, soit autour des années 1950, moment où l'éducation formelle commence (Khalifa, 1992). Avant ça, il est admis que des intellectuels ouvraient au public

leur collection privée : une personne lettrée prenait un livre populaire et le lisait à ceux qui ne savaient pas lire. Ces rassemblements étaient assez populaires, suffisamment pour qu'une expression existe pour les définir : « Majalis Al Elm » (Khalifa, 1992), qu'on pourrait traduire librement par « salons du savoir ».

C'est aussi autour des années 50 que la première bibliothèque publique du pays est inaugurée, en 1956. Deux ans plus tôt, en 1954, on fonde la Bibliothèque Centrale du ministère de l'éducation. Ces deux bibliothèques ne feront toutefois pas long feu : en 1962, le gouvernement les fusionne et crée la Bibliothèque nationale du Qatar (Lux, 2012). Cette bibliothèque a donc un double mandat, celui de bibliothèque publique et celui de bibliothèque nationale. Pendant quinze ans, cette institution demeurera la seule bibliothèque publique du pays : il faudra attendre 1977 pour qu'une autre bibliothèque du même genre ne soit inaugurée. En 1991, on dénombre 24 bibliothèques publiques au Qatar (Khalifa, 1992).

En 2012, durant une cérémonie soulignant les cinquante ans de la bibliothèque nationale, on annonce la construction d'une toute nouvelle bibliothèque nationale qui viendra remplacer la première. Nous discuterons plus loin de cette bibliothèque.

3. Types de bibliothèques

3.1 Bibliothèque nationale

La bibliothèque nationale du Qatar, dont les plans ont été annoncés en 2012, a été inaugurée en avril 2018 à Doha, six mois après son ouverture au public en novembre de l'année précédente. Elle vient remplacer la bibliothèque Dar Al Kutub qui tenait auparavant le rôle de bibliothèque nationale (Lux, 2014). Réalisée par l'architecte Rem Koolhaas, la bibliothèque nationale du Qatar occupe un espace à aire ouverte de 45 000 pieds carrés et a été réfléchie de façon à évoquer à travers ses matériaux une progression dans le temps, du passé jusqu'au présent. L'espace se veut moderne et bien ancré dans la réalité des bibliothèques du 21e siècle (Qatar National Library, 2014). La mission de la BNQ se divise en plusieurs axes : la promotion de l'éducation, de la recherche et du développement communautaire et culturel (Medina Jr et Al-Khulaifi, 2017). Ses collections contiennent de nombreux documents pouvant répondre aux besoins de chacune de ses clientèles et on y retrouve de nombreux espaces publics et communautaires dédiés aux étudiants, aux enfants ou aux jeunes adultes, ainsi qu'un restaurant, un café et un auditorium, entre autres.

En tant que bibliothèque nationale, la BNQ a également pour mission de préserver l'héritage culturel et régional du Qatar. Elle contient une vaste collection de documents

anciens dont la numérisation a été entreprise à travers l'initiative du Digitization Laboratory, qui vise à rendre les documents disponibles aux chercheurs de partout dans le monde.

3.2 Qatar Digital Library

La Qatar Digital Library (QDL) est une initiative développée en 2012 par la bibliothèque nationale du Qatar, la Qatar Foundation et la British Library en collaboration avec la World Digital Library. La QDL cherche à faire la promotion des collections historiques ayant trait au monde arabe et islamique et à la région du golfe persique. La QDL contient près de 2 millions de documents numérisés et disponibles en libre accès directement sur le site web de l'organisation. On y retrouve des manuscrits, des cartes, des livres, des photos, etc (Qatar Digital Library, 2014).

3.3 Bibliothèques publiques

L'histoire des bibliothèques publiques au Qatar est relativement récente. La première bibliothèque publique du pays a ouvert ses portes en 1956, suite au don des collections personnelles du gouverneur de l'époque. En 1962, suite à sa fusion avec la Central Library of Ministry of Education, elle devient la bibliothèque Dar Al Kutub et adopte le rôle de bibliothèque nationale. Jusqu'en 1977, elle demeure l'unique bibliothèque publique du Qatar mais, entre 1977 et 1985, l'ouverture de six nouvelles branches fait grimper le nombre de bibliothèques publiques au pays. La culture des bibliothèques publiques au Qatar continue à se développer dans les années 80 et 90 où on voit grimper le nombre d'institutions ouvertes jusqu'à 24 en 1991. Toutefois, la fréquentation de ces dernières demeure limitée et elles ne semblent connaître qu'un succès très modéré avec les habitants (Henkel, Barth, Gremm et Stock, 2018).

La création de la BNQ en 2018, qui tient aussi un rôle de bibliothèque publique, se voulait une occasion de promouvoir la place de la bibliothèque publique au cœur du mode de vie des habitants du Qatar. On y retrouve plusieurs espaces citoyens et le bâtiment qui l'abrite se veut accueillant. Toutefois, son emplacement est considéré par certains comme un obstacle à son accessibilité, puisqu'elle se situe complètement dans l'ouest de la ville, en retrait du centre-ville et des autres zones-clefs de Doha. Une visite à la BNQ nécessite généralement des déplacements substantiels, d'environ une quinzaine de kilomètres. Comme on ne retrouve pas encore de réseau de transport en commun dans la ville, cela rend son accès encore plus difficile pour les habitants de Doha (Henkel, Barth, Gremm et Stock, 2018).

3.4 Bibliothèques universitaires

Bien que le Qatar n'ait que deux institutions universitaires locales, l'Université Hamad Bin Khalifa et l'Université du Qatar, il compte un bon nombre de bibliothèques

universitaires grâce aux campus internationaux présents dans le pays. Plusieurs de ces bibliothèques possèdent des collections spécialisées dans les domaines d'études qui sont enseignés dans leur établissement. Elles rendent également les documents numérisés ou digitaux présents dans le catalogue de leur bibliothèque principale accessibles aux étudiants de leur campus situé au Qatar. Dans le but de faciliter le partage de connaissances à tous les étudiant, un système de prêts inter-bibliothèques a été mis sur pied entre l'Université Hamad Bin Khalifa et les autres campus présents dans la Education City, une zone de douze kilomètres carrés située dans l'ouest de la ville de Doha où se retrouvent l'Université Hamad Bin Khalifa et sept campus internationaux. Cette zone, une initiative de la Qatar Foundation, vise à offrir une éducation de haut calibre à la population en invitant diverses universités internationales renommées à ouvrir un campus au pays.

La Bibliothèque Nationale du Qatar, elle aussi située dans la Education City, a également une vocation académique et de recherche. Son emplacement stratégique au sein du milieu universitaire du pays lui permet d'offrir ses ressources aux étudiants et aux membres du personnel et donc de se positionner comme une bibliothèque centrale du milieu académique (Lux, 2014).

3.5 Bibliothèques scolaires

Dès l'apparition des écoles dans les années 50, les bibliothèques scolaires y ont trouvé leur place mais, à l'époque comme pour aujourd'hui, ces dernières manquent de ressources et de personnel qualifié afin d'offrir un service de qualité aux élèves et au corps enseignant. Elles sont considérées comme importantes et se retrouvent dans toutes les écoles mais les bibliothécaires y travaillant n'ont généralement pas de formation dans le domaine de la bibliothéconomie ou des sciences de l'information. On commence toutefois à reconnaître le besoin de formation pour ces travailleurs.

3.6 Bibliothèques spécialisées

On retrouve quelques bibliothèques notables dans les musées du Qatar possédant des collections particulières. Le Musée d'art islamique du Qatar compte parmi ses collections plus de 21 000 livres sur l'art islamique, des livres rares et des manuscrits. Le Musée arabe d'art moderne quant à lui possède une collection de livres sur l'art arabe moderne ainsi qu'un catalogue électronique d'artistes arabes. Le Musée national du Qatar de son côté possède une collection de documents sur la gastronomie antique et une collection de livres rares.

Comme c'est le cas pour les autres bibliothèques du pays, des efforts sont déployés dans les bibliothèques muséales pour attirer des davantage visiteurs dans ces dernières. Le Musée d'art islamique, par exemple, a élaboré un programme de rayonnement et de sensibilisation vis-à-vis du public pour faire connaître sa bibliothèque et en augmenter la

fréquentation. Des clubs de lecture, des heures du conte et des expositions, entre autres, ont été mis sur pied à cet effet (Al Bloushi, Al Marzoq, et Parker-Leavy, 2017).

On retrouve aussi au Qatar certaines institutions privées, comme la bibliothèque Maktaba, située à Doha, une institution se spécialisant dans les collections pour enfants avec une programmation axée sur la découverte, la créativité et l'expérimentation. Cette bibliothèque est toutefois payante et des frais annuels d'abonnement doivent être déboursés afin de pouvoir emprunter des livres et participer aux activités organisées par celle-ci (Maktaba Children's Library, s.d.).

4. Cadre éducatif

Formation universitaire en sciences de l'information

Un programme de formation en bibliothéconomie et en sciences de l'information, la maîtrise en Library and Information Studies, a été offerte au Qatar de 2013 à 2020 par le University College London dans le cadre d'une entente entre l'Université et la Qatar Foundation (UCL, 7 juin 2020). La formation offerte au Qatar était accréditée par le CILIP (Chartered Institute of Library and Information Professionals), un corps professionnel du Royaume-Uni pour les travailleurs du domaine des sciences de l'information. Ce programme de 180 crédits avait une durée d'un an pour les étudiants inscrits à temps plein ou de deux ans pour ceux inscrits à temps partiel et préparait les étudiants à occuper un poste de bibliothécaire d'autres professionnels de l'information (UCL, 5 juin 2020).

En octobre 2020, le campus UCL-Qatar, qui se trouvait à l'intérieur de la Education City, a fermé définitivement ses portes après 10 ans d'activité et le programme de maîtrise en sciences de l'information ne sera plus offert que sur le campus principal de UCL, à Londres. Durant son cinquième forum annuel qui s'est tenu en octobre 2020, la Library Association in Qatar (LIA-Q) fait maintenant pression sur les institutions nationales pour la création d'un programme de formation en science de l'information aux cycles supérieurs (Doha Institute, s.d.).

La maîtrise était adaptée aux réalités du Qatar et offrait divers cheminement adaptés aux intérêts des étudiants. Les spécialisations offertes aux étudiants étaient les suivantes: Leadership and Management in Libraries, Librarianship for the Education Sector, Middle Eastern Librarianship et Archives, Records and Data Management. Ce dernier cheminement a été ajouté au programme en 2018 pour répondre à la demande croissante de professionnels spécialisés dans ce domaine au Qatar (Qatar Foundation, s.d.).

Actuellement, aucune formation universitaire, accréditation ou certification en bibliothéconomie et sciences de l'information n'est offerte au Qatar. L'Université du Qatar

a offert jusqu'en 2012 un programme de premier cycle en BSI mais ce dernier a fermé ses portes juste avant l'ouverture du programme de maîtrise offert par UCL (Henkel, Barth, Gremm et Stock, 2018).

5. Association de bibliothèques

L'association des bibliothèques au Qatar s'appelle la LIA-Q (The Library and Information Association in Qatar). Elle se base principalement sur les recommandations de L'AFLI (Arab Federation for Libraries and Information), qui est une association qui réunit les pays arabes sous une même bannière, parce qu'ils ont une histoire commune sous plusieurs aspects. La LIA-Q n'a toutefois été fondée que très récemment : le 1er novembre 2014 a eu lieu la première réunion des membres fondateurs de l'association. Ses buts généraux sont assez simples : améliorer la profession, les bibliothèques et les services qui y sont donnés. Bref, elle souhaite se désigner en tant que leader dans le développement du secteur de l'information et des bibliothèques au Qatar (IFLA, 2016).

Plus spécifiquement, l'association a cinq objectifs : premièrement, tirer parti des connaissances qu'ont les bibliothécaires dans les milieux où ils travaillent. Deuxièmement, répandre ces connaissances qu'ont les professionnels de l'information dans la communauté. Troisièmement, développer les connaissances culturelles et informationnelles de ses membres. Quatrièmement, encourager les relations professionnelles entre ses membres et promouvoir le travail d'équipe. Enfin, collaborer avec les librairies, les associations et les groupes, aussi bien localement qu'internationalement.

En 2014, elle ne comptait que 21 membres, et en 2016, elle en comptait déjà 245. Tranquillement, l'association se bâtit une réputation dans le milieu, ce qui lui permet d'être éventuellement mieux reconnue au Qatar comme une référence dans le milieu. En 2015, elle organise rapidement des évènements pour attirer les professionnels de l'information à mettre leurs compétences à profit. Entre autres, un salon du livre et un forum consacré aux professionnels de l'information du Qatar. Elle a aussi représenté le Qatar lors de la réunion de l'AFLI.

6. Cadre législatif

Les barrières du langage dans ce cas-ci sont un peu plus grandes, parce qu'il s'agit de législations qui sont écrites dans la langue officielle du pays : l'arabe. Nous avons tout de même trouvé quelques informations qui peuvent nous renseigner sur les lois qui régissent

les bibliothèques du pays. Entre autres, le décret numéro 14 de 1982, qui porte sur le dépôt de documents à la bibliothèque nationale du Qatar.

Plusieurs articles sont intéressants à présenter. Entre autres, l'article 3. Cet article précise que l'auteur, l'imprimeur et la maison d'édition doivent conjointement remettre cinq copies de leur édition à la bibliothèque nationale avant la préparation de la distribution (donc avant de pouvoir mettre leur livre en marché). Au Québec, ça s'apparente à la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec, qui impose le dépôt légal de tout document produit au Québec dans les sept jours suivant sa parution. Les deux différences à souligner sont qu'on ne demande que deux exemplaires, puis que le dépôt peut se faire suivant la parution du document. Au Qatar, on ne peut pas publier tant que le dépôt légal n'est pas fait. Autrement, c'est le même principe : en tant que gardienne du patrimoine culturel, la bibliothèque nationale se doit d'avoir des copies de chaque document publié au pays pour pouvoir les conserver.

Pour la suite du décret, on apporte des précisions. Par exemple, l'article 4 précise que les traductions sont soumises aux mêmes régulations. Les articles qui suivent apportent d'autres précisions, mais on peut noter notamment que ceux qui ne se soumettent pas à ces règles peuvent avoir des amendes variant entre 500 et 1000 Riyals. Cette loi est encore appliquée aujourd'hui, presque quarante ans plus tard. Malheureusement, c'est une des seules législations que nous avons trouvé qui soit liée à la bibliothèque, de près ou de loin. Autrement, nous avons trouvé des informations concernant les règles du copyright au Qatar; c'est le genre de choses qui peut avoir un impact, du moins, sur le travail des bibliothécaires. On sait par exemple que le fonctionnement du copyright au Qatar est à peu près le même que dans les pays occidentaux : la réutilisation d'une information est permise du moment que ce n'est pas fait dans un but lucratif (Pettifer, s.d.). L'important est de citer l'auteur correctement, sinon, il s'agit d'obtenir son autorisation. On peut expliquer cette prise de position par le fait que le Qatar soit très proche de la Grande-Bretagne, et donc, en soit grandement influencé.

7. Informations complémentaires

Encore en 2020, on trouve au Qatar des établissements dont l'accès est limité ou séparé selon le sexe des usagers(Henkel, Barth, Gremm et Stock, 2018). C'est le cas par exemple des bibliothèques de l'Université du Qatar qui conservent des règles basées sur des valeurs plus traditionnelles, où on retrouve des bibliothèques pour femmes et des bibliothèques pour hommes, par exemple, en contraste avec les établissements d'enseignement de la Education City qui ont adopté des standards plus proches de ceux

des universités occidentales. Ce choc culturel est inévitable dans le contexte actuel du Qatar, qui a choisi de devenir une économie basée sur le savoir.

Bibliographie

Al Bloushi, Z., Al Marzoqi, A., & Parker-Leavy, S. (2017). National Museum of Qatar Library – A new library in heart of museum. http://library.ifla.org/2406/

Decree- Law No. 14 of 1982 Depositing Compilations at the Qatar National Library (Dar Al Kutub). (1982). Consulté 11 décembre 2020, à l'adresse https://www.almeezan.qa/LawView.aspx?opt&LawID=482&language=en

Doha institute concludes the Fifth Annual Forum for the Library and Information Association in Qatar Doha Institute -. (s.d.). Consulté 15 décembre 2020, à l'adresse https://www.dohainstitute.edu.qa/EN/News/Pages/5th-Library-Conference.aspx

Henkel, M., Barth, J., Gremm, J., & Stock, W. (2018). Qatar National Library as part of a countrywide knowledge infrastructure. In LIS2018. International Conference on Library and Information Science. Bangkok, Thailand, August 8-10. Vol. 1, No. 1 (pp. 163-190). Taipeh, Taiwan: International Business Academics Consortium, 2018.

IFLA — Library associations are stronger together : IFLA hosts first ever BSLA Global Meeting in Manila, Philippines. (2016). Qatar. Consulté 11 décembre 2020, à l'adresse https://www.ifla.org/node/10535

Khalifa, S. A. (1992). Libraries and librarianship in Qatar. Journal of Information Science, 18(6), 481-489. https://doi.org/10.1177/016555159201800609

Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec, RLRQ c B-1.2. Consulté 16 décembre 2020, à l'adresse http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/B-1.2

Lux, C. (2012). Next Chapter of Knowledge Management in Qatar : The new Qatar National Library and its services. 11

Lux, C. (2014). Qatar National Library – Architecture as innovation in the Arab world. IFLA Journal, 40(3), 174-181. https://doi.org/10.1177/0340035214546984

Maktaba Children's Library. (s. d.). About. Consulté 16 décembre 2020, à l'adresse https://maktabaqatar.org/about/

Medina Jr, V. G., & Al-Khulaifi, H. A. (2017). Qatar National Library as a community engagement hub for young learners : What we have achieved as a new public library so far. http://library.ifla.org/2436/

Middle East : Qatar—The World Factbook—Central Intelligence Agency. (s. d.). Consulté 11 décembre 2020, à l'adresse https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/qa.html

Pettifer, S. (s. d.). CNA-Q LibGuides : Copyright @ CNA-Q: Qatar Copyright. Consulté 11 décembre 2020, à l'adresse https://library.cna-qatar.com/copyright/qatar

Qatar Foundation. (s.d.) UCL Qatar Adds New Modules to MA Degree in Library. Consulté 15 décembre 2020, à l'adresse www.qf.org.qa/media-center/ucl-qatar-adds-new-modules-to-ma-degree-in-library

Qatar Digital Library. (2014, juillet 30). About the Qatar Digital Library. Consulté 15 décembre 2020, à l'adresse https://www.qdl.qa/en/about

Qatar—History. (s. d.). Encyclopedia Britannica. Consulté 11 décembre 2020, à l'adresse https://www.britannica.com/place/Qatar

Our Building | Qatar National Library. (s. d.). Consulté 16 décembre 2020, à l'adresse https://www.qnl.qa/en/about/the-library-building

UCL. (2018, juin 5). Library and Information Studies MA. UCL Qatar. https://www.ucl.ac.uk/qatar/study/library-and-information-studies-ma

UCL. (2018, juin 7). About Us. UCL Qatar. https://www.ucl.ac.uk/qatar/about-us

30. République tchèque

(Nathan Herbaut, Audrey Gan-Ganowicz)

1. Profil du pays

La République tchèque est un pays d'Europe centrale. Sa superficie est de 78 867 km^2, sa capitale est Prague, sa devise monétaire est la couronne tchèque, elle adhère à l'OTAN en 1999 et elle est membre de l'Union européenne depuis 2004 (Central Intelligence Agency, s.d.; Machova, 2004, p.70).

La population tchèque s'élève à 10,7 millions d'habitants (Central Intelligence Agency, s.d.). Le tchèque est la seule langue officielle et il est parlé par 95% de la population du pays (Central Intelligence Agency, s.d.). La République tchèque est un pays urbanisé avec 74,1% de sa population vivant en ville (Central Intelligence Agency, s.d.). Le taux d'alphabétisation du pays est de 99% (Central Intelligence Agency, s.d.).

La République tchèque est une république parlementaire (Central Intelligence Agency, s.d.). Le Président de la République est le chef de l'État et il est élu pour cinq ans (Central Intelligence Agency, s.d.; Machova, 2004, p.70). En revanche, le chef du gouvernement est le Premier Ministre, il est nommé par le Président de la République pour un mandat de quatre ans (Central Intelligence Agency, s.d.).

2. Histoire

L'histoire des bibliothèques en République tchèque remonte au Moyen-Âge. En effet, ce sont dans les monastères de Bohême et de Moravie fondés au Xe et XIe siècles qu'on retrouve les premières bibliothèques religieuses regroupant des collections de manuscrits (Machova, 2004, p.69). Tout au long du Moyen-Âge, on trouve de riches fonds de livres dans les villes importantes, les centres religieux et au sein de la noblesse et de la riche bourgeoisie qui développent leurs propres bibliothèques comprenant des collections privées de livres (Machova, 2004, p.69; Balik, 1991, p.534). Les fonds de livres les plus importants furent ceux des bibliothèques rattachées à l'Université de Prague (ou Université Charles) fondée en 1348 (Machova, 2004, p.69; Bradley, Hauner, Odlozilik, Wiskemann, Zeman, s.d.; Preidel, s.d.).

Les bibliothèques tchèques continuent à se développer pendant le XVIe et le XVIIe siècles grâce à une situation économique et politique favorable (Balik, 1991, p.534). Puis, au XVIIe siècle, la perte de l'indépendance tchèque, suivie de la contre-réforme et de la germanisation de l'appareil d'État tchèque vinrent ralentir ce développement (Balik, 1991, p.534). En parallèle, l'émergence d'une conscience nationale tchèque grâce à l'expansion

de la littérature en langue tchèque marqua une nouvelle étape dans le développement des bibliothèques en République tchèque (Balik, 1991, p.534; Machova, 2004, p.69). En effet, à partir de la fin du XVIIIe siècle, des bibliothèques savantes importantes comme la bibliothèque universitaire de Prague, la bibliothèque du Musée national et la bibliothèque de la Société royale des sciences virent le jour (Balik, 1991, p.534). Ensuite, à partir de la période de la Renaissance nationale tchèque à la fin du XVIIIe siècle et au XIXe siècle, les bibliothèques publiques facilitaient l'accès à l'éducation et à la culture (Balik, 1991, p.534; Bradley, Hauner, Odlozilik, Wiskemann, Zeman, s.d.; Preidel, s.d.). Il est important de noter que ces bibliothèques publiques contribuaient à la lutte pour le développement de la langue tchèque (Balik, 1991, p.534).

La création de la Tchécoslovaquie en 1918 eut d'importantes conséquences sur le développement des bibliothèques (Blin, 2013, p.127). Dès 1919, une première loi sur les bibliothèques fut promulguée (Blin, 2013, p.127). C'est aussi à cette époque que la bibliothèque du Parlement de Prague vit le jour, que le réseau de prêt entre bibliothèques fut instauré à travers le pays et que la bibliothéconomie fut enseignée comme discipline dans les universités tchécoslovaques (Blin, 2013, p.127-128).

La prise du pouvoir par le parti communiste en 1948 marqua en profondeur les bibliothèques avec des contrôles drastiques, des restrictions et même la suppression des acquisitions d'ouvrages provenant de la littérature occidentale (Balik, 1991, p.535). Une seconde loi sur les bibliothèques promulguée en 1959 met en place un contrôle idéologique sur les bibliothèques. Ces dernières devinrent des outils pour l'éducation socialiste des travailleurs (Blin, 2013, p.128).

En fin de compte, il faudra attendre la « Révolution de velours » de 1989 qui marque la fin du régime communiste en Tchécoslovaquie et, en 1993, la séparation du pays en deux États indépendants, soit la République tchèque et la Slovaquie, pour que le milieu des bibliothèques se transforme radicalement (Blin, 2013, p.128). En effet, au cours des années 1990, la censure des livres et de l'information est abolie, les bibliothèques et leurs services se modernisent (Balik, 1991, p.536; Blin, 2013, p.128; Machova, 2004, p.72-75). De nouveaux cadres juridiques entrent en vigueur, les orientations politiques changent également et les valeurs professionnelles sont retrouvées (Blin, 2013, p.128). Bref, les bibliothèques tchèques évoluent et l'information en République tchèque redevient libre d'accès.

3. Types de bibliothèques

3.1 Bibliothèques scolaires et universitaires

Le réseau des bibliothèques scolaires en République tchèque comprend les bibliothèques desservant les écoles primaires, les lycées et les écoles secondaires professionnels. Le réseau s'est principalement développé à partir de 1990 avec la loi sur

les écoles primaires et secondaires (Balik, 1991, p.541). En effet, suite à cette loi, chaque école devait avoir sa propre bibliothèque. Cela a permis d'établir un réseau étendu de bibliothèques scolaires.

Cependant, c'est avec la loi de 1959 qu'un réseau de bibliothèque très spécialisé a été créé avec plusieurs types de bibliothèques divisés en plusieurs réseaux distincts (Blin, 2013, p.129). Le réseau des bibliothèques scolaires a ainsi été créé. Chaque réseau avait une bibliothèque centrale qui chapeautait la gestion de son réseau. C'est ainsi que s'est développée la coopération entre les bibliothèques en République tchèque et, plus spécifiquement, entre les bibliothèques scolaires (Blin, 2013, p.129).

Les bibliothèques universitaires font également partie de ce réseau assez développé. Ce type de bibliothèques comprend les bibliothèques des instituts d'enseignement supérieur, les bibliothèques de facultés et les bibliothèques de chaires (Balik, 1991, p.541). En 1991, l'élément central du réseau de bibliothèques scolaires en République tchèque était la bibliothèque pédagogique de l'État de Komensky (Balik, 1991, p.541). En 2013, on comptait en République tchèque 4000 bibliothèques scolaires et 104 bibliothèques universitaires (Blin, 2013, p.129).

3.2 Bibliothèques publiques

Les bibliothèques publiques de République tchèque ont considérablement évolué après la fin du régime communiste, c'est-à-dire dans les années 1990 et au début des années 2000 (Blin, 2013, p.128-129; Machova, 2004, p.74-75; Vasova, 1995, p.69). Les services en bibliothèques se sont modernisés; les bibliothèques, en tant que service public de l'information, sont reconnues comme des lieux centraux pour l'accès à l'information et à la connaissance; l'informatisation et les technologies de l'information (TIC) ont aussi fait leur apparition dans les bibliothèques publiques à cette époque (Blin, 2013, p.128-129 et 137; Machova, 2004, p.73; Vasova, 1995, p.70). Cependant, c'est la loi adoptée en 2001 sur « les bibliothèques et les conditions d'exécution des services publics de bibliothèque et d'information », laquelle s'appuie notamment sur le Manifeste de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques, qui viendra changer et restaurer le milieu des bibliothèques publiques (Blin, 2013, p.128-129 et 137; Machova, 2004, p.74-75). Le cœur du système des bibliothèques publiques devient la bibliothèque nationale tchèque qui possède, grâce à cette loi, un rôle de coordination et de conseil (Blin, 2013, p.128-129).

Le virage vers les technologies de l'information a eu lieu à plus grande échelle dans les bibliothèques publiques tchèques en 2000 avec le programme VISK (Services publics d'information en bibliothèque), celui-ci se concentrait sur l'innovation dans les bibliothèques publiques par l'apprentissage et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) (Blin, 2013, p.137). Plus précisément, la

formation des personnels des bibliothèques à l'usage des technologies de l'information a été développée grâce à ce programme (Blin, 2013, p.137). La République tchèque compte aujourd'hui plus de 5400 bibliothèques publiques, le nombre de visiteurs, d'usagers et de prêts, quant à lui, a continué d'augmenter au cours des dernières années (Blin, 2013, p.129; Public Libraries, 2014).

3.3 Bibliothèque parlementaire

La bibliothèque du Parlement tchèque sert avant tout les membres du Parlement et du Sénat (Blin, 2013, p.132). Sa collection est constituée d'environ 220 000 volumes portant sur le droit, l'histoire, les sciences politiques, la philosophie, la sociologie et l'économie, etc. (Blin, 2013, p.132; Chamber of Deputies Parliament of Czech Republic, s.d.). La collection comprend également des encyclopédies et des ouvrages de référence (Chamber of Deputies Parliament of Czech Republic, s.d.). La bibliothèque du Parlement tchèque donne aussi accès aux documents parlementaires tchèques, ainsi qu'aux rapports annuels et financiers des partis politiques du pays (Blin, 2013, p.132; Chamber of Deputies Parliament of Czech Republic, s.d.). En collaboration avec son partenaire slovaque, la bibliothèque mène un projet collaboratif de bibliothèque parlementaire numérique, cette dernière a pour objectif d'archiver et de donner accès à toutes les publications parlementaires depuis 1848 (Blin, 2013, p.132). La bibliothèque du Parlement tchèque administre et traduit aussi le thésaurus européen EUROVOC (Blin, 2013, p.132). Les services de la Bibliothèque du Parlement fournissent des services de prêts, des services de photoduplication (matériel de bibliothèque) et des services de référence (Chamber of Deputies Parliament of Czech Republic, s.d.).

3.4 Bibliothèques spécialisées

La République tchèque compte également plusieurs types de bibliothèques spécialisées. Parmi celles-ci, nommons les bibliothèques scientifiques, médicales, agricoles, de musées et techniques et des bibliothèques à mission très spécifique telles que les bibliothèques nationales pour les malvoyants (Balik, 1991, p.541; Blin, 2013, p. 132). En date de 1991, il existait huit bibliothèques scientifiques d'État dans le pays (Balik, 1991, p.538). Celles-ci comprennent entre autres la Bibliothèque scientifique d'État de Brno avec plus de 3 500 000 documents et la Bibliothèque scientifique d'État d'Olomouc qui propose 1500 000 titres (Balik, 1991, p.538). Parmi les bibliothèques scientifiques, on retrouve également l'Académie des sciences qui est une bibliothèque publique et qui propose ses services autant aux chercheurs scientifiques qu'au grand public (Blin, 2013, p.131-132).

Les bibliothèques médicales sont aussi présentes en République tchèque. Celles-ci sont mises à la disposition du personnel médical pour les accompagner dans leur pratique et leur recherche (Balik, 1991, p.540-541). De plus, la Bibliothèque nationale médicale tchèque

a créé un portail collaboratif national et une bibliothèque numérique pour pouvoir mieux diffuser l'information (Blin, 2013, p.131). Les bibliothèques professionnelles desservant les institutions médicales comprennent également des bibliothèques d'organismes spécialisés dans la fabrication de produits médicaux (Balik, 1991, p.540-541). La République tchèque compte ainsi quelque 140 bibliothèques professionnelles spécialisées dans le domaine médical (Balik, 1991, p.540). De plus, les institutions médicales détiennent des bibliothèques mises à la disposition des malades.

En République tchèque, des bibliothèques professionnelles techniques d'entreprises existent également. Ces bibliothèques sont utilisées par différents milieux scientifiques, techniques ou économiques et agissent en tant que centre d'information (Balik, 1991, p.540). Cependant, selon V. Balik, ces bibliothèques sont vouées à disparaître en raison des grands changements dans le secteur des entreprises industrielles (Balik, 1991, p.540).

3.5 Bibliothèque nationale

La bibliothèque nationale de République tchèque est la plus grande bibliothèque du pays, et par son importance culturelle, informative et historique, elle est l'une des bibliothèques les plus importantes d'Europe et du monde (Bibliothèque nationale de République tchèque, 2012; Balik, 1991, p.539; Machova, 2004, p.72). Elle ressort du ministère de la culture tchèque, elle dirige le catalogue collectif de la République tchèque connu sous le nom du CASLIN et la bibliographie nationale tchèque, elle aussi responsable de la collection pérenne des documents publiés en République tchèque et de leur mise à disposition au public (Bibliothèque nationale de République tchèque, 2012; Blin, 2013, p.129-130; Machova, 2004, p.72). De plus, la bibliothèque nationale tchèque conserve en deux exemplaires une copie de dépôt à l'échelle nationale de toutes les publications parues dans le pays (Library Legislation, 2014). La bibliothèque nationale de République tchèque possède des collections comprenant plus de 6,5 millions de volumes, elle acquiert chaque année près 80 000 nouveaux volumes (Bibliothèque nationale de République tchèque, 2012; Blin, 2013, p.130; Machova, 2004, p.72). Sa collection la plus importante est celle des livres rares avec 14 000 manuscrits et de 200 000 imprimés anciens (Blin, 2013, p.130). Toutefois, là où se démarque la bibliothèque nationale de République tchèque, c'est avec sa collection de la bibliothèque slave qui compte près de 800 000 volumes, lesquels sont spécialisés et consacrés aux études slaves (ou slavistique): littérature des nations slaves, études sur la littérature slave et imprimés anciens issus des différents peuples slaves et des diverses nations slaves (Bibliothèque nationale de République tchèque, 2012; Blin, 2013, p.130; Machova, 2004, p.72). Elle conserve aussi la collection « Mozartiana » qui regroupe des documents de musique précieux, elle est l'une des collections les plus consultées de la bibliothèque nationale tchèque et appartient au département de musique

de cette dernière (Bibliothèque nationale de République tchèque, 2012; Machova, 2004, p.72).

La bibliothèque nationale de République tchèque participe aux activités de l'UNESCO, elle prend part notamment au programme « Mémoire du monde » (Machova, 2004, p.72). Elle est membre de l'IFLA, ainsi que d'autres réseaux internationaux de bibliothèques (Blin, 2013, p.130; Machova, 2004, p.72). Enfin, en raison de son rôle central, la bibliothèque nationale tchèque s'occupe des activités liées à l'information spécialisée, à la normalisation, à la méthodologie, à la recherche, au conseil professionnel et à l'information professionnelle des bibliothécaires en République tchèque (Blin, 2013, p.129-130; Machova, 2004, p.72).

4. Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

En République tchèque, le cadre éducatif en sciences de l'information s'est surtout développé dans les années 1950 (Machova, 2004, p. 71). Celle-ci est assurée à la fois par le système d'éducation nationale et par le réseau des bibliothèques sous forme de formation permanente (Balik, 1991, p. 541). La formation fournie par le système d'éducation nationale débute au niveau secondaire. Des écoles de la ville de Prague et de Brno offrent ainsi des formations spécialisées en bibliothèque et en sciences de l'information (Machova, 2004, p.71). Les étudiants intéressés par cette discipline peuvent poursuivre leurs études au niveau universitaire.

En effet, la formation en sciences de l'information est offerte dans plusieurs universités de la République tchèque. La première à l'avoir intégré à son offre de programme est l'Université Charles à Prague au travers de l'Institut des sciences de l'information et bibliothéconomie (Blin, 2013, p.133). C'est également le programme le plus reconnu en sciences de l'information dans ce pays (Blin, 2013, p.133). La formation y est diversifiée et se divise en trois branches principales, soit la spécialisation scientifico-informatique, bibliothéconomique ou scientifico-bibliothéconomique (Balik, 1991, p.541). D'autres choix de formation s'offrent également aux étudiants intéressés par le domaine des sciences de l'information. En effet, l'Université Masaryk à Brno et l'Université de Silésie à Opava proposent également des programmes universitaires (Blin, 2013, p.133).

Ensuite, des formations permanentes ou postuniversitaires sont aussi proposées aux personnes travaillant déjà dans le domaine des sciences de l'information. Le système de formation est organisé au niveau régional par les grandes bibliothèques de la République tchèque (Blin, 2013, p.133). Ainsi, l'Institut de bibliothéconomie de la Bibliothèque nationale à Prague offre des cours de formation permanente dans le domaine (Blin, 2013, p.133). D'autres types de bibliothèques, telles que les bibliothèques scientifiques d'État ou les bibliothèques centrales des réseaux offrent également des formations (Balik, 1991, p.

542). Celles-ci sont données sous forme de stage ou de séminaires et sont souvent plus techniques que celles offertes dans le système scolaire national (Balik, 1991, p.542).

5. Association de bibliothèques

La République tchèque possède trois associations de bibliothécaires principales. La première est « l'Association des professionnels de bibliothèques et de l'information de la République tchèque » (SKIP) (Blin, 2013, p.134). Elle fut fondée en 1968, mais abolie par le ministère de l'intérieur tchécoslovaque dès 1970 pour des raisons politiques (Blin, 2013, p.134). Elle fut néanmoins rétablie en 1990 (Blin, 2013, p.134). La mission du SKIP est d'essayer d'améliorer de manière systématique les services de bibliothèque et d'information, ainsi que de défendre l'image de la profession (Blin, 2013, p.134; Library Associations: Associations of Libraries in the Czech Republic, 2014). Elle est membre de l'IFLA depuis 1990 et l'association a aussi participé à des projets nationaux, européens et internationaux (Library Associations: Associations of Libraries in the Czech Republic, 2014). Elle organise les contacts professionnels et sociaux entre les professionnels des bibliothèques et de l'information, coopère avec les bibliothèques et les milieux de l'information, participe à la formation professionnelle des spécialistes de l'information et contribue à la formation permanente des professionnels des bibliothèques et de l'information (Library Associations: Associations of Libraries in the Czech Republic,2014). L'association organise aussi des activités professionnelles qui prennent place au sein de sections et de commissions (sections pour les bibliothèques publiques, les bibliothèques universitaires, les bibliothèques scolaires). L'association s'occupe également d'éducation, de publication et de comités d'affaires étrangères (Library Associations: Associations of Libraries in the Czech Republic, 2014).

La seconde est « l'Association des bibliothèques de la République tchèque » (SDRUK) (Blin, 2013, p.134). Elle fut fondée dans les années 1990 avec pour mission d'organiser des évènements professionnels destinés, en particulier, à la recherche et aux bibliothèques spécialisées (Blin, 2013, p.134; Library Associations: Associations of Libraries in the Czech Republic, 2014). L'association publie une série de sources d'information, laquelle comprend des répertoires de bibliothèques, des dictionnaires terminologiques et des aides méthodologiques (Library Associations: Associations of Libraries in the Czech Republic, 2014). L'association agit dans plusieurs domaines: les acquisitions documentaires, la bibliographie, les collections patrimoniales, la formation à l'information, les technologies de l'information, le soutien aux fonctions régionales des bibliothèques, etc. (Blin, 2013, p.134).

La troisième est « l'Association des bibliothèques des universités tchèques » (AKVS) (Blin, 2013, p.135). Elle fut fondée en 2002 et ses membres proviennent des bibliothèques

universitaires tchèques et des bibliothèques des institutions d'enseignement supérieur du pays (Blin, 2013, p.135; Library Associations: Associations of Libraries in the Czech Republic, 2014). Les activités de l'association sont menées par des groupes de travail qui s'occupent de l'éducation dans le milieu de l'information, de la maîtrise de l'information, des sources d'information électroniques, des mémoires et des thèses électroniques (Library Associations: Associations of Libraries in the Czech Republic, 2014). L'association possède plusieurs missions et plusieurs objectifs. Elle promeut, elle développe et elle supporte les bibliothèques universitaires de la République tchèque (Library Associations: Associations of Libraries in the Czech Republic, 2014). Elle facilite les négociations des bibliothèques universitaires tchèques avec leurs fournisseurs d'information afin d'améliorer leurs opportunités d'achat et d'octroi de licences rentables de ressources d'information électroniques (Library Associations: Associations of Libraries in the Czech Republic, 2014). Elle supporte la collaboration et le partenariat tant au niveau national qu'au niveau international, cela dans l'objectif d'aider l'avancement continuel et l'efficacité des activités et des services de bibliothèques, des milieux de l'éducation et de l'apprentissage, ainsi que de la diffusion d'activités de maîtrise de l'information, etc. (Library Associations: Associations of Libraries in the Czech Republic, 2014).

6. Cadre législatif

Le cadre législatif de la République tchèque s'explique en trois temps, soit avec la loi de 1919 sur les bibliothèques publiques municipales, la loi de 1959 sur le système unique des bibliothèques et la loi fondatrice des bibliothèques et de leurs conditions d'exécution de 2001.

Tout d'abord, la loi sur les bibliothèques publiques municipales ou loi sur les bibliothèques communales est adoptée en 1919. Elle vise à refléter la pluralité de minorités culturelles sur le territoire. Avec cette loi, chaque commune doit avoir une bibliothèque indépendante ou, du moins, créer au sein d'une bibliothèque des sections spécialisées pour représenter adéquatement ces minorités (Library Legislation, 2014). L'argent investi pour la création et la maintenance de la bibliothèque est calculé selon le taux de richesse par habitant de la municipalité (Library Legislation, 2014). L'obligation contenue dans la loi de soutenir ces bibliothèques financièrement permet de s'assurer de la pérennité du réseau (Balik, 1991, p.535). La loi encadre également la présence d'un bibliothécaire professionnel au sein des bibliothèques. Ainsi, chaque municipalité comptant plus de 10 000 habitants avait l'obligation d'engager un bibliothécaire professionnel (Library Legislation, 2014). La loi de 1919 encourage aussi la création de bibliothèques spécialisées et de bibliothèques universitaires (Blin, 2013, p.127). Ainsi, en dix ans, la Tchécoslovaquie

comptait une bibliothèque par tranche de 813 habitants (Library Legislation, 2014). Ce réseau va se maintenir dans le pays jusque dans les années 1980 (Machova, 2004, p. 69).

Ensuite, une seconde loi entourant les sciences de l'information est adoptée en 1959, soit sous le régime communiste. Il s'agit de la loi sur le système unique des bibliothèques. Cette loi a créé une centralisation des bibliothèques. Ainsi, les différents types de bibliothèques sont placés sous l'égide d'une bibliothèque centrale (Va'Sŏva, 1995, p.69). C'est cette bibliothèque qui a la tâche d'acheter et de distribuer les livres au sein de bibliothèques de sa communauté (Va'Sŏva, 1995, p.69). Par l'application de la loi de 1959 qui met en place un système unifié de bibliothèques, ces dernières sont alors comprises au sein de réseaux séparés selon leur type: bibliothèques publiques, bibliothèques scolaires, bibliothèques scientifiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques médicales, etc (Library Legislation, 2014). De plus, un Bureau central des bibliothèques est créé. Celui-ci permet entre autres au parti communiste d'assurer une censure (Blin, 2013, p.128). C'est d'ailleurs en raison de cette censure de l'État que des collections spécialisées de livres censurés font leur apparition en 1970 (Blin, 2013, p.128). Les bibliothèques deviennent à la fois un outil d'éducation qu'un outil politique. Ainsi, les bibliothécaires doivent avoir une accréditation politique pour pouvoir pratiquer leur métier (Blin, 2013, p.128). Cette loi doit aussi protéger l'emplacement des bibliothèques. Cependant, cette partie de la loi n'a pas été respectée dans de nombreux cas (Va'Sŏva, 1995, p.70). C'est toutefois grâce à celle-ci qu'une coopération va naître entre les bibliothèques et qu'une professionnalisation du domaine sera encouragée (Blin, 2013, p.128).

Finalement, la loi fondatrice pour les bibliothèques sera créée en 2001. Cette loi arrive après la Révolution de velours de 1989 qui apporte des changements importants pour le pays, dont de nouveaux cadres juridiques (Blin, 2013, p.128). La loi fondatrice pour les bibliothèques permet de contrôler les institutions qui souhaitent entrer dans un système centralisé de bibliothèques. Les services de la bibliothèque et l'accès à l'information doivent alors être accessibles à tous sans discrimination et la bibliothèque doit être inscrite au registre des bibliothèques du Ministère de la Culture (Library Legislation 2014). Suite à cette loi, quatorze nouvelles régions sont également créées et les bibliothèques régionales ont plus de pouvoir qu'auparavant (Machova, 2004, p. 74). Au centre de ce système, la Bibliothèque nationale soutient les autres bibliothèques du système entre autres en agissant en tant que représentant pour de la gestion des droits d'auteurs reliés à l'usage des livres (Machova, 2004, p. 72). Cette dernière loi est donc venue clarifier et renforcer le système des bibliothèques en République tchèque.

7. Information complémentaire/particularités

L'une des particularités de la bibliothéconomie tchèque, c'est que même sous le régime

communiste (à l'époque de la Tchécoslovaquie), des réseaux spécialisés et hiérarchisés de différents types de bibliothèques (publiques, médicales, scientifiques, scolaires, universitaires, etc.) sont demeurés en vigueur (Blin, 2013, p.128).

8. Références

Balik, V. (1991). Les bibliothèques de la République tchèque. *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF), (6), 534-542. https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-06-0534-005.

Bibliothèque nationale de République tchèque. (2012, 18 septembre). *Some facts and figures*. http://www.en.nkp.cz/about-us/about-nl/national-library-s-history/characteristics.

Bradley, J.F.N., Hauner, M., Odlozilik, O., Wiskemann, E. et Zeman, Z.A.B. (s.d.). Czechoslovak history. Dans *Encyclopedia Britannica*. https://www.britannica.com/topic/Czechoslovak-history.

Central Intelligence Agency. (s.d.) *The World Factbook: Europe: Czechia*https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ez.html.

Chamber of Deputies Parliament of Czech Republic. (s.d.). *Parliamentary Library*. https://public.psp.cz/en/sqw/hp.sqw?k=2000.

Czech Library and Information Science Portal. (2014, 8 décembre). *Library Associations: Associations, Corporations and Partnerships of Libraries in the Czech Republic*. http://ipk-en.nkp.cz/library-associations-corporations-library-prizes-and-competitions-support-of-reading-and-readers/01_Assoc.htm.

Czech Library and Information Science Portal. (2014, 8 décembre). *Library Legislation*. http://ipk-en.nkp.cz/legislation/01_Legislation.htm.

Czech Library and Information Science Portal. (2014, 8 décembre). *Public Libraries*. http://ipk-en.nkp.cz/libraries-in-cr-and-their-organisation-library-statistics/03_Public.htm.

Les bibliothèques en République tchèque et en Slovaquie. (2013). Dans F. Blin (dir.), *Les bibliothèques en Europe: Organisation, projets, perspectives* (p. 127-139). Éditions du Cercle de la Librairie. https://doi.org/10.3917/elec.blin.2013.01.0127"

Machova, A. (2004). Les transformations du réseau des bibliothèques en République tchèque. *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF), (3), 69-77. https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-04-0069-011.

Preidel, H. (s.d.). Charles IV Holy Roman emperor. Dans *Encyclopedia*

Britannica. https://www.britannica.com/biography/Charles-IV-Holy-Roman-emperor.

Va'Sŏva, L. (1995). Public libraries in the Czech Republic. *The International Information & Library Review*, 27(1), 69-74. https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1057231705800098.

31. Roumanie

(Cristina Cernopolc, Irina Buian)

1. Profil du pays

La Roumanie est un pays européen qui se situe en Europe de l'Est. Sa superficie territoriale est de 238,397 km2 et sa population totale est de 21 302 893 habitants. Le pays est divisé en 41 comtés et la municipalité de Bucarest. La Roumanie a pour capitale la ville de Bucarest, pour langue officielle la langue roumaine et pour monnaie nationale le leu roumain (RON). La grande majorité de la population s'identifie de tradition chrétienne orthodoxe, environ 81 % (Wikipédia).
Située aux confins de l'Europe du Sud-Est et de l'Europe centrale et orientale, la Roumanie a comme pays frontaliers l'Ukraine et la Moldavie au nord et à l'est; la Hongrie et la Serbie à l'ouest et la Bulgarie au sud. La géographie du pays est structurée par les montagnes Carpates, le fleuve Danube et le littoral de la mer Noire (Central intelligence agency, 2020).
La Roumanie est une république semi-présidentielle. L'État est organisé selon le principe de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs – législatif, exécutif et judiciaire – au sein d'une démocratie constitutionnelle. Le président est élu par vote universel, égal, direct, secret et libre pour une durée de cinq ans. La Roumanie fait partie de l'Union européenne à partir de 2007. Elle est membre de différentes organisations internationales comme : l'ONU, l'OTAN, l'OSCE, le FMI etc.

2. Histoire

L'histoire des bibliothèques en Roumanie est lacunaire. Même s'il y circulait des livres dès la fin du XIVe siècle, il y a peu d'informations consignées. Au début du XVe siècle en Roumanie sont imprimés des livres en slave, en grec, en arabe, en turc.
Un règlement de la bibliothèque métropolitaine, qui date de 1715, contient les premières consignations détaillées en ce qui concerne les livres. Elles étaient enregistrées dans un

registre-inventaire et mises sous la garde d'un bibliothécaire. Le prêt à domicile s'effectue sur demande écrite approuvée par le bibliothécaire. Le règlement servit de modèle à toutes les autres bibliothèques religieuses. (Buluta, 2000. p. 83.)

Avec la promulgation de la Constitution, en 1831, l'organisation d'un système laïque des bibliothèques devint réalité. Nommée le Règlement organique, elle prévoit à Bucarest et Craiova, les plus grandes villes du pays, l'établissement de deux bibliothèques dans les institutions d'enseignement public. Le bibliothécaire est un professeur désigné pour cette fonction (Mătușoiu, 2001).

Dans la capitale du pays, à Bucarest, la bibliothèque est organisée autour du Collège national Saint-Sava. Y sont transférés des livres des bibliothèques de la Métropolie et des plus importants monastères et églises. En vertu de deux lois (le Règlement de l'école et le Règlement de la censure) qui sont adoptées en 1833, les imprimeurs sont obligés d'envoyer à la bibliothèque Saint-Sava cinq exemplaires de tous les livres imprimés et un exemplaire de chaque numéro de périodique. Le fonds, d'approximativement 10 000 volumes provenant du patrimoine de la Métropolie, de la bibliothèque du prince Nicolae Mavrocordat et de la collection du savant français Sonnini Manoncourt, était catalogué selon les langues, utilisant la classification du bibliographe Jacques-Charles Brunet.

L'unification des principautés roumaines, la Valachie et la Moldavie en 1859 est un moment historique important. La réorganisation administrative du pays suscite aussi la réforme des bibliothèques. La bibliothèque Saint-Sava devient la Bibliothèque publique centrale, qui occupait le Palais de l'Académie, aujourd'hui l'université de Bucarest. Le prêt à domicile est introduit et le service de la lecture publique est gratuit. Dès 1898, les 320 premières bibliothèques rurales se sont créées. Elles avaient une double fonction, celle de l'école et celle du centre communautaire. (Carlea, 2016)

En 1901 tout le patrimoine des publications du domaine public est transféré à la bibliothèque de l'Académie roumaine, institution qui avait le statut de fondation culturelle. Elle a réussi à attirer les plus valeureux bibliographies du pays. Pendant la Seconde Guerre mondiale, la bibliothèque publique de Bucarest reste fermée. Elle reprend ensuite son activité, mais son rôle et sa contribution sont modestes. Après le Guerre, selon un modèle issu de l'occupation soviétique, sont apparues huit bibliothèques d'arrondissement, indépendantes l'une de l'autre, chacune avec ses filiales. (Corobca, 2014, p. 78.)

Aujourd'hui, le développement des bibliothèques roumaines implique la récupération des décalages historiques et l'adaptation aux défis contemporains. (Rotaru, 2008, p. 53.)

3. Types de bibliothèques

Nationale

La Bibliothèque Nationale de Roumanie (BNR), est située dans la capitale du pays, dans la ville de Bucarest. La plus grande bibliothèque du pays a été ouverte au public le 23 avril 2012. Selon les historiens, la bibliothèque est originaire de la Bibliothèque du Collège Saint Sava de Bucarest. L'un des plus anciens représentants des bibliothèques, il est mis en service en 1838. À cette époque, le fonds de la bibliothèque comprenait environ 1 000 volumes. Après l'Union des Principautés Roumaines en 1859 la bibliothèque a acquis le statut de Bibliothèque Nationale et plus tard la bibliothèque centrale. En 1864, elle a été nommée Bibliothèque centrale d'État par la législation publique, et a conservé ce nom jusqu'en 1901. En 1955, la Bibliothèque centrale d'État remplissait déjà le statut de Bibliothèque nationale selon les normes de l'UNESCO. En janvier 1990, la Bibliothèque Centrale d'État a été nommée Bibliothèque nationale de Roumanie et a conservé ce nom jusqu'à ce jour. En 2006, le Ministère de la Culture a décidé de transformer le bâtiment en un centre culturel et une bibliothèque nationale. Le coût final du centre culturel et de la Bibliothèque nationale atteint 106 millions d'euros. La bibliothèque contient 14 salles de lecture et une collection de plus de 12 millions de livres.

Public

La Roumanie se compose de 41 districts. En 2017, selon l'Institut National des Statistiques, la Roumanie possède plus de 9000 bibliothèques. Les bibliothèques publiques comprennent: Bibliothèque Métropolitaine de Bucarest, bibliothèques de districts, bibliothèques municipales, bibliothèques communales. La liste suivante présente 17 des bibliothèques publiques les plus importantes:

1. Bibliothèque Batthyaneum – a été fondée en 1798 à Alba Iulia, en Transylvanie.
2. Bibliothèque Teleki-Bolyai de Targu Mures – a été construite en 1802.
3. La Bibliothèque du Comté "Mihai Eminescu" de Botosani – a été inaugurée en 1882.
4. Bibliothèque "V.A. Urechia" de Galați – a été fondée en 1889.
5. Bibliothèque du Comté "Costache Sturdza" – a été fondée en 1893 à Bacau.
6. Bibliothèque du Comté de Timis "Sorin Titel" – a été ouverte en 1904 à Timisoara.
7. Bibliothèque du Comté "Alexandru et Aristia Aman" – a été fondée en 1908 à Craiova.
8. Bibliothèque du Comté "A.D. Xenopol" d'Arad – a ouvert ses portes au public en 1913.

9. Bibliothèque du Comté “Vasile Voiculescu” – a été inaugurée en 1914 à Buzau.
10. Bibliothèque “Octavian Goga” de Cluj – a été ouverte en 1920 à Cluj-Napoca.
11. Bibliothèque du Comté “Gheorghe Asachi” – a été ouvert en 1920 à Iasi.
12. Bibliothèque du Comté “Nicolae Iorga” – a été fondée en 1921 à Ploiesti.
13. Bibliothèque de Bucovine “I.G. Sbiera” – a été inauguré en 1923 à Suceava.
14. Bibliothèque du Comté “I.N. Roman” – a été ouvert en 1931 à Constanta.
15. Bibliothèque du comté “Nicolae Milescu Spătarul” – a ouvert ses portes au public en 1951 à Vaslui.
16. Bibliothèque Régionale Centrale de Baia Mare – a été fondée en 1951, en 2003 a été renommé Bibliothèque du Comté “Petre Dulfu” à Baia Mare dans un immeuble moderne.
17. La Bibliothèque française d’Omnia a été inaugurée en 1991 à Craiova.

Bibliothèque universitaire

La Bibliothèque Académique de Bucarest a été fondée en 1867. L’objectif principal de la bibliothèque est de collecter et de préserver ses collections du fonds national de manuscrits et l’impressions sur l’histoire et la culture roumaines ainsi que sur l’histoire de la civilisation universelle. Elle fait acquisition au pays et à l’étranger de documents spécifiques, importants pour l’identité culturelle et nationale de la Roumanie. Dans son Dépôt Légal on peut trouver le département avec les publications des Nations Unies. La collection de la bibliothèque contient des livres anciens datant de 1507. Au total, il existe 9 bibliothèques universitaires dans le pays: Bibliothèque Universitaire Centrale de Cluj-Napoca, Bibliothèque de l’Université de Médecine et de Pharmacie Victor Babes (Cluj-Napoca), Bibliothèque de l’Université de Craiova, Bibliothèque Universitaire Centrale “Mihai Eminescu” de Iasi, Bibliothèque Universitaire Centrale “Eugen Todoran” de Timisoara, Bibliothèque de l’Académie Roumaine (Bucarest), Bibliothèque Universitaire Centrale de Bucarest “Carol I”, Bibliothèque centrale de l’Université Polytechnique (Timisoara), Bibliothèque Universitaire de Médecine et de Pharmacie “Carol Davila” (Bucarest).

Scolaire

Les bibliothèques scolaires fonctionnent sur la base de la législation établie par le Ministère de l’éducation, de la recherche, de la jeunesse et des sports. Les bibliothèques scolaires servent les étudiants, les enseignants et la communauté locale qui sont à certains niveaux de compétence éducative pour améliorer la qualité du processus éducatif et l’apprentissage tout au long de la vie.

L’organisation et le fonctionnement des bibliothèques scolaires impliquent une

certaine politique documentaire qui détermine la séquence de création des collections, pour un développement plus efficace des collections, la reconstitution et la mise à jour du fonds documentaire en fonction des besoins des utilisateurs, l'organisation, le libre accès à l'information, la mise en œuvre et la promotion de l'éducation à l'information et de la culture de l'information. Les bibliothèques scolaires et les centres de documentation et d'information (CDI) permettent d'accéder aux ressources d'apprentissage en ligne (e-learning) et à la Bibliothèque virtuelle de l'école. L'une des plus anciennes bibliothèques scolaires est la bibliothèque du gymnase Gheorghe Nicolau, qui a été ouverte en 1859 et faisait partie du Cercle culturel de "Constantin Meisiner".

Militaire

Bibliothèque Militaire Nationale a été fondée en 1860, c'est une institution militaire, culturelle, scientifique et éducative d'importance nationale, situé dans la capitale Bucarest qui est responsable de l'organisation et de la gestion des activités de bibliothèque dans l'armée, donnant accès à l'information et aux documents à ceux qui sont impliqués dans le domaine de son patrimoine.La collection de la bibliothèque contient plus de 200.000 volumes, y compris des encyclopédies nationales et internationales, des encyclopédies militaires publiées dans différents pays, des œuvres d'histoire, d'art et de science militaires, de technologie civile et militaire, des œuvres dans tous les domaines de la connaissance et de la créativité humaine, y compris la littérature et l'art. (page web de Bibliothèque militaire nationale)

Religieux

À Bucarest, il est possible de trouver une bibliothèque avec un profil théologique appelée Bibliothèque du Saint Synode, elle a été construite en 1877 et est un représentant de l'Église Orthodoxe Roumaine. Elle a commencé son activité en 1912 et a continué jusqu'à ce jour en tant que structure de recherche, d'information et documentaire, culturelle et académique. La collection de la bibliothèque se compose principalement de documents à contenu théologique, et il existe également des volumes sur l'histoire, la philologie, la philosophie, les encyclopédies, les dictionnaires, les traités, les anthologies, les bibliographies, les monographies, les manuels, les thèses de doctorat qui sont à la disposition des lecteurs. Le fonds de la bibliothèque est reconstitué grâce à des dons ou des acquisitions de l'étranger. (page web d Bibliothèque du Saint Synode)

4. Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Au XXIe siècle, alors que l'accès aux sources d'information scientifique et culturelle est devenu une priorité incontestable, autant en Europe qu'en Roumanie, la constitution, la gestion et la communication des collections dans les institutions de bibliothèque et, en général, l'information documentaire nécessitent une spécialisation réfléchie et complexe.
Parmi les pionniers de la bibliothéconomie roumaine, il faut nommer trois personnalités qui ont définitivement marqué le cours de l'histoire dans ce domaine. Le premier sera Nicolae Georgescu-Tistu (1894-1972) qui a étudié au Collège de France, à l'École de Chartes, mais aussi à l'American School of Librarians de Paris. Il fut l'élève de Gabriel Henriot et un collègue entre autres de Suzanne Briet (1894-1989), plus tard bibliothécaire et pionnière de la documentation en France. Ioachim Crăciun (1898-1971) a suivi également une spécialisation à l'École de Chartes. C'est lui qui inclut la bibliologie comme discipline d'étude de niveau supérieur. Nicolae Georgescu-Tistu et Ioachim Crăciun ont suivi pareillement des études à l'Institut international de bibliographie de Bruxelles, où ils étaient étudiants du célèbre Paul Otlet, le fondateur de la documentation scientifique. Dimitrie Drăgulănescu (1903-1983) a réalisé la première édition roumaine de la Classification décimale universelle (Classification décimale universelle, 1938), mais son adoption de manière unitaire et généralisée pour tous les types de bibliothèques roumaines n'a lieu qu'après 1952. (Buluta, 2000, p. 121.)
L'enseignement universitaire de la bibliothèque en Roumanie a été créé en 1932 simultanément à Bucarest et à Cluj sous la direction des professeurs Nicolae Georgescu-Tistu et Ioachim Crăciun. Les années de difficultés ont suivi lorsque ces enseignants ont également été éliminés de l'éducation. Dans les années 1960, il a été complètement liquidé. Pendant quatre décennies, la Roumanie n'a pratiquement pas eu de formation en bibliothéconomie, étant le seul pays d'Europe dans cette situation. (Buluta, 2000, p.156.)
Après la chute du régime communiste, à partir de 1990, des conditions favorables à la création des facultés et des collèges avec un profil de bibliothèque dans plusieurs centres universitaires du pays sont apparues. L'initiative de reprendre et de moderniser l'enseignement supérieur en bibliothéconomie appartient au professeur universitaire Ion Stoica, directeur général de la B.C.U. (Bibliothèque Centrale Universitaire de Bucarest), qui a fondé en 1990 le département de bibliologie et des sciences de l'information à la Faculté des lettres de l'Université de Bucarest. Dans les années suivantes, des sections similaires sont apparues dans d'autres centres universitaires comme : les universités d'Oradea, Cluj-

Napoca et Timisoara; à Sibiu, Targoviste et Brasov, des collèges postsecondaires et des écoles de bibliothéconomie ont été créés.

Le département de bibliothéconomie à l'Université Timisoara est créé en 1999. Les disciplines d'études dans le domaine de la bibliologie et de la bibliothéconomie occupent environ la moitié du nombre d'heures du cursus, l'autre partie étant occupée par les matières de la seconde spécialisation. Les quatre années d'études sont complétées par l'examen de licence et la soutenance de la thèse de licence, après quoi les diplômés recevront le baccalauréat, qui certifie l'obtention du diplôme de la Faculté des lettres et d'histoire, spécialisation Bibliothèque-Lettres. Aujourd'hui l'ancien programme est devenu un programme de troisième cycle en bibliothéconomie, information et documentation (domaine d'études: sciences de la communication; sciences de l'information et de la documentation) est destiné aux médiateurs de l'information: bibliothécaires, documentalistes, professeurs de documentaire, responsables de la gestion de l'information bibliographique, etc., n'ayant pas suivi une formation spécialisée en sciences de l'information et de la documentation, dans un établissement d'enseignement agréé par le ministère de l'Éducation et de la Recherche.

À l'université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca, au Département d'histoire et de philosophie, des cours de troisième cycle en Bibliothéconomie et sciences de l'information se donnent aux diplômés titulaires d'un baccalauréat, aux bibliothécaires du réseau du ministère de l'Éducation et de la Recherche et du réseau des bibliothèques publiques, aux documentaristes des centres d'information ou du réseau des médias, suppléants ou non qualifiés de bibliothécaires. Le programme d'études forme des compétences spécialisées dans le domaine du traitement traditionnel et informatisé des documents de la bibliothèque, fournit également des lignes directrices pour la gestion et la gestion moderne de l'information et des activités de la bibliothèque, afin d'assurer le fonctionnement optimal des bibliothèques ou des centres info-documentaires. En même temps, il offre une ouverture sur les aspects techniques de l'édition de publications et d'autres éléments du travail éditorial dans le domaine de l'édition.

Un baccalauréat spécialisé en Sciences de la documentation et l'information d'une durée de trois ans est offert à l'Université Lucian Blaga à Sibiu. Le programme vise à former des professionnels de la gestion des ressources documentaires pour différents milieux, dont les bibliothèques et les centres d'archives de différentes institutions.

5. Organisations de bibliothèques

L'Association Nationale des Bibliothécaires et des Bibliothèques Publiques de Roumanie (ANBPR) a commencé son activité en 1990 et a le statut d'entité juridique apolitique, non gouvernementale et à but non lucratif. L'ANBPR est une organisation professionnelle qui vise à rassembler, au niveau national, des personnes physiques et morales qui, par profession, attribution et préoccupation, participent ou soutiennent la profession de bibliothécaire, le développement de la bibliothéconomie et la science de l'information et de la documentation. (ANBPR)

L'ANBPR est membre fondateur de l'Alliance numérique pour la Roumanie. L'ANBPR est membre à part entière de la Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques – IFLA. En 2012, ANBPR et l'Association des bibliothécaires de Roumanie (ABR) se sont associées pour participer à une campagne organisée par l'IFLA et l'Association Américaine des Bibliothèques (ALA) pour les Bibliothèques Mondiales appelées Nuit de la bibliothèque ou des bibliothèques Nocturne. Au total, 33 pays ont participé à la campagne qui est conçue pour mettre en valeur le rôle unique et vital joué par les bibliothèques gouvernementales, scolaires, universitaires et spécialisées à travers le monde. (ANBPR)

L'ANBPR est membre à part entière du Bureau Européen des Associations de Bibliothèques, d'Information et de Documentation – EBLIDA. C'est une association (internationale) non gouvernementale qui défend les intérêts de la profession des bibliothécaires et des sciences de l'information, a été fondée le 13 juin 1992 à La Haye, aux Pays-Bas. (EBLIDA)

Les principaux objectifs de l'association:

- Protéger et promouvoir le statut social et le prestige de la profession de bibliothécaire.
- Élaboration de stratégies, projets de politiques publiques et programmes dans le domaine culturel, éducatif et informationnel.
- Créer une infrastructure de communication conçue pour assurer la libre circulation des informations et des idées au niveau de la communauté professionnelle et des utilisateurs des services de bibliothèque.

6. Cadre législatif

Loi 334, la loi sur les bibliothèques (republié le 31 mai 2002)

La loi sur les bibliothèques 334 de 2002 définit la bibliothèque comme l'institution, le compartiment ou la structure spécialisée dont les principales responsabilités sont: l'établissement, l'organisation, le traitement, le développement et la conservation des collections de livres, des publications en série, d'autres documents de la bibliothèque et des bases de données pour faciliter leur utilisation à des fins d'information, de recherche, d'éducation ou de loisirs; lancer, organiser et exécuter des projets et programmes culturels, y compris en partenariat avec les autorités et institutions publiques, avec d'autres institutions de profil ou dans le cadre de partenariats public-privé; au sein de la société de l'information, la bibliothèque a un rôle d'importance stratégique. (Monitorul Oficial, 31 mai 2002.)

Autres actes législatifs concernant l'activité des bibliothèques :

- Loi no. 186 du 19 mai 2003 sur le soutien et la promotion de la culture écrite
- L'Ordonnance no. 2639 / 25 septembre 2014 concernant le dépôt légal;
- DÉCRET-LOI no. 141/11 mai 1990, relatif à l'organisation de l'activité d'information et de documentation;
- L'Ordonnance no. 2338 / 26.07.2004 concernant le prêt entre bibliothèques;
- L'Ordonnance no. 2249/4775 de 2009, formulaires standardisés par la bibliothèque;
- DÉCRET No. 474 du 30 mai 2002 pour la promulgation de la loi sur les bibliothèques;
- DÉCISION No. 386 du 18 mars 2004, sur l'organisation et le fonctionnement du Bureau national des services de bibliothèque;
- Loi no. 41 du 08 mars 2013, concernant l'approbation de l'Ordonnance du Gouvernement no. 4/2012 pour l'amendement de la loi sur les bibliothèques no. 334/2002;
- L'Ordonnance no. 2338/5286 du 26 juillet 2004, sur l'approbation du règlement sur le prêt entre bibliothèques;
- Loi no. 182 du 25 octobre 2000 sur la protection du patrimoine culturel national mobile;
- Loi no. 8 du 14 mars 1996 relative à des droits d'auteur et les droits connexes;
- L'Ordonnance no. 117 du 23 décembre 2013, modifiant et complétant la Loi nationale sur l'éducation no. 1/2011;
- Loi no. 477/2004 relative au code de conduite des agents contractuels des pouvoirs

publics et des institutions;

- L'Ordonnance 4500/2008 pour l'établissement d'un cadre unitaire concernant les modalités de remplissage et de transmission des données et informations relatives au respect des normes de conduite des fonctionnaires et à la mise en œuvre des procédures disciplinaires;
- Loi no. 284/2010 la rémunération du personnel payée sur les fonds publics ;
- Loi no. 544 du 12 octobre 2001 (mise à jour) sur le libre accès aux informations d'intérêt public.

7. Références

Wikipédia. Roumanie. https://fr.wikipedia.org/wiki/Roumanie (consulté le 20 novembre 2020).

Official website of the European Union. https://europa.eu/european-union/about-eu/countries/member-countries/romania_en (consulté le 20 novembre 2020).

Page web officielle du Ministère de l'Éducation et de la Recherche de Roumanie https://www.edu.ro/ (consulté le 18 novembre 2020).

Page web de l'université Universitatea de Vest din Timisoara (Roumanie) https://litere.uvt.ro/litere-old/vechi/biblioteconomie.htm (consulté le 18 novembre 2020).

Page web de l'Université Babes-Bolyai Cluj-Napoca, Département d'histoire et de philosophie. http://hiphi.ubbcluj.ro/studii/postuniversitar/bibi_postuniv.html (consulté le 18 novembre 2020).

Page web de l'Université Lucian Blaga de Sibiu (Roumanie) https://www.ulbsibiu.ro/ro/facultati/

Page web de l'Université de Bucarest (Roumanie) https://unibuc.ro/?lang=en

L'Association des Bibliothécaires de Roumanie (Asociatia Bibliotecarilor din Romania). https://abr.org.ro/resurse-facultati-de-profil/ (consulté le 18 novembre 2020).

REGNEALA, Mircea. (2002) Legislaţia românească de bibliotecă în perioada 1948-1989. (résumé sur la Législation roumaine sur les bibliothèques de 1948 à 1989) http://ebooks.unibuc.ro/StiinteCOM/bibliologie/12.htm (consulté le 21 novembre 2020).

BULUȚĂ, Gheorghe. (2000). Scurtă istorie a bibliotecilor din România. Bucureşti. Editura Enciclopedică.

MATUSOIU, Constantin, (2001). Istoria Bibliotecilor din Romania in legi si documente : 1817-1944. Constanta. Ex Ponto.

CORAVU, Robert si TILMIZAN, Elena. (2013). Biblioteconomia românească la început de secol XXI : omagiu profesorului Mircea Regneală la 70 de ani. Constanţa. Ex Ponto.

COROBCA, Liliana. (2014). Controlul cartii. Cenzura literaturii in regimul communist din Romania. Bucuresti. Cartea Romaneasca.

ROTARU, Florin, 2008. Coup d'œil sur l'histoire des bibliothèques de Bucarest, Bulletin des bibliothèques de France (BBF).

Carlea, Dan. (2016, 23 avril). Revue Lumina. Article : Bibliotecile de-a lungul istoriei. Bucarest.

Monitorul Oficial. (Le Monitorul Oficial al României est le journal officiel de la Roumanie. Les lois, les décrets présidentiels, les ordonnances gouvernementales et la plupart des normes légales y sont publiés.) http://www.monitoruloficial.ro/ (consulté le 23 novembre 2020).

Page officielle du site web: Bibliothèque militaire nationale (Biblioteca Nationala Militara). http://www.cmn.ro/Biblioteca-Militara-Nationala.html

Page officielle du site web du Bibliothèque du Saint Synode (Biblioteca Sfântului Sinod). http://bibsinod.ro/despre-noi/istoric

Page officielle du site web: Association nationale des bibliothécaires et des bibliothèques publiques de Roumanie (Asociaţia Naţională a Bibliotecarilor şi Bibliotecilor Publice din România). https://anbpr.org.ro/index.php/despre-noi/statut/

The International Federation of Library Associations and Institutions. https://www.ifla.org/at-your-library

Page officielle du site web: European Bureau of Library Information and Documentation Associations (EBLIDA). http://www.eblida.org/

32. Russie

(Véronique Savoie, Carl-Éric Magnan, Thomas Poulin)

1. Profil du pays

La Russie avec ses plus de 17 millions de km² est le plus grand pays du monde. Elle s'étend de l'Europe à l'Asie, borde deux océans (pacifique et arctique), trois mers (baltique, caspienne et noire) et compte quatorze pays voisins. Le territoire Russe comprend l'enclave de Kaliningrad séparée du reste de son territoire et située entre la Pologne et la Lituanie. La géographie russe, composée d'immense étendue et sans accès maritime libre de glace à l'année, a fortement influencé son développement culturel et politique (Central intelligence agency, 2020). Ses plus de 141 millions d'habitants sont principalement concentrés à l'ouest du pays, représentant environ un cinquième de sa superficie, le reste du pays a une très faible densité de population. La population est principalement composée de Russes (77,7 %) dont la langue est le russe (85,7 %). Les Tatares constituent la principale minorité ethnique (3,7 %) et linguistique (3,2 %) du pays. Bien que la pratique de la religion soit relativement peu répandue en Russie comparée à ailleurs dans le monde en raison de l'héritage soviétique, la religion russe orthodoxe reste la plus pratiquée (entre 15 et 20 %) et il existe une forte présence minoritaire musulmane (10 -15 %) (Central intelligence agency, 2020). Fondée au XIIe siècle, la Russie réussit à annexer les principautés voisines et s'impose comme puissance régionale. Au début du 17e siècle, la dynastie des Romanovs prend le pouvoir et continue l'expansion territoriale de la Russie, notamment sous Pierre 1er le grand et Catherine II. La dynastie des Romanov est chassée du pouvoir par la révolution russe en 1917 qui voit l'instauration du régime soviétique après la guerre civile et la création de l'URSS. Suite à la chute de l'URSS, la Fédération de Russie redevient indépendante sous la présidence de Boris Eltsine. Après la démission de ce dernier, Vladimir Putin prend la tête du pays et entreprend une centralisation des pouvoirs politiques et économiques.

2. Histoire

L'origine de la culture bibliographique, et des bibliothèques en particulier, en Russie remonte à l'origine du langage russe et au balbutiement de la littérature russe à la fin du Xe siècle (Stuart, 1994). Longtemps liées au contexte religieux orthodoxe, c'est au début du XVIIIe siècle que les premières bibliothèques séculaires destinées au public voient le jour en Russie (Stuart, 1994). L'une des premières sera la bibliothèque russe de l'Académie russe des sciences, fondée en 1714 par Pierre 1er le grand. En 1795, Catherine II fonde à Saint-

Pétersbourg la bibliothèque publique impériale. Quinze ans plus tard, un acte impérial met la bibliothèque à la disposition de tous les sujets russe et instaure le dépôt légal. La Bibliothèque impériale, en raison des nouveaux défis techniques et logistiques posés par l'ampleur de sa collection, a été le moteur de l'innovation bibliothéconomique en Russie suite à sa création (Stuart, 1994). En 1862, la bibliothèque du musée public de Moscou et du musée Rumiantsev est fondée grâce au don de livres, cartes, manuscrits et peintures du comte Nikolay Rumyantsev. La bibliothèque, faisant partie du premier complexe de musée public de Moscou, a elle aussi la responsabilité dès sa fondation de recevoir le dépôt légal de tout ouvrage russe. La bibliothèque devient la bibliothèque d'État V. I. Lenin de l'URSS en 1924 puis en 1992 la bibliothèque d'État de la Russie (National Library of Russia, s.d.).

Suite à la révolution soviétique en 1917, les bibliothèques publiques deviennent de plus en plus un outil d'éducation idéologique et politique pour l'État soviétique et pour le parti communiste en particulier (Zverevich, 2014). Sous ce régime, deux catégories de bibliothèques se développent, les bibliothèques de masse destinées au public et les bibliothèques intégrées à des entreprises ou à des organisations. Cette période connaît une structure très hiérarchisée avec à sa tête la bibliothèque et une augmentation importante du nombre de bibliothèques, en particulier en région rurale (Zverevich, 2014).

Dans les décennies qui suivent la chute de l'URSS, le réseau des bibliothèques russe se voit réduire de près de 20 %, les bibliothèques régionales et rurales sont particulièrement touchées (Zverevich, 2014). Le développement de réseaux de coopération, dont le plus important est l'Associated Regional Library Consortia (ARLICON), a aussi joué un rôle important dans le développement des bibliothèques à partir du milieu des années 2000 (Plemnek & Sokolova, 2015). La profession de bibliothécaire, libérée des objectifs de propagande politique et s'inscrivant dans une volonté de désidéologiser la société, se transforme également pour se centrer sur les besoins d'information de la population (Volodin, 2000 ; Zverevich, 2014). La bibliothèque de Saint-Pétersbourg devient la bibliothèque nationale de Russie en 1992 et obtient une indépendance accrue pour choisir ses orientations et pour établir des partenariats, incluant à l'étranger (Zverevich, 2014). Les années 1990 sont marquées également par un développement rapide de l'automation dans les bibliothèques russes (Zverevich, 2014).

En mai 2009, l'ouverture de la bibliothèque présidentielle B. N. Yelstin, la troisième bibliothèque nationale, marque l'inauguration d'un nouveau réseau de bibliothèques qui s'inscrit dans une volonté de relancer l'infrastructure culturelle russe (Zverevich, 2014). La bibliothèque présidentielle devient ainsi la bibliothèque numérique nationale et a pour objectif de bâtir une collection électronique accessible à tous et structurée autour des thèmes de l'État, le territoire, la population et la langue. Sous Putin, la Russie a démontré

une volonté claire de faire de ce pays un acteur de premier plan dans le domaine de la société d'information, reconnaissant le caractère stratégique et économique central de la production culturelle et de son accès (Zverevich, 2014). En 2018, le gouvernement annonce le projet « Culture » qui prévoit notamment la mise à niveau de 660 bibliothèques municipales et la numérisation de plus de 48 000 ouvrages pour la bibliothèque numérique nationale (IFLA Library Map of the World, s.d.).

3. Types de bibliothèques

Selon l'IFLA, on comptait 89 680 bibliothèques en Russie en 2018. C'est 46 234 bibliothèques scolaires, 37 138 bibliothèques publiques, 4 984 bibliothèques spéciales, 1 321 bibliothèques académiques et 3 bibliothèques nationales. (IFLA Library Map of the World, s. d.)

Bibliothèques scolaires

Les 46 234 bibliothèques scolaires sont gérées par leurs écoles respectives. Cette situation fait en sorte que les bibliothèques scolaires ont généralement peu de ressources, d'ailleurs la plupart d'entre elles n'ont pas accès à internet et elles ont chacune leur propre politique de fonctionnement. (Zverevich, 2014) Pour contrer ce problème, le ministère de l'Éducation et des Sciences de la Russie travaille en collaboration avec l'association des bibliothèques scolaires russe pour établir des politiques de développement des bibliothèques scolaires de tout niveau. (Clyde, 2005) Ce sont les bibliothèques d'écoles secondaires qui sont les mieux nanties dans ce milieu avec plus de ressources, de personnels et d'accessibilité. (School Librarians at IFLA, 2008)

Bibliothèques publiques

Le système de bibliothèques publiques russe est dirigé de manière pyramidale. En haut de la pyramide, on retrouve le ministre de la Culture. Au niveau suivant, il y a les bibliothèques nationales suivies des bibliothèques centrales. Chacune des quatre-vingt-neuf juridictions de la Russie possède une bibliothèque centrale et a son propre système de fonctionnement pour ses bibliothèques publiques. Chaque juridiction a aussi son représentant du ministre de la Culture auquel les bibliothèques centrales doivent rapporter. Finalement, en bas de la pyramide, se trouvent les bibliothèques publiques. (Zverevich, 2014) Il existe aussi des bibliothèques publiques indépendantes. Ceux-ci ne sont pas liés au système de bibliothèques centrales et elles répondent directement au ministre de la Culture. Malgré la centralisation des bibliothèques dans chaque juridiction, ce n'est qu'à Saint-Pétersbourg qu'il y a un système d'entreprise de bibliothèque publique qui vise à uniformiser les services offerts dans toutes les bibliothèques de ce réseau et à partager ses ressources. Depuis quelques années, il y a aussi la ville de Moscou qui est en train de mettre à jour son système de bibliothèques publiques. En 2013, le centre de

bibliothèque de Moscou a été ouvert et celui-ci travaille avec le ministère de la Culture pour essayer de transformer les bibliothèques publiques de Moscou en bibliothèques troisième lieu. En 2014, ce sont seulement 40 % des bibliothèques publiques de la Russie qui avaient un accès internet.

Bibliothèques académiques

Chaque université à sa bibliothèque universitaire, aussi appelée bibliothèque académique. Ces bibliothèques sont uniquement accessibles par les membres de leur communauté universitaire respective. Ce ne sont donc pas des bibliothèques publiques. Par ailleurs, contrairement à celles-ci, toutes les bibliothèques universitaires offrent un accès internet. (Zverevich, 2014)

Bibliothèques spécialisées

Dans les bibliothèques spécialisées, on inclut les bibliothèques para-nationales et les bibliothèques de recherche. Les bibliothèques para-nationales sont des bibliothèques qui ont des collections spécialisées à leur champ d'expertise et qui ne dépendent pas des bibliothèques nationales, mais plutôt des différents ministères qui correspondent à leur spécialité. Ce sont des bibliothèques qui sont accessibles gratuitement au public. Quelques exemples de bibliothèques para-nationales : bibliothèque d'État pour enfants de Russie, bibliothèque d'État d'art de Russie, bibliothèque publique nationale des sciences et technologies de Russie. (Zverevich, 2014) Les bibliothèques de recherches sont identiques aux bibliothèques para-nationales dans leur fonctionnement si ce n'est qu'elles sont orientées pour la recherche. La bibliothèque de l'académie russe des sciences de Saint-Pétersbourg et la bibliothèque des sciences naturelles de l'académie russe des sciences de Moscou sont des exemples de bibliothèques de recherche. Une partie des bibliothèques de recherches font partie d'un système central de bibliothèque de l'académie des sciences russe. Il existe six systèmes centralisés de bibliothèque de recherche, dont celui du district fédéral extrême-oriental, celui du district Oural. Ces systèmes permettent un partage des ressources, un regroupement des opérations, entre autres pour l'acquisition et le catalogage, et permettent à leurs utilisateurs d'avoir accès à d'informations et de services. (Lavrik, 2002)

Bibliothèques nationales

La Russie possède trois bibliothèques nationales. La plus ancienne est la bibliothèque nationale de Russie, auparavant nommée bibliothèque publique impériale ouverte depuis 1801 (Zaïtsev, 1996). Située à Saint-Pétersbourg, sa collection compte plus de 37 millions de documents (National Library of Russia, s.d.). La deuxième bibliothèque nationale est la bibliothèque d'État de Russie, ouverte en 1862. Située à Moscou, elle est la deuxième plus grande bibliothèque au monde et la plus grande bibliothèque de Russie. Elle possède

plus de 47 millions de documents et est chargée du dépôt légal et de la conservation des œuvres russes depuis son ouverture. La bibliothèque d'État est chargée, depuis 2014, du système national de bibliothèque numérique, entre autres pour pouvoir recevoir les dépôts légaux en copie numérique. Ce sont plus de 800 000 personnes qui visitent cette bibliothèque chaque année (Russian state library, s.d.). La plus récente bibliothèque nationale est la bibliothèque présidentielle Boris Eltsine qui a ouvert ses portes en 2009. Cette bibliothèque se concentre plus sur les ressources numériques, dont la collection est supposée dépasser les 1 million d'œuvres cette année, et comprend environ 1 000 points de services dans tout le pays (Presidential Library, s.d.).

Bibliothèques numériques

Depuis la fin des années 1990, la Russie développe ses ressources numériques dans le milieu des bibliothèques. Plusieurs projets de bibliothèques numériques ont vu le jour pour permettre à la population d'avoir accès à une collection de documents numériques. Ces projets comprennent entre autres, la création d'une bibliothèque numérique éducationnelle pour les étudiants, la création d'une bibliothèque numérique sur la culture de la Russie et la création d'une bibliothèque numérique en collaboration avec la bibliothèque du Congrès des États-Unis (Popova-Gosart, 2004). La mission que ces bibliothèques se sont donnée est de préserver l'histoire, la science et l'héritage culturel de la population russe. Pour ce faire, elles se sont engagées à fournir des conditions pour accroître le potentiel intellectuel de la Russie, en vulgarisant la science et la culture russe et en formant la base de la création d'un espace de connaissance numérique unifié. À leur début, les bibliothèques numériques ont été créées par la numérisation de livres imprimés. De nos jours, la loi sur le dépôt légal de la Russie a été changée pour que la bibliothèque nationale numérique de la Russie reçoive obligatoirement un exemplaire numérique de chaque publication russe. Bien que les bibliothèques numériques de la Russie aient été créées par le ministère de la Culture de la fédération russe, elles sont sous la responsabilité directe des bibliothèques nationales (Gilyarevskii & Mel'nikova, 2019).

4. Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

À l'image du Québec, la Russie possède plusieurs niveaux d'emploi dans le domaine de la science de l'information. Plusieurs formations sont disponibles selon le niveau d'emploi désiré. Ces niveaux sont :

1. Bibliothécaire
2. Bibliothécaire de catégorie 2
3. Bibliothécaire de catégorie 1
4. Bibliothécaire en chef

Contrairement au Québec, pour pouvoir pratiquer l'emploi de bibliothécaire, il existe plusieurs formations possibles dépendamment de l'emploi futur désiré. Peu importe la formation suivie, tous commencent au niveau de bibliothécaire. La première formation possible est celle réservée aux futures bibliothécaires n'ayant pas de plans de carrière ambitieux qui désire simplement travailler dans le domaine de la gestion de l'information. Cette formation se réalise dans un collège spécialisé ou une école technique. Elle est l'équivalent, au Québec, de la technique en documentation. Aucune possibilité d'avancement n'est possible en entrant dans le domaine par ce type de formation.

La deuxième formation possible est celle réservée aux futurs bibliothécaires désirant pouvoir avancer leur carrière dans le futur. Dans la liste plus haute, tous les emplois autres que bibliothécaire nécessitent une formation professionnelle supérieure en plus de quelques années d'expérience. Contrairement à la première formation, celle-ci nécessite un montant monétaire beaucoup plus élevé. Les formations coûtent entre 9500 et 83 000 roubles par année. En dollar canadien, cela équivaut à environ 165 $ à 1450 $ par année. Ce montant peut être considéré comme étant plutôt faible lorsque nous prenons en compte que le salaire médian en 2020 est de 34 000 roubles par mois soit environ 600 $ (Kellaris, 2020).

La troisième formation possible est la formation de reconversion professionnelle. À l'instar de la première formation, celle-ci est réservée aux personnes désirant travailler dans le domaine, mais ne possédant pas de désir d'avancement. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un changement de carrière de la part de l'étudiant. Le candidat doit avoir au moins terminé l'équivalent du secondaire en Russie pour être admissible. Cette formation coûte l'équivalent d'une année d'étude universitaire et peut être réalisée à temps plein et temps partiel, à distance ou non.

5. Association de bibliothèques

À l'image d'un pays possédant une machine administrative énorme, la Russie possède son lot d'associations. Quatre groupes importants se partagent le milieu des bibliothèques avec des missions différentes : L'association des bibliothèques de Russie ; L'association des bibliothécaires scolaires du monde russe ; L'association nationale des bibliothèques « bibliothèques du futur » ; L'Association russe des bibliothèques électroniques.

L'Association des bibliothèques de Russie est la plus ancienne des quatre associations du pays. Elle a été fondée en 1994 et officiellement établie en 1995 ce qui fait qu'elle a officiellement fêté ses 25 ans cette année. Son objectif est de « soutenir et coordonner les actions des bibliothèques, des associations de bibliothèques et des écoles dans l'intérêt de la préservation et du développement de la bibliothéconomie en Russie, représenter et protéger les intérêts de la communauté des bibliothèques russes » (RBA, 2020).

L'association possède aussi une section dédiée aux bibliothèques publiques, créée en 1998, possédant les mêmes objectifs, mais spécialisée dans ce type de bibliothèques. L'RBA est membre de la Fédération internationale des Associations et Institutions de Bibliothèque (IFLA).

L'Association nationale des bibliothèques « bibliothèques du futur » a été constituée par 13 institutions composées de bibliothèques publiques, bibliothèques d'État, d'université, d'instituts et de sociétés. Elle a été créée dans le but de rehausser l'importance des bibliothèques dans la vie sociale et culturelle de la société russe en travaillant sur son amélioration. Cette association concentre beaucoup ses activités sur les innovations technologiques et sur les moyens de les utiliser.

L'Association des bibliothécaires scolaires du monde russe a été créée en 2015 et elle est la successeur de l'Association des bibliothèques scolaires russes qui, elle, avait été fondée en 2004. Elle regroupe plus de 41 000 bibliothèques scolaires. Sa mission est « d'unir les ressources spirituelles et intellectuelles de la Russie pour le développement des bibliothèques scolaires russes, en tant que catalyseurs des processus d'éducation, d'éducation et de qualité de vie des enfants et des jeunes » et son but est d'améliorer le rôle des bibliothèques scolaires dans le milieu de l'éducation ainsi que d'assumer la protection des bibliothécaires scolaires.

L'Association russe des bibliothèques électroniques a été créée en 2005 par la bibliothèque d'État russe, la bibliothèque publique scientifique et technique d'État de Russie et d'autres organisations du domaine. Elle possède 4 objectifs principaux :

1. La formation de partenariat entre les créateurs de bibliothèques et de collections électroniques et les autorités d'État, les entreprises et les communautés scientifiques et culturelles.
2. Stimuler le développement des ressources d'informations russes disponibles sur internet.
3. Expandre les liens internationaux, nationaux et régionaux dans un objectif d'échange d'idées.
4. La création d'un cadre juridique pour les collections de documents électroniques.

6. Cadre législatif

Depuis son indépendance, la fédération russe a adopté un ensemble de lois et décrets qui visent à faire encadrer ses bibliothèques et son développement culturel. L'État russe a ainsi démontré qu'il considérait le développement d'une société de l'information moderne comme un avantage stratégique primordiale qui permet le développement national et

international de la nation russe (Zverevich, 2014). Cependant au cours de la dernière décennie, plusieurs lois ont été adoptées ou modifiées pour permettre un plus grand contrôle de l'information par l'État, en particulier dans le domaine des médias (Wilmap, s. d.). Voici une liste chronologique des lois, décret et actions de politique étrangère qui ont façonné le cadre législatif dans lequel évoluent les bibliothèques russes, les modifications et amendements mineurs aux lois n'ont pas été inclus (Zverevich, 2014; IFLA Library Map of the World, s. d.; Sukhankin, 2017) :

- **20 janvier 1994,** *Décret présidentiel « Sur les fondements de la politique d'État en matière d'information »* : Établit les objectifs généraux et le champ d'action de l'État russe en dans le domaine de l'information.
- **29 décembre 1994,** *Loi fédérale « Sur le dépôt légal »* : Établit les droits, obligations et sanction relatives au dépôt légal de copies aux collections et à la bibliographie nationale.
- **29 décembre 1994,** *Loi fédérale « Sur la bibliothéconomie »* : Régule la pratique des bibliothèques et des bibliothécaires en conformité avec les normes et lois internationales. Garantir le droit au libre accès à l'information, au développement personnel, à l'utilisation des biens culturels nationaux et internationaux ainsi qu'aux activités culturelles, scientifiques et éducationnelles.
- **20 février 1995,** *Loi fédérale « Sur l'information, les technologies de l'information et la protection de l'information »* : Encadre l'utilisation des technologies de l'information et la protection des informations personnelles.
- **23 Juillet 2000,** *« Charte d'Okinawa sur la société mondiale de l'information »* : signée par le président russe lors du sommet du G8 pour aligner la Russie avec ses partenaires internationaux dans le domaine de l'information.
- **6 octobre 2003,** *Loi fédérale « Sur les principes généraux de l'organisation de l'autonomie locale dans la Fédération de Russie »* : Encadre le fonctionnement des municipalités et place les bibliothèques en partie sous leur responsabilité.
- **27 juillet 2006,** *Loi fédérale « Sur l'information, les technologies de l'information et la protection de l'information »* : Remplace la loi du même nom adoptée en 1995.
- **1er janvier 2008,** *Partie quatre du Code civil russe*: Entrée en vigueur de la section du Code civil encadrant le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. L'article 1275 prévoit les exceptions applicables aux bibliothèques.
- **2008,** *« Stratégie de développement de la société de l'information dans la Fédération de Russie jusqu'en 2015 »* : Établit que les collections des bibliothèques devraient être au minimum 30 % numériques et connectées entre elles par internet à haute vitesse.

- **8 mai 2008,** *Loi fédérale « Sur la modification de certaines lois de la Fédération de Russie en raison de l'amélioration du statut juridique des institutions publiques (municipales) »*: Modifie le cadre législatif encadrant la gestion des bibliothèques par les municipalités.
- **5 avril 2013,** *Loi fédérale « Sur le système de contrat dans l'achat de produits, de travaux et de services pour les besoins des États et des municipalités »* : Encadre les processus d'approvisionnement des municipalités et par conséquent des bibliothèques.
- **24 décembre 2014,** *Décret exécutif présidentiel « Sur l'approbation des principes fondamentaux de la politique culturelle de l'État »* : Établis les fondements légaux, les objectifs et la mise en œuvre de la politique culturelle russe en plus de réguler les programmes municipaux qui y sont reliés.
- **Mai 2017,** *« Nouvelle stratégie de développement de la société de l'information dans la Fédération de Russie 2017-203 »*: Remplace la stratégie de 2008 et détermine des secteurs essentiels de développement dans le domaine notamment des Big data, de l'internet post-industriel et de la sécurité de l'information.
- **7 mai 2018,** *Projet national « Culture »*: Comprend trois projets fédéraux : « Environnement culturel », « Créateurs » et « Culture numérique ». Prévoit entre autres la modernisation de 660 bibliothèques publiques, la formation de 200 000 professionnels de la culture et la numérisation de 48 000 livres.
- **1er mai 2019,** *Amendement de la loi fédérale « Sur la bibliothéconomie »* : Modification la plus récente de la loi encadrant les bibliothèques. Il s'agit de la onzième modification depuis son adoption en 1994.

7. Information complémentaire/particularités

La Russie est actuellement en train d'optimiser ses collections majoritairement sur le plan numérique. Ce rappelant la consolidation du système de bibliothèques lors de la réunification de l'Allemagne, cette annonce avait été reçue de façon très chaleureuse en 2016 (Gerden, 2017). Cependant, les commentaires se sont, depuis, refroidis. Le désir de fusionner la bibliothèque d'État russe et la bibliothèque nationale russe dans un but de diminuer les dépenses est très mal vu par les spécialistes du milieu qui désirent rappeler que les bibliothèques du pays ont toujours dû fonctionner avec des budgets très faibles. Depuis la crise financière russe qui a débuté en 2014, environ, les bibliothèques ont perdu une grande part des fonds qui leur permettaient de fonctionner. Ce désir de fusion est donc vu par beaucoup comme un moyen d'économiser au détriment de l'histoire et de la notoriété des deux grandes institutions. Les analystes projettent que ce projet ne serait

que le premier d'une longue liste qui verrait les bibliothèques de tout le pays obligées de se fusionner (Gerden, 2017).

8. Références

Aller en ligne LLC. (2020). *Bibliothécaire de profession: où aller pour obtenir une profession, quels sujets de l'examen passer pour le bibliothécaire*. Aller en ligne LLC. https://postupi.online/professiya/bibliotekar/programmi/

Association des bibliothèques de Russie. (2020). *Mission RBA*. Association des bibliothèques de Russie. http://www.rba.ru/about/mission/

Association des bibliothèques scolaires russes. (2020). *Association*. Association des bibliothèques scolaires russes. http://rusla.ru/rsba/association/

Association russe des bibliothèques électroniques. (2020). *Cibles et objectifs*. Association russe des bibliothèques électroniques. http://www.aselibrary.ru/association/association6/

Bibliothèque publique. (2012). *À propos de la section des bibliothèques publiques de l'Association des bibliothèques de Russie*. MBOOK. http://www.publiclibrary.ru/librarians/rba/section-about.htm

Bibliothèque publique d'État pour la science et la technologie de Russie. (2020). *Cibles et objectifs*. Association nationale des bibliothèques « bibliothèques du futur ». http://nabb.org.ru/ob-assotsiatsii/tseli-i-zadachi.html

Central Intelligence Agency. (2020). The World Factbook – Central Asia: Russia https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/rs.html

Clyde, A. (2005). Conference in Oslo. *Newsletter for IFLA section no. 11 : School libraries and Resource centres*. No 41, p. 8. http://archive.ifla.org/VII/s11/news/school-newsletter41.pdf

Donchenko, N., & Kerzum, I. (2006). Between slump and hope: Library and information science education in Russia. *The International Information & Library Review*, 38(4), 181-184. https://doi.org/10.1016/j.iilr.2006.08.001

Federal Law of the Russian Federation : About library science. (2019). https://cis-legislation.com/document.fwx?rgn=1513

Gerden, E. (2017). Russian Librarians Warn of Crisis in Library Consolidation Plans. Publishing Perspectives. https://publishingperspectives.com/2017/03/russia-libraries-government-consolidation-concerns/

Gilyarevskii, R. S., & Mel'nikova, E. V. (2019). National Electronic Libraries of Russia and the United States. *Scientific and Technical Information Processing*, 46(3), 149-154. https://doi.org/10.3103/S014768821903002X

IFLA Library Map of the World. (s. d.). *Russian federation. https://librarymap.ifla.org/countries/Russian%20Federation#*

Kellaris, M. (2020). *Le salaire moyen en Russie*. Business Cool. https://business-cool.com/decryptage/international/salaire-moyen-russie/#:~:text=En%202020%2C%20le%20salaire%20m%C3%A9dian,(339%E2%82%AC)%20en%202019

Lavrik, O. L. (2002). Around the world: Russian academic libraries in the electronic environment. *IFLA Section of Science and Technology Libraries Newsletter*, p. 5. En ligne : https://www.ifla.org/files/assets/sci-tech-libraries/newsletters/spring-2002.pdf

National Library of Russia. (s. d.). *Collections. http://nlr.ru/eng/RA2140/collections*

National Library of Russia. (s. d.). *Principal Book Repository in Russia (1795 – 1813)*. http://nlr.ru/eng/RA2083/history1-1795-1813

Navigator of Education. (2020). *Bibliothécaire*. Navigator of Education. https://fulledu.ru/articles/105_osobennosti-professiy-bibliotekar.html

Popova-Gosart, U. (2004). Library preservation in Russia : hope and despair on the edge of the technological revolution. Library Management. 25(8/9), p. 343-349. https://doi.org/10.1108/01435120410562835

Plemnek, A., & Sokolova, N. (2015). Sharing resources of Russian libraries : 10 years of consortia services development. *Interlending & Document Supply*, 43(3), 151-159. https://doi.org/10.1108/ILDS-03-2015-0012

Presidential Library. (s. d.). *General information*. https://www.prlib.ru/en/about

Presidential Library. (s. d.). *The State public historical library of the RSFSR opened in Moscow*. https://www.prlib.ru/en/history/619827

Profguide. (2020). *Bibliothécaire*. Profguide. https://www.profguide.io/professions/Bibliotekar.html

Russian state library. (s. d.). https://www.rsl.ru/en

School Librarians at IFLA. (2008). School Library Journal, 54(9). https://search-proquest-com.res.banq.qc.ca/trade-journals/school-librarians-at-ifla/docview/211831699/se-2?accountid=8612

Sukhankin, S. (2017). Russia Adopts New Strategy for Development of Information Society. Eurasia Daily Monitor, 14(66). https://jamestown.org/program/russia-adopts-new-strategy-development-information-society/

Stuart, M. (1994). The Evolution of Librarianship in Russia : The Librarians of the Imperial Public Library, 1808-1868. *The Library Quarterly: Information, Community, Policy*, 64(1), 1-29.

Volodin, B. F. (2000). History of Librarianship, Library History, or Information History : A View from Russia. *The Library Quarterly: Information, Community, Policy*, 70(4), 446-467.

Wilmap. (s. d.). Russia. https://wilmap.law.stanford.edu/country/russia

ZAÏTSEV, V. N. (1996). La bibliothèque nationale de Russie : le nouveau bâtiment. *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF), n° 5, p. 92-96. En ligne : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-05-0092-018 ISSN 1292-8399.

Zalusky, S. (2019). Reaching Out to Russian Libraries. *American Libraries Magazine*. https://americanlibrariesmagazine.org/blogs/the-scoop/reaching-russian-libraries/

Zverevich, V. (2014). Developing the library Network in Postcommunist Russia : Trends, Issues, and Perspectives. *Library Trends*, 63(2), p. 144-160. https://doi.org/10.1353/lib.2014.0039

33. Sénégal

(Josué Muscadin, Loudny Clairvil, Alizée Bonnefon)

1. Profil du pays

Le Sénégal est un pays dans l'ouest de l'Afrique majoritairement musulman avec une riche culture et histoire. Le territoire actuel du Sénégal faisait partie des empires soudanais pendant la période médiévale. La société était hiérarchisée avec un système social de production communautaire. Le travail était divisé en fonction de la classe d'âge et des capacités physiques. Dans l'empire du Soudan, la communauté prenait les décisions économiques et sociales ensemble et les personnes âgées jouaient un rôle crucial dans les prises de décision (Diouf, 2001).

La conquête des Arabes en Afrique au 9ème siècle a entrainé une période d'islamisation. Le Sénégal s'est retrouvé pris dans la razzia négrière qui a débuté au 15ème siècle. Le Sénégal a subi la conquête coloniale française du 17ème siècle au 20ème siècle (Diouf, 2001). Le pays a pris son indépendance en 1960. Aujourd'hui, le Sénégal a une population multiculturelle d'environ 15,85 millions d'habitants.

Malgré qu'au Sénégal on retrouve environ une quarantaine de langues, incluant le Wolof qui est parlé par une majorité de la population, la langue française reste la langue officielle du pays, héritage de son passé colonial. Lors de la colonisation française, le territoire a été divisé et depuis il existe une disparité entre les régions rurales et urbaines par rapport à la répartition de la population (Diouf, 2001).

2. Histoire des bibliothèques

Le Sénégal précolonial a une histoire de développement de littérature arabique et de littérature locale écrite en arabe. La plupart des écrits disponibles étaient de nature théologique. Pendant la colonisation, au 19ème siècle, le gouvernement colonial français a développé un système administratif et les premières bibliothèques. L'une des plus

anciennes bibliothèques au Sénégal est la bibliothèque publique de Saint Louis qui avait une collection d'environ 1351 documents (Maack, 1981).

Le développement de la bibliothéconomie et des bibliothèques en Afrique a commencé avec un séminaire au Nigéria en présence de différents pays africains sur le développement des bibliothèques publiques en Afrique en 1953. En 1961, lors d'une conférence sur l'éducation en Éthiopie entre L'UNESCO et des représentants de certains états africains, la nécessité des bibliothèques et de professionnaliser dans le domaine a été reconnue. Dans le but d'avoir des bibliothèques et du personnel qualifié, l'UNESCO et le gouvernement sénégalais ont créé, en 1963, l'association du centre régional de formation de bibliothécaires des pays d'Afrique (CRFB) à Dakar. L'association avait une vocation multinationale à cause de l'aide financière reçue d'autres pays africains comme le Cameroun, le Congo, la République Tchad, le Gabon, etc. À la suite d'un décret en 1967, une nouvelle organisation prendra la place du CRFB au Sénégal : l'École de bibliothéconomie (EBAD) qui est dorénavant responsable de la formation en sciences de l'information. La bibliothéconomie a beaucoup évolué depuis sa création, elle est passée d'une école qui formait des techniciens en documentation à l'ajout d'un programme de 1er cycle pour des bibliothécaires, archivistes et documentalistes. En 1983, l'école a instauré un programme d'enseignement supérieur et, depuis, le 2ème cycle est nécessaire pour devenir bibliothécaire ou documentaliste (Dione, 2015).

Les premières bibliothèques publiques ont été inspirées du système de bibliothéconomie français. Il y a quelques bibliothèques publiques au Sénégal qui ont été créées dans les années 1960 : la bibliothèque au centre culturel africain en 1968 à Médina dans la ville de Dakar et la bibliothèque du centre culturel Léopold Sédar Senghor en 1963 à Thiès (Ndiaye, 1976).

Initialement, le décret n° 76-493 du 5 mai 1976 prévoyait la création et l'organisation de la Bibliothèque nationale au sein du Ministère de la Culture, avant que, par une décision gouvernementale de 1979, les missions attachées à la Bibliothèque nationale soient confiées à la Bibliothèque des Archives du Sénégal (Dione, 2015).

La première bibliothèque universitaire qui est celle de l'université de Dakar a été créée en 1950 par un décret du gouvernement. Dans les années 50, la bibliothèque a recruté des bibliothécaires qualifiés en France puisque le pays n'était pas encore indépendant et n'avait pas de personnel qualifié. Dans les années 60, la bibliothèque a augmenté sa collection d'ouvrages et a développé de nouveaux services (Ndiaye, 1976).

3. Types de bibliothèques

Comme dans la plupart des pays, les bibliothèques sénégalaises sont réparties selon un schéma classique comprenant les bibliothèques scolaires, les bibliothèques universitaires, les bibliothèques publiques, la bibliothèque nationale et les bibliothèques privées. Pour les besoins de cette présentation, nous survolerons chacun de ces types de bibliothèques, à l'exception des bibliothèques privées qui sont associées aux bibliothèques associatives et donc aux bibliothèques publiques.

Les bibliothèques scolaires

Outils essentiels dans le processus d'apprentissage des élèves, les bibliothèques scolaires sont, de manière générale, prévues dans les politiques éducatives des pouvoirs publics. Dans les pays occidentaux qui disposent de plus grands moyens économiques pour investir dans les infrastructures scolaires, les bibliothèques font partie intégrante des écoles. Tel n'est pas le cas pour le Sénégal, comme pour la plupart des pays en développement.

Si l'on en croit les informations chiffrées disponibles sur les bibliothèques scolaires au Sénégal, il existe très peu d'écoles qui disposent d'une bibliothèque fonctionnelle répondant aux critères bibliothéconomiques (Fall, 2017). Il existe, en la matière, un déséquilibre entre le monde urbain et le monde rural. La majorité des écoles qui disposent d'une bibliothèque sont situées dans les villes. Les régions rurales sont les plus dépourvues en bibliothèques scolaires.

Quand elle existe, la bibliothèque dans les écoles sert à distribuer des manuels scolaires et à les récupérer en fin d'année. Tous les ans, en effet, les écoles reçoivent du ministère de l'Éducation une quantité de fournitures scolaires qui sont, en général, « rangées dans des cartons ou sont placées dans l'armoire du bureau du directeur » (Pasquier, 2008). Pasquier souligne que très peu de ces bibliothèques disposaient en 2008 d'un ordinateur qui parfois n'est pas fonctionnel.

Les bibliothèques privées, parce qu'elles ne suscitent pas un grand intérêt chez le public, sont peu étudiées.

Certaines associations communautaires évoluant pour la plupart à l'extérieur du Sénégal interviennent pour alimenter les bibliothèques scolaires existant dans le pays. Le programme « Allez les filles ! », par exemple, mis en place par l'association *Lire en Afrique* a permis à 80 bibliothèques, incluant des bibliothèques scolaires, de bénéficier de 16 000 livres en 2014 (http://lireenafrique.org).

Tableau 1 : Liste de matériels scolaires reçus par les écoles de la région Diourbel en 2007

Livres donnés	Nombre
Manuels pour l'élémentaire	417'691
Manuels pour les collèges	55'048
Manuels et œuvres littéraires au programme	1'500
Manuels pour les lycées	207'000
Total	**681'239**

Source : (Pasquier, 2008 : 18)

Les bibliothèques publiques

L'Association Sénégalaises des Bibliothèques, Archivistes et Documentalistes (ASBAD) classe dans la catégorie bibliothèques publiques, les bibliothèques créées ou soutenues par les pouvoirs publics au niveau local, régional ou national, par des organisations communautaires ou tout autre organismes non étatiques. L'*Enquête sur les bibliothèques publiques au Sénégal* réalisée en 2001 par l'ASBAD inclut les bibliothèques des Centres culturels régionaux, les Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC), les bibliothèques municipales et des bibliothèques nées d'initiatives privées.

L'enquête a dénombré 84 bibliothèques catégorisées bibliothèques publiques dont plus de la moitié (43) se trouvent dans la région de Dakar, alors que Diourbel, qui est la deuxième région en termes de nombre d'habitants, réunit seulement 3 bibliothèques. Ce déséquilibre semble s'expliquer, entre autres, par le poids démographique, administratif, politique et économique de la région dakaroise, où se trouve la capitale du pays, mieux lotie en termes d'infrastructures et de services de base.

Les données pour parler de chaque catégorie de bibliothèques publiques font défaut. Celles dont on dispose concernant les bibliothèques municipales sont lacunaires et ne sont pas récentes. Les informations sur les Centres de Lecture et d'Animation Culturelle souffrent du même déficit. Pour les évoquer, on essaiera de croiser les éléments d'informations disponibles. Selon les informations fournies par l'enquête de l'ASBAD, les bibliothèques municipales sont prises en charge par plusieurs acteurs, comme le montre la figure ci-dessous. Quant à leur fonctionnement, les bibliothèques ne semblent pas soumises à un régime fixe. Les responsables décident de ce qui convient le mieux à leur communauté. Mais, il est intéressant de remarquer que, déjà en 1976, certaines bibliothèques municipales offraient leurs services au public sept heures par jour et même le dimanche matin (Ndiaye, 1976).

Figure 2 : Répartitions des bibliothèques municipales selon leur mode de gestion

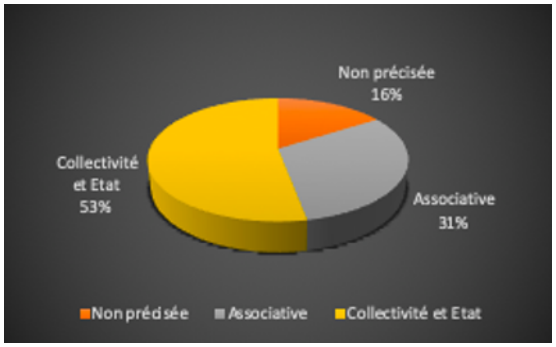

Source : à partir des données de l'enquête de l'ASBAD (2001) citées par (Pasquier, 2008)

En 1985, les Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC), furent créés par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie pour répondre au besoin d'infrastructures culturelles et au manque d'accès de la population à la lecture et à l'information dans les milieux ruraux des pays en développement. Initiés au Sénégal en 1988, des CLAC sont installés partout dans le pays. En 2017, pas moins de 16 CLAC ont été recensés (Odemba, 2017). Au Sénégal, comme dans tous les pays où ils s'implantent, les CLAC répondent aux objectifs des bibliothèques publiques. Ils constituent pour les communautés qu'ils desservent des lieux de formation, d'informations et de loisirs. De manière plus spécifique, ils participent au développement de la communauté en garantissant aux membres l'accès aux biens culturels (livres, jeux éducatifs, journaux et revues), ils favorisent la démocratisation de la culture et soutiennent les agents de développement dans le domaine de l'éducation, de la santé et du développement rural. Toutefois, les CLAC font face à des problèmes de fonctionnement liés au manque de moyens que devraient leur offrir les pouvoirs publics. Les comités de gestion de certains CLAC ont dû tirer la sonnette d'alarme sur l'état de délabrement dans lequel ces centres fonctionnent. Certaines municipalités ne répondent pas à leur obligation quant à la prise en charge du fonctionnement du CLAC placé sur leur responsabilité (Odemba, 2017).

Dans la catégorie des bibliothèques publiques, certaines sont labellisées « partenariat » ou « alliance franco-sénégalaise » par le Ministère de la Culture qui en dénombre 96 au lieu de 83 recensées par l'enquête menée par l'ASBAD. Selon le ministère, il existerait 18 bibliothèques de « partenariat » et 6 bibliothèques d'« alliance franco-sénégalaise » qui desservent 11 des 16 régions du pays (http://www.culture.gouv.sn).

Il faut mentionner, parmi les bibliothèques publiques, l'existence des bibliothèques communautaires et associatives. Les bibliothèques communautaires sont gérées par des comités de gestion mis en place par la communauté. Leur fonctionnement dépend en grande partie de l'appui dont elles bénéficient de la part d'associations à but non lucratif qui les assistent financièrement et leur fournissent des livres pour alimenter et renouveler leur collection. Peu nombreuses, les bibliothèques associatives sont sous la responsabilité

des associations qui assurent leur fonctionnement à partir des aides qu'elles obtiennent de leurs bailleurs de fonds. Elles sont un acteur non-négligeable dans le domaine de la lecture publique au Sénégal. L'association *Lire En Afrique* (LEA) assure la gestion de 15 bibliothèques seulement dans la région de Dakar.

Les bibliothèques communautaires sont constituées en réseaux qui sont coiffés par des acteurs associatifs. Le réseau *Lire En Afrique* coordonnent des bibliothèques communautaires partout au Sénégal. Dans le Sine Saloum, il gère une vingtaine de bibliothèques, une trentaine en Casamance et quelques-unes, 3, dans le Cayor.

À ce panorama, il faut ajouter les bibliothèques des Instituts Français au Sénégal auxquelles les communautés de Dakar, de Saint Louis, de Kaolack et de Ziguinchor ont accès et bénéficient des divers services qu'elles offrent.

Les bibliothèques publiques du Sénégal font face à un ensemble de problèmes préoccupants. L'enquête menée par l'ASBAD (2001) permet de mettre en lumière un certain nombre d'entre eux. La plupart de ces bibliothèques se trouvent confrontées à des défis matériels et financiers : sous-équipement, locaux vétustes, fonds documentaires non renouvelés, budget alloué à l'acquisition de nouveaux documents et d'autres matériels insuffisants et parfois inexistants, services d'animation pauvre. Les problèmes de financement sont davantage criants dans les bibliothèques gérées par des collectivités qui, faute de moyens, ne répondent pas toujours à leurs obligations ou ne sont suffisamment imbues de l'importance de la bibliothèque dans la société. En matière de ressources humaines, la plupart des gestionnaires ne sont pas des professionnels qualifiés à l'exercice des tâches bibliothéconomiques. Pasquier (2008) a remarqué l'absence de bibliothécaires professionnels dans des régions comme Fatick, Diourbel, Kaolack et Louga. À cause sans doute de l'état général des bibliothèques publiques, les lecteurs se font rares : moins d'un millier sont recensés au niveau national dans le cadre de l'enquête.

La bibliothèque nationale

Le Sénégal n'a pas encore de bibliothèque nationale à proprement parler. Bien que la loi n° 2002-17 du 15 avril 2002 prévoit la création d'une Bibliothèque nationale dirigée par la Direction du livre et de la lecture (Lajeunesse, 2008 : 106), le projet n'est pas encore concrétisé.

Depuis 1979, c'est la Bibliothèque des Archives du Sénégal qui fait office de bibliothèque nationale du pays. Elle abrite l'Agence bibliographique nationale, reçoit le dépôt légal, s'occupe de la bibliographie nationale, identifie les périodiques publiés au Sénégal et leur attribue des numéros ISSN, en attendant que le projet de construction de la Bibliothèque nationale coordonné par la Direction du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture voit le jour.

Les bibliothèques universitaires

Pour répondre à leur double mission : enseignement et recherche, les universités sénégalaises s'octroient des bibliothèques universitaires. Toutes les universités sénégalaises semblent disposer d'une bibliothèque pour accompagner les étudiants et les enseignants-chercheurs, à l'exception de l'Université virtuelle du Sénégal (UVS) dont la BU est entièrement en ligne. Au Sénégal, on retrouve au moins une Bibliothèque Universitaire dans les universités suivantes :

- Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)
- Université Gaston Berger de Saint Louis (UGB)
- Université de Thiès
- Université Alioune Diop de Bambey (UADB)
- Université Assane SECK de Ziguinchor (UASZ)
- Université Ahmadou Mahtar Mbow (UAM)
- Université du Sine Saloum El Hadji Ibrahima Niass (USSEIN)

Mamadou Diarra (2015) montre cependant que malgré l'adoption du modèle BU français par les universités sénégalaises dans le cadre de la réforme LMD, les bibliothèques universitaires font face à des problèmes préoccupants : faible niveau de développement et d'organisation, ainsi que des ressources humaines et documentaires pauvres. Il n'existe pas de documentation sur l'état des bibliothèques sénégalaises en général, mais l'enquête réalisée sur les bibliothèques universitaires africaines par Mamadou Diarra, Directeur de l'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes du Sénégal, en 2015, fournit des informations sur la BU de l'Université Cheikh Anta Diop, Bibliothèque Centrale de l'UCAD. L'étude permet de faire une comparaison de la BU de l'UCAD et les autres BU du Bénin, du Burkina Faso, du Mali, du Togo et du Niger. À travers les résultats de l'enquête, on peut remarquer que la bibliothèque centrale de l'UCAD a le plus grand nombre de visiteurs réels mais a un taux de fréquentation faible (29%) par rapport au nombre des utilisateurs potentiels, 22 000 sur 77 000. En termes de ressources humaines, la bibliothèque de l'UCAD dispose de 20 bibliothécaires dont certains détiennent un niveau de Master, 10 conservateurs, 4 informaticiens, loin devant les autres universités sur la liste. Toutefois, elle a un taux d'encadrement inférieur à 1%, c'est-à-dire qu'elle a 1 professionnel pour 100 utilisateurs, comme c'est le cas pour la plupart des bibliothèques universitaires enquêtées, à l'exception de la Bibliothèque universitaire centrale du Niger (Diarra, 2015 : 5). Concernant les ressources documentaires, la bibliothèque centrale de l'UCAD dispose de 444 593 ouvrages, 52 titres

de périodiques, 50 Go en ressources numériques. Les ressources financières sont un facteur important dans le bon fonctionnement d'une bibliothèque. La bibliothèque principale de l'UCAD dispose d'un budget de 244 millions de francs CFA. Si on considère le budget de l'UCAD qui s'élève à 27,7 milliards de francs CFA, la part de la bibliothèque est de 0,88%, loin des 5% du budget de l'université que préconiserait l'UNESCO (Ndiaye, 2014 : 4).

4. Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Au Sénégal, l'EBAD s'occupe de la formation des différentes professions de la bibliothéconomie. Après le lycée, les personnes qui veulent devenir bibliothécaires, archivistes ou documentalistes doivent faire un programme de 1er cycle au Sénégal à 180 crédits sur 3 ans pour obtenir une licence en sciences de l'information documentaire (Dione, 2015).

Un programme de 120 crédits est nécessaire pour le diplôme de master en sciences de l'information documentaire. Le master comporte trois spécialisations : une sur le patrimoine documentaire, une deuxième sur l'ingénierie documentaire et une autre sur la technologie de l'information. Ceci provient d'une réforme *Licence Master Doctorat* du système d'éducation en 2004, les programmes de deuxième cycle au Sénégal doivent avoir l'accréditation d'une agence d'état et cette accréditation est donnée pour une durée de 5 ans (Dione, 2015). La bibliothéconomie au Sénégal offre aussi la formation sur les nouvelles technologies de communication à l'aide d'un projet FORCIIR et des cours sur la gestion des technologies de l'information avec l'aide d'une compagnie de télécommunication SONATEL (Diouf, 2008).

5. Association de bibliothèques

L'Association Sénégalaise des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (ASBAD) a vu le jour en 1988 et est le résultat d'une fusion entre deux associations : l'Association Sénégalaise des Documentalistes, Bibliothécaires, Archivistes et Muséologues, section locale de l'Association Internationale pour le Développement des Bibliothèques en Afrique (AIDBA-ASDBAM) et l'Association Nationale des Archivistes,

Bibliothécaires et Documentalistes (ANABADS) (Ndiaye, s.d. ; https://web.archive.org/web/20080624125129/http:/www.asbad.africa-web.org/). Son siège est installé à l'École des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes à Dakar (https://web.archive.org/web/20080624125129/http:/www.asbad.africa-web.org/). Elle se définit comme étant la porte-parole des professionnels de l'information sur toutes les questions majeures qui touchent la profession (https://web.archive.org/web/20080624125129/http:/www.asbad.africa-web.org/). Les objectifs de l'ASBAD sont nombreux et l'on retrouve parmi ceux-ci la volonté d'encourager la formation initiale et continue des professionnels de l'information, de promouvoir le développement des bibliothèques, des archives et des centres documentaires, d'assurer la collecte et la sauvegarde du patrimoine culturel national et de participer à l'éducation des jeunes et des adultes (https://web.archive.org/web/20080624125129/http:/www.asbad.africa-web.org/).

L'adhésion à l'ASBAD est ouverte à toute personne physique ou morale qui participe au développement des bibliothèques, des centres d'archives et de documentation (http://asbadsn.org). Les frais d'adhésion varient en fonction du statut de l'adhérent allant de 5000 francs CFA par année (12$CA) pour les professionnels à 100 000 francs CFA par année (235$CA) pour les institutions documentaires nationales. Un tarif préférentiel de 1000 francs CFA (2,35$CA) est offert aux étudiants (http://asbadsn.org).

L'ASBAD a établi de nombreux partenariats avec des organismes divers dans lesquels nous pouvons retrouver l'International Federation of Library Association (IFLA), le Centre d'Information des Nations Unies (CINU) et l'Association des Bibliothécaires Suisses (BBS) (https://web.archive.org/web/20080624125129/http:/www.asbad.africa-web.org/).

L'association est présente sur les différentes plateformes de réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram et possède même une chaine YouTube. Cependant, elle est très peu active à raison d'une publication par mois sur les réseaux et d'une ou deux publications aux deux ans sur leur site internet (http://asbadsn.org).

Il existe une deuxième association très impliquée dans le développement des bibliothèques sénégalaises : la Feusseul. Elle est une association de droit sénégalais créée en 2013 et son siège social se trouve lui aussi à Dakar (https://www.feusseul.org). Elle a pour objectif d'accompagner les bibliothèques dans la mise en place de programmes d'animations, de promouvoir et défendre les bibliothèques et l'accès à l'information pour tous, de faire des bibliothèques un outil de développement pour une société inclusive et de promouvoir la lecture, le numérique et la culture en bibliothèque (https://www.feusseul.org). Elle est aussi présente sur les différentes plateformes de réseaux sociaux et est beaucoup plus active que l'ASBAD.

6. Cadre législatif

Au Sénégal, comme dans la majorité des pays, il existe des lois, des décrets, des arrêtés, etc. qui encadrent la publication, la gestion et la conservation des documents. Les premiers textes législatifs qui débutent le processus de réglementation ont été émis pendant la deuxième moitié du XIXème siècle, période coloniale française, et concernent le dépôt légal des documents publiés en métropole ou sur n'importe quel territoire sur lequel la France exerçait sa domination dans des institutions prévues à cet effet (Sène, 2010). Mais ce n'est qu'en 1946 qu'une Régie du dépôt légal va être créée pour organiser de façon officielle et stricte le dépôt des documents et veiller à ce qu'il soit fait (Sène, 2010). À partir de 1972, le Sénégal, devenu indépendant, rédige ses propres textes législatifs pour développer les activités culturelle du pays comme le montre le *décret n°76-493 du 5 mai 1976* établissant la création de la Bibliothèque nationale au sein du Ministère de la Culture (Sène, 2010 ; Archives du Sénégal, 2013) et la *Loi n°2002-17 du 15 avril 2002* portant sur la création de la Bibliothèque nationale du Sénégal (Lajeunesse, 2008 : 106).

Le droit d'auteur, quant à lui, est instauré aux colonies françaises, et donc au Sénégal, à partir de 1930 (Sène, 2010). Son établissement a pour but de protéger les œuvres littéraires et artistiques, mais aussi les droits de leurs auteurs (Sène, 2010). Cependant, son application dans les colonies reste difficile, car il n'existait pas, à l'époque, d'organismes chargés de défendre les droits des auteurs et des créateurs ni de veiller à l'application des lois du droit d'auteur (Sène, 2010). Il faudra attendre 1943 pour que deux organismes, basés à Alger, ayant ces responsabilités soient créés : le Bureau africain des gens de lettres et auteurs de conférences et le Bureau africain du droit d'auteur (Sène, 2010).

En 1972, la *Loi 72-40 du 26 mai 1972* créé le Bureau sénégalais du droit d'auteur (BSDA) qui vient prendre les responsabilités du Bureau africain des gens de lettres et auteurs de conférences et du Bureau africain du droit d'auteur (Sène, 2010).

La *Loi 73-52 du 4 décembre 1973* relative à la protection du droit d'auteur vient définir les limites d'application du droit d'auteur (Sène, 2010). Elle sera modifiée en 1986 pour adapter la législation à l'environnement technologique et renforcer les conséquences pénales en cas d'illégalité (Sène, 2010). Toutes ces dispositions resteront en vigueur jusqu'en 2008 lorsque la *Loi 2008-09 du 25 janvier 2008 sur les droits d'auteurs et les droits voisins* viendra les remplacer (Sène, 2010). Cette loi reprend les bases de la *Loi de 1973* pour les adapter à l'évolution technologique et professionnelle survenues dans les années 1980 au sujet de la production, de la conservation, de la diffusion et de l'accès à l'information et au savoir (Sène, 2010). Elle prévoit que les œuvres utilisées à des fins d'enseignement

de façon générale sont exemptées du droit d'auteur (Sène, 2010). Ainsi, cette absence de réglementation permet aux usagers des bibliothèques et des centres d'archives d'avoir accès à l'information parfois dans la limite de la légalité : photocopies de masse et, parfois, reproduction intégrale de l'œuvre (Sène, 2010).

7. Information complémentaire/particularités

La *Loi 73-52 du 4 décembre 1973 relative à la protection du droit d'auteur* inclut dans la liste des œuvres encadrées par le droit d'auteur le folklore et les œuvres inspirées du folklore sénégalais dans le but d'assurer la protection du patrimoine national (Sène, 2010). Aussi, l'utilisation de ces œuvres est conditionnelle à l'accord préalable du BSDA et au paiement d'une redevance versée au BSDA (Sène, 2010).

Les circonstances économiques du Sénégal et la pauvreté du marché du livre africain rendent difficile l'acquisition de livres dans les bibliothèques (Marcil, 1980). Cependant, il existe de nombreuses associations et organismes internationaux qui s'impliquent dans le don de livres pour approvisionner les bibliothèques et les écoles du Sénégal : *Lire en Afrique*, *Biblionef* et *Bibliothèques Sans Frontières* par exemple.

Même si certains problèmes persistent, et ils sont nombreux, le Sénégal se classe parmi les pays de l'Afrique francophone qui concentrent d'importants efforts en matière d'infrastructure culturelle en général et de bibliothèques en particulier. Ancienne capitale de l'Afrique Occidentale Française (AOF), le pays a toujours été à l'avant-garde en termes de développement culturel de l'Afrique noire francophone. L'Université de Dakar devenue Cheik Anta Diop après la décolonisation est la plus ancienne de la région. Le rôle historique du pays dans la mise en place de la Francophonie est révélateur de son positionnement dans le paysage culturel international.

8. Références

Archives du Sénégal. (2013). *La bibliothèque*. Archives du Sénégal. http://www.senarchives.org.sn/node/21

ASBAD. *Enquête sur les bibliothèques publiques au Sénégal*. Dakar : Direction du Livre et de la Lecture, 2002.

Biblionef. (2019). https://biblionef.fr/tag/senegal/
Bibliothèques Sans Frontières. (s.d). *Sénégal*. https://www.bibliosansfrontieres.org/pays/senegal/
Diack, M. (2002). « Les Bibliothèques nationales en Afrique francophone », Convocatoria de ponencias, https://calenda.org/18763
Diarra, M. (2015). « Les bibliothèques universitaires (BU) africaines à l'heure de la réforme LMD », Conférence des Recteurs et des Présidents des Universités Africaines (COREVIP) Kigali, Rwanda, du 2 au 5 Juin 2015. [En ligne] https://www.researchgate.net/publication/309638037_Les_bibliotheques_universitaires_BU_africaines_a_l'heure_de_la_reforme_LMD
Dione, B. (2015) « La formation des bibliothécaires, des archivistes et des documentalistes au Sénégal ».*Documentation et bibliothèques*, 61 (2-3), 117-120. https://doi.org/10.7202/1032818ar.
Diouf, J.-P. (2008) « Les Bibliothèques africaines en mutation : Nouvelles approches de gestion ». Dans B. Dione, R. Savard. (dir.), *Le management des technologies et des systèmes automatisés de bibliothèques dans les pays en développement*, *logiciels libres vs options commerciales*, (p.126-141). De Gruyter, Inc.
Diouf, M. (2001). *Histoire du Sénégal*. Maisonneuve et Larose.
Fall, A. (2017). « Les bibliothèques numériques pour booster la lecture en milieu scolaire défavorisé : exemple du Sénégal » [En ligne] http://library.ifla.org/1746/1/138-fall-fr.pdf
Lajeunesse, M. (2008). Sénégal: « *Bibliothèque des Archives du Sénégal* », *Les bibliothèques nationales de la Francophonie. Répertoire des bibliothèques nationales des États et des gouvernements membres ou observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie*. 3e ed., Bibliothèque et Archives Nationales du Québec.
Maack, M. N. (1981) *Libraries in Senegal: continuity and change in an emerging nation*. Amercican library Asssociation.
Marcil, G. (1980). Problèmes d'acquisition dans les bibliothèques universitaires de l'Afrique de l'Ouest. *Documentation et bibliothèques*, 26 (1), 17–26. https://doi.org/10.7202/1054263ar
Ndiaye, A. (s.d.). MOOC : *Histoire des SID en Afrique*, *module 1* : *Les archives et bibliothèques pendant la période coloniale* [notes de cours]. En ligne https://foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/HISTOIRE_DES_SID_EN_AFRIQUE.pdf
Ndiaye, K. (1976) « Les bibliothèques au Sénégal ». (Note de Thèse, Université ENSB) https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/63761-bibliotheques-au-senegal.pdf
Ndiaye, M. (2014). « Quelles missions pour les bibliothèques universitaires des pays du sud

à l'heure des confluences ? Étude de cas de la bibliothèque centrale de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar », 3e Congrès mondial de l'Association Internationale Francophone des Bibliothécaires et Documentalistes (AIFBD) et Satellite IFLA Limoges 23-26 août 2014.
Odemba. (2017) « SEDHIOU – Centres de lecture et d'animation culturelle : Des animateurs des Clac ouvrent leurs livres de doléances », *Le Quotidien* du 25 avril 2017, Dakar, Sénégal. [En ligne] https://www.lequotidien.sn/sedhiou-centres-de-lecture-et-danimation-culturelle-des-animateurs-des-clac-ouvrent-leurs-livres-de-doleances/
Pasquier, K. (2008). *Des bibliothèques pour le Sénégal : Mise en place et intégration de bibliothèques en Afrique de l'Ouest*. Travail de Bachelor réalisé en vue de l'obtention du Bachelor HES, Haute école de gestion de Genève (HEG-GE), Genève.
Sène, H. (2010). Le dépôt légal et la législation sur le droit d'auteur au Sénégal : évolution historique et situation actuelle. *Les cahiers de propriété intellectuelle*, *vol.23* (1), 333-362. https://cpi.openum.ca/files/sites/66/Le-dépôt-légal-et-la-législation-sur-le-droit-d'auteur-au-Sénégal.pdf

34. Singapour

(Julie Lise Simard, Olivier Lirette Teoli)

Profil du pays

Singapour ou la République de Singapour est une cité-État d'Asie du Sud-Est. Située au sud de la péninsule Malaise, elle regroupe un une soixantaine d'îles, dont une principale qui occupe la majorité des 722,5 km2 de la superficie du pays (R. Leinbach, Kennard et al., 2020). Démographiquement très urbaine et densément peuplée, Singapour comptait une population atteignant 5,6 millions d'individus en 2019. (De Koninck, n.d.). La répartition de la population est principalement citadine, puisque les milieux ruraux sont presque inexistants ou peu significatifs (R. Leinbach, Kennard et al., 2020).

L'histoire de Singapour est fortement marquée par sa colonisation britannique en 1819, par Sir Stamford Raffles de la East India Company, et par sa position géographique qui en a fait un carrefour commercial important en Asie du Sud-Est (R. Leinbach, Kennard et al., 2020) L'île de Singapour a été mentionnée à plusieurs reprises dans l'histoire, la première fois remontant au 2e siècle par un géographe grec (De Koninck, n.d.)Dû à la proximité géographique de la péninsule malaise, les rapports de l'île ont aussi été largement influencés par ce voisin à travers le temps. En 1963, Singapour rejoint la fédération de Malaisie à sa formation pour devenir un état indépendant, deux ans plus tard le 9 août 1965 (R. Leinbach, Kennard et al., 2020).

Au niveau de la population, Singapour est diversifiée en raison d'un passé marqué par l'immigration. Les trois quarts de la population sont originaires de Chine, suivi de la Malaisie et de l'Inde. Le reste de la population est issue d'une variété de cultures. En raison de cette hétérogénéité culturelle, il y a quatre langues officielles à Singapour : Anglais, Mandarin, Malais et Tamoul. L'anglais demeure la langue la plus répandue particulièrement pour le monde des affaires et les communications officielles. L'usage du mandarin est aussi fortement répandu; un tiers des écoles est enseigné dans cette langue, puisque la majorité de la population est issue d'une culture où cette langue est répandue. Cependant, le Malais est désigné comme langue nationale du pays (R. Leinbach, Kennard et al., 2020).

Histoire

Début de la bibliothéconomie et premières bibliothèques

La bibliothèque nationale de Singapour a commencé comme simple bibliothèque scolaire. En 1823, la « Singapore Institution » est fondée par Sir Stamford Raffles, une école qui existe encore à ce jour, sous le nom de Raffles Institution. Dès les débuts de cet établissement, la bibliothèque tenait une place importante et elle a procuré le seul service de bibliothèque publique pour les résidents de Singapour durant cette période. (Tee, Edward Lim Huck, 1970).

De 1823 à 1844, la bibliothèque était accessible à tous ses membres, aux contributeurs de l'institution, au corps professoral, aux étudiants ainsi qu'à toute autre personne déboursant un montant de 25 sous à chaque mois. Avec la croissance économique et démographique de Singapour, le besoin d'une bibliothèque publique s'est fait ressentir (Tee, Edward Lim Huck, 1970).

À partir de 1849, un don de deux pièces de monnaie en or d'une figure politique importante amène à la création d'un musée qui s'ajoute à la bibliothèque sous le nom de Singapore Library Museum. Le musée s'intègre donc à la bibliothèque et devient la responsabilité de celle-ci jusqu'en 1955, où on décide de changer la gestion et de gérer ces deux institutions séparément (Tee, Edward Lim Huck, 1970).

Il faut noter qu'avant 1920, la majorité des utilisateurs des bibliothèques étaient des Européens. Malheureusement, comme la majorité des livres étaient en anglais et ne répondait pas aux besoins d'une littéracie d'une majorité d'orateurs chinois, ceux-ci n'utilisaient pas le service des bibliothèques. Ce n'est qu'à partir de 1920 jusqu'en 1939 que la bibliothèque voit sa fréquentation d'usager non européen augmenter. Puisque la bibliothèque entretenait un partenariat avec le Raffles College, beaucoup de sa population étaient étudiantes. Ceux-ci bénéficiaient de tarifs ou d'avantages préférentiels qui leur permettaient d'emprunter plus de documents. L'accent était mis sur une éducation anglaise et ne tenait pas compte que la majorité des gens ne lisait pas cette langue (Tee, Edward Lim Huck, 1970).

Entre 1939 et 1945, peu de choses sont connues sur l'histoire des bibliothèques en raison de la Deuxième Guerre mondiale. L'occupation japonaise en février 1942 sera

responsable d'une perte significative dans la collection de la bibliothèque, beaucoup de livres disparaitront (Tee, Edward Lim Huck, 1970).

De 1945 à 1953, l'instabilité politique et le désir d'indépendance gardent le système des bibliothèques tel qu'il était encore avant la guerre. C'est à partir du début des années 1950 que le fonctionnement de la bibliothèque commencera à changer, notamment par l'introduction du système décimal Dewey. L'augmentation de la fréquentation chez la communauté asiatique après la guerre connaîtra également une augmentation, les ouvrages offerts reflètent de plus en plus la population que la bibliothèque dessert (Tee, Edward Lim Huck, 1970).

À partir du 1er avril 1958, la Raffles Library devient la bibliothèque National. Elle cesse également de charger des abonnements et devient une vraie bibliothèque publique (Tee, Edward Lim Huck, 1970).

Aujourd'hui

La National Library Board (NLB) est aujourd'hui l'institution responsable des besoins informationnels de Singapour. Elle est responsable des acquisitions, de la préservation, de la diffusion et de l'accessibilité aux documents et des archives (« About NLB », n.d.). Cette institution a permis de changer le rapport de la population à la lecture en à peine une décennie. Plusieurs nouvelles bibliothèques publiques ont été créées, le nombre de prêt à augmenter et les collections également grâce à leur gestion. (Bosc, 2008)

Types de bibliothèques

Bibliothèques nationales

Les bibliothèques nationales de Singapour sont administrées par le National Library Board (https://www.nlb.gov.sg/). On compte parmi celles-ci la National Library, située à Singapour dans le district civil. Érigée et officiellement ouverte au public en 2005, elle vient remplacer l'ancienne bibliothèque nationale, du même nom, qui était située ailleurs dans la ville. De façon symbolique, de vieilles briques de l'ancienne bibliothèque ont été intégrées à la construction de la nouvelle pour souligner le passage du temps, mais également des savoirs (« Old National Library Building », 2020).

Les décisions du National Library Board durant cette transition ont fait en sorte que la nouvelle version de cette bibliothèque abrite sous le même toit la Lee Kong Chian Reference Library et la Central Public Library qui sont respectivement une bibliothèque de référence et une bibliothèque publique. Le bâtiment de 16 étages et trois sous-sols est constitué des deux bibliothèques distinctes nommées précédemment, mais également du Drama Center, administré par le National Arts Council de Singapour, et, au dernier étage, on retrouve un endroit dénommée The Pod qui sert d'amphithéâtre pour des spectacles ou congrès en tous genres, selon les projets courants du National Library Board. Le rez-de-chaussée, quant à lui, présente une place publique qui sert de galerie d'exposition et de café convivial pour la communauté. L'édifice héberge également plusieurs jardins, dont deux sont accessibles au public : The Courtyard et The Retreat (« National Library, Singapore », 2020).

À la Lee Kong Chian Reference Library, l'emprunt de matériel n'est pas permis. Toutefois, la consultation sur les lieux est disponible au grand public. La bibliothèque hébergeait à son ouverture une collection de plus 530 000 objets imprimés et numériques, excluant la collection des ouvrages rares, qui est ouverte uniquement à un public restreint avec permission (« National Library, Singapore », 2020).

Bibliothèques régionales

La Tampines Regional Library, située à New Town dans Singapour, a été la première bibliothèque régionale à être instaurée, en 1994. Suite à un déménagement en 2017, la capacité de la bibliothèque est passée d'une collection de 235 000 à 400 000 livres imprimés, dont une grande partie en chinois. Il s'agit encore, à ce jour, la plus grande collection de livres chinois sur le territoire de Singapour. Suite aux rénovations, plusieurs nouvelles installations ont vu le jour également : un centre de conditionnement physique et une piste de course à pied, un studio culinaire, des locaux de laboratoire de création incluant des imprimantes 3D et d'autres technologies de création (« Tampines Regional Library », 2020).

La Woodlands Regional Library, située dans la région nord de Singapour, fut ouverte en avril 2001. Elle a été la plus grosse bibliothèque sur le territoire de Singapour jusqu'en 2005, à l'ouverture de la National Library, avec ses quatre étages et un sous-sol servant d'auditorium pour les spectacles et événements (« Woodlands Regional Library », 2020).

La Jurong Regional Library est la troisième bibliothèque régionale érigée, cette

fois-ci, dans l'est de Singapour. Il s'agit actuellement de la plus grande bibliothèque publique sous la juridiction du National Library Board (« Jurong Regional Library », 2020).

Finalement, en 2018, l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque régionale a été annoncée par le National Library Board. La Punggol Regional Library devrait ouvrir ses portes en 2021, incluant un centre de la petite-enfance et des installations pour rendre des soins de santé de base accessibles à la communauté (« Punggol Regional Library », 2020).

Bibliothèques publiques

Il y a présentement près de 30 bibliothèques publiques offrant des services en tout genre sur le territoire de Singapour. Elles sont administrées par le National Library Board qui a investi énormément de temps et d'argent dans la révision des services et des espaces de bibliothèques offerts puis dans une restructuration des infrastructures et des méthodes bibliothéconomiques. On parle, entre autres, d'avoir élargi l'accessibilité aux lieux par l'architecture, d'augmentation de l'offre documentaire en termes de quantité et de variété, mais également en termes de langues offertes pour les ouvrages consultables. La remodélisation s'est faite en gardant en tête les jeunes dans la communauté, les impliquant dans les projets de conceptualisation afin de représenter et combler leurs besoins informationnels et en termes de tiers lieu (Bosc, 2008).

Pour en nommer quelques-unes, il y a la Queenstown Public Library, établie en avril 1970, ce qui en fait la plus vieille bibliothèque publique (« Queenstown Public Library », 2020) ; la Clementi Public Library, inaugurée en 2011, ce qui en fait la plus récente (« Clementi Public Library », 2020) ; et la Cheng San Public Library, ouverte en 1997 au cœur d'un le centre d'achats Hougang, une des cinq bibliothèques publiques à ouvrir dans un centre commercial, mais la première a acquérir et exposer des œuvres d'art réalisées par des artistes locaux (« Chen San Public Library », 2020).

On compte parmi les installations des bibliothèques publiques des salles de lectures où on peut consulter les ouvrages des collections de livres imprimés et numériques. Les bibliothèques offrent également l'accès à des bases de données numériques donnant accès à des abonnements de revues ludiques et scientifiques, des collections de matériaux multimédias (films, musique, photographies, etc.) et autres. On y retrouve également des espaces dédiés à la création (makerspaces et creators workroom) dans plusieurs d'entre elles (« Queenstown Public Library », 2020), ainsi que des lieux de rencontres sociales comme des cafés (« Marine Parade Public Library », 2020). Certaines bibliothèques offrent l'accès à du matériel spécialisé de consultation adapté pour les

personnes âgées ou vivant avec des handicaps sensoriels (« Bedok Public Library », 2020), et d'autres proposent des installations de création pour que les jeunes puissent s'exprimer artistiquement directement sur les murs de la bibliothèque avec du matériel fourni par celle-ci (« Pasir Ris Public Library », 2020).

La Bishan Public Library a obtenu, en 2007, le President's Design Award, et l'International Architecture Award en 2009 pour son architecture innovatrice incitant à la réinvention de la bibliothèque, moins comme lieu de consultation de documentation et davantage comme un lieu de rencontre et de création de connaissance. Cette architecture invitante visait surtout à attirer les jeunes des 7 écoles du quartier afin de promouvoir l'accès à l'information et à la communauté (« Bishan Public Library », 2020).

En 2002, la Bukit Batok Public Library devient la première bibliothèque publique à être munie du système d'identification de fréquence radio Electronic Library Management System (ELiMS) qui rend tout à fait indépendante la communauté qui vient emprunter et retourner du matériel à la bibliothèque en proposant des postes sans assistances pour le prêt (« Bukit Batok Public Library », 2020). Poussant plus loin l'autonomisation de la communauté, la bibliothèque de Sengkang devient la première bibliothèque sans bibliothécaire à Singapour, les services de prêts, de retour et de référence étant entièrement offerts par des automates (Lek Choh, 2003).

Bibliothèques scolaires

Certaines universités sont munies de bibliothèques départementales, comme la Nanyang Technological University qui possède des bibliothèques pour les communications, les sciences sociales, les arts, design et médias en plus d'une bibliothèque médicale et d'autres centres de documentation. D'autres universités suivent le même modèle, comme la National University of Singapore et la Singapore Management University (« List of libraries in Singapore », 2020). Outre ces bibliothèques universitaires, il existe également des bibliothèques spécialisées en milieu universitaire. C'est le cas, entre autres, de la Singapore University of Technology and Design Library qui regroupe non seulement des services de référence et une grande collection d'ouvrages, mais également des laboratoires de création en design et architecture (« Singapore University of Technology and Design », 2020).

La grande majorité des bibliothèques scolaires pour les niveaux secondaires et à la petite-enfance ont connu des succès à la fin des années 1990 et ont commencé à s'essouffler passer 2005. Qu'elles soient liées à des écoles ou bien en communauté,

desservant spécifiquement les clientèles des élèves des écoles du quartier, les bibliothèques jeunesses ont presque toutes, si ce n'est toutes, fermées avant 2008. L'accessibilité des bibliothèques publiques centralisées dans les cartiers où se trouvent les écoles et la spécialisation des services et des collections offerts dans celles-ci a permis au National Library Board de relocaliser les investissements en matière de bibliothèques éducatives ciblant les jeunes et ainsi offrir des bibliothèques plus intéressantes au niveau de la communauté (Balamurugan, 2016).

Bibliothèques autres

À Singapour, on retrouve la bibliothèque institutionnelle du SAFTI Military Institute qui désert le campus de la Tri-service Military Academy et qui contient essentiellement des ouvrages liés à l'enseignement qui y est fait. Avant l'attentat du 11 septembre 2001, aux États-Unis, les civils pouvaient pénétrer dans l'enceinte et visiter la bibliothèque comme le reste des bâtiments accessibles au public. Or, depuis l'attaque, des règles beaucoup plus strictes ont été instaurées et l'accès au public a été restreint grandement (« SAFT Military Institute », 2020).

Le Singapore Botanic Gardens possède également une bibliothèque spécialisée, en botanique cette fois-ci, dénommée Library of Botany and Horticulture. Le parc héberge également le National Biodiversity Centre. Les deux centres de documentation répertorient, conservent et diffusent des objets de tout genre liés à la botanique, son histoire et sa pratique, dans les jardins du Singapore Botanic Gardens, ou dans le monde. L'information y étant consignée sert à l'apprentissage de la population générale, mais également à la recherche. Le parc a d'ailleurs été reconnu en 2014, par l'UNESCO, pour son apport historique et culturel à la recherche en biodiversité (« Singapore Botanic Gardens », 2020).

Il est également possible de consulter des ouvrages concernant le bouddhisme, dans une approche non sectaire, à la Buddhist Library (https://buddhlib.org.sg/). Il s'agit d'une bibliothèque spécialisée dans l'acquisition et la transmission de l'histoire, de la culture et des pratiques bouddhistes. La bibliothèque offre également une variété de cours et séminaires, de méditations et d'activités de groupe pour permettre à la communauté d'entrer en contact avec les pratiques bouddhistes de façon participative et éducative.

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Centres de formation & Diplomation

Le principal centre de formation pour les sciences de l'information à Singapour est la Nanyang Technological University (NTU). Elle offre un programme de MSc, soit l'équivalent d'une maîtrise, en sciences de l'information composée de 30 crédits. Le programme est sous la responsabilité de la Wee Kim Wee School of Communication and Information (« MSc in Information Studies », n.d.).

Le programme vise à former des professionnels qui tombent dans un spectre de deux catégories. La première catégorie se concentre sur la bibliothéconomie, les cours sont orientés sur les différents types de bibliothèques ou sur la gestion d'un service d'information. La seconde catégorie se concentre sur les méthodes, les outils et les infrastructures de l'information et la manière de la gérer, de l'analyser et d'en tirer un sens (« MSc in Information Studies », n.d.).

La complétion de ce programme offre des opportunités de carrière pour le travail dans tous les types de bibliothèques, pour faire de la recherche, pour une carrière dans le domaine des technologies ou dans le domaine d'analyse de données (« MSc in Information Studies », n.d.).

Encadrement professionnel

Il n'y a pas d'examen officiel ou de permis officiel pour exercer le métier de bibliothécaire (« So you want to be a academic librarian in Singapore? », n.d.), cependant la Library Association of Singapore (LAS) (https://www.las.org.sg/wp), association qui régit les professionnels du milieu des bibliothèques, ne reconnait comme professionnel que les membres détenant un diplôme en sciences de l'information ou possédant des qualifications professionnelles équivalentes. Cette association produire des avantages pour les bibliothécaires qui en sont membres, moyennant une cotisation annuelle, notamment au niveau du réseautage, d'opportunités d'emplois et de nouvelles concernant les dernières avancées du domaine. La LAS remet également des prix à ses membres, qu'il soit basé sur l'implication ou la contribution à des bourses d'études pour les étudiants. (Library Association of Singapore, 2020).

Association de bibliothèques

Association des bibliothèques de Singapour (LAS)

En 1955, le Malayan Library Group voit le jour, puis porte le nom Library Association of Malaya and Singapore à partir de 1958. Suite à une scission en deux groupes distincts, la Library Association of Singapore (https://www.las.org.sg/wp) devient officiellement l'association régissant les professionnels et professionnelles en bibliothèque en 1964 (Library Association of Singapore, 2020 : About Us).

Afin d'être membre de l'association et profiter des bénéfices, des frais annuels sont appliqués. Divers forfaits peuvent être choisis par une personne ou par une institution, pour enregistrer ses employés sous une licence corporative, selon une liste de conditions. Ces conditions vont de l'accréditation scolaire et l'appartenance professionnelle au milieu des bibliothèques jusqu'à l'intérêt dans l'investissement de temps et d'argent dans la promotion et l'accomplissement des missions des bibliothèques à Singapour. Les diplômes universitaires ayant été obtenus en dehors de Singapour ne sont pas tous reconnus, mais les personnes possédant des diplômes d'études supérieures en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande, aux Royaumes-Unis et aux États-Unis sont invitées à soumettre leurs candidatures et à rejoindre l'association. Les étudiants et étudiantes qui ne possèdent pas encore leur diplôme sont également interpellés à joindre l'association dans un but d'implication active et de formation. Les personnes membres de l'association bénéficient, entre autres, de la collaboration facilitée avec les pairs à travers le pays et à l'étranger, par les projets entres associations chapeautés par l'International Federation of Library Associations and Institutions ; de droit de vote dans les décisions de l'association ; de rabais et de premier droit d'achat quant aux publications de l'association ; de droit de présence, gratuite ou avec diminution des frais, à des événements organisés par l'association, et bien d'autres choses (Library Association of Singapore, 2020 : Membership).

La Library Association of Singapore propose à ses membres, et au grand public (à plus grands frais et dans une mesure limitée) des conférences sur les milieux bibliothéconomiques et les trouvailles et avancements dans les domaines des sciences de l'information, des possibilités d'avancement et de développement professionnel par l'entremise de formation continue en ligne, et dans les milieux professionnels également. L'association est tout à fait investie dans les bibliothèques de demain et dans la formation

des professionnels et professionnelles de l'information en milieux bibliothécaires de tout type (Library Association of Singapore, 2020 : Activities).

National Library Board (NLB)

Alors que l'idéation d'une telle organisation a été faite aussi tôt que les années 1820, le National Library Board ne verra le jour officiellement qu'en 1995. Il s'agit d'une organisation ayant pour but la gestion libérale des bibliothèques à Singapour, mandaté de cette tâche par le ministère des Communications et de l'Information. Une des missions principales de l'organisation est de rendre accessible l'information à la population pour ouvrir Singapour sur le monde et ainsi réduire la fracture en termes de littératie informationnelle sévissant au moment de sa création dans la communauté (« National Library Board », 2020).

L'adhésion en tant que membre est gratuite pour les citoyens de Singapour alors que les étrangers peuvent soumettre une demande et obtenir des droits d'emprunts au versement de frais d'abonnement.

Congress of Southeast Asian Librarians (CONSAL)

Fondé en 1970 à Singapour pour représenter les professionnels et professionnelles de la bibliothéconomie de l'Asie du Sud-est, CONSAL cherche à promouvoir le dialogue et la collaboration entre les diverses nations. Plusieurs conférences et congrès annuels sont organisés pour mettre en relation des milieux de l'information divers, incluant les spécialistes de la référence et les archivistes, et poussent la collaboration des différents milieux (Mohd Nasir, 2018).

Cadre législatif

Lois et règlements

Selon le National Library Board Act, le National Library Board correspond à une

personne morale par qui et contre qui des mesures légales peuvent être entreprises. Il en est de même pour toute bibliothèque découlant des fonctions de l'entité qu'est le National Library Board. Il est d'ailleurs investi, par la loi, de ces fonctions :

> (a) to establish and maintain libraries and to provide library information services;
>
> (b) to promote reading and encourage learning through the use of libraries and their services;
>
> (c) to provide a repository for library materials published in Singapore;
>
> (d) to acquire and maintain a comprehensive collection of library materials relating to Singapore and its people;
>
> (e) to establish standards for the training of library personnel in Singapore;
>
> (f) to provide advisory and consultancy services concerning libraries and library information services;
>
> (g) to compile and maintain a national union catalogue and a national bibliography;
>
> (h) to advise the Government on national needs and policies in respect of matters relating to publicly funded libraries and library information services in Singapore;
>
> (i) to provide a permanent repository of records of national or historical significance and to facilitate access to those records;
>
> (j) to conduct records management programmes for the Government; and
>
> (k) to record, preserve and disseminate the history of Singapore through oral history methodology or other means. (Singapore Government Agency, 2019 : paragr. 6)

De plus, en respect des prescriptions de l'IFLA, le National Library Board prend responsabilité de plusieurs choses. Entre autres, il se rend responsable de l'acquisition et la conservation par le dépôt légal des publications de la nation, de l'offre des services de référence et de la préservation et de la promotion de l'héritage culturel et historique de la nation (National Library Board, 2020 : Statutory Functions).

Références

Balamurugan, A. (2016). « Community Children's Libraries », SingaporeInfopedia, National Library Board Singapore. https://eresources.nlb.gov.sg/infopedia/

articles/
SIP_677_2005-01-24.html?s=Law%20and%20government%3E%3Eculture%20and%20community%3E%3EPublic%20libraries

« Bedok Public Library ». (2020, 1 mai). Dans Wikipédia. https://en.wikipedia.org/wiki/Bedok_Public_Library

« Bishan Public Library ». (2020, 1 septembre). Dans Wikipédia. https://en.wikipedia.org/wiki/Bishan_Public_Library

Bosc, A. (2008). « Le réseau des bibliothèques publiques de Singapour : ou le succès du trio convivialité, automatisation, innovation », Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2, p.68-77. https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-02-0068-001

Buddhist Library. (2020). https://buddhlib.org.sg/

« Butik Batok Public Library ». (2020, 5 mars). Dans Wikipédia. https://en.wikipedia.org/wiki/Bukit_Batok_Public_Library

« Cheng San Public Library ». (2020, 23 novembre). Dans Wikipédia. https://en.wikipedia.org/wiki/Cheng_San_Public_Library

« Clementi Public Library ». (2020, 21 novembre). Dans Wikipédia. https://en.wikipedia.org/wiki/Clementi_Public_Library

De Koninck, Rodolphe. (n.d.). Singapour. Dans Encyclopædia Universalis [en ligne]. https://www.universalis.fr/encyclopedie/singapour/

« Education in Singapore ». (2020, 23 novembre). Dans Wikipédia. https://en.wikipedia.org/wiki/Education_in_Singapore

« Jurong Regional Library ». (2020, 19 mai). Dans Wikipédia. https://en.wikipedia.org/wiki/Jurong_Regional_Library

Lek Choh, N. (2003). La B.s.B ou la bibliothèque sans bibliothécaire, World Library and Information Congress : 69th IFLA General Conference and Council. https://archive.ifla.org/IV/ifla69/papers/050f_trans-Ngian-Lek-Choh.pdf

Library Association of Singapore. (2018). « Special issue on Information Literacy Research and Practice in Singapore », Singapore Journal of Library and Information Management, 47. https://www.las.org.sg/wp/sjlim/

Library Association of Singapore. (2020). https://www.las.org.sg/wp/

« Library Association of Singapore ». (2020, 27 juin). Dans Wikipédia. https://en.wikipedia.org/wiki/Library_Association_of_Singapore

Library e-Directory with Heatmap and Pathfinding. (2020, 5 août). Library Association of Singapore. https://www.las.org.sg/wp/blog/bulletin/the-smart-e-directory-at-singapore-polytechnic-library/

« Library to build more full-time branches ». (1978, 7 avril). The Straits Times,

p. 9. https://eresources.nlb.gov.sg/newspapers/Digitised/Article/straitstimes19780407-1.2.50

« List of Libraries in Singapore ». (2020, 25 octobre). Dans Wikipédia. https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_libraries_in_Singapore

« Marine Parade Public Library ». (2020, 19 juin). Dans Wikipédia. https://en.wikipedia.org/wiki/Marine_Parade_Public_Library

Mohd Nasir, H. (2018). « Congress of Southeast Asian Librarians », SingaporeInfopedia, Agence du Gouvernement de Singapour. https://eresources.nlb.gov.sg/infopedia/articles/SIP_319_2005-01-24.html?s=librarian

« MSc in Information Studies. (n.d.) ». http://www.wkwsci.ntu.edu.sg/programmes/ProspectiveStudents/Prospective%20Masters%20and%20PhD%20students/Programmes%20by%20Coursework/MSc%20in%20Information%20Studies/Pages/Home.aspx

National Library Board (2020). Agence du Gouvernement de Singapour. https://www.nlb.gov.sg/

« National Library Board ». (2020, 1 septembre). Dans Wikipédia. https://en.wikipedia.org/wiki/National_Library_Board

« National Library, Singapore ». (2020, 14 novembre). Dans Wikipedia. https://en.wikipedia.org/wiki/National_Library,_Singapore

« Old National Library Building ». (2020, 2 septembre). Dans Wikipédia. https://en.wikipedia.org/wiki/Old_National_Library_Building

« Pasir Ris Public Library ». (2020, 23 novembre). Dans Wikipédia. https://en.wikipedia.org/wiki/Pasir_Ris_Public_Library

« Punggol Regional Library ». (2020, 11 septembre). Dans Wikipédia. https://en.wikipedia.org/wiki/Punggol_Regional_Library

« Queenstown Public Library ». (2020, 25 juin). Dans Wikipédia. https://en.wikipedia.org/wiki/Queenstown_Public_Library

Thomas R. Leinbach, Annajane Kennard and Others. (2020, 12 décembre). Singapore. Dans Encyclopedia Britannica. https://www.britannica.com/place/Singapore

« Regional body of libraries formed ». (1970, 17 août). The Straits Times, p.15. https://eresources.nlb.gov.sg/newspapers/Digitised/Article/straitstimes19700817-1.2.65

« SAFTI Military Institude ». (2020, 28 novembre). Dans Wikipédia. https://en.wikipedia.org/wiki/SAFTI_Military_Institute

« Singapore Botanic Gardens ». (2020, 15 novembre). Dans Wikipédia. https://en.wikipedia.org/wiki/Singapore_Botanic_Gardens

Singapore Management University. (2020). « Libraries ». https://library.smu.edu.sg/

Singapore Government Agency. (2019, 31 janvier). Chapitre 197 : National Library Board Act. https://sso.agc.gov.sg/Act/NLBA1995

« Singapore University of Technology and Design ». (2020, 7 juin). Dans Wikipédia. https://en.wikipedia.org/wiki/Singapore_University_of_Technology_and_Design

« So you want to be a academic librarian in Singapore? (n.d.) ». http://musingsaboutlibrarianship.blogspot.com/p/so-you-want-to-be-academic-librarian-in.html

« Tampines Regional Library ». (2020, 26 juillet). Dans Wikipédia. https://en.wikipedia.org/wiki/Tampines_Regional_Library

Tan, B. (2016). « Singapore Library (1845-1874) », SingaporeInfopedia, National Library Board Singapore. https://eresources.nlb.gov.sg/infopedia/articles/SIP_653_2005-02-03.html?s=Law%20and%20government%3E%3ECulture%20and%20community%3E%3EPublic%20libraries

Tan, D. (2006). Réfléchir à l'acquisition de compétences et à la viabilité dans le temps des programmes de maîtrise de l'information, World Library and Information Congress : 72nd IFLA General Conference and Council. https://archive.ifla.org/IV/ifla72/papers/082-Tan_Munoo_trans-fr.pdf

Tee, Edward Lim Huck. (1970). Libraries in West Malaysia and Singapore : A Short History. University of Malaya Library, 62-85. https://files.eric.ed.gov/fulltext/ED059722.pdf?fbclid=IwAR3pKVQzlFGnmwdFLqJag2vCRLEKNanVMLX1-RkTRpeALSXRAq8t3w90T-s

Wong, H. et Lee Kim, G. (2018). « Part-time branch libraries », SingaporeInfopedia, National Library Board Singapore. https://eresources.nlb.gov.sg/infopedia/articles/SIP_893_2005-01-24.html?s=Law%20and%20government%3E%3ECulture%20and%20community%3E%3EPublic%20libraries

Wong, H. et Rathnala Thulaja, N. (2004). « Community libraries », SingaporeInfopedia, National Library Board Singapore.

https://eresources.nlb.gov.sg/infopedia/articles/SIP_887_2005-01-24.html?s=library

« Woodlands Regional Library ». (2020, 5 mars). Dans Wikipédia. https://en.wikipedia.org/wiki/Woodlands_Regional_Library

35. Suisse

(Isabelle Fontaine, Marie-Pier Landry et Guyllaume Soucy-Jalbert)

Profil du pays

Dans le lieudit des Helvètes, où le paysage est traversé par deux chaînes de montagnes (le Jura et les Alpes), se trouve la Suisse. Bordé au nord par l'Allemagne, au sud par l'Italie, à l'est par l'Autriche et à l'ouest par la France, son territoire est caractérisé par quelques plaines alluviales et un relief montagneux. C'est dans ses régions alpines que les deux plus longs fleuves d'Europe, le Rhin et le Rhône, prennent leur source. Le pays occupe une superficie totale de 41 285 km^2 (OFS, 2020) et est considéré comme l'un des plus petits États d'Europe.

D'après les données de l'Office fédéral la statistique (OFS), la Suisse compte 8 544 527 habitants selon le recensement de 2018 (OFS, 2020), la majorité de la population se concentrant sur le Plateau suisse. Le gouvernement et l'Assemblée fédérale siègent à Berne, capitale de facto du pays. L'État est composé de 26 cantons; par ce fait, il est une confédération à l'image du système parlementaire des États-Unis (OFS, 2020). Si la Suisse est un pays fermé politiquement sur lui-même, ne faisant pas partie de l'Union européenne, ce dernier est pourvu d'un fort dynamisme financier qui repose sur son intégration dans l'économie mondiale à la fin du 19e siècle (Walter, 2016). D'ailleurs, la Suisse est un pays d'une grande richesse linguistique puisqu'elle a quatre langues nationales : l'allemand, le français, l'italien et le romanche (OFS, 2020).

Histoire

Pour ce qui est de l'histoire des bibliothèques en Suisse, les premières institutions connues de ce type sont affiliées à l'Église. En effet, au Moyen Âge, ces dernières sont celles des couvents de bénédictins, de dominicains, de chartreux, de cisterciens et de chanoines de Saint-Augustin (Barth, 2014). Toutefois, au début du 16e siècle, avec

l'introduction de la Réforme luthérienne dans le nord de l'Europe et la fondation des hautes écoles à Zurich, Berne, Lausanne et Genève, naissent plusieurs bibliothèques. Elles constituent la première mouture des bibliothèques universitaires toujours en activité aujourd'hui (Barth, 2014). C'est d'ailleurs à cette époque que sont créées les bibliothèques cantonales. Dès 1520, les communautés protestantes suisses s'organisent et, propulsées par l'invention de l'imprimerie qui permit la diffusion rapide et durable du message évangélique, les bibliothèques cantonales répondent au besoin de livres (Hélie, 2016).

La création de bibliothèques publiques commence au 17e siècle dans les villes réformées. Les bibliothèques sont issues d'initiatives privées et favorisent un meilleur accès aux livres, notamment pour les populations qui habitent dans des cantons ruraux (Barth, 2014). À l'aube du 19e siècle, le paysage des bibliothèques suisses est marqué par la fondation de nouveaux types de bibliothèques (confessionnelles, politiques et corporatives), principalement nées de la suppression des couvents. Ce n'est qu'au 20e siècle que ce paysage du savoir se transforme radicalement, car la plupart des bibliothèques publiques deviennent des lieux non partisans (Barth, 2014). À l'instar de tous les pays industrialisés, ce n'est qu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale que ces bibliothèques sont confrontées au défi de la masse documentaire et du développement technologique. Au début des années 1970, les bibliothèques suisses automatisent leurs services (Barth, 2014) : plusieurs catalogues de bibliothèques publiques et universitaires s'inscrivent dans le processus d'informatisation en réseau.

Types de bibliothèques

En Suisse se trouvent trois grands réseaux de bibliothèques, lesquels proposent une offre diversifiée de services et de types d'institutions aux usagers :

- Informationsverbund Deutschschweiz (IDS) (Suisse alémanique) : ce réseau représente 330 bibliothèques, dont les bibliothèques universitaires et des hautes écoles de son territoire, pour plus de 17 millions de notices bibliographiques et 27 millions d'exemplaires (IDS, 2020).
- Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO, pour *REseau ROmand*) (Suisse francophone) : il est composé de 220 bibliothèques, représentant la majorité des bibliothèques universitaires, publiques, patrimoniales et spécialisées de son territoire. Son catalogue comprend 5,3 millions de notices pour plus de 10 millions de

documents (RERO, 2017).

- Sistema bibliotecario ticinese (Sbt) (Suisse italienne) : le Sbt compte 75 bibliothèques de différents types (publiques, scolaires, spécialisées et patrimoniales ou de conservation) pour plus de 1 million de notices bibliographiques et près de 2 millions d'exemplaires (Sbt, 2016, 2020).

Selon l'OFS, les dix plus grandes bibliothèques du pays représentent une offre de plus de 55 millions de documents pour les usagers en 2018.

Bibliothèque nationale

Cette bibliothèque est soumise à la Loi fédérale sur la Bibliothèque nationale suisse et relève de l'Office fédéral de la culture. L'histoire de la Bibliothèque nationale (BN) débute en 1895 à Berne; l'accès aux collections au public commence dès 1899 (Bibliothèque nationale suisse, 2019). Implantée dans les locaux actuels depuis 1931, la BN a subi plusieurs transformations au fil des ans, entre autres en raison de l'évolution technologique.

« La Bibliothèque nationale suisse collectionne, catalogue, conserve et diffuse des informations sur la Suisse » (Bibliothèque nationale suisse, s. d.) La documentation de ce type est nommée *Helvetica*, en référence au nom latin officiel de la Confédération suisse. Les services offerts aux usagers sont nombreux, dont le prêt de documents, l'aide à la recherche, la consultation de ressources sur place, les espaces de lecture et la création d'expositions thématiques.

Bibliothèques publiques

Ce type de bibliothèques regroupe les bibliothèques de lecture publique et les bibliothèques cantonales, chaque canton ayant juridiction en ce qui a trait à la politique et à la gestion de ses bibliothèques. Les bibliothèques cantonales ont toutefois une mission patrimoniale se rapprochant davantage de la bibliothèque dite nationale, colligeant, conservant et diffusant l'information propre audit canton. Certaines bibliothèques

publiques partagent leurs locaux avec le milieu scolaire, ayant alors le double rôle de bibliothèque publique et scolaire (bibliothèque mixte).

La bibliothèque publique a plusieurs missions, dont être un lieu de formation et d'apprentissage, ainsi que de médiation et de rencontre, en plus d'agir en tant que partenaire éducatif informel auprès des jeunes (Bibliosuisse, 2020a). Des collections diversifiées sont mises en place et contiennent, par exemple, des documents physiques et numériques, des ressources et bases de données en ligne, ainsi qu'une offre de services complémentaires développée en fonction des besoins et des moyens du milieu, comme des médiathèques, des ludothèques ou des espaces de création.

Bibliothèques universitaires

Les bibliothèques universitaires englobent les bibliothèques des universités, de leurs facultés et instituts, des hautes écoles spécialisées et des réseaux universitaires suisses. En raison du nombre de ressources offertes par l'institution en 2018, les deux plus grandes bibliothèques du pays font partie de cette catégorie selon l'OFS : en première position se trouve la Bibliothèque de l'École polytechnique fédérale de Zurich (9,5 millions de documents) et en deuxième place, la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (8,6 millions de documents).

Ces institutions, de même que la BN et quelques organismes œuvrant dans les domaines de l'éducation et de la recherche, sont membres du Consortium des bibliothèques universitaires suisses. Sa mission première est l'acquisition, pour ses membres et clients, de licences pour les ressources électroniques (journaux et livres numériques, bases de données), permettant d'offrir l'accès à un intéressant bouquet de ressources pour l'ensemble des bibliothèques et de ses usagers, les acquisitions sur support numérique représentant une partie importante de la collection dans le milieu universitaire de nos jours (Consortium des bibliothèques universitaires suisses, s. d.).

Bibliothèques scolaires

Le terme bibliothèque scolaire regroupe les bibliothèques, les médiathèques et les centres de documentation pour les écoles primaires, secondaires et professionnelles. Au sein des

écoles, la bibliothèque peut relever de différents supérieurs, selon le canton : commission scolaire, direction de l'école, rectorat, etc. (Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique, 2014). Elle est gérée par un bibliothécaire dont les connaissances scolaires, pédagogiques et didactiques sont mises à contribution dans plusieurs aspects de ses tâches, comme le développement des collections et d'activités, ainsi que l'aménagement des locaux.

La collaboration avec le personnel enseignant et les partenaires externes est importante afin de valoriser le rôle de la bibliothèque dans le développement des compétences informationnelles et en lecture des jeunes. Plusieurs organismes peuvent agir en tant que partenaires aux bibliothèques scolaires, ayant développé une offre de services propre à ces milieux. Par exemple, Bibliomedia Suisse promeut la lecture en proposant aux enseignants et aux bibliothèques des formations et diverses activités.

Bibliothèques spécialisées

Des bibliothèques spécialisées, publiques ou privées, sont accessibles sur le territoire de la Suisse, répondant à des besoins particuliers (p. ex. : un document en braille) ou à des besoins documentaires pointus sur divers sujets (p. ex. : la musique classique). Les avenues de ce type de bibliothèques sont nombreuses : hôpitaux, tribunaux, musées, écoles de métiers, compagnies privées, etc.

À titre d'exemple, plusieurs musées ont des bibliothèques spécialisées, dont le Musée cantonal des Beaux-Arts à Lausanne, qui possède 40 000 documents ayant pour sujet les arts plastiques du 19e siècle à nos jours, et le Musée d'histoire naturelle de Fribourg, spécialisé dans les sciences naturelles. Des services gouvernementaux ont aussi des bibliothèques spécialisées. La bibliothèque du Tribunal cantonal de Fribourg propose aux juges et greffiers un fonds de 14 000 ouvrages en droit (ouvrages généraux et spécialisés, sur divers thèmes) pour de la recherche. La bibliothèque du Centre Fribourgeois de Santé Sexuelle permet quant à elle la consultation et le prêt de document à tous, ainsi que la possibilité de rencontrer un conseiller en santé sexuelle sur place, ce qui permet d'ancrer cette bibliothèque spécialisée dans sa communauté.

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Formation

L'ère moderne de la formation en sciences de l'information (SI) débute en 1995 avec l'adoption de la Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (HES) par le Parlement fédéral. La formation professionnelle en SI est alors officiellement reconnue en Suisse et en Europe, et le titre de spécialiste HES en information documentaire devient un titre protégé.

Il existe trois niveaux de formation de base :

- Certificat fédéral de capacité (CFC) : d'une durée de trois ans, qui mène au titre protégé d'agent en information documentaire (équivalant au titre de technicien en documentation au Québec). Il faut avoir terminé sa scolarité obligatoire (15-16 ans) pour y être admis.
- *Bachelor of Science* en information documentaire : formation de six semestres (environ trois années à temps plein) donnée dans une HES, qui mène au titre protégé de spécialiste HES en information documentaire. Il faut compter une année de maturation professionnelle après l'obtention d'un CFC ou une année d'expérience professionnelle dans un service d'information et une maturité gymnasiale (soit le diplôme d'études secondaire généraliste) pour être admis. Une spécialisation en bibliothéconomie, en archivistique, en gestion d'information en entreprise ou en gestion des systèmes d'information documentaire et des technologies du Web est choisie après trois semestres d'études de cours obligatoires et communs à tous les cheminements. Les diplômés occupent des postes de bibliothécaires, de recherchistes, de veilleurs, ou de *records managers*.
- *Master of Science* en sciences de l'information : consécutive au bachelor (*Consecutive master*), d'une durée de deux ans, cette formation est à un niveau plus conceptuel et académique. Elle mène à des responsabilités de cadres supérieurs et de responsables de projets en gestion de l'information et des données.

Une particularité propre au système éducatif en SI en Suisse est d'offrir la possibilité aux professionnels actifs de reprendre des études pour développer leurs connaissances et

compétences par l'ajout de diplômes de formation continue offerts par des institutions de HES ou des universités :

- *Certificate of Advanced Studies* (CAS) en gestion de documentation et de bibliothèque ou un CAS Médiation, Formation et Innovation en bibliothèque : 16 crédits
- *Diploma of Advanced Studies* (DAS) en intelligence économique et veille stratégique : 30 crédits
- *Master of Advanced Studies* (MAS) *in Archival, Library and Information Science* (MAS ALIS) : 60 crédits

Institutions éducatives

Les formations de niveau bachelor sont offertes dans deux HES : en allemand à la Hochschule für Technik und Wirtschaft (HTW) de Coire, en français à la Haute école de gestion de Genève pour la formation francophone (HEG-Genève). Une formation bilingue, où le tiers des enseignements se donne en allemand, y est aussi offerte.

Pour suivre les *Consecutive Masters*, il faut fréquenter la HEG-Genève (où il y a possibilité d'échanges d'étudiants pour un ou deux semestres avec l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal) ou la HTW de Coire. Cette dernière propose un master en *Business Administration* avec une spécialisation en gestion de l'information (master orienté en gestion des affaires).

Les différentes formations continues sont dispensées en majorité dans des universités (Berne, Fribourg, Genève, Lausanne et Zurich) ainsi qu'à la HEG-Genève.

Accréditation

Les établissements scolaires dispensaires doivent recevoir l'accréditation de l'Agence Suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ), anciennement l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité (OAQ).

Associations de bibliothèques

L'univers associatif des bibliothèques et de l'information est très actif en Suisse. Il est constitué de plusieurs associations qui regroupent différents sous-domaines de la bibliothéconomie.

La plus importante association de bibliothèques au pays est Bibliosuisse. Née en 2018 de la fusion entre Bibliothèque Information Suisse (BIS) et la Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique (CLP), l'association fait la promotion des bibliothèques en Suisse et du domaine de l'information (Bibliosuisse, 2020a). Cette association regroupe « [d]es bibliothèques, des centres d'information et de documentation ainsi que [...] leur personnel en Suisse » (Bibliosuisse, 2020b). Tout en participant au développement des bibliothèques, elle travaille à faire rayonner la mise en réseau de ses 2 200 membres. Ces derniers sont composés de groupes d'intérêts, de membres de soutien, individuels et collectifs. En tant qu'association représentant ce secteur d'activité professionnel, l'un de ses mandats principaux consiste à la formation de base. En fait, elle offre des formations (régulières et continues) qui sont garantes d'avenir pour tous les emplois connexes à la bibliothéconomie. Bibliosuisse occupe un rôle de lobbying et de réseautage face aux acteurs politiques suisses (Bibliosuisse, 2020a), l'association voulant susciter l'attention de ces derniers pour mettre en lumière l'état des bibliothèques dans le pays. D'ailleurs, l'association est responsable de l'élaboration de lignes directrices pour les bibliothèques, qui constituent un outil de travail important pour la conception, la gestion et le développement de ces institutions. Pour cela, Bibliosuisse participe à la création d'un commun pour que la collectivité puisse s'inscrire dans une société démocratique, numérisée, inclusive et soucieuse de l'environnement. La revue professionnelle suisse *arbido* est publiée grâce à la collaboration de Bibliosuisse et de l'Association des Archivistes Suisse (AAS) (Arbido, 2020).

Interbiblio, soit l'association faîtière des bibliothèques interculturelles de Suisse, figure aussi parmi l'une des plus grandes associations de ce type au pays. Créée en 1993 sous le nom Association livres sans frontières Suisse (ALSFS), cette dernière regroupe plus de 21 bibliothèques (Interbiblio, 2020), plus précisément, les bibliothèques, institutions, organisations ou personnes œuvrant dans le domaine de la bibliothéconomie interculturelle ou dans des champs disciplinaires connexes. Interbiblio fait partie des groupes d'intérêts de Bibliosuisse. Sa mission fondamentale consiste à créer un espace de partage pour encourager les échanges d'informations et d'expériences entre les différents membres de l'association et des collectivités derrière ces institutions (Interbiblio, 2020).

Dès lors, et comme la plupart des associations de ce genre, elle offre également des formations, des rencontres, des lectures publiques et des expositions itinérantes.

Cadre législatif

Les bibliothèques sont tenues à la mise en disposition de ressources informationnelles pour respecter la liberté d'information de la Constitution fédérale (article 16, alinéa 3), qui donne droit à toute personne « de recevoir librement des informations, de se les procurer aux sources généralement accessibles et de les diffuser. »

La Loi fédérale sur la Bibliothèque nationale suisse (LBNS) « règle les tâches et l'organisation de la Bibliothèque nationale Suisse » (432.21).

Les institutions offrant les formations dans le domaine des sciences de l'information sont soumises à la Loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), instaurée en 2011 (anciennement la Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées).

Le Code d'éthique pour les bibliothécaires et les professionnels de l'information de l'association Bibliothèque Information Suisse (BIS), qui a été rédigé en s'inspirant de celui de l'IFLA, dicte et guide leur conduite. Des consultations sont en cours pour le réviser, à la suite de la fusion en 2018 de BIS et de la Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique (CLP) qui forment maintenant l'association Bibliosuisse.

Statut du droit d'auteur pour les bibliothèques

En vigueur à partir de 1993, une disposition de la Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA) permettait aux ayants droit de percevoir des redevances sur la location avec compensations pécuniaires par les bibliothèques des documents protégés. Le Parlement fédéral avait alors refusé d'instaurer l'exigence pour les bibliothèques d'un droit de prêt, un versement de redevances pour le prêt sans rémunération (Müller-Hemmi, 2004). Ces exemptions avaient d'ailleurs été précisées lors de la modernisation de la LDA de 2008 (Article 19, alinéas 2, 3 et 3bis). Ces dispositions de la loi ont été contestées à maintes reprises par les sociétés de gestion de droits d'auteurs et de droits voisins et ont favorisé la création d'un regroupement des auteurs, la Société des auteurs suisses (SSA, 2019). En 2018, la Commission arbitrale fédérale a instauré le droit d'auteur

sur les prêts et les abonnements des membres à verser par les bibliothèques (Bibliosuisse, 2020c). Bibliosuisse a intenté plusieurs recours et initiatives pour faire annuler cette décision, arguant qu'il s'agissait d'un danger pour la survie des petites bibliothèques communales et d'associations, donc d'une atteinte à l'accès à l'information et à l'éducation (Bibliosuisse, 2020c). À la suite d'une décision du 30 octobre 2020 prise à l'unanimité par l'Assemblée plénière de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDPI), dès 2021, les redevances des droits d'auteur ne seront pas à la charge des bibliothèques mais assumées et versées aux sociétés de gestion par les cantons (CDPI, 2020, 30 octobre). Il ne serait pas surprenant que ce dossier connaisse d'autres rebondissements.

Information complémentaire/particularités

Depuis 2013, les bibliothèques municipales de la ville de Genève proposent un service de référence virtuel nommé *Interroge* par lequel des bibliothécaires apportent des réponses fiables à des questions de tous horizons posées par les citoyens, et ce, en trois jours ou moins. Les questions et réponses sont archivées sur le site et classées par type de questions.

Références

Accart, J-P. (2008). Les bibliothèques suisses en chiffres. *Bulletin des bibliothèques de France*, 53(3), 61-63. https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-03-0061-007.pdf

Arbido. (2020). *À propos d'arbido*. https://arbido.ch/fr/a-propos-arbido

Barth, R. (2014). Bibliothèques. Dans *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/011299/2014-07-02/

Bibliosuisse. (2020a). *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques : bases et recommandations sur le personnel, l'infrastructure, les offres et services, la gestion de la qualité*. https://bibliosuisse.ch/fr/Dokumente/Shop/Downloads/Lignes-directrices-pour-les-biblioth%C3%A8ques-publiques-2020

Bibliosuisse. (2020b). *De bonnes raisons pour devenir membre*. https://bibliosuisse.ch/fr/Membres/De-bonnes-raisons-pour-devenir-membre

Bibliosuisse. (2020c). *Commission juridique*. https://bibliosuisse.ch/fr/Bibliosuisse/Commissions/Commission-juridique

Bibliothèque cantonale et universitaire. (s. d.). *Bibliothèque du Musée d'histoire naturelle de Fribourg [MHNF]*. État de Fribourg. https://www.fr.ch/app/bibliotheques/50/detail

Bibliothèque nationale Suisse. (2019). *Histoire*. Confédération suisse. https://www.nb.admin.ch/snl/fr/home/portrait/histoire.html

Bibliothèque nationale Suisse. (s. d.). *Mandat*. Confédération suisse. https://www.nb.admin.ch/snl/fr/home/portrait/histoire.html

Bibliothèques municipales de la ville de Genève. (s. d.). *Interroge*. Repéré le 11 décembre 2020, à http://institutions.ville-geneve.ch/fr/bm/interroge/

Bibliothèque Information Suisse. (BIS) (2013). *Code d'éthique pour les bibliothécaires et les professionnels de l'information*. https://www.ifla.org/files/assets/faife/nationalcodeofethics/swiss-code-of-ethics-french.pdf

Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS). (2020). *Bibliothèque du CFSS*. État de Fribourg. https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/bibliotheque-du-cfss

Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique. (2014). *Normes pour bibliothèques scolaires*. https://bibliosuisse.ch/fr/Dokumente/Shop/Downloads/Normes-bibliotheques-scolaires-2014

Conférence suisse des directeurs cantonnaux de l'instruction publique (CDIP). (2020, 30 octobre). *Prise en charge de la rémunération des droits d'auteur pour les bibliothèques*. https://edudoc.ch/record/213266/files/PB-Droitdauteur-biblio-FR.pdf

Confoederatio helvetica (CH). (2020). Dans *Dictionnaire historique de la Suisse DHS*. https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/009827/2020-09-15/

Consortium des bibliothèques universitaires suisses. (s. d.). *Qui sommes-nous?*. https://consortium.ch/ueber-uns/?lang=fr

Constitution fédérale de la Confédération suisse. (RS 101) (1999, version 2020). https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html

De l'OAQ à l'AAQ. (s. d.). Dans *Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité*. Repéré le 10 décembre 2020, à l'adresse https://aaq.ch/fr/von-oaq-zu-aaq/

Haute école de gestion de Genève. (2017). *Master en Sciences de l'information*. HEG. https://www.hesge.ch/heg/formation-base/masters-science/master-en-sciences-linformation

Hélie, J. (2016). Petit Atlas historique des temps modernes (3e éd.). Armand Colin.

IDS Informationsverbund Deutschschweiz. (2020). *IDS en bref*. https://www.informationsverbund.ch/24.0.html?&L=1

Interbiblio (2020). *Qui sommes-nous*. Bibliothèques interculturelles de Suisse. https://www.interbiblio.ch/fr/qui-sommes-nous/reseau

Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (*Loi sur le droit d'auteur*, LDA) (RS 231.1). (1992, version 2020). https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19920251/

Loi sur la Bibliothèque nationale suisse (LBNS)(432.21). (1992, version 2012). https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19920349/index.html

Madinier, H., & Gorin, M. (2015). La formation en sciences de l'information en Suisse. *Documentation et bibliothèques*, 61(2-3), 109-113. https://doi.org/10.7202/1032816ar

Müller-Hemmi, V. (2004). *Droit d'auteur. Tantième à percevoir par les bibliothèques* (04.3288). Le Parlement suisse. https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20043288

Musée cantonal des Beaux-Arts. (s. d.). *Bibliothèque*. https://www.mcba.ch/bibliotheque/

Muster, J. et Dufaux, F. (2011). Les bibliothèques municipales de Genève en perspectives. *Bulletin des bibliothèques de France*, 56(6), 39-46. https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-06-0039-004

Office fédéral de la statistique. (2020). *Publications*. Confédération suisse. https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home.html

Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale. (RERO). (2017). *Qu'est-ce que RERO*. https://www.rero.ch/page.php?section=infos&pageid=rero_info

Robert, V., & Ancelle, J. (2011). La responsabilité juridique des bibliothèques au quotidien. *Association des bibliothèques juridiques suisse*, 22.

Sistema bibliotecario ticinese. (Sbt) (2020). *Presentazione*. https://www.sbt.ti.ch/sbt/

Sistema bibliotecario ticinese. (Sbt) (2016). *Sistema bibliotecario ticinese*. https://www.sbt.ti.ch/dep/sbt/sbt_2016.pdf

Société suisse des auteurs (SSA). (2019, mars 8). *Révision de la loi sur le droit d'auteur : Pas de privilège particulier pour les bibliothèques*. https://ssa.ch/fr/revision-de-la-loi-sur-le-droit-dauteur-pas-de-privilege-particulier-pour-les-bibliotheques/

Tribunal cantonal (2020). *Bibliothèque du Tribunal cantonal*. État de Fribourg. https://www.fr.ch/institutions-et-droits-politiques/justice/bibliotheque-du-tribunal-cantonal

Walter, F. (2016). *Histoire de la Suisse*. Alphil. https://www.histoiresuisse.ch/walter/cours/histoiredelasuissewalter.pdf

36. Taïwan

(Marc-André Ouellette, Antoine Cotnoir)

Profil du pays

Taïwan, aussi connu sous le nom de République de Chine, est un petit État insulaire au sud-est de la Chine continentale et au nord des Philippines. Le territoire du pays comprend notamment l'île de Formose, qui compose l'essentiel de la masse terrestre, et plusieurs petits archipels tels que celui des Pescadores, l'archipel de Kimmen au large de la province Chinoise de Fujian ainsi que plusieurs petites îles au large de la Chine continentale. Le relief de l'île de Formose est composé au 2/3 de montagnes particulièrement sur la face Est de l'île. Le reste du territoire est formé en grande partie de plaines. (CIA World Factbook, 2020) Taïwan n'a pas toujours été une société démocratique. Après la défaite du Kuomintang, le parti nationaliste chinois, Chiang Kai-Chek et ses compatriotes s'exilent de la Chine continentale pour s'établir sur l'île de Formose. Une fois sur l'île, les nationalistes reproduisent les institutions politiques qui existaient dans l'éphémère République de Chine (1912-1949) mais le Kuomintang, qui règne par le biais de la loi martiale, est le seul parti légal jusqu'aux années 1980. Au milieu des années 1970, le pays fait partie des quatre "Dragons asiatiques" c'est-à-dire, l'un des quatre nations qui connaissent une forte croissance économique à la suite du miracle économique Japonais. (Scott, 2017, *Taiwan*, p.665) Il faut attendre le milieu des années 1980 avec l'impulsion de forces internes et externes et des revirements sur la scène internationale pour que la démocratie soit implantée à Taïwan. Depuis 1986, les partis d'opposition sont autorisés et se présentent aux élections (P. Chevalérias et al. (s.d.) *Taïwan [T'ai-wan]* (*Formose*), Encyclopédia Universalis). Depuis 2016, c'est Tsai Ing-Wen, cheffe du parti démocrate progressiste qui est élue au Yuan législatif, le parlement taïwanais.

Histoire

Avant de parler des bibliothèques de Taïwan, il importe de comprendre quelques notions sur l'histoire de Formose. Habitée depuis des millénaires par des aborigènes austronésiens, l'île est probablement connue des Chinois depuis les premières dynasties. À partir du 17e siècle, elle est occupée par diverses puissances coloniales européennes qui s'en servent comme base commerciale. Puis, à partir de 1662, l'île est intégrée à la Chine et elle le demeurera pendant près de deux siècles. D'abord sous la dynastie Ming (1368-1662) puis sous la dynastie Qing (1644-1912) et ce, jusqu'en 1895. Cette année-là, l'île ainsi que des possessions chinoises environnantes sont intégrées à l'Empire du Japon par le traité de Shimonoseki (Scott, 2017, *Taiwan*, p.664-665). Le règne du Japon sur l'île dure jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Durant cette période, le Japon modernise grandement les infrastructures de Taïwan contre de nombreuses résistances des populations Han et les aborigènes. Des écoles, des chemins de fer, des industries sont bâties durant cette période. Cette période est toutefois marquée par des discriminations envers les populations locales où les écarts de salaires entre Japonais et coloniaux sont grands et où la connaissance de la langue japonaise est un prérequis pour accéder à l'éducation supérieure (Chou, 2016, *Taiwan under Japanese rule* (1895-1945), p.26-31). En 1945, le Japon restitue Taïwan et les Pescadores à la République de Chine (1912-1949). En 1949, le Kuomintang vaincu lors de la guerre civile chinoise se réfugie sur l'île. Chiang Kai-Chek continuera de se présenter comme le président de la République de Chine en maintenant la loi martiale sur l'île. Jusqu'en 1971, Taïwan est reconnue comme la seule Chine et occupe un siège au conseil permanent de sécurité de l'ONU. L'année suivante, la République populaire de Chine acquiert le siège de Taïwan à ce conseil et elle est reconnue comme la seule Chine, ce qui éclipse Taïwan de la sphère internationale.

En 1941, pour protéger certains livres rares qui pouvaient avoir jusqu'à 2000 ans, des caisses de ces livres furent envoyées aux États-Unis (Campbell, 2017, *Libraries*, p.396). Peu de temps avant l'exode du Kuomintang à Taïwan, la *National Central Library* qui était la bibliothèque nationale de la République de Chine (1912-1949) quitte Nanjing pour s'installer à Taipei. En 1960, il fut découvert par le directeur-général de la bibliothèque nationale que les États-Unis possédaient d'anciens livres de la Chine dans leurs entrepôts. Ces livres furent restitués à Taïwan en 1965, leur permettant d'avoir une grande collection de plusieurs milliers de documents sur les anciennes dynasties de Chine. (National Central Library, (s.d.) *History of the National Central Library*).

Types de bibliothèques

Bibliothèques nationales.

L'une des particularités de Taïwan est le fait qu'il y ait, en théorie, 3 bibliothèques nationales. Toutefois, seule l'une d'entre elles exerce pleinement le rôle de bibliothèque nationale, la *National Central Library* dont nous avons parlé un peu plus haut. Les deux autres sont la *National Taiwan Library* et la *National Taichung Library*. Ces deux dernières sont davantage de très grosses bibliothèques publiques plutôt que d'actuelles bibliothèques nationales, mais leur rôle dans le réseau public est tout de même très intéressant. Dans le cas de la *National Taiwan Library*, elle a été construite en 1912 sous le régime japonais et elle fonctionnait majoritairement comme une bibliothèque gouvernementale (Hickok, 2019, p.236). Elle est basée à Nouveau Taipei et, de nos jours, elle agit comme une immense bibliothèque publique qui offre une grande variété de services et donne accès à de grandes collections. La *National Taichung Library*, elle, agit davantage comme un modèle pour les bibliothèques publiques à travers le pays. Fondée en 1923, également sous le régime japonais, elle est le centre de nombreux projets en lien avec le dynamisme du réseau public et avec l'amélioration des plus petites bibliothèques publiques (Hickok, 2019, p.236). Enfin, la vraie bibliothèque nationale Taïwanaise, la *National Central Library* est à la fois le noyau du réseau public et la gardienne du patrimoine de Taïwan et de l'ancienne Chine. D'un côté, elle est responsable de la conservation de plus de 20 000 documents des dynasties anciennes telles que la dynastie Song (960 à 1279), Qin (-221 av J-C à -206 av J-C) et Ming (1368-1644) ainsi que des ouvrages bouddhistes, confucéens et même des ouvrages d'autres civilisations (Taiwan Today, 1966, *Room for improvement*). De l'autre, elle poursuit de nombreux objectifs visant à améliorer les services des bibliothèques publiques en plus de promouvoir l'amélioration de la littératie dans la population. Parmi les stratégies mises en place par cette dernière pour accomplir ces missions, on peut nommer la collaboration avec toutes les bibliothèques de Taïwan et la mise en place de standards nationaux de qualité pour les services à l'usager. (National Central Library, (s.d.), *Important policies*.)

Bibliothèques publiques.

L'une des choses les plus fascinantes des bibliothèques publiques de Taïwan est leur caractère original. La première bibliothèque publique de Taïwan a ouvert ses portes en 1901 en pleine occupation japonaise. Depuis, ce nombre a gonflé jusqu'à atteindre un total de 562 en date de 2006. Au sein de ces centaines de bibliothèques, on retrouve près de 27,6 millions d'ouvrages en tout genre. Des bandes-dessinées, des romans, des périodiques, etc. (Yang. 2009. *Asia : Public Libraries*, p.148-149) On retrouve deux grandes catégories de bibliothèques publiques à Taïwan: les bibliothèques municipales et les bibliothèques de comté et de cité. Dans le premier cas, il s'agit des bibliothèques que l'on retrouve dans les grandes villes comme Taipei. Ce sont des bibliothèques de taille importante ayant souvent des branches multiformes. La *Taipei Public Library*, par exemple, offre une très large brochette de services et ce, en de multiples langues dont plusieurs langues d'Asie. Les branches de cette grande bibliothèque prennent la forme de succursales spécialisées dans la bande-dessinée, de bibliothèques écoresponsables, de machines distributrices pleines de livres dans les stations de métro et de salons de lecture dans les quartiers, pour ne nommer que quelques exemples. (Hickok. 2019. *Serving Library Users*, p.236-237) Les bibliothèques de comté, elles, peuvent être de tailles assez conséquentes mais n'ont pas de réseau de succursales tentaculaires. Elles ont en général des collections qu'elles partagent avec d'autres bibliothèques et une bonne variété de services adaptés à leur financement qui est très variable selon la taille de la cité. Ce type de bibliothèque publique peut être aussi petite qu'une bibliothèque de village et aussi grande que la bibliothèque de Nouveau Taipei, haute de 13 étages. (Hickok. 2019. *Serving Library Users*, p.236-237)

Bibliothèques scolaires.

Le système d'éducation taïwanais comprend douze années d'études parmi lesquelles les neuf premières années sont obligatoires. Les six premières années sont des études primaires . Les six années suivantes sont séparées en deux parties distinctes. Les trois premières années sont des études secondaires junior (obligatoires) et les trois années suivantes sont des années d'études secondaires sénior qui préparent l'élève au collège ou à l'université principalement. Le réseau de bibliothèques scolaires (publiques et privés) comptait, en date de 2010, 3 978 bibliothèques dont la majorité sont des bibliothèques

d'écoles primaires (2720 bibliothèques primaires et 743 secondaires junior, 323 sénior et 192 d'autres types d'écoles). Les conditions sont très variables d'une institution à l'autre en fonction du milieu et des budgets (Hickok, 2019, p.237). À titre d'exemple, les bibliothèques d'écoles secondaires sénior privées en milieu urbain ont généralement plus de ressources matérielles et humaines que les bibliothèques d'écoles primaires en milieu rural. Une autre problématique auxquelles doivent faire face ces bibliothèques est le manque de main d'œuvre qualifiée en sciences de l'information (1,4% des bibliothécaires en milieu scolaire primaire et secondaire junior étaient formés en sciences de l'information en date de 2013) (Hickok, 2019, p.238). Nous reviendrons sur cette problématique dans la section concernant le cadre éducatif des sciences de l'information à Taïwan.

Bibliothèques académiques.

Le secteur d'études tertiaires de Taïwan regroupe autant les universités publiques et privées que les écoles spécialisées comme les écoles techniques, les écoles de médecine et les écoles militaires. Encore en date de 2010, on comptait 183 bibliothèques académiques qui offrent majoritairement des collections et des ressources assez développées (Hickok, 2019, p.239). Une des plus importantes du réseau est la bibliothèque de l'université nationale de Taïwan (NTU). Bâtie en 1928 sous l'occupation japonaise, l'université alors connue sous le nom de la *Taihoku Imperial University* fut rendue à Taïwan en 1945 et prit le nom de N*ational Taiwan University*. La bibliothèque de cette université publique fut rénovée à la fin du 20e siècle afin de respecter l'esprit original du bâtiment. Elle fut rouverte au public, telle qu'on la connaît aujourd'hui, en 1998 après 12 ans de rénovations (National Taiwan University Library, s.d., *History*). Elle possède une collection de 4.2 millions de volumes ce qui en fait la bibliothèque universitaire la plus importante de Taïwan en termes de collection (Hickok, 2019, p.239). La majorité des bibliothécaires qui œuvre dans ce réseau possèdent une formation en sciences de l'information.

Bibliothèques spécialisées.

Les bibliothèques spécialisées sont des « organismes d'information financés par des compagnies privées, agences gouvernementales, des organismes à but non lucratif ou

des associations professionnelles. » (Mount cité par Ferguson & Lin dans *Global library and information science, 2009, p.179*). Ces bibliothèques, qui servent à « mettre les connaissances au travail » (Ferguson & Lin, 2019, p.179), sont nombreuses à Taiwan. Selon les chiffres de 2006 de la bibliothèque nationale de la République de Chine (National Central Library) on comptait à ce moment 680 bibliothèques spécialisées à Taïwan (Ferguson & Lin, 2009, p. 184). Les trois secteurs les plus importants sont les bibliothèques gouvernementales/parlementaires (196), les bibliothèques médicales/d'hôpitaux (163) et les bibliothèques théologiques (127) (Ferguson & Lin, 2009, p.184). Ces types de bibliothèques doivent toutefois faire face à des problèmes de qualification de main-d'œuvre et de support financier (Ferguson & Lin, 2009, p.184). Une enquête de 2006 démontre qu'à Taïwan, moins de la moitié (41.77%) des bibliothécaires engagés à temps plein dans les bibliothèques spécialisées ont une formation en sciences de l'information (Ferguson & Lin, 2009, p. 185)

Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Le premier programme taÏwanais d'études universitaires en bibliothéconomie et en sciences de l'information est apparu en 1955 à la National Taiwan Normal University (NTNU) (National Taiwan Normal University, s.d., *Graduate Institute of Library and Information Sciences*). Ce programme de 1er cycle était l'une des trois branches d'études (avec le travail social et le journalisme) que l'on retrouvait dans le département d'éducation sociale (Department of Social Education). Le programme était une formation de quatre ans avec trois ans de cours et une année de travail sur le terrain, c'est donc dire que les premiers diplômés l'ont été à partir 1959 (Lai, 1966, p.277). Depuis l'apparition du programme de maîtrise en 2002, la formation s'est séparée du département d'études sociales et fait maintenant partie du College of Education de la NTNU sous le nom de *Graduate Institute of Libraries & Information Studies* (National Taiwan Normal University, s.d., *Graduate Institute of Library and Information Sciences*). C'est cependant en 1961 qu'eut lieu l'ouverture de la première faculté des sciences de l'information à TaÏwan. C'est sous la tutelle de l'American Library Association (ALA) que fut mis sur pied le *Department of Library Science* de la *National Taiwan University* (NTU) (Lai, 1966, p.274). Dans les premières années, seule la formation de 1er cycle y était offerte. Dans les années 1960, on retrouvait aussi le *World College of Journalism* qui offrait une formation de niveau collégiale et cinq autres universités qui offraient un ou deux cours d'introduction au

domaine, mais la NTNU et la NTU étaient les deux seules instances à décerner des diplômes universitaires en sciences de l'information (Lai, 1966, p. 274). Déjà en 1966, Yung-Hsiang Lai, alors directeur du *Department of Library Sciences* de la NTU, écrivait dans une revue spécialisée (*Journal of Education for Librarianship*), être en train de travailler à mettre sur pied un programme de maîtrise qu'il souhaitait voir débuter dès 1967 (Lai, 1966, p.277). Cela prendra plus de temps que prévu et le programme de maîtrise en SI de la NTU n'ouvrira ses portes qu'en 1980 (Hu, 1996, p.367). Entre-temps, deux autres universités ont commencé à offrir la formation au 1er cycle (Hsu, 1996, p. 366). En 1989, le département change de nom pour devenir seulement le *Library and Information Science* et, la même année, commence à offrir le doctorat en sciences de l'information (Lin, 2014, p.89). La NTU a longtemps été la seule université à offrir la formation au 3e cycle universitaire (Hu, 1996, p.367). Depuis 2011 cependant, on compte trois universités qui offrent le doctorat en sciences de l'information (NTU depuis 1989, NTNU depuis 2010 et NCCU depuis 2011) (Lin, 2014, p. 91). Parmi les 9 universités offrant un diplôme en SI, la NTU et la NTNU sont les deux seules universités à offrir les 3 cycles (baccalauréat, maîtrise, doctorat) (Lin, 2014, p.91). Il est intéressant de noter qu'une des particularités de l'enseignement de la bibliothéconomie à Taïwan est que les professionnels sont formés pour connaître autant le système oriental qu'occidental (Lai, 1966, p.275).Tel que mentionné plus tôt, certains types de bibliothèques peinent encore à trouver de la main d'œuvre qualifiée en sciences de l'information. Selon une étude de 2013 réalisée auprès des bibliothèques d'écoles primaires et secondaires juniors, seulement 26% des employés avaient une formation pour travailler en bibliothèque et seulement 1,4% des employés avaient une formation en sciences de l'information (Hickok, 2019, p.238). Selon les chiffres de 2006 en bibliothèques spécialisées, 41,77% des employés à temps-plein possédaient une formation en SI et 21% des employés à temps-partiel. Inversement, c'est donc 37,23% des employés des bibliothèques spécialisés en 2006 qui n'avaient pas de formation en sciences de l'information (Ferguson & Lin, 2009, p.185).

Association des bibliothèques

Déjà en fonction dans les années 1950 (Lai, 1966, p.279), la *Library Association of China* a été rebaptisée en 1994 pour être renommée la Société des bibliothèques de la République de Chine (*Library Association of the Republic of China* ou LAROC). L'association est une organisation sociale à but non-lucratif qui a pour but de promouvoir la culture chinoise,

d'étudier les livres et l'information, de fédérer les employés des bibliothèques et des unités d'informations ainsi que de développer les livres et les entreprises d'information sur l'île de Taiwan (LAROC, 2020, *Constitution*). La constitution de la LAROC comprends une liste de 10 tâches établies parmi lesquelles on retrouve la recherche sur la théorie et la pratique en bibliothéconomie et en sciences de l'information, la promotion d'une atmosphère nationale de lecture et la création d'une société savante ainsi que l'établissement de normes pour les livres et les professionnels de l'information (LAROC, 2020, *Constitution*). Une autre tâche importante de la LAROC est la formation continue des professionnels. Cette activité permet notamment de combler en partie les besoins de formation des employés de bibliothèques qui n'ont pas de formation en sciences de l'information, un besoin lié davantage aux bibliothèques en milieux ruraux (Lin, 2014, p.98)

Cadre législatif

Le 17 janvier 2001, Taïwan se dote d'une loi encadrant le développement des bibliothèques (*Library Act*). Il s'agit d'un document publié par le ministère de l'éducation et composé de vingt articles dont un seul qui a été abrogé. À l'heure actuelle, la version la plus récente de la loi date du 4 février 2015. On peut subdiviser cette législation en trois sous-sections importantes: Les définitions et les missions des bibliothèques; La typologie des bibliothèques de Taïwan et; Les pouvoirs et obligations de ces institutions.

Définitions et missions.

Tout d'abord, le ministère de l'éducation de Taïwan explique l'importance du rôle des bibliothèques de tous types. En effet, l'objectif de ces institutions est de contribuer au développement culturel et scientifique du pays et de jouer un rôle dans l'éducation et l'apprentissage à long terme des Taïwanais.e.s. La loi prévoit que toutes les bibliothèques accumulent un patrimoine informationnel important. Cela comprend, entre autres, des livres, des périodiques, des films, des ouvrages numériques, de la musique et des ressources informatiques. De plus, la loi explicite l'identité de ce qu'elle appelle les «autorités compétentes». Tout dépendant du type de bibliothèque et de sa portée, il peut s'agir du gouvernement citadin, du gouvernement d'une municipalité ou encore,

le gouvernement de la République de Chine s'il s'agit, par exemple, de la bibliothèque nationale. Bref, cette première section sert à expliciter les missions des bibliothèques en général et qui sont les responsables de leur évaluation et de leur encadrement.

Typologie légale des bibliothèques.

Le quatrième article du *Library Act* décrit les cinq types de bibliothèques que l'on retrouve à travers Taïwan. Comme nous avons déjà abordé la question des différentes bibliothèques plus haut, nous nous limiterons à présenter la typologie telle que décrite dans la loi ainsi que quelques détails additionnels. Les bibliothèques à Taïwan sont classées dans cinq catégories: Bibliothèque nationale, bibliothèque publique, bibliothèque académique, bibliothèque scolaire et bibliothèque spécialisée. Les fondateur.trice.s potentiel.le.s de ces différents types de bibliothèques sont présentés dans cette section. En effet, les écoles sont les fondatrices des bibliothèques académiques et scolaires, dans le cas des bibliothèques publiques et spécialisées c'est beaucoup plus hétérogène. Ces deux dernières sont parfois fondées par des individus riches, des compagnies privées ou des organismes à but non lucratif. Bref, l'article quatre de la loi définit les grandes catégories des bibliothèques taïwanaises et nous donne des renseignements sur les initiatives qui les génèrent.

Les pouvoirs et les obligations des bibliothèques.

Les articles cinq à dix-huit forment une série de pouvoirs que possèdent chacune des bibliothèques mais aussi des règles à respecter. Certains articles ne sont pas exhaustifs parce qu'ils renvoient à d'autres lois qui traitent de la question, mais cela nous donne une idée du cadre d'action des bibliothèques. On sait par les articles 5 et 6 que la bibliothèque est fortement soumise à l'autorité centrale supérieure en ce qui concerne la formation du personnel. Autrement dit, pour toutes les questions de structure globale et de personnel, les bibliothèques se réfèrent au gouvernement ou à la structure décisionnelle supérieure. L'article 7 est intéressant parce qu'il nous dit essentiellement, que chaque usager.e taïwanais.e a le droit à un accès "juste", "sans limites" et "rapide" à la collection dans le respect du droit d'auteur et des règles de la bibliothèque. Les articles 8 à 13 concernent

principalement des pouvoirs sur le fonctionnement interne. Ces pouvoirs ne sont pas particulièrement différents de ceux de l'Occident. Pour leur part, les articles 14 à 18 concernent le développement de collection. À l'instar de BAnQ au Québec, en vertu de l'article 15 de la loi, la bibliothèque nationale ainsi que la bibliothèque du parlement doivent recevoir une copie de chaque publication nationale qu'elle soit publiée par une compagnie, un organisme, une compagnie, *et cetera*. Toute faute de le faire dans les délais impartis résulte en une amende équivalente à 10 fois le prix du document, selon l'article 18. Les autres articles de cette section, concernent plus spécialement l'élagage, l'organisation et la performance de la bibliothèque. Enfin, l'article 19 concerne sa mise en application par le Yuan exécutif, l'organisme gouvernemental chargé de l'application des lois.

Bibliographie

Campbell, D.M. (2017). Libraries. Dans M. Dillon. *The Encyclopedia of Chinese history*. Routledge Francis & Taylor Group, p.396-397

Chevalérias, P. et al. (s.d.). *Taïwan [T'ai-wan] (Formose)*. Encyclopaedia Universalis. [En ligne] http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/taiwan-t-ai-wan/

Central Intelligence Agency. (2020). *Taïwan*. The World Factbook. https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/tw.html

Chou W-Y. (2016). Taiwan under Japanese Rule (1895-1945). Dans G. Schubert. *Routledge Handbook to contemporary Taiwan*. Routledge Handbooks, p.22-35

Ferguson, A.W. & Lin, C.P. (2009) *Part 2 – Asia : Special Libraries*. Dans I. Abdullahi.(dir.), *Global Library and information science : a textbook for students and educators*, p.179. München, Allemagne : IFLA

Hickok, J. (2019). *Serving library users from Asia : a comprehensive handbook of country-specific information and outreach resources*. Lanham : Rowman & Littlefield

Hu, J. (1996). Library and Information Science Education at National Taiwan University. *Journal of Education for Library and Information Science*, 37(4), 366-375. https://doi.org/10.2307/40324246

Lai, Y. (1966). The Present Status of Education for Librarianship in Taiwan. Journal of Education for Librarianship, 6(4), 274-280. https://doi.org/10.2307/40321876

LAROC. (2020) Constitution de l'Association des bibliothèques de la République de Chine [page traduite du mandarin au français par Google]. Repéré à : https://www.lac.org.tw/intro/2

Lin C.P. (2015) LIS Education and Quality Assurance System in Asia-Pacific: Taiwan. Dans Miwa M., Miyahara S. (dir.) *Quality Assurance in LIS Education*. Springer, New York, NY. https://doi.org/10.1007/978-1-4614-6495-2_6

Ministère de l'éducation de Taïwan. (2015, 4 février). *Library Act*. https://law.moj.gov.tw/ENG/LawClass/LawAll.aspx?pcode=H0010008

National Central Library. (s.d.) *The History of National Central Library*. [En ligne] https://enwww.ncl.edu.tw/content_99.html

National Central Library. (s.d.) *Important policies*. [En ligne] https://enwww.ncl.edu.tw/content_100.html

National Taiwan Normal University. (s.d.) *Graduate Institute of Library & Information Sciences*. [En ligne] NTNU-Graduate Institute of Library & Information Studies

National Taiwan University Library. (s.d.) *History*. [En ligne] History | ◇◇◇◇◇◇◇◇◇ (ntu.edu.tw)

Taiwan Today. (1966. 01 Novembre). Rooms for Improvement. *Taiwan Today*. [En ligne] Rooms for Improvement

Scott, D. (2017). Taïwan. Dans M. Dillon. *The Encyclopedia of Chinese history*. Routledge Francis & Taylor Group, p.664-666

Yang, M-W. (2009). Asia: Public Libraries. Dans I. Abdullahi. (dir.) *Global Library and Information Science: A Textbook for Students and Educators*. De Gruyter Saur. pp.137-157

37. Tunisie

(Sara Itani, Christelle Magalie Louamba-Louzolo)

1. Profil du pays

La Tunisie est un état d'Afrique du Nord, son nom officiel est la République tunisienne, sa capitale est Tunis, avec un régime semi-présidentiel. La superficie de la Tunisie est de 162.155 km², les villes principales de la Tunisie sont Tunis, Sfax, Sousse, Gabès, Kairouan et Bizerte. Elle est située entre l'Algérie et la Libye. Il y a deux régions montagneuses au nord-ouest et au sud, des plaines côtières le long de la mer méditerranéenne et les plaines désertiques, qui limitent au nord le grand désert du Sahara.

La langue officielle est l'arabe, les langues courantes sont l'arabe dialectal, les langues berbères et le français. La monnaie est le dinar tunisien (1 EUR = 3,24 DT le 4 septembre 2020). Le climat en Tunisie est essentiellement de type méditerranéen, est tempéré au Nord et le long des côtes, semi- aride à l'intérieur et au sud. La population de la Tunisie était de 11, 722 millions au 1 juillet 2019 (source : ins.tn), pour une densité de 74 hab/km². Le taux d'accroissement naturel était de 1,1 % en 2018 (source : ONU), l'indice de fécondité de 2,21 en 2017 (source : ins.tn, janvier 2020), l'espérance de vie de 76,5 ans (2018, source : ONU) et le taux d'alphabétisation de 80,9 % (2019, source : ministère des Affaires sociales).

La religion pratiquée en Tunisie est l'Islam (98 % de la population dont 85 % de rite malékite, minorité ibadite à Djerba) (2013, source : CIA World Factbook). Lors de la révolution tunisienne de 2011, l'ancien Président Zine el-Abidine Ben Ali a été poussé au départ, le 14 janvier de cette année. En janvier 2014, une nouvelle constitution tunisienne a été adoptée et des élections présidentielles ont été organisées les 23 novembre et 21 décembre 2014. À l'issue de ces élections, Béji Caïd Essebsi fut élu. Après le décès du président Béji Caïd Essebsi le 25 juillet à Tunis. Kaïs Saïed est élu nouveau président de la République tunisienne, le 13 octobre 2019. Le 1er janvier 2020, la Tunisie entre au Conseil de sécurité en qualité de membre non permanent. Elle y demeurera jusqu'au 31 décembre 2021. La Tunisie est engagée dans la lutte contre le terrorisme, de la même façon que son partenaire principal au Maghreb qui est l'Algérie. Traditionnellement, les États arabes du Golfe apportent une aide au développement de la Tunisie. 80 % de ses échanges commerciaux de la Tunisie se font avec l'Union européenne, et l'économie de la Tunisie a été très touchée par la crise liée au Covid.19, et le PIB devrait décroître de 6,5 % pour la seule année 2020. Le tourisme, qui représente entre 7 % et 14 % du PIB, est particulièrement touché par la crise sanitaire mondiale. Le chômage qui touchait déjà

entre 15,5 % et 30 % des jeunes diplômés devrait fortement augmenter avec la crise sanitaire mondiale. La dette publique quant à elle devrait atteindre 86 % du PIB à la fin de l'année, et le niveau du déficit qui était de 4,8 % du PIB en 2019 devrait passer à 6 % en fin 2020.

2. Histoire

En 1962, la Tunisie comptait neuf bibliothèques, et six dépôts de livres dans les écoles primaires. C'est au début des années 60 que le gouvernement tunisien a décidé de la construction des bibliothèques publiques, et en 1871, 181 bibliothèques ont été construites. En 1982, on pouvait compter 250 bibliothèques dans le réseau tunisien des bibliothèques.

Les bibliothèques en Tunisie étaient implantées en fonction de la démographie. Mais le rythme de construction de ces bibliothèques n'a pas suivi celui de l'évolution démographique.

La direction des bibliothèques était centralisée, toutes les tâches techniques étaient gérées par la direction de la lecture publique (située dans le centre-ville), dont l'achat de livres et de matériel. Mais, cette gestion centralisée présentait de nombreux inconvénients.

Ces difficultés de gestion ont conduit à la création d'une bibliothèque publique centrale et des bibliothèques publiques régionales, ce qui permettait une meilleure gestion de chaque bibliothèque. Une seule de ces bibliothèques régionales est restée fonctionnelle depuis 1980. (Lachneb, 1983).

En 2018, la Tunisie compte 420 bibliothèques publiques à travers tout le pays (réseau public le plus important en Afrique), réparties comme suit : 24 bibliothèques régionales dans les différents gouvernorats, 36 bibliothèques ambulantes et 360 bibliothèques locales, avec plus de 171.000 membres pour un nombre de lecteurs estimé à plus de 3 millions (WB, 2017).

3. Types de bibliothèques

Bibliothèque nationale :

La bibliothèque nationale de Tunisie a été créée le 8 mars 1885 sous le nom de Bibliothèque française, lors de la proclamation de l'indépendance. C'est un établissement administratif public, qui dépend du Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine. Elle est membre de l'IFLA, membre du réseau international « Bibliothèques nationales », et a signé des conventions de coopération avec la Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque nationale de la Corée du Sud, et avec des bibliothèques étrangères d'un autre type. (Lajeunesse, 1993). A sa création, elle ne contenait que des ouvrages hérités de l'époque coloniale. Ce n'est que vers les années 1950 qu'elle fit l'acquisition de documents écrits en langue arabe, puis elle s'était dotée de collections diverses en langues française, allemande, italienne et anglaise. Elle possède de nombreux ouvrages rares et précieux datant de l'avènement de l'imprimerie, des périodiques du XIXe siècle, ainsi que des titres uniques de la presse tunisienne. En 1988 elle adhère au système de numérotation internationale normalisée des livres (le système de l'ISBN) et crée le Centre national de PISBN.

Elle est située au souk des Parfums, ce qui lui a valu son nom « Maktabat El-Attarine », et au cœur de la Médina. (Attia, Avril–Juin 1993). À sa création, la bibliothèque nationale de Tunisie se trouvait dans un bâtiment qui avait été construit à l'origine pour l'armée (en 1813), et qui a par la suite été un bâtiment de prison (de 1895 à 1906), pour être transformé après cela en bibliothèque. Depuis le 1er décembre 2005, la bibliothèque nationale de Tunisie est située sur le boulevard 9-Avril 1938, au sein d'un bâtiment moderne de 35 000 m2, qui a été inauguré par le président Zine el-Abidine Ben Ali. (wikipedia.org, 2019). Seuls les universitaires y sont admis (Niveau universitaire à partir de la maîtrise).

Bibliothèques spécialisées :

Cette catégorie de bibliothèques en Tunisie est constituée par un grand nombre de centres de documentation, des chambres de commerce, des associations, des musées, des entreprises, des institutions de recherche et autres. Parmi ces bibliothèques spécialisées,

on peut citer celles spécialisées dans les sciences des religions. Il y a la bibliothèque centrale de l'université ez –zitouna, première bibliothèque centrale spécialisée en Sciences Islamiques et religieuses, qui est la plus importante de Tunisie, l'une des plus importantes au Maghreb Arabe (–Zitouna, 2017). La Bibliothèque diocésaine de Tunis ou Bibliothèque des sciences religieuses de Tunis (spécialisée dans les sciences des religions). Elle dépend de l'archidiocèse de Tunis et s'implique à favoriser le dialogue et les échanges les religions et les cultures (wikipedia.org, Bibliothèque diocésaine de Tunis, 2019).

Bibliothèques universitaires :

Le réseau des bibliothèques universitaires de Tunisie, (BIRUNI) compte en son sein les bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique. Ce qui représente 180 bibliothèques membres dans 13 Universités, 5 centres de recherche et dans différents Instituts Supérieurs des Études Technologiques. Le réseau BIRUNI possède un catalogue collectif virtuel contenant plus d'un million de références bibliographiques dont 143 228 travaux universitaires (128 503 thèses et autres travaux académiques) tout ceci est géré par un système permettant de localiser plus de 2 796 082 de documents sur tout le territoire de la Tunisienne.

Bibliothèques scolaires :

Les bibliothèques scolaires en Tunisie font de plus en plus l'objet de l'attention des pouvoirs publics en Tunisie (Ministère de l'éducation) et des acteurs de l'éducation, prenant en compte l'importance des services éducatifs, culturels et même récréatifs que peut fournir les bibliothèques scolaires, et qui ont une grande importance dans processus éducatif.

Bibliothèques publiques :

Les origines du réseau moderne des bibliothèques publiques de Tunisie remontent à la période qui a suivi l'indépendance en 1956.

En 1982, le réseau des bibliothèques de Tunisie comptait 250 bibliothèques publiques. Il y avait :

– Les bibliothèques locales regroupées en catégories, et réparties sur le territoire, en fonction de l'urbanisation qui était considérée comme un facteur de développement de la lecture et du critère démographique. Ce qui a conduit à la création des types de bibliothèques suivants :

Des bibliothèques de première catégorie, pour agglomérations de plus de 20 000 habitants, avec dans chaque agglomération, une bibliothèque destinée aux enfants (de 6 à 12 ans), une bibliothèque destinée aux adolescents (de 12 à 17 ans), et une autre destinée aux adultes, chacune d'elle étant autonome dans son fonctionnement.

Des bibliothèques de deuxième catégorie ; destinées aux agglomérations de 20 000 à 10 000 habitants, avec une bibliothèque pour enfants, ayant une capacité d'accueil de 40 places assises et une autre pour adultes et adolescents ayant une capacité d'accueil de 80 places assises.

Des bibliothèques de troisième catégorie : pour agglomérations ayant entre 5 000 et 10 000 habitants. Avec par agglomération, une bibliothèque pour enfants ayant une capacité d'accueil de 40 places assises et d'une bibliothèque pour adultes et adolescents ayant une capacité d'accueil de 40 places assises.

Des bibliothèques de quatrième catégorie : pour agglomérations de moins de 5 000 habitants, ayant chacune des bibliothèques pour enfants, avec une capacité d'accueil de 40 places.

– Des biothèques appelées « maisons du peuple » : pour les régions les plus isolées, qui au fil du temps ont été construites dans tout le pays. Ce sont en réalité des cellules Parti socialiste. Celles-ci n'étaient pas réparties sur le territoire en fonction du critère démographique, et étaient gérées de façon complètement différente des autres types de bibliothèques.

– Les centres de prêt municipaux, implantés au sein même des municipalités, constitueront par la suite des centres de bibliothèques municipales.

– Des bibliobus ou bibliothèques mobiles, ou encore bibliobus rayons ou biblio-cars,

dont la mission était de desservir les zones rurales, tout en faisant la promotion de la culture dans ces zones.

Actuellement, le réseau des bibliothèques publiques tunisien compte 423 bibliothèques publiques réparties sur tout le territoire dont 24 régionales (Installés aux centres des gouvernorats, en 2009, on en il y en avait 325) et 36 bibliothèques mobiles et des bibliothèques municipales (Installés dans les zones municipales ou dans les banlieues). Il est sous la tutelle du Ministère de la Culture de Tunisie, avec plus de 500 000 ouvrages en langues arabe et étrangère. La majorité de ses usagers sont des étudiants.

A ce réseau on peut ajouter :

– La médiathèque de la ville de l'Ariana : créée en 1998, sur une superficie, elle est composée de plusieurs ailes pour enfants, les jeunes et les adultes, de salles de communication, de réunion, de formation, et d'un espace pour les manifestations culturelles.

– Le fonds documentaire : Il s'agit du fonds de l'ensemble des bibliothèques publiques tunisiennes. En 2008, on pouvait y trouver 6.057.231 volumes pour environ 70.000 titres, et annuellement il enregistrait un nombre de transactions pour les prêts pouvant aller jusqu'à 7.908.647.

4. Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

La formation en sciences de l'information se fait à un seul établissement d'enseignement en Tunisie. C'est dans l'Institut supérieur de documentation de Tunis (ISD) qu'elle se donne et ce depuis 1981. L'ISD est rattaché à l'Université de la Manouba et est sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Voyons un petit aperçu historique de l'Institut supérieur de documentation. L'ISD est créée en 1981 et offre alors des études de premier cycle de diplôme universitaire en documentation, bibliothéconomie et archivistique. C'est en 1988, que les études de deuxième cycle sont ouvertes. Les étudiants peuvent alors obtenir une maîtrise en documentation, bibliothéconomie et archivistique. Enfin, en 1995 le niveau d'études supérieures spécialisées est ouvert en archivistique. C'est en 2000, que deux départements distincts sont créés, le département de bibliothéconomie et de documentation, ainsi que le département de gestion des documents et des archives. En 2008, l'ISD adopte un système de formation « Licence-Mastère-Doctorat ». Finalement, en 2011, l'ISD ouvre deux nouvelles licences et un nouveau mastère.

L'ISD est dotée d'une bibliothèque fondée depuis 1981. La bibliothèque de l'ISD a été conçue pour les étudiants de l'université et offre une collection spécialisée en sciences de l'information, mais offre aussi des documents en lien à d'autres domaines. Elle est membre du Catalogue Arabe Uni et du réseau des bibliothèques universitaires de la Tunisie (BIRUNI).

Aujourd'hui, l'ISD a comme mission de donner une double formation à ses étudiants, une formation qui soit à la fois technique et managériale. Comme mentionné un peu plus tôt, elle s'est dotée de deux départements pour accomplir sa mission, le département de bibliothéconomie et de documentation, ainsi que le département de gestion des documents et des archives. L'ISD offre plusieurs parcours de formation professionnelle et académique. L'étudiant a accès à l'obtention de trois licences, trois maîtrises, ainsi qu'un doctorat, tous en sciences de l'information. Puisqu'elle est la seule institution à offrir une formation en sciences de l'information, l'ISD a un défi de taille à relever pour mieux faire connaître les sciences de l'information en Tunisie.

5. Association des bibliothèques

L'Institut supérieur de documentation de Tunis (ISD) abrite deux associations de bibliothèque de la Tunisie : La Fédération des Bibliothèques Universitaires et des Services d'Information Spécialisés (FEBUS) et La Fédération Arabe des Bibliothèques et de l'Information (AFLI).

La Fédération des Bibliothèques Universitaires et des Services d'Information Spécialisés (FEBUS) est fondée par Ahmed Ksibi et comme son nom l'indique, a pour but la collaboration entre les différentes bibliothèques universitaires et les services d'information spécialisés. Pour se faire, l'association tient des conférences, des formations et des conférences.

La Fédération Arabe des Bibliothèques et de l'Information (AFLI) est fondée le 19 janvier 1986 en Kairouan, Tunisie. C'est une association indépendante, non gouvernementale et à but non lucratif. Elle portait anciennement le nom de Fédération arabe des bibliothèques et centre d'information. Le but de l'association est de conserver et de faire valoir l'héritage du monde arabe. C'est la plus grande fédération de bibliothèques du monde arabe.

L'association des bibliothèques scolaires et des ressources d'apprentissage (ABSRA) est une association créée le 8 avril 2017 en Tunisie. L'ABSRA a pour but de participer au développement des bibliothèques scolaires et des centres de ressources d'apprentissages.

La Bibliothèque nationale de Tunisie est membre de la Fédération Internationale des Associations et des Institutions de Bibliothèques (IFLA). Elle soutient donc les 17 objectifs de développement durable de l'IFLA-ONU.

6. Cadre législatif

Les bibliothèques en Tunisie sont encadrées par le « Décret gouvernemental n° 2017-635 du 28 avril 2017, fixant l'organisation administrative et financière et les modalités de fonctionnement des bibliothèques régionales » relevant du ministère des affaires culturelles.

Le décret régissant les bibliothèques de la Tunisie est divisé en trois chapitres. Le premier chapitre s'intitule *Définition* et contient les 2 premiers articles de la loi. C'est dans ce chapitre que nous obtenons la définition des termes employés dans le décret.

Le deuxième chapitre s'intitule *Organisation administrative et financière*. Il est divisé en deux sous-sections et contient les articles 3 à 14. La première section parle de l'organisation administrative en notant les rôles et les fonctions du directeur et ceux du conseil consultatif de la bibliothèque régionale. La deuxième section porte sur l'organisation financière.

Enfin, le dernier chapitre porte sur les Dispositions finales et continent le dernier article de la loi, l'article 15 qui dit que le ministre des affaires culturelles et la ministre des finances sont chargés de l'exécution du décret. Il est signé le 28 avril 2017 à Tunis.

7. Information complémentaire / particularités

Entre décembre 2010 et janvier 2011, il y a eu la révolution tunisienne aussi appelée la révolution du jasmin. Ces quatre semaines de manifestations continues étaient contre le chômage, la corruption et la répression policière. Durant la révolution tunisienne, 40 bibliothèques publiques furent détruites, vandalisées ou brûlées. Les différentes collections, le matériel et la documentation contenus dans ces bibliothèques furent détruits aussi. La Direction de la Lecture Publique de Tunisie a donc comme priorité la réouverture des bibliothèques endommagées ou détruites. Bibliothèques Sans Frontières sont venues en aide en accompagnant la Tunisie dans l'ouverture de quatre bibliothèques

du réseau. De plus, ils ont envoyé 10 000 documents pour reconstruire les collections perdues.

La Tunisie compte également un réseau des bibliothèques agricoles « BIRSA », qui gère la documentation du domaine de l'agronomie. Il s'agit d'un est un réseau coopératif de bibliothèques qui compte en son sein 19 institutions de l'enseignement supérieur agricole, et est sous la direction de l'Institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricole « IRESA ». Les ressources scientifiques agricoles (25 mille références, 400 thèses et 120 fiches relatives aux résultats de la recherche agronomique en Tunisie) sont disponibles dans le catalogue de la bibliothèque virtuelle de la BIRSA.

8. Références

Chebbi, A. (2015). La formation en sciences de l'information à l'Institut supérieur de documentation de Tunis. *Documentation et bibliothèques*, 61(2 ⟐3), 121—124. https://doi.org/10.7202/1032819ar

Historique. (s. d.). Consulté 11 décembre 2020, à l'adresse https://www.isd-uma.tn/content/historique-5

IFLA – 31st Arab Federation for Libraries and Information (AFLI) *Conference*. (s. d.). Consulté 14 décembre 2020, à l'adresse https://www.ifla.org/FR/node/93490

Présentation de l'ISD. (s. d.). Consulté 11 décembre 2020, à l'adresse https://www.isd-uma.tn/content/presentation-4

Science de l'Information et Document. (s. d.). Consulté 11 décembre 2020, à l'adresse https://www.isd-uma.tn/formation/mastere-de-recherche/science-de-linformation-et-document-4

Attia, R. (Avril–Juin 1993, février 18). La Bibliothèque nationale de Tunisie Volume 39, Numéro 2. *Documentation et bibliothèques*, p. 79–82. Récupéré sur erudit.org: https://doi.org/10.7202/1028740ar

Kefi, K. H. (2001). *L'usage d' UNIMARC en Tunisie : la situation des principaux secteurs de*. Lyon: Enssib. Récupéré sur https://core.ac.uk/download/pdf/12438623.pdf

étrangères, M. d. (2020, Septembre). *Présentation de la Tunisie*. Récupéré sur France Diplomatie: https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/tunisie/presentation-de-la-tunisie/

Lachneb, A. (1983). *63350-le-reseau-des-bibliotheques-de-lecture-publique-et-*

son-rayonnement-sur-l-environnement-socio-culturel-en-tunisie. Récupéré sur https://www.enssib.fr/: file:///C:/Users/cmyou/Downloads/63350-le-reseau-des-bibliotheques-de-lecture-publique-et-son-rayonnement-sur-l-environnement-socio-culturel-en-tunisie%20.pdf

Lajeunesse, M. (1993). *Les bibliothèques nationales de la francophonie, 3e édition.* Récupéré sur banq.qc.ca: https://www.banq.qc.ca/documents/a_propos_banq/nos_publications/nos_publications_a_z/Bibliotheques_nationales_Francophonie.pdf

Scientifique, M. d. (2016). *Réseau des bibliothèques universitaires : BIRUNI.* Récupéré sur Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique: http://www.cnudst.rnrt.tn/produits-et-services/bibliotheque-des-ressources-universitaires-biruni/

Scientifique, M. d. (2018). *Bibliothèque des Ressources Universitaires Tunisiennes.* Récupéré sur Ministère de l 'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique: http://www.bu.turen.tn/accueil.php

WB. (2017, Septembre 28). *Tunisie : Les bibliothèques publiques fournissent 1,49 livre par habitant.* Récupéré sur webdo.tn: https://www.webdo.tn/2017/09/28/tunisie-bibliotheques-publiques-fournissent-149-livre-habitant/#.X9hbUNhKjio

wikipedia.org. (2019). *Bibliothèque diocésaine de Tunis.* Récupéré sur wikipedia.org: https://fr.wikipedia.org/wiki/Biblioth%C3%A8que_dioc%C3%A9saine_de_Tunis

wikipedia.org. (2019). *Bibliothèque nationale de Tunisie.* Récupéré sur wikipedia.org: https://fr.wikipedia.org/wiki/Biblioth%C3%A8que_nationale_de_Tunisie

–Zitouna, U. E. (2017). *LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE L'UNIVERSITÉ EZ –ZITOUNA.* Récupéré sur Université Ez –Zitouna: http://www.uz.rnu.tn/fr/la-bibliotheque-centrale-de-luniversite-ez-zitouna/

38. Ukraine

par Joanie Lacas et Jordan Lajeunesse

Profil du pays

L'Ukraine, située en Europe de l'Est, est le deuxième plus grand pays d'Europe avec une population d'environ 45 millions d'habitants (BBC, 2019). C'est une république démocratique parlementaire (CIA, s. d.) qui est divisée en 24 régions administratives, nommées oblasts, une république autonome, la Crimée, et deux régions métropolitaines, soit Kiev, la capitale, et Sébastopol, la plus grande ville de Crimée (Europa World, s. d.). La langue officielle, et la plus parlée, est l'ukrainien. Environ 30% de la population parle le russe, surtout près de la frontière avec la Russie, à l'est et au sud du pays. Plusieurs citoyens communiquent aussi en surzhyk, un dialecte hybride d'ukrainien et de russe (CIA, s. d. ; Europa World, s. d.).

L'Ukraine devient indépendante en 1918, suite à la révolution russe, mais le pays est reconquis en 1921 par l'URSS (CIA, s. d.). Entre 1932 et 1933, l'URSS produit artificiellement une famine en expropriant les paysans pour prendre en charge l'agriculture, ce qui cause au moins sept millions de morts. Le Parlement européen reconnaît cet événement, l'Holodomor, comme un crime contre l'humanité (BBC, 2019; CIA, (s. d.); Parlement européen, 2008). L'Ukraine est aussi dévastée lors de la Seconde Guerre mondiale, où l'on y compte entre sept et huit millions de morts (CIA, s. d.). L'accident nucléaire de Tchernobyl, en 1986, est encore aujourd'hui le plus important accident survenu dans une installation civile (IRSN, 2016).

En 1991, suite à la dissolution de l'URSS, l'Ukraine devient finalement souveraine (BBC, 2019), mais son indépendance demeure encore aujourd'hui menacée. En 2004, la révolution orange, une série de manifestations pacifiques de masse, dénonce des élections truquées et résulte en l'installation d'un processus de vote sous surveillance par la communauté internationale (Europa World Plus, s. d.). En 2014, la Russie a envahi et illégalement annexé la République autonome de la Crimée, où se trouve Sébastopol. Cette attaque contre la souveraineté d'un autre état par la Russie a été largement décriée par la communauté internationale, mais la péninsule reste à ce jour sous le joug de l'envahisseur (Encyclopaedia Britannica, s. d.).

Histoire des bibliothèques

Les premières bibliothèques de l'Ukraine datent du 11e siècle. La première bibliothèque nationale, la Bibliothèque de Yaroslav le Sage, est établie en 1037 (Yaroshenko, 2015,

p.431). Jusqu'au 17e siècle, les bibliothèques sont principalement monacales, avec quelques collections privées tenues par des nobles et des membres du clergé (Shpilevaya, 2005, p.288; Yaroshenko, 2015, p.431). Entre le 17e et 19e siècle, des bibliothèques publiques et universitaires voient le jour dans les grands centres urbains. Les premières bibliothèques publiques remontent au milieu du 19e siècle. En 1918, l'Ukraine inaugure sa bibliothèque nationale, la Bibliothèque nationale de l'État ukrainien. L'établissement a cependant perdu son statut lors de prise de pouvoir de l'URSS en 1921.

L'histoire politique de l'Ukraine, marquée par des phases successives de destruction et de reconstruction, a aussi influencé l'histoire de ses bibliothèques. Sous la domination soviétique, les bibliothèques ukrainiennes, bien qu'existantes, sont dans l'impossibilité d'exercer pleinement, faisant plutôt office de centre idéologique en faveur du communisme (Yaroshenko, 2015, p.435); certains documents de littérature ukrainienne font l'objet de purges et sont encore aujourd'hui manquants (Campbell, 2011). Les conséquences de la Seconde Guerre mondiale ont aussi un impact sur les bibliothèques du pays, en détruisant, totalement ou partiellement, plusieurs milliers d'établissements et plusieurs millions de documents (Shpilevaya, 2005, p.289).

Depuis l'indépendance du pays en 1991, les bibliothèques se reconstruisent lentement. La démocratie, la diffusion du savoir et la liberté d'expression sont devenues des piliers des bibliothèques ukrainiennes. L'arrivée massive d'Internet dans les dernières années, l'implication du pays à l'international ainsi que la passation de plusieurs lois visant la protection des bibliothèques et des professionnels de l'information montrent bien la volonté du pays de faire partie de la modernité (Shpilevaya, 2005, p.289). Cependant, les conséquences de l'époque soviétique se font encore ressentir, notamment par le manque de financement, des méthodes archaïques et des standards issus de l'administration russe (Yaroshenko, 2015, p.434).

Types de bibliothèques

Nationales

L'Ukraine compte neuf bibliothèques nationales, dont la plupart sont spécialisées dans un domaine particulier, comme la littérature jeunesse ou encore la recherche scientifique. Chaque bibliothèque nationale d'Ukraine contribue au dépôt légal du pays. Les bibliothèques nationales spécialisées reçoivent spécifiquement les documents relatifs à leur champ d'expertise. Elles jouent aussi le rôle de centre de coordination; par exemple, la *National Library of Ukraine for Children* coordonne toutes les bibliothèques pour la jeunesse de l'Ukraine (Yaroshenko, 2015, p.434).

La bibliothèque Vernadsky, fondée en 1918 à Kiev, est passée au statut de bibliothèque nationale en 1996, et est aujourd'hui la principale bibliothèque nationale du pays. Il s'agit

de la plus grande bibliothèque d'Ukraine, et fait partie des 20 plus grandes bibliothèques du monde. Sa collection est d'environ 15 millions d'items, dont la majorité sont des livres datant des 18e et 19e siècles (Yaroshenko, 2015, p.433). La collection s'est bâtie principalement sur des dons d'aristocrates, de sociétés d'histoire et de monastères. Ancienne bibliothèque spécialisée dans les sciences, la Vernadsky entretient encore un rapport serré avec les sciences et la recherche, et elle chapeaute plusieurs revues scientifiques et académiques. La bibliothèque est divisée en plusieurs départements, dont ceux des livres rares et anciens, des collections historiques, et des entrées étrangères et nationales (Kyrytchenko, 1996). La Vernadsky est notamment dépositaire d'un fond précieux de 400 000 ouvrages, comprenant des manuscrits, des incunables, des estampes, des partitions et une collection très complète d'écritures slaves (Yaroshenko, 2015, p.433; Kyrytchenko, 1996), en plus de contenir une grande quantité d'archives gouvernementales et historiques, ainsi que les écrits de plusieurs scientifiques et penseurs ukrainiens. Les collections de la Vernadsky ont été par deux fois altérées, d'abord en 1964 par un incendie, puis en 2002 par une importante inondation due à des canalisations endommagées (Shpilevaya, 2005, p.291).

La *National Library of Ukraine for Children*, fondée en 1967 à Kiev, est la principale bibliothèque consacrée à la jeunesse d'Ukraine. Sa collection approche les 600 000 documents, et elle dessert à la fois les enfants et les professionnels qui travaillent dans le milieu de la jeunesse. La bibliothèque met aussi à disposition des clubs de marionnettes et de théâtre, des salles de lecture, et un département d'art. Une équipe de psychologues est aussi employée par la bibliothèque, et donne aux parents et aux enfants des séances de consultations et des formations, notamment en bibliothérapie (National Library of Ukraine for Children, s.d.).

Parmi les autres bibliothèques nationales, dont la plupart sont spécialisées, on compte la *National Parliamentary Library of Ukraine*, la *M. Gorky Odessa National Scientific Library*, la *National Scientific Medical Library of Ukraine*, la *National Scientific Agricultural Library*, qui est la troisième bibliothèque agraire dans le monde par sa collection (Yaroshenko, 2015, p.434.), la *National Law Library*, une division de la bibliothèque Vernadsky, la *National History Library of Ukraine*, et la *Vasyl Stefanyk Lviv National Scientific Library of Ukraine*.

Publiques

En 2005, en Ukraine, on compte près de 20 000 bibliothèques publiques, pour une collection totale d'environ 300 millions de documents, 17 millions d'usagers et près de 40 000 employés (Shpilevaya, 2005, p.289). Le réseau des bibliothèques publiques est sous la gouvernance du Ministère des Arts et de la Culture d'Ukraine. Les bibliothèques

publiques régionales comptent un grand nombre de documents par citoyen, mais peu de nouvelles acquisitions (Shpilevaya, 2005, p.290). La collection est donc généralement substantielle, mais datée. Au début des années 2000, alors que l'Ukraine veut moderniser son réseau, les bibliothèques publiques profitent de bourses d'achat d'équipement web pour le développement d'un réseau Internet gratuit pour les usagers (Shpilevaya, 2005, p.290).

Universitaires

En 2005, le nombre de bibliothèques universitaires correspond à environ 267 bibliothèques, possédant 106 millions de documents et desservant 1,6 million d'usagers (Shpilevaya, 2005, p.289). Les bibliothèques universitaires se situent sous l'autorité du Ministère de l'Éducation et de la Science de l'Ukraine qui a pour mission d'assurer la réalisation de conditions favorables à l'établissement d'une société informée (Ministère de l'Éducation et de la Science de l'Ukraine, s. d.). Afin de fournir un exemple du type de services offerts par les bibliothèques universitaires, nous nous attarderons à deux des bibliothèques universitaires d'envergure.

La *Maksymovych Scientific Library of the National Shevchenko University* a été fondée en 1834, à même date que son université d'appartenance. Elle remplit deux fonctions principales. Auprès de la population étudiante, elle agit en tant qu'institution de référence en fournissant l'accès à des monographies scientifiques fiables et de l'aide aux recherches académiques. Auprès du corps professoral, elle donne de l'assistance pratique et garantit l'accès à des professionnels spécialisés (Maksymovych Scientific Library, s. d.). Concrètement, en plus de l'emprunt de documents, la bibliothèque possède une collection de livres rares datant du 15e au 19e siècle, et met à la disposition des étudiants des salles de lecture. De plus, elle organise des conférences, débats et expositions et a une fonction de centre de recherche agissant en réseau avec plus de 150 autres bibliothèques universitaires (Shpilevaya, 2005, p.291).

La *Scientific Library of the National University* (*Kyiv-Mohyla Academy*), rouverte en 1992, date originellement du 17e siècle (FAIFE, 1999, p.1) et se démarque aujourd'hui par la modernisation de ses installations et de ses pratiques. Pour assurer un service de qualité à la population étudiante et au corps professoral, elle a innové en utilisant les standards de catalogage internationaux, en développant une base de données numérique avec recherche par vedettes-matières et en adoptant le format MARC. Elle promeut aussi l'échange des données bibliographiques informatisées pour faciliter les échanges entre institutions (Shpilevaya, 2005, p.292).

Scolaires

En 2005, on compte plus de 20 000 bibliothèques dans le milieu scolaire, avec une

collection globale atteignant les huit millions d'ouvrages (Shpilevaya, 2005, p.289). En 2016, le président de l'Ukraine annonce une réforme du milieu scolaire pré-universitaire, appelée la Nouvelle école ukrainienne, dans lequel il est prévu de fournir à chaque école une bibliothèque moderne, et qui serait la source principale d'information à la fois pour les enseignants et les élèves. Ces nouvelles bibliothèques devraient fournir un accès gratuit à des ressources électroniques de grande qualité, à des encyclopédies et à des lieux d'expérimentations, comme des laboratoires. La réforme se fait progressivement, et devrait être achevée en 2030 selon les prédictions du gouvernement ukrainien (Ministère de l'Éducation et de la Science de l'Ukraine, 2016).

Spécialisées

L'agriculture étant une activité importante en Ukraine, un type de bibliothèques spécialisées répandu est celui des bibliothèques d'agriculture. En 2005, on compte 273 bibliothèques d'agriculture, incluant les bibliothèques d'école d'agriculture, d'instituts de recherche et de centres d'expérimentation. Un exemple est la *Scientific Agricultural Library of the National Agricultural University*, qui occupe un rôle d'importance en tant que centre de recherche en agriculture et en bibliothéconomie agraire. En plus de fournir l'accès à une collection et d'agir comme dépositaire national des ouvrages d'agriculture, elle émet des publications sur le domaine, elle offre des services de recherche et de consultation, et des formations spécialisées pour les bibliothécaires dans le domaine agricole (Shpilevaya, 2005, p.292).

D'autres types de bibliothèques spécialisées sont les bibliothèques médicales et scientifiques, comme la *State Scientific Medical Library of Ukraine* et la *State Scientific Technical Library of Ukraine*, qui agissent respectivement comme dépositaires nationaux des publications dans le domaine de la médecine et celui des sciences. Une de leurs fonctions les plus importantes est aussi d'entretenir un département de brevets de leur champ d'études respectives.

Enfin, on note aussi la présence de bibliothèques spécialisées s'adressant aux personnes aveugles. La *Central Library of the Ukrainian Association of the Blind*, entre autres, rend accessibles des documents en braille et des documents audio pour desservir cette population.

Cadre éducatif en science de l'information et bibliothéconomie

Accréditation

L'Ukraine est un des États signataires de l'accord de Bologne, signé par 48 pays européens, qui fonde la zone d'enseignement supérieur européenne. Cette participation par les pays implique leur engagement à fournir une éducation supérieure de niveau comparable, d'établir une division claire entre les niveaux d'éducation et d'instaurer un

processus d'assurance de la qualité et de la reconnaissance des diplômes (Loades, 2005 ; European Higher Education Area and Bologna Process, s. d.). En signant l'accord en 2005, l'Ukraine fait de ses établissements, dont ses écoles de bibliothéconomie, des lieux d'enseignement supérieur reconnus par la communauté européenne. En 2008, le Ministère de l'Éducation et de la Science de l'Ukraine a instauré le système de transfert de crédits européen, en vertu duquel les établissements d'enseignement ukrainiens rendent à leurs diplômés un document se portant garant de la transmissibilité de leur diplôme partout en Europe (Time To Get Education (TTGE) : Ukraine, s. d.).

Établissements d'enseignement en sciences de l'information

Par l'article 17, alinéa 2 de sa Loi sur l'éducation, l'Ukraine établit les différents niveaux d'éducation reconnus par le gouvernement (Parlement de l'Ukraine, 2017). L'État attribue aux différents établissements, allant des écoles techniques aux universités, un niveau entre un et quatre, qui correspond au niveau maximal d'enseignement supérieur qui y est fourni (Bukovinian State Medical University, s. d.). L'éducation supérieure en science de l'information est dispensée par des établissements de tous les niveaux mentionnés précédemment (Shpilevaya, 2005, p.290). On compte 19 établissements de niveaux un et deux, au sein desquels les étudiants peuvent obtenir des diplômes de spécialiste junior et des baccalauréats en *Library Business*. L'accréditation de niveaux trois et quatre est octroyée à cinq établissements d'enseignement supérieur qui offrent tous un niveau d'éducation de maîtrise ou supérieur (Chukanova, 2015, p.201), avec des programmes variés touchant les sciences de l'information et la bibliothéconomie (National Library of Ukraine, s. d.) :

- *Kharkiv State Academy of Culture*;
- *Kyiv National University of Culture and Arts*, qui possède des branches dans tout le pays, incluant la Crimée;
- *Luhansk State Academy of Culture and Arts*;
- *Ivan Franko National University of Lviv*;
- *Rivne State University for the Humanities.*

Développement professionnel

Le développement professionnel est assuré par la législation ukrainienne et conçu avec la coopération de l'Association des bibliothèques ukrainiennes (siglé UBA en ukrainien) (Chukanova, 2015, p.201). L'UBA établit son Centre de formation principal pour les bibliothécaires (siglé GTZ en ukrainien) à l'Institut de formation postgraduée de la *National Academy of Management of Culture and Arts*. Le GTZ offre des programmes de

formation cherchant à former les bibliothécaires sur les nouveaux défis de la profession, par exemple sur l'avènement du numérique dans le monde des sciences de l'information, et vise le perfectionnement de l'éducation des bibliothécaires (UBA, s. d.). Certains des établissements de niveaux trois et quatre vus précédemment, soit la *Kharkiv State Academy of Culture*, la *Kyiv National University of Culture and Arts* et la *Rivne State University for the Humanities*, offrent aussi des programmes de formation continue en sciences de l'information (National Library of Ukraine, s. d.). Enfin, l'*Institute of Library Science*, la division de la *National Academy of Sciences of Ukraine* s'intéressant aux sciences de l'information, est non seulement un centre de recherche d'envergure sur le domaine de la bibliothéconomie, mais elle rend aussi disponible aux professionnels de l'information des documents scientifiques sur les avancées dans le domaine, du matériel de soutien ainsi que des ressources permettant la formation de professionnels spécialisés (National Library of Ukraine, s. d.).

Enjeux de la profession

Il reste cependant beaucoup d'enjeux auxquels les professionnels des sciences de l'information doivent faire face. La période soviétique a influencé la perception des bibliothèques comme étant de hauts lieux de propagande idéologique et de censure. Il est encore aujourd'hui ardu de recruter des étudiants dans le domaine des sciences de l'information, qui est encore perçu comme une profession dogmatique, avec un faible salaire et peu de prestige. Les standards d'admission universitaires restent bas et les compétences peu développées. Le matériel obsolète empêche encore dans plusieurs zones rurales un réel développement professionnel (Yaroshenko, 2015, p.443). En ce sens, l'UBA, en collaboration avec des partenaires internationaux et le gouvernement ukrainien, travaille activement à redorer le blason de la profession.

Association de bibliothèques

La principale association de bibliothèques est l'Association des bibliothèques ukrainiennes (UBA). L'UBA, une association non gouvernementale, est fondée en 1995 par Valentina Pashkova, Vasyl Babych et Valentina Navrotska (UBA, s.d.). Elle représente actuellement près de 70 000 bibliothécaires et professionnels de l'information, et ce, dans plus de 39 000 bibliothèques à travers le pays. Ses membres travaillent dans les milieux publics, universitaires, scolaires et spécialisés. Les activités de l'UBA se concrétisent par la tenue de séminaires, de conférences et de formations pour ses membres, en plus de chapeauter la publication d'une cinquantaine de revues scientifiques et spécialisées. L'UBA travaille en collaboration avec plusieurs instances gouvernementales et privées, ainsi qu'avec des associations européennes de bibliothèques. L'UBA est aussi membre de l'IFLA (*International Federation of Library Associations*) depuis 1995, avec un renouvellement en

2009 (UBA, s.d.), ce qui lui permet d'avoir un pied dans la scène internationale et d'être au fait des tendances mondiales.

L'UBA a pour mission d'offrir une plateforme active de développement professionnel pour les bibliothécaires, en favorisant la formation. Elle milite pour l'accès à l'information et à la liberté d'expression pour tous les citoyens, en plus de promouvoir le développement des sciences de l'information et la reconnaissance de la profession. Le passé communiste du pays renforce la mission de l'UBA de favoriser, depuis l'indépendance du pays, un environnement démocratique dans les bibliothèques, l'élimination de la censure et le savoir disponible à tous. L'UBA chapeaute notamment en 2005 une conférence de l'IFLA sur « Les bibliothèques dans les sociétés démocratiques » (IFLA, 2005).

L'UBA se fonde sur quatre principes directeurs :

- Promouvoir la liberté intellectuelle et la démocratie;
- Placer l'usager au coeur des préoccupations;
- Promouvoir l'éducation et la connaissance des citoyens;
- Promouvoir le développement professionnel, par les principes de coopération, de partenariat, d'ouverture, de transparence et de responsabilité.

En réponse directe aux activités de l'UBA, l'Ukraine a pu doter ses bibliothèques régionales de plus d'une centaine de centres Internet. Grâce au projet Bibliomist, participant de la fondation Bill et Melinda Gates et du projet IREX, près de 2000 bibliothèques publiques d'Ukraine ont été connectées à Internet entre 2008 et 2015, modernisant ainsi l'offre de service, et générant des revenus d'emplois de l'ordre du million de dollars (IREX, s.d.). L'UBA a, pour ce projet, géré la formation de près de 2000 professionnels de l'information.

L'UBA a, au fil des ans, développé plusieurs autres projets et initiatives pour répondre à ses missions de diffusion et de démocratisation. Notamment, en 2014, l'UBA chapeaute six webinaires sur l'exercice du droit de vote pour les citoyens ukrainiens de plus de 18 ans. Aussi, depuis 2014, suite à la reprise militaire de la Crimée par la Russie, l'UBA, avec des partenaires gouvernementaux, forme un comité national qui se penche sur la protection des biens culturels, dont les livres, menacés par les conflits armés (Blue Shield International, s.d.).

Cadre législatif

En Ukraine, les bibliothèques se trouvent sous l'égide de la Loi sur les bibliothèques et la bibliothéconomie, adoptée par le Parlement de l'Ukraine. Cette loi détermine le statut et la structure organisationnelle des bibliothèques, garantit un accès libre à l'information

se trouvant dans les bibliothèques et prévoit la typologie applicable aux bibliothèques ukrainiennes. L'article quatre de cette loi consacre le soutien de l'État envers les bibliothèques et sa responsabilité de support et de financement. Elle nomme aussi la Bibliothèque nationale Vernadsky comme étant l'institution de premier plan en ce qui a trait aux sciences de l'information et lui garantit, à son article sept, une participation active dans le développement et la mise en place de politiques touchant au domaine des sciences de l'information (Parlement de l'Ukraine, 1995).

Une autre loi qui a une incidence sur le domaine des bibliothèques est la Loi sur l'information. Cette loi protège le droit d'accès à l'information pour les citoyens ukrainiens, et dans un effort d'empêcher la censure et les atteintes à la liberté intellectuelle, elle prévoit à l'article 45 que cette protection s'étend explicitement à la confiscation et à la destruction de documents conservés par des archives ou des bibliothèques. Il y est prévu que toute atteinte à ces documents, pour des raisons idéologiques ou politiques, est une atteinte au droit à l'information (Parlement de l'Ukraine, 1992).

Enfin, deux décrets présidentiels ont aussi eu une influence sur le domaine des sciences de l'information. En 1998, le président instaure par décret la Journée nationale des bibliothèques, qui est célébrée chaque année le 30 septembre. L'objectif de ce geste est d'augmenter le prestige et la reconnaissance des bibliothèques et des gens qui y travaillent. En 2000, le président signe un décret visant à mettre en place des mesures d'urgence pour le développement des bibliothèques de l'Ukraine. Ce document vise à améliorer les infrastructures et les opérations des bibliothèques en Ukraine, mais, malgré la bonne volonté du texte, les besoins des bibliothèques surpassent le financement offert par le gouvernement et le décret n'eut que peu d'impact (Shpilevaya, 2005, p.289).

Information complémentaire/particularités

Les bibliothèques ukrainiennes ont souvent été au cœur de conflits tout au long de l'histoire du pays. En 2014, particulièrement, la *National Parliamentary Library of Ukraine* se retrouve sur la ligne de front d'un affrontement, connu sous le nom d'Euromaidan, entre les forces du gouvernement et des protestataires civils. La bibliothèque est alors lieu de répit pour les combattants, offrant même des soins médicaux, administrés par la Croix-Rouge. Tandis que d'autres bibliothèques des environs sont ciblées par des engins incendiaires, les efforts des civils et des bibliothécaires ont permis de préserver le bâtiment et les collections de la bibliothèque parlementaire (IFLA, 2014).

De plus, du 7 au 15 juin 2014, peu de temps après l'invasion de la Crimée, a eu lieu l'événement Crimée 2014, une vingt et unième conférence internationale s'intéressant aux sciences de l'information sur le sujet *Libraries and information resources in modern world*

of science, culture, education and business, organisé par la *Russian National Public Library for Science and Technology*. L'UBA, par un communiqué, s'est vivement opposée à la tenue de l'événement en Crimée, due à l'annexion illégale du territoire par la Russie. L'UBA a plaidé envers la *Russian Library Association* de modifier le lieu où devait être tenue la conférence, aux participants de boycotter l'événement s'il avait lieu en Crimée et à l'IFLA de ne pas soutenir la conférence et d'y annuler son forum (University of Toronto Academic Librarians, 2014). La *Russian Library Association* a refusé de modifier l'événement (Russian National Public Library for Science and Technology, 2014).

Bibliographie

Blue Shield International. (s. d.). *Around the globe*. Blue Shield International. https://theblueshield.org/about-us/around-the-globe/ (consulté le 11 novembre 2020).

BBC. (2019, 29 juillet). *Ukraine country profile*. BBC Monitoring. https://www.bbc.com/news/world-europe-18018002 (consulté le 10 novembre 2020).

Encyclopaedia Britannica. (s. d.). *Crimea*. Britannica. https://www.britannica.com/place/Crimea (consulté le 10 novembre 2020).

Bukovinian State Medical University. (s. d.). *Structure of higher education system in Ukraine*. https://sites.google.com/a/bsmu.edu.ua/foreign-students/higher-education-in-ukraine/structure-of-higher-education-system-in-ukraine (consulté le 10 novembre 2020).

Campbell, A. (2011, novembre). *Ukranian Libraries : Past and Present*. The Idaho Librarian.https://theidaholibrarian.wordpress.com/2011/11/24/ukranian-libraries-past-and-present/(consulté le 11 novembre 2020).

Chukanova, S. (2015, 2 octobre). Comparing American and Ukrainian Library and Information Science Education. *Slavic & East European Information Resources* (vol. 16, no. 4, p.199-210). http://ekmair.ukma.edu.ua/handle/123456789/7242 (consulté le 10 novembre 2020).

CIA. (s. d.). *The World Factbook : Ukraine*. Central Intelligence Agency. https://www.cia.gov/library/publications/resources/the-world-factbook/geos/up.html (consulté le 10 novembre 2020).

Europa World. (s. d.). *Ukraine*. Europa World Plus.

https://www.europaworld.com/entry?id=ua&go_country=GO (consulté le 10 novembre 2020).

European Higher Education Area and Bologna Process. (s. d.). *Members*. The Official Bologna Process Website. http://www.ehea.info/page-members (consulté le 12 novembre 2020).

IFLA. (2014, 4 mars). *Tension and Unrest in Ukraine : Statement by the Ukrainian Library Association*. IFLA.

https://www.ifla.org/node/8422 (consulté le 12 novembre 2020).

IFLA. (2005, 26 janvier). *Statement on Manifesto on Democratisation of Libraries*. IFLA.

https://www.ifla.org/files/assets/faife/statements/ulastat.pdf. (consulté le 11 novembre 2020).

IFLA. (1999, 6 janvier). FAIFE World Report : Libraries and Intellectual Freedom – Ukraine. *World Report 2001*. https://www.ifla.org/faife/the-world-report-2001 (consulté le 18 novembre 2020).

IREX. (s.d.). *Bibliomist – Global Libraries Ukraine*. IREX.

https://www.irex.org/project/bibliomist-global-libraries-ukraine#:~:text=Tags-,Overview,Ukraine%20to%20improve%20socioeconomic%20conditions. (consulté le 11 novembre 2020).

IRSN. (2016). *L'accident nucléaire de tchernobyl et son déroulement*. Institut de radioprotection et de sûreté

nucléaire.https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Installations_nucleaires/Les-accidents-nucleaires/accident-tchernobyl-1986/2016-Tchernobyl-30ans-apres/Pages/1-Tchernobyl-2016-30ans-apres-accident-deroulement.aspx#.X6QSavNKjIV (consulté le 10 novembre 2020).

KhSAC. (s. d.). *Faculty of social communications : Department of Information, Library and Archive Studies*.

Kharkiv State Academy of Culture : Official Site. https://ic.ac.kharkov.ua/navchannya/fsk/ibas/ibase.html (consulté le 10 novembre 2020).

Kyrytchenko, R. (1996). La bibliothèque scientifique centrale Vernadsky à Kiev : les collections françaises,

Bulletin des bibliothèques de France (BBF), n° 6, p.66-69. https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-06-0066-01

Loades, R. (2005, janvier-février). The Bologna Accord : A European Revolution with Global Implications.

Graduate Management News. https://www.gmac.com/why-gmac/gmac-news/

gmnews/2005/january-february/the-bologna-accord-a-european-revolution-with-global-implications (consulté le 10 novembre 2020).

Maksymovych Scientific Library (s. d.). *Library : About the Library*. http://www.library.univ.kiev.ua/eng/about/lib_today.php3

Ministère de l'Éducation et de la Science de l'Ukraine. (s. d.). *Mission, functions and strategy*. https://mon.gov.ua/eng/ministerstvo/pro-ministerstvo/misiya-ta-funkciyi (consulté le 18 novembre 2020).

Ministère de l'Éducation et de la Science de l'Ukraine. (2016). *The New Ukrainian School*, Ministère de l'Éducation et de la Science de l'Ukraine. https://mon.gov.ua/storage/app/media/zagalna%20serednya/Book-ENG.pdf (consulté le 12 novembre 2020).

National Library of Ukraine. (s. d.). *Library education*. http://nbuv.gov.ua/node/655 (consulté le 10 novembre 2020).

National Library of Ukraine for Children. (s.d.) *General Information.* http://www.chl.kiev.ua/Default.aspx?id=47 (consulté le 19 novembre 2020)

Parlement de l'Ukraine. (2017, 5 septembre). *Loi sur l'éducation.* https://mon.gov.ua/ua/npa/law-education#_Toc493603876 (consulté le 10 novembre 2020).

Parlement de l'Ukraine. (1995, 27 janvier). *Loi sur les bibliothèques et la bibliothéconomie.* https://cis-legislation.com/document.fwx?rgn=17609 (consulté le 11 novembre 2020).

Parlement de l'Ukraine. (1992, 2 octobre). *Loi sur l'information.* https://www.legislationline.org/documents/action/popup/id/6420 (consulté le 11 novembre 2020).

Parlement européen. (2008, 22 octobre). *Proposition de résolution commune : Résolution du Parlement européen sur la commémoration de l'Holodomor, la famine artificiellement provoquée en Ukraine* (1932-1933). https://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+MOTION+P6-RC-2008-0571+0+DOC+PDF+V0//FR (consulté le 10 novembre 2020).

Russian National Public Library for Science and Technology. (2014, 28 mars). *Reply on the Announcement of the Ukrainian Library Association about International Conference "Crimea 2014"*. Crimea 2014 : International Conference.

http://www.gpntb.ru/win/inter-events/crimea2014/eng/newse.php (Consulté le 18 novembre 2020).

Shpilevaya, L. (2005). Libraries in Ukraine. Dans M. Drake (dir.), *Encyclopedia of Library and Information Science : Second Edition* (p.288-294). Taylor & Francis Group.

Time To Get Education (TTGE) : Ukraine. (s. d.). *Bologna process in Ukraine*. https://toget.education/bologna-process-in-ukraine/ (consulté le 10 novembre 2020).

UBA. (s.d.). *History of the Ukrainian Library Association*. Ukrainian Library Association. https://ula.org.ua/pro-uba/istoriya (consulté le 11 novembre 2020)

University of Toronto Academic Librarians. (2014, 26 mars). *Ukrainian Library Association Statement on the International Conference "Crimea 2014"*. University of Toronto. https://utlibrarians.wordpress.com/2014/03/26/ukrainian-library-association-statement-on-the-international-conference-crimea-2014/ (consulté le 18 novembre 2020).

Yaroshenko, T & Bankovska, I. (2015). Libraries and Catalogs in Ukraine: The Way to Understand the Past and Build the Future. *Cataloging & Classification Quarterly*, vol.53, 430-452, DOI: 10.1080/01639374.2014.970724

39. Viêtnam

par Caroline Corbières et Gabriel Reid

1. Profil du pays

Le Viêtnam, ou République socialiste du Viêtnam, est un pays situé dans le sud-est de l'Asie, dont la capitale est Hanoï. Son histoire est marquée par des occupations étrangères – la France a indexé le pays à l'Indochine française de 1887 à 1954 – et des guerres successives entre le Nord et le Sud du pays, impliquant notamment la présence de troupes américaines. Depuis 1975, cet État communiste à parti unique est dirigé par le Parti communiste vietnamien (Central Intelligence Agency, 2020). Le pays, divisé en 58 provinces et cinq municipalités, est désormais en pleine croissance économique et fait partie de la nouvelle génération des Tigres asiatiques, c'est-à-dire des nouveaux pays industrialisés d'Asie (Viêt Nam, 2020). Son économie est principalement agraire et industrielle et mise également sur l'exportation vers d'autres pays d'Asie et les États-Unis (Central Intelligence Agency, 2020).

Le pays a aujourd'hui 98 721 275 habitants, ce qui fait du Viêtnam le seizième pays le plus peuplé au monde (Central Intelligence Agency, 2020). Sa population, principalement vietnamienne, compte environ 54 groupes ethniques. La majorité des Vietnamiens vivent en milieu rural et seuls 37,3% habitent en zone urbaine. Depuis les années 1980, le gouvernement accorde une part importante à l'éducation – l'école primaire est obligatoire –, faisant qu'aujourd'hui 95% de la population de plus de 15 ans sait lire et écrire (Central Intelligence Agency, 2020).

2. Histoire

Les premières bibliothèques du Viêtnam remontent à l'obtention de son indépendance de la Chine, au XIe siècle, et conservaient principalement des livres de prières et des textes

bouddhistes. Par la suite, la noblesse créa de nouvelles bibliothèques, mais s'appropria l'utilisation de ces dernières, et ce pendant plusieurs siècles (Anh Tran, 1999, p.6).

L'occupation française, qui débuta en 1853, vint toutefois changer les choses, avec la création de nouvelles bibliothèques de tous types (provinciale, scolaire, publique, etc.) ouvertes au public. La Bibliothèque Nationale du Viêtnam est d'ailleurs l'une entre elles, créée en 1919 sous le nom de Bibliothèque Centrale d'Indochine, renommée Bibliothèque Pierre Pasquier en 1935 (Anh Tran, 1999, p.6), puis Bibliothèque Nationale en 1945, Bibliothèque Centrale de Hanoï en 1947 et Bibliothèque Nationale du Viêtnam en 1958 (Bibliothèque Nationale du Viêtnam).

Lors de la séparation du pays entre le Nord et le Sud, les systèmes de classification des puissances étrangères furent importés et enseignés aux bibliothèques vietnamiennes, qui les adoptèrent rapidement. Dans le Viêtnam du Nord, les bibliothèques adoptèrent le système russe «Bibliotechno Bibliograficheskaya Klassificatsiya (BBK)» (Anh Tran, 1999, p.7), tandis que les bibliothèques du Viêtnam du Sud reçurent les systèmes «Dewey Decimal Classification (DDC)» et «Universal Decimal Classification (UDC)» (Anh Tran, 1999, p.7), enseignés par les Américains. Après la réunification de 1975, les efforts du pays étaient placés dans la reconstruction et le développement, dont les bibliothèques profitèrent. Entre autres, les collections furent élargies, et les bibliothèques furent placées sous la gouverne d'un ministère en fonction de leurs types (ex. publique, militaire, agriculture, etc.) (Anh Tran, 1999, p.7-8). Le système de classification BBK continua à être utilisé jusqu'en 1998, année où il fut remplacé par le système de classification Dewey (Lam, 1999, p.372).

3. Types de bibliothèques

Au Viêtnam, les bibliothèques sont classées selon huit domaines d'expertise dépendant chacun d'un ministère. Y sont identifiés les systèmes suivants : les bibliothèques publiques – dont la bibliothèque nationale dépend –, les bibliothèques scolaires, les bibliothèques universitaires et les bibliothèques spécialisées dans un domaine scientifique particulier tel que les sciences sociales, les sciences et techniques, la médecine, l'agriculture et l'histoire militaire (Anh Tran, 1999, p.8 ; Dobis, 2009 p.19).

3.1. Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale du Viêtnam (BNV), ancienne Bibliothèque centrale d'Indochine, a été créée en 1917 par Albert Sarraut, gouverneur général d'alors, et inaugurée en 1919 à Hanoï. Elle est rebaptisée Bibliothèque nationale du Viêtnam en 1958, d'après une décision du ministère de la Culture, dont elle est sous l'autorité. En 2000, elle adhère à diverses associations de bibliothèques internationales, dont l'IFLA, et s'insère de cette façon dans le réseau mondial des bibliothèques. Les années 2000 sont aussi marquées par de nouvelles directives axées sur le numérique – avec l'inauguration de la bibliothèque numérique en 2008 – et la mise en avant des principes de la bibliothèque troisième lieu (Bibliothèque nationale du Viêtnam). Aujourd'hui dirigée par Kiều Thúy Nga, la BNV remplie des tâches – précisées dans l'Ordonnance sur la bibliothèque de 2000 – liées au dépôt légal, à la conservation et la diffusion du trésor imprimé, à la mise à jour du catalogue national, à l'organisation des services de lecture des bibliothèques publiques, à la recherche dans les domaines des sciences de l'information, à l'organisation de stages de formation professionnelle pour les bibliothécaires du pays et à la coopération entre les bibliothèques nationales et internationales. En effet, elle joue un rôle important auprès des bibliothèques publiques, qu'elle coordonne et soutien, notamment à travers le développement de la littératie numérique (Bibliothèque nationale du Viêtnam; Dobis, 2009, p.21).

Son fonds documentaire est constitué de plus de 2,5 millions de documents dont une partie a été numérisée et mise à disposition en ligne. Il comprend notamment une grande collection de documents datant du XVIIe siècle, des manuscrits en sino-vietnamien, des archives sur l'Indochine, les thèses soutenues dans les universités du pays, des archives sur la résistance (1946-1954) ainsi que de nombreux journaux et revues (Bibliothèque nationale du Viêtnam).

3.2. Bibliothèques publiques

Le système des bibliothèques publiques, dépendant du ministère de la Culture, est le plus grand du pays puisqu'il comprend la BNV, 63 bibliothèques de province, 582 bibliothèques de district et plus de 7 000 bibliothèques et salles de lectures communales (Duong Thi Phuong Chi, 2016, p.10248-10249). Leur histoire est marquée par les réformes du gouvernement de 1985 qui cherchent à relancer le pays économiquement, en misant notamment sur l'accès à la culture. Toutefois, les ressources proposées ne sont pas

adaptées à leur communauté et le personnel manque de formation, notamment en termes de nouvelles technologies (Denison et Robinson, 2004). Une dizaine d'années plus tard, une cinquantaine de bibliothèques de district sont équipées d'ordinateurs et procèdent à l'informatisation de leur catalogue. Malgré le souhait du gouvernement de promouvoir l'accès à l'information, les bibliothèques publiques demeurent trop axées sur la recherche et non sur les besoins du grand public; de plus la population ne connaît pas assez les services qu'elles proposent. Pour pallier à ce problème, divers projets ont été créés à la fin des années 2000, comme celui de l'*Asia Foundation* qui cherche à rendre les bibliothèques publiques plus accueillantes à travers la proposition d'un *workshop* mettant au cœur de ses préoccupations l'usager. Les bibliothécaires sont invités à développer des compétences interpersonnelles et à revoir l'aménagement de leur bibliothèque afin d'attirer les usagers (Nhung, 2011). Cette idée est renforcée par la définition de la mission principale des bibliothèques publiques par le *CPLA Certification Review Committee* et par le *Certification Program Committee* en 2008, qui est de servir sa communauté (Duong Thi Phuong Chi, 2016, p.10248). À côté de cela, diverses tâches leur sont assignées en fonction de leur importance. Par exemple, les bibliothèques de district sont chargées de gérer la circulation des documents entre les bibliothèques communales tandis que les bibliothèques de province prennent part à la création des bibliothèques communales.

3.3. Bibliothèques scolaires

Les bibliothèques scolaires sont administrées par le ministère de l'Éducation et sont réparties en trois groupes : les bibliothèques centrales, les bibliothèques d'enseignement – présentent dans les lycées et les universités – et les bibliothèques du primaire et du secondaire (Anh Tran, 1999, p.12). Ces dernières sont présentent dans la majorité des écoles, toutefois, en zone rurale, elles sont parfois réduites à une petite pièce de l'école, voire même à des étagères dans le coin d'une salle de classe. Celles-ci sont généralement gérées par les enseignants, contrairement aux bibliothèques scolaires en zone urbaine qui sont gérées par un bibliothécaire, dont le travail est soutenu par un enseignant désigné (Dobis, 2009, p.26-27).

L'*Educational Publishing House*, basée à Hanoï, joue un rôle important auprès des bibliothèques scolaires du primaire et du secondaire puisqu'elle leur fournit les manuels scolaires édités par le ministère de l'Éducation, ainsi que du matériel pédagogique. Elle propose également des formations au personnel enseignant afin de le former aux sciences

de l'information et à la gestion des bibliothèques scolaires quand celles-ci ne bénéficient pas de bibliothécaire (Dobis, 2009, p.26).

3.4. Bibliothèques universitaires

Au Viêtnam, le milieu universitaire est doté de plus de 350 bibliothèques universitaires dispersées dans les universités de provinces et les grandes écoles du pays. Dépendantes du ministère de l'Éducation, elles sont accompagnées par l'A*cademic Library Union* (ALU), une association engagée dans l'amélioration des compétences du personnel des bibliothèques universitaires. L'ALU les aide également à acquérir du matériel, notamment informatique, ainsi qu'à entretenir des relations internationales (Anh Tran, 1999, p.11).

Le réseau des bibliothèques universitaires est coordonné par la *Library Network of Viêtnam National University* à Hô Chi Minh, dont les missions principales consistent à fournir aux étudiants et chercheurs un accès à l'information scientifique et à soutenir les universités du pays en termes de développement des compétences informationnelles du personnel universitaire et des étudiants. Elle promeut aussi les principes de la bibliothèque troisième lieu ainsi que la recherche dans le domaine des sciences de l'information et notamment sur le développement de compétences liées à la littératie (Central Library). L'université nationale du Viêtnam représente également le plus grand réseau de bibliothèques universitaires du pays qui regroupe la bibliothèque centrale, une bibliothèque spécialisée en sciences naturelles, une bibliothèque technique, une bibliothèque de sciences humaines et sociales ainsi que de nombreuses bibliothèques de département (Dobis, 2009, p.25). Le catalogue général regroupe plus de 34 000 ouvrages, 700 journaux, 5 700 documents audiovisuels, 260 thèses de doctorat et plus de 50 000 ressources en ligne (Central Library). Ces dernières années, les bibliothèques universitaires du Viêtnam ont pu élargir leurs collections, notamment grâce au numérique et à la diffusion des grandes bases de données internationales (Dobis, 2009, p.26).

3.5. Bibliothèques spécialisées

Le paysage des bibliothèques spécialisées est marqué par cinq types de bibliothèques : les bibliothèques des sciences et techniques, les bibliothèques de sciences sociales,

les bibliothèques de médecine, les bibliothèques sur l'agriculture et les bibliothèques militaires. Chacune d'entre elles est chargée de mener des recherches dans son domaine d'expertise et de former les professionnels des sciences de l'information.

Le *National Information and Documentation Center for Science and Technology* (NIDCST), dépendant du ministère de la Science, des Technologies et de l'Environnement, est le principal centre de documentation scientifique du Viêtnam. Il a pour mission d'archiver tout le matériel scientifique du pays, d'aider le ministère à gérer le système national de l'information scientifique et technique et d'en développer les services dans tous les secteurs de la société (Kim, 2002, p.42). Le NIDCST est à la tête d'un grand réseau de bibliothèques spécialisées dont deux bibliothèques dédiées aux normes et à la propriété industrielle, 38 bibliothèques réparties entre les ministères, 61 bibliothèques en province et 500 dans les entreprises, universités et instituts de recherche. Depuis le début des années 2000, divers accords ont permis de promouvoir l'interdisciplinarité entre les différents domaines de l'information scientifique et technique ainsi que de renforcer les relations internationales entre les instituts de recherche (Kim, 2002, p.44).

Les bibliothèques spécialisées dans les sciences sociales sont sous la tutelle de la commission des sciences sociales, hébergée par l'*Institut of Social Sciences Information* fondé en 1975 à Hanoï. Il publie des guides et des revues en sciences humaines et sociales (Anh Tran, 1999, p.10).

Les bibliothèques de médecine, situées dans les hôpitaux, les universités et les instituts médicaux, relèvent du ministère de la Santé. Leur gestion est administrée le *Central Institute for Medical Science Information* (CIMSI) fondé en 1979, dont les collections sont spécialisées en médecine et pharmacie. Son personnel est composé de bibliothécaires et de professionnels de la santé, qui apportent un regard complémentaire (Anh Tran, 1999, p.12 ; Dobis, 2009, p.28).

La bibliothèque centrale des sciences agricoles dépend du ministère de l'Agriculture. Elle gère à la fois les bibliothèques des instituts, des centres de recherche agricole et des universités. Ses collections sont de la même importance que celles du CIMSI (Anh Tran, 1999, p.12 ; Dobis, 2009, p.28).

La bibliothèque centrale de l'armée populaire d'Hanoï, fondée en 1957, est la plus grande bibliothèque militaire du pays. Sous la tutelle du ministère des Affaires militaires, elle gère les bibliothèques des instituts militaires, des compagnies et du ministère. Ses fonds sont constitués de traités et documents militaires ainsi que de nombreux ouvrages se rapportant à l'histoire militaire (Anh Tran, 1999, p.12 ; Dobis, 2009, p.29).

4. Cadre éducatif en sciences de l'information et des bibliothèques

Les années 1930 marquent le début des études en bibliothéconomie et sciences de l'information au Viêtnam, alors même que le pays est sous occupation française. Le programme était alors enseigné à la bibliothèque nationale de Hanoï, et continua de l'être jusqu'à la séparation du pays en 1954. Ce n'est qu'en 1960 qu'un nouveau programme fut mis en place et enseigné par les Russes, dans la bibliothèque nationale de Hanoï au Viêtnam du Nord. Quant au Viêtnam du Sud, c'est la *Direction des Archives et bibliothèques nationales* en partenariat avec l'ancienne *Vietnamese Library Association* (VLA) qui créa un premier programme sous la forme d'un certificat en science de l'information à Saigon en 1968. L'enseignement de la bibliothéconomie et des sciences de l'information continua de se développer à l'Université de Saigon en 1970, avec une formation à court terme et en 1972 avec un programme de troisième cycle en bibliothéconomie d'une durée d'un an. Enfin, l'Université de Van Hanh, à Saigon, mit en place un baccalauréat en bibliothéconomie d'une durée de deux ans en 1974 (Lam, 1999, p.373-374).

Grâce à l'unification des deux Viêtnam en 1975, l'enseignement dans le domaine de la bibliothéconomie et des sciences de l'information a pu progresser, ce domaine étant enseigné au diplôme dans 15 écoles de la culture et des arts, au baccalauréat dans quatre universités (la Faculté de l'Information et des Bibliothèques de l'Université Culturelle de Hanoï, le Département de bibliothéconomie et des Sciences de l'Information de l'Université des Sciences sociales et Humaines de l'Université Nationale du Viêtnam à Hanoï, la Faculté de Bibliothéconomie et d'Information de l'Université de Hô Chi Minh et la Faculté de Bibliothéconomie du Collège Culturel de Hô Chi Minh), et à la maîtrise à la Faculté d'enseignement de troisième cycle de l'Université Culturelle de Hanoï (Lam, 1999, p.373).

Pour les étudiants en bibliothéconomie et les bibliothécaires qui voudraient perfectionner leurs connaissances pratiques, il est possible de travailler à temps partiel dans des bibliothèques et/ou centres documentaires, tel qu'au *National Information and Documentation Centre for Science and Technology* (NACESTID) (Lan et Gorman, 1999, p.77).

Enfin, il existe aussi des programmes en partenariats avec des associations et universités de bibliothéconomie et sciences de l'information à l'international qui permettent aux bibliothécaires et étudiants du domaine l'approfondissement de leurs connaissances, tel que le programme de la *Simmons Graduate School of Library and Information Science* (Baudoin et O'Connor, 2008), ou celui mis en place par la Bibliothèque Nationale de Suède (Barbro, 2009).

5. Association de bibliothèques

La première association de bibliothèques du Vietnam fut créée au Vietnam du Sud, durant la séparation du pays. Cette association avait pour nom *Vietnam Library Association* (VLA) et participa à la création du certificat en bibliothéconomie en 1968 à Saigon. L'association n'a pas survécu à la réunification du pays, et disparu donc en 1975 (Lam, 1999, p.373 et 376).

Pendant de nombreuses années, le Vietnam fut dévolu d'associations de bibliothèques (Welch et Murray, 2010). En effet, ce n'est qu'en 1998 qu'apparaît quelque chose d'approchant, avec la formation d'un club de bibliothèques, formé en bonne partie de bibliothécaires de bibliothèques spécialisés ou académique, dans la ville de Hô Chi Minh (Nguyen, 2009; paraphrasé dans Welch et Murray, 2010, p.526). La création et l'implémentation de programmes d'études en bibliothéconomie et sciences de l'information constituaient la principale occupation de ce groupe (Welch et Murray, 2010, p.526), qui avait pour nom ALU (Anh Tran, 1999, p.11).

La première association professionnelle et officielle de bibliothèques du Vietnam réunifié voit le jour en 2006, sous le même nom que sa première itération, *Vietnam Library Association* (VLA). L'association s'est donné pour mission « la promotion des intérêts professionnels mutuels des bibliothécaires et professionnels de l'information, ainsi que des travailleurs en bibliothèque» (traduction libre, IFLA, 2013). En octobre 2012, l'association comportait environ 6000 membres provenant de 1500 bibliothèques réparties à travers le pays et englobant tous les types de bibliothèques. L'association est dirigée par un comité exécutif composé de 39 directeurs de bibliothèques membres (IFLA, 2013), mais est aussi sous la gouverne du Ministère de la Culture, du Sport et du Tourisme, plus spécifiquement du directeur du Département des Bibliothèques, ce dernier étant le président de l'association (Barbro, 2009). Le comité exécutif comporte des subdivisions qui s'occupent des fonctions administratives, éducatives et de recherche, ainsi que des relations internationales, par exemple avec l'IFLA (Barbro, 2009). L'association contribue à la formation en continu de ses membres, notamment la formation à la direction de bibliothèques, cet aspect étant relativement faible au Vietnam (IFLA, 2013), et d'autant plus problématique en raison du manque de capitaux disponibles pour les bibliothèques et les professionnels de l'information en général (Welch et Murray, 2010).

6. Cadre législatif

En 2001, une ordonnance visant les bibliothèques entra en vigueur. Cette ordonnance contient plusieurs articles qui définissent entre autres les rôles, fonctions et missions des bibliothèques, ainsi que des mesures que le gouvernement s'engage à prendre afin de développer les bibliothèques du pays. Voici le premier article, qui donne la définition des missions et fonctions des bibliothèques (Barbro, 2009, p.16) :

Les bibliothèques ont pour rôle et fonction la préservation du patrimoine écrit, la collecte, conservation et organisation des sources documentaires de la société, en vue de disséminer la connaissance et de fournir l'information au service des besoins scolaires, de recherche, professionnels et en loisirs des personnes de toutes les couches de la société, afin de contribuer à l'élévation du niveau intellectuel de la population, à la formation des ressources humaines, à la promotion de talents, au développement des sciences, des technologies, de l'économie et de la culture et pour servir la cause nationale de l'industrialisation et de la modernisation (traduction libre, Barbro, 2009, p.16)

Cette ordonnance a été pendant plusieurs années la référence en termes de législation sur le milieu des bibliothèques au Viêtnam. Toutefois, la Loi sur les Bibliothèques, entrée en vigueur le 1er juillet 2020, a changé cet état de fait assez radicalement. La loi remplace l'ordonnance en tout point, et est divisée en six chapitres comprenant 52 articles au total. Tout comme l'ordonnance avant elle, la loi donne une définition des missions, fonctions et rôles des bibliothèques, mais vient aussi préciser les responsabilités, droits et obligations de toutes personnes ou organisations impliquées dans le milieu des bibliothèques. La loi couvre de nombreux sujets, mais les changements qu'elle apporte par rapport à l'ordonnance peuvent être résumés en cinq points : les types de bibliothèques, la création de nouvelles bibliothèques, la collaboration interbibliothèques, le développement de bibliothèques numériques et le développement de la culture littéraire (*Law on Libraries*, 2020).

6.1. Les types de bibliothèques

Les huit types de bibliothèques seront désormais organisés selon deux modèles. Le premier est celui de bibliothèques financées par l'État. Elles sont la propriété de l'État, qui assure leur financement et leur bon fonctionnement. Ce modèle de bibliothèque est

organisé soit en fonction du ministère dont il dépend, soit comme une organisation à but non lucratif. Le deuxième modèle concerne les bibliothèques qui ne sont pas financées par l'État, mais par un ou des individus ou une organisation. Le deuxième modèle n'était pas défini par l'ordonnance, mais l'est désormais complètement (*Law on Libraries*, 2020).

6.2. La création de nouvelles bibliothèques

Si un individu, un groupe ou une organisation désire ouvrir une bibliothèque, il y a cinq conditions à remplir : «les objectifs et utilisateurs de la bibliothèque doivent être identifiés», «la bibliothèque a des ressources informationnelles suffisantes par rapport à ses fonctions, tâches et utilisateurs», «la bibliothèque possède des installations et équipements adéquats pour ses activités», «la bibliothèque dispose d'un personnel possédant des qualifications professionnelles adaptées aux besoins de ses activités» et «le représentant de la bibliothèque à pleine capacité d'acte civil» (traduction libre, *Law on Libraries*, 2020).

6.3. La collaboration interbibliothèques

La collaboration interbibliothèques sera désormais basée sur un ensemble de facteurs, tels que les utilisateurs, les fonctions, les tâches et le regroupement géographique des bibliothèques. Aussi, les bibliothèques financées par l'État auront un rôle central à jouer dans les échanges entre bibliothèques (*Law on Libraries*, 2020).

6.4. Le développement de bibliothèques numériques

Les bibliothèques numériques sont définies comme des bibliothèques (ou sections de) contenant de l'information sous forme numérique mise à la disposition des usagers. De plus, l'article 31 énumère les objectifs de développements de ce type de bibliothèques, ainsi que les tâches et fonctions qui leur sont associées (*Law on Libraries*, 2020).

6.5. Le développement de la culture littéraire

Les bibliothèques doivent créer un environnement propice à l'apprentissage et à la lecture, afin que la population développe un intérêt envers cette activité (*Law on Libraries*, 2020).

7. Informations complémentaires

Malgré tous les programmes que le Viêtnam possède en bibliothéconomie, ses bibliothécaires sont de manière générale peu qualifiées (Hung, Dorner et Calvert, 2018, p.126; Welch et Murray, 2010, p.530). Plusieurs raisons expliquent ce problème, tel que le faible salaire des bibliothécaires et autres employés des bibliothèques (Welch et Murray, 2010, p.530), qui peinent à attirer des travailleurs qualifiés, ou encore le retard des programmes de bibliothéconomie par rapport à leurs équivalents occidentaux, notamment dans le domaine des bibliothèques numériques (Hung, Dorner et Calvert, 2018, p.126). Toutefois, la Loi sur les Bibliothèques entrée en vigueur il y quelques mois, en juillet 2020, comporte une section sur le développement de bibliothèques numériques (*Law on Libraries*, 2020), ce qui constitue un pas dans la bonne direction, et pourrait indiquer une résolution éventuelle de ce problème.

8. Références

About Cenlib. (s. d.). Central Library. http://www.vnulib.edu.vn/eng/index.php/about-cenlib

Anh Tran, L. (1999). Recent library developments in Viêtnam. *Asian Libraries*, 8(1), 5-16. https://doi.org/10.1108/10176749910257137

Anh Tran, L. et Gorman, G.E. (1999), « Library and information science education in Viêtnam », *Asian Libraries*, 8(3), 65-82. https://doi.org/10.1108/10176749910267820

Barbro, T. (2009). Development of Public Library Performance in Laos and Viêtnam: Final report. *National Library of Sweden*. http://193.10.12.180/Dokument/Bibliotek/utredn_rapporter/2009/Laos_Viêtnam_Final_Report_2009-04-07.pdf

Baudoin, P., & O'Connor, M.,K. (2008). The Simmons College Vietnamese

Scholar-Librarian Program: A Model for Collaborative International LIS Education. *Journal of Education for Library and Information Science*, 49(1), 83-89. https://www.proquest.com/scholarly-journals/simmons-college-vietnamese-scholar-librarian/docview/203231736/se-2?accountid=12543

Bureau régional principal pour l'Asie et le Pacifique et National Institute for Science and Technology Forecasting and Strategy Studies (Viet Nam). (1995). Information infrastructure and services in Viêtnam: situational report. UNESCO. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000139783?posInSet=7&queryId=1531c585-5307-46cf-b9dd-851873b77fcc

Central Intelligence Agency. (2020, 23 novembre). Viêtnam. Dans *The World Factbook*. https://www.cia.gov/Library/publications/the-world-factbook/geos/vm.html

Denison, T. et Robinson, M. (2004). Breaking ground: library systems implementation in Viêtnam. VALA2004. https://vala.org.au/vala2004/2004pdfs/38DenRob.PDF

Dobis, D. T. (2009). *Bibliotheksstrukturen in Viêtnam : eine kartographische Momentaufnahme der Bibliothekslandschaft im Kontext der Bemühungen um die Implementierung internationaler Bibliotheksstandards* [mémoire, Université des Sciences Appliquées de Hambourg]. HAW Hamburg. https://reposit.haw-hamburg.de/bitstream/20.500.12738/5136/1/Diplomarbeit_Dietrich_Trung_Dobis_Final_29_08_09_2.pdf

Duong Thi Phuong Chi, M. A. (2016). Understanding Public Library System in Viêtnam. *International Journal of Development Research*, 6(11), 10248-10250. https://www.journalijdr .com/sites/default/files/issue-pdf/6982.pdf

Henchy, J. (1998, février). *Preservation and archives in Viêtnam*. Council on Library and Information Resources. https://www.clir.org/pubs/reports/henchy/pub70/

Hung, V. D., Dorner, D. G. et Calvert, P. (2019). Discovering the contextual factors for digital library education in Viêtnam. *Global Knowledge*, *Memory and Communication*, 68(1), 125-147. http://dx.doi.org/10.1108/GKMC-08-2018-0071

Huynh, T. T. (2016). Library succession planning process in Viêtnam. *New Library World*, 117(11 12), 756-767. https://doi.org/10.1108/NLW-08-2016-0059

Huynh, T. T. (2017). Library staff recruitment and retention for managerial positions in Viêtnam. *Information and Learning Science*, 118(7/8), 354-363. https://doi.org/10.1108/ILS-05-2017-0048

Kelly, K. (2000, 1er mai). eWENR, May/June 2000 : The Higher Education System

in Viêtnam. *WENR*. https://wenr.wes.org/2000/05/ewenr-mayjune-2000-the-higher-education-system-in-Viêtnam

Kha, T. S. M. et Mai, T. T. N. (2019). Doing Research : An Emerging Task of Academic Librarians for University Development in Viêtnam. *Portal-Libraries and the Academy*, 19(4), 615-634. https://doi.org/10.1353/pla.2019.0038

Kim, N. (2002). L'information et la documentation scientifiques et technologiques au Viêtnam. *Documentaliste – Sciences de l'Information*, 39(1-2), 42-44. https://doi.org/10.3917/docsi. 391.0042

Lam, V. (1999), « Issues in library development for Viêtnam », *Asian Libraries*, 8(10), 371-379. https://doi.org/10.1108/10176749910301867

Lam, V. (2001). A national library association for Viêtnam. *New Library World*, 102(1166), 278-282. https://search.proquest.com/scholarly-journals/national-library-association-Viêtnam/docview/57510673/se-2?accountid=12543

Law on Libraries. (2020, juin 6). Viêtnam Law & Legal Forum – Your Gateway to the Law of Viêtnam. http://vietnamlawmagazine.vn/law-on-libraries-27199.html

Miller, G. (1978). "All for reconstruction" : Library service in a reunified Viêtnam. *International Library Review*, 10(2), 109-118. https://doi.org/10.1016/0020-7837(78)90045-6

Nguyen, H. S., Dorner, D. G. et Gorman, G. E. (2011). The influence of library manager styles on continuing education of university library practitioners in Viêtnam. *Library Management*, 32(8), 505-515. http://dx.doi.org/10.1108/01435121111187879

Nhung, D. T. K. (2011, 7 septembre). Unlocking the Potential of Viêtnam's Libraries. *The Asia Foundation*. https://asiafoundation.org/2011/09/07/unlocking-the-potential-of-vietnams-libraries/

Présentation. (s. d.). Bibliothèque ationale du Viêtnam. https://nlv.gov.vn/ef/fr/gioi-thieu-chung/

Preservation and Archives in Viêtnam CLIR. (s. d.). CLIR. https://www.clir.org/pubs/reports/ henchy/pub70/

Project Report : Leadership Development for Executive Board Members and Aspiring Leaders of Vietnamese Library Association, Viêtnam. (2013). IFLA. https://www.ifla.org/news/project-report-leadership-development-for-executive-board-members-and-aspiring-leaders-of

Streatfield, D., Abisla, R., Al, U., Bunescu, V., Dewata, Y., Garroux, C., Greeb, D., Maister, A., Paley, J., Sharma, S., Sharma, T., Soydal, I. et Tran, T. T. T. (2019). Global Libraries impact planning and assessment progress : Part 2. *Performance*

Measurement and Metrics, 20(2), 85-104. https://doi.org/10.1108/PMM-03-2019-0007

Viêt Nam. (2020, 16 décembre). Dans *Wikipédia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Vi%C3%AAt_Nam

Vinh-The, L. (s. d.). Library Development in Viêtnam : Urgent needs for Standardization. *The Library and Education Assistance Foundation for Viêtnam*. https://www.leaf-vn.org/libdev.html

Welch, B. et Murray, J. (2010). Libraries and LIS education in Viêtnam: a view from the outside. *Library Management*, 31 (7), 521-534. https://doi.org/10.1108/01435121011071210